

ROYAUME DE BELGIQUE

PROVINCE DE LIEGE

ARRONDISSEMENT DE LIEGE

COMMUNE DE SPRIMONT

4140

Tél. : 04/382.18.91

EXTRAIT DU REGISTRE AUX  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance Publique du 07 Juillet 2000

Sont présents :

MM ANCION C., Bourgmestre-Président ;  
~~NEVARET~~, NANDRIN, MARTIN, LOMRE,  
VAN ROY, Echevins ;  
DEFAYS, MODAVE, GIET, DUCHATELET,  
FLAGOTHIER, LAMBINON, DECHAMPS,  
ETIENNE, ~~DAMUSEAU~~, PAQUOT,  
BALTHASAR, HERMAN, LECART, GILEN,  
LAMBION, Conseillers.

J-M. WILDERIANE, Secrétaire communal.

**DECISION DE PRINCIPE D'ENTAMER UNE OPERATION DE DEVELOPPEMENT RURAL**

Le Conseil communal

Vu la nouvelle Loi communale ;

Vu les lois de réformes institutionnelles des 8 août 1980, 1988 et 16 juillet 1993 ;

Vu le décret du 6 juin 1991 relatif au développement rural ;

Vu l'arrêté de l'Exécutif régional wallon du 20 novembre 1991 portant exécution du décret du 6 juin 1991 relatif au développement rural ;

Considérant les avantages pour la commune d'entreprendre une opération de développement rural sur l'ensemble de son territoire ;

Considérant les missions de conseils et aides en matière de développement rural, confiées par le Gouvernement wallon à la Fondation Rurale de Wallonie ;

D E C I D E :

A l'unanimité,

Article 1er. Du principe de mener une opération de développement rural sur l'ensemble du territoire de la commune ;

Article 2. De désigner la Fondation Rurale de Wallonie, organisme d'assistance pour l'aider dans la réalisation des différentes phases de l'opération ;

Article 3. De charger le Collège de prendre les dispositions nécessaires pour nommer un auteur de projet chargé de réaliser et de présenter en collaboration avec la Fondation Rurale de Wallonie, un projet de Programme Communal de Développement Rural au Conseil communal ;

Article 4. De prévoir la participation financière de la commune selon les modalités à convenir, dans les frais de fonctionnement de l'équipe des agents de développement de la Fondation Rurale de Wallonie.

Article 5. De transmettre la présente décision à Monsieur le Ministre ayant le développement rural dans ses attributions, à Monsieur le Gouverneur de la Province et Monsieur le Président de la Fondation Rurale de Wallonie.

PAR LE CONSEIL :

Le Secrétaire communal,  
(s) J-M. WILDERIANE.

Le Bourgmestre,  
(s) C. ANCION

POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Secrétaire communal,



Le Bourgmestre,





COMMUNE DE  
SPRIMONT  
4140  
Tél. 04 382 18  
91

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAL

SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2003

Sont présents:

MM.C.ANCION, Bourgmestre-Président;

NIVARLET, NANDRIN, LOMRE, VAN ROY, LAMBINON, Echevins;

CHET, DUCHATELET, MARTIN, DECHAMPS, ETIENNE, PAQUOT, BALTHASAR,  
DEVOYE, FLAGOTHIER, MALHERBE, ROUXHET, DESSARD, RADOUX, GOFFIN,  
DANHIEUX, LEERSCHOOL, LIBERT, Conseillers.

J-M WILDERIANE, Secrétaire Communal.

**OBJET      COMMISSION LOCALE DE DÉVELOPPEMENT RURAL (CLDR) –**  
**DÉSIGNATION DES MEMBRES**

LE CONSEIL,

Vu le décret du 65 juin 1991 relatif au développement rural;

Vu sa décision du 07 juillet 2000 approuvant le principe de mener  
une opération de développement rural;

Vu l'appel à candidatures lancé par la commune et les  
candidatures reçues suite à cet appel;

**Sur proposition du Collège;**

**Après en avoir délibéré;**

**A .....voix pour.....voix contre et .....abstention(s)**

*à l'unanimité*

**DECIDE:**

- De réaffirmer sa décision du 07 juillet 2000 de mener une opération de développement rurale;
- D'arrêter la composition de la Commission Locale de Développement Rural (CLDR) à 32 membres (16 effectifs et 16 suppléants), dont 7 conseillers communaux, et le bourgmestre qui, de droit, en est le président;
- D'arrêter la liste des membres effectifs et suppléants de la commission locale de développement rural de la commune comme suit

**Membres effectifs**

**Membres Suppléants**

**Conseillers Communaux**

M. Claude Ancion  
Stinval 35  
4141 Louveigné

M. Olivier Rouxhet  
Rue du Trôleu, 58  
4141 Louveigné

M. Georges Paquot  
Rue Pirefontaine 51  
4140 Sprimont

M. Jan Danhieux  
Rue de la Chera, 52  
4141 Sprimont

**Particuliers**

M. Raymond Degueldre  
Rue du Pérreón 113  
4141 Sprimont

M. Joseph Balthasar  
Hotchamps, 10  
4141 Louveigné

M. Jean-Claude Martin  
Rue du Crokin, 7  
4140 Sprimont

M. Yves Dechamps  
Rue du Cimetière 29  
4140 Sprimont

Mme Bernadette Burquel  
Rue de la China, 59  
4141 Sprimont

M. Jean-Louis Dubois  
Rue de la China 8  
4141 Louveigné

M. Jean-Luc Bozet  
Betgné 12  
4140 Sprimont

M. Benoît Lorent  
Rue d'Ogné 93  
4140 Sprimont

M. Marc Duchêne  
Rue d'Esneux 25  
4140 Sprimont

Mme Isabelle Picquot  
Place du Village 2  
4141 Louveigné

M. Pierre Dykmans  
Rue des Fosses 11  
4140 Sprimont

M. Georges Flagothier  
Rue du Loup 19  
4140 Sprimont

Mme Brigitte Danse  
Rue d'Adzeux 16  
4141 Louveigné

M. Aimé Pirotton  
Rue de la Halistrée 8  
4141 Louveigné

M. Alauro Peraro  
Haie des Chênes 13  
4140 Sprimont

M. François Marechal  
Route de Theux 101  
4141 Louveigné

M. Joseph Ponthier  
Rue de l'Abevrete 5  
4140 Sprimont

M. Philippe Giltay  
Rue Cléchène 31  
4140 Sprimont

M. Jean Pierre Ryckmans  
Rue Bawepuce 24  
4140 Sprimont

M. Jean-Marc t'Serstevens  
Avenue Bois Le Comte 14  
4140 Sprimont

M. Francis Delvaux  
Rue d'Ogné 41  
4140 Sprimont

M. Robin Beyens  
Rue de l'Enseignement 8  
4140 Sprimont

M. Philippe Alexandre  
Cornemont 56  
4141 Louveigné

M. Philippe Hubin  
Rue Croix-Henrard 43  
4140 Sprimont

Mme Annick Louon  
Cour Chestrez 7  
4140 Sprimont

M. Benoît Remacle  
Rue des Biolettes 22  
4140 Sprimont

Mme Rosa Chartier-Willems  
Rue Picopré 8  
4140 Sprimont

M. Christian Moray  
Rue Stapelette 2  
4140 Sprimont

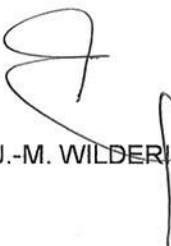
PAR LE CONSEIL,

Secrétaire,  
(s) J.-M. WILDERIANE

Le Président,  
(s) C. ANCION

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Secrétaire communal,

  
J.-M. WILDERIANE



Le Bourgmestre,

  
C. ANCION





COMMUNE  
DE  
SPRIMONT  
4140

Tél. 04 382 18 91

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAL  
SÉANCE DU 23 FÉVRIER 2007**

Sont présents:

Monsieur ANCION Claude, Bourgmestre - Président;  
Mesdames et Messieurs NIVARLET Pierre, ~~NANDRIN Victor~~, LOMRE Jacques, VAN ROY Josiane, LAMBINON Denis, Échevins;  
Mesdames et Messieurs GIET Thierry, MARTIN Jean-Claude, ETIENNE Albert, DECHAMPS Yves, MALHERBE Laure, ROUXHET Olivier, GOFFIN Christel, RADOUX Emmanuel, LECLoux Martine, MORAY Christian, LOGNOUL Annick, DETIENNE Thierry, WILDERIANE Noëlle, HENRY Philippe, BALTHASAR Virginie, DAVID Pierre, DUBOIS Anne, Conseillers.  
Monsieur FLAGOTHIER Benoît, Président du Conseil de l'action sociale  
Monsieur WILDERIANE Jean-Marie, Secrétaire Communal.

**PROGRAMME COMMUNAL DE DÉVELOPPEMENT RURAL – PCDR –  
APPROBATION**

**LE CONSEIL,**

Vu le décret du 6 juin 1991 relatif au développement rural;  
Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 20 novembre 1991 portant exécution dudit décret;  
Vu sa décision du 07 juillet 2000 approuvant le principe de mener une opération de développement rural;  
Vu sa décision du 25 janvier 2002 confiant au GREOA la mission d'organisme accompagnateur de l'opération de développement rural;  
Vu sa décision du 13 novembre 2003 arrêter la composition de la Commission Locale de Développement Rural (CLDR) et désignant ses membres;  
Considérant le processus de consultation populaire coordonné par la GREOA conformément à la législation et les réflexions menées par les groupes de travail et la commission;  
Vu le projet de PCDR présenté au Conseil et approuvé par la Commission de Développement Rural en sa séance du 14 décembre 2006;

**Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation;  
Sur proposition du Collège communal; Après en avoir délibéré;  
A l'unanimité;**

**DECIDE:**

D'approuver le projet de Programme Communal de Développement Rural, tel qu'élaboré au cours du processus prévu par la législation en la matière et tel que présenté par la CLDR;  
De solliciter l'approbation du projet de PCDR par le Gouvernement Wallon;  
De charger le Collège Communal de solliciter l'intervention des pouvoirs subsidiaires pour la mise en œuvre du programme.

**PAR LE CONSEIL,**

Le Secrétaire,  
(s) J.-M. WILDERIANE

Le Président,  
(s) C. ANCION

**POUR EXTRAIT CONFORME,**

Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre,

J.-M. WILDERIANE

C. ANCION





Sont présents:

Monsieur ANCION Claude, Bourgmestre - Président;

Mesdames et Messieurs NIVARLET Pierre, ~~NANDRIN Victor~~, LOMRE Jacques,  
VAN ROY Josiane, LAMBINON Denis, Échevins;

Mesdames et Messieurs GIET Thierry, MARTIN Jean-Claude, ETIENNE Albert,  
DECHAMPS Yves, MALHERBE Laure, ROUXHET Olivier, GOFFIN Christel,  
RADOUX Emmanuel, LECLOUX Martine, MORAY Christian, LOGNOUL Annick,  
DETENNE Thierry, WILDERIANE Noëlle, HENRY Philippe, BALTHASAR  
Virginie, DAVID Pierre, DUBOIS Anne, Conseillers.

Monsieur FLAGOTHIER Benoît, Président du Conseil de l'action sociale

Monsieur WILDERIANE Jean-Marie, Secrétaire Communal.

**PCDR - INTRODUCTION D'UNE DEMANDE DE PREMIÈRE CONVENTION -  
APPROBATION**

**LE CONSEIL,**

Vu le Décret du 6 juin 1991 sur le Développement rural, prévoyant à l'article 2 l'octroi de subventions pour des actions de développement et à l'article 12 leurs modalités d'octroi par convention;

Considérant qu'il y a lieu d'envisager au plutôt l'exécution des projets repris dans ce projet de PCDR;

Vu le programme approuvé le 14 décembre 2006 par la Commission Locale de Développement Rural (CLDR) et en particulier la proposition retenue par la CLDR en première place des lots 1;

Vu sa décision de ce jour approuvant le Programme Communal de Développement Rural (PCDR) tel que proposé et approuvé par la CLDR;

Vu la note d'intention annexée à la présente délibération;

**Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation;  
Sur proposition du Collège communal; Après en avoir délibéré;  
A l'unanimité;**

**DECIDE:**

De solliciter auprès du Ministre compétent B. LUTGEN une première demande de convention en Développement rural reprenant le projet suivant:

Fiche 1.1 – LOUVEIGNE - Revalorisation fonctionnelle, urbanistique, économique et récréative du centre du village

Le projet concerne l'aménagement du centre de Louveigné, depuis le rond point de la rue du Pérréon jusqu'aux bulles à verres situées dans le bas du village. Le noyau central du projet concerne la section située de la place du Tilleul à la place de l'église (place Paul Hanson).

/ ...

Le périmètre global du projet a été défini en concertation avec le MET (gestionnaire de la voirie principale) afin notamment de soutenir les activités du village et de favoriser le cheminement sécurisé entre les principales infrastructures. Les aménagements seront plus légers pour les sections situées de part et d'autre du noyau central.

pour un montant total estimé à 1.075.155€ TVA et honoraires compris.

**PAR LE CONSEIL,**

Le Secrétaire,  
(s) J.-M. WILDERIANE

Le Président,  
(s) C. ANCION

**POUR EXTRAIT CONFORME,**

Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre,

J.-M. WILDERIANE

C. ANCION

Sprimont, le 23 février 2007

COMMUNE  
DE  
SPRIMONT



**Note d'intention communale  
pour la première convention - exécution**

Téléphone +32 4 382 18 91  
Fax +32 4 382 36 73  
courriel [info@sprimont.be](mailto:info@sprimont.be)

Les aménagements du centre demandés pour "la revalorisation fonctionnelle, économique, urbanistique et récréative du centre du village de Louveigné" se justifient pleinement par de nombreux éléments intégrés dans la fiche-projet, car elle répond à de nombreux besoins exprimés par les citoyens.

Les responsables communaux pensent que le réaménagement de Louveigné est une nécessité pour assurer la **viabilité économique** des commerces de proximité qui sont vitaux pour assurer une qualité de vie suffisante aux habitants. Le risque de voir disparaître ces magasins augmente avec le temps, puisque certains grands pôles commerciaux se développent au détriment des magasins de proximité. Le vieillissement de la population et la difficulté croissante au niveau de la mobilité indique qu'il est nécessaire de prendre dès à présent des mesures afin de développer des services de proximités.

Les mandataires communaux soulignent également l'inexistence d'infrastructures sportives dans les villages de Louveigné et de Banneux. La **pratique sportive locale** permettrait de renforcer la création de liens sociaux de proximités, indispensables à une vie villageoise de qualité. De plus l'impact du sport sur la santé est bénéfique. Au-delà de ces considérations, cet outil mis au service de la population locale répond clairement à une attente exprimée depuis de nombreuses années.

Il est également à souligner que le projet s'articule aussi avec d'autres projets déjà entamés dans le cadre des **crédits d'impulsion et du plan triennal** (trottoir, égouttage...). Le réaménagement du centre soutient les points liés à la sécurité routière et à la protection des usagers doux, surtout que de nombreux jeunes enfants se déplacent dans ce village où est implantée une école maternelle et primaire. Le Ministère de l'Équipement et des Transports de la Région wallonne travaille de concert avec les Autorités locales afin de renforcer la sécurité routière sur la voirie régionale qui traverse Louveigné.

La mise en évidence du patrimoine du village est également importante car il s'agit de conserver la **mémoire historique** de Louveigné et, par là même, de renforcer la cohésion des habitants souvent à la recherche des événements qui ont émaillé le passé du hameau. Les éléments du patrimoine comme l'église, la fontaine et le Tilleul classé renforcent également la fierté de résider dans un endroit évoluant au cours du temps.





Téléphone +32 4 382 18 91  
Fax +32 4 382 36 73  
courriel [info@sprimont.be](mailto:info@sprimont.be)

Sprimont, le 23 février 2007

## Extraits de la Commission Locale de Développement Rural (CLDR)

### Première demande de convention : Revalorisation fonctionnelle, économique, urbanistique et récréative du centre de Louveigné (fiche1.1)

## REMARQUES PREALABLES

La fiche finale résulte de l'intégration de deux projets distincts qui ont finalement fusionné dans une volonté de cohérence et de transversalité qui correspond bien à la philosophie prônée dans les Programmes Communaux de Développement Rural. Les extraits des comptes-rendus de la CLDR sont exposés dans l'ordre chronologique et démontrent bien qu'une réflexion approfondie a été menée.

## EXTRAITS DES COMPTES-RENDUS DE LA CLDR

### ☞ CLDR du 13 octobre 2005

#### 2.5 AMENAGER LA PLACE DU TILLEUL ET SES ENVIRONS EN UN ESPACE CONVIVIAL

Il faut intégrer des aménagements de sécurisation de la sortie de l'école communale. Ceux-ci devront être réalisés par le MET mais l'inclusion de ces éléments dans le PCDR permet de rendre un peu plus prioritaires ces travaux dans l'agenda du MET.

M. Ancion précise que la fin de la rue Doyard (en fait la place du Tilleul) est incluse dans les aménagements de voiries qui seront réalisés en concomitance avec les travaux d'égouttage au plan triennal 2004-2006.

#### 2.6 PREVOIR UN ENDROIT A LOUVEIGNE POUR PERMETTRE LA TENUE D'ACTIVITES SPORTIVES ET DE DELASSEMENT

Il faut prévoir de clôturer la zone afin de la sécuriser.

M. Ancion précise que les vitraux de l'église sont protégés. Les abords de l'église sont clôturés et le locataire du presbytère assure une "conciergerie" informelle.

Pour Louveigné, l'idéal serait, comme pour Banneux, de globaliser les aménagements dans une seule fiche. (si les endroits où se réaliseront les projets ne sont pas trop éloignés)

☞ **CLDR du 24 janvier 2006**

*Fiche 2.5 : Aménager la place du Tilleul et ses environs en un espace convivial*

Monsieur Benoît Houbeau rappelle que ce projet est global et qu'il ne se limite pas à la place, il existe du petit patrimoine à mettre en avant.

Il est proposé de classer cette fiche en priorité 1.

Monsieur Jean-Luc Bozet abonde dans ce sens et rappelle que les travaux prévus dans la fiche viendraient en complément de ceux à réaliser pour l'égouttage.

Monsieur Raymond Degueldre revient sur la notion d'espace de convivialité développé dans la fiche et explique qu'une place pouvant accueillir des voitures n'a rien de convivial.

La Commission décide de classer cette fiche en **priorité 1**.

*Fiche 2.6 : Prévoir un endroit à Louveigné pour permettre la tenue d'activités sportives et de délasserment*

Il est proposé de classer cette fiche en priorité 2.

Monsieur Jean-Luc Bozet s'interroge sur l'origine de cette demande. Il explique qu'un projet similaire, espace convivial disposant de jeux, avait été mené sur la Commune et que la fonction ne suivait pas car son utilisation était faible.

La Commission décide de classer ce projet à l'unanimité en **priorité 3** car le projet ne serait pas suffisamment mûr.

☞ **CLDR du 27 juin 2006**

**2. 5 - AMENAGER LA PLACE DU TILLEUL ET SES ENVIRONS EN UN ESPACE CONVIVIAL**

**2.6 PREVOIR UN ENDROIT A LOUVEIGNE POUR PERMETTRE LA TENUE D'ACTIVITES SPORTIVES ET DE DELASSEMENT**

Ces fiches seront fondues en une seule qui comprendra également la sécurisation de la rue du Perréon dont la partie séparant la place du Tilleul de l'Eglise. Des contacts ont été pris avec le MET qui est disposé à prendre en charge les aménagements de voiries nécessaires.

a) Place du Tilleul

veiller à permettre les manœuvres pour les livraisons du Delhaize et l'accès privé à côté.  
Prévoir un parking suffisant, la disposition en épi n'est pas acceptée par le MET

b) Place Juge Hanson

Espace multisports derrière l'Eglise – dispositions à convenir pour la sécurisation et la tranquillité des riverains

Mise en valeur de l'Eglise et de la Justice de Paix tout en conservant un nombre de parking suffisant

Créer un effet de porte avant l'Eglise pour l'entrée dans Louveigné en venant de la rue de Liège.



☞ **CLDR du 7 novembre 2006**

La commission aborde le classement des projets de la priorité 1 et décide des premières priorités:

1. Aménagement du centre du village et d'un terrain multisports derrière l'église (Louveigné)
2. Aménagement de crapauducs à Wachiboux
3. Aménagement d'une zone conviviale à proximité de la salle « le Tilleul », tout en renforçant son accessibilité (Gomzé)
4. Aménagement convivial du centre du hameau de Damré en y intégrant le prolongement du Chemin de Fer de Sprimont (CFS)
5. Création d'une Maison d'enfants communale à côté d'une crèche d'entreprises (Damré)

☞ **CLDR du 14 décembre 2006**

**FICHE 1.1: LOUVEIGNE** - Aménagement du centre du village et d'un terrain multisports derrière l'église

Contacté à ce sujet, le MET a confirmé son intention de procéder à l'aménagement de voirie envisagé et de le prolonger du rond-point de Louveigné jusqu'à l'immeuble du notaire Amory. La sécurisation des abords de l'école est également dans les travaux programmés (emprise à réaliser). Le projet sera donc revu à la hausse y compris l'estimation. Le projet sera réalisé en une seule phase.



# **COMMUNE DE SPRIMONT**

## **PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL**

Auteur de projet : GREOA asbl  
Organisme accompagnateur : GREOA asbl  
Bureau d'études : LACASSE-MONFORT sprl



# **TABLE DES MATIERES GENERALE**

|                                                                |            |
|----------------------------------------------------------------|------------|
| <b>PARTIE I: ETUDE SOCIO ECONOMIQUE.....</b>                   | <b>5</b>   |
| <b>PARTIE II: RESULTATS DE LA PARTICIPATION CITOYENNE.....</b> | <b>129</b> |
| <b>PARTIE III: OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT.....</b>             | <b>183</b> |
| <b>PARTIE IV: PROJETS.....</b>                                 | <b>199</b> |
| <b>PARTIE V: TABLEAUX RECAPITULATIFS.....</b>                  | <b>381</b> |



# **PARTIE I**

## **ETUDE SOCIO-ECONOMIQUE**





La présente analyse socio-économique est basée sur le schéma de structure finalisé en février 2003 par le CREAT<sup>1</sup> (Centre de Recherches et d'Etudes en Aménagement du Territoire). La présentation générale des chapitres a été revue par le GREOA (Groupement Régional Economique des Vallées de l'Ourthe et de l'Amblève) pour les besoins du Programme Communal de Développement Rural.

Fondé en 1965, le **CREAT** travaille essentiellement sur le développement territorial de la Wallonie et des régions voisines. Ses travaux sont menés par une équipe interdisciplinaire dans le cadre de l'Université catholique de Louvain. Le CREAT a tout d'abord mené des recherches à caractère essentiellement appliqué dans le domaine de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire. Les résultats de ses travaux répondent aux exigences scientifiques tout en contribuant à améliorer la formation et les pratiques des professionnels du développement territorial. Depuis le début des années 90, son approche a évolué en questionnant la pertinence des systèmes de planification. Elle vise désormais à mieux comprendre les logiques et les mutations spatiales en étudiant les interactions entre évolutions des populations, territoires et environnement dans une perspective de développement durable. Cette préoccupation est poursuivie conjointement avec Habitat & Développement (H&D) au sein de l'unité urbanisme et développement territorial (URBA) de l'UCL. Le CREAT tire principalement ses ressources de missions qui lui sont confiées par des organismes publics. A ce titre, il bénéficie depuis plus de 10 ans des agréments de la Région wallonne pour l'élaboration des plans et schémas d'aménagement de même que pour les études d'incidences sur l'environnement. Le CREAT est également l'un des principaux partenaires de la Conférence Permanente du Développement Territorial (CPDT) de la Région wallonne<sup>2</sup>.

Le **GREOA** a vu le jour en 1972, à l'initiative des forces vives de la région Ourthe-Amblève avec comme objectif d'assurer la défense, le développement et la promotion des intérêts économiques et sociaux de cette sous-région. D'abord groupement informel, le GREOA s'est ensuite progressivement structuré: locaux, personnel, équipement informatique performant (cartographie)... Il s'étend aujourd'hui à dix communes de la Province de Liège: Anthisnes, Aywaille, Comblain-au-Pont, Esneux, Ferrières, Hamoir, Liernux, Ouffet, Sprimont et Stoumont. Il occupe actuellement 30 personnes dont la moitié travaille au siège social, les autres étant détachées dans les communes membres. Les rôles et missions du GREOA se déclinent suivant trois grands axes: le GREOA est un Bureau d'Etudes essentiellement orienté vers les questions d'environnement et d'aménagement du territoire. Au fil des études réalisées (Plans Communaux Généraux d'Egouttage, Plans Communaux de Développement de la Nature, Plans Communaux de Développement Rural, Schémas de Structure Communaux...), le GREOA a constitué une importante banque de données numérisées (réseau hydrographique, voiries, égouttage, zones inondables, captages, décharges, carrières, campings, parcs résidentiels, géologie, pédologie, topographie, réseau écologique, sites touristiques, itinéraires de promenade, etc.) intégrées à un système d'information géographique (SIG) qui constitue l'outil idéal pour la gestion globale d'un territoire. Habitué à travailler en intercommunalité, le GREOA assure également un rôle de coordination; il favorise une réflexion régionale au niveau des communes d'Ourthe-Amblève. Le plus souvent, ses études sont réalisées en partenariat avec le milieu associatif local, l'Université de Liège, la Faculté des Sciences Agronomiques de Gembloux, l'ISSEP... Le GREOA est aussi un Organisme de Promotion au sens large du terme (économie, tourisme, culture, social), il est actif dans le domaine de l'assistance aux entreprises et attentif au développement économique de la région, notamment au niveau touristique comme organisme gestionnaire de la Maison du Tourisme Ourthe-Amblève. Il est également présent dans divers programmes d'actions contre l'exclusion sociale (Action Pilote Intégrée Campings, Agence Immobilière Sociale, Pôle Logement Ourthe-Amblève...). Il constitue enfin un Groupe de pression qui défend de tout son poids les intérêts de la région Ourthe-Amblève<sup>3</sup>.

---

1 Belgian Federal Science Policy Office, Répertoire de chercheurs et d'unités de recherches  
<http://www.belspo.be/urban/doc/répertoire.doc>

2 CREAT, [http://www.urba.ucl.ac.be/creat/documents/2002-05-30\\_presentation\\_creat.pdf](http://www.urba.ucl.ac.be/creat/documents/2002-05-30_presentation_creat.pdf)

3 Pour plus d'information, rapport d'activités du GREOA sur le site <http://www.ourthe-ambleve.be> (en cliquant sur l'icône Ourthe-Amblève en page d'accueil).



|                                                                                   |            |
|-----------------------------------------------------------------------------------|------------|
| <b>1. HISTORIQUE DE LA COMMUNE .....</b>                                          | <b>11</b>  |
| <b>2. CARACTERISTIQUES GENERALES.....</b>                                         | <b>14</b>  |
| <b>3. CARACTERISTIQUES GEOGRAPHIQUES.....</b>                                     | <b>16</b>  |
| 3.1 Sol et sous-sol .....                                                         | 16         |
| 3.2 Climat.....                                                                   | 26         |
| 3.3 Conclusion.....                                                               | 26         |
| <b>4. MILIEU NATUREL .....</b>                                                    | <b>27</b>  |
| 4.1 Description de la situation actuelle .....                                    | 27         |
| 4.2 Protection et menaces.....                                                    | 27         |
| 4.3 Faune .....                                                                   | 29         |
| 4.4 Natura 2000.....                                                              | 29         |
| 4.5 Cavité Souterraine d'Intérêt Scientifique (CSIS).....                         | 32         |
| 4.6 Monuments et sites classés.....                                               | 32         |
| 4.7 Bois soumis au régime forestier .....                                         | 35         |
| 4.8 Arbres et haies remarquables .....                                            | 36         |
| 4.9 Conclusion.....                                                               | 42         |
| <b>5. POPULATION .....</b>                                                        | <b>43</b>  |
| 5.1 Evolution de la population.....                                               | 43         |
| 5.2 Structure de la population.....                                               | 48         |
| 5.3 Conclusion.....                                                               | 57         |
| <b>6. STRUCTURES ET CARACTÉRISTIQUES DU BÂTI , OCCUPATION DU TERRITOIRE .....</b> | <b>58</b>  |
| 6.1 Situation actuelle des noyaux d'habitat .....                                 | 58         |
| 6.2 Caractéristiques architecturales.....                                         | 64         |
| 6.3 Conclusion.....                                                               | 66         |
| 7.1 Evolution du parc de logements .....                                          | 67         |
| 7.2 Structure du parc de logements .....                                          | 68         |
| 7.3 L'offre et la demande .....                                                   | 75         |
| 7.4 Conclusion.....                                                               | 76         |
| 8.1 Emploi et population active .....                                             | 77         |
| 8.2 Revenu moyen par habitant .....                                               | 79         |
| 8.3 Activités économiques.....                                                    | 81         |
| 8.4 Agriculture.....                                                              | 83         |
| 8.5 Exploitations de carrières.....                                               | 87         |
| 8.6 Sylviculture .....                                                            | 90         |
| 8.7 Tourisme.....                                                                 | 91         |
| 8.8 Conclusion.....                                                               | 93         |
| <b>9. MOBILITE ET SECURITE ROUTIERE .....</b>                                     | <b>95</b>  |
| 9.1 Circulation automobile .....                                                  | 95         |
| 9.2 Transports en commun .....                                                    | 101        |
| 9.3 Circulation piétonne.....                                                     | 103        |
| 9.4 Circulation cycliste .....                                                    | 105        |
| 9.5 Conclusion .....                                                              | 105        |
| <b>10.VIE SOCIO-CULTURELLE ET LE CULTE.....</b>                                   | <b>106</b> |
| 10.1 Equipements et services sociaux .....                                        | 106        |
| 10.2 Equipements et services sanitaires.....                                      | 107        |

|      |                                                         |     |
|------|---------------------------------------------------------|-----|
| 10.3 | Equipements et services sportifs .....                  | 107 |
| 10.4 | Equipements culturels.....                              | 108 |
| 10.5 | Equipements scolaires.....                              | 109 |
| 10.6 | Le culte .....                                          | 111 |
| 11.1 | Alimentation en eau potable.....                        | 112 |
| 11.2 | Egouttage, épuration et collecte des déchets .....      | 112 |
| 11.3 | Distribution d'électricité et de télédistribution ..... | 114 |
| 11.4 | Télécommunications .....                                | 115 |
| 12.  | GESTION COMMUNALE .....                                 | 116 |
| 12.1 | Composition du Conseil communal .....                   | 116 |
| 12.2 | Equipements et services administratifs .....            | 118 |
| 12.3 | Infrastructures communales en projet .....              | 119 |
| 12.4 | Affiliations de la Commune.....                         | 120 |
| 12.5 | Propriétés communales.....                              | 120 |
| 12.6 | Taxes et redevances .....                               | 122 |
| 12.7 | Budget.....                                             | 124 |
| 13.  | BIBLIOGRAPHIE .....                                     | 126 |

## 1. HISTORIQUE DE LA COMMUNE

La région de Sprimont semble avoir été habitée par l'homme dès le quaternaire, il y a 1,6 millions d'années environ. Les anciens néolithiques auraient travaillé le silex à Lincé-Sprimont et alentours. Ils auraient également longtemps habité cette région.

En ce qui concerne l'étymologie du nom "Sprimont" les experts ne se font pas plus précis. Selon Louis Thiry "Spri" désignerait un nom propre; reste à savoir lequel... Quant à "mont", il viendrait du latin "mansio" (signifiant gîte pour la nuit, auberge, étape ou halte). Quoiqu'il en soit, toujours selon Louis Thiry, le toponyme serait clairement roman.

Cela s'explique en effet. Sprimont est très tôt soumise aux lois, à la langue et aux traditions de Rome. Une chaussée romaine venant de Lagombe-Lincé par Lincé, suivait les hauteurs de Sprimont, pour aller par Cornemont et Deigné vers la Baraque Michel. Dès le IX<sup>ème</sup> siècle, Sprimont est, en outre, le siège d'une villa mérovingienne.

Les premiers documents qui évoquent le nom de Sprimont datent de 855: par un diplôme, Lothaire II, empereur d'Allemagne, donne Sprimont à l'abbaye de Stavelot. La même abbaye reçoit également la Tour de Sprimont, c'est-à-dire la maison forte, embryon du futur château ou encore Neufchâteau sur Amblève, appelé aujourd'hui le château d'Amblève et qui, jusqu'en 1578, constitua la défense militaire de Sprimont.

En 1065, l'abbaye de Stavelot reçoit encore la paroisse de Sprimont des mains du duc Frédéric de Lorraine.

Neufchâteau sur Amblève semble dater d'avant 855. En effet, dès l'an 741, ce château aurait servi de prison à Griffon, fils de Charles Martel.

Le château de Sprimont quant à lui existe dès le XIII<sup>ème</sup> siècle. Il n'en reste aujourd'hui que la maison en style espagnol de la cour Robaye, située à côté de l'Eglise. Elle porte le millésime "1586", date à laquelle Guillaume de Loncin, le dernier propriétaire, fit effectuer des réparations.

En 1253, le château de Sprimont et ses dépendances passent aux mains des ducs de Limbourg. Sous domination limbourgeoise, Sprimont fait partie des "Seigneuries d'au-delà des bois" et constitue la plus importante d'entre elles.

En 1288, Sprimont et son château reviennent au duc Jean I<sup>er</sup> le Victorieux de Brabant qui conquiert le Limbourg. C'est vers cette époque que le duc Henri de Luxembourg, voulant surprendre Jean I<sup>er</sup> dans son domaine de Sprimont, fait placer 300 hommes dans la tour de l'église qui jouxtait le château. Le duc de Brabant, averti à temps on ne sait comment, accourt vers Sprimont. Les Luxembourgeois descendent de la tour et sont battus par les Brabançons en la Chera d'Aywaille. Jean I<sup>er</sup> de Brabant fait détruire l'église en 1286, puisqu'elle avait donné asile aux gens de son ennemi, le duc de Luxembourg. Quelque 100 ans plus tard, en 1387, l'église fait à nouveau parler d'elle. Des personnages influents dont le bourgmestre de l'époque s'étant approprié les biens d'un orphelin et continuant cependant à fréquenter l'église, le prince-évêque de Liège décide de jeter sur elle l'interdit et la prive ainsi de tout secours religieux.

L'église a subi de nombreuses restaurations au cours des siècles, et notamment au début du XVII<sup>ème</sup>, à la suite d'un incendie. La tour est la partie la plus ancienne de l'édifice actuel. Le chœur contenait autrefois un autel monumental, don de l'abbaye de Stavelot. Gênant un entrepreneur dans ses travaux, il aurait été évacué. Quant aux autels latéraux, acquis vraisemblablement vers 1846, Louis Thiry émet l'hypothèse qu'ils ont été rachetés au monastère de Bernardfagne.

En 1387, le duché de Brabant s'étant considérablement affaibli, Sprimont devient propriété du duc de Bourgogne, la cession définitive étant actée en 1396. A cette époque, toutes les archives sprimontoises ont déjà disparu. Le château de Sprimont est en ruines et le second, celui de Neufchâteau sur Amblève, réclame des travaux urgents de fortification.

De 1482 à 1555, Sprimont vit sous domination autrichienne. En 1555, elle passe sous autorité espagnole puis redevient autrichien en 1714. Les barons de Rahier sont les derniers seigneurs des terres de Sprimont et Florzé. Ils possèdent en leurs domaines les droits seigneuriaux jusqu'en 1794, date de la prise de possession de nos provinces par la France pour 20 ans, suite à la bataille de Sprimont du 18 septembre 1794 contre les Autrichiens. Cette bataille permet à Sprimont d'avoir son nom gravé sur l'Arc de Triomphe de l'Etoile à Paris.

De 1794 à 1815, Sprimont vit sous domination française puis, de 1815 à 1830, sous régime hollandais.

Depuis la naissance de l'Etat belge en 1831, après de multiples changements de "propriétaires", Sprimont jouit d'une stabilité bien méritée.

### **Le ban de Sprimont**

Au Moyen Age, le ban désigne le territoire placé sous l'autorité d'une bannière, celle du suzerain. Dès le XIII<sup>e</sup> siècle, le mot fut attribué aux villages placés sous une même administration centrale. Le ban de Sprimont comprenait, outre Sprimont même, Florzé, Damré, Hornay, Haye des Chênes, Ogné, Lillé, Presseux, Chanxhe, Rouvrex, Amblève (en partie), Gippe, Lincé, Fays, Dolembreux, Wachiboux, Hayen, Hautgné, Betgné, La Haze, Flagothier, Fontain, Haye des Pauvres, Playe, Sougné, Secheval et Sur-la-Heid.

Un arrêté royal de Léopold I<sup>er</sup>, daté du 17 juin 1836, annexe les hameaux de Playe, Sougné, Sècheval et Sur-la-Heid à la commune d'Aywaille. Par la suite, les limites entre Sprimont et Esneux sont modifiées et, en 1886, Rouvrex devient le chef-lieu d'une commune distincte comprenant Florzé, Gippe, Warnoumont et Amblève.

Depuis la fusion des communes en 1976, le territoire de Sprimont s'étend jusqu'à Louveigné et comprend également Banneux, Gomzé-Andoumont, Stinval, Sendrogne, Blindéf, Adzeux, Cornemont, Hotchamps, Fraiture et Chanxhe.

### **Rénovation Rurale**

La Rénovation Rurale en Ourthe-Amblève a constitué, à l'instar d'autres communes en Région wallonne, une opération "pilote" à l'origine du Décret sur le développement rural du 6 juin 1991. Contrairement à l'individualisme communal souvent observé, les sept communes d'Ourthe-Amblève membres du GREOA à l'époque (Anthisnes, Aywaille, Comblain-au-Pont, Ferrières, Hamoir, Ouffet et Sprimont) s'étaient associées pour établir les bases d'un développement rural à vision supracommunale.

L'étude fut orientée vers la recherche et la définition d'actions concrètes favorisant le cadre de vie des populations concernées. Une volonté claire de maintenir un mode de vie en adéquation avec le milieu tout en tenant compte de la proximité de Liège était exprimée. Il convenait en outre de favoriser au maximum les flux économiques existants, d'encourager l'implantation de petites et moyennes entreprises, de mettre en valeur les potentialités touristiques existantes, de compléter et d'améliorer les équipements sociaux. Ces actions relevant du caractère régional furent gérées par le GREOA. Elles aboutirent notamment à une étude sur la gestion sanitaire des immondices, une étude sur l'implantation des parcs à conteneur, un inventaire des ressources du sous-sol de la région d'Ourthe-Amblève, un document sur les choix à opérer en termes d'assainissement des eaux en milieu rural, une guidance en matière d'emploi, des propositions en vue de protéger le vallon des chantoirs à Remouchamps...

Les communes, outre l'approbation de ce plan commun, ont défini leur schéma directeur propre.

A Sprimont, la rénovation de la Place du Vieux Bac fut retenue par le Conseil communal et entérinée le 7 octobre 1981, par un Arrêté royal menant à une convention du 14 octobre 1981 et son avenant du

13 mai 1987. Les travaux proprement dits ont débuté le 11 janvier 1989 pour s'achever le 12 octobre 1989. La dépense totale a été de 20.216.561 BEF dont 18.161.684 BEF subventionnables à 80% (subsides de 14.529.347 BEF).

***Effets multiplicateurs et bilan de cette réalisation***

L'investissement a permis d'améliorer le centre de l'entité. En effet, depuis sa rénovation, la place du Vieux Bac a accueilli de nouveaux logements et des commerces se sont également installés. La création de nouvelles aires de stationnement est largement appréciée par la population locale et les personnes se rendant aux activités du foyer culturel proche de cette zone. Bien utilisé, cet espace a permis de rendre vie à cette zone centrale.

## 2. CARACTERISTIQUES GENERALES<sup>4</sup>

L'entité de SPRIMONT<sup>5</sup> est située dans la Province et l'arrondissement administratif de Liège. Depuis la fusion, elle regroupe les anciennes communes de Dolembreux, Gomzé-Andoumont, Louveigné (pour partie), Rouvrex et Sprimont ainsi qu'une partie de l'ancienne commune de Comblain-au-Pont. Environ 25 kilomètres la séparent de l'agglomération liégeoise.

SPRIMONT couvre quelque 7.428 hectares. La Commune est essentiellement rurale: l'espace rural s'étend sur plus de 80% du territoire communal, réparti à raison de 52% pour l'agriculture (essentiellement tournée vers l'élevage), 25% pour la forêt et moins de 1% pour les terres vaines et vagues. L'habitat représente à peine plus de 8% du territoire et les superficies non cadastrées (voiries, espaces publics) environ 6,5%.

Les limites communales de SPRIMONT longent celles de Trooz et Chaudfontaine au nord, d'Esneux à l'ouest, d'Aywaille au sud et de Theux et Pepinster à l'est. Elles sont encore partiellement définies au sud-ouest par les cours de l'Ourthe et de l'Amblève qui séparent les communes de Sprimont et Comblain-au-Pont.

Des axes de communication importants et nombreux traversent le territoire communal.

Il s'agit tout d'abord de l'autoroute E25 qui relie Liège à Bastogne et qui coupe l'entité suivant un axe nord-sud. En venant de Liège, l'accès vers la Commune est aisé par la sortie 30 à Beaufays en limite nord de l'entité, et via la sortie 31 à Sprimont même. Depuis Bastogne, l'accès à la Commune se fait par les sorties 31 à Sprimont et 30 bis à Gomzé-Andoumont. Cet axe routier crée une rupture paysagère car le tracé de l'autoroute coupe une succession de dépressions et de tiges, en comblant les premières et en entaillant les secondes par des remblais et des déblais. Cette autoroute établit une barrière entre les localités de Sprimont et de Louveigné qui rivalisent d'importance au niveau communal.

La N30 dédouble l'autoroute en traversant la Haie des Chênes, Hornay, Sprimont et Florzé. Elle traverse donc la Commune de part en part en reliant les agglomérations de Beaufays (commune de Chaudfontaine) au nord, et d'Aywaille au sud.

La N62 relie Beaufays à Theux en traversant l'agglomération de Louveigné et en desservant Gomzé-Andoumont et Banneux.

Venant de Pepinster, la N666 dessert à son tour les localités de Banneux, Louveigné et Adzeux avant de rejoindre Remouchamps (commune de Aywaille). Elle croise donc la N62 dans Louveigné.

La Commune est encore traversée par une route suivant un axe est-ouest depuis Le Thier des Forges jusqu'à Esneux en passant par Dolembreux; elle croise la N62, l'autoroute E25 et la N30.

Suivant un même axe, la N678 quitte la N62 à Louveigné, passe par Sprimont et permet de rejoindre Poulseur et Comblain-au-Pont à partir de l'Ourthe où elle se raccorde à la N633. La N678 est dédoublée au sud de Louveigné par une voie de contournement de l'agglomération qui se greffe sur les N666 et N62.

L'importance du maillage routier entraîne un trafic parasite de poids lourds non négligeable notamment sur les N678 et N666 qui permettent une liaison entre les autoroutes E25 et E40 en évitant ainsi l'agglomération liégeoise.

SPRIMONT est également desservie par les transports en commun. La ligne de chemin de fer Liège-Jemelle emprunte la vallée de l'Ourthe et comporte un arrêt à Rivage, situé au sud-ouest de la Commune. Plusieurs lignes de bus traversent le territoire de SPRIMONT.

---

<sup>4</sup> Annexes Partie I, carte 1: Carte de situation.

<sup>5</sup> En l'absence d'autre mention dans le texte, SPRIMONT concernera l'entité communale après fusion, alors que Sprimont portera sur la commune avant fusion.



Le relief joue un rôle important: il présente une succession de dépressions et de tiges orientés est-ouest sauf sur le plateau ardennais situé à l'est. Ce relief et la localisation des points d'eau et cours d'eau ont conditionné l'implantation des premiers noyaux d'habitat.

Le relief et la qualité du sol ont encore déterminé l'activité agricole principalement orientée vers l'élevage ainsi que l'implantation des principaux massifs boisés sur les versants de vallées principales et secondaires et dans les cuvettes.

Le sous-sol est caractérisé par la présence de bancs de psammites et de calcaires qui sont à l'origine de sites de carrières dont plusieurs sont encore en activité aujourd'hui. Ces exploitations ont contribué à l'essor économique et démographique de la Commune pendant près d'un siècle; elles ont également induit un trafic de poids lourds dont l'importance actuelle reste problématique à plus d'un titre.

La Commune est fortement marquée par les activités du secteur primaire mais sa liaison autoroutière avec l'agglomération liégeoise entraîne une urbanisation croissante de son territoire. Petit à petit, elle devient une commune suburbaine de la métropole, habitée par un nombre de plus en plus important de personnes aux revenus relativement confortables. La proportion des nouveaux résidents par rapport à la population de souche augmente d'année en année. Les navettes se multiplient et s'effectuent principalement en automobile.

De nombreuses petites et moyennes entreprises ont choisi de s'implanter dans la Commune. Elles influencent aujourd'hui le marché local de l'emploi, alors qu'autrefois il était marqué par les activités d'extraction et de taille des pierres naturelles. Ce marché de l'emploi est soutenu par les activités commerciales liées au site marial.

SPRIMONT présente des atouts touristiques non négligeables: le patrimoine naturel et le bâti en sont les deux composantes principales. Le territoire communal se prête particulièrement bien à la randonnée pédestre du fait du caractère alterné des paysages: marche en forêt, traversée de vieux villages et hameaux, sentiers entre de vastes prairies agrémentées de haies, chemins creux. Les carrières font également partie des ressources touristiques de la Commune comme en témoigne le Musée de la Pierre. SPRIMONT est encore singularisée par l'existence d'un lieu d'apparitions qui attire de nombreux pèlerins à Banneux.

La démographie augmentant depuis de nombreuses années en raison d'un solde migratoire important a eu pour conséquences d'accroître la demande en logements; l'aménagement du territoire a aussi évolué au cours du temps.

Dans cette présentation succincte, le vieillissement de la population sprimontoise est également à souligner car cela induit des conséquences sur l'offre des services à rendre aux citoyens.

### 3. CARACTERISTIQUES GEOGRAPHIQUES

#### 3.1 Sol et sous-sol

Après une description du contexte actuel, on abordera les contraintes et potentialités liées à l'utilisation du sol en passant en revue les zones problématiques pour la construction, la problématique des sources et eaux de surface, l'exploitation du sous-sol, la protection des captages et des nappes souterraines et les sites archéologiques, traces du passé sprimontois.

##### 3.1.1 Description du contexte

###### Topographie

L'étude topographique de la commune de Sprimont se base sur l'interprétation des cartes IGN.

Sprimont est une commune au relief particulier avec une opposition marquée entre l'ouest vallonné et l'est montant en pente douce vers le plateau ardennais. La topographie est fortement influencée par la structure géologique sous-jacente, seule l'Ourthe parvient à se surimposer à cette structure. Les ruisseaux limitent leur action érosive à un niveau très local ne modifiant pas l'ensemble du relief de la Commune.

Ce dernier est composé d'une succession de dépressions et de crêtes dans la partie ouest de la Commune. Si l'on suit par exemple le tracé de l'autoroute Liège - Luxembourg, on s'aperçoit qu'elle se trouve tantôt au sommet d'imposants talus, tantôt au fond d'une énorme tranchée.

Toute cette partie de la Commune constitue essentiellement un plateau largement ondulé, caractérisé par une alternance de crêtes et de dépressions parallèles à orientation ouest - est. Elle est longée par les vallées profondément entaillées de l'Ourthe et de l'Amblève.

Sa bordure nord constitue en fait le versant sud de l'Ardenne condruzienne représenté ici par le plateau de Beaufays. Au sud de ce versant s'étend une zone en dépression entre Hayen, Hautgné et Dolembreux, mais de nombreuses caractéristiques topographiques d'importance mineure lui donnent une morphologie complexe.

Une première crête (altitude maximale  $\pm 260$  m) du Condroz proprement dit s'étend de Souverain-Pré (Esneux) vers Betgné, la Haie des Pauvres et la Haie des Chênes. La dépression suit un axe qui correspond à peu près au cours du ruisseau de la Haze. Vers l'est, elle devient moins profonde et se marque par un léger col dans la crête de partage entre le bassin de l'Ourthe et celui de la Vesdre, au nord du Hornay.

Une seconde crête s'étend dans le Condroz à partir de Fays et de Ménage vers Lincé et Hornay. Les points culminants atteignent presque les 290 m d'altitude.

Encore plus au sud, l'axe de la dépression suivante est occupé par une vallée sèche qui prend naissance à Cornemont et débouche dans la vallée de l'Ourthe à Chanxhe. Seuls quelques ruisseaux dévalent les flancs de ce vallon pour se perdre dans un des nombreux chantoirs.

La crête suivante marque la limite entre les bassins hydrographiques de l'Ourthe et de l'Amblève. Elle démarre de Fraiture et se prolonge par Rouvieux vers l'est de la Commune. Les altitudes dépassent les 300 m à hauteur de Rouvieux.

Enfin, l'Amblève occupe en majeure partie la dernière dépression condruzienne située sur la Commune.

L'est du territoire communal est une zone de relief moins marquée. Les caractéristiques karstiques de la zone de transition entre le Condroz et le rebord du plateau ardennais donnent au relief une physionomie particulière, appelée le vallon des chantoirs, au sud de Louveigné. Le profil général du relief présente une pente relativement douce vers le point culminant de la Commune situé près de la ferme de Louette à 342 m d'altitude.

Les bois occupent en général les parties les plus pentues des tiges (crêtes) condruziennes ou des versants de vallée. Dans la partie est de la Commune, la pente douce du rebord du plateau ardennais provoque de mauvaises conditions de drainage auxquelles s'adapte principalement l'épicéa. Lorsque la pente s'adoucit, la forêt fait souvent place aux prairies ou plus rarement à des cultures sur le sommet des tiges, là où la pente est la plus faible.

Trois situations différentes peuvent caractériser la localisation des noyaux d'habitat dans la zone condruzienne du territoire communal. L'habitat se rencontre soit en crête, au sommet des tiges (Fraiture, Rouvreur, Lincé, Ogné, Le Hornay), soit sur les versants des dépressions (Presseux, Lillé, Florzé, Dolembreux, Andoumont), soit en fond de vallée (Chanxhe, Damré, Gomzé).

Le village de Sprimont occupe aujourd'hui un site à la fois de fond de vallée et de versant. C'est cependant cette dernière caractéristique qui a prévalu à l'origine de l'implantation du village.

## **Géologie**

L'étude du sous-sol a été réalisée sur base de l'interprétation des cartes géologiques couvrant le territoire communal.

Les roches qui composent le sous-sol de Sprimont sont de nature et d'âge divers. Datant majoritairement de l'ère primaire, l'on rencontre ça et là des sables tertiaires et les fonds de vallées sont occupés par des alluvions quaternaires.

La commune de Sprimont peut être divisée en quatre entités géologiques aux caractéristiques fort distinctes.

Le nord de la Commune (Hayen, Gomzé) fait partie du Condroz ardennais, région caractérisée par des roches du dévonien inférieur et moyen, identiques à celles formant les premiers contreforts de l'Ardenne. Cela correspond à la bordure nord du synclinorium de Dinant, celle-ci étant constituée d'une succession de roches schisteuses et gréseuses, et limitée au sud par des calcaires (Frasnien et Givetien).

La majeure partie de la commune de Sprimont est située à l'extrémité est du Condroz, elle est composée de roches du Dévonien supérieur et moyen (calcaires Frasnien et Givetien, roches schisto-gréseuses du Couvinien, roches schisto-psammitiques du Famennien) analogues à celles de la Famenne et de l'Ardenne. Depuis de nombreuses années, ces roches ont été exploitées par des carrières soit comme pierre ornementale (petit granit), soit comme pierre de construction (petit granit et moellons de psammites).

L'extrémité est du Condroz est marquée par une zone au relief mouvementé formant la Famenne méridionale. Elle correspond à la partie sud du synclinorium de Dinant. Elle présente une masse calcaire du système dévonien (Givetien et Frasnien) surmontée d'une série de schistes du même système (Frasnien et Famennien).

L'apparition de ces roches caractéristiques du flanc sud du bassin de Dinant annonce les roches ardennaises du dévonien inférieur (schistes et phyllades du Burnotien et Coblencien) qui forment la quatrième structure géologique de l'entité.

## Hydrographie<sup>6</sup>

L'étude hydrographique de la commune de Sprimont a été réalisée sur base de la consultation des cartes IGN, de l'Atlas communal des ruisseaux, du Plan Communal Général d'Egouttage (PCGE), et des Plans d'Assainissement par Sous-Bassins Hydrographique (PASH).

La commune de Sprimont est divisée en trois bassins versants primaires, eux-mêmes subdivisés en sous-bassins et vallons. La plus grande partie du territoire de l'entité est située dans le bassin de l'Ourthe, le nord-est de la Commune appartient au bassin de la Vesdre et la partie sud et sud-est à celui de l'Amblève.

### **Bassin de l'Amblève**

L'Amblève, cours d'eau navigable, forme la limite sud-ouest de la Commune avec Aywaille et Comblain-au-Pont jusqu'à son confluent avec l'Ourthe à Rivage. Cette rivière ne reçoit qu'un seul affluent sur le territoire de Sprimont, le *ruisseau de la Fontaine de Fraiture* (non classé) descendant du village. Par contre, un grand nombre de ruisseaux disparaissent dans des chantoirs pour rejoindre l'Amblève par un parcours souterrain. Le bassin hydrographique de l'Amblève couvre 1.872 ha du territoire communal, soit 25% de la superficie totale.

Dans le village de Rouvieux, une série de sources donnent naissance à plusieurs ruisseaux qui n'atteignent pas l'Amblève par un parcours de surface.

Le *ruisseau du Fond de Sol Hé* (2ème catégorie) prend sa source à la ferme de Warnoumont et disparaît peu après dans un premier chantoir au "Trou du Chien". Il refait surface 200 m en aval pour former la frontière entre les communes de Sprimont et d'Aywaille et reçoit, dans le ravin de Nierbonchera, le ruisseau prenant naissance un peu en contrebas du lieu-dit "Sur le Tige" à Florzé. Le cours d'eau formé par la confluence de ces deux ruisseaux plonge dans un chantoir peu après la limite communale, probablement pour rejoindre l'Amblève.

Trois chantoirs sont situés dans les environs immédiats du hameau de Hotchamps.

Le chantoir du "Trou le Coq" recueille les eaux d'un petit ruisseau sans nom situé à l'est du hameau.

Un deuxième chantoir situé en pleine zone habitée reçoit les eaux du *ruisseau de Pahis* (3ème catégorie).

Enfin, le chantoir du "Béronri" recueille les eaux du *ruisseau de Makinhaie* (2ème catégorie). Ce ruisseau reçoit un affluent de rive gauche, le *ruisseau du Fond des Tailles* (non classé) et deux affluents de rive droite, le *ruisseau de Warnoumont* (non classé) et le *ruisseau de Bierleur* (non classé). Excepté le passage canalisé sous l'autoroute, aucune rectification des lits de ces ruisseaux n'est enregistrée à l'atlas (non daté).

Trois chantoirs dont un situé hors de la commune de Sprimont, déterminent l'hydrographie aux alentours du hameau d'Adzeux.

Le chantoir de "Grandchamp" reçoit les eaux d'un petit ruisseau sans dénomination prenant sa source à la ferme de la Haute Folie.

Le *ruisseau de Banneway* (3ème catégorie) prend sa source à Banneux-apparitions pour venir se perdre, après avoir traversé le hameau, dans le chantoir "Adzeux". Le tracé du lit de ce ruisseau a subi plusieurs rectifications au lieu-dit "Dans les Jardins", au sud de la route vers Spa et au sud du chemin venant du Fier Mamme.

Le *ruisseau de Griry* (3ème catégorie) prend sa source au lieu-dit "Thier du Mont" sur le territoire de Theux. Plusieurs rectifications ont été apportées au tracé de ce ruisseau, à hauteur de son croisement avec le chemin du Forestier ainsi qu'à son passage sous la route principale du hameau.

Ce ruisseau forme, avec le *ruisseau du Fond Bastin* (3ème catégorie), l'étang du Moulin du Rouge Thier, avant de plonger 200 m plus en aval dans le chantoir du "Trou du Moulin". Le tracé du lit de ce ruisseau n'a été que légèrement modifié à 300 m du chemin Adzeux.

---

<sup>6</sup> Annexes Partie I, carte 4: Hydrographie.

L'ensemble du réseau hydrographique de Sprimont présente une discontinuité remarquable. En effet, selon le caractère perméable ou non des roches sous-jacentes, les ruisseaux alternent des parcours en surface avec des tracés souterrains souvent méconnus, ceci dans les trois bassins versants primaires de la Commune.

Les chantoirs et les résurgences observés dans les substrats calcaires fragilisent grandement ceux-ci et les rendent très sensibles aux pollutions chimiques ou organiques. Il faudra être très vigilant pour limiter celles-ci et multiplier les mesures, surtout après des orages ou des pluies violentes. Ces circonstances sont en effet très favorables aux phénomènes de percolation rapide et de dissolution des roches calcaires.

### ***Bassin de l'Ourthe***

L'*Ourthe*, cours d'eau navigable, est située à l'ouest de la Commune et forme la frontière avec l'entité de Comblain-au-Pont. Elle ne reçoit que peu d'affluents sur le territoire de Sprimont (3 ruisseaux sans nom, entre Rivage et Chauxhe). Par contre, le ruisseau de la Haze et le ruisseau de Gobry prennent naissance dans l'entité avant de se jeter dans l'Ourthe sur le territoire de la commune d'Esneux. La superficie occupée par le bassin de l'Ourthe est de 3.429 ha, soit 46% de la superficie totale de la commune de Sprimont.

Le *ruisseau de la Haze* (2ème et 3ème catégorie) prend sa source au nord-est de Lincé et se jette dans l'Ourthe à Souverain-Pré (Esneux) après avoir reçu le *ruisseau de Wachiboux* (3ème catégorie) comme affluent principal, ce dernier prenant sa source près de la Haie des Chênes. Des rectifications importantes du tracé de ce ruisseau ont été effectuées à hauteur du croisement avec le chemin de la Haie des Pauvres et peu avant son confluent avec le ruisseau de la Haze. Une quantité de petits affluents (ni classés, ni dénommés) de rive gauche et de rive droite rejoignent ces deux ruisseaux.

Le *ruisseau de Gobry* (2ème et 3ème catégorie) marque la frontière nord-ouest de la Commune avec les entités voisines d'Esneux et de Beaufays. Prenant sa source au Pré Makar, il se jette dans l'Ourthe à Méry après avoir reçu comme affluent de rive gauche le *ruisseau du Gués Roti ou ruisseau de Rothys* (3ème catégorie). Ce dernier disparaît dans le chantoir du "Trou du Renard" à Hayen pour réapparaître 200 m plus en aval. Il est probable que les eaux des petits ruisseaux non dénommés à Dolembreux et à Hautgné aboutissent également dans le ruisseau de Gobry.

De Chauxhe à Cornemont s'étend un vallon sec dans sa majeure partie et seulement parcouru par quelques petits bouts de ruisseaux dont le *ruisseau de Beauval* (non classé) descendant de Xhigné et le *ruisseau de Cornemont* (non classé) qui prend sa source dans le village du même nom avant de plonger dans un chantoir peu avant l'autoroute. La résurgence du "Trou Bleu" à Chauxhe est probablement le débouché d'une grande partie du réseau souterrain de ce vallon sec.

### ***Bassin de la Vesdre***

Trois ruisseaux importants drainent vers la *Vesdre* les eaux de la partie nord-est de l'entité de Sprimont. La limite entre ce bassin et celui de l'Ourthe est matérialisée par une ligne de crête légèrement à l'est de la N30, obliquant vers l'est au Hornay, passant au nord de Cornemont pour finalement quitter la Commune entre Banneux-village et Banneux-apparitions. La superficie occupée par le bassin de la Vesdre est de 2.142 ha, soit 29% de la superficie totale de la commune de Sprimont.

Le *ruisseau de Mosbeux ou de Stinval* (2ème et 3ème catégorie) se jette dans la Vesdre à Trooz après avoir reçu plusieurs petits affluents non dénommés entre Stinval et la limite communale. Ce ruisseau est la résurgence commune, au sud du hameau de Stinval, du *ruisseau des Pierres* (3ème catégorie) et du *ruisseau du Vieux Sart* (3ème catégorie). Durant la traversée du hameau, il reçoit encore les eaux du *ruisseau de la Hé* (3ème catégorie). Le cours du ruisseau de Mosbeux a été modifié entre la résurgence et Stinval, de même qu'en contrebas du lieu-dit "Counachamps".

En ce qui concerne ses affluents, le ruisseau des Pierres prend sa source au pied du talus de l'autoroute entre Sendrogne et Noidré pour se perdre une première fois dans un chantoir à l'ouest de Sendrogne. Il réapparaît 400 m en aval pour replonger sous terre dans un chantoir situé à mi-distance entre Stinval et Sendrogne. Lors de son parcours souterrain, il reçoit probablement les eaux d'un ruisseau non dénommé traversant Sendrogne en venant des "Possoux" et disparaissant dans un chantoir à la bordure nord du village.

Le ruisseau du Vieux Sart prend sa source 1 km au sud du hameau de Blindef, le traverse et entame son parcours souterrain à la limite nord de ce hameau pour rejoindre le ruisseau des Pierres.

Le ruisseau de la Hé prend sa source au "Doyar" et se jette dans le ruisseau de Stinval au hameau du même nom. En chemin, il reçoit un affluent de rive droite, non dénommé, à la "Hé de Louveigné". D'importantes rectifications de son tracé ont eu lieu à la "Basse Gobiet". Enfin, il est probable que les eaux du ruisseau prenant sa source derrière la gendarmerie à Louveigné et plongeant dans un chantoir juste avant le village rejoignent également la Vesdre via le ruisseau de Stinval.

Le *ruisseau de la Froide Fontaine* (2ème et 3ème catégorie) sert, comme son nom l'indique, d'exutoire à une fontaine du Hornay. Il passe sous l'autoroute et après avoir formé un chapelet d'étangs aux environs de la Haie des Chênes disparaît dans un chantoir situé en amont du château de Gomzé. Trois autres ruisseaux démarrent également leur parcours souterrain en tête de cette vallée sèche. Il est presque certain que ces quatre cours d'eau rejoignent le ruisseau de Mosbeux au "Thier des Forges".

Le *ruisseau de Haveigné* (2ème catégorie) se jette dans la Vesdre à Fraipont. Sur le territoire de la commune de Sprimont, ce ruisseau reçoit deux affluents de rive gauche, le *ruisseau de Wisgrifond* (non classé) et un ruisseau sans dénomination. Deux affluents de rive droite viennent également grossir ce cours d'eau, le *ruisseau de Pierrelairy* (2ème catégorie) marquant la frontière avec l'entité de Chaudfontaine et le *ruisseau de Herlatte* (3ème catégorie). Ce dernier prend sa source dans une fontaine au sud de Banneux.

Deux ruisseaux non classés sur leur parcours dans l'entité de Sprimont, le *ruisseau du Fond des Trois Bois* et le *ruisseau de la Faude*, confluent à la limite communale pour se jeter ensuite dans la Vesdre à Becoyin.

## **Pédologie**

L'étude de la qualité des sols du point de vue de leur aptitude et de leur drainage a été réalisée au départ des cartes pédologiques couvrant le territoire de la commune de Sprimont, complétées par le livret de commentaires accompagnant chacune d'elles.

Le socle du territoire communal a été recouvert au Quaternaire par une couche de limons d'origine nivéo-éolienne qui au fil du temps s'est chargée d'une phase caillouteuse plus ou moins importante selon les endroits.

La relation entre géologie et pédologie est intime à Sprimont, les placages nivéo-éoliens d'une certaine taille ne subsistant que sur un substrat calcaire ou dans des zones faiblement pentues et l'altération de la roche en place déterminant la charge caillouteuse de surface.

Les sols du Condroz et de la bande calcaire sont de bonne ou plus rarement de très bonne aptitude à la fois pour les pâtures et pour la culture. Le drainage est excellent sur substrat calcaire (parfois excessif empêchant même les pâtures et la forêt de se développer) et bon sur substrat psammitique.

La situation est différente pour les sols de l'Ardenne et de l'Ardenne condruzienne, nettement plus pauvre et d'un drainage souvent médiocre. La culture n'est pas possible sur ce genre de sols qui ne convient que peu aux pâtures. C'est donc la forêt qui s'y développera le plus facilement.

Les potentialités du sol du point de vue de l'agriculture sont classées selon quatre catégories: les sols très aptes à la culture et aux pâtures, les sols aptes à la culture et aux pâtures, les sols plus propices à un boisement et enfin les sols dont la qualité est tellement médiocre qu'ils seront classés comme incultes.

Les qualités du sol de la commune de Sprimont sont dans l'ensemble relativement faibles, les placages limoneux quaternaires ne se maintiennent que sur des terrains en pente faible. Les sols très aptes à la culture et aux pâturages sont donc largement minoritaires et devraient pouvoir idéalement être exclusivement affectés à la culture.

En dehors des zones aux conditions de pente trop importantes pour permettre la mise en culture, on relève peu de boisements sur des terres très aptes à la culture et aux pâturages. La correspondance entre les boisements et les sols propices à cette affectation est globalement bonne. Le village de Banneux et ses environs font exception, la rareté des terres favorables aux pâtures explique sans doute la localisation de prairies sur des sols qui seraient plus favorables au boisement.

Exception faite de deux surfaces moyennement importantes aux environs de la Croix Henrard à Gomzé-Andoumont, les sols incultes sont concentrés dans le fond des vallées des ruisseaux de Gobry et de la Haze à Dolembreux. Ils sont la conséquence de l'encaissement prononcé de ces vallées en certains endroits.

### ***3.1.2 Contraintes et potentialités liées à l'utilisation du sol***

#### **Zones problématiques pour la construction**

La nature plus ou moins favorable d'un terrain pour l'établissement d'une construction est fonction de différents éléments.

Les caractéristiques mécaniques du sol doivent être suffisantes pour assurer la stabilité d'une construction. L'aptitude plus ou moins grande d'un sol sera appréciée tant par son pouvoir portant que par sa compressibilité (détermination de l'importance du tassement global et différentiel de l'ouvrage). Sans effectuer une mesure systématique des caractéristiques mécaniques du sol, il est possible d'apprécier qualitativement les secteurs où il présente des qualités médiocres. Ce sont par exemple les zones alluvionnaires, les zones marécageuses, les zones inondables, les sols limoneux saturés.

#### ***Nature des roches***

Par exemple, les terrains calcaires paraissent relativement délicats, d'une part par la présence prononcée de phénomènes karstiques (dissolution des roches sous l'action du CO<sub>2</sub> dissous dans l'eau se traduisant par des effondrements souterrains ou en surface), et d'autre part par le fait que les massifs calcaires sont généralement fortement fracturés. S'ils sont présents à faible profondeur, ces phénomènes karstiques pourraient être source de difficultés lors de l'établissement des fondations d'une construction (présence possible de cavités sous le niveau des fondations). De plus, ils ont parfois une évolution rapide qui pourrait être la cause d'un tassement différentiel de toute construction établie à proximité. L'analyse réalisée par Albert Briffoz en 1983 sur le vallon de Sprimont démontre qu'il sort annuellement 300 tonnes de calcaires du sous-sol, soit un agrandissement des fissures et cavernes d'une centaine de m<sup>3</sup> par an !

Cette même étude signale un recul des chantoirs d'environ 300 m par siècle.

#### ***Zones inondables***

La plaine alluviale d'une rivière est divisée en deux parties nettement distinctes et aux fonctions différentes. Le lit mineur d'une rivière est celui qui est occupé en permanence par celle-ci; il est limité par des berges plus ou moins bien marquées selon les cas. Le lit majeur n'est envahi par la rivière que dans des situations de crues exceptionnelles, il est délimité par les versants de la vallée.

Une situation idéale voudrait qu'aucune construction ne soit implantée dans le lit majeur d'une rivière. Des contextes économiques, sociaux, géographiques et historiques font que bien souvent ces zones

sont largement bâties avec les désagréments que nous connaissons. Toute nouvelle implantation devrait en tout cas y être bannie.

L'administration des voies hydrauliques du Ministère de l'Équipement et des Transports (MET) a réalisé une cartographie des zones inondables du bassin de l'Ourthe (1986) et de celui de l'Amblève (1987) qui classe en deux types les zones inondables:

- type 1: zones où l'inondation ne crée pas de perturbations importantes pour la population;
- type 2: zones où l'inondation crée des perturbations importantes pouvant même exceptionnellement mettre en danger des vies humaines.

### **Sources et eaux de surface**

La présence d'un certain nombre de sources dans les zones à bâtir peut créer des problèmes. Lors de l'implantation d'une construction, il faudra être attentif à laisser subsister un exutoire suffisant pour ces sources. Si cette recommandation n'est pas prise en considération, ces eaux pourraient occasionner des désagréments.

L'accumulation d'eau entraînera une humidité importante et une saturation des terrains contigus, provoquant une perte de pouvoir portant de ceux-ci et augmentant ainsi le risque de créer des dégâts aux ouvrages établis.

Les eaux pluviales récoltées par les couvertures imperméables (toitures, routes...) sont évacuées par ruissellement et n'alimentent plus les nappes souterraines. Elles renforcent les écoulements de surface et pourraient être à l'origine de l'érosion de talus non protégés. Elles pourraient s'accumuler dans des points bas et être la cause d'inondations.

La couverture de terrains naturels par des surfaces imperméables pourrait modifier le régime hydrologique des ruisseaux (exutoire naturel des eaux de ruissellement), augmentant ainsi la rapidité et l'importance des crues.

### **Exploitation du sous-sol**

Les richesses du sous-sol sont intensément exploitées depuis plus d'un siècle et demi à Sprimont. Le territoire communal, principalement dans sa partie ouest, est truffé d'exploitations de trois types:

- des carrières de petit granit;
- des carrières de psammites;
- des sablières.

Si la DGRNE (Division Générale des Ressources Naturelles et Environnementales) recense plus d'une quarantaine d'exploitations diverses à Sprimont, seuls 13 sites d'extraction sont repris dans le plan de secteur avec une zone d'extension d'extraction pour certains d'entre eux.

### **Protection des captages et des nappes souterraines**

Les réserves d'eau souterraine sont exploitées de manière très importante dans la région et sur le territoire de Sprimont, en particulier par le biais des captages publics et privés, à des fins industrielles ou comme eau de distribution. Il s'agit de puits de forages qui atteignent la nappe phréatique ainsi que de sources captées.

La sauvegarde de cette ressource naturelle consiste tout d'abord en sa protection face aux risques de pollutions qui pourraient la contaminer. Elle nécessite également une surveillance de la quantité d'eau pompée en fonction de la capacité des réserves et de la vitesse de réalimentation naturelle de la nappe.



## ***Utilisation des nappes***

Les habitations de la commune de Sprimont sont toutes desservies en eau courante. La Société Wallonne de Distribution d'Eau (SWDE) gère l'entière du territoire communal après avoir repris le réseau de la Compagnie Intercommunale Liégeoise des Eaux (CILE).

## ***Pollution des nappes***

### *Causes des pollutions*

Parmi les polluants présentant des risques pour la qualité des eaux souterraines, on peut évoquer les nitrates, provenant des activités agricoles (engrais, fumier), et les rejets des eaux usées.

Les hydrocarbures sont également des sources potentielles importantes de pollutions (citerne à mazout, huile de vidange), ainsi que les contaminations bactériologiques par les eaux de surface ou les rejets d'eaux usées.

Une capacité d'auto-épuration existe en fonction du type de roche. Ainsi les limons possèdent un potentiel de dénitrification important et filtrent les eaux avant qu'elles n'atteignent la nappe. La nature calcaire de l'aquifère possède une capacité d'auto-épuration très réduite; tant les vitesses de percolation que de circulation souterraine peuvent être importantes dans ce type de terrain (plusieurs centaines de mètres par heure). Cependant, si la nappe est captive, le milieu anaérobie et la nature calcaire de la roche sont favorables à la dissolution des nitrates.

Le point de captage est un lieu à surveiller plus particulièrement. Les puits de forage peuvent présenter des défauts d'étanchéité et devenir des drains verticaux entre deux aquifères.

Outre cet aspect, le puits de forage entraîne localement une plus grande sensibilité à la pollution. Le pompage de l'eau provoque un cône de rabattement, c'est-à-dire une dépression dans la surface de la nappe aquifère. Dans cette zone, elle passe d'un régime captif à un régime libre, ce qui la rend plus sensible à la pollution par les nitrates.

La sollicitation excessive des réserves souterraines pourrait avoir également comme conséquence la diminution du niveau de l'eau dans la nappe et le passage d'un régime captif à un régime libre, avec les mêmes risques que ceux évoqués précédemment. Cette situation ne semble pas devoir se rencontrer à Sprimont.

### *Mesures de protection*

Diverses mesures peuvent être encouragées de manière à limiter les risques de contamination des nappes. L'interdiction des puits perdus, l'épuration des cours d'eau et l'amélioration de la collecte des eaux usées sont des mesures globales à favoriser.

## ***Sites archéologiques***

Outre les aspects liés au milieu physique proprement dit et à la protection des ressources naturelles, les traces des premiers occupants du territoire de Sprimont peuvent également être considérées comme des contraintes liées au sol. En effet, les sites archéologiques constituent un patrimoine historique et culturel qui doit être pris en compte pour l'occupation du sol.

La liste qui suit est loin de se vouloir exhaustive; il n'existe en effet pas d'atlas archéologique recouvrant le territoire de Sprimont. Cette liste a été établie grâce à la collaboration de Monsieur Jean-Marc Léotard, responsable de la division des fouilles de la Province de Liège, et de sa collection personnelle de répertoires archéologiques, complétés par des mises à jour tirées de la revue *Archéologie*, reprenant semestriellement les découvertes archéologiques faites sur le territoire belge.

D'un point de vue quantitatif, le sous-sol de Sprimont renferme un nombre imposant de sites archéologiques (une soixantaine) parfois difficilement localisables.

### ***Période préhistorique***

#### *Paléolithique*

- La Belle-Roche: fin mars 1980, un tir de mines dans la carrière a mis à jour un paléokarst entièrement comblé de dépôts sédimentaires. Parmi ceux-ci ont été rapidement découverts de très nombreux restes osseux et dentaires de grands mammifères. Associés à cette faune, ont été découverts plusieurs artefacts taillés pour la plupart sur des galets de silex et dont la fracture est de toute évidence archaïque (J.M. Cordy, Archéologie 1980,2).
- Plus de 20 ans plus tard, les fouilles se déroulent toujours épisodiquement et livrent chaque année leur lot d'ossements d'origine animale et d'artefacts divers permettant d'estimer à 500.000 ans le remplissage fossilifère et l'occupation préhistorique de ce site. Aucun ossement humain n'a cependant encore été mis à jour même si la découverte d'une pièce bifaciale en 1989 semble démontrer l'origine humaine de cette industrie primitive sur les galets.
- L'activité de la carrière, arrêtée durant la décennie nonante, a repris tout en respectant le site depuis quelques années. La découverte d'une hache polie est signalée "aux environs de Florzé".
- De nombreuses exhumations d'ossements humains ont été faites dans plusieurs excavations karstiques du vallon sec de Chanxhe à Sprimont; l'ossuaire de la "Grotte Liliane" semble d'origine paléolithique.
- La caverne de la "Traweye Rotche", située sur la rive droite de l'Amblève à Sprimont a livré une faible quantité d'artefacts lithiques durant les recherches entreprises en 1981-1982.
- Des traces d'industrie du paléolithique moyen ont été découvertes dans le vallon descendant de la Haie des Chênes vers Les Forges.

#### *Mésolithique*

- Plusieurs stations mésolithiques sont signalées à Rouvrex notamment entre le Bois de Warnoumont, la Heid des Gattes et le Fond Bolland, de même qu'au-dessus du "Trô Dj'Henne".
- Une station mésolithique a été repérée sur le versant supérieur de la rive gauche du ruisseau de Gomzé, non loin de sa source, à cheval sur les anciennes communes de Sprimont et de Gomzé. Une autre station est mentionnée à l'orée du "Bois de Gomzé", près du "Fond de Cendrogne".
- Plusieurs stations mésolithiques sont signalées à Dolembreux au lieu-dit "Fosse al'Hasse" (sur une légère éminence à l'ouest du chantoir au centre de la "Campagne de Hotgné"), près de la source du "Ry de la Brassine", au plateau de "Comestire" et au "Sart-Warnî", aux "Champs de Betgné".
- Le chantoir du "Piss'rou" à l'ouest d'Hotgné a accueilli un habitat de type mésolithique, de même que le bord sud du chantoir du "Trou du Renard" à Hayen. Ce fut encore le cas au chantoir d'Adzeux, à celui de "Hodechamps" et au chantoir du "Trou-du-Coq" toujours à Hotchamps.
- Le site surplombant la source d'un affluent du Ry de la Haze au lieu-dit "Fond du Bounama" de même qu'un pseudo-éperon surmontant la source du ruisseau de Beauval ont accueilli un habitat mésolithique dans les environs de Lincé.

#### *Néolithique*

- Des vestiges néolithiques sont signalés à Fraiture, à Florzé, à Ogné, à Presseux, à Lincé (Fond de Bounama entre autres) et à Lillé sans donner plus de détails quant à leur nature ou leur localisation.
- Une sépulture collective néolithique a été découverte en 1985 dans la "fissure Jacques", dans le vallon sec de Chanxhe à Sprimont. Un ossuaire néolithique avec des restes de 28 sujets avait été mis à jour près d'un siècle auparavant au lieu-dit "La Préalle", plus en aval dans le vallon. Cet ossuaire est aujourd'hui détruit suite à la construction de la rue de la Préalle et à la progression de la carrière du même nom.

- De nombreuses stations néolithiques avec traces de métallurgie (bas foyer), d'outils et de meules ont également été repérées aux environs du carrefour de la Haie des Chênes à Dolembreux et à Gomzé-Andoumont, notamment au lieu-dit "A Fawe", aux endroits dénommés "Bayette", "Campagne de Wachiboux", "Colen'reye", "Croupale", "Haute et Basse Comestire", "Rondetchamps", entre le "Bois Pakay" et la route d'Esneux, au "Sart-Thiry" (pierre levée), au "Petit Fossé", à la "Grande Campagne", aux "Stepennes", aux "Champs de Betgné", au lieu-dit "So les Rotches", à "Bois-le-Comte", à la "Campagne de Gomzé", au "Gros-Confin" et "Al Voye di Cendrogne".
- Deux stations néolithiques sont signalées à Gomzé-Andoumont, à la "Croix Henrard" et à proximité du "Riz-de-Havegnée" dans les champs que coupe la route Andoumont - Banneux.
- Plusieurs stations néolithiques ont été découvertes en contre-haut du hameau de Stinval au lieu-dit "Sur la Heid de Louveigné", au lieu-dit "Paradis" qui lui est contigu et de la station de Stinval, au sommet d'une crête schisteuse dominant le hameau.
- D'autres stations néolithiques ont été repérées sur le territoire de la commune de Louveigné, notamment entre Blindef et Stinval, aux lieux-dits "Haute-Folie", "Gros Thiers" et "Vieux Sarts". Des sites sont encore mentionnés près de la route de Cornemont, non loin de Banneux et à 300 m du Château des Fawes sans qu'une localisation précise soit possible.
- Découverte d'une hache néolithique à deux tranchants à "Hazeie près de Lincé", sa localisation est très incertaine.

#### *Période non précisée*

- Deux pierres gravées sont signalées dans "l'abri-sous-roche du Pas-Bayar" à Dolembreux, de même qu'un emplacement de plein air à 500 m au sud-est.
- Une hache polie a été découverte dans la plaine cultivée des "Ménages".

#### ***Période historique***

##### *Gallo-Romaine*

- Des substructions gallo-romaines, des tuiles, des tessons de céramique et des scories de fer ont été retrouvés sur le site du "Village du Bois des Stets" à Dolembreux.
- Des vestiges d'une voie antique et des tessons de poteries gallo-romaines ont été mis à jour dans la "Campagne de Hazeie" à Lincé. L'assiette de la voie est visible entre Ogné et Lincé. Ce site n'est pas localisable avec précision. Cette voie partait de Lincé, franchissait le ruisseau de la Haze à "Belle Fontaine" et remontait la rive droite du ruisseau en deux voies "à sens unique", les utilisateurs venant de l'Ourthe descendaient par le "Sart Warnî" tandis que ceux qui venaient de Lincé remontaient le coteau par une voie contournant la "Haie des Pauvres".
- La trace d'une voie romaine partant de Louveigné et se rendant à la Baraque Michel a été retrouvée au "Straou" à Louveigné.
- Une forge antique gallo-romaine avec de nombreux fers à cheval est signalée à Noidré sans plus de précision quant à sa localisation exacte.
- De nombreux autres vestiges ont été découverts à Dolembreux, notamment un moyen bronze du Bas-Empire à "Li Chéra", un bronze de Valérien et des tessons au "Petit Fossé", 5 petits bronzes au "Trois Pierres", des tessons divers à la "Campagne de Hotgné" et des sépultures franques à la "Cowette de Crèvecoeur".

##### *Médiévale*

Le site du "Bois" ou "Thier de la Chapelle" au hameau de Fays a fait l'objet de recherches archéologiques en 1980. Cette campagne a permis de mettre en évidence des structures murales en bon état de conservation et une chapelle composée de trois nefs de trois travées.

### **3.2 Climat**

Le climat de la région est tempéré et humide. La température moyenne annuelle est d'environ 8°C. Celle du mois le plus froid (février) est de 1,5°C pour 16°C durant le mois le plus chaud (juillet). La température moyenne de la période de végétation (mai-juillet) est de 13,5°C. Les moyennes des maxima et des minima annuels sont respectivement de 31°C et de -15°C.

La première gelée peut se produire vers le 20 octobre et la dernière vers le 10 mai. La période sans gelée est d'environ 160 jours et le nombre moyen de jours de gelées est de 85 par an.

Les précipitations annuelles atteignent 1.100 mm dont environ 260 mm pour la période de végétation, soit de mai à juillet, les mois les plus pluvieux étant juillet et décembre.

D'une manière générale, le territoire communal bénéficie d'un climat plus clément au nord de la limite nettement marquée par la crête de Houssonloge, Havelange et replats de Béhé. La température y est supérieure de 3°C et la fonte des neiges plus rapide qu'au sud de cette délimitation.

Localement, les abris topographiques, les écrans forestiers ou les vallées encaissées jouissent d'un microclimat favorable, quoique ce privilège ne soit enregistrable qu'en périodes froides.

### **3.3 Conclusion**

Sprimont présente une topographie vallonnée avec des entités géologiques distinctes. Appartenant à trois sous-bassins hydrographiques, de nombreux ruisseaux traversent l'entité qui compte de nombreux chantoirs. Le sol et le sous-sol présentent des potentialités différentes en fonction des lieux, cependant il est à noter que les roches et les ressources aquifères sont parfois exploitées. Il subsiste également des sites archéologiques intéressants couvrant plusieurs périodes historiques. Le climat est semblable à celui de la région: tempéré et humide.

## 4. MILIEU NATUREL<sup>7</sup>

### 4.1 Description de la situation actuelle

La proportion de zones d'intérêt biologique dans la surface communale est particulièrement importante et surtout la diversité des associations végétales rencontrées est assez remarquable. Ceci est dû notamment à la situation de la Commune, à cheval sur plusieurs régions naturelles. C'est la partie centrale de la Commune qui est la plus pauvre en zones d'intérêt biologique: Lincé, Sprimont, sud de Dolembreux.

### 4.2 Protection et menaces

#### 4.2.1 Protection

Malgré la richesse évidente de la Commune en zones d'intérêt biologique, il faut reconnaître que le niveau de protection dont elles jouissent à l'heure actuelle n'est pas très élevé.

- Sites classés: on recense six sites classés d'une certaine étendue concernant au moins en partie le territoire de la Commune:
  - le château d'Amblève;
  - la Roche Sanglante;
  - le point de vue de Raboster près d'Adzeux;
  - le lieu-dit "Sous-les-Fays" à Chanxhe (site archéologique);
  - le parc de Florzé;
  - le tilleul de Mérinet près de Fraiture.

Ces sites ne sont pas nécessairement classés pour leur intérêt biologique: leur intérêt est plutôt d'ordre historique ou paysager. Néanmoins, les prescriptions attachées à ces zones par le biais de leur classement permettent de leur assurer une protection efficace. A ce titre, ils trouvent leur place dans le maillage écologique de la Commune.

- Réserves naturelles: il existait une réserve naturelle à Presseux, gérée par une association de protection de la nature; cette réserve ne jouit plus de ce statut à l'heure actuelle. Elle était pourtant célèbre pour sa richesse floristique et ornithologique.
- Plan de secteur: il garantit l'affectation générale d'une bonne partie des zones d'intérêt biologique, en particulier des associations forestières mais il n'offre aucune garantie quant à la composition ou à la gestion de ces zones: il ne permet pas, par exemple, d'empêcher la coupe à blanc d'une forêt feuillue très riche et son remplacement par une monoculture de résineux.
- La liste des arbres et haies remarquables de la commune de SPRIMONT est davantage un outil de reconnaissance que de protection. Une seule haie est reprise dans cette liste: une haie de charme et de chêne bordant le chemin de Voie Joie à Banneux-village.

On peut voir que certaines parties de ces sites (Louveigné, ouest d'Adzeux) ne sont même pas reprises en zones d'intérêt biologique. Néanmoins, étant donné la protection dont elles bénéficient, ces zones peuvent être considérées comme partie intégrante de la structure écologique.

---

<sup>7</sup> Annexes Partie I, carte 7: Sensibilité et contraintes biologiques.

La carte des propriétés communales<sup>8</sup> est également un outil très intéressant dans le cadre de cette réflexion. On peut voir l'importance du rôle que peut jouer la Commune dans la gestion du patrimoine naturel qui lui appartient; ce rôle peut être essentiellement de deux ordres:

- protection et gestion des zones d'intérêt biologique,
- restauration et renforcement du maillage là où il semble déficient.

Les propriétés communales sont essentiellement concentrées dans l'ancienne commune de Louveigné: la Commune y dispose de vastes terrains à Banneux, Adzeux, Cornemont et Stinval qui s'avèrent être également des zones de grand intérêt biologique. Ailleurs, les terrains "publics" (Commune, fabriques d'églises, CPAS) sont de petite taille et très dispersés. C'est donc surtout un rôle de protection et de gestion que l'on pourra attendre de la Commune. La répartition de ses terrains n'est pas propice pour initier une politique de restauration du maillage, mais il convient de ne pas oublier les dizaines de kilomètres de voirie communale qui peuvent jouer un rôle essentiel de liaison.

#### **4.2.2 Menaces**

Les menaces les plus directes sont surtout liées à l'urbanisation de la Commune. Mais la réflexion sur les menaces plus diffuses pose le problème de l'évolution de l'espace rural de la Commune: la tentation est grande de reboiser les terres agricoles marginales, enclavées, mal drainées, peu amendées. Pourtant, elles forment ou peuvent former des associations végétales très riches et de plus en plus rares. Une réflexion devra être menée dans ce sens, aboutissant par exemple à la définition de zones intermédiaires entre la zone agricole intensive et la zone boisée (zone agricole extensive dont l'entretien pourrait être en partie subsidié, zone agricole reboisible).

#### **4.2.3 Zones qui méritent un statut de protection**

Il s'agit des principales zones d'intérêt naturel de la Commune dont la protection actuelle est insuffisante ou inexistante.

- Versants et plaine alluviale de l'Amblève aux lieux-dits Belle-Roche, Halleux et Hagohé: recolonisation sur des sites de carrière.
- Le versant droit de la vallée de l'Amblève, entre les ruines du château d'Amblève et le belvédère de la Corniche, versants calcaires exposés au sud et abritant quelques espèces rares (une petite partie du site est classé: ruines du château).
- Le Vallon des chantoirs est une curiosité géomorphologique: il forme l'extrémité orientale du synclinorium de Dinant et sa rencontre avec le massif ardennais. Il est constitué de roches calcaires en contact direct avec les eaux acides provenant du massif ardennais: l'érosion chimique y a donc été très intense, créant de nombreux phénomènes karstiques. Il s'étend du sud de Louveigné jusqu'à Sougné-Remouchamps.
- L'ancienne réserve de Presseux qui reste un site très intéressant, notamment du point de vue ornithologique.

---

<sup>8</sup> Annexes Partie I, carte 6: Patrimoine communal.

Précisons qu'il existe de nombreuses zones de très grand intérêt biologique à proximité immédiate de la Commune:

- La Heid des Gattes à Aywaille-Remouchamps: site exceptionnel classé en 1952. C'est un coteau très escarpé de la vallée de l'Amblève, exposé plein sud et taillé dans des roches psammitiques. Ce site présente au moins trois intérêts essentiels: on y retrouve les différents stades de la végétation en évolution, allant de la roche nue au stade forestier; on y rencontre des espèces dont les exigences sont parfois diamétralement opposées; il constitue enfin la seule station belge d'observation de deux espèces qui sont l'armoise champêtre et la joubarbe d'Aywaille.
- La vallée de l'Ourthe qui comprend de nombreux sites de très grand intérêt biologique: les Roches Noires, les Roches du Chession, le Thier Pirard et les Tartines à Comblain-au-Pont; la boucle de l'Ourthe à Esneux.

### 4.3 Faune

La prise en compte de la faune ne doit pas se concevoir à partir d'un inventaire détaillé des espèces animales recensées sur le territoire de la Commune; celui-ci serait de toute façon incomplet, statique et de peu d'utilité dans le cadre de notre étude. Le but sera plutôt de veiller à créer les conditions qui permettent le développement harmonieux d'une faune variée en préservant ou en créant des écosystèmes variés, en étendue et en nombre suffisants, et reliés entre eux par un maillage écologique continu.

Néanmoins, il est utile d'avoir quelques informations sur la faune réellement observée dans la Commune, afin de ne pas rester dans des considérations purement théoriques. Le texte repris ci-dessous est valable pour la partie Condroz-Famenne de la Commune qui représente la majeure partie de sa surface, mais il se base sur des observations réalisées il y a plus de vingt ans.

*"Du point de vue ornithologique, le martin-pêcheur et le cincle plongeur sont présents sur les petits cours d'eau. L'épervier d'Europe et la bondrée apivore accusent une nette diminution de leurs effectifs dans ces régions alors que l'autour des palombes est en expansion. Il reste encore des chouettes chevêches et effraies mais peu de moyens ducs. Le serin cini se fait assez rare et le rossignol, nicheur des fourrés d'épineux, est en régression. (...) Les pics vert et noir, quant à eux, se font très rares.*

*En gros, les régions condruzienne et famenienne, qui sont plus bocagères et qui comportent surtout des bois feuillus, sont plus variées et plus riches en oiseaux que la région ardennaise couverte d'épicéas. Seules les vallées ardennaises constituent une exception.*

*En ce qui concerne les petits mammifères, le blaireau est encore assez fréquent en Famenne et se rencontre encore en certains points précis du Condroz (Martinrive, Rouvieux, Louveigné, bois de Warnoumont) mais se fait très rare dans le nord. Le chat sauvage est présent dans les grands massifs feuillus. En Famenne, des fouines ont été recensées et la présence de la martre a été signalée (...).*

*A mentionner tout particulièrement, le muscardin dans les forêts feuillues ou mixtes du Condroz, notamment au confluent Ourthe-Amblève à Comblain-au-Pont. Le lièvre est en régression partout en Wallonie.*

*Pour les reptiles et les batraciens, le lézard des murailles, qui affectionne les rochers calcaires et les anciennes carrières a été observé dans les vallées de l'Ourthe et de l'Amblève et le crapaud accoucheur, dans les carrières de la Heid des Gattes et de Niaster (Aywaille). La couleuvre coronelle fréquente également les carrières de la Heid des Gattes, celles à l'est d'Anthisnes et celles de Famenne. Enfin, le cerf reste présent dans les vastes étendues forestières de la Famenne."*

Notons également que du côté des étangs de Wachiboux, de nombreux batraciens ont été comptabilisés lors de la période de migration.

### 4.4 Natura 2000

#### 4.4.1 ZPS, ZSC et Natura 2000

Face à l'érosion de la biodiversité en Europe, les directives Oiseaux (1979) et Habitats (1992) ont tenté d'intégrer de nouvelles conceptions en matière de conservation, en prévoyant notamment la mise en

place, à l'échelle de l'Union européenne, d'un réseau écologique européen cohérent. Celui-ci doit être composé de zones protégées, les "*Zones de Protection Spéciale*" (ZPS) d'une part, destinées à protéger des habitats d'oiseaux, et les "*Zones Spéciales de Conservation*" (ZSC), destinées à protéger des habitats d'espèces et certains habitats naturels ou semi-naturels particuliers. Par ce régime, le législateur européen a eu le souci de concilier, dans la mesure du possible, les considérations de conservation avec les exigences socio-économiques.

Suite aux pressions politiques et financières exercées par la Commission européenne à partir de 1998 sur le Gouvernement wallon, une réforme de la loi sur la conservation de la nature de 1973 a été lancée, en vue de transposer et appliquer les dispositions des directives Oiseaux et Habitats pour lesquelles, jusque là, aucune mesure d'application n'avait été prise.

Cette réforme a pris la forme du Décret du 6 décembre 2001 (publié au Moniteur belge le 22 janvier 2002) et a créé un nouveau statut de protection, celui de "site Natura 2000".

L'objectif général du système est de contribuer à la sauvegarde et à la cohérence du réseau européen Natura 2000. Plus précisément, il s'agit de sélectionner et de conserver des sites pour maintenir ou rétablir dans un "état de conservation favorable" une série d'espèces et de milieux présents en Wallonie, choisis en fonction de leur rareté ou de leur vulnérabilité à l'échelle européenne.

Des mesures de conservation des habitats ont donc été prises en faveur de:

- 63 espèces d'oiseaux nicheuses ou migratrices dont la venue est régulière en Région wallonne; 2 espèces sont qualifiées de prioritaires (Butor étoilé et Râle des genêts);
- 31 espèces animales ou végétales autres que des oiseaux (Loutre, Damier de la succise, Moule perlière, Chabot, Flûteau nageant, Lucane cerf-volant, etc.) (pas d'espèce prioritaire)
- 44 types d'habitats naturels (landes, tourbières, pelouses calcaires, forêts de ravin, éboulis rocheux, etc.), dont 10 sont qualifiés de prioritaires.

L'obligation de créer des aires protégées capables de maintenir dans un "état de conservation favorable" ces espèces et habitats constitue un progrès considérable, car désormais des objectifs précis de conservation sont fixés et sont érigés en obligation de résultat (les espèces et habitats doivent rester dans un bon état de conservation quoi qu'il arrive). Le Décret Natura 2000 reste cependant nettement plus évasif sur la question épineuse des corridors écologiques devant permettre en théorie aux espèces qui l'exigent de se déplacer entre leurs différents habitats. Seules des mesures incitatives seront éventuellement prévues (dans des "périmètres d'incitation").

Sur la base de ces listes d'espèces et d'habitats, la Région wallonne a donc sélectionné sur son territoire des sites susceptibles d'assurer leur conservation à long terme.

#### **4.4.2 Principales caractéristiques des sites**

La description des sites se base sur les informations recensées dans les fiches descriptives des sites Natura 2000 proposées à la Commission et qui sont consultables en ligne sur le site <http://mrw.wallonie.be/dgrne/sibw/sites/natura2000/>



### **Basse vallée de l'Amblève (BE 33017)**

Le site couvre une surface de 341 hectares. La commune de PRIMONT est concernée par 101,54 hectares.

#### ***Comme zone de protection spéciale***

Le site est reconnu comme zone de protection spéciale. Les espèces d'oiseaux suivantes y ont été recensées: Martin pêcheur d'Europe (*Alcedo atthis*), Grand-Duc d'Europe (*Bubo bubo*), Faucon pèlerin (*Falco peregrinus*), Bondrée apivore (*Pernis apivorus*).

#### ***Comme zone spéciale de conservation***

Le site est d'intérêt communautaire en vertu des habitats qui y sont recensés. Une dizaine d'habitats sont identifiés. En regard des surfaces recensées, les deux principaux sont:

- cours d'eau des étages planitiaire à montagnard avec végétation de plantes aquatiques flottantes ou submergées du Ranunculion fluitantis et du Callitrichon-Batrachion (niveau d'eau très bas en été) ou de bryophytes aquatiques. Il s'agit d'herbiers aquatiques caractérisés par des tapis de renoncules aquatiques, de potamots, de callitriches et autres plantes des cours d'eau;
- forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilo-Acerion. Forêts mélangées d'espèces secondaires des éboulis grossiers, des pentes abruptes rocheuses ou des colluvions grossiers de versants surtout sur matériaux calcaires mais aussi parfois siliceux;

D'autres habitats occupent des surfaces beaucoup plus réduites mais sont d'un grand intérêt écologique (ex.: pelouses sèches semi-naturelles abritant des orchidées remarquables).

Espèces visées par la directive et identifiées dans le site: Barbastelle (*Barbastella barbastellus*), Vespertilion de Bechstein (*Myotis bechsteini*), Vespertilion des marais (*Myotis dasycneme*), Vespertilion à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*), Grand Murin (*Myotis myotis*), Grand rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*), Petit Rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*), Chabot (*Cottus gobio*).

### **Vallée de l'Ourthe entre Comblain-au-Pont et Angleur (BE33014)**

Le site couvre une surface de 705 hectares. La commune de PRIMONT est concernée par 54,92 hectares.

#### ***Comme zone de protection spéciale***

Le site est reconnu comme zone de protection spéciale. Les espèces d'oiseaux suivantes y ont été recensées: Martin pêcheur d'Europe (*Alcedo atthis*), Grand-Duc d'Europe (*Bubo bubo*), Bondrée apivore (*Pernis apivorus*), Pic mar (*Dendrocopos medius*) et Alouette lulu (*Lullula arborea*).

#### ***Comme zone spéciale de conservation***

Le site est proposé comme site d'intérêt communautaire en vertu des habitats qui y sont recensés. Une douzaine d'habitats est identifiée. En surface, les principaux sont:

- hêtraies du Luzulo-Fagetum;
- forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilo-Acerion;
- chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du Carpinion betuli.

A nouveau des sites occupant des surfaces réduites présentent un grand intérêt écologique (ex: pelouses sèches, grottes non exploitées par le tourisme).

Espèces identifiées: Barbastelle commune (*Barbastella barbastellus*), Vespertilion des marais (*Myotis dasycneme*), Grand murin (*Myotis myotis*), Grand Rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*), Petit rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*), Chabot (*Cottus gobio*), Bouvière (*Rhodeus sericeus amarus*), Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*).

#### 4.5 Cavité Souterraine d'Intérêt Scientifique (CSIS)

Le statut de CSIS a pour vocation de protéger un site souterrain présentant un intérêt indéniable au niveau biologique, géologique, minéralogique ou archéologique. Plus souple qu'un classement comme site qui fige une série de contraintes et d'interdictions concernant l'accès et les activités, ce statut donne un cadre général à la gestion du site. Ce statut est réglé par un arrêté du Gouvernement wallon du 26 janvier 1995.

- Un Arrêté du 7 mars 2000 désigne le Chantoir d'Adzeux en tant que CSIS.
- Un Arrêté du 18 septembre 2001 désigne le Chantoir de Grandchamps en tant que CSIS.

#### 4.6 Monuments et sites classés

Le tableau ci-dessous reprend les monuments et sites classés présents dans la commune de SPRIMONT. En ce qui concerne les sites archéologiques, on se référera au point 3.1.2.

##### Monuments

|                                                                                                                                                                                                            |   |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---|
| Localisation: Louveigné<br>Appellation: -<br>Plan de secteur: -<br>Arrêté: 25.01.1935 (disparu)<br>Borne (entièreté)                                                                                       | 1 |
| Localisation: Louveigné<br>Appellation: -<br>Plan de secteur: Zone d'équipements communautaires et de services publics<br>Arrêté: 25.01.1935<br>Borne (entièreté)                                          | 2 |
| Localisation: Louveigné<br>Appellation: -<br>Plan de secteur: Zone agricole<br>Arrêté: 25.01.1935<br>Borne (entièreté)                                                                                     | 3 |
| Localisation: Louveigné<br>Appellation: -<br>Plan de secteur: Zone forestière<br>Arrêté: 25.01.1935<br>Borne (entièreté)                                                                                   | 4 |
| Localisation: Louveigné<br>Rue du Trôleu<br>Appellation: Chapelle ND du Bon Secours ou chapelle du Trôleu<br>Plan de secteur: Parc résidentiel / Site classé<br>Arrêté: 25.11.1963<br>Chapelle (entièreté) | 5 |

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |    |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Localisation: Chanxhe<br>Rue R. Bernard, 72-76<br>Appellation: Château de Chanxhe<br>Plan de secteur: Zone de parc<br>Arrêté: 04.11.1981<br>Château (entièreté)                                                                                                                                                                    | 6  |
| Localisation: Blindéf<br>Rue de Blindéf<br>Appellation: Chapelle Saint-Hubert et de la Sainte Vierge ou chapelle de Blindéf<br>Plan de secteur: Zone d'habitat à caractère culturel, historique ou esthétique<br>Arrêté: 14.12.1981<br>Chapelle (façades, toiture)                                                                 | 7  |
| Localisation: Damré<br>Rue du Mierdy, 4<br>Appellation: Maison forte de Damré<br>Plan de secteur: Zone d'habitat à caractère rural<br>Arrêté: 05.03.1986<br>Maison forte (façades, toiture) à l'exception de l'escalier d'entrée avec ses murets et leurs prolongements                                                            | 8  |
| Localisation: Andoumont<br>Rue d'Andoumont, 91<br>Appellation: -<br>Plan de secteur: Zone d'habitat à caractère culturel, historique ou esthétique<br>Arrêté: 04.08.1988<br>Bâtiment principal (façades, toiture) et communs (façades et toiture)<br>Mur d'enceinte et fontaines qui y sont inscrites, piliers et grilles d'entrée | 9  |
| Localisation: Sprimont<br>Rue J. Potier, 13bis<br>Appellation: Musée de la Pierre<br>Plan de secteur: Zone artisanale ou zone de moyennes et petites entreprises<br>Arrêté: 30.12.1988<br>Centrale électrique (ancienne), Musée (totalité)                                                                                         | 10 |
| Localisation: Fays<br>Sous-les-Fays<br>Appellation: -<br>Plan de secteur: Zone forestière<br>Arrêté: 10.12.1991<br>Vestiges archéologiques (entièreté)                                                                                                                                                                             | 11 |
| Localisation: Louveigné<br>Rue du Gravier<br>Appellation: Tour-Forte<br>Plan de secteur: Zone d'habitat à caractère rural<br>Arrêté: 07.07.1997                                                                                                                                                                                    | 12 |

## Sites

|                                                                                           |   |
|-------------------------------------------------------------------------------------------|---|
| Localisation: Fraiture                                                                    | 1 |
| Appellation: Tilleul de Mérinet                                                           |   |
| Plan de secteur: Zone d'habitat à caractère rural / Zone agricole                         |   |
| Arrêté: 31.12.1941                                                                        |   |
| Tilleul de Mérinet                                                                        |   |
| Arrêté: 16.11.1982                                                                        |   |
| Tilleul de Mérinet. Extension aux alentours                                               |   |
| Localisation: Rouvrex                                                                     | 2 |
| Appellation: Roche sanglante                                                              |   |
| Plan de secteur: Zone naturelle d'intérêt scientifique ou réserve naturelle / Site classé |   |
| Arrêté: 25.10.1946                                                                        |   |
| Roche Sanglante                                                                           |   |
| Arrêté: 04.12.1979                                                                        |   |
| Roche Sanglante. Extension aux alentours                                                  |   |
| Localisation: Lillé                                                                       | 3 |
| Rue Haute Lillé                                                                           |   |
| Appellation: -                                                                            |   |
| Plan de secteur: Zone d'habitat à caractère rural                                         |   |
| Arrêté: 24.04.1947                                                                        |   |
| Trois tilleuls entourant un calvaire                                                      |   |
| Localisation: Louveigné                                                                   | 4 |
| Place du Tilleul                                                                          |   |
| Appellation: -                                                                            |   |
| Plan de secteur: Zone d'habitat à caractère rural                                         |   |
| Arrêté: 04.01.1950                                                                        |   |
| Tilleul                                                                                   |   |
| Localisation: Rouvrex                                                                     | 5 |
| Appellation: Ruines du Château d'Amblève                                                  |   |
| Plan de secteur: Zone naturelle d'intérêt scientifique ou réserve naturelle / Site classé |   |
| Arrêté: 30.06.1953                                                                        |   |
| Château et alentours                                                                      |   |
| Localisation: Warnoumont                                                                  | 6 |
| Appellation: -                                                                            |   |
| Plan de secteur: Parc résidentiel                                                         |   |
| Arrêté: 24.12.1958                                                                        |   |
| Trois hêtres                                                                              |   |
| Localisation: Cornemont                                                                   | 7 |
| à l'angle des N678 et rue Sur Forêt                                                       |   |
| Appellation: -                                                                            |   |
| Plan de secteur: Zone agricole                                                            |   |
| Arrêté: 25.11.1963                                                                        |   |
| Trois tilleuls                                                                            |   |
| Localisation: Louveigné                                                                   | 8 |
| Rue du Trôleu                                                                             |   |
| Appellation: Chapelle de Trôleu                                                           |   |
| Plan de secteur: Zone d'habitat à caractère rural / Site classé                           |   |
| Arrêté: 25.11.1963                                                                        |   |
| Chapelle Notre-Dame de Bon Secours, deux tilleuls et alentours                            |   |

|                                                                                                                                                                                                                                             |    |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Localisation: Adzeux<br>Appellation: Site de Raboster<br>Plan de secteur: Zone d'espaces verts / Site classé<br>Arrêté: 05.11.1965<br>Point de vue de Raboster                                                                              | 9  |
| Localisation: Florzé<br>Appellation: Parc de Florzé<br>Plan de secteur: Zone d'habitat à caractère rural<br>Arrêté: 20.11.1972<br>Deux séquoias à l'extrémité du parc                                                                       | 10 |
| Localisation: Chanxhe<br>Rue R. Bernard, 72-76<br>Appellation:<br>Plan de secteur: Zone de parc<br>Arrêté: 04.11.1981<br>Château, église et alentours                                                                                       | 11 |
| Localisation: Fays<br>Sous-les-Fays<br>Appellation: Ruines du Château de Fays<br>Plan de secteur: Zone d'habitat à caractère rural / Zone agricole / Zone forestière<br>Arrêté: 10.12.1991<br>Vestiges archéologiques et alentours (Ruines) | 12 |
| Localisation: Dolembreux<br>Appellation: Site paysager du Trixhe Nollet dit "La petite Fagne de Hayen"<br>Plan de secteur: Zone agricole / Zone forestière<br>Arrêté: 19.08.1998                                                            | 13 |
| Localisation: Louveigné<br>Rue du Gravier<br>Appellation: Tour Forte et ensemble formé par la tour et les terrains environnants<br>Plan de secteur: Zone d'habitat à caractère rural<br>Arrêté: 07.07.1997                                  | 14 |

Un arrêté ministériel du 28 mars 2000 abroge l'arrêté royal du 24 décembre 1958 (voir n°6 du tableau ci-dessus) classant comme site trois hêtres à Warnoumont (Rouvreux, commune de Sprimont).

#### 4.7 Bois soumis au régime forestier

Les bois présents sur le territoire de SPRIMONT et soumis au régime forestier reprennent les propriétés boisées de la Commune et des CPAS de SPRIMONT et Liège. La majeure partie de ces bois est située à l'est de l'autoroute E25, dans les anciennes communes de Louveigné et Gomzé-Andoumont. Les superficies concernées sont loin d'être négligeables.

#### 4.8 Arbres et haies remarquables

Le tableau ci-dessous reprend la liste des arbres et haies remarquables de la Commune qui a fait l'objet d'une mise à jour récente.

|                    |                                                                                                                                 |
|--------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| LOCALITE           | DOLEMBREUX                                                                                                                      |
| ADRESSE            | Hayen                                                                                                                           |
| PROPRIETAIRE       | Commune                                                                                                                         |
| ESSENCE (Latin)    | Tilia Platyphyllos                                                                                                              |
| ESSENCE (Français) | Tilleul à grandes feuilles                                                                                                      |
| CIRCONFERENCE      | 2.25 m                                                                                                                          |
| HAUTEUR            | 15.00 m                                                                                                                         |
| INTERET            | Paysager-Valeur d'agrément                                                                                                      |
| DIVERS             | Cas particulièrement peu courant de 2 arbres d'essence différente entourant un calvaire et situé au centre d'un hameau          |
| LOCALITE           | DOLEMBREUX                                                                                                                      |
| ADRESSE            | Hayen                                                                                                                           |
| PROPRIETAIRE       | Devaux M.                                                                                                                       |
| ESSENCE (Latin)    | Quercus Robur                                                                                                                   |
| ESSENCE (Français) | Chêne pédonculé                                                                                                                 |
| CIRCONFERENCE      | 4.10 m                                                                                                                          |
| HAUTEUR            | 13.00 m                                                                                                                         |
| INTERET            | Paysager                                                                                                                        |
| DIVERS             | Beau chêne dans la prairie à l'ouest du hameau de Hayen                                                                         |
| LOCALITE           | DOLEMBREUX                                                                                                                      |
| ADRESSE            | Rue du Wachiboux (en face de la ferme)                                                                                          |
| PROPRIETAIRE       | Denooz-Schyns A.                                                                                                                |
| ESSENCE (Latin)    | Fagus Sylvatica                                                                                                                 |
| ESSENCE (Français) | Hêtre vert                                                                                                                      |
| CIRCONFERENCE      | 4.50 m                                                                                                                          |
| HAUTEUR            | 16.00 m                                                                                                                         |
| INTERET            | Taille et valeur d'agrément                                                                                                     |
| DIVERS             | Probablement le plus gros de l'espèce à SPRIMONT. Dans la tradition populaire cet arbre est connu sous le nom de "Hêtre Hachau" |
| LOCALITE           | DOLEMBREUX                                                                                                                      |
| ADRESSE            | Chemin Vicinal, 50                                                                                                              |
| PROPRIETAIRE       | Propriétaires privés                                                                                                            |
| ESSENCE (Latin)    | Carpinus Betulus                                                                                                                |
| ESSENCE (Français) | Charme commun                                                                                                                   |
| CIRCONFERENCE      | –                                                                                                                               |
| HAUTEUR            | –                                                                                                                               |
| INTERET            | Paysager                                                                                                                        |
| DIVERS             | Haie mélangée, située de chaque côté du chemin vicinal (frênes, charmes, mérisiers, aulnes, sorbiers, hêtres)                   |
| LOCALITE           | DOLEMBREUX                                                                                                                      |
| ADRESSE            | Rue des Goffes, 28                                                                                                              |
| PROPRIETAIRE       | Duparque Y.                                                                                                                     |
| ESSENCE (Latin)    | Quercus Robur                                                                                                                   |
| ESSENCE (Français) | Chêne pédonculé                                                                                                                 |
| CIRCONFERENCE      | 2.95 m                                                                                                                          |
| HAUTEUR            | 17.00 m                                                                                                                         |
| INTERET            | Paysager et repère                                                                                                              |
| DIVERS             | Au carrefour, envahi par le lierre                                                                                              |

|                    |                                                                      |
|--------------------|----------------------------------------------------------------------|
| LOCALITE           | GOMZE-ANDOUMONT                                                      |
| ADRESSE            | Rue Croix Henrard                                                    |
| PROPRIETAIRE       | De Gunst-Troisfontaines                                              |
| ESSENCE (Latin)    | Fagus Sylvatica Purpurea                                             |
| ESSENCE (Français) | Hêtre pourpre                                                        |
| CIRCONFERENCE      | 1.80 m                                                               |
| HAUTEUR            | 12.00 m                                                              |
| INTERET            | Paysager                                                             |
| DIVERS             | Drève de 140 hêtres pourpres situés de chaque côté d'un chemin privé |

|                    |                                                                   |
|--------------------|-------------------------------------------------------------------|
| LOCALITE           | LOUVEIGNE                                                         |
| ADRESSE            | Lieu-dit "Sur Forêt"                                              |
| PROPRIETAIRE       | Commune                                                           |
| ESSENCE (Latin)    | Tilia                                                             |
| ESSENCE (Français) | Tilleul                                                           |
| CIRCONFERENCE      | —                                                                 |
| HAUTEUR            | —                                                                 |
| INTERET            | —                                                                 |
| DIVERS             | 3 sujets classés par Arrêté du 25 novembre 1963 (état à vérifier) |

|                    |                                                                                                                               |
|--------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| LOCALITE           | LOUVEIGNE                                                                                                                     |
| ADRESSE            | Place de Louveigné                                                                                                            |
| PROPRIETAIRE       | Commune                                                                                                                       |
| ESSENCE (Latin)    | Tilia                                                                                                                         |
| ESSENCE (Français) | Tilleul                                                                                                                       |
| CIRCONFERENCE      | —                                                                                                                             |
| HAUTEUR            | —                                                                                                                             |
| INTERET            | —                                                                                                                             |
| DIVERS             | Au centre de la place / plantation attribuée aux soldats de Napoléon<br>Classé par Arrêté du 4 janvier 1950 (état à vérifier) |

|                    |                                                                                                                                                                           |
|--------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| LOCALITE           | LOUVEIGNE                                                                                                                                                                 |
| ADRESSE            | Banneux, chemin dit "Voie Joie"                                                                                                                                           |
| PROPRIETAIRE       | Cohrs-Canneyt Louis                                                                                                                                                       |
| ESSENCE (Latin)    | Carpinus Betulus                                                                                                                                                          |
| ESSENCE (Français) | Charme Commun                                                                                                                                                             |
| CIRCONFERENCE      | —                                                                                                                                                                         |
| HAUTEUR            | —                                                                                                                                                                         |
| INTERET            | —                                                                                                                                                                         |
| DIVERS             | Haie mélangée composée de carpinus, carpinus betulus, quercus robur, fraxinus, prunus, crategus, iles, charme commun, chêne pédoncule, frêne, cerisier, aubépine, houx... |

|                    |                                                |
|--------------------|------------------------------------------------|
| LOCALITE           | LOUVEIGNE                                      |
| ADRESSE            | Banneux, rue de Banneux 10 (Maison des Jeunes) |
| PROPRIETAIRE       | Commune                                        |
| ESSENCE (Latin)    | Aesculus Hippocastanum                         |
| ESSENCE (Français) | Marronnier d'Inde                              |
| CIRCONFERENCE      | 2.81 m                                         |
| HAUTEUR            | 13.00 m                                        |
| INTERET            | Paysager, agrément et repère                   |
| DIVERS             | Dans la cour de l'ancienne école               |

|                 |                                                   |
|-----------------|---------------------------------------------------|
| LOCALITE        | LOUVEIGNE                                         |
| ADRESSE         | Banneux, voie Mihet, Église St Léonard            |
| PROPRIETAIRE    | Commune                                           |
| ESSENCE (Latin) | Quercus Rubra ESSENCE (Français) Chêne d'Amérique |
| CIRCONFERENCE   | 2.00 m                                            |
| HAUTEUR         | 14.00 m                                           |
| INTERET         | Paysager, folklorique et religieux                |
| DIVERS          | Façade latérale sud de l'Eglise                   |

|                    |                                                                                                                         |
|--------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| LOCALITE           | LOUVEIGNE                                                                                                               |
| ADRESSE            | Lieu-dit "Grand-Fond"                                                                                                   |
| PROPRIETAIRE       | Privés                                                                                                                  |
| ESSENCE (Latin)    | Fagus Sylvatica Purpurea                                                                                                |
| ESSENCE (Français) | Hêtre pourpre                                                                                                           |
| CIRCONFERENCE      | 2.62 m                                                                                                                  |
| HAUTEUR            | 25.00 m                                                                                                                 |
| INTERET            | Paysager, agrément et repère                                                                                            |
| DIVERS             | Groupe de six hêtres dans une prairie en bordure de chemin. Les six arbres sont disposés dans un périmètre triangulaire |

|                    |                                                                                              |
|--------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------|
| LOCALITE           | LOUVEIGNE                                                                                    |
| ADRESSE            | Rue du Pérreón, église St Remacle                                                            |
| PROPRIETAIRE       | Fabrique d'Eglise                                                                            |
| ESSENCE (Latin)    | Fagus Sylvatica Purpurea                                                                     |
| ESSENCE (Français) | Hêtre pourpre                                                                                |
| CIRCONFERENCE      | 2.43 m                                                                                       |
| HAUTEUR            | 17.00 m                                                                                      |
| INTERET            | Historique                                                                                   |
| DIVERS             | Arbre de l'Indépendance planté en 1930 pour commémorer le 100ème anniversaire de la Belgique |

|                    |                                                                                                                         |
|--------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| LOCALITE           | LOUVEIGNE                                                                                                               |
| ADRESSE            | Hotchamps / Playe (bord de route)                                                                                       |
| PROPRIETAIRE       | Hourlay – Thonon P.                                                                                                     |
| ESSENCE (Latin)    | Quercus Robur                                                                                                           |
| ESSENCE (Français) | Chêne pédonculé                                                                                                         |
| CIRCONFERENCE      | 4.90 m                                                                                                                  |
| HAUTEUR            | 20.00 m                                                                                                                 |
| INTERET            | Paysager, repère et taille, dimension exceptionnelle                                                                    |
| DIVERS             | Groupe de six hêtres dans une prairie en bordure de chemin. Les six arbres sont disposés dans un périmètre triangulaire |



|                    |                                                          |
|--------------------|----------------------------------------------------------|
| LOCALITE           | LOUVEIGNE                                                |
| ADRESSE            | Rue de la China, 55                                      |
| PROPRIETAIRE       | Larue Ph.                                                |
| ESSENCE (Latin)    | Tilia Platyphyllos                                       |
| ESSENCE (Français) | Tilleul à grandes feuilles                               |
| CIRCONFERENCE      | 3.43 m                                                   |
| HAUTEUR            | 25.00 m                                                  |
| INTERET            | Paysager, folklorique et religieux                       |
| DIVERS             | L'arbre marque l'emplacement d'une croix de "Sur Pierry" |

|                    |                                              |
|--------------------|----------------------------------------------|
| LOCALITE           | LOUVEIGNE                                    |
| ADRESSE            | Rue du Doyard, 21                            |
| PROPRIETAIRE       | Verney-Collard                               |
| ESSENCE (Latin)    | Juglans Regia                                |
| ESSENCE (Français) | Noyer Commun                                 |
| CIRCONFERENCE      | 2.26 m                                       |
| HAUTEUR            | 12.00 m                                      |
| INTERET            | Paysager                                     |
| DIVERS             | Situé dans la prairie attenante à l'immeuble |

|                    |                                      |
|--------------------|--------------------------------------|
| LOCALITE           | LOUVEIGNE                            |
| ADRESSE            | Rue de Fraipont, 18                  |
| PROPRIETAIRE       | Propriétaires privés                 |
| ESSENCE (Latin)    | Carpinus Betulus                     |
| ESSENCE (Français) | Charme Commun                        |
| CIRCONFERENCE      | 1.33 m                               |
| HAUTEUR            | 6.00 m                               |
| INTERET            | Paysager et dimension exceptionnelle |
| DIVERS             | Cépée de deux troncs                 |

|                    |                           |
|--------------------|---------------------------|
| LOCALITE           | LOUVEIGNE                 |
| ADRESSE            | Route de la Sapinière, 29 |
| PROPRIETAIRE       | S.A. Castarimmo           |
| ESSENCE (Latin)    | Quercus Robur             |
| ESSENCE (Français) | Chêne pédonculé           |
| CIRCONFERENCE      | 3.73 m                    |
| HAUTEUR            | 23.00 m                   |
| INTERET            | Paysager et repère        |
| DIVERS             |                           |

|                    |                                                                                                                        |
|--------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| LOCALITE           | ROUVREUX                                                                                                               |
| ADRESSE            | Hameau de Lillé                                                                                                        |
| PROPRIETAIRE       | Commune                                                                                                                |
| ESSENCE (Latin)    | Tilia                                                                                                                  |
| ESSENCE (Français) | Tilleul                                                                                                                |
| CIRCONFERENCE      | —                                                                                                                      |
| HAUTEUR            | —                                                                                                                      |
| INTERET            | —                                                                                                                      |
| DIVERS             | 3 sujets entourant un calvaire (2 jeunes plantés début 1990) site classé par Arrêté du 24 avril 1947 (état à vérifier) |

|                    |                                                                  |
|--------------------|------------------------------------------------------------------|
| LOCALITE           | ROUVREUX                                                         |
| ADRESSE            | Parc de Florzé                                                   |
| PROPRIETAIRE       | –                                                                |
| ESSENCE (Latin)    | Séquoia                                                          |
| ESSENCE (Français) | Séquoia                                                          |
| CIRCONFERENCE      | –                                                                |
| HAUTEUR            | –                                                                |
| INTERET            | Paysager et dendrologique (essence rare)                         |
| DIVERS             | 2 sujets classés par Arrêté du 20 janvier 1972 (état à vérifier) |

|                    |                                                                              |
|--------------------|------------------------------------------------------------------------------|
| LOCALITE           | ROUVREUX                                                                     |
| ADRESSE            | Fond-Bolland (bois au S-E de Florzé)                                         |
| PROPRIETAIRE       | Paquot-Van Der Meerschen                                                     |
| ESSENCE (Latin)    | Fagus Sylvatica                                                              |
| ESSENCE (Français) | Hêtre Commun                                                                 |
| CIRCONFERENCE      | 3.75 m                                                                       |
| HAUTEUR            | 18.00 m                                                                      |
| INTERET            | Dimension, taille exceptionnelle et repère                                   |
| DIVERS             | Intersection chemin vers village de Sud la Heid et vers la "Roche sanglante" |

|                    |                                                                  |
|--------------------|------------------------------------------------------------------|
| LOCALITE           | ROUVREUX                                                         |
| ADRESSE            | Rue Crokin, 11                                                   |
| PROPRIETAIRE       | Randaxhe                                                         |
| ESSENCE (Latin)    | Buxus Sempervirens                                               |
| ESSENCE (Français) | Buis Commun                                                      |
| CIRCONFERENCE      | 0.65 m                                                           |
| HAUTEUR            | 7.00 m                                                           |
| INTERET            | Dendrologique (essence rare) et dimension, taille exceptionnelle |
| DIVERS             | –                                                                |

|                    |                                                                                                                                                                      |
|--------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| LOCALITE           | SPRIMONT                                                                                                                                                             |
| ADRESSE            | Lincé                                                                                                                                                                |
| PROPRIETAIRE       | Minguet-Michaux E                                                                                                                                                    |
| ESSENCE (Latin)    | Carpinus Betulus                                                                                                                                                     |
| ESSENCE (Français) | Charme Commun                                                                                                                                                        |
| CIRCONFERENCE      | 2.10 m                                                                                                                                                               |
| HAUTEUR            | 7.00 m                                                                                                                                                               |
| INTERET            | Paysager                                                                                                                                                             |
| DIVERS             | Arbre isolé en pleine campagne (prairie à l'Est du village à 250 m du monument "Hazotte") qui commémore l'endroit où furent fusillés 35 habitants du village en 1914 |

|                    |                                                                    |
|--------------------|--------------------------------------------------------------------|
| LOCALITE           | SPRIMONT                                                           |
| ADRESSE            | Lincé, rue d'Ogné et rue de l'Enseignement                         |
| PROPRIETAIRE       | Goodet-Grauls A.                                                   |
| ESSENCE (Latin)    | Castanea Sativa                                                    |
| ESSENCE (Français) | Châtaignier Commun                                                 |
| CIRCONFERENCE      | 4.60 m                                                             |
| HAUTEUR            | 8.00 m                                                             |
| INTERET            | Paysager                                                           |
| DIVERS             | Probablement le plus gros de Sprimont, situé au sommet d'un tertre |

|                    |                                                                                             |
|--------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------|
| LOCALITE           | SPRIMONT                                                                                    |
| ADRESSE            | Lincé, rue Dèl Pèce                                                                         |
| PROPRIETAIRE       | Cohrs-Canneyt Louis                                                                         |
| ESSENCE (Latin)    | Fraxinus Excelsior                                                                          |
| ESSENCE (Français) | Frêne Commun                                                                                |
| CIRCONFERENCE      | 3.80 m                                                                                      |
| HAUTEUR            | 11.00 m                                                                                     |
| INTERET            | Paysager                                                                                    |
| DIVERS             | "Ce frêne recouvert d'un manteau de lierre dresse ses branches en un grand geste implorant" |

|                    |                                                                                                                                                                         |
|--------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| LOCALITE           | SPRIMONT                                                                                                                                                                |
| ADRESSE            | Chanxhe                                                                                                                                                                 |
| PROPRIETAIRE       | Closson-Lorent                                                                                                                                                          |
| ESSENCE (Latin)    | Tilia Platyphyllos                                                                                                                                                      |
| ESSENCE (Français) | Tilleul à grandes feuilles                                                                                                                                              |
| CIRCONFERENCE      | 1.42 m                                                                                                                                                                  |
| HAUTEUR            | 7.00 m                                                                                                                                                                  |
| INTERET            | Folklorique et curiosité de situation                                                                                                                                   |
| DIVERS             | Derrière le château de Chanxhe, en bordure d'une carrière et sur un rocher de 40 m. Cet arbre, surnommé "Le parapluie", est attaché à la légende de "La Roche Amabonde" |

|                    |                                                                    |
|--------------------|--------------------------------------------------------------------|
| LOCALITE           | SPRIMONT                                                           |
| ADRESSE            | Hornay, Thier du Hornay à côté du n°74                             |
| PROPRIETAIRE       | Degeer-Royen                                                       |
| ESSENCE (Latin)    | Juglans Regia                                                      |
| ESSENCE (Français) | Noyer Commun                                                       |
| CIRCONFERENCE      | 2.10 m                                                             |
| HAUTEUR            | 11.00 m                                                            |
| INTERET            | Paysager et valeur d'agrément                                      |
| DIVERS             | Cet arbre ombrage un antique four à pain jouxtant l'immeuble n° 74 |

|                    |                                                                                          |
|--------------------|------------------------------------------------------------------------------------------|
| LOCALITE           | SPRIMONT                                                                                 |
| ADRESSE            | Hameau de Presseux                                                                       |
| PROPRIETAIRE       | Magain J.                                                                                |
| ESSENCE (Latin)    | Tilia Platyphyllos                                                                       |
| ESSENCE (Français) | Tilleul à grandes feuilles                                                               |
| CIRCONFERENCE      | 3.40 m                                                                                   |
| HAUTEUR            | 13.00 m                                                                                  |
| INTERET            | Historique                                                                               |
| DIVERS             | C'est au pied de ce tilleul que deux résistants sont morts le 1 <sup>er</sup> avril 1944 |

|                    |                                                                                                          |
|--------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| LOCALITE           | SPRIMONT                                                                                                 |
| ADRESSE            | Damré                                                                                                    |
| PROPRIETAIRE       | Creppe-Beaupain V.                                                                                       |
| ESSENCE (Latin)    | Prunus Avium                                                                                             |
| ESSENCE (Français) | Merisier                                                                                                 |
| CIRCONFERENCE      | 3.60 m                                                                                                   |
| HAUTEUR            | 16.00 m                                                                                                  |
| INTERET            | Paysager, repère et taille, dimension exceptionnelle                                                     |
| DIVERS             | Près de l'autoroute, à l'est du village, actuellement le plus gros recensé de toute l'entité de Sprimont |

|                    |                                                      |
|--------------------|------------------------------------------------------|
| LOCALITE           | SPRIMONT                                             |
| ADRESSE            | Damré                                                |
| PROPRIETAIRE       | Creppe-Beaupain V.                                   |
| ESSENCE (Latin)    | Carpinus Betulus                                     |
| ESSENCE (Français) | Charme Commun                                        |
| CIRCONFERENCE      | 2.20 m                                               |
| HAUTEUR            | 13.00 m                                              |
| INTERET            | Paysager, repère et taille, dimension exceptionnelle |
| DIVERS             | A l'est du village                                   |

|                    |                                  |
|--------------------|----------------------------------|
| LOCALITE           | SPRIMONT                         |
| ADRESSE            | Rue de l'Entente, 2 (Fraiture)   |
| PROPRIETAIRE       | Fabrique d'Eglise de Sprimont    |
| ESSENCE (Latin)    | Carpinus Betulus                 |
| ESSENCE (Français) | Charme Commun                    |
| CIRCONFERENCE      | 1.60 m                           |
| HAUTEUR            | 12.00 m                          |
| INTERET            | Paysager et curiosité biologique |
| DIVERS             | Cépée de 3 tiges                 |

## 4.9 Conclusion

A la croisée de quatre régions naturelles, SPRIMONT se caractérise par d'importantes zones d'intérêts biologiques et une diversité d'associations végétales remarquables mais aussi par une fragilité de ces systèmes, due à une protection relativement faible et à la proximité de l'agglomération liégeoise.

# POPULATION

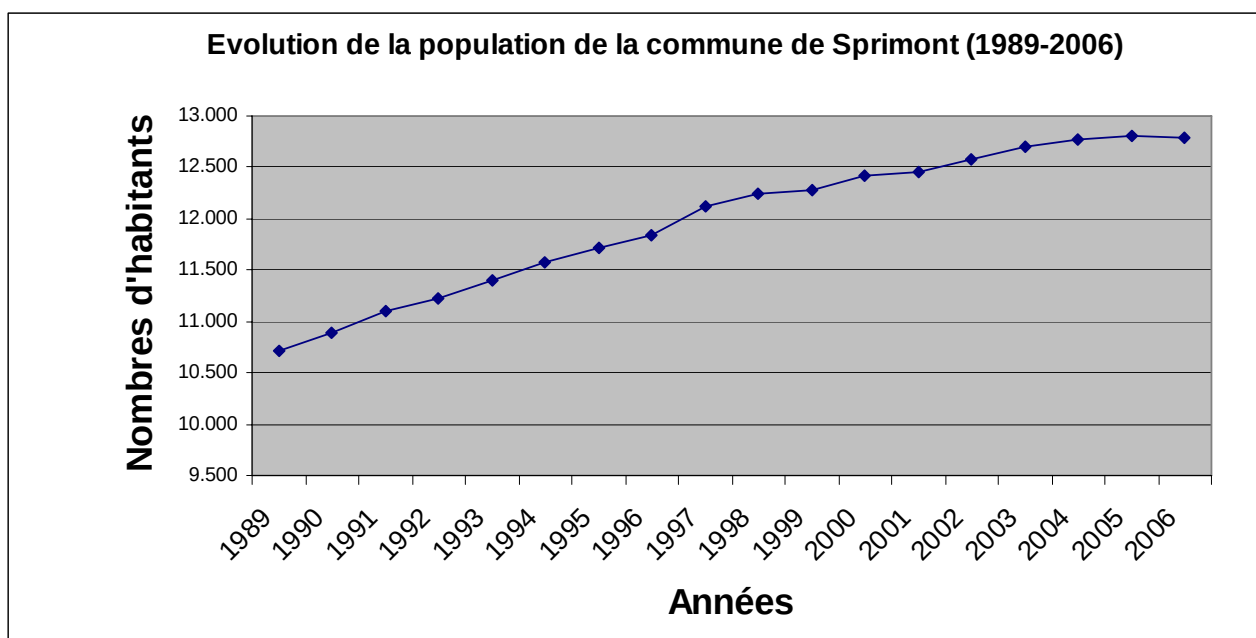
## 5.1 Evolution de la population

### 5.1.1 Evolution du chiffre global

Au 1er janvier 2006, la commune de SPRIMONT abritait une population de 12.782 personnes, réparties sur un territoire de 7.428 hectares. Ceci représente une densité de 172 habitants au kilomètre carré, légèrement inférieure à la moyenne de la Région wallonne.

**La population augmente de manière sensible et très régulière depuis 1970, à raison de 1 à 2% par an.**

- Entre les recensements de 1970 et 1981, la population est passée de 8.397 à 9.660 habitants, soit un accroissement de 15% alors que la population de la Province diminuait de 1%. Quoique largement supérieur à la moyenne, ce taux d'accroissement ne situait la Commune qu'à la douzième place de la Province.
- Entre 1981 et 1991, la population est passée de 9.660 à 11.107 habitants, soit une augmentation de 1.447 personnes représentant un accroissement de 14%. Si l'accroissement est resté sensiblement identique, il représente cette fois-ci le taux le plus élevé de l'arrondissement et le cinquième score de la Province.
- De 1991 à 1996, la population de la Commune a continué à s'accroître de manière très régulière. Entre 1996 et 2004, le rythme se fait plus irrégulier, mais la croissance globale reste très soutenue. Au cours de la période 1989-2005 (voir graphique), la population de la Commune s'est accrue en moyenne de 131 unités par année. Par contre, une légère baisse s'est manifestée entre 2005 et 2006 avec la perte de 29 habitants.



Source: INS, 2006

Le tableau repris ci-dessous montre bien que, entre 1981 et 2006, l'augmentation est de plus de 32% démontrant la forte attractivité de cette Commune par rapport à d'autres.

| Evolution de la population entre 1981 et 2006 |              |               |             |
|-----------------------------------------------|--------------|---------------|-------------|
|                                               | 1981         | 2006          | %           |
| Aywaille                                      | 8.194        | 10.910        | 33,15       |
| <b>Sprimont</b>                               | <b>9.660</b> | <b>12.782</b> | <b>32,3</b> |
| Anthisnes                                     | 3.213        | 3990          | 24,2        |
| Neupré                                        | 8.009        | 9.792         | 22,3        |
| Esneux                                        | 11.559       | 13.072        | 13,1        |
| Comblain-au-Pont                              | 4.960        | 5.372         | 8,3         |
| Chaudfontaine                                 | 19.608       | 21.012        | 7,16        |
| Seraing                                       | 64.543       | 60.740        | -5,9        |

Source: INS, 2006

Il n'est malheureusement pas possible de connaître l'évolution précise de la population de la Commune au cours des décennies précédentes. En effet, au cours de la fusion des communes de 1976, plusieurs limites administratives ont été modifiées à SPRIMONT, ce qui pose un problème de comparaison des données avec les chiffres antérieurs. Pour remonter plus loin dans le temps, on va donc s'intéresser à l'évolution des anciens villages qui forment la commune de SPRIMONT.

### Evolution de la population par village

Le tableau suivant indique l'évolution de la population de 1900 à 1970 dans les cinq anciennes communes qui ont formé, avec quelques modifications de limites, la commune fusionnée de SPRIMONT.

| Evolution de la population par ancienne commune de 1900 à 1970 |            |                 |           |          |          |
|----------------------------------------------------------------|------------|-----------------|-----------|----------|----------|
| Année                                                          | Dolembreux | Gomzé-Andoumont | Louveigné | Rouvreux | Sprimont |
| 1900                                                           | 602        | 427             | 1.908     | 1.260    | 4.094    |
| 1910                                                           | 586        | 401             | 1.929     | 1.425    | 4.544    |
| 1920                                                           | 512        | 382             | 1.794     | 1.331    | 4.182    |
| 1930                                                           | 524        | 339             | 1.846     | 1.314    | 4.006    |
| 1947                                                           | 513        | 408             | 2.025     | 1.165    | 4.015    |
| 1961                                                           | 556        | 365             | 2.085     | 1.039    | 3.870    |
| 1970                                                           | 646        | 376             | 2.297     | 1.044    | 3.943    |

Source: INS, Recensement de la population de 1970, tome I, 1973

Si l'on regarde les chiffres de population, on voit que l'ordre hiérarchique n'a jamais été modifié: Sprimont, avec une population tournant autour des 4.000 habitants, est de loin la commune la plus importante; elle est suivie dans l'ordre par Louveigné, Rouvreux, Dolembreux et Gomzé-Andoumont, la population de ces deux derniers villages étant très nettement inférieure à 1.000 habitants.

On observe une évolution très hésitante et fort différente d'un village à l'autre. A Sprimont comme à Rouvreux, la population culmine en 1910 avant de redescendre jusqu'en 1960; la baisse est beaucoup plus sensible à Rouvreux qui perd près d'un tiers de sa population dans cet intervalle. On peut supposer que cette évolution suit le déclin progressif de l'industrie carrière dans la région, puisqu'il s'agit des deux villages où l'on retrouve la quasi-totalité des lieux d'extraction. Louveigné et Dolembreux connaissent une évolution plus ou moins similaire: leur chiffre de population atteint son point le plus bas en 1920 avant de remonter lentement jusqu'en 1960 et de manière très nette entre 1960 et 1970. Quant à Gomzé-Andoumont, il connaît une évolution en dent de scie.

Si on veut analyser la suite de l'évolution après 1970, il faut tenir compte des modifications des limites administratives qui ont eu lieu lors de la fusion des communes. Le tableau ci-dessous compare cette évolution en introduisant dès 1970 les modifications territoriales amenées lors de la fusion des communes: ceci est possible grâce à la ventilation des données de ce recensement par secteur statistique.

| Evolution de la population par ancienne commune de 1970 à 2001 |            |                 |           |          |          |
|----------------------------------------------------------------|------------|-----------------|-----------|----------|----------|
| Année                                                          | Dolembreux | Gomzé-Andoumont | Louveigné | Rouvreux | Sprimont |
| 1970                                                           | 613        | 376             | 1.894     | 896      | 4.385    |
| 1981                                                           | 808        | 507             | 2.418     | 1.084    | 4.839    |
| 1991                                                           | 1.100      | 761             | 2.942     | 1.177    | 5.125    |
| 2001                                                           | 1.292      | 841             | 3.505     | 1.329    | 5.604    |
| 1981/1970                                                      | + 32%      | + 35%           | + 28%     | + 21%    | + 10%    |
| 1991/1981                                                      | + 36%      | + 50%           | + 22%     | + 9%     | + 6%     |
| 2001/1991                                                      | + 17%      | + 11%           | + 19%     | + 13%    | + 9%     |

Source: INS, 1973, 1982, 1992, 2001.

Prolongeant la dynamique observée dès 1961, la population augmente dans tous les villages; l'accroissement reste le plus faible à Rouvreux et Sprimont qui connaissent en outre un tassement très net en fin de période; l'augmentation est soutenue et régulière à Louveigné pendant près de trente ans, mais elle s'infléchit nettement en fin de période.

Les villages de Dolembreux et Gomzé-Andoumont ont vu leur population plus que doubler pendant cet intervalle; cette croissance s'est poursuivie de manière régulière à Dolembreux tandis qu'elle a connu un fléchissement sensible à Gomzé-Andoumont entre 1991 et 2001.

La Province, pendant ce temps, n'a vu sa population augmenter que de 1,5%, après avoir même diminué entre 1970 et 1995. On observe donc une inversion totale de la dynamique entre la Province et la Commune, inversion qui commençait à se dessiner à partir de 1961.

De tout ce qui précède, on peut tirer les conclusions suivantes: le dynamisme démographique que l'on observe à SPRIMONT remonte aux années 1960. Il semble lié dès cette époque au développement des transports et à la proximité de Liège, mais il coïncide également avec le début de la crise du charbon et du déclin du bassin mosan. Ce mouvement peut donc probablement être lié à deux causes: le retour ou l'arrivée des premiers immigrants venant de Liège, attirés par le cadre de vie de SPRIMONT et un ralentissement sensible de l'émigration vers le bassin liégeois de moins en moins attractif, cette émigration étant probablement la cause principale de la diminution de la population dans ces villages avant 1960.

La région a donc connu peu à peu la transition entre deux types de relations ville-campagne: un bassin liégeois prospère et attractif entraînant un exode rural de la campagne proche; un bassin liégeois en déclin démographique avec une couronne verte attractive. Cette transition provient autant de l'évolution économique que de l'évolution des relations ville-campagne: le bassin liégeois est resté indiscutablement un pôle d'emploi tandis que les campagnes environnantes sont devenues des pôles résidentiels.

On voit que l'accroissement concerne essentiellement la partie nord de la Commune, à la fois très rurale (peu marquée par l'industrie extractive) et plus proche de Liège.

### 5.1.2 Population en 2001 par secteur statistique

Les dernières données démographiques disponibles par secteur statistique datent de 2001. On peut dès lors les comparer avec les informations fournies par le recensement de 1991 afin d'analyser l'évolution démographique à une échelle spatiale plus fine.

|                                               | 1991  | 2001  |
|-----------------------------------------------|-------|-------|
| Sprimont + partie de Comblain-au-Pont (total) | 5.125 | 5.564 |
| Sprimont-centre                               | 958   | 931   |
| Correux-Damré                                 | 402   | 421   |
| Homby                                         | 157   | 181   |
| Fond de Leval                                 | 27    | 31    |
| Lillé                                         | 334   | 391   |
| Presseux                                      | 54    | 57    |
| Hagoheid                                      | 82    | 92    |
| Lincé -Higné-centre                           | 421   | 487   |
| Champay –Beauval                              | 210   | 302   |
| Lincé-Higné-Champay-habitat dispersé          | 126   | 133   |
| Cléchène                                      | -     | 301   |
| Noidré                                        | 214   | 33    |
| Ogné                                          | 965   | 963   |
| Grand Bru                                     | 113   | 118   |
| Chanxhe-centre                                | 336   | 340   |
| De Prealle                                    | 59    | 53    |
| Fays-Chaply-Menage                            | 125   | 171   |
| Fraiture-centre                               | 296   | 314   |
| Fraiture-campagne                             | 22    | 22    |
| Liotte-Rivage                                 | 214   | 214   |
| Rivage-Douxflamme                             | -     | 9     |
| Ferreuse                                      | 10    | -     |
| Louveigné (Total)                             | 2.942 | 3.526 |
| Louveigné –centre                             | 545   | 611   |
| Louveigné-habitat dispersé                    | 281   | 421   |
| Banneux-centre                                | 325   | 367   |
| Campagne des Fawes                            | 334   | 484   |
| Sapinière – Forestier                         | 193   | 170   |
| Banneux-habitat dispersé                      | 209   | 233   |
| Adzeux                                        | 246   | 330   |
| Cornemont                                     | -     | 235   |
| Cornemont-Hotchamp                            | 297   | 121   |
| Sendrogne-Blindef-centre                      | 222   | 262   |
| Sendrogne-Blindef - habitat dispersé          | 143   | 169   |
| Counachamps-Rolemont-Stinval                  | 147   | 123   |
| Rouvreux (Total)                              | 1.177 | 1.309 |
| Rouvreux-centre                               | 215   | 265   |
| Foccroulle                                    | 97    | 111   |
| Rouvreux -habitat dispersé                    | 137   | 151   |
| Florzé-centre                                 | 588   | 576   |
| Florzé- habitat dispersé - Warnoumont         | 140   | 206   |
| Dolembreux (Total)                            | 1.100 | 1.280 |
| Dolembreux-centre                             | 239   | 271   |
| Haie des Chênes-centre                        | 144   | 150   |
| Haie des Chênes –habitat dispersé             | 144   | 124   |



|                                  |     |     |
|----------------------------------|-----|-----|
| Hautgné-centre                   | 42  | 47  |
| Betgné-Hautgné- habitat dispersé | 174 | 379 |
| Hayen-centre                     | 35  | 30  |
| Hayen -habitat dispersé          | 88  | 85  |
| Gomzé – Andoumont                | 761 | 853 |
| Les Forges-centre                | 25  | 30  |
| Les Forges -habitat dispersé     | 24  | 19  |
| Andoumont-centre                 | 83  | 113 |
| Andoumont -habitat dispersé      | 170 | 172 |
| Bois-le-Comte                    | 178 | 206 |
| Memorial Stan Ockers             | 176 | 195 |
| Gomzé                            | 105 | 118 |
| Non localisable                  | 2   | -   |

Source: INS, 2001

Le secteur statistique est l'unité spatiale de base pour laquelle on peut disposer des données récoltées lors des recensements décennaux de la population et des logements. Les limites de ces unités sont relativement arbitraires, mais elles respectent les limites des nouvelles et des anciennes communes, elles définissent tous les anciens noyaux d'habitat et distinguent les zones d'habitat concentrées des zones d'habitat plus dispersées qui les entourent. Dans les zones urbanisées de plus grande dimension, elles tâchent de faire une distinction entre des quartiers historiques ou sociologiques. Il existe une certaine difficulté de comparer les chiffres de 2001 avec ceux de 1991 car des changements ont été opérés au niveau des secteurs statistiques: changements de dénomination, remodelage...

Dans une commune comme PRIMONT qui se caractérise par un type d'habitat en hameaux formant bien souvent des ensembles sociologiques distincts, une telle échelle de précision est particulièrement judicieuse car elle permet de cerner de beaucoup plus près la réalité.

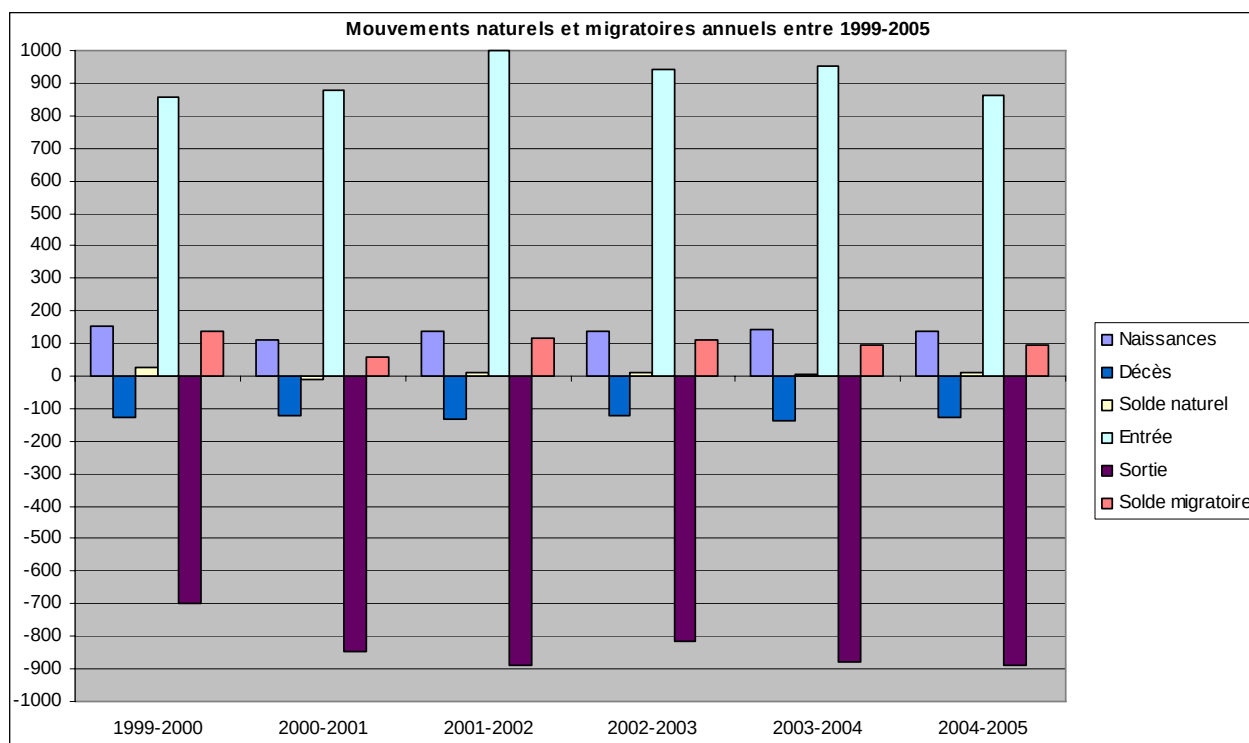
Le poids démographique de ces secteurs est extrêmement varié, ce qui présente des problèmes pour le traitement des données et la comparaison des résultats. De plus, confronter les chiffres de 2001 avec ceux de 1991 est également délicat car des changements ont été opérés au niveau des secteurs statistiques: nouvelle dénomination, remodelage...

Cette période 1991 à 2001 se caractérise par un accroissement démographique important. Les données par secteur statistique apporte des précisions très intéressantes et montre qu'en fait la réalité est beaucoup plus diversifiée qu'il n'y paraît. Sur les secteurs habités, certains ont connu une diminution de population entre les deux périodes; cette diminution est toutefois généralement faible.

### **5.1.3 Evolution naturelle et migratoire**

Pour tâcher de comprendre et d'expliquer l'évolution de cette population, il est nécessaire de distinguer les deux composantes de cette évolution, c'est-à-dire la part liée à l'évolution naturelle (solde naissances-décès) et la part liée aux mouvements de population (solde migratoire).

Le taux de natalité indique en % le nombre de naissances enregistrées dans l'année dans la Commune par rapport à la population totale. Le taux de mortalité rapporte de la même manière le nombre de décès enregistrés dans l'année. Les taux d'entrées et de sorties indiquent quant à eux le nombre de personnes qui se sont implantées ou qui ont quitté la Commune pendant l'année écoulée, par rapport à la population totale.



Source: Ecodata 2005

**L'accroissement constant de la population est dû à la fois à un solde naturel et migratoire positif.**

Le taux de natalité de SPRIMONT est semblable à la moyenne de la Province de Liège ou de la Région wallonne. A SPRIMONT, l'accroissement naturel est en moyenne de 0,62 % sur la période illustrée par la graphique.

C'est bien le bilan migratoire qui est le premier facteur de l'accroissement démographique. L'accroissement migratoire annuel est en moyenne de 8,02 %.

**Les mouvements naturels de population s'avèrent insuffisants pour assurer le maintien à terme de la population; le solde migratoire est donc bien le principal facteur déterminant de l'évolution démographique.**

## 5.2 Structure de la population

Après avoir étudié la Commune dans ses aspects quantitatifs et dynamiques, nous allons à présent nous attacher à décrire ses caractères qualitatifs, c'est-à-dire sa structure.

La localisation et l'étendue spatiale de ces caractéristiques sont évidemment fondamentales pour pouvoir cibler au mieux les besoins et les enjeux.

La détermination des caractéristiques de la population doit permettre également de mettre en évidence les principaux facteurs explicatifs de son évolution quantitative. Ces facteurs pourront dès lors servir d'hypothèses de base pour estimer l'évolution projetée de la population, laquelle fait l'objet du chapitre suivant.

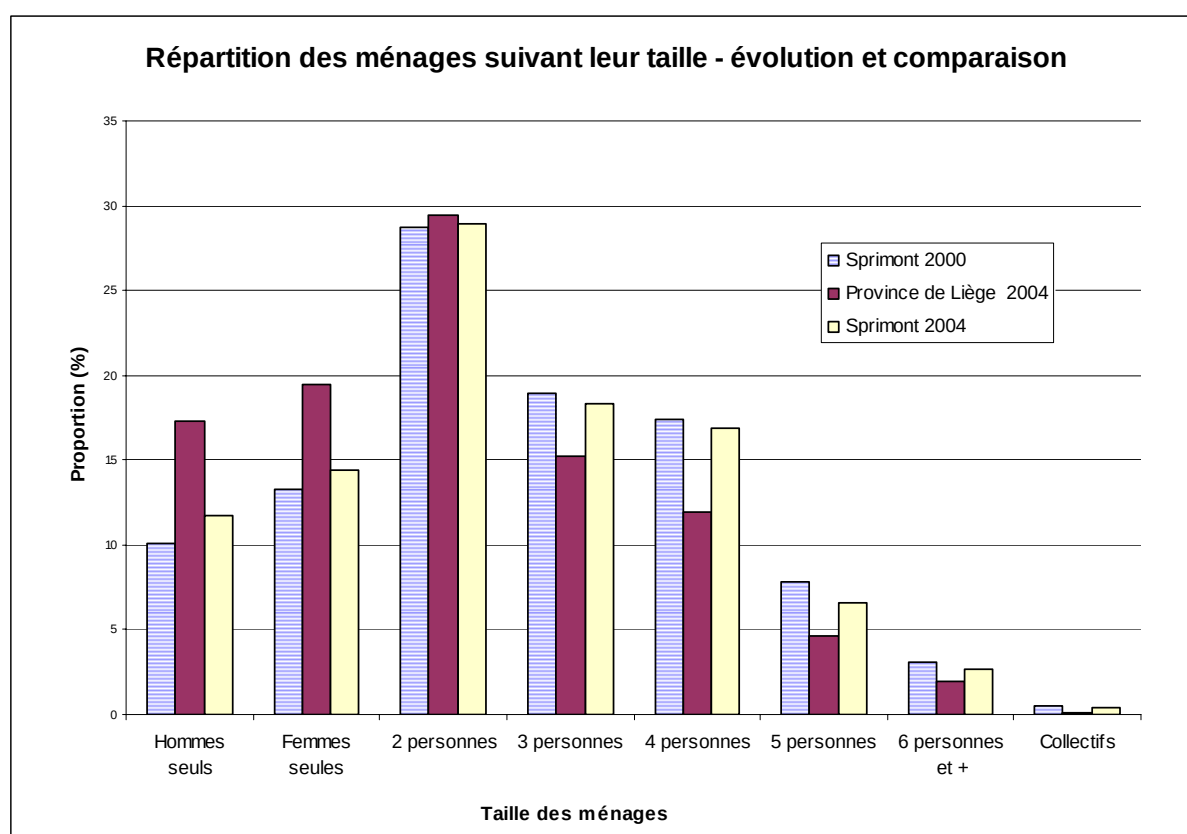
### 5.2.1 Taille des ménages

| Evolution comparée de la taille moyenne des ménages |          |                   |                 |
|-----------------------------------------------------|----------|-------------------|-----------------|
|                                                     | Sprimont | Province de Liège | Région wallonne |
| 1981                                                | 2,82     | 2,58              | 2,68            |
| 1991                                                | 2,72     | 2,39              | 2,49            |
| 2001                                                | 2,69     | 2,31              | 2,40            |
| 2002                                                | 2,66     | 2,30              | 2,39            |
| 2003                                                | 2,65     | 2,29              | 2,37            |
| 2004                                                | 2,62     | 2,27              | 2,36            |

Source: INS, Recensements de la population et des logements de 1981 et 1991, Statistiques démographiques annuelles, 2001, 2002, 2003, 2004

De 1981 à 2004, le nombre moyen de personnes par ménage est passé de 2,82 à 2,62. Cette diminution de la taille des ménages est conforme à l'évolution générale observée en Région wallonne et dans la Province de Liège. Elle y est toutefois moins importante qu'ailleurs et la taille des ménages sprimontois devient assez sensiblement supérieure à la moyenne: on peut parler d'une **structure plus familiale de la population**.

Le graphique suivant permet de comparer la répartition des ménages selon leur taille à SPRIMONT et en Province de Liège au 1er janvier 2004 et de voir l'évolution observée à SPRIMONT depuis 2000.



Source: Ecodata 2005

On voit que les ménages d'isolés sont nettement sous-représentés dans la Commune (26% pour une moyenne provinciale de 37%) et que les structures familiales de trois personnes et plus sont plus fréquentes que dans le reste de la Province (45% au lieu de 34%). La structure familiale des ménages sprimontois est donc clairement mise en évidence. Mais on voit également que cette situation évolue:

par rapport à 2000, le nombre d'isolés a augmenté, alors que les structures de trois ou quatre personnes ont diminué.

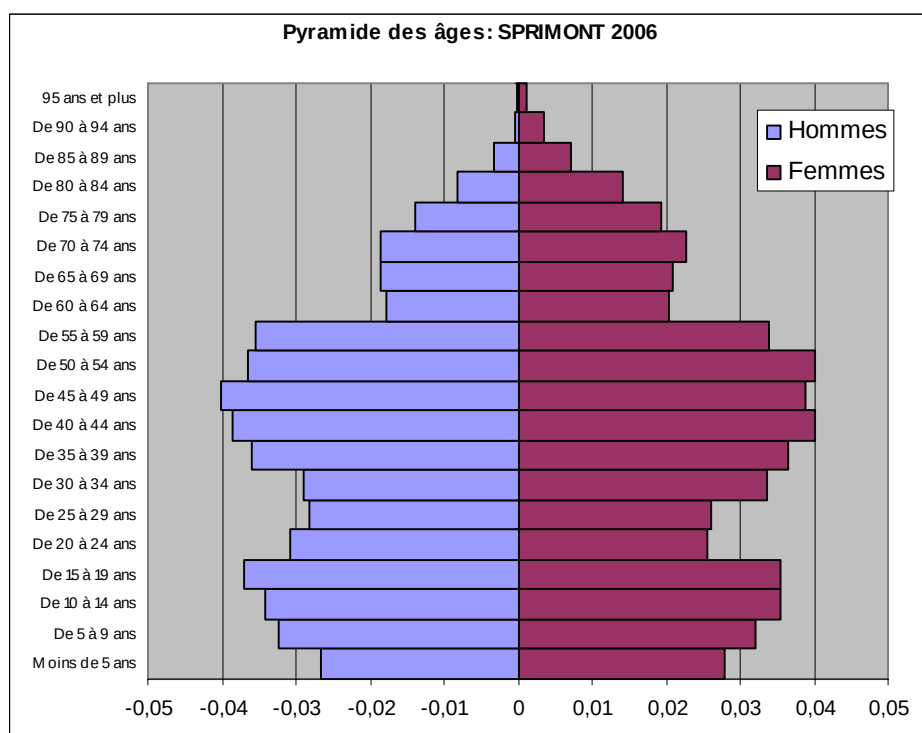
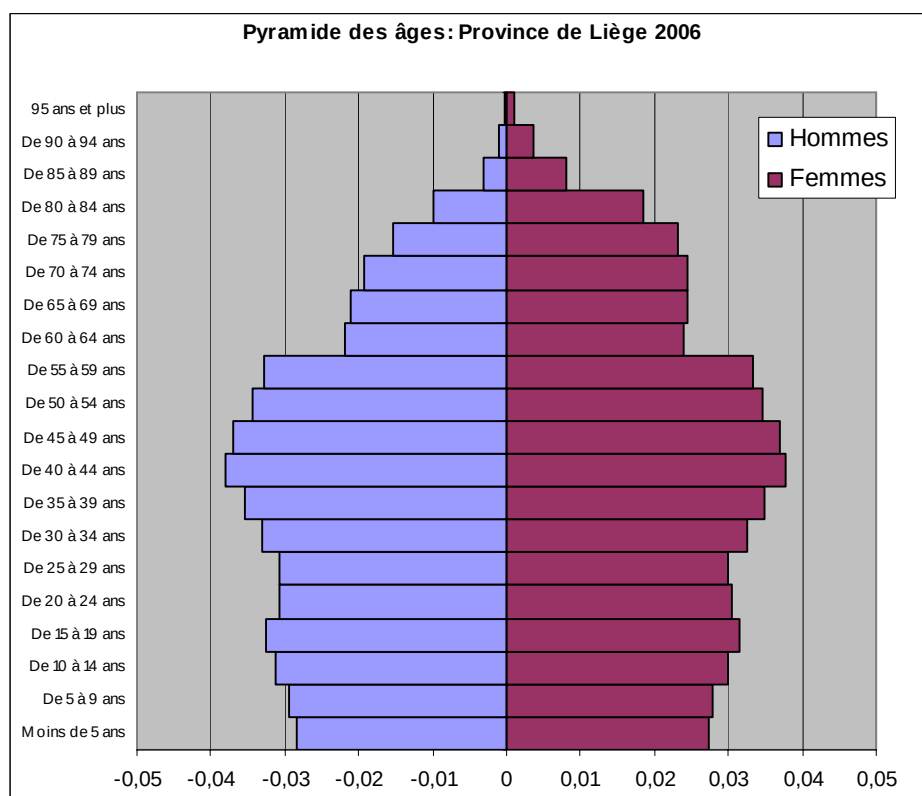
La diminution de la taille des ménages est un phénomène général s'observe depuis quelques décennies: elle tient à des raisons démographiques (vieillissement de la population) mais surtout sociologiques (augmentation du célibat et des séparations, généralisation de la famille "nucléaire" dans laquelle les grands-parents n'ont plus leur place... ). Malgré son profil plutôt familial, la population de Sprimont n'échappe pas à ce constat.

### **5.2.2 Structure d'âge**

La structure d'âge d'une population est l'une de ses caractéristiques principales. Sa connaissance permet notamment d'établir des hypothèses pour réaliser des projections de population.

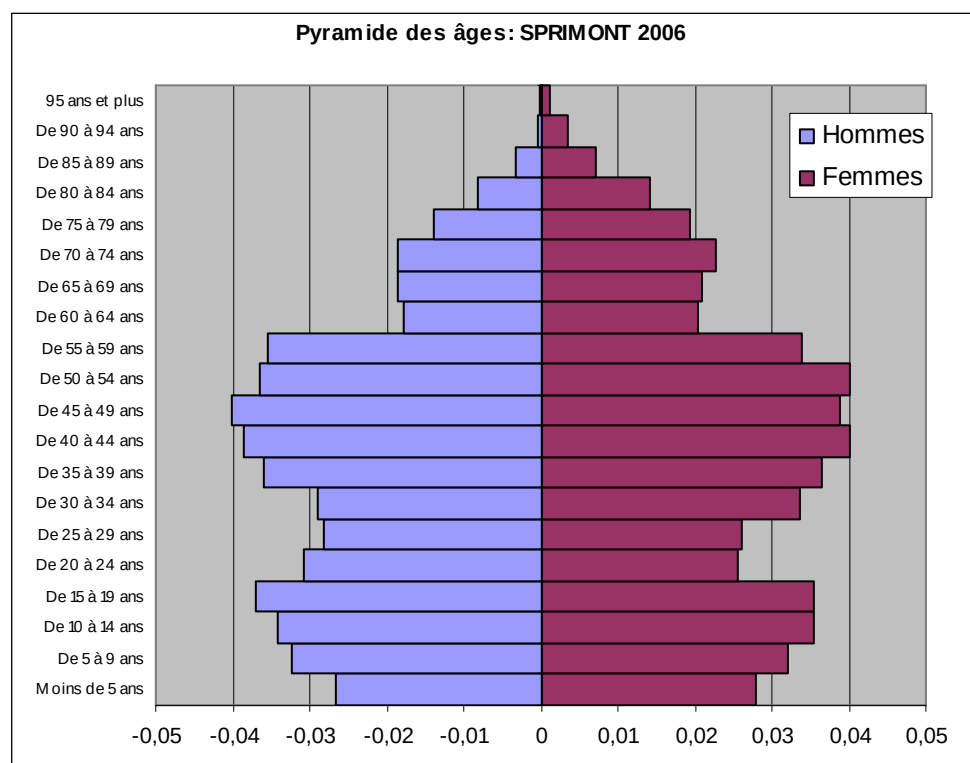
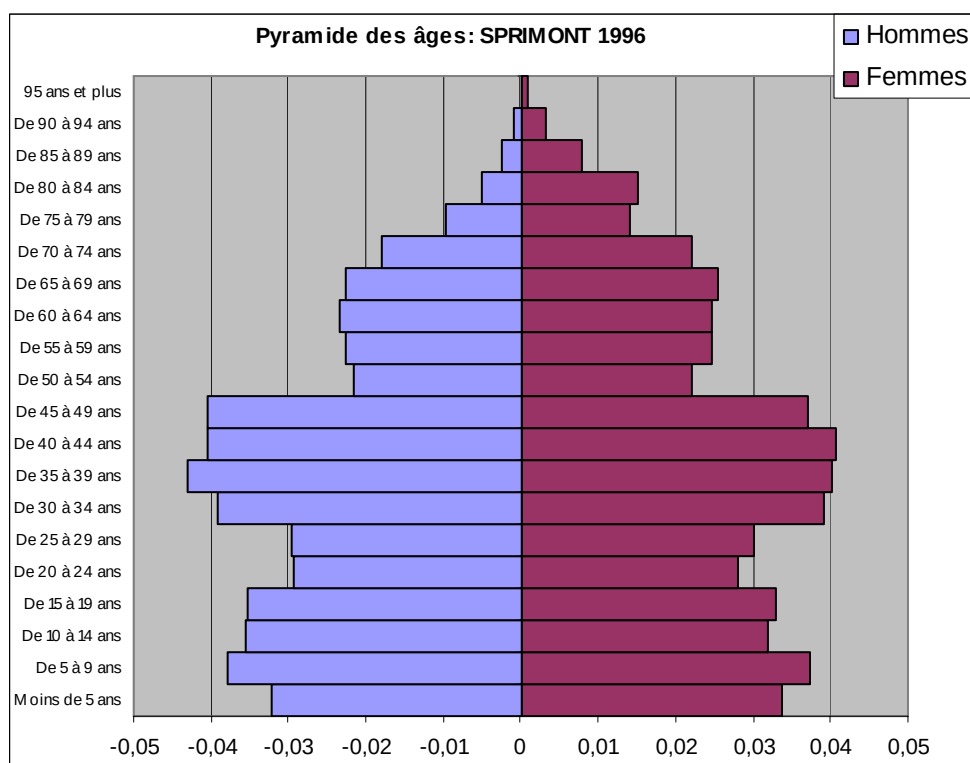
#### **Pyramide des âges**

Le meilleur moyen d'analyser la structure d'une population consiste à examiner sa pyramide des âges: il s'agit d'une représentation visuelle de la répartition de la population par sexe et par classe d'âge. La forme théorique est celle d'une pyramide, les écarts par rapport à celle-ci pouvant s'expliquer par des raisons sociologiques (baisse de la natalité), historiques (conflits mondiaux) ou locales. Les comparaisons entre différentes pyramides permettent de mettre en évidence ces différences et d'en rechercher les raisons.



Source: Ecodata 2006

Si on compare ces deux pyramides, un certain nombre de caractéristiques apparaissent très nettement: la pyramide de SPRIMONT présente un aspect sensiblement plus jeune et plus "familial" que celle de la Province: sur-représentation des classes d'âge de 10 à 19 ans et de 40 à 54 ans, sous-représentation des classes 20-34 ans et des classes d'âge au-delà de 55 ans. Le creux de la seconde guerre mondiale est bien perceptible, de même que le "baby-boom" des vingt années qui suivirent. La chute de la natalité à partir des années '70 est surtout visible dans la pyramide de la Province. L'asymétrie hommes-femmes au sommet de la pyramide est particulièrement visible, surtout à l'échelle de la Province.



Source: Ecodata 2006

On voit nettement l'évolution du creux de population lié à la seconde guerre mondiale: il correspond aux classes d'âge 50-59 ans en 1996 et 60-69 ans en 2006. Les classes d'âge les plus représentées ont également "glissé": de 30-44 ans en 1996 à 35-49 ans en 2006. L'apport migratoire a donc contribué à modifier le profil de la pyramide, ce qui n'est pas étonnant au vu de la valeur des chiffres migratoires relevés plus haut. Entre 1996 et 2006, les classes de 25-29 ans et des moins de 9 ans présentent une diminution très sensible. La Commune serait peu attractive pour la classe d'âge des jeunes adultes et des jeunes ménages avec enfants en bas âge. Par contre, les

classes "d'âge moyen" sont fortement représentées tout en vieillissant peu à peu, de même que les adolescents. Les classes de 60-69 ans sont moins représentées, par contre les classes les plus âgées ont augmenté.

La pyramide de SPRIMONT présente une évolution caractéristique des communes périurbaines à proximité d'une grande ville: sur-représentation d'adultes d'âge moyen et de leurs enfants, sous-représentation de jeunes adultes, suivant en cela un schéma classique. Les jeunes ont tendance à quitter le village pour la ville proche pour toute une série de raisons: prix de l'immobilier, faiblesse du marché locatif, proximité du travail, des études...

Les couples avec enfants préfèrent s'installer à la campagne et choisissent de préférence une localisation à une distance raisonnable de la ville et à proximité d'un axe de transport important. La commune de SPRIMONT, en liaison directe avec Liège par l'autoroute E25, apparaît donc une Commune très attractive pour des populations de navetteurs, le stade extrême de ce processus étant la formation de villages-dortoirs.

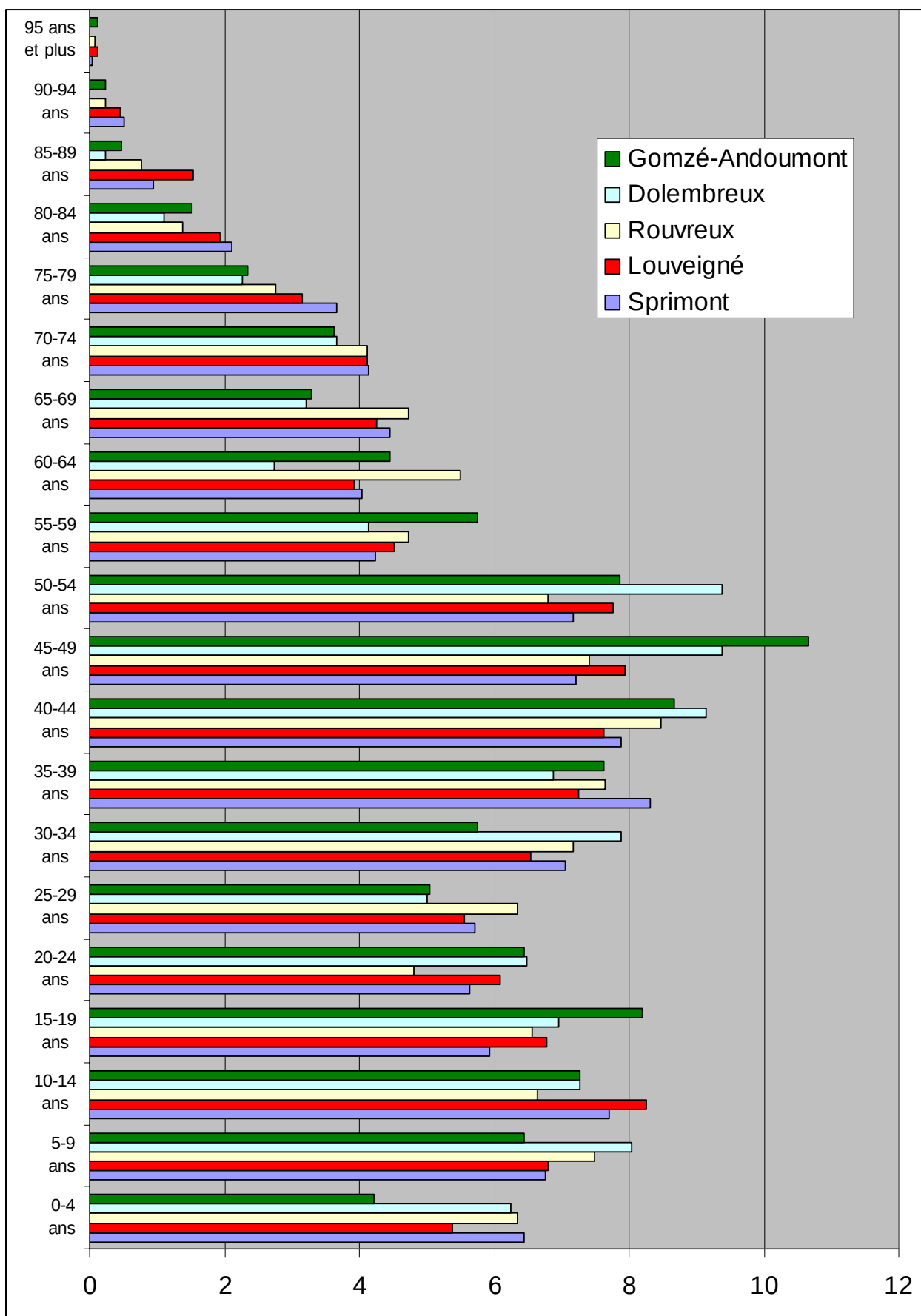
### **Répartition des tranches d'âges par anciennes communes**

La commune de SPRIMONT est très vaste et regroupe un certain nombre de réalités différentes. Il est donc intéressant d'étudier à une échelle plus détaillée si cette évolution se confirme dans chacune des anciennes communes de l'entité.

Une première remarque s'impose: le graphique est plus irrégulier. Ceci est dû aux faibles effectifs de ces classes d'âge qui sont donc sujettes à des phénomènes aléatoires. Quand l'effectif s'accroît, ceux-ci ont tendance à s'annuler et forment un lissage dont ne ressortent plus que les phénomènes vraiment significatifs.

Si l'on observe les classes d'âge des cinq anciennes communes en 2001, on peut opérer un certain nombre de comparaisons.

- Dolembreux et Gomzé-Andoumont se distinguent nettement par leur caractère plus "familial". Ce sont surtout les tranches d'âge 5-19 ans et plus encore 45-54 ans qui sont particulièrement sur-représentées. Ces tendances montrent très nettement l'arrivée d'un certain nombre d'immigrants sous la forme de familles déjà constituées: on ne dispose pas de données de natalité à cette échelle, mais on peut supposer que le taux est faible. Par contraste, le creux des 25-29 ans apparaît de manière très nette. Enfin, les couches âgées de la population sont moins représentées surtout dans la tranche 65-69 ans. Le phénomène de suburbanisation est donc beaucoup plus avancé dans cette partie de la Commune, ce qui se confirme à la fois par les chiffres d'évolution de la population et par la situation sur le terrain (nombreux lotissements et habitations nouvelles). Spatialement, cela s'explique assez facilement par la plus grande proximité de Liège et par la présence d'un accès autoroutier direct.
- A l'opposé, Rouvieux apparaît comme un village plus vieux. On note une sur-représentation des 60 à 69 ans.
- On remarquera qu'à Sprimont, chez les jeunes, la classe 0-4 ans est bien représentée, un creux important s'observant de 15 à 24 ans avec une sur-représentation des 35 à 39 ans.
- A Louveigné, la tranche d'âge des 10 à 14 ans est sur-représentée et un creux se rapprochant de celui observé à Gomzé-Andoumont est constaté pour les moins de 5 ans.



Source: INS 2001



## Age moyen

La structure d'âge de la population peut également être appréhendée par des indices plus synthétiques: l'âge moyen d'une population est l'un de ceux-ci. Ceux qui sont présentés ci-dessous ne sont que des estimations obtenues à partir des classes d'âge fournies par les recensements. En ce qui concerne l'entièreté de la commune de Sprimont, l'âge moyen s'établit à 37,59 ans. Notons que l'âge moyen le plus faible estimé se situe à Dolembreux.

| Age moyen de la population par ancienne commune en 2001 |          |           |          |            |                 |
|---------------------------------------------------------|----------|-----------|----------|------------|-----------------|
|                                                         | Sprimont | Louveigné | Rouvreux | Dolembreux | Gomzé-Andoumont |
| Age Moyen                                               | 37,86    | 38        | 37,49    | 35,40      | 37,63           |

Source: INS 2001

## Coefficient de vieillissement

Le recensement de 2001 nous donne la répartition de la population en classes d'âge par tranche de 5 ans pour chaque secteur statistique. Il est donc possible de dresser la pyramide des âges de chacun de ces secteurs. En pratique toutefois, ceci est difficilement interprétable en raison de la faiblesse des effectifs de certains secteurs.

Pour une analyse spatiale plus fine, on préférera donc utiliser un indice synthétique appelé coefficient de vieillissement; celui-ci est le rapport entre le nombre de personnes âgées de plus de 64 ans et le nombre de jeunes de moins de 18 ans multiplié par 100.

| Coefficient de vieillissement en 2001  |              |
|----------------------------------------|--------------|
| <b>SPRIMONT TOTAL</b>                  | <b>59,42</b> |
| <b>Sprimont (ancienne commune)</b>     | <b>63,85</b> |
| Sprimont-centre                        | 103,40       |
| Correux-Damré                          | 48,54        |
| Homby                                  | 40,74        |
| Fond de Leval                          | 11,11        |
| Lillé                                  | 45,83        |
| Presseux                               | 35,29        |
| Hagoheid                               | 57,14        |
| Lincé-Higné-centre                     | 31,13        |
| Champay-Beauval                        | 51,39        |
| Lincé-Higné- habitat dispersé- Champay | 35,00        |
| Cléchêne                               | 44,57        |
| Noidré                                 | 55,56        |
| Ogné                                   | 72,91        |
| Grand Bru                              | 255,56       |
| Chanxhe-centre                         | 81,82        |
| De Préalle                             | 54,55        |
| Fays-Chaply-Ménage                     | 55,56        |
| Fraiture-centre                        | 53,09        |
| Fraiture-campagne                      | 71,43        |
| Liotte-Rivage                          | 102,33       |
| Rivage-Douxflamme                      | -            |
| <b>Louveigné</b>                       | <b>62,92</b> |
| Louveigné-centre                       | 65,81        |
| Louveigné-habitat dispersé             | 43,64        |

|                                      |              |
|--------------------------------------|--------------|
| Banneux-centre                       | 71,26        |
| Campagne des Fawes                   | 81,58        |
| Sapinière-Forestier                  | 238,46       |
| Banneux- habitat dispersé            | 39,39        |
| Adzeux                               | 72,60        |
| Cornemont                            | 44,23        |
| Cornemont-Hotchamp                   | 42,86        |
| Sendrogne-Blindef-centre             | 25,84        |
| Sendrogne-Blindef-habitat dispersé   | 57,14        |
| Counachamps-Rolemont-Stinval         | 77,27        |
| <b>Rouvreux</b>                      | <b>56,62</b> |
| Rouvreux-centre                      | 38,03        |
| Focroulle                            | 73,91        |
| Rouvreux-habitat dispersé            | 51,28        |
| Florzé-centre                        | 72,39        |
| Florzé- habitat dispersé- Warnoumont | 39,66        |
| <b>Dolembreux</b>                    | <b>41,10</b> |
| Dolembreux-centre                    | 59,09        |
| Dolembreux-habitat dispersé          | 35,63        |
| Haie des Chênes-centre               | 34,29        |
| Haie des Chênes-habitat dispersé     | 58,82        |
| Hautgné-centre                       | 58,33        |
| Betgné-Hautgné-habitat dispersé      | 34,38        |
| Hayen-centre                         | 175,00       |
| Hayen-habitat dispersé               | 130,77       |
| <b>Gomzé-Andoumont</b>               | <b>48,29</b> |
| Les Forges-centre                    | 180,00       |
| Les Forges-habitat dispersé          | -            |
| Andoumont-centre                     | 46,88        |
| Andoumont-habitat dispersé           | 20,45        |
| Bois-le-Comte                        | 62,22        |
| Memorial Stam Ockers                 | 36,17        |
| Gomzé                                | 95,45        |

Source: INS, 2001

En 2001, ce coefficient est de 59,42 à SPRIMONT. Les différences entre anciennes communes sont significatives, puisque le coefficient varie de 63,85 à Sprimont à 41,10 à Dolembreux. La structure plus jeune de Dolembreux et Gomzé-Andoumont est donc confirmée et rejoint l'analyse des tranches d'âge par ancienne commune.

D'un secteur statistique à l'autre on observe des variations considérables puisque la fourchette varie de 20,45 (Andoumont –habitat dispersé à 255,56 ("Grand Bru"). Le chiffre pivot 100 est dépassé dans 4 secteurs ce qui indique l'existence d'une population plus âgée dans ces zones.

### 5.2.3 Population étrangère en 2005

Le tableau ci-dessous comptabilise les étrangers en fonction du continent dont ils sont issus.

|              | Hommes     | Femmes     | TOTAL      |
|--------------|------------|------------|------------|
| Europe       | 229        | 190        | <b>419</b> |
| Asie         | 8          | 9          | <b>17</b>  |
| Afrique      | 9          | 11         | <b>20</b>  |
| Amérique     | 2          | 5          | <b>7</b>   |
| Océanie      | 1          | 0          | <b>1</b>   |
| Apatrides    | 1          | 1          | <b>2</b>   |
| <b>TOTAL</b> | <b>250</b> | <b>216</b> | <b>466</b> |

Source: Ecodata 2006

La population étrangère de SPRIMONT est particulièrement réduite: on dénombrait 466 personnes de nationalité étrangère sur le territoire de la Commune en 2005, soit à peine 3,6% de la population totale. On est loin des 9,5% observés en Région wallonne, plus loin encore des 10,12% de la Province de Liège et des 12,41% de l'arrondissement de Liège (avec un maximum de 24,66% dans la commune de Saint-Nicolas).

La population étrangère de SPRIMONT présente deux autres caractéristiques: elle a diminué sensiblement depuis 1981 et elle est composée principalement de ressortissants de l'Union Européenne.

En 1981, SPRIMONT comptait 611 étrangers, soit 6,3% de la population totale et 483 allochtones étaient enregistrés en 1991, soit 4,3%. On a donc assisté à une diminution de la population étrangère, alors que la population totale augmentait. Cette diminution est le reflet d'une tendance générale en Région wallonne, mais qui en termes relatifs se marque d'une manière beaucoup plus importante à SPRIMONT.

Les Italiens (30,79%), les Portugais (22,47%) et les Français (15,95%) forment les plus grands contingents de la population étrangère, suivis de plus loin par les Néerlandais (8,08%) et les Espagnols (5,61%).

Plus de la moitié de la population étrangère reste concentrée dans l'ancienne commune de Sprimont où l'on trouve la majeure partie des Italiens et des Portugais. Il est donc possible de lier cette présence à l'ancienne activité des carrières. La diminution de population étrangère pourrait donc coïncider à une réduction de la main-d'oeuvre employée dans ces carrières.

### 5.3 Conclusion

Le développement démographique très soutenu de la Commune risque de se poursuivre au cours des années futures. Le seuil des 15.000 à 16.000 habitants est une réalité à envisager à moyen terme. Cet accroissement sera le fait d'une population familiale (personnes d'âge moyen avec leurs enfants) attirée par le cadre de vie et l'accessibilité de la Commune. Les jeunes adultes auront par contre tendance à quitter SPRIMONT, au moins de manière provisoire.

## 6. STRUCTURES ET CARACTÉRISTIQUES DU BÂTI, OCCUPATION DU TERRITOIRE<sup>9</sup>

### 6.1 Situation actuelle des noyaux d'habitat

Les cartes de l'Institut Géographique National dressées à l'échelle du 1/10.000e serviront de base aux observations, de même que les extraits cadastraux assemblés et mis à jour dans le cadre de cette étude. Ces différentes sources sont complétées par les plans de secteurs régissant le territoire de la commune de SPRIMONT.

La situation des noyaux d'habitat à l'heure actuelle, en comparaison avec leur situation à la fin du 19ème siècle, est principalement caractérisée par une incroyable extension des superficies bâties.

Sprimont a fait l'objet d'une croissance vertigineuse à l'époque de l'exploitation florissante des carrières. En 1910, la Commune culmine avec 4.544 habitants alors que la moyenne des 157 communes condruisiennes en compte entre 400 et 600. En 1961, le déclin de l'exploitation des carrières entraîne une baisse de population jusqu'à 3.870 habitants. Esneux et Tilff, communes voisines, continuent de s'accroître du fait d'une activité industrielle cumulée avec leur intégration dans la zone résidentielle de Liège. Après un temps de déclin, la commune de Sprimont reprend une courbe de croissance de population. Cette évolution est fortement dépendante de l'ouverture de l'autoroute E25, dite autoroute des Ardennes ou du soleil, qui va mettre le territoire de la Commune à portée de "roues" des navetteurs sur Liège. La Commune connaît à son tour le phénomène de suburbanisation.

Tant le mode d'implantation et de regroupement que l'occupation de l'espace rural sont en pleine mutation. Les nouvelles techniques de construction, les modes de vie, les manières de produire et de consommer, tout s'est transformé avec une rapidité telle que "habiter" aujourd'hui a peu de points communs avec le sens de la vie communautaire d'autrefois. Pourtant les structures anciennes d'habitat subsistent et accueillent encore des habitants à qui elles apportent leur héritage.

#### 6.1.1 Sites d'implantation

Les sites d'implantation tant des noyaux d'habitations que des activités de caractère artisanal et agricole se sont multipliés et diversifiés. Les nouvelles constructions peuvent être regroupées en deux catégories principales. La première reprendra les édifices construits dans le prolongement de noyaux existants à l'intérieur de ceux-ci ou à proximité. La seconde rassemblera les bâtiments réalisés de façon indépendante par rapport aux regroupements préexistants; ceci concerne des éléments isolés ainsi que de nouveaux ensembles d'habitations ou de petites et moyennes entreprises.

##### *Sites d'extension des noyaux d'habitat anciens*

En fonction des sites d'implantation primitifs, les extensions apparaîtront plus ou moins en harmonie avec les noyaux anciens. Les principaux pôles de croissance concernent une douzaine de villages et hameaux dont Sprimont, Lincé, Andoumont, Louveigné et Banneux.

Il est à remarquer que l'extension des noyaux tend à occuper les hauts de versants et plateaux proches des sites d'origine. C'est notamment le cas pour les nouvelles constructions en périphérie de Sendrogne, Stinval, Louveigné, Banneux, Lincé, Chaumont, Pirefontaine, Fays, Haie des Chênes, Gippe. De plus, le mode de croissance le long du réseau routier en accentue les effets paysagers. Les regroupements bâtis n'apparaissent plus comme des ensembles distincts les uns des autres, localisés dans un site propre; ils se présentent de plus en plus comme un bâti continu à travers crêtes, coteaux et vallées. Ceci touche particulièrement les noyaux anciens situés le long d'axes routiers convergeant vers l'autoroute ou reliant des agglomérations plus importantes.

Quelques villages et hameaux, de faible croissance il est vrai, voient leur site maintenu dans un cadre paysager cohérent. Hayen, Hautgné, Betgné, Ménage, Presseux, Les Forges, Gomzé ont pu conserver jusqu'à ce jour leur périmètre d'implantation dans un site homogène mais quelques constructions

---

<sup>9</sup> Annexes Partie I, carte 5: Bâti.

récentes tendent déjà à étirer leur structure le long des voies d'accès.

#### *Sites d'implantation des nouveaux noyaux et bâtiments isolés*

La croissance urbanistique de la Commune de SPRIMONT et l'évolution des modes de production agricole ont conduit à l'occupation de nouveaux sites à destination de logements, de petites et moyennes entreprises ou de nouvelles exploitations agricoles.

Les nouvelles habitations vont généralement être regroupées sous forme de lotissements ou de parcs résidentiels sur d'anciens terrains agricoles ou dans des bois. Leur site d'implantation sera souvent localisé en haut de versant, en ligne de crête ou en plateau comme dans le cas des Hadrènes, du lotissement dit Alfi (à proximité du château des Fawés), de Bois-le-Comte, Gros Confin, Warnoumont et dans le petit bois traversé par la route d'Hayen entre ce hameau et Bois-le-Comte. D'autres lotissements s'étirent le long de tronçons routiers comme le long de la route d'Esneux entre Hautgné et Betgné ou entre la Haie des Chênes et Hornay également situés en ligne de crête et haut de versant. Un lotissement plus diffus est encore observé à la Croix Henrard, à l'est d'Andoumont, au Trixhe Nollet et à Chaply avec une implantation toujours en site de versant ou de plateau.

Banneux-Notre-Dame, nouveau noyau bâti, s'est implanté sur le site des apparitions de la Vierge, sur un plateau. Bien que portant le nom d'un noyau ancien, ce regroupement doit être considéré comme distinct du premier tant ses caractéristiques sont singulières.

Les nouveaux zonings artisanaux de Cornemont et des Possoux (zoning en bordure d'autoroute entre Damré et Cornemont) sont également implantés en plateau et haut de versant.

Enfin, l'un ou l'autre site vierge a aussi fait l'objet d'une implantation de la part d'un exploitant agricole pratiquant son activité de manière traditionnelle ou moderne mais dont les anciens bâtiments n'étaient plus adaptés. Nous trouvons ainsi des fermes et hangars agricoles récents sur le plateau de Miroule, sur le haut de versant situé entre Ménage et Lincé, sur la ligne de crête au nord de Fays, en haut de versant du Tultay (3 implantations), en haut de versant au sud-est d'Andoumont, en ligne de crête au nord de Au Doyard...

L'ensemble de ces observations met en évidence une occupation généralisée des sites de haut de versant et de plateau pour des affectations diversifiées.

En ce qui concerne les zones bâties à destination de loisirs - parcs résidentiels de week-end, campings, caravanings - les sites d'implantation sont plus diversifiés puisque nous trouvons un terrain en fond de vallée principale à Rivage, une implantation en fond de vallée secondaire à Adzeux, un terrain de versant de vallon au Tultay et un site de plateau au sud de Banneux-Notre-Dame. Si les trois premiers s'expliquent par la présence d'eau (cours d'eau ou plan d'eau) à proximité, le quatrième est localisé, quant à lui, dans un site présentant peu d'intérêt paysager si ce n'est la proximité des bois de Banneux.

#### **6.1.2 Structures de regroupement et réseaux de communications<sup>10</sup>**

La majorité des nouveaux bâtiments est implantée le long du réseau routier. Les structures de regroupements seront donc fortement liées au tracé des voies de communications, allongées ou en plan complexe suivant le maillage des routes, rues et chemins.

Le réseau routier a lui-même évolué : une infrastructure d'importance nationale a été réalisée de façon à assurer un écoulement fluide du trafic de transit ; il s'agit de l'autoroute E25 qui relie Liège à Bastogne. Par ailleurs, le réseau routier a été structuré et classé en voirie régionale et communale. Les voies régionales, voies de liaison, accueillent le trafic le plus important. Les voies communales assurent l'écoulement du trafic de collecte et la desserte des activités riveraines. Le réseau routier est encore complété par de nombreux chemins agricoles ou forestiers et par des sentiers déjà présents à la fin du 19ème siècle. Le maillage actuel du réseau routier est donc resté très proche de celui repris à l'Atlas

---

<sup>10</sup> Annexes Partie I, carte 2 : Voies de communications et espaces publics, et carte 5 : Bâti.

des sentiers et chemins vicinaux à l'exception de l'autoroute qui s'y est superposée et de quelques voies carrossables et piétonnes de petite importance qui ont disparu.

La majorité des voies de collecte et de desserte ont conservé un gabarit étroit et un tracé adapté au relief qui contribuent au caractère rural de la Commune et qui induisent des déplacements à vitesse limitée. Les voies de liaison présentent un gabarit plus large et un tracé plus souple qui admettent des vitesses de déplacement plus élevées. Les premières participent encore à la définition du caractère urbanistique traditionnel des noyaux bâtis anciens tandis que les secondes apparaissent de plus en plus comme des barrières entre les habitants situés de part et d'autre de leur chaussée. L'autoroute est également perçue comme obstacle tant sur le plan paysager que celui de la vie collective et du sentiment d'appartenance à une même commune.

### *Réseau autoroutier*

La commune de SPRIMONT est traversée suivant un axe nord-sud par l'autoroute E25. Cet axe a pour effet de drainer une population active centrée sur Liège pour laquelle vivre à la campagne constitue un atout sans pour autant s'astreindre à des navettes quotidiennes longues et dangereuses. SPRIMONT, situé à 15 minutes du centre de l'agglomération liégeoise, devient un site de prédilection pour ces candidats résidents. Les principaux sites d'extension d'habitat vont être implantés à proximité des échangeurs autoroutiers afin de conjuguer résidence au vert avec vie active à la ville. Les structures de regroupement de ces nouvelles habitations sont de type allongé le long du réseau routier de liaison ou en grappe dans des lotissements greffés sur ce même réseau.

L'autoroute a également eu pour effet d'inciter de petites et moyennes entreprises à s'implanter à proximité de ses accès. Les zonings de Damré et Cornemont répondent à ce critère. La structure de regroupement des bâtiments abritant ces activités est de type dispersé ou en grappe lâche articulés par une voie de desserte en connexion avec le réseau de liaison.

Enfin, la commune de SPRIMONT accueille deux aires autoroutières importantes puisqu'elles comprennent chacune une aire de stationnement, une station-service, un restaurant et de petites surfaces commerciales. Ces aires sont situées à hauteur de Hornay de part et d'autre de la E25. La structure de regroupement des quelques constructions est de type dispersé dans une surface relativement spacieuse. Ces aires sont reliées d'une part au réseau autoroutier pour les utilisateurs de ces services et d'autre part au réseau routier plus local pour les employés travaillant aux différents postes d'activités.

Lorsque dans la liaison autoroutière Cerexhe-Heuseux / Beaufays sera construite (vers 2010), l'attractivité des zonings de Sprimont sera renforcée.

### *Réseau routier*

L'extension des noyaux anciens s'est généralement organisée le long des axes routiers. Les structures de regroupement se présentent donc souvent en plans allongés s'étendant sur plusieurs anciennes localités. Mais elle peut prendre des formes globales différentes.

De l'ensemble des observations, il ressort qu'il existe deux types de structures de regroupement principaux: le premier se présente en plan allongé lié au réseau routier et englobant plusieurs noyaux anciens; le second préserve une structure distincte pour les hameaux d'origine. L'évolution de ces deux types de regroupement est très fortement influencée par les zones d'habitat des plans de secteur.

Les transformations des structures apparaissent également au niveau du découpage parcellaire et du mode d'implantation du bâti par rapport aux parcelles et à la voirie. Les parcelles prennent des formes de plus en plus carrées du fait de l'augmentation de leur largeur à front de voirie et de la réduction de leur profondeur. Les constructions s'implantent généralement en retrait des limites parcellaires et présentent 4 façades plus ou moins découpées. Le recul par rapport à la voirie augmente au profit d'un espace de stationnement pour les véhicules. Gabarits, volumes et matériaux de construction se différencient des anciennes constructions.

## *Réseau ferré*

Dans le courant du 20<sup>ème</sup> siècle, la commune de SPRIMONT était desservie par deux lignes de chemin de fer. La première reliant Liège à Jemelle appartient au réseau national et subsiste encore aujourd'hui tandis que la seconde, d'importance plus locale, a disparu en 1961. Le vicinal reliait Poulseur à Sprimont puis à Trooz; il passait par Chanxhe, Sprimont, Damré, Cornemont, Louveigné, Au Doyard et Stinval avant d'emprunter le vallon du Ry de Mosbeux. Cette ligne avait pour vocation le transport de voyageurs et de marchandises. Ces marchandises étaient principalement constituées des produits extraits des carrières d'une part et des grumes pour la scierie de Stinval d'autre part. Le déclin du tram a été lié à celui des carrières. Une fois que de nouveaux matériaux de construction et de nouveaux types de revêtement de voirie ont été mis en oeuvre, l'industrie de la pierre a été mise en péril et les carrières ont tourné au ralenti. Le trafic, réduit, n'était plus quotidien et a fini par disparaître après un dernier soubresaut dû aux milliers de tonnes de pierres brutes commandées par les Pays-Bas pour mener à bien le plan Delta destiné à gagner de vastes terrains sur la mer. Ces pierres provenaient des carrières belges de Lessines, Quenast et SPRIMONT. Il est à noter que l'asbl "Chemin de Fer de Sprimont (CFS)" est établie sur une partie de l'assiette de l'ancienne ligne vicinale Poulseur - Sprimont - Trooz et se présente comme un musée d'archéologie industrielle ferroviaire en voie de 60 cm; le CFS a d'ailleurs rassemblé, depuis 1981, toute une collection de matériel ancien qui est présenté en mouvement.

L'incidence du vicinal sur l'extension du bâti au 20<sup>ème</sup> siècle est trompeuse puisque ce sont les carrières qui ont amené les ouvriers qui y travaillaient à venir habiter non loin de leur lieu de travail.

L'incidence du réseau ferré sur les structures des noyaux bâtis, déjà limitée à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle, s'est encore estompée. Il joue désormais un rôle tout à fait secondaire du fait de la suprématie de l'automobile sur le chemin de fer.

Les nouvelles implantations ne sont que rarement déterminées en fonction de la présence d'une gare mais bien plus en fonction des liaisons routières avec les grands axes.

### **6.1.3 Occupations de l'espace rural**

La croissance du bâti dans le siècle écoulé s'accompagne d'une transformation de l'occupation du sol non seulement dans la nature des activités mais aussi dans sa relation avec les habitations d'une part et avec l'espace public d'autre part. Aux 18<sup>ème</sup> et 19<sup>ème</sup> siècles, les occupations de l'espace rural apparaissaient comme complémentaires à la fonction de logement ou étroitement liées aux ressources naturelles du sol et du sous-sol. Aujourd'hui, la complémentarité n'est plus apparente et les activités menées semblent juxtaposées aux habitations et occasionnent rivalité ou conflit.

#### **Activités de caractère agricole**

Les cartes de l'IGN font apparaître d'importantes superficies de prairies sur l'ensemble du territoire de la Commune. L'activité d'élevage, principalement à destination de production de lait ou de viande, a donc continué à se développer depuis le 19<sup>ème</sup> siècle pour devenir l'activité agricole principale. Ces prairies sont structurées par des haies plus ou moins nombreuses selon les endroits. Héritage du passé, leur présence peut traduire un mode d'élevage plus ou moins respectueux de l'environnement ou des pratiques traditionnelles alors que leur disparition peut résulter d'une modernisation ou d'une simplification des modes d'élevage.

Les prairies subviennent à la nourriture des animaux sous forme de pâture directe bien entendu ou sous forme de produit de fauche. Elles cèdent néanmoins quelques terres à la culture de façon à produire une partie des plantes fourragères nécessaires au bétail. Les terres de cultures seront localisées en site de plateau ou de faible pente tandis que les prairies occupent des sites plus accidentés ou plus humides.

Les vaches ne constituent pas le seul bétail. L'élevage de porcs occupe une importance grandissante dans l'activité agricole mais présente un impact plus restreint quant à l'occupation de l'espace rural

puisque'il s'agit principalement d'élevage hors sol c'est-à-dire en infrastructure fermée, ne nécessitant pas de terres de pâture. Cette activité pose d'autres problèmes qui seront évoqués dans le chapitre traitant plus spécifiquement de l'agriculture. Les prairies peuvent encore être occupées par des chevaux de trait ou d'élevage. La présence de ces derniers est de plus en plus fréquente sur le territoire de SPRIMONT et plus particulièrement à Banneux. Elle peut être liée à une activité de type manège ou à un usage privé. Plus ponctuellement, on trouvera encore des moutons. Les prairies occupées par ceux-ci sont en général situées au sein même des noyaux bâtis ou à proximité immédiats. La faible importance des bétails ovins rencontrés traduit le caractère secondaire de cette activité dans le secteur agricole.

Les vergers, hérités de modes de vie en autarcie, subsistent dans certains noyaux anciens mais ne constituent plus qu'exceptionnellement une source de revenus pour leurs propriétaires. Ils sont régulièrement convertis en prairies avec maintien des arbres ou destinés à un usage privé. Certains d'entre eux ne font l'objet d'aucun entretien et sont donc voués à dégénérer voire même à disparaître.

Si les activités à caractère agricole n'occupent plus une position privilégiée dans les noyaux bâtis, elles n'en restent pas moins caractéristiques et même dominantes dans certains villages et hameaux comme ceux de Betgné, Lincé, Fraiture, Rouvieux, Florzé, Lillé, Damré, Cornemont, Gomzé, Noidré et Ogné. Par ailleurs, des exploitations isolées subsistent et leur nombre va croissant car plusieurs cultivateurs ont opté pour des bâtiments neufs, mieux adaptés aux nouvelles techniques agricoles, qu'ils ont implantés au milieu des terres qu'ils exploitent, à l'écart de toute habitation de caractère résidentiel.

## **Bois et landes**

Les superficies occupées par les landes dans les siècles passés ont laissé la place aux bois. Ceux-ci sont devenus une composante importante du paysage de SPRIMONT. Ils sont constitués de feuillus et de résineux, à visée d'exploitation économique ou d'agrément.

Les noyaux bâtis les plus marqués par la présence de cette végétation sont les suivants:

- Adzeux avec la proximité du Fond des Broux;
- Banneway et Banneux-Notre-Dame, bordés par l'ancienne fagne de Banneux aujourd'hui densément occupée par un massif boisé;
- Andoumont avec le bois dit des Bruyères de Fraipont en bordure nord;
- Les Hadrènes, logé entre deux massifs boisés dont les Bruyères de Gomzé;
- Bois-le-Comte, implanté dans le bois qui lui a donné son nom;
- Hayen bordé en limite nord par le même Bois-le-Comte;
- Chanxhe limité à l'est par un coteau pentu et boisé;
- Liotte dont la limite nord au-delà du chemin de fer est constituée elle aussi d'un coteau pentu et boisé;
- Warnoumont, partiellement implanté dans la pointe sud-ouest du bois du même nom.

Les autres localités ne sont pas aussi proches d'un massif boisé mais la présence des bois reste très forte malgré tout puisque la plupart des voies de liaisons entre les bourgades, villages et hameaux de SPRIMONT passeront généralement le long ou à travers un bois.

## **Carrières**

L'activité des carrières, en plein essor à la fin du 19ème siècle, a conduit Sprimont à son apogée économique et démographique pendant la première moitié du 20ème siècle. Le mode de production de l'époque nécessitait un personnel ouvrier important qui est venu s'établir à proximité de son lieu de travail. Petit à petit, la modernisation des équipements et des techniques ainsi que les fluctuations du marché ont transformé l'activité d'exploitation des carrières. Celles-ci sont passées, pour les carrières de calcaire plus particulièrement, d'un mode de production artisanal et manuel à une industrialisation technique poussée.

Certaines localités sprimontoises sont, aujourd'hui encore, fortement marquées par la présence de carrières dans leur environnement proche, que celles-ci soient encore en activité ou non. En ce qui concerne les exploitations actives, elles ont un impact sur les noyaux bâtis de Sprimont, de La Préalle



et de Chanxhe du fait du charroi lourd et régulier qu'elles engendrent et du fait du bruit et de la poussière qui y sont générés. Le trafic cause des perturbations et des dégradations au niveau des espaces publics empruntés. Les tirs de mines augmentent l'empoussièrisme et peuvent occasionnellement provoquer ou accentuer certaines fissurations du bâti. Chanxhe est particulièrement concerné par cette situation et son caractère urbanistique s'en trouve fortement altéré.

D'autres localités sont encore touchées à des titres variés mais toutes portent l'empreinte de cette activité dans leurs anciennes constructions puisque grès et petit granit y ont longtemps été les principaux matériaux mis en oeuvre. L'organisation villageoise subit elle aussi l'influence de l'activité des carrières puisqu'elle évolue d'une situation essentiellement rurale à une situation semi-industrielle.

Les pierres naturelles constituent une richesse pour la commune de PRIMONT car elles marquent le caractère architectural traditionnel de nombreux bourgs, villages et hameaux.

### **Occupations diversifiées**

L'espace fait encore l'objet de nouvelles occupations s'accompagnant d'éléments construits plus ou moins importants. Les activités qui y sont liées touchent principalement le secteur des entreprises artisanales et celui des loisirs. Un troisième secteur est né suite aux apparitions de la Vierge à Banneux.

#### *Artisanat*

Plusieurs terrains, anciennement occupés par l'agriculture et l'industrie, sont aujourd'hui affectés à de petites et moyennes entreprises qui y implantent leur siège d'activités. La commune de PRIMONT compte trois sites principaux définis d'ailleurs comme zones d'activités économiques mixtes au plan de secteur. Ils sont localisés le long de l'axe de liaison N678 qui leur donne ainsi un accès direct à l'autoroute E25. Il s'agit des zonings de Fond Leval, Damré et Cornemont. D'autres bâtiments dispersés le long de voies de liaison ou de collecte voire même de desserte, répondent à des affectations de même ordre sans pour autant être inscrits dans un périmètre du plan de secteur. Le bâti lié à ces activités est souvent caractérisé par des constructions de gabarit important et réalisé dans des matériaux de type industriel (béton architectonique, blocs de béton lourd, galvanisé). Leur volumétrie présente souvent un toit plat ou de faible pente couvrant une superficie importante de hauteur variant de 1 à 2 niveaux. Leur implantation se fait sur le mode des lotissements avec le bâtiment localisé au milieu de la parcelle ou en recul important par rapport à la voirie. Ce bref descriptif témoigne de la différence apparente entre le bâti traditionnel et les nouvelles constructions érigées à des fins d'exploitation d'entreprises de nature diverse.

La diversification des occupations de l'espace s'accompagne donc d'une diversification de la structure et des caractéristiques du bâti.

#### *Loisirs*

L'évolution du monde du travail, tant du point de vue mode de production qu'organisation du temps du travail, offre des plages de temps libre de plus en plus importantes. L'homme s'est ingénié à les occuper de multiples façons, ce qui a donné naissance au secteur des loisirs. Ces activités touchent principalement aux sports et aux vacances.

Des locaux et terrains de sports ont été aménagés par des particuliers et par la Commune à différents endroits de la localité. L'un ou l'autre des bâtiments liés à cette infrastructure apparaissent dans le paysage construit comme des éléments repères.

Il peut s'agir:

- de halls de sports comme le complexe sportif communal, localisé à Sprimont le long de la N678 au droit d'une ancienne carrière désaffectée ou, comme le complexe du Grand Bru, situé dans un domaine arboré au nord-ouest du Hornay;

- du golf de Gomzé avec ses locaux situés au sud-ouest des Forges au sommet d'un coteau et son "green" s'étendant sur d'anciennes terres agricoles de part et d'autre de la voie reliant Gomzé aux Forges;
- de terrains et locaux de football comme à Banneux, Fraiture, Sprimont et Chanxhe;
- de l'un ou l'autre manège qui vient diversifier l'activité agricole d'élevage dans un sens éducatif et ludique;
- de la pêche et du tennis au Tultay.

Les constructions réalisées pour accueillir ces activités sont souvent en rupture avec le bâti traditionnel que ce soit au niveau de leur localisation relative par rapport aux noyaux d'habitat, de leur implantation dans la parcelle ou au niveau des gabarits, volumes et matériaux. Elles seront généralement isolées, implantées en milieu de parcelle ou en recul par rapport à la voirie et de gabarits soit supérieurs soit inférieurs au gabarit moyen. Les volumes se distinguent nettement des volumes traditionnels tant dans leurs proportions que dans le type de toiture adopté. Les matériaux de construction feront souvent référence à l'industrialisation du bâtiment: blocs de béton lourd, galvanisé.

Les éléments construits liés aux loisirs de vacances s'inscrivent à leur tour de façon distincte dans le paysage bâti. Une fois encore, les localisations par rapport aux noyaux bâtis, au parcellaire et à la voirie ainsi que les gabarits, volumes et matériaux se différencient des modes de constructions anciens. Des secondes résidences de type chalet et des caravanes se multiplient et se regroupent en différents endroits de la Commune:

- à Rivage en bordure de l'Ourthe (en zone inondable),
- au Tultay en lisière d'un bois, sur une ancienne terre agricole,
- entre Banneway et Banneux-Notre-Dame au lieu-dit Les Peupliers,
- à Adzeux de part et d'autre du ruisseau de Griry.

Plus ponctuellement, on trouvera encore des caravanes à Banneway, au bout de la zone bâtie du chemin du Forestier, et ça et là.

Le secteur du tourisme, tout comme celui des sports, engendre de nouvelles occupations de l'espace rural ou des noyaux d'habitat. Cette diversification fonctionnelle s'accompagne d'une transformation des structures et des caractéristiques du bâti.

### *Site marial de Banneux*

Comme nous l'avons déjà évoqué plus haut, les apparitions de la Vierge dans les campagnes et bois de Banneux dans le courant de l'année 1933 vont donner naissance à un nouveau noyau bâti centré sur le culte marial. Le nombre croissant de pèlerins y favorise une activité commerciale de type "souvenirs" et "HoReCa" qui particularise le site dans ses caractéristiques fonctionnelles et formelles. Si les bâtiments à caractère religieux s'organisent selon une structure lâche, les commerces, hôtels, restaurants et cafés sont regroupés, quant à eux, sur le mode urbain avec des constructions mitoyennes de 3 à 4 niveaux en alignement continu et en recul de la voirie. Le rayonnement de Banneux-Notre-Dame encourage également l'implantation de couvents pour certaines congrégations religieuses et de homes de convalescence ou de repos. Ces différents bâtiments transforment d'anciens espaces ruraux en noyau d'habitat à part entière et l'évolution se poursuit encore dans ce sens à l'heure actuelle.

L'occupation de l'espace rural par les activités liées au culte marial conduit à une transformation radicale des espaces agricoles et boisés en noyau bâti.

## **6.2 Caractéristiques architecturales**

Le bâti sprimontois se classe en deux catégories principales en fonction de ses caractéristiques d'implantation, de gabarit, de volume et de matériaux. La première regroupe le bâti traditionnel fortement influencé par les ressources naturelles et les caractéristiques physiques du terrain. La seconde résulte de la modernisation des moyens techniques de construction et de l'internationalisation des modèles de références.

### **6.2.1 Bâti traditionnel**

Le bâti ancien des 18ème, 19ème et du début du 20ème siècle présente des caractéristiques d'implantation homogènes malgré une évolution quantitative importante. Cette homogénéité se traduit surtout en termes de densité et donc d'articulation des constructions entre elles et par rapport aux espaces publics. De façon tout à fait générale, le bâti traditionnel se situe à front de voirie avec le volume principal ou un volume secondaire en contact avec la limite entre l'espace privé et l'espace public. Selon l'importance du noyau dans lequel il s'inscrit, le bâtiment comporte des murs mitoyens. Cette mitoyenneté est traditionnelle ou est le résultat de l'explosion démographique qui, dès le 19ème siècle, touche les villages qui vivent un âge d'or dans le secteur industriel.

#### **Bâti traditionnel à Rouvrex**



#### **Bâti traditionnel à Fraiture**



Les matériaux de construction font référence aux ressources du sous-sol. Ils sont principalement constitués de grès et/ou de calcaire pour les murs.

### **6.2.2 Bâti récent**

Le bâti récent présente des caractéristiques différentes de celles du bâti traditionnel tant du point de vue implantation que gabarit, volume, composition de façades et matériaux.

Le mode d'implantation prend du recul par rapport à la voirie et par rapport aux constructions voisines. On peut observer un égrenage de bâtiments 4 façades le long des voies de communication mais à distance respectable de celles-ci. Cette distanciation est accentuée par la mise en oeuvre de clôtures souvent composées d'un écran de végétation dont la nature est souvent d'essence horticole. Plutôt que d'adapter le bâtiment au site, c'est le site qui est transformé pour s'adapter au bâtiment. Le cas des constructions en contrehaut de la rue est plus problématique quant à l'intégration des nouvelles bâtisses dans les noyaux bâtis et dans les paysages. Les habitations unifamiliales délaissent généralement le modèle à 2 niveaux pour s'organiser de plain-pied. La superficie bâtie au sol augmente d'autant plus que ces constructions abritent souvent un ou deux garages.

Les constructions à destination autre que le logement unifamilial (homes, locaux d'infrastructures sportives, nouveaux hangars agricoles, sièges de petites et moyennes entreprises...) présentent des caractéristiques architecturales plus affirmées puisqu'elles amplifient les transformations énoncées quantitativement et qualitativement. En plus des matériaux traditionnels, briques, blocs de béton lourd, béton architectonique, galvanisé trouvent place dans les façades; galvanisé, tôle ondulée, Eternit font leur apparition en toiture; aluminium et P.V.C. encadrent fréquemment les baies.

La plus grande diversité au niveau des implantations, gabarits, volumes, compositions des façades, teintes des matériaux génère une rupture entre bâti ancien et bâti nouveau, bien plus que l'utilisation de matériaux nouveaux.

## **6.3 Conclusion**

La commune de SPRIMONT fait l'objet de demandes croissantes de permis de bâtir et de lotir. La pression urbanistique y est d'autant plus forte que les communes situées entre elle et Liège arrivent à un état de saturation de leurs zones à bâtir. Cette pression urbanistique est directement liée à l'existence de l'autoroute E25 qui traverse le territoire communal selon un axe Nord-Sud. Cette infrastructure routière propose deux accès desservant les différentes localités sprimontoises à moins de 5 kilomètres. Les villages et hameaux se retrouvent donc situés à quelques 15 minutes de voiture de l'agglomération liégeoise.

La structure bâtie de la Commune se transforme en fonction de ces nouvelles constructions. La plupart d'entre elles concernent des logements unifamiliaux qui se présentent sous forme de bâtiments à quatre façades, souvent implantés le long des routes de liaisons entre les anciens hameaux et villages. L'évolution de la structure bâtie passe d'un regroupement traditionnel en noyaux clairement perceptibles à une urbanisation en rubans lâches. L'architecture se modifie elle aussi: les volumes, les gabarits, les matériaux... se différencient plus ou moins nettement de ceux des constructions les plus anciennes. Architecture et mode d'implantation apparaissent tous deux en rupture avec les pratiques antérieures.

SPRIMONT s'est dotée d'un Règlement Communal d'Urbanisme (RCU) suite à l'établissement d'un Schéma de Structure.

## 7. LOGEMENT

La problématique du logement est assurément une des questions essentielles puisque le champ de compétence de la Commune s'est sensiblement accru dans ce domaine ces dernières années, notamment en matière de délivrance de permis d'urbanisme et via les plans triennaux du logement. La question est d'autant plus importante à SPRIMONT qu'il s'agit d'une Commune située à proximité d'un grand centre urbain et soumise à une pression de "suburbanisation" que l'on devine à peine amorcée. Une évolution trop rapide peut avoir diverses conséquences: perte d'identité de la Commune, problèmes de cohabitation, altération du caractère rural qui est la raison première de l'attractivité de la Commune, problèmes de circulation et d'équipements...

Dans ce chapitre, on décrira ces caractéristiques afin, le cas échéant, de mettre en évidence ses particularités par rapport à la Province, à l'arrondissement ou à d'autres communes voisines. On s'attachera chaque fois que nécessaire à mettre en évidence leur caractère évolutif et leurs variations spatiales. L'essentiel étant, au bout du compte, de comprendre les principaux enjeux de l'avenir, en particulier l'adéquation entre l'offre et la demande de logements.

### 7.1 Evolution du parc de logements

#### 7.1.1 Evolution globale du parc de logements

Entre 1970 et 1991, le parc de logements s'est accru de manière considérable et très régulière. Le tableau indique cette progression en la comparant à la Province et à l'arrondissement. La progression est d'une grande régularité. Si l'on raisonne en termes d'accroissement relatif, on voit que les taux sont largement supérieurs à ceux de la Province et de l'arrondissement qui a même connu une diminution de son parc de logements entre 1981 et 1991. L'accroissement relatif diminue dans les années 80 en raison de l'augmentation du parc.

##### *Evolution du nombre de logements privés occupés*

Chiffre absolu

|                       | 1970   | 1981   | 1991   | 2001   |
|-----------------------|--------|--------|--------|--------|
| <b>Sprimont</b>       | 2772   | 3317   | 3862   | 4830   |
| <b>Province</b>       | 358573 | 382157 | 390083 | 456928 |
| <b>Arrondissement</b> | 230255 | 240822 | 236713 | 273315 |

Source: INS, 1981, 1991 et 2001

Pourcentage de croissance

|                       | 1970/2001 | 1981/2001 | 1991/2001 |
|-----------------------|-----------|-----------|-----------|
| <b>Sprimont</b>       | 74,2      | 45,61     | 25,06     |
| <b>Province</b>       | 27,4      | 19,57     | 17,14     |
| <b>Arrondissement</b> | 18,7      | 13,49     | 15,46     |

Source: INS, 1981, 1991 et 2001

Notons que ces statistiques indiquent le nombre de logements privés occupés: les logements inoccupés et les logements collectifs ne sont donc pas repris dans ces chiffres. Les ménages collectifs reprennent:

- les groupes de personnes vivant en commun dans des communautés religieuses, des orphelinats, des maisons de retraite, des homes pour ouvriers, des institutions de bienfaisance et autres établissements analogues;

- certains militaires de carrière vivant en commun dans les casernes pour autant qu'ils n'aient pas conservé une résidence habituelle principale en Belgique;
- les détenus dans les établissements pénitentiaires et les malades mentaux séjournant en section fermée dans les établissements psychiatriques pour autant que les personnes vivant en commun dans ces institutions ou asiles y aient leur résidence habituelle.

## 7.2 Structure du parc de logements

### 7.2.1 Age du bâti

La structure d'âge du parc de logements se présente comme suit: on trouve un nombre très important de logements datant d'avant 1945 et également un grand nombre de logements récents (après 1980). Entre ces deux périodes on observe une faible intensité de la construction qui correspond d'ailleurs à un creux démographique de la Commune.

| Répartition des logements en % selon l'année de construction (recensement 2001) |            |           |           |            |          |                        |
|---------------------------------------------------------------------------------|------------|-----------|-----------|------------|----------|------------------------|
|                                                                                 | Avant 1945 | 1945-1960 | 1961-1980 | Après 1981 | Inconnu  | Transformé depuis 1981 |
| Anthisnes                                                                       | 54         | 8         | 20        | 16         | 2        | 16                     |
| Aywaille                                                                        | 42         | 11        | 28        | 15         | 4        | 15                     |
| Chaufontaine                                                                    | 21         | 19        | 38        | 20         | 2        | 10                     |
| Comblain-au-Pont                                                                | 55         | 12        | 19        | 11         | 4        | 14                     |
| Esneux                                                                          | 49         | 14        | 15        | 18         | 4        | 15                     |
| Neupré                                                                          | 17         | 13        | 41        | 27         | 2        | 10                     |
| Seraing                                                                         | 38         | 21        | 25        | 10         | 5        | 12                     |
| <b>Sprimont</b>                                                                 | <b>41</b>  | <b>7</b>  | <b>24</b> | <b>26</b>  | <b>2</b> | <b>15</b>              |

Source: INS, 2001

### 7.2.2 Commodités et confort

Une constatation s'impose: on observe une sorte de dualité du parc de logements avec d'une part une forte proportion de logements disposant à peine du "petit confort" ou ne disposant même pas de celui-ci, et d'autre part une forte proportion de logements disposant du "grand confort"; la catégorie intermédiaire étant faiblement représentée.

| Qualité des logements en % (recensement 2001)                                                                                                                                |               |               |               |                    |          |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|---------------|---------------|--------------------|----------|
|                                                                                                                                                                              | grand confort | moyen confort | petit confort | sans petit confort | inconnus |
| Anthisnes                                                                                                                                                                    | 59            | 8             | 23            | 8                  | 2        |
| Aywaille                                                                                                                                                                     | 50            | 12            | 27            | 7                  | 3        |
| Chaufontaine                                                                                                                                                                 | 63            | 12            | 16            | 5                  | 3        |
| Comblain-au-Pont                                                                                                                                                             | 47            | 13            | 29            | 8                  | 4        |
| Esneux                                                                                                                                                                       | 59            | 13            | 18            | 6                  | 4        |
| Neupré                                                                                                                                                                       | 69            | 9             | 15            | 5                  | 2        |
| Seraing                                                                                                                                                                      | 38            | 18            | 31            | 9                  | 4        |
| <b>Sprimont</b>                                                                                                                                                              | <b>59</b>     | <b>9</b>      | <b>23</b>     | <b>6</b>           | <b>3</b> |
| Province de Liège                                                                                                                                                            | 49            | 17            | 23            | 8                  | 4        |
| Petit confort = eau + WC intérieur + sdb<br>Moyen confort = petit confort + chauffage central<br>Grand confort = moyen confort + cuisine 4 m <sup>2</sup> + téléphone + auto |               |               |               |                    |          |

Source: INS, 2001

Si l'on observe les commodités une par une, on voit qu'il y a très peu de différences entre SPRIMONT et la moyenne de la Province ou de l'arrondissement, les seules différences notables (voiture, garage, jardin) étant davantage liées à l'aspect rural de la Commune.

### 7.2.3 Statut d'occupation

| Statut d'occupation des logements privés (recensement 2001)<br>CA= Chiffre absolu. |              |           |            |           |               |          |
|------------------------------------------------------------------------------------|--------------|-----------|------------|-----------|---------------|----------|
|                                                                                    | Propriété    |           | Location   |           | Titre gratuit |          |
|                                                                                    | CA           | %         | CA         | %         | CA            | %        |
| Anthisnes                                                                          | 1.157        | 81        | 223        | 16        | 50            | 3        |
| Aywaille                                                                           | 2.792        | 71        | 995        | 25        | 118           | 3        |
| Chaufontaine                                                                       | 6.076        | 77        | 1.592      | 20        | 199           | 3        |
| Comblain-au-Pont                                                                   | 1.380        | 69        | 580        | 29        | 46            | 2        |
| Esneux                                                                             | 3.654        | 71        | 1.364      | 26        | 164           | 3        |
| Neupré                                                                             | 3.024        | 83        | 519        | 14        | 97            | 3        |
| Seraing                                                                            | 14.578       | 57        | 10.541     | 41        | 495           | 2        |
| <b>Sprimont</b>                                                                    | <b>3.414</b> | <b>79</b> | <b>819</b> | <b>19</b> | <b>102</b>    | <b>2</b> |

Source: INS, 2001

79% des logements privés sont occupés par le propriétaire, ce qui est une caractéristique à la fois des communes rurales et résidentielles: on ne note que 57% dans la commune de Seraing et 83% à Neupré. Moins d'un cinquième du parc immobilier est locatif, ce qui limite quand même considérablement les mouvements de population. La part de logements en propriété est comme partout en augmentation.

| Evolution de la part de logements occupés en location |           |           |           |
|-------------------------------------------------------|-----------|-----------|-----------|
|                                                       | 1981 (%)  | 1991 (%)  | 2001 (%)  |
| Anthisnes                                             | 24        | 21        | 16        |
| Aywaille                                              | 32        | 27        | 25        |
| Chaufontaine                                          | 28        | 22        | 20        |
| Comblain-au-Pont                                      | 34        | 33        | 29        |
| Esneux                                                | 37        | 30        | 26        |
| Neupré                                                | 19        | 18        | 14        |
| Seraing                                               | 47        | 42        | 41        |
| <b>Sprimont</b>                                       | <b>26</b> | <b>21</b> | <b>19</b> |

Source: INS 1981, 1991, 2001

Remarquons que la part de logements en location a diminué dans toutes les communes reprises dans ce tableau. Les taux de crédits hypothécaires sont historiquement très bas ces dernières années et favorisent donc cette tendance.

### 7.2.4 Coût du logement et des terrains à bâtir

#### Remarque:

L'INS établit des statistiques de prix de vente des maisons basées sur les déclarations rentrées à l'administration fiscale par les acheteurs. Afin de se prémunir des appétits du fisc, certaines déclarations sont probablement sous-estimées dans des proportions difficiles à évaluer. Cependant, ces erreurs doivent être valables pour toutes les communes et on peut tout de même établir des comparaisons. De même, un bien immobilier n'est pas l'autre et il existe certainement de grandes

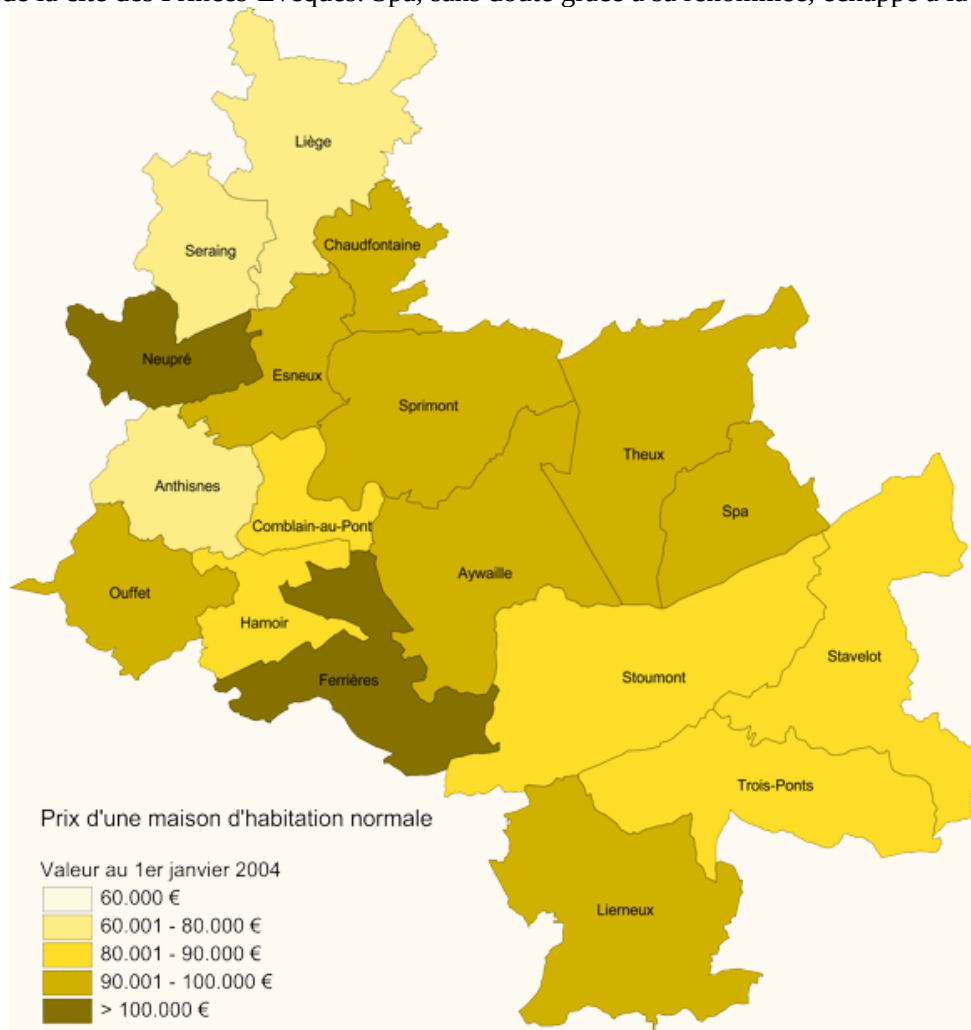
disparités de taille, confort... influençant les prix. A nouveau, on peut considérer que ces erreurs sont présentes pour chaque commune et à ainsi établir des comparaisons.

| Evolution du prix d'une maison ordinaire (€) |               |               |               |               |               |               |               |               |
|----------------------------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
|                                              | 1991          | 1993          | 1995          | 1997          | 1999          | 2001          | 2003          | 2004          |
| Anthisnes                                    | 39.931        | 48.468        | 48.468        | 68.023        | 73.272        | 84.054        | 83.897        | 77.230        |
| Aywaille                                     | 38.175        | 43.215        | 47.505        | 58.783        | 67.353        | 74.684        | 80.681        | 96.694        |
| Chaufontaine                                 | 40.812        | 53.533        | 61.581        | 71.803        | 75.973        | 85.095        | 92.876        | 91.154        |
| Comblain-au-Pont                             | 33.923        | 38.498        | 47.708        | 49.918        | 61.399        | 67.376        | 77.809        | 83.732        |
| Esneux                                       | 41.018        | 51.401        | 62.806        | 64.518        | 71.522        | 84.971        | 93.969        | 95.487        |
| Neupré                                       | 57.925        | 75.583        | 74.528        | 81.285        | 84.997        | 87.017        | 108.402       | 106.201       |
| Seraing                                      | 26.466        | 29.364        | 34.747        | 40.918        | 44.369        | 52.568        | 56.672        | 62.605        |
| <b>Sprimont</b>                              | <b>41.874</b> | <b>50.452</b> | <b>62.825</b> | <b>64.230</b> | <b>76.104</b> | <b>85.371</b> | <b>94.251</b> | <b>94.331</b> |

Sources: INS 1991, 1993, 1995, 1997, 1999  
Ecodata 2005

Le prix moyen des maisons d'habitation sur Sprimont (94.331 €) est comparable à celui d'Esneux et de Chaufontaine, soit les belles communes de la proche périphérie liégeoise. Neupré est vraisemblablement un peu plus chère. De manière générale, on remarque aussi que les prix des maisons d'habitation ont pratiquement doublé sur un peu plus de dix ans.

La carte ci-dessous montre bien la répartition du prix moyen des maisons d'habitations, celui-ci étant faible à Liège centre et Seraing, élevé sur la proche périphérie et tendant à décroître à mesure que l'on s'éloigne de la cité des Princes-Evêques. Spa, sans doute grâce à sa renommée, échappe à la règle.





| Evolution du prix moyen des appartements (€) |            |                 |               |               |               |
|----------------------------------------------|------------|-----------------|---------------|---------------|---------------|
|                                              | 2000       | 2001            | 2002          | 2003          | 2004          |
| Anthisnes                                    | XXX        | XXX             | XXX           | XXX           | 47.375        |
| Aywaille                                     | XXX        | XXX             | 85.583        | 84.543        | 69.190        |
| Chaufontaine                                 | 49.525     | XXX             | 58.905        | 60.866        | 83.402        |
| Comblain-au-Pont                             | XXX        | 55.680          | XXX           | XXX           | XXXX          |
| Esneux                                       | 43.353     | XXX             | 59.102        | 67.251        | 54.304        |
| Neupré                                       | XXX        | XXX             | 59.166        | XXX           | 76.456        |
| Seraing                                      | 46.310     | XXX             | 44.441        | 34.313        | 65.697        |
| <b>Sprimont</b>                              | <b>XXX</b> | <b>44.409,6</b> | <b>61.249</b> | <b>84.574</b> | <b>73.903</b> |

Source: Ecodata 2005

Comme le montre le tableau, le prix des appartements a cru jusqu'en 2003, et un léger fléchissement s'est manifesté en 2004, mais il est difficile de tirer des conclusions car l'échantillon est nettement plus faible puisque comme le tableau le montre en 2000 aucune vente n'a été enregistrée pour ce type de logement.

| Evolution du pris moyen des terrains à bâtir (€) |               |               |               |               |               |               |               |               |
|--------------------------------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
|                                                  | 1991          | 1993          | 1995          | 1997          | 1999          | 2001          | 2003          | 2004          |
| Anthisnes                                        | 12.298        | 13.321        | 13.142        | 12.886        | 17.314        | 19.573        | 30.922        | 27.017        |
| Aywaille                                         | 10.196        | 11.689        | 11.705        | 16.719        | 15.467        | 20.576        | 27.357        | 24.089        |
| Chaufontaine                                     | 25.404        | 25.217        | 29.966        | 28.763        | 42.470        | 53.781        | 57.259        | 58.249        |
| Comblain-au-Pont                                 | 8.786         | 11.455        | 8.211         | 12.191        | 11.394        | 19.774        | 10.725        | 21.033        |
| Esneux                                           | 16.261        | 15.619        | 13.725        | 15.164        | 20.386        | 26.768        | 21.425        | 22.712        |
| Neupré                                           | 20.931        | 21.667        | 23.638        | 32.556        | 35.379        | 44.818        | 58.443        | 73.759        |
| Seraing                                          | 24.094        | 20.854        | 26.106        | 22.694        | 24.915        | 23.050        | 39.212        | 31.321        |
| <b>Sprimont</b>                                  | <b>19.321</b> | <b>18.967</b> | <b>20.281</b> | <b>19.833</b> | <b>31.663</b> | <b>37.699</b> | <b>38.065</b> | <b>46.056</b> |

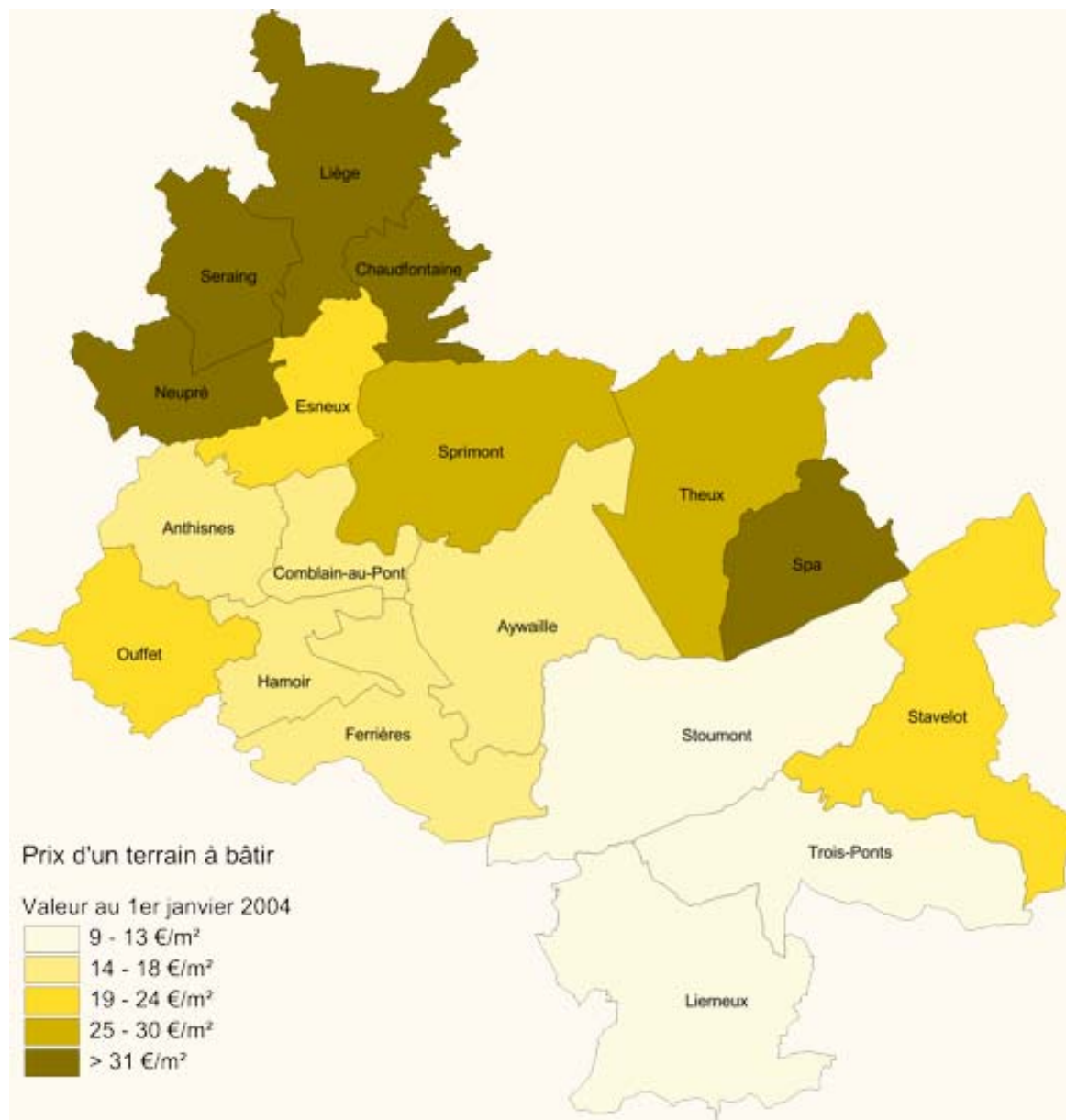
Sources: INS 1991, 1993, 1995, 1997, 1999

Ecodata 2005

Dans le tableau ci-dessus, nous envisageons la vente globale du terrain, sans se rapporter à une échelle de surface. La taille d'un terrain à bâtir étant variable selon le caractère plus ou moins rural-urbain d'un territoire, l'objectif est ici de donner une idée du prix de ce bien où qu'il se situe. Dans le prochain paragraphe, le prix rapporté à la surface sera étudié. Le prix moyen des terrains à bâtir sur Sprimont relevé en 2004 s'élève à 46.056 € ce qui est dans la moyenne haute de l'échantillon de communes. Rappelons également que tous les terrains désignés en zone urbanisable ne sont pas nécessairement adaptés à la construction. Si nous considérons l'évolution du prix de vente des terrains à bâtir, nous remarquons que la tendance à la hausse s'est surtout marquée depuis 1997. On notera cependant au passage qu'il n'y a aucune commune mesure entre les prix des terrains dans la banlieue verte de Liège et ceux pratiqués dans la périphérie bruxelloise: dans notre tableau en 2004 les prix maxima sont rencontrés à Neupré.

Afin de compléter ces informations, la carte à la page suivante donne une estimation du prix des terrains à bâtir sur plusieurs communes. A l'inverse de la carte relative au prix des maisons, les prix sont élevés à proximité immédiate de Liège et tendent à décroître au fur et à mesure que l'on s'en éloigne. Ce phénomène peut s'expliquer par le jeu de l'offre et de la demande. Ainsi, dans les centres-villes, on peut trouver un grand nombre de bâtiments inoccupés car leur configuration ne convient pas aux fonctions de services et commerces. Dès lors, les terrains à bâtir deviennent l'option immobilière de ces investisseurs qui les négocient à prix très élevés. A contrario, les bâtiments à fonction de résidence sont préférés hors des grosses agglomérations. Il en résulte un faible prix de ce type de bâtiment en centre-ville et une majoration des prix au fur et à mesure que l'on s'éloigne de ces noyaux. Les données utilisées ici sont rapportées au m<sup>2</sup>, étalon le plus courant pour ce type de bien. Des

précautions sont donc à prendre car il est évident qu'un terrain à bâtir standard sur Liège centre est plus petit qu'un terrain en zone rurale.



Cette cartographie indique clairement un fossé entre des communes comme Esneux, Sprimont, Theux et Stavelot où un terrain à bâtir se négocie entre 19 et 24 €/m<sup>2</sup> et Chaudfontaine, Neupré, Liège et Seraing où les prix sont de 31 à 37 €/m<sup>2</sup>.

Avant de clore le point relatif au marché acquisitif, citons encore les résultats d'une synthèse réalisée par le magazine Trends Tendances sur le marché immobilier de l'année 2004. Le tableau ci-après reprend toute une série de données pour un large panel de biens:

| Situation du marché immobilier en 2004 (Trends Tendances 2005)<br>Zone d'Aywaille, Comblain-au-Pont, Esneux, Neupré, Sprimont et Trooz |           |            |                                      |                                      |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|------------|--------------------------------------|--------------------------------------|
|                                                                                                                                        | Q75       | Prix moyen | Evolution du prix par rapport à 2003 | Evolution du prix par rapport à 1999 |
| Maisons d'habitations                                                                                                                  | 150.000 € | 104.500 €  | 8%                                   | 43%                                  |
| Petites et moyennes habitations (< 1000 m²)                                                                                            | 120.000 € | 90.700 €   | 4%                                   | 32%                                  |
| Grandes habitations (> 1000 m²)                                                                                                        | 230.000 € | 202.000 €  | 10%                                  | -3%                                  |
| Appartements                                                                                                                           | 96.900 €  | 62.300 €   | -27%                                 | 21%                                  |
| Commerces et HoReCa                                                                                                                    | 148.700 € | 112.000 €  |                                      |                                      |
| Terrains à bâtir                                                                                                                       | 34.900 €  | 23.400 €   | 16%                                  | 42%                                  |

Source: Trends tendances

Q75 représente le quartile 75%, cela veut dire que 75% des ventes se situent en dessous de ce prix.

En conclusion, on observe une forte demande immobilière dans la Commune pour les maisons d'habitation qui se traduit par une hausse sensible des prix.

### 7.2.5 Le logement social

L'Agence Immobilière Sociale Ourthe-Amblève (AISOA) est active dans 10 communes des deux vallées, dont SPRIMONT. Elle joue un rôle à la fois d'intermédiaire et de garantie entre propriétaires et locataires. Au total, près de 85 logements sont loués par son intermédiaire.

La société Ourthe-Amblève Logement (OAL), agréée par la Société wallonne du Logement est surtout active à Esneux et Comblain-au-Pont où elle crée du logement locatif. Elle a étendu depuis peu son domaine d'action sur 6 autres communes et y développe de nouveaux projets, dont la construction de 5 logements locatifs à SPRIMONT.

La sclr Crédit Social Logement (CSL) (Rue des Minières, 4800 Verviers) gère une enveloppe destinée à l'octroi de prêts sociaux. Résultat de la fusion des anciennes Petites Propriétés Terriennes (PPT) d'Esneux et de Verviers, la CSL a abandonné les activités de vente de terrains et de bâtiments.

### 7.2.6 Le plan communal du logement

Le rôle de la Commune dans la politique du logement s'est accru ces dernières années: c'est elle en effet qui est chargée de coordonner les politiques des différents acteurs du logement sur son territoire. Pour ce faire, elle a élaboré un Plan communal du Logement qui reprend toutes les actions programmées dans les trois années qui suivent par ces différents acteurs du logement.

### 7.2.7 Le Plan Habitat Permanent

L'habitat permanent dans les campings, parcs résidentiels de week-end et autres équipements à vocation touristique interpelle, depuis plusieurs années, tant les Régions que les pouvoirs locaux et l'Etat fédéral. C'est ainsi qu'à partir de 1992 diverses expériences, études et initiatives ont été soutenues et/ou mises en place à l'initiative de la Région wallonne (projets pilotes dont l'Action Pilote Intégrée Campings menée en Ourthe-Amblève, inventaire réalisé par "Habitat et Participation" à la demande de la Région wallonne et de la Fondation Roi Baudouin, travaux d'un groupe de travail intercabinets...). Nourries d'écoute réciproque, de témoignages et de propositions diverses, ces expériences ont largement enrichi la réflexion menée par la Région wallonne et l'ont amenée à élaborer un plan visant à rencontrer la problématique de l'habitat permanent en équipements touristiques.

Ce plan intitulé "Plan d'action pluriannuel relatif à l'habitat permanent dans les équipements touristiques" (Plan HP) a été adopté par le Gouvernement wallon le 13 novembre 2002. Le Plan HP s'articule en deux phases:

**la phase 1**, dont la mise en œuvre concrète a débuté en 2003, se donne pour objectif de réinsérer les personnes habitant dans un camping, quelle que soit son implantation, et les personnes habitant dans un autre équipement situé en zone inondable. Concrètement, il s'agira d'encourager le relogement des personnes concernées dans un logement décent, avant que le terrain quitté ne soit rendu à sa vocation initiale, assaini ou le cas échéant reconverti à une autre affectation;

**la phase 2**, dont la mise en œuvre a débuté le 1er janvier 2005, concerne les autres équipements situés en dehors des zones inondables. Ici, plusieurs hypothèses d'action sont envisagées et il conviendra d'opter pour celle qui correspondra le mieux aux besoins diagnostiqués et à la volonté locale. L'analyse sera réalisée au cas par cas et sur base d'une série de critères objectifs (situation géographique, proximité d'un noyau d'habitat, nombre de résidents permanents, qualité du bâti...). Selon les résultats de cette analyse, trois hypothèses pourront être envisagées:

1. le maintien du site à une fonction de loisir et le relogement progressif des résidents permanents concernés hors du site;
2. la désaffectation du site et sa réaffectation à une destination qui ne soit ni du loisir ni de l'habitat;
3. la reconversion du site en lieu d'habitat via un PCA/PCAD ce qui supposera, le cas échéant, un assainissement partiel des lieux, un équipement collectif suffisant (distribution d'eau, électricité, égouttage, voiries) et la création de logements adaptés situés soit sur le site, soit en dehors...

Soucieux de favoriser l'égalité des chances et l'accès aux droits fondamentaux pour tous, le Plan entré en phase 2 depuis 2005 vise à diminuer la précarité des personnes vivant dans un équipement touristique en mettant en œuvre un dispositif dynamique destiné à assurer progressivement leur relogement et leur réinsertion socio-économique. L'approche se veut toutefois nuancée et adaptée à chaque situation de manière à tenir compte au mieux de certains choix de vie, mais en les rencontrant dans la mesure du possible dans le respect des normes légales et, notamment, dans le respect de la logique d'aménagement du territoire.

Des aides destinées aux relogements des résidents permanents sont prévues:

#### l'allocation d'installation

Son montant varie selon le statut du ménage:

- 5000€ si un membre du ménage est propriétaire de l'habitation quittée;
- 1240€ si aucun membre du ménage n'est propriétaire de l'habitation quittée;
- 250€ de majoration par enfant à charge.

Cette allocation est accordée une seule fois par ménage et son octroi est soumis à diverses conditions.

#### les allocations de déménagement et de loyer (ADEL)

Ces allocations peuvent être cumulées avec l'allocation d'installation. Ici aussi, leur octroi est soumis au respect de diverses conditions.

#### l'aide à la fourniture de la garantie locative

A côté des frais de déménagement et de loyer, le financement de la garantie locative constitue également une dépense importante.

Deux mécanismes d'aides sont disponibles: l'aide classique proposée par le CPAS et un système de prêts gérés par le Fonds du Logement des Familles Nombreuses de Wallonie (FLW).

Le Plan HP vise à favoriser le relogement des résidents permanents dans un logement salubre situé en zone d'habitat. La région Ourthe-Amblève avec son cachet indéniable et la proximité de la ville tout en étant à la campagne constitue un pôle d'attraction qui explique largement le coût élevé des loyers. Si des logements sociaux sont présents, ils le sont en proportion variable d'une commune à l'autre et,

en tout état de cause, ils sont insuffisants. Toutes les pistes disponibles se doivent dès lors d'être exploitées sachant que les aides prévues par la Région devraient rendre accessible une certaine part du parc de logements privés.

Le domaine "Haute-Fagne Relax", situé à proximité du village d'Adzeux est l'équipement touristique concerné par cette phase 2. En 2005, plus de 100 personnes y étaient domiciliées. Comme il a été dit précédemment, les conversions en zones urbanisables ou de loisirs concernent principalement les équipements repris dans la phase 2 du Plan. Afin d'accompagner les communes dans leurs décisions, un modèle mathématique, disponible sur CD, a été réalisé en concertation avec différents services de la Région wallonne. Il convient toutefois de rester prudent et de confronter les résultats du modèle avec la connaissance et les éléments particuliers dont la Commune dispose pour ses équipements touristiques. En effet, un modèle mathématique, de par sa définition, est une interprétation simplifiée et ne peut tenir compte de toutes les variables impliquées. L'orientation donnée par le modèle ne doit donc pas être considérée comme un objectif devant impérativement être atteint, mais comme une analyse destinée à alimenter la réflexion des autorités communales. Enfin, il ne faut pas écarter la possibilité d'une reconversion mixte (ex: zone urbanisable-zone non urbanisable).

### 7.3 L'offre et la demande

La première constatation devient une évidence: le plan de secteur est extrêmement généreux en zones d'habitat. Il confirme nettement le caractère périurbain vers lequel évolue la Commune: tel qu'il se présente à l'heure actuelle, le plan de secteur organise pour SPRIMONT un statut de banlieue verte de l'agglomération liégeoise.

Selon les estimations, il permet la création d'un peu plus de 5.000 nouveaux logements sur le territoire de la Commune ! Encore faut-il tenir compte du fait qu'on se base sur des densités relativement faibles: en effet, quand l'espace se fait rare le coût du terrain augmente et la taille des parcelles a donc tendance à diminuer, de même la densité peut augmenter par la construction de logements plurifamiliaux.

Mais l'hypothèse du remplissage total est bien sûr un cas de figure qui n'a qu'une valeur théorique; ce niveau ne peut être atteint pour toute une série de raisons:

- plus la Commune se remplit plus elle perd de son attrait; il arrive un stade où il ne vaut plus la peine de faire 20 kilomètres pour se retrouver dans les mêmes conditions de vie qu'en ville;
- les cas ne sont pas rares de personnes qui achètent une ou plusieurs parcelles autour de leur habitation précisément pour qu'on ne vienne pas y construire;
- un certain nombre de terrains à bâtir ont une valeur de placement pour leur propriétaire, et celle-ci devient d'autant plus intéressante que le coût du terrain augmente;
- un certain nombre de terrains sont manifestement inconstructibles du point de vue du milieu physique: zones inondables, ravins;
- au coeur même de la zone d'habitat, de l'espace est nécessaire pour prévoir toute une série de services liés à l'habitat: espaces verts, terrains de jeux, maisons de quartier...;
- enfin, à partir du moment où l'on entame l'urbanisation de zones enclavées à l'arrière des habitations ou de zones d'aménagement différé, il ne faut pas négliger les mouvements d'opposition de la population. locale. Le terme de potentiel foncier désigne finalement bien cette capacité théorique de logements.

Quoiqu'il en soit, le parc en 2001, avec ses 4.830 logements, représente à peine la moitié du parc potentiel. Au rythme actuel de la construction de logements, pourtant très rapide, la croissance peut se poursuivre encore pendant de nombreuses années.

La conclusion s'impose donc clairement: malgré une demande en logements très soutenue, **l'offre globale de logements dépasse largement la demande, et cela même à très long terme.** D'un point de vue économique, ceci n'est pas une mauvaise chose dans la mesure où cet excès d'offre est censé

garantir un niveau raisonnable aux coûts des terrains. Du point de vue de l'aménagement du territoire, ceci est contraire aux principes de "bon aménagement des lieux" et de "gestion en bon père de famille" de cette ressource limitée qu'est l'espace. Cela dit, plus que son excès global, c'est surtout la disposition des zones d'habitat qui risque de renforcer les problèmes déjà rencontrés à l'heure actuelle: mépris de la structure traditionnelle de l'habitat en hameaux concentrés, avec le sentiment d'identification qu'elle induit, mauvaise qualité de vie en bordure de routes qui servent également de liaison, surcoût global pour la collectivité en métrage d'équipements, utilisation forcée de la voiture pour tout déplacement, individualisme renforcé... Tout ceci est d'autant plus vrai que, comme il n'existe pas d'ordre de priorité dans l'urbanisation, il s'observe une tendance à la dispersion maximale, les gens ayant tendance à rechercher l'isolement.

#### **7.4 Conclusion**

En étroite relation avec la croissance démographique, la demande dans le secteur du logement n'a cessé de croître au fil des années. L'extension du parc immobilier s'est également accompagnée d'une amélioration du confort des habitations. Depuis de nombreuses années, une augmentation des prix des secteurs du locatif et de l'acquisitif s'est manifestée. Comme dans de nombreuses communes rurales, peu de biens sont loués. Il existe des politiques du logement concertées afin de développer le logement social et de trouver des alternatives au phénomène de la résidence permanente dans les équipements touristique, notamment par la concrétisation du Plan Habitat Permanent (HP) de la Région wallonne.

## 8. CONTEXTE ECONOMIQUE

### 8.1 Emploi et population active

Il existe de multiples façons de présenter des statistiques sur le chômage. Il est dès lors important, lors de la lecture de données brutes, de s'intéresser aux paramètres réellement pris en compte. De plus, le cas de la Belgique est un peu particulier car il existe deux sources de données administratives: la statistique des demandeurs d'emploi inscrits (STAT 92) établie par le FOREM, le VDAB et l'ORBEM, et la statistique des paiements établie par l'ONEM (STAT INFO). L'objectif ici étant de traiter les demandeurs d'emploi dans la globalité, nous utiliserons la méthodologie FOREM mais, au préalable, quelques définitions sont nécessaires.

Le nombre officiel de chômeurs le plus couramment publié est l'effectif des Chômeurs Complètement Indemnifiés demandeurs d'emploi (CCIde). Ce sont des chômeurs complets non liés par un contrat de travail et bénéficiant d'allocations de chômage ou d'attente, et qui sont inscrits comme demandeurs d'un emploi à temps plein.

Le taux de chômage rend compte de la proportion des personnes qui, dans la population active, sont sans emploi, à la recherche d'un emploi et disponibles pour occuper un emploi. Il mesure le déséquilibre entre l'offre et la demande de travail.

Afin de se conformer au mieux à cette définition internationale, l'ONEM et le FOREM publient aussi le nombre de Demandeurs d'Emplois Inoccupés inscrits (DEI). Cette catégorie regroupe, en plus des CCI, les personnes appartenant aux catégories suivantes:

#### *Jeunes et les jeunes travailleurs en période de stage, inoccupés*

Il s'agit de jeunes (travailleurs) qui, en vertu de l'article 36 de l'AR du 25.11.1991, doivent être inscrits durant les 155 jours (pour les moins de 18 ans), les 233 jours (pour ceux de 18 ans à moins de 26 ans) et les 310 jours (pour ceux de 26 à moins de 30 ans) qui précèdent leur admission au bénéfice des allocations d'attente ou de chômage. Sont aussi dans cette catégorie les jeunes qui, ayant satisfait à l'obligation scolaire à temps plein mais restant soumis à l'obligation scolaire à temps partiel, se sont inscrits comme demandeurs d'un emploi à temps partiel, et se verront octroyer des allocations de transition à l'issue de leur période de stage de 155 jours.

#### *Demandeurs d'emploi inoccupés et librement inscrits*

Il s'agit de demandeurs d'emploi non indemnisés parce qu'ils n'ont pas droit aux allocations, et qui ne sont pas occupés dans un emploi: ils ne doivent pas obligatoirement être inscrits comme demandeurs d'emploi, mais peuvent s'inscrire librement. Cette inscription devra alors être régulièrement confirmée par l'intéressé pour pouvoir être maintenue.

#### *Chômeurs admis sur base de prestations à temps partiel volontaire*

Il s'agit de travailleurs ayant été occupés dans un emploi à temps partiel volontaire, devenus chômeurs complets.

#### *Autres demandeurs d'emploi inoccupés et obligatoirement inscrits*

Cette catégorie comprend:

- certains chômeurs complets exclus temporairement du bénéfice des allocations de chômage, durant la durée de leur exclusion;
- les personnes présentées par les Centres Publics d'Action sociale (CPAS);
- certaines personnes relevant du Fonds communautaire pour l'intégration sociale et professionnelle;

- des personnes handicapées qui ne répondent pas aux conditions d'octroi des allocations de chômage;
- les chômeurs qui renoncent volontairement au bénéfice des allocations de chômage;
- les jeunes bénéficiant d'allocations de transition. Ils sont inscrits comme demandeurs d'emploi à temps partiel.

### *Estimation de la population active en Wallonie*

L'IWEPS (Institut Wallon de l'Evaluation, de la Prospective et de la Statistique) procède à l'estimation de la population active wallonne, de la manière suivante:

- Estimation de la population active occupée salariée en additionnant le nombre de salariés résidant en Wallonie assujettis à l'ONSS, le nombre de salariés résidant en Wallonie assujettis à l'ONSSAPL (Office National de Sécurité Sociale des Administrations Provinciales et Locales), le nombre de salariés résidant en Wallonie et travaillant au Grand Duché de Luxembourg, le nombre de salariés résidant en Wallonie et travaillant en Allemagne, le nombre de salariés résidant en Wallonie et travaillant aux Pays-Bas, le nombre de salariés résidant en Wallonie et travaillant en France, le nombre d'étudiants salariés durant le 3<sup>ème</sup> trimestre, le nombre d'aidants rémunérés assujettis à l'INASTI, et le nombre de chômeurs complets indemnisés avec dispense ALE. Ces deux dernières catégories sont classées l'une parmi les indépendants l'autre parmi les chômeurs au sens administratif.
- Estimation de la population active occupée non salariée en sommant le nombre d'indépendants à titre principal assujettis à l'INASTI et le nombre de travailleurs aidants non rémunérés.
- Estimation de la population active inoccupée par le nombre de demandeurs d'emploi inoccupés inscrits au FOREM

Le Forem attire également l'attention sur l'effet de *"la suppression du pointage, intervenue fin décembre 2005, a provoqué une rupture dans les statistiques de la demande d'emploi. Les effets ne seront pas limités aux seules statistiques de janvier mais vont influencer l'ensemble des données de 2006 avec des effets variables selon les mois. 2006 sera donc une année de transition et les comparaisons d'un mois à l'autre en début d'année et d'une année à l'autre pour l'ensemble de 2006 ne seront pas pertinentes. Les valeurs des années précédentes ne sont donc là que pour mémoire"*.

#### **8.1.1 Les demandeurs d'emplois**

Il apparaît dans le tableau ci-dessous que le taux de demandeurs d'emplois inoccupés s'accroît, cependant en comparant la situation avec l'ensemble de la Région wallonne, la situation est meilleure. Il faut toutefois garder à l'esprit que ces chiffres constituent une évaluation grossière de par le simple fait que la population active communiquée par l'IWEPS est celle de 2002 pour l'année 2003 et de 2004 pour les années suivantes.

|           | Demandeurs d'Emplois Inoccupés | Population en âge de travailler | Population active | Taux de Demandeurs d'emploi inoccupés (Sprimont) | Taux de Demandeurs d'emploi inoccupés (Région wallonne) |
|-----------|--------------------------------|---------------------------------|-------------------|--------------------------------------------------|---------------------------------------------------------|
| Mars-2003 | 572                            | 8.167                           | 5.634             | 10,15%                                           | 16,48%                                                  |
| Mars-2004 | 641                            | 8.348                           | 5.889             | 10,88%                                           | 17,18%                                                  |
| Mars-2005 | 696                            | 8.348                           | 5.889             | 11,82%                                           | 17,66%                                                  |
| Mars-2006 | 722                            | 8.348                           | 5.889             | 12,26%                                           | 18,00%                                                  |

Source: FOREM 2006



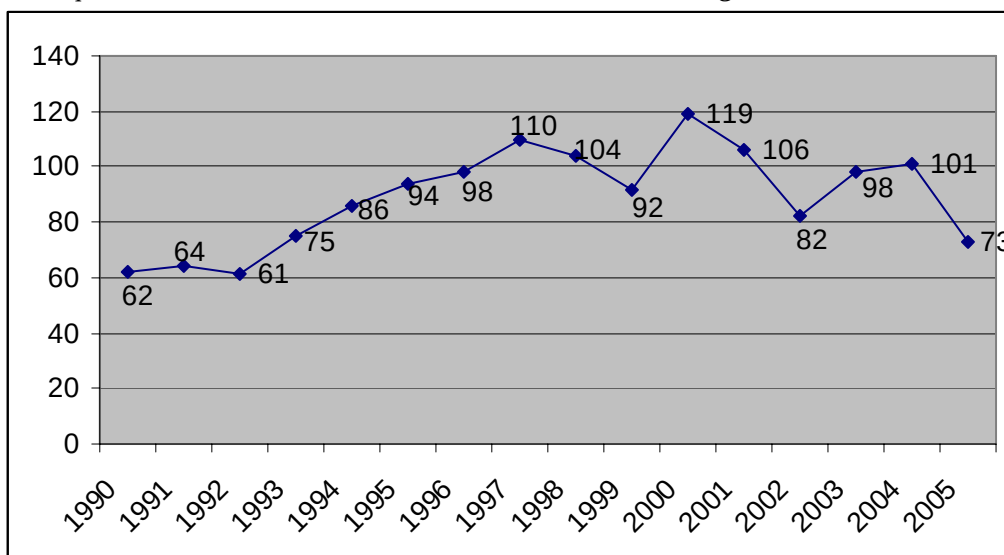
Dans l'optique d'obtenir une vue plus complète, le tableau suivant reprend les différentes catégories de demandeurs d'emplois pour SPRIMONT. Les demandeurs d'allocation (mars 2006: 83%) constituent la majeure partie des DEI; la seconde catégorie en ordre d'importance est représentée par les personnes en stage d'attente (mars 2006: 10%)

|                                           | mars-2003  | mars-2004  | mars-2005  | mars-2006  |
|-------------------------------------------|------------|------------|------------|------------|
| Demandeurs d'allocation                   | 466        | 530        | 578        | 600        |
| Demandeurs d'emplois en attente           | 65         | 65         | 74         | 74         |
| Autres demandeurs d'emplois.<br>inoccupés | 13         | 8          | 18         | 18         |
| Demandeurs d'emplois libres<br>inoccupés  | 28         | 38         | 26         | 30         |
| <b>Total</b>                              | <b>572</b> | <b>641</b> | <b>696</b> | <b>722</b> |

Source: FOREM 2006

### 8.1.2 Revenu Social d'Intégration octroyé par le Centre Public d'Actions Sociales (CPAS)

Le nombre de minimexés varie de mois en mois selon divers éléments tels que l'arrivée dans la Commune, les possibilités d'emploi, la situation familiale... Le comptage annuel reprend ici le nombre de personnes qui, à un moment donné, ont bénéficié du revenu d'intégration sociale.

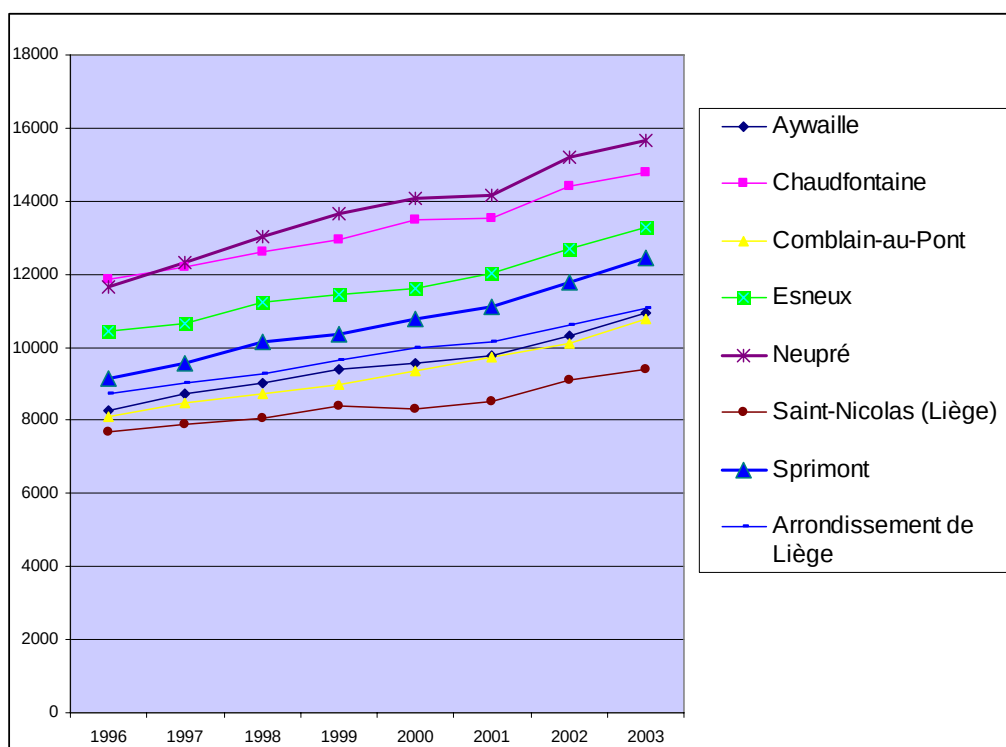


Source: CPAS de SPRIMONT

Comme le montre le graphique, même si l'on observe une grande variabilité d'une année à l'autre depuis 1990, la tendance est baissière.

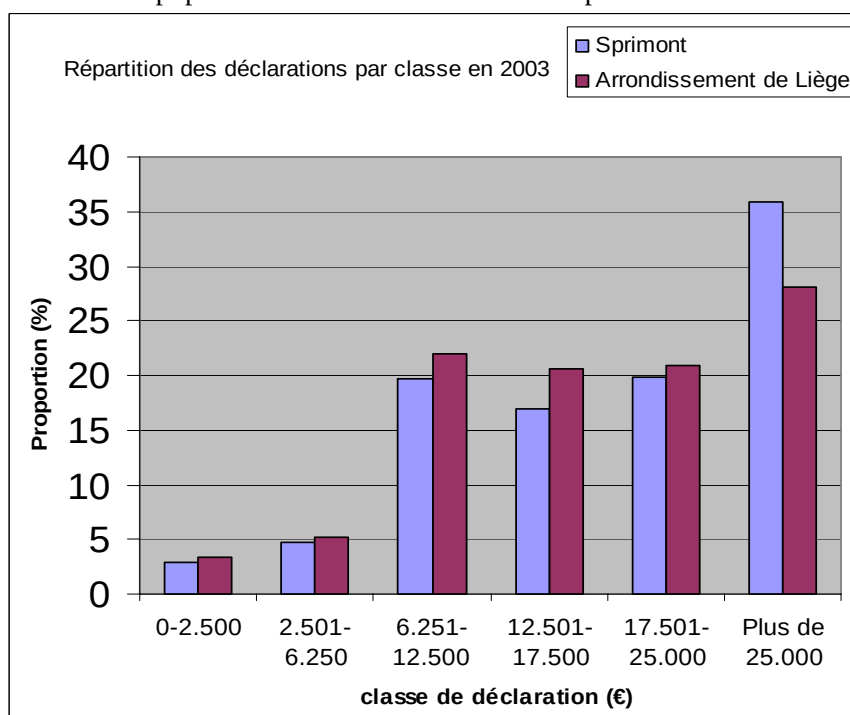
## 8.2 Revenu moyen par habitant

A l'exercice 2003, le revenu annuel net imposable moyen par habitant de SPRIMONT était de 12.464 €. Comme le montre le graphique, ce chiffre est supérieur à la moyenne de l'arrondissement et cet écart continue à s'accroître peu à peu. Il est donc probable que les nouveaux arrivants forment une population relativement aisée tendant à faire monter la valeur du revenu moyen. Au sein de l'arrondissement, deux communes devancent largement les autres en termes de revenu moyen: Neupré et Chaudfontaine, dont le revenu moyen par habitant est supérieur de 3.500 à 4.500 € à la moyenne de l'arrondissement et dont la courbe de croissance est plus élevée. Ces communes deviennent chaque année un peu plus riches, tandis qu'à l'autre bout de l'échelle la commune de Saint-Nicolas voit ses revenus progresser très lentement et l'écart avec la moyenne se creuser peu à peu. Aywaille et Comblain-au-Pont restent légèrement en-dessous de la moyenne de l'arrondissement et évoluent de la même manière que celui-ci.



Source: Ecodata 2006

Si on compare la répartition des revenus, SPRIMONT se distingue toutefois par une proportion de revenus importants (>25.000 € ou 1.000.000 BEF) assez nettement supérieure à la moyenne de l'arrondissement: 35,9% contre 28,1%, tandis que la répartition des revenus les plus bas est sensiblement identique. Ces chiffres semblent donc indiquer qu'il y a dans la Commune la coexistence d'une population aux revenus plutôt modestes et d'une population nettement plus fortunée. L'augmentation sensible des revenus élevés entre 1994 et 1999 (+ 35%) laisse supposer qu'une bonne part des ménages qui se sont installés dans la Commune pendant cette période répondait à ce profil de revenus. La distribution des revenus laisse donc transparaître l'installation de nouveaux habitants aux revenus aisés au sein d'une population "de souche" aux revenus plus modestes.

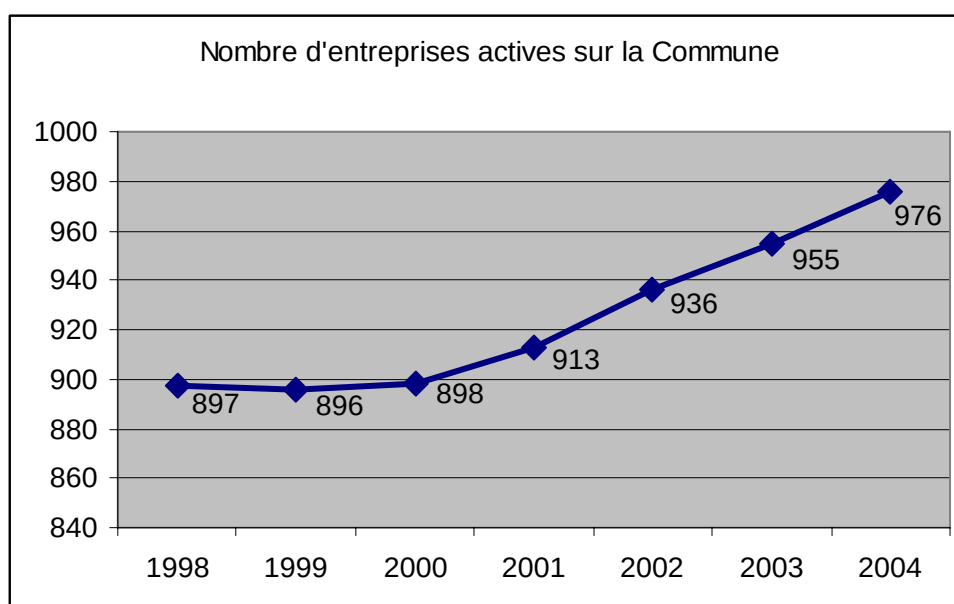


Source: Ecodata 2006

### 8.3 Activités économiques

Jusqu'à la fin du siècle dernier, l'économie de la commune de SPRIMONT est restée largement dominée par l'activité agricole. Par la suite, quatre éléments ont modifié peu à peu ce paysage économique. Tout d'abord le développement de l'industrie extractive dans la partie sud-ouest de la Commune. Viennent ensuite le développement du centre de pèlerinage de Banneux, l'accroissement des migrations alternantes vers les pôles d'emploi et enfin plus récemment, l'installation de petites entreprises dans les zones d'activités économiques à proximité des sorties d'autoroute.

Comme le montre ce graphique la croissance du nombre d'entreprises s'est marquée en 2001 démontrant un dynamisme économique certain.



Source: Ecodata 2006

Les parcs d'activités économiques de Damré et Cornemont rassemblent de nombreuses entreprises de plus ou moins grande importance. Notons que la zone de services de Fond Leval génère également quelques emplois.

#### 8.3.1 Indépendants et salariés

Deux organismes gèrent ces recensements. L'ONSS prend les salariés en charge et l'INASTI s'occupe des indépendants et de leurs aidants. Cependant, leur manière de travailler est fortement différente; le recensement INASTI est basé sur les indépendants domiciliés dans une Commune mais pouvant exercer leur profession ailleurs alors que le recensement ONSS se base sur le nombre d'employés à l'adresse du lieu de travail, voire du centre administratif s'il n'y a pas de direction détachée. Dès lors, des travailleurs domiciliés dans une commune peuvent être recensés dans une autre.

## Indépendants

| Recensement INASTI     |            |              |           |              |              |           |              |
|------------------------|------------|--------------|-----------|--------------|--------------|-----------|--------------|
|                        | 1990       | 2001         |           |              | 2002         |           |              |
|                        | Total      | Indépendants | Aidants   | Total        | Indépendants | Aidants   | Total        |
| Agriculture            | 185        | 130          | 13        | 143          | 124          | 12        | 136          |
| Pêche                  | 2          | 1            | 0         | 1            | 1            | 0         | 1            |
| Industrie et artisanat | 223        | 264          | 7         | 271          | 269          | 5         | 274          |
| Commerce               | 318        | 397          | 11        | 408          | 397          | 14        | 411          |
| Profession libérale    | 141        | 270          | 4         | 274          | 283          | 3         | 286          |
| Service                | 65         | 72           | 4         | 76           | 70           | 4         | 74           |
| Divers                 | 30         | 2            | 0         | 2            | 2            | 0         | 2            |
| <b>TOTAL</b>           | <b>964</b> | <b>1.136</b> | <b>39</b> | <b>1.175</b> | <b>1.146</b> | <b>38</b> | <b>1.184</b> |

Source: INASTI 1990, 2001, 2002

Sur un peu plus de 10 ans, environ 220 indépendants se sont installés dans la Commune. Il s'agit surtout de commerçants et dans une moindre mesure des professions libérales. De façon générale, les aidants sont peu représentés. Enfin, la proximité de Liège et les facilités d'accès via l'E25 renforcent l'idée que nombre d'entre eux exercent leur profession hors de la commune de Sprimont. Le secteur agricole, comme expliqué dans un chapitre qui lui est entièrement consacré, est une branche d'activité en régression.

## Salariés

| Recensement ONSS                                                                |                |          |                |          |
|---------------------------------------------------------------------------------|----------------|----------|----------------|----------|
|                                                                                 | 2001           |          | 2002           |          |
|                                                                                 | Etablissements | Employés | Etablissements | Employés |
| Agriculture, chasse et services annexes                                         | 12             | 20       | 9              | 17       |
| Sylviculture exploitation forestière et services annexes                        | 1              | 1        | 1              | 1        |
| Industrie extractive                                                            | 3              | 39       | 4              | 54       |
| Industries alimentaires                                                         | 9              | 53       | 9              | 54       |
| Travail du bois et fabrication d'articles en bois, liège, vannerie ou sparterie | 1              | 1        | 1              | 1        |
| Edition, imprimerie, reproduction                                               | 1              | 8        | 2              | 8        |
| Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques                          | 2              | 157      | 2              | 108      |
| Travail des métaux                                                              | 10             | 155      | 9              | 86       |
| Fabrication de machines et équipements                                          | 3              | 94       | 4              | 105      |
| Construction                                                                    | 46             | 304      | 34             | 289      |
| Commerce et réparation de véhicules, carburants                                 | 10             | 59       | 11             | 62       |
| Commerce de gros et intermédiaires du commerce                                  | 11             | 86       | 13             | 87       |
| Commerce de détail                                                              | 30             | 123      | 28             | 105      |
| Hôtels et restaurants                                                           | 31             | 138      | 24             | 132      |
| Transports terrestres                                                           | 9              | 149      | 9              | 142      |
| Transport aérien                                                                | 1              | 1        | 1              | 1        |
| Postes et télécommunications                                                    | 2              | 48       | 3              | 46       |
| Intermédiation financière                                                       | 4              | 15       | 3              | 13       |
| Auxiliaires financiers                                                          | 1              | 2        | 1              | 2        |

|                                                                                       |            |              |            |              |
|---------------------------------------------------------------------------------------|------------|--------------|------------|--------------|
| Activités immobilières                                                                | 2          | 3            | 3          | 6            |
| Activités informatiques                                                               | 2          | 4            | 1          | 2            |
| Autres services fournis aux entreprises                                               | 16         | 103          | 14         | 93           |
| Administration publique, services collectifs généraux et sécurité sociale obligatoire | 8          | 164          | 9          | 167          |
| Education                                                                             | 6          | 135          | 6          | 136          |
| Santé et action sociale                                                               | 18         | 226          | 19         | 248          |
| Assainissement, voirie et gestion des déchets                                         | 1          | 4            | 1          | 2            |
| Activités associatives diverses                                                       | 7          | 30           | 6          | 29           |
| Activités récréatives, culturelles et sportives                                       | 10         | 37           | 12         | 40           |
| Services personnels                                                                   | 6          | 13           | 5          | 13           |
| Services domestiques                                                                  | 7          | 9            | 7          | 13           |
| <b>TOTAL</b>                                                                          | <b>270</b> | <b>2.181</b> | <b>251</b> | <b>2.062</b> |

Source: ONSS, 2001,2002

Comme ce tableau le démontre l'activité agricole, le secteur de la construction, les commerces de détails sont des activités bien développées à SPRIMONT. Même si l'industrie extractive constitue l'activité la plus connue de la Commune, elle ne s'étend que sur une portion restreinte du territoire.

## 8.4 Agriculture

### 8.4.1 Données du passé

L'évolution observée dans les communes composant aujourd'hui l'entité de SPRIMONT permet de comparer les activités agricoles actuelles à celles du passé.

Dolembreux est une localité qui est toujours restée exclusivement rurale. Elle fut dépendante du ban puis de la commune de Sprimont jusqu'en 1879, date à laquelle elle a reçu le statut de commune autonome malgré sa population peu nombreuse. Aujourd'hui encore, cette localité est essentiellement herbagère mais le caractère résidentiel s'accroît d'année en année.

Gomzé-Andoumont regroupe les hameaux de Gomzé, Andoumont et les Forges. Dans la première moitié du 19ème siècle, on mentionne à Gomzé-Andoumont quelques carrières et quelques fours à chaux mais la Commune est principalement agricole et forestière: en 1841, on y dénombre des cultures, des taillis, un cheptel de 30 chevaux, 130 bêtes à cornes et 300 moutons. Aujourd'hui, la région est herbagère avec une pression résidentielle et une activité forestière non négligeables.

Située à la limite de l'Ardenne, la localité de Louveigné présentait encore au milieu du 19ème siècle tous les caractères de l'économie agraire des villages ardennais de l'Ancien Régime. L'élevage y était particulièrement important: en 1841, le cheptel était formé de 160 chevaux, de 600 bêtes à cornes et d'un millier de moutons. Ce bétail paissait surtout sur les terres incultes. La bourgade est aujourd'hui essentiellement herbagère mais subit une pression urbanistique importante (résidences et activités de caractère artisanal).

Rouvreux, formée aux dépens des communes de Sprimont et d'Aywaille inclut le hameau de Florzé. Les activités liées aux ressources du sol et du sous-sol en font une localité exclusivement herbagère même si elle a connu un passé industriel avec trois carrières répertoriées en 1896.

Très vaste, la commune de Sprimont comptait en 1841 déjà un cheptel impressionnant: 250 chevaux, 600 bovidés et 2 300 moutons. Toutefois l'activité la plus caractéristique de la localité reste l'extraction de la pierre. L'activité agricole actuelle y conjugue élevage de bovins et élevage de porcs. La présence de ces derniers reste relativement discrète car pratiquée en hors-sol. L'élevage de bovins se marque dans les nombreuses affectations en prairies aux alentours de Damré, Hornay, Ogné, Lincé, Fays, Presseux, Lillé et Sprimont. Certaines localités précitées présentent cependant un caractère résidentiel de plus en plus marqué.

Avant la fusion, Fraiture faisait partie de la commune de Comblain-au-Pont qui était caractérisée par une intense activité d'extraction de la pierre de grès. La situation géographique de Fraiture a conduit ce village à une pratique agricole qui se traduit aujourd'hui par la persistance d'une activité herbagère prépondérante. La pression résidentielle gagne ici aussi du terrain.

#### 8.4.2 Données actuelles

Remarque: les données actuelles font apparaître de nouvelles tendances; l'évolution de ces dernières années, et notamment depuis la réforme de la Politique Agricole Commune (PAC), se répercute même sur la façon de concevoir le métier d'agriculteur. L'exploitant n'est plus seul face à sa terre et aux débouchés possibles; il est soumis à une réglementation de plus en plus sévère.

#### Superficie des exploitations agricoles

Selon les recensements agricoles et horticoles de 2004 les agriculteurs exploitent 3.956 hectares sur la commune de Sprimont.

Le recensement de 2004 fait état de 105 exploitations agricoles alors qu'elles étaient 200 en 1980. Ces exploitations se répartissent comme suit:

| Répartition des exploitations agricoles de la commune de Sprimont (recensement 2004) |            |
|--------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| Exploitations à titre principal                                                      | 79         |
| Exploitations à titre secondaire                                                     | 26         |
| <b>Total</b>                                                                         | <b>105</b> |

Source: INS, 2004

Le tableau ci-dessous donne une idée de la taille des exploitations agricoles sur le territoire de la Commune.

| Répartition des exploitations agricoles de Sprimont selon la taille (recensement 2004) |    |
|----------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Sans terres                                                                            | 1  |
| De 0,01 à moins de 5 ha                                                                | 11 |
| De 5 ha à moins de 10 ha                                                               | 8  |
| De 10 à moins de 15 ha                                                                 | 9  |
| De 15 à moins de 20 ha                                                                 | 4  |
| De 20 à moins de 30 ha                                                                 | 12 |
| De 30 à moins de 50 ha                                                                 | 27 |
| De 50 ha et plus                                                                       | 33 |

Source: INS, 2004

Comme il existe 79 exploitants à titre principal, on peut raisonnablement penser que ceux-ci représentent la majorité des exploitations les plus étendues, soit à partir de 20 ha. Communément, on considère que le seuil de rentabilité d'une exploitation agricole est aux alentours de 30 ha et plus, ce qui est le cas pour 60 exploitations sur la Commune. Il convient toutefois de rester prudent car la rentabilité d'une exploitation agricole dépend de son orientation technico-économique. Ainsi, pour peu qu'un exploitant pratique de l'élevage hors-sol par exemple, son exploitation peut être rentable avec une surface moindre.

### Productions agricoles

| Evolution de la répartition de la Surface Agricole Utile (SAU) sur la commune de Sprimont (ha) |          |                      |                      |             |         |          |
|------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|----------------------|----------------------|-------------|---------|----------|
| Recensement                                                                                    | Cultures | Cultures permanentes | Prairies permanentes | Sous serres | Jardins | SAU      |
| 1981                                                                                           | 288      | 4,70                 | 3.265                | 0           | 0       | 3.557,70 |
| 1991                                                                                           | 240      | 11,60                | 3.193                | 0,02        | 0       | 3.444,62 |
| 2004                                                                                           | 834      | 16,30                | 3.105                | 0,35        | 0       | 3.955,65 |
| Situation ramenée à l'échelle d'une exploitation (ha)                                          |          |                      |                      |             |         |          |
| Recensement                                                                                    | Cultures | Cultures permanentes | Prairies permanentes | Sous serres | Jardins | SAU      |
| 1981                                                                                           | 2,74     | 0,04                 | 31,10                | 0,0         | 0,0     | 33,88    |
| 1991                                                                                           | 2,29     | 0,11                 | 30,41                | 0,0         | 0,0     | 32,80    |
| 2004                                                                                           | 7,94     | 0,16                 | 29,57                | 0,0         | 0,0     | 37,67    |

Source: INS (Recensement agricole – horticole 1981-1991-2004)

Une baisse sensible de la superficie exploitée s'est produite entre 1981 et 1991 (-113 ha). Il semble qu'une réexploitation des terres qui avaient été abandonnées se soit amorcée puisque, par rapport à 1991, 511 ha de plus sont exploités. En somme, depuis 1981, la SAU a augmenté d'environ 398 hectares.

L'élevage est bien l'activité agricole principale sur la Commune. Les exploitations de la Commune sont toutes axées sur la production; on ne trouve pas, comme parfois, des fermes pédagogiques où la production n'est pas le but final. Notons le bond spectaculaire du nombre de volailles entre 1991 et 2004. Cette situation est explicable par l'installation depuis 2001 d'une exploitation industrielle du côté de Fays.

| Evolution de l'élevage sur la commune de Sprimont |        |         |       |         |         |           |
|---------------------------------------------------|--------|---------|-------|---------|---------|-----------|
| Recensement                                       | Bovins | Porcins | Ovins | Caprins | Equidés | Volailles |
| 1981                                              | 10.051 | 7.597   | 197   | 16      | 97      | 570       |
| 1991                                              | 10.411 | 7.809   | 336   | 7       | 104     | 655       |
| 2004                                              | 8.699  | 4.348   | 787   | 16      | 106     | 36.684    |

Source: INS (Recensement agricole – horticole 1981-1991-2004)

### Remarque

Il convient d'interpréter avec prudence les statistiques agricoles relatives aux animaux. En effet, celles-ci sont basées sur les déclarations des agriculteurs qui y recensent leur source de revenu. Ainsi, les quelques poules, les cochons ou les chevaux ne sont pas systématiquement repris. De plus, il s'agit de déclarations sur parole qui ne sont pas contrôlées. Comme ce recensement ne concerne que les agriculteurs, les animaux détenus par les non-agriculteurs ne sont pas repris dans ces statistiques.

## Emplois agricoles

| Main d'œuvre agricole régulière (Sprimont) |             |           |        |
|--------------------------------------------|-------------|-----------|--------|
| Recensement                                | Exploitants | Conjoints | Autres |
| 1981                                       | 190         | 47        | 42     |
| 1991                                       | 162         | 42        | 76     |
| 2004                                       | 95          | 33        | 34     |

Source: INS (Recensement agricole – horticole 1981-1991-2004)

En 2004, l'agriculture a fourni plus de 160 d'emplois sur la commune de Sprimont contre 279 en 1981. Le nombre d'exploitation a diminué depuis de nombreuses années comme le nombre d'emplois fournis par le secteur. Cependant, la SAU des exploitations a augmenté.

| Age des agriculteurs en 2004 (Sprimont)     |      |             |
|---------------------------------------------|------|-------------|
| Moins de 35 ans                             | 11   | 10 %        |
| De 35 à moins de 45 ans                     | 36   | 34 %        |
| De 45 à moins de 55 ans                     | 29   | 28 %        |
| De 55 à moins de 65 ans                     | 20   | 19 %        |
| De 65 ans et plus                           | 9    | 9 %         |
| Présence d'un successeur en 2004 (Sprimont) |      |             |
| Oui                                         | Non  | Ne sait pas |
| 15                                          | 64   | 16          |
| 14 %                                        | 61 % | 15 %        |
|                                             |      | Sans objet  |
|                                             |      | 10          |
|                                             |      | 10 %        |

Source: INS (Recensement agricole – horticole 1981-1991-2004)

Le tableau ci-dessus renseigne l'âge actuel des agriculteurs et les possibilités de succession. On voit d'emblée que les exploitants sont âgés de moins de 55 ans (72 % des agriculteurs). La succession tend à montrer que l'attrait pour la reprise d'une exploitation agricole est relativement faible. Cependant, comme à Sprimont, de nombreux agriculteurs sont encore relativement jeunes, la recherche d'un successeur n'est pas à l'ordre du jour pour ces exploitants.

## Modes de faire-valoir

| Mode de faire-valoir de la SAU sur la commune de Sprimont (ha) |                        |                       |                          |
|----------------------------------------------------------------|------------------------|-----------------------|--------------------------|
| Recensement                                                    | Exploitée en propriété | Exploitée en location | Métayage et autres modes |
| 1981                                                           | XXX                    | XXX                   | XXX                      |
| 1991                                                           | 875,01                 | 2569,53               | 0                        |
| 2004                                                           | 798,12                 | 3157,81               | 0                        |
| 1991 (%)                                                       | 25,4 %                 | 65,6 %                | 0                        |
| 2004 (%)                                                       | 20,2 %                 | 79,8 %                | 0                        |

Source: INS (Recensement agricole – horticole 1981-1991-2004)

L'exploitation de terres louées est majoritaire et est même en croissance par rapport au début des années 1990. Le métayage, qui n'est plus utilisé sur Sprimont, est un système qui tend à disparaître de manière générale sur l'ensemble du territoire wallon.



## Prix des terres agricoles

| Prix des terres agricoles (cultures-prairies) en €/ha (2004) |               |               |               |               |
|--------------------------------------------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
|                                                              | 2000          | 2001          | 2002          | 2003          |
| Neupré                                                       | 12.229        | 36.167        | 10.658        | 6.263         |
| Anthisnes                                                    | 8.429         | 11.194        | 12.972        | 8.384         |
| Comblain-au-Pont                                             | 8.909         | 12.980        | 5.637         | 8.430         |
| <b>Sprimont</b>                                              | <b>12.711</b> | <b>14.725</b> | <b>23.262</b> | <b>9.658</b>  |
| Chaufontaine                                                 | 9.329         | 51.490        | 22.380        | 21.903        |
| Esneux                                                       | 12.337        | 7.008         | 6.208         | 22.632        |
| Seraing                                                      | 31.926        | 45.175        | 24.449        | XXX           |
| <i>Province de Liège</i>                                     | <i>12.408</i> | <i>13.406</i> | <i>14.818</i> | <i>14.183</i> |

Source: Ecodata 2006

Il est difficile d'interpréter ce tableau car les données fournies englobent les terres de culture et les prairies. Hors, ces dernières sont moins chères que les cultures. Dès lors, si au cours d'une année on a vendu essentiellement des prairies, la moyenne obtenue sur l'année sera faible et vice-versa. De plus, une erreur d'encodage n'est pas à exclure.

### Agriculture et propriétés communales<sup>11</sup>

La commune de SPRIMONT est propriétaire d'une superficie non négligeable de terres, prés et pâtures. La quasi-totalité de ces biens est offerte en location à des exploitants agricoles. Les surfaces les plus importantes sont localisées à l'est d'Adzeux, entre Adzeux et Banneux, au nord de Banneux-village, aux alentours de Cornemont et au sud de Sendrogne et Blindéf. Des terrains de dimensions plus réduites sont dispersés du côté de Fraiture et de La Croix Henrard.

A ces propriétés communales, il faut encore ajouter quelques terrains appartenant aux CPAS de Sprimont et Liège et aux différentes fabriques d'église. Les superficies visées en sont plus limitées. Les entités de Banneux, Louveigné, Sendrogne, Fraiture et Lincé sont concernées par cette situation.

Le statut de propriétaire de la Commune, pour quelque 330 hectares de terres agricoles, lui confère un pouvoir de gestion et de contrôle direct sur les superficies concernées. Elle peut notamment inclure dans ses contrats de fermage des clauses relatives au maintien ou à l'entretien des haies et de la végétation ou à l'utilisation d'engrais chimiques ou encore à l'épandage de lisier... en fonction des buts poursuivis.

## 8.5 Exploitations de carrières

Depuis plus d'un siècle les carrières font partie intégrante de la vie sprimontoise. Si elles ont fait la richesse de la Commune par le passé, elles font aujourd'hui l'objet de critiques en raison de l'automatisation des exploitations et des nuisances qu'elle entraîne.

L'extraction de la pierre est une activité très ancienne le long de l'Ourthe, de l'Amblève et de certains ruisseaux secondaires (Préalles) puisqu'on en retrouve déjà des traces sur les cartes de "de Ferraris" dressées à la fin du 18<sup>ème</sup> siècle. Leur exploitation industrielle débute véritablement dans la deuxième moitié du 19<sup>ème</sup> siècle, en particulier grâce à la construction de lignes de chemin de fer dans les fonds de vallée permettant l'acheminement de la production. La roche extraite était essentiellement le calcaire, mais on trouve également des carrières de grès (moellons, pavés) et même de sable sur le plateau. L'industrie extractive a connu son apogée avant la première guerre mondiale: on dénombrait alors plusieurs dizaines de carrières occupant une main-d'oeuvre très abondante. Le paysage et surtout la mémoire collective de la Commune sont encore fortement marqués par cette

<sup>11</sup> Annexes Partie I, carte 6: Patrimoine communal.

activité qui en termes d'emplois directs est pourtant devenue presque marginale. Le "petit granit" est encore exploité comme pierre de taille, mais la fabrication de concassés est devenue une des principales activités des industries extractives.

Les zones d'extraction inscrites dans le plan de secteur couvrent une superficie de près de 180 ha. Au total, c'est près de 2,5% de la superficie communale qui est potentiellement consacrée aux activités d'extraction.

La situation est variable d'un site d'exploitation à l'autre, de plus plusieurs des sites repris au plan de secteur sont inexploités aujourd'hui. Il semble nécessaire de passer en revue ces différents sites et leurs caractéristiques.

### **Carrière de Hagoheid**

Cette carrière est située à cheval sur les anciennes communes de Sprimont et de Rouvrex. La zone d'extraction prévue dans le plan de secteur est d'environ 29 ha ce qui en fait la plus grande zone de la Commune.

Le site est la propriété de la société PAV'AM et l'exploitation de celui-ci a été arrêtée au début des années 90. Cette société exploite actuellement une petite superficie (d'environ 7 ha) pour y extraire des moellons et des pierres clivées destinées à des aménagements urbains. Vu l'énorme potentiel de la carrière et l'excellente qualité de la pierre (grès), cette superficie réduite permettrait un fonctionnement de la carrière durant 60 ans.

### **Carrière de la Belle-Roche**

Le deuxième site en superficie repris dans le plan de secteur est celui de la carrière de petit granit de la Belle-Roche avec plus de 27 ha. Cette carrière a été à l'arrêt pendant plus de 10 ans et fait aujourd'hui l'objet d'une nouvelle exploitation comme pierre à concasser (importants investissements récents sur le site).

### **Carrière de Chanxhe**

La carrière de Chanxhe est la propriété de la S.A. Carrières de Sprimont qui loue la majeure partie de ce site (d'une superficie de 27 ha dans le plan de secteur) à la S.A. GRALEX. Cette dernière produit 300.000 tonnes de concassé de calcaire par an. Les réserves disponibles permettent une poursuite des activités dans les limites du plan de secteur pendant près de 25 ans. Cette entreprise emploie une vingtaine de personnes. Les Carrières de Sprimont y possèdent des unités de sciage de petit granit.

Il est à noter que des bâtiments agricoles récents (ferme de Chevrumont à Miroule) sont situés à la limite de cette zone d'extraction.

Les relations avec les habitants de Chanxhe sont difficiles en raison des retombées de matières lors d'un tir de mine rencontrant une poche de dissolution karstique comblée par des matériaux meubles. La construction d'un pont sur l'Ourthe évite désormais aux nombreux camions (jusqu'à 50 par jour) de devoir traverser le village de Chanxhe pour rejoindre la route nationale en rive gauche de la rivière.

### **Carrière de La Préalle**

Ce site est la propriété de la S.A. Carrière de La Préalle-Sprimont qui exploite un petit granit de bonne qualité comme pierre de taille. La zone d'extraction dans le plan de secteur a une superficie de 18 ha.

La production annuelle est d'environ 3000 m<sup>3</sup> utilisables comme pierre ornementale. Le calcaire est dégagé par des tirs en masse et vendu comme enrochement de berges de rivières. La carrière occupe une vingtaine de personnes et dans les conditions actuelles semble encore rentable pendant 20 ans.

### **Carrière de Rivage**

La zone d'extraction inscrite au plan de secteur totalise 16,4 ha. Cependant, les réserves disponibles ne permettent plus d'exploiter que quelques milliers de tonnes.

### **Carrières de Florzé**

Il s'agit de deux anciennes carrières totalisant une superficie de 16,3 ha dans le plan de secteur. Ces deux carrières sont abandonnées aujourd'hui, l'ancienne sablière au sud du site a fait l'objet d'une campagne d'assainissement menée par la Spaque. Ce site est devenu un espace de loisirs et de sports.

### **Carrière du Rondia à Ogné**

Cette carrière de petit granit est inscrite au plan de secteur dans une zone d'extraction d'une superficie légèrement inférieure à 15 ha. Elle est la propriété de la S.A. Carrières de Sprimont qui en extrait de la pierre de taille. Le potentiel de la carrière semble assurer une activité pendant au moins 20 ans avec exploitation de concassé par des sous-traitants.

### **Carrière du Coreu**

La S.A. Carrières de Sprimont est propriétaire de cette carrière dont l'exploitation du petit granit comme pierre de taille a repris à ce jour. La société y possède ses bureaux et des installations de sciage et traitement des pierres qui continuent à fonctionner. La carrière est progressivement remblayée sous la forme d'une décharge de classe 3 (matériaux inertes). La zone d'extraction inscrite dans le plan de secteur couvre une superficie de 12,6 ha. Sur l'ensemble de ses sites d'exploitation, la société emploie une nonantaine de personnes.

### **Carrière des Ménages**

Cette carrière de grès est à l'abandon depuis de nombreuses années, sa zone d'extraction dans le plan de secteur représente une superficie de 7,7 ha.

### **Carrière de Miroule**

La carrière de Miroule n'est plus en exploitation depuis la fin des années trente et appartient à la S.A. Mont et Van den Wildenberg. La zone d'extraction reprise au plan de secteur couvre une superficie de 6,2 ha. Aucune réouverture de cette carrière de petit granit n'est prévue.

### **Carrière de Lillé**

L'ancienne carrière de petit granit de Lillé n'est plus en exploitation depuis la fin des années 70 en raison du pendage élevé des couches et de la difficulté d'évacuation des pierres de taille. La zone d'extraction du plan de secteur couvre une superficie de 5,4 ha.

La carrière est actuellement louée à un club de plongée qui dispose d'une profondeur d'eau d'environ 30 mètres. Une demande de mise en décharge de classe 3 de ce site a été refusée par la Région wallonne.

## **8.6 Sylviculture**

### **8.6.1 Gestion actuelle des forêts**

#### **Forêts privées**

Les forêts privées sont largement prédominantes. La gestion des propriétés forestières vise essentiellement la production de bois souvent au détriment de l'écologie forestière et de la protection de la nature. La logique de rentabilité a induit la plantation fréquente des essences suivantes: épicéas, douglas, pins et peupliers en fonds humides. L'épicéa est destiné à la construction ou au papier, il occupe généralement les terrains humides et riches. Le pin, destiné à la mine, s'est longtemps substitué aux feuillus et aux incultes et occupait des terrains plus accidentés. Du fait des activités industrielles locales, les peuplements de pins ont été nombreux mais la réduction actuelle des débouchés devrait provoquer le reboisement en feuillus d'essences secondaires ou le retour à l'état d'abandon pouvant devenir des zones de protection, de réserve ou de calme.

Il n'y a guère de peuplements en mélange sauf dans les peuplements récents soumis à la réglementation rendant le mélange de résineux obligatoire. D'autre part, la subvention (10%) octroyée par la Région wallonne aux plantations des essences secondaires tend à diversifier les plantations.

#### **Forêts soumises au régime forestier**

La commune de SPRIMONT est propriétaire de quelque 370 hectares de bois dont plus de 250 sur son territoire (un peu plus de 3% de sa superficie totale), le solde se trouvant sur la commune d'Aywaille.

Ces bois situés dans la Commune se répartissent dans les anciennes sections, dans les proportions suivantes:

13 % à Gomzé-Andoumont,  
76 % à Louveigné,  
8 % à Rouvrex,  
3 % à Sprimont.

La taille des parcelles varie de quelques centiares à 36 hectares mais elles sont souvent contiguës et forment des ensembles relativement importants, notamment au nord-ouest de Banneux - bois de Hé Lava et Havegné - et au nord de Stinval - bois de Rolémont et Hé de Louveigné. Ces bois peuvent encore jouxter des bois privés et constituer ainsi des massifs importants comme le bois de Warnoumont ou le bois s'étendant au nord des Forges et d'Andoumont.

La majeure partie de ces bois communaux est soumise au régime forestier et est donc gérée par des agents des Eaux et Forêts. Leurs champs d'intervention se répartissent en fonction de regroupements intercommunaux qui établissent des unités territoriales ou triages. Trois agents forestiers interviennent dans la gestion des forêts soumises au régime forestier situées sur le territoire de la Commune.

A l'heure actuelle, les bois soumis au régime forestier présentent des peuplements en résineux (45%) et en feuillus (55%) mais l'évolution de l'exploitation sylvicole tend vers un remplacement progressif des résineux par des feuillus notamment en ce qui concerne les pins dont la productivité est faible et dont les chablis créent des couloirs de très faible rentabilité. La proportion résineux-feuillus se stabiliserait autour des 30/70.

Il faut également noter que la production sylvicole intensive, surtout liée aux peuplements en résineux, nécessite des voies d'accès dont le coffre doit être très résistant, ce qui a une répercussion économique non négligeable. Ceci peut avoir une incidence sur la localisation des boisements des différentes essences en fonction de la qualité du sol, de la pente des terrains et des accès pour les véhicules de débardage.

### 8.6.2 Rôle social des forêts

Le nouveau Code Forestier autorise l'ouverture des forêts soumises au public avec obligation de circuler sur les chemins et sentiers, sauf pour la cueillette de fruits des bois. Le Décret introduit également la notion de quiétude et permet aux agents forestiers de verbaliser en cas d'infraction telle que la circulation des motos en forêt. Par ailleurs, ce Décret permet au garde-forestier de parrainer les mouvements de jeunes dans le domaine forestier.

La présence de promeneurs en forêt peut éventuellement entraîner des litiges notamment avec les chasseurs. En effet, certains bois sont des territoires de chasse sur base de baux passés avec la Commune.

### 8.6.3 Quelques interrogations

Les questions relatives à la sylviculture touchent aussi bien à des aspects quantitatifs que qualitatifs. Elles peuvent être posées en ces termes:

- quelles terres agricoles faut-il boiser ou, à l'inverse, quels terrains boisés faudrait-il convertir en terres agricoles?
- quelle place accorder aux promeneurs, aux mouvements de jeunesse, aux chasseurs dans les différents massifs forestiers?
- comment concilier rentabilité économique et gestion écologique des bois et forêts?

## 8.7 Tourisme<sup>12</sup>

### 8.7.1 Possibilités d'hébergement

Le tourisme est peu développé et largement sous-exploité par rapport à son potentiel.

| Capacité d'hébergement sur la commune de Sprimont reconnue par le CGT |                            |              |           |
|-----------------------------------------------------------------------|----------------------------|--------------|-----------|
|                                                                       | Etoiles                    | Nbre de lits |           |
| <b>Hôtels-restaurants/Auberges</b>                                    |                            |              |           |
| Halleux                                                               | 2                          | 134          | Banneux   |
| La Chapelle                                                           | 1                          | 28           | Banneux   |
| L'Italia                                                              | 2                          | 20           | Banneux   |
| Hôtel des Nations                                                     | En cours de classification |              | Banneux   |
| <b>Chambre d'hôte</b>                                                 |                            |              |           |
| Mathonet                                                              | 2                          | 2x2          | Banneux   |
| Haut des Montys                                                       | 3                          | 1x3<br>2x2   | Louveigné |
| So Lès Montis                                                         | 3                          | 1x3<br>2x2   | Louveigné |
| Clé des Champs                                                        | 2                          | 2X2          | Banneux   |
| <b>Gîtes</b>                                                          |                            |              |           |
| Le Grand Duc                                                          | 2                          | 6            | Ogné      |
| Le Campagnol                                                          | 3                          | 10           | Ogné      |
| Le Colvert                                                            | 2                          | 6            | Ogné      |
| Gîte à la ferme "Danhieux"                                            | 2                          | 6            | Sendrogne |

<sup>12</sup> Annexes Partie I, carte 8: Potentiel touristique.

|                             |                            |     |                   |
|-----------------------------|----------------------------|-----|-------------------|
| Gîte à la ferme "L'Horizon" | En cours de classification | 8   | Lincé             |
| Gîte rural "La Tanière"     | 2                          | 2x4 | Louveigné         |
| <b>Meublé de tourisme</b>   |                            |     |                   |
| Le Beau Logis               | 2                          | 5   | Louveigné         |
| <b>Campings</b>             |                            |     |                   |
| Hôtel de la ferme           | 1                          | 84  | Sprimont (Rivage) |
| Le Tultay                   | 2                          | 48  | Sprimont          |
| Les Peupliers               | 1                          | 60  | Louveigné         |

Source: Maison du Tourisme Ourthe-Amblève 2006

Une seule exception est à relever, le site marial de Banneux-apparitions. Cette zone est très densément équipée en hôtels et infrastructures HoReCa de toutes sortes, au point de constituer une entité isolée peu intégrée à l'ensemble du village et présentant un caractère morose en dehors de la saison. Quelques 500.000 visiteurs sont recensés par an à Banneux. Un Office du Tourisme vient d'ailleurs d'être ouvert récemment sur le site à l'initiative de l'Administration communale.

### 8.7.2 Attractions touristiques

Signalons quelques attractions touristiques de la Commune:

- le musée de la Pierre à Sprimont<sup>13</sup>;
- le petit train de Damré ou Chemin de Fer de Sprimont (CFS);
- les ruines des châteaux de Fays et d'Emblève;
- les sites naturels de différents chantoirs ou escarpements rocheux;
- le site marial de Banneux.

Un très grand nombre de circuits de promenades pédestres, et VTT, sont balisés à travers toute la Commune. Une étude plus détaillée de ceux-ci se trouve dans la partie consacrée au réseau de communication.

Notons que des fêtes et manifestations touristiques sont organisées dans la Commune:

- Sprimont: grand feu, 1er samedi de mars;
- Fraiture: marché artisanal, week-end Pentecôte;
- Sprimont: 3ème week-end de juillet;
- Louveigné: fête du village, fin juillet du vendredi au mardi;
- Louveigné: village de la poterie et de la céramique, dernier dimanche de juillet;
- Banneux: Assomption, 15 août;
- Banneux-village: fête au village, 2ème week-end d'août;
- Chanxhe: livre en fête: 3ème week-end d'août;
- Dolembreux: 3ème week-end d'août;
- Sprimont: Fête de la Jeunesse, dernier week-end d'août;
- Gomzé: 2ème week-end de septembre;
- Sprimont: Foire aux Potirons, le dernier dimanche de septembre;
- Rencontres Internationales de Sculpture de Sprimont, en août ;

<sup>13</sup> Il est aussi important de noter que la Maison du Tourisme apporte une aide logistique au niveau de toute la région Ourthe-Amblève, par la promotion de plusieurs initiatives locales mais également par la réalisation d'un passeport octroyant des réductions dans 11 musées de la région.

Il existe d'autres fêtes de villages régulières:

- Rouvreaux;
- Stinval, Blindel, Sendrogne;
- Fête du Livre de Chauxhe...

## **8.8 Conclusion**

Présentant un taux de demandeurs d'emplois inoccupés inférieur à la moyenne régionale et un revenu moyen supérieur, la situation économique des habitants est plutôt favorable. Les activités économiques sont variées avec la présence des zonings de Damré, Cornemont et la zone de services de Fond Leval. Le secteur agricole est encore bien présent malgré un certain déclin. L'exploitation des carrières fait encore partie intégrante de la vie sprimontoise même s'il existe une baisse d'activité au cours du temps. Les forêts représentent aussi une richesse de la Commune. Le potentiel touristique et de loisirs de SPRIMONT est bien réel; sa mise en valeur aurait des retombées culturelles mais également économiques. Cela devrait idéalement être développé dans le cadre d'une politique globale au niveau des communes de la région de l'Ourthe-Amblève qui pourrait être reprise localement par les Syndicats d'initiative. Il paraît clair que la demande en équipements touristiques et de loisirs continuera à se développer dans les années à venir. A l'échelle de la Commune, la mise en place du Centre d'Interprétation de la Pierre sera un élément moteur dans le développement du tourisme dans l'entité.





## 9. MOBILITE ET SECURITE ROUTIERE<sup>14</sup>

Dans de nombreuses décisions quotidiennes, la Commune intervient sur les systèmes de communications, comme lors de l'ouverture de nouvelles voiries, le réaménagement de voiries existantes ou l'édiction de mesures de police.

Pour maîtriser les systèmes de communication, il faut à la fois connaître et comprendre la demande de déplacements et agir sur l'offre de transport en l'adaptant aux besoins de la population.

Dans ce chapitre, on traitera successivement de la circulation automobile, des transports en commun, des déplacements piétons et cyclistes en décrivant leur situation actuelle et en mettant en évidence une série de problèmes qui se posent dans chaque domaine.

### 9.1 Circulation automobile

#### 9.1.1 Configuration générale du réseau

L'autoroute E25 qui coupe en deux la Commune est un axe routier international qui, en connexion avec la E411, relie Liège à Luxembourg. En tant que principale voie d'accès vers Liège, elle exerce également une fonction de transit intrarégional.

La Commune dispose de 3 accès directs à l'autoroute, à l'intersection avec la N678, la N674 et la N30, ces deux derniers étant unidirectionnels.

La N30, reliant Liège à Bastogne, la N62 établissant la liaison entre Liège et Spa, la N678 entre l'échangeur avec l'autoroute et Banneux, et la N666 vers Pepinster constituent l'ensemble des routes d'importance régionale. Les deux premières drainent un important trafic en provenance des communes de l'Ourthe - Amblève et qui transite par la commune de SPRIMONT pour se rendre au pôle urbain liégeois. Les deux autres permettent par leur orientation ouest - est, des liaisons aisées entre l'Ardenne et le Condroz, notamment pour les véhicules lourds en provenance de la région verviétoise et de l'Allemagne ou se dirigeant vers ces destinations, afin d'éviter ainsi la traversée de la ville de Liège.

Le réseau de routes sous-régionales est lui très limité. Il comporte le tronçon de la N666 depuis le carrefour de "La Percée" vers Remouchamps, la N673 démarrant au Thier des Forges vers Trooz, la N678 entre l'échangeur avec l'autoroute et Chanxhe, la N674 depuis "Les Hadrènes" jusqu'à l'Ourthe à Méry (Esneux) et la rue d'Esneux à Dolembreux.

Sur ces axes de transit régional et sous-régional, viennent se greffer quelques routes de liaison entre villages et hameaux:

- l'axe routier reliant Rivage, Fraiture, Presseux et Lillé avec Sprimont (rue de Fraiture, rue de l'Abeveyre, rue de Presseux et rue de Lillé);
- la rue de la Gendarmerie depuis la N678 suivie de la rue du Doyard en direction de Fraipont;
- la rue des Fusillés, la rue de Banneux et la rue de la Sapinière à Banneux.

Le réseau local est très peu différencié du point de vue physique; la hiérarchie fonctionnelle des voies est cependant perceptible.

Du point de vue physique, le réseau local est essentiellement composé de deux sortes de voies:

- d'une part, le réseau originel constitué de routes de campagne souvent très étroites;
- d'autre part, les voies de lotissement généralement fort larges qui viennent se brancher sur le réseau originel.

---

<sup>14</sup> Annexes Partie I, carte 2: Voies de communications et espaces publics.

D'un point de vue fonctionnel, on distingue une hiérarchie à deux niveaux:

- les voies d'intérêt local qui peuvent être des voiries de liaison entre hameaux et villages ou de desserte de lotissements isolés;
- les voies de circulation et de desserte locale à l'intérieur des villages.

### **9.1.2 Nature et volume des flux de circulation**

#### **Estimation du trafic**

Lors du comptage de 1993, l'autoroute E25 entre Beaufays et SPRIMONT était empruntée par 27.316 véhicules par jour, les deux sens réunis. En 2001, le trafic est passé à 30.528 véhicules par jour. Le flux de véhicules continue à augmenter de manière régulière quoique le taux d'accroissement se soit ralenti au cours des dernières années.

En ce qui concerne les routes régionales, les comptages relèvent les flux de véhicules suivants:

- l'axe le plus emprunté est la N62, à la sortie est de la Commune, vers Theux, sur laquelle le trafic dépasse les 10.000 véhicules par jour les deux sens réunis, en 2001 (6 500 véhicules en 1990);
- le trafic sur la N678 est très nettement différent à l'ouest et à l'est de l'autoroute. Depuis Chanxhe jusqu'à l'E25, le trafic ne dépasse guère les 4.000 véhicules (chiffre de 1997) par jour tandis qu'à l'est de cet axe international, le trafic atteint 12.800 véhicules par jour, les deux sens réunis. Cela est dû au trafic venant de l'autoroute vers Theux et Spa ainsi qu'aux véhicules transitant par la région verviétoise vers l'Allemagne en évitant Liège.
- sur la N30 entre Dolembreux et Sprimont, on observe un trafic journalier de 9.150 véhicules, les deux sens réunis. En raison des raccordements de la N30 à l'autoroute, les flux de trafic dans SPRIMONT sont plus importants car cet axe est un collecteur pour la partie ouest de l'entité ainsi que pour une partie de la vallée de l'Ourthe.
- Sur la N674 entre Esneux et Dolembreux, le trafic est de 3 700 véhicules par jour en 2001, les deux sens confondus.

### **9.1.3 Problématique de la circulation routière**

La problématique de la circulation sera envisagée suivant deux optiques: la première s'intéresse aux difficultés liées aux caractéristiques du réseau routier, à son organisation et au trafic; la seconde relève les principales nuisances engendrées par le trafic pour la population. Les différents problèmes sont classés par type pour la clarté du rapport, mais il faut rester conscient que la circulation doit être considérée comme un système en interaction.

#### **Réseau routier**

##### ***Caractéristiques physiques***

Une des principales sources de problèmes pour la circulation à SPRIMONT tient au fait que les caractéristiques physiques du réseau ne correspondent pas à sa hiérarchie fonctionnelle.

C'est la conséquence de l'urbanisation qui a le plus souvent prévalu; elle se caractérise par le développement linéaire de l'habitat le long des routes, qui sont généralement des anciennes routes de campagne peu larges, et par la construction de nouvelles voies de lotissements qui viennent se greffer sur ces anciennes routes sans qu'un aménagement de gabarit y soit réalisé au préalable.

Dans la grande majorité des cas, les routes de l'entité de SPRIMONT sont asphaltées et se trouvent dans un état globalement satisfaisant. Seules quelques routes fort fréquentées demanderaient un revêtement de meilleure qualité. C'est le cas notamment de la rue d'Esneux à Dolembreux et de la rue

de Rivage entre Chaux et Rivage. On ne peut cependant que craindre les conséquences que pourrait avoir la pose d'un nouveau revêtement sur la vitesse de circulation des usagers alors que celle-ci est déjà trop élevée aujourd'hui.

## ***Nuisances***

La principale nuisance liée à la circulation pour la population riveraine est la vitesse excessive des conducteurs. On observe également en certains endroits la présence d'un trafic parasite et d'un stationnement non respectueux des règlements en vigueur.

### *Vitesse excessive*

Cette caractéristique essentielle de la circulation à SPRIMONT est de toute évidence liée au comportement irresponsable de certains conducteurs.

En dehors des N673 et N674, toutes les routes gérées par la Région peuvent être parcourues à des vitesses trop élevées. Le problème est particulièrement crucial sur les N666 (avenue Paola) et N678 (contournement de Louveigné). Plusieurs voies communales peuvent également être reprises dans cette liste. La rue d'Esneux à Dolembreux est parcourue à trop grande vitesse en raison de la succession de lignes droites.

### *Insécurité latente et gêne liées au trafic parasite*

Quelques tronçons de voies sont parcourus par un trafic parasite, c'est-à-dire un trafic de transit empruntant une voie dont le gabarit et la fonction ne sont pas adaptés à ce type d'utilisation. Le but recherché est d'arriver plus rapidement en un point donné sans devoir emprunter les itinéraires de transit habituel qui peuvent être encombrés ou offrir un parcours plus long et moins convivial.

La rue de la Coopérative dans le centre de Sprimont permet la circulation à sens unique en venant de la rue J. Potier (N678) vers la rue du Centre (N30). Cette voirie est parcourue par un trafic parasite qui évite ainsi le carrefour de Fond Leval. La visibilité au débouché sur la N30 est bonne ce qui encourage d'autant le passage par ce raccourci.

Les N678 et N666 sont empruntées par un charroi lourd en transit entre les autoroutes E25 et E40, via Pepinster et la E42, pour éviter la traversée de l'agglomération liégeoise. Ce trafic, bien que circulant sur des voies adaptées et ne pouvant donc pas être qualifié de parasite, peut se révéler gênant par son volume. Il arrive fréquemment que, selon la police de SPRIMONT, 250 à 300 camions par jour utilisent cet itinéraire.

Ce trafic de transit ne pourra être évité que par la réalisation du contournement Sud de Liège.

Pour la commune de SPRIMONT, il serait préférable que ce trafic emprunte la N62 vers Theux pour rejoindre la E42 à hauteur de l'aéroport de Verviers, via la N657. Cette solution plus directe qui évite plus de zones habitées implique la suppression de la limitation à 7 tonnes de la traversée de Theux. Cette solution ne peut cependant pas être prônée car elle déplace ce problème dans une commune voisine qui a pris cette mesure énergique pour améliorer la sécurité et le cadre de vie du centre de Theux (anciennement lieu de passage des camions de la S.A. Spa Monopole).

La rue d'Esneux est parcourue par une circulation trop dense par rapport à ses caractéristiques physiques (largeur et état de la voirie). Cette circulation parasite provient essentiellement des habitants d'Esneux l'empruntant pour se rendre à Liège via l'autoroute. Ce trajet, bien que plus long, est plus rapide que via les accès autoroutiers de Tilff.

La N30, quant à elle, est utilisée pour prendre l'autoroute aux accès de Beaufays alors qu'il est plus rapide d'utiliser les entrées et sorties au départ de la rue de Louveigné à Damré. Ce phénomène peut sans doute s'expliquer par les habitudes prises par les conducteurs avant la création de l'autoroute.

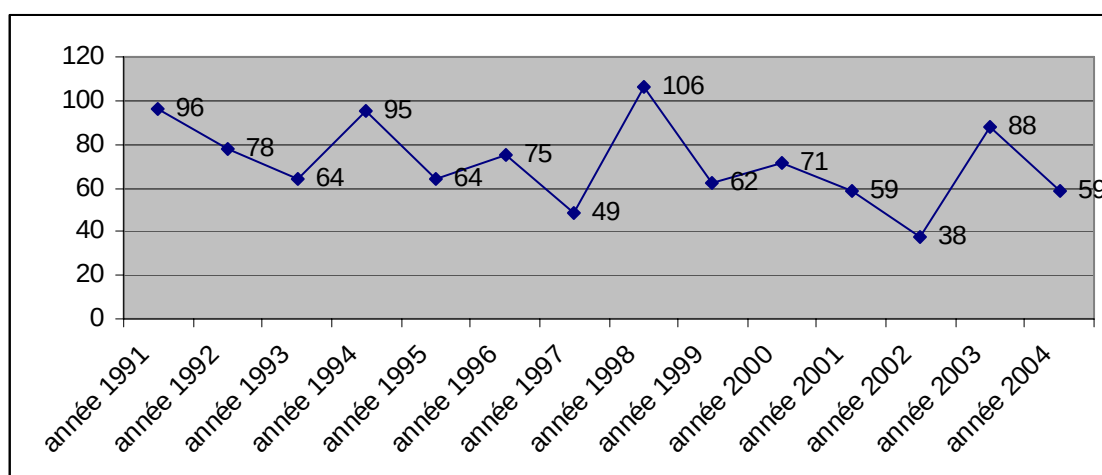
Bien que l'on ne puisse pas qualifier ce trafic de parasite, il pourrait être évité en encourageant les automobilistes à utiliser les accès autoroutiers de la rue de la Gendarmerie.

*Nombre de victimes d'accidents de la route en 2004 par type de blessures et dont les accidents se sont déroulés dans la Commune*

|                  | Décédés 30 jours | Blessés graves | Blessés légers | Total     |
|------------------|------------------|----------------|----------------|-----------|
| Anthisnes        | -                | 4              | 5              | 10        |
| Aywaille         | 4                | 8              | 93             | 105       |
| Chaudfontaine    | 1                | 8              | 78             | 88        |
| Comblain-au-Pont | -                | -              | 35             | 35        |
| Esneux           | 5                | 13             | 74             | 92        |
| Ferrières        | -                | 3              | 31             | 34        |
| Hamoir           | 2                | 5              | 12             | 19        |
| Ouffet           | -                | 2              | 18             | 20        |
| <b>Sprimont</b>  | -                | <b>7</b>       | <b>52</b>      | <b>59</b> |
| Stoumont         | 1                | 9              | 16             | 27        |

Source: INS, 2004

La Commune se situe en milieu de classement, mais il n'est pas aisé de faire des comparaisons car de nombreux facteurs jouent, comme le nombre de kilomètres de voirie, la densité du trafic...



Source: INS, 2004

Comme le graphique l'illustre le nombre de victimes a fortement varié d'une année à l'autre. Cependant, la tendance à long terme est baissière.

### **Localisation des principaux carrefours et sections de route à problèmes**

Le réseau routier de la Commune comporte un certain nombre de lieux connus pour être des points critiques de la circulation en ce qui concerne les accidents.

Les endroits suivants sont dangereux; ils sont situés pour la plupart le long des routes régionales traversant la Commune et la N30 en particulier:

1. Carrefour de Fond Leval à Sprimont entre les N30 et N678: il s'agit du croisement entre une route d'importance interrégionale (N30) et une route d'importance intrarégionale (N678); le réaménagement récent de carrefour sous la forme de deux ronds-points a considérablement amélioré la sécurité des différents usagers de cette voirie.

2. Thier du Hornay: cette route prioritaire présente un trafic dense et malgré des aménagements qui ont amélioré la situation, la vitesse excessive de certains conducteurs représente encore un danger.
3. Sortie de Sprimont vers Aywaille: le même genre de commentaire peut être formulé pour ce tronçon de la N30, cependant le caractère plus sinueux de cette voirie atténue nettement la possibilité d'atteindre des vitesses excessives dans la traversée du village.
4. Rue de Louveigné à Damré (tronçon de la N678): la présence de maisons sur une route importante favorise les accidents provoqués par des manœuvres.
5. Rue du Pérreón à Louveigné (tronçon de la N62): les problèmes dus à la traversée du village par la nationale se doublent de la présence d'un carrefour complexe avec la rue de la Gendarmerie et la rue du Doyard. On y constate des refus de priorité et des accidents fréquents lors de manœuvres.
6. Rue Thier des Forges (N62): cette rue est dangereuse en raison de la descente de la côte des Forges en venant de Beaufays et de plusieurs virages très dangereux; la situation semble s'être améliorée depuis la pose d'un nouveau revêtement.
7. Rue du Pont à Chanxhe (N678): la succession de deux virages dangereux provoque de fréquentes sorties de route.
8. Rue de Chanxhe (N678): à la borne kilométrique 3,7 km il y a un virage dangereux; les sorties de route sont fréquentes.
9. Route d'Esneux: sa localisation en crête, l'absence à certains endroits d'obstacles visuels, la largeur réduite de la route par rapport à la vitesse élevée de circulation, la densité du trafic font en sorte que cette voie est dangereuse depuis son embranchement avec la N674.
10. Rue de Sendrogne: la vitesse excessive qu'il est possible d'atteindre est sans doute la raison des pertes de contrôle de véhicules constatées sur cette voie bordée de maisons.

Outre ces zones à accidents, le réseau routier de Sprimont comporte d'autres endroits critiques, liés à des causes diverses. La liste ci-dessous énumère ces principaux endroits en décrivant brièvement les problèmes qui s'y posent.

Problèmes de sécurité et d'accès à des équipements:

1. Carrefour du Fays: accidents en raison de refus de priorité.
2. Carrefour rue du Hollu, El Rowe, rue du Houmier à Rouvieux.
3. Sortie de la rue du Tige à Florzé sur la N30, accès dangereux dans un tournant.
4. Carrefour principal de Lincé (rue de l'Enseignement, rue du Fays, rue Henri Simon, rue Abbé Demarteau, rue d'Ogné).
5. Carrefour à angle aigu rue de Champay, rue des Fosses à Lincé.
6. Carrefour rue du Grand Bru, rue des Fosses à Ogné.
7. Carrefour rue de la Fagne, rue de Beaufays (N30) à Hornay.
8. Carrefour rue de la Pêcherie, rue Piretfontaine (N674) à Dolembreux.

9. Carrefour rue de Méry, rue de Moncay à Dolembreux.
10. Carrefour de la rue du Doyard et de la rue du Vicinal à Louveigné.
11. Carrefour de Cornemont en venant de l'ancien vicinal vers le zoning artisanal.
12. Carrefour rue de la Liberté, rue de Rouvrex à Sprimont.
13. Carrefour de la rue du Suffrage Universel et de la rue Vieille Voie de Liège à Sprimont.
14. Carrefour rue de la Liberté, rue du Pahy à Sprimont.
15. Carrefour rue Ferrer, rue de l'Agneau, rue Chapuis et rue de Damré à Sprimont.
16. Carrefour rue du Centre (N30), rue du Cimetière à Sprimont.
17. Carrefour rue de Coreu, rue de Louveigné (N678) à Damré.
18. Le carrefour marquant l'entrée du zoning artisanal de Cornemont sur la N678 présente un danger potentiel en raison de sa proximité avec le carrefour de la rue de la Gendarmerie et par la bande de tourne-à-gauche pour les véhicules en provenance de Louveigné ou de Theux. Le développement de ce zoning de même que le type de trafic lourd qu'il génère imposent une autre organisation à ce carrefour.
19. Les accès au site marial de Banneux au départ de la N666 (avenue Paola) présentent des imperfections. La signalisation du site est inadaptée aux vitesses élevées pratiquées sur la voirie régionale; les accidents les plus fréquemment relevés à cet endroit sont dus à des manœuvres ou à des refus de priorité. Cette signalisation ne prévient pas suffisamment tôt les automobilistes des entrées de parking et voies d'accès au site qui peuvent charrier d'importants flux de circulation à certaines périodes de l'année. Les automobilistes peuvent se trouver soudain confrontés à des obstacles peu prévisibles.
20. L'organisation générale de la circulation sur la place de Banneux-village devrait être revue dans un cadre général de réaménagement de cette place. A cet égard, les bus en stationnement posent certains problèmes.
21. La configuration en ligne droite ou large courbe de la rue des Douze Hommes à Banneux permet des vitesses trop élevées par rapport à sa fonction résidentielle.
22. Le parking de la place du Tilleul à Louveigné est souvent saturé et d'une utilisation peu aisée voire dangereuse en raison de la proximité du carrefour des rues du Pérréon et du Doyard.
23. La lisibilité du carrefour de l'avenue de l'Esplanade avec la rue des Fawes et l'avenue Nussbaum n'est pas claire; cette importante surface d'asphalte désoriente l'automobiliste.
24. Carrefour de la rue de Stinval avec la N62.

## **9.2 Transports en commun**

Les trains et les autobus constituent les deux modes de transport en commun à SPRIMONT.

### **9.2.1 Configuration générale des réseaux**

#### **Réseau ferroviaire**

La Commune est bordée le long de sa limite ouest et sud par la ligne de chemin de fer n°43 Liège-Guillemins - Luxembourg. Cette ligne possède un arrêt sur le territoire communal, la gare de Rivage. Les gares de Méry, d'Esneux, de Poulseur et d'Aywaille sur la même ligne, de même que les gares de Fraipont et de Trooz sur la ligne n°37 Liège-Guillemins - Cologne, situées à proximité de la limite communale, sont également susceptibles d'attirer des utilisateurs.

#### **Fréquences horaires**

Les gares de Rivage et de Poulseur sont desservies par des trains "L" (anciennement omnibus), des trains "P" (pointe) en renforcement aux heures de pointe, des trains "IR" (inter-Régions) et même des trains internationaux! Les gares de Méry et d'Esneux ne sont desservies que par des trains "L" et des trains "P" tandis que la gare d'Aywaille accueille des trains "P", des "IR" et des internationaux. Les gares de Trooz et de Fraipont ne sont desservies que par des trains "L" et "P".

En semaine, la liaison en provenance de Liège-Guillemins est assurée vers Rivage par 26 trains quotidiens dont 1 international, 7 Inter-Régions, 6 trains "P" et 9 trains L assurant une liaison cadencée toutes les deux heures; le week-end et les jours fériés, le service se réduit à 20 trains. Le train international ou les Inter-Régions prennent tous la direction de Luxembourg via la vallée de l'Amblève tandis que la desserte de la ligne de l'Ourthe vers Jemelle n'est assurée que par des trains "P" ou "L".

La liaison vers Liège-Guillemins est assurée en semaine par 23 trains dont 2 internationaux, 6 Inter-Régions, 5 trains "P" et 9 trains "L", les week-ends et jours fériés par 18 trains cadencés.

#### **Temps de trajet**

La durée de trajet ne varie que légèrement en fonction du type de train utilisé. Les trains IR mettent entre 21 et 23 minutes pour se rendre ou venir de Liège tandis que les trains P et L s'arrêtant plus fréquemment ont un temps de parcours variant entre 26 et 28 minutes. Le temps total de déplacement en train n'est intéressant par rapport à la voiture que si l'utilisateur habite à proximité de la gare de Rivage et se rend dans les environs immédiats de la gare des Guillemins. Jusqu'à Luxembourg, le temps de trajet est de 2h05.

#### **Réseau d'autobus**

La Commune est desservie par 4 lignes du TEC: la ligne n°65 Liège - Aywaille - Remouchamps, la ligne n°63/64 Liège - Banneux - Aywaille, la ligne n°27 Verviers - Harzé et la ligne n°30 Liège - Athus. Il est à noter que cette dernière ne dispose pas de points d'arrêt sur le territoire de SPRIMONT mais bien de deux arrêts aux limites de la Commune à Beaufays et à Aywaille. La fréquence de desserte varie très fort d'une ligne à l'autre et suivant le jour de la semaine.

Une cinquième ligne, la ligne 42a Gouvy - Trois-Ponts - Liège, longe la Commune sans jamais y pénétrer, dans les vallées de l'Ourthe et de l'Amblève. Ses points d'arrêts à proximité des ponts permettant le franchissement de ces rivières peuvent attirer une partie de la population de Chanxhe et de Rivage.

Trois de ces lignes sont des liaisons radiales de Liège vers des centres locaux tels que Aywaille ou Banneux, ou vers une destination extrarégionale comme Athus. La quatrième est une liaison plus transversale Verviers - Banneux - Harzé.

Toutes les lignes du TEC assurent des liaisons de type cadencé; elles sont donc destinées à un public varié.

Le bus offre un service attractif pour les courtes distances ou pour acheminer les voyageurs vers les gares; il est à cet égard important de souligner qu'aucune ligne de bus ne dessert la gare de Rivage ! Il n'est bien souvent utilisé que par les "captifs", c'est-à-dire les personnes qui ne disposent d'aucun autre moyen de locomotion (écoliers, personnes âgées).

### **9.2.2 Problématique des transports en commun**

#### **Problèmes spécifiques à l'organisation du réseau**

- La desserte assurée par les trains est relativement régulière (y compris le week-end); elle n'est cependant performante que pour des personnes désirant se rendre à proximité directe de la gare des Guillemins à Liège.
- La relation avec Bruxelles n'est performante que dans le cas d'une correspondance à Liège-Guillemins (durée du trajet 1h40); en effet, les mauvaises correspondances à Marloie pénalisent fortement cette alternative (durée du trajet 2h30).
- Le parking de la gare de Rivage est très réduit ce qui limite le rôle de dissuasion qu'il pourrait jouer; d'autre part, l'absence de liaison avec le réseau du TEC n'encourage pas l'utilisation des transports en commun.
- Les bus présentent des conditions moins favorables qui peuvent certainement expliquer une partie de leur désaffection.
- La lenteur des bus pénalise d'office ce moyen de transport pour les longs trajets; elle est due à ses nombreux arrêts et aux encombrements de la circulation automobile aux heures de pointe.
- Les lignes 27 et 63/64 fonctionnent selon un horaire d'une liaison dans chaque sens toutes les deux heures sauf aux heures de pointe du matin et du soir où la cadence atteint un bus par heure dans chaque sens; le premier passage a lieu vers 7h15 et le dernier vers 19h15. La ligne 65 offre un service plus performant et un lien intéressant avec la ville de Liège; l'horaire cadencé permet le passage d'un bus par heure dans chaque sens pendant toute la journée et cette fréquence peut monter à 4 bus par heure en direction de Liège aux heures de pointe du matin; le premier passage a lieu à 5h10 (en direction de Liège), le dernier à 23h11 (en provenance de Liège).
- La mauvaise desserte des bus en soirée pénalise également l'usager du bus par rapport à l'automobiliste; seule la ligne 65 fonctionne après 20 heures.
- Les arrêts de bus sont des endroits sensibles où se concentrent de nombreux problèmes:
  - o problèmes pour la circulation automobile: les arrêts disposant d'une bande de circulation spécialement prévue à cet effet sont extrêmement rares à SPRIMONT;
  - o Problèmes de sécurité pour les usagers: les arrêts ne sont pas toujours accompagnés d'une traversée protégée pour les piétons; d'autre part, dans plusieurs cas, ils débouchent sur un accotement non aménagé, voire inexistant.
  - o Problèmes d'équipements: il est rare que l'usager puisse attendre le bus dans des conditions idéales (éclairage, abri, banc); de plus, les arrêts ne sont jamais couplés avec l'aménagement d'un lieu de transfert (parking, abri à vélos).
- L'absence d'une ligne vers le Sart-Tilman desservant notamment les institutions universitaires et son centre hospitalier pose problème.



## **Problèmes de desserte des noyaux d'habitat**

- On estime que l'aire d'attraction d'un arrêt de bus est de l'ordre de 500 mètres en milieu rural (5 à 10 minutes à pied). Les zones situées un peu à l'écart des grands-routes sont généralement hors de la zone d'influence des bus. Les villages et hameaux de Rivage, Fraiture, Presseux, Rouvieux, Damré, Andoumont, Gomzé, Hayen, Hautgné, Betgné, Chaply et Fays ne sont pas desservis par le TEC. Les villages de Lincé et de Cornemont sont très faiblement desservis par moins de 5 bus par jour les deux sens réunis, heureusement programmés aux heures de pointe. Le village de Chauxhe est faiblement desservi (9 bus par jour les deux sens réunis) grâce à la ligne de l'Ourthe. La desserte de la N30 et, par extension, de Dolembreux est excellente avec 23 à 37 bus par jour les deux sens réunis, selon les endroits. Les villages de Louveigné et de Banneux sont également très bien desservis puisque pas moins de 35 à 50 bus les deux sens réunis y circulent quotidiennement. Le site marial de Banneux est donc facilement accessible au départ des gares de Liège-Guillemins et de Verviers par les bus du TEC. Enfin, la desserte des villages et hameaux de Sendrogne, Blindel, Stinval, Les Forges, Les Hadrènes et Adzeux est bonne. Entre 13 et 20 bus, les deux sens réunis, traversent quotidiennement ces lieux d'habitat.
- La distance maximale d'attraction d'une gare pour les piétons est estimée à environ 1.500 mètres (15 à 20 minutes à pied). Seul l'extrême sud-est de la Commune est compris dans la zone d'attraction de la gare de Rivage; cela recouvre les hameaux de Rivage et Liotte, de même qu'une bonne partie du village de Fraiture. Ce dernier doit être considéré comme ne faisant pas partie de la zone d'attraction de la gare car la distance à parcourir par la route pour s'y rendre est nettement plus grande que le rayon de 1.500 mètres tracé selon une distance à vol d'oiseau. La zone d'attraction de la gare de Rivage touche donc une population très limitée sur le territoire de la commune de SPRIMONT.

## **9.3 Circulation piétonne**

### **9.3.1 Organisation du réseau**

La trame principale du réseau accessible à la circulation piétonne est assez semblable à celle de la circulation automobile (à l'exception de l'autoroute), tout en étant beaucoup plus dense grâce à l'ensemble des chemins et sentiers.

Ces derniers formaient auparavant un réseau beaucoup plus complet qu'à l'heure actuelle, comme en témoigne l'Atlas des communications vicinales datant de la fin du 19ème siècle. De nombreux chemins et sentiers ont été supprimés lors de la construction de l'autoroute ou de lotissements, d'autres ont été inclus dans des propriétés.

D'un point de vue juridique, la situation de quantité de ces chemins et sentiers pose certains problèmes de légalité lorsqu'ils n'ont pas été déclassés mais qu'ils ne sont plus apparents sur le terrain, soit qu'ils ne soient plus visibles dans le paysage, soit qu'ils aient été incorporés dans une propriété.

Par contre, quelques nouvelles voies piétonnes ont été créées lors de l'aménagement de lotissements et, de plus, l'ancienne assiette du vicinal offre à certains endroits un cheminement piéton de bonne qualité.

### **9.3.2 Nature et volume des flux**

Les principaux lieux d'attraction des piétons sont les équipements collectifs, d'autant plus que la plupart d'entre eux ont un rayon d'action strictement local. Il s'agit donc:

- des écoles;
- des installations sportives;
- du centre culturel;

- des églises et des cimetières;
- des voiries commerçantes;
- des points d'attraction touristique et de loisirs;
- des très nombreux circuits de promenade;
- des zones de changement de moyen de locomotion: gare, parkings, arrêts de bus;
- dans une moindre mesure, des différents services administratifs, sociaux et culturels, ainsi que des espaces verts publics.

Il est bien sûr impossible de déterminer des flux de piétons: disons simplement qu'à l'exception de l'ensemble du site marial de Banneux il n'y a pas dans la Commune de zone à grande concentration de piétons, hormis quelques lieux particuliers à des heures précises (sortie d'école).

### **9.3.3 Problématique des déplacements piétons**

Une constatation s'impose rapidement quand on étudie le réseau piétonnier de la Commune: le piéton est loin d'être roi. Le cheminement piéton est fréquemment interrompu, encombré ou obstrué, et bien souvent dégradé.

Voici quelques exemples de problèmes rencontrés par le piéton; ceux-ci sont d'ailleurs souvent cumulés.

- Trottoirs ou accotements inexistant: ceci est très souvent le cas sur les anciennes routes le long desquelles les habitations se sont développées sans qu'aucun aménagement conséquent de la voirie ne soit organisé.
- Trottoirs ou accotements trop étroits: beaucoup de trottoirs ou d'accotements ont une largeur trop réduite pour permettre au piéton d'y circuler agréablement.
- Trottoirs ou accotements non aménagés (c'est-à-dire ni asphaltés, ni pavés, ni carrelés): ceci est fréquent dans les lotissements, que les trottoirs soient simplement recouverts de gravier ou qu'ils soient envahis par les herbes folles au front des parcelles non bâties. Cela arrive également le long d'axes fréquentés; les personnes se déplaçant avec un objet roulant (voiturette d'un handicapé ou poussette) sont dès lors pratiquement obligées de circuler sur la chaussée avec le danger que cela comporte.
- Sentiers piétons: ils sont parfois mal entretenus et difficilement praticables ou servent de dépotoirs (déchets de jardin et d'exploitations agricoles); ils sont parfois même inaccessibles ou clôturés.
- Accès des écoles: il n'existe pas de cheminement piéton permettant d'arriver en sécurité aux différentes écoles situées sur le territoire communal; seules les écoles communales de Louveigné, du Hornay et de Sprimont (par la place Joseph Wauters) disposent d'un accès plus sécurisant par l'arrière du bâtiment.

### **Circuits de promenade**

La commune de SPRIMONT est parcourue par un grand nombre de circuits de promenade comptant un total de plus de 200 km; on peut les classer en 3 catégories:

- les sentiers de GrandeRandonnée (GR);
- les promenades de l'Office du Tourisme de Sprimont;
- les promenades d'initiatives locales (Lincé, Ogné, Dolembreux...). Cette liste n'est pas exhaustive et ne reprend que les éléments dont nous avons eu écho.

L'ensemble de la Commune est bien couvert par les différentes promenades proposées.

### **Les sentiers de grande randonnée (GR)**

Trois sentiers de Grande Randonnée (GR) traversent la Commune: le GR Mer du Nord - Mer Méditerranée, le GR Ourthe – Amblève et le GR de l'Amblève

Comme tous les GR, ceux-ci sont balisés par les alternances de lignes rouges et blanches peintes sur des poteaux ou sur la voie.

### ***Les promenades de l'Office du Tourisme de Sprimont***

L'Office du Tourisme de Sprimont a mis au point une série de promenades balisées reprises sur une carte. Ces promenades tentent d'offrir un aperçu général de la Commune et de parcourir le plus grand nombre de villages et hameaux possible.

### ***Les promenades de Lincé***

L'ASBL "Le Patrimoine de Lincé" a publié une carte avec des commentaires culturels proposant 3 promenades autour du village de Lincé. Ces promenades ne sont pas balisées et certains tronçons n'existent plus aujourd'hui.

## **9.4 Circulation cycliste**

La topographie de la Commune limite fortement l'usage du vélo. A cet égard il faut constater qu'il n'existe pour les cyclistes aucun aménagement de voie ni d'équipement.

Seuls des déplacements restreints vers les écoles peuvent être raisonnablement envisagés dans certains villages. Ces cas sont limités (école communale de Lincé et école St Joseph à Dolembreux) en raison de l'insécurité régnant sur les voies traversées ou empruntées pour se rendre à l'école (N30 pour les écoles communales de Sprimont et du Hornay et l'école Emmanuel à Sprimont, N62 pour l'école communale de Louveigné, la traversée de l'avenue Paola pour l'école Mater Dei à Banneux.

La Commune possède par contre certains atouts pour encourager l'usage du vélo comme mode de loisirs. En effet, SPRIMONT se trouve sur le tracé de la classique cycliste Liège - Bastogne – Liège.

Il y a là un potentiel touristique à développer qui pourrait être étendu à d'autres secteurs de la Commune. La mise en place de pistes cyclables ne semble cependant pas indispensable, ces activités de loisirs se déroulant principalement les week-ends et en période de vacances, soit lorsque le trafic est réduit.

## **9.5 Conclusion**

La circulation automobile a bénéficié d'une place de choix dans les aménagements réalisés depuis plusieurs décennies. Une redéfinition ou une clarification de certains réseaux est indispensable, notamment pour améliorer l'efficacité des transports en commun et sécuriser un nombre important de points critiques pour la circulation des piétons et automobilistes.

Il est aujourd'hui évident que la qualité de la vie à SPRIMONT dépend intimement de la qualité des espaces communautaires offerts à sa population, et la politique choisie en matière d'aménagement des rues, des places ou des sentiers en est donc un élément-clé. La lisibilité du réseau et des espaces en fonction de leur vocation est une option à développer par de nouveaux aménagements. Le Plan interCommunal de Mobilité (PiCM) est un outil intéressant servant de lignes directrices pour les politiques menées en cette matière.

## 10. VIE SOCIO-CULTURELLE ET LE CULTE<sup>15</sup>

### 10.1 Equipements et services sociaux

Le secteur social à SPRIMONT se caractérise par la présence du Centre Public d'Action Sociale au niveau du secteur public et par une multitude d'associations ou d'initiatives privées au niveau strictement local ou à l'échelle de l'entité.

**Les personnes âgées** disposent d'un certain nombre de services et d'équipements:

- les maisons d'accueil pour personnes âgées sont nombreuses dans la Commune: on dénombre 4 maisons de retraite et une maison de convalescence, réparties à raison de une à Sprimont, une à Dolembreux et trois à Banneux;
- au total, près de 360 pensionnaires sont hébergés dans ces maisons de repos tandis que la maison de convalescence peut accueillir une quarantaine de personnes;
- un service de repas chaud à domicile est servi par le CPAS à toute personne retraitée ou handicapée, seule ou en ménage, qui éprouve des difficultés à préparer un repas chaud;
- enfin, parmi les multiples initiatives privées, relevons un service de bibliothèque à domicile, un ensemble de services à domicile (plomberie, électricité, jardinage...) réservés aux pensionnés, handicapés et isolés socialement démunis, des équipes de visites de malades...

L'offre globale de lits en maison de repos ou de convalescence est assez importante et plusieurs de ces institutions ont le projet de s'agrandir. Il faut cependant être attentif au fait que toutes les maisons de repos sont gérées par le secteur privé. Par conséquent, il n'existe aucune priorité d'accès pour les personnes âgées de SPRIMONT par rapport à celles venant d'autres communes de la région.

Pour ce qui concerne les jeunes enfants, quelques structures existent mais elles semblent insuffisantes:

- le service de gardiennes encadrées mis sur pied par l'ONE;
- la mini-crèche "Les Marmots", rue du Centre à Sprimont peut accueillir 40 enfants pour une journée ou une demi-journée; la liste d'attente est de l'ordre de 1 an et demi;
- halte garderie "Les Spitants" organise un service d'accueil extra-scolaire pour les enfants de 2 ans et demi à 6 ans;
- la crèche "Les Mouflets" à Banneux qui accueille une douzaine d'enfants dont deux à besoins spécifiques.

Outre les jeunes enfants et les personnes âgées, les services sociaux s'adressent également à d'autres catégories de personnes:

- le CPAS dispose d'un service social accessible à tous les âges; il assure une permanence à Sprimont tous les jours de 8h30 à 11h30;
- un magasin de seconde main, géré par le CPAS, est ouvert tous les jours à l'école de Florzé;
- l'Agence Locale pour l'Emploi (ALE) est située dans les locaux de l'Administration communale.

Citons enfin quelques services divers:

- un service de baby-sitting;
- une antenne des Alcooliques Anonymes "AA" qui se réunissent les lundis à 20h à Sprimont;
- l'Entraide Sprimontoise à Rouvrex;
- la "bambinerie", lieu d'accueil pour les enfants de 0 à 3 ans et leurs parents, ouvert les mercredi et vendredi matins;
- une section locale de la Ligue des Familles Nombreuses.

---

<sup>15</sup> Annexes Partie I, carte 6: Patrimoine communal.

Les équipements et services sociaux situés sur la Commune sont variés mais très déséquilibrés entre les différentes classes d'âges de la population. Les infrastructures pour personnes âgées répondent sans doute très largement aux besoins propres de la Commune (l'influence du site marial de Banneux est à cet égard évident) tandis que les équipements destinés aux enfants n'étant pas en âge scolaire ne répondent que très imparfaitement aux désirs de la population (la demande non satisfaite tente de trouver une réponse à ses besoins dans les structures d'accueil de l'agglomération liégeoise).

En ce qui concerne les autres services sociaux, l'évolution de la demande est difficile à évaluer. Disons simplement que si le dynamisme associatif observé dans la population persiste, il peut être un atout pour faire face rapidement à des situations problématiques nouvelles. Ceci ne doit bien sûr nullement freiner le dynamisme nécessaire du secteur public dans le domaine social.

## **10.2 Equipements et services sanitaires**

Les équipements et services sanitaires sont réduits à SPRIMONT. On relève seulement:

- des consultations de nourrissons, organisées par l'ONE, le 1er mardi du mois au Hornay, à Dolembreux et à Lincé, le 4ème mardi du mois à Sprimont et Rouvrex et le 4ème lundi du mois à Banneux, Louveigné et Sendrogne;
- la Croix rouge de Belgique qui a une section locale à Sprimont;
- le service de la Croix jaune et blanche (soins à domicile) qui dispose d'une antenne (hors Commune) à Aywaille;
- visite régulière du car provincial de prévention (cancer du sein, cancer de la prostate, diabète, ostéoporose);
- le Centre Hospitalier Universitaire Ourthe-Amblève (CHUOA) à Esneux;
- l'hélicoptère du Centre de secours Médicalisé de Bra sur Lienne.

En ce qui concerne les services de secours d'urgence, SPRIMONT dépend d'unités installées dans les communes voisines:

- Theux pour la caserne des pompiers;
- CHU au Sart-Tilman;
- Aywaille pour une polyclinique.

La Commune compte un nombre important d'indépendants travaillant dans le secteur de la santé.

La commune de SPRIMONT est donc très largement sous l'influence des entités voisines. Le lieu de résidence d'un indépendant dans le domaine de la santé n'implique pas pour autant que son lieu d'activité professionnelle est situé à la même adresse. Cela explique sans doute la forte représentation de ce type de profession à SPRIMONT.

## **10.3 Equipements et services sportifs**

Les habitants de SPRIMONT bénéficient d'un nombre important d'installations sportives:

- le centre omnisports communal, rue Joseph Potier à Sprimont, ne dispose d'aucune installation à l'extérieur mais bien de deux salles couvertes qui accueillent plusieurs clubs sportifs implantés dans la Commune;
- neuf terrains de football: un à Fraiture (rue de la Ferme), deux à Sprimont au domaine du Tultay, deux à Banneux à la sortie du village vers Fraipont, un à Chauxhe et trois à Poulseur;
- deux installations de tennis situées toutes deux à Sprimont, au domaine du Tultay et Grand Bru (Tennissimo);
- des pistes de pétanques au domaine du Tultay, à Gomzé-Andoumont et à Banneux (camping les Peupliers);
- trois manèges (Cornemont, Dolembreux et Banneux);

- un site de plongée sous marine dans l'ancienne carrière de Lillé;
- un terrain de golf à 18 trous à Gomzé.

N'oublions pas de signaler la présence d'un certain nombre de cours d'eau et de plans d'eau qui se prêtent à la pratique de la pêche.

Les associations à vocation sportive sont nombreuses à SPRIMONT. En 2002, la Commune recensait près de 60 clubs dont:

|                                            |                                  |
|--------------------------------------------|----------------------------------|
| 1 club de cyclistes                        | 2 clubs de fitness-body-building |
| 1 club de basket                           | 3 clubs de billard               |
| 4 cercles équestres ou centre d'équitation | 1 société de colombophilie       |
| 3 clubs de danse                           | 3 clubs de football              |
| 3 clubs de gymnastique                     | 1 club de handball               |
| 2 clubs d'arts martiaux                    | 4 clubs de marche                |
| 3 clubs de mini-football                   | 5 sociétés de pêche ou pêcherie  |
| 1 club de pétanque                         | 1 club de plongée sous-marine    |
| 1 club de spéléo                           | 2 clubs de tennis                |
| 5 clubs de tennis de table                 | 2 clubs de volley-ball           |
| 1 club de tir à l'arc                      | 1 club de yoga                   |
| 2 clubs de tir                             | 1 club d'athlétisme              |
| 1 club de jogging                          |                                  |

Cette liste fait ressortir la variété des activités sportives pratiquées à SPRIMONT.

## 10.4 Equipements culturels

La commune de SPRIMONT est relativement bien fournie en équipements culturels:

- le principal équipement est le Foyer Culturel, rue du Centre, à Sprimont qui dispose de plusieurs salles et coordonne une série d'activités culturelles dans l'entité;
- de nombreuses salles communales, paroissiales et privées, foisonnent sur le territoire communal. On en dénombre deux à Florzé, une à Fraiture, une à Dolembreux, deux à Banneux, deux à Louveigné, neuf à Sprimont, une à Gomzé-Andoumont et une à Lincé;
- une bibliothèque divisée en une section adulte et une section jeunesse fonctionne de manière décentralisée:
  - o section adulte et jeunesse à Sprimont (lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi), dans l'ancienne école communale de Sendrogne (lundi et jeudi), à l'école communale de Lincé (mardi) et à la maison des jeunes de Banneux (mercredi et vendredi) et à l'école communale de Fraiture (dimanche);
  - o section jeunesse uniquement, réservée aux classes, à l'école communale de Louveigné et du Hornay.
- deux maisons de jeunes sont situées dans l'entité: l'une à Banneux (rue de Banneux) et l'autre au Hornay (Thier du Hornay);
- un musée dont la réputation a largement dépassé les limites de l'Ourthe-Amblève déploie ses activités à Sprimont: il s'agit du musée de la Pierre à Sprimont-centre. Notons que le musée de la Ferme à Lincé a cessé ses activités.

Les groupements et associations à caractère culturel sont particulièrement nombreux et témoignent d'un dynamisme associatif important:

- l'Académie de musique Ourthe-Amblève dont le siège se trouve à Remouchamps;
- des groupements à vocation socio-culturelle: Ligue des Familles, Vie Féminine, Association de pensionnés, Institut Libéral de Formation et d'Animation Culturelle;
- les Ateliers Créatifs de Sprimont;

- divers groupements philosophiques, humanistes ou de morale laïque;
- Le théâtre de la cave ASBL (théâtre de marionnettes – Dolembreux);
- trois chorales, trois groupes de danse;
- trois cercles dramatiques;
- le ciné-club de Sprimont;
- la radio Ourthe-Amblève;
- les Syndicats d'Initiative de Sprimont et de Banneux.

Au total on dénombre plus de 70 groupements et associations à caractère culturel.

Il faut donc relever que, malgré la proximité de Liège, le dynamisme culturel de la Commune est assez intense. Mais ceci n'exclut pas des mouvements probablement importants de "navettes culturelles" vers le pôle attractif de la région.

## 10.5 Equipements scolaires

### 10.5.1 Les établissements

La problématique des écoles fait l'objet d'une analyse plus détaillée.

#### **Enseignement maternel**

##### *Réseau communal*

- Ecole communale de Sprimont, Sprimont
- Ecole communale du Hornay, Sprimont
- Ecole communale de Lincé, Sprimont
- Ecole communale de Florzé, Rouvieux
- Ecole communale de Chanxhe, Sprimont
- Ecole communale de Louveigné, Louveigné
- Ecole communale de Dolembreux, Dolembreux
- Ecole communale de Fraiture, Fraiture

##### *Réseau libre*

- Ecole Emmanuel, Sprimont
- Ecole Mater Dei, Banneux - Louveigné
- Ecole St Joseph, Dolembreux

#### **Enseignement primaire**

##### *Réseau communal*

- Ecole communale de Sprimont, Sprimont
- Ecole communale du Hornay, Sprimont
- Ecole communale de Lincé, Sprimont
- Ecole communale de Louveigné, Louveigné
- Ecole communale de Dolembreux, Dolembreux

##### *Réseau libre*

- Ecole Emmanuel, Sprimont
- Ecole Mater Dei, Banneux - Louveigné
- Ecole St Joseph, Dolembreux

#### **Enseignement supérieur**

##### *Réseau officiel*

Intercommunale de cours de promotion sociale : Sprimont, Dolembreux, Louveigné

Les réseaux maternel et primaire sont relativement bien représentés. Il n'en est pas de même pour l'enseignement secondaire qui est inexistant sur l'entité; les écoles les plus proches sont situées à Aywaille, Pepinster, Esneux, Ferrières et Theux.

Tant en maternel qu'en primaire, l'enseignement communal draine un nombre d'enfants beaucoup plus important que l'enseignement libre. Un plus grand nombre d'écoles et une meilleure répartition géographique du réseau communal peuvent expliquer cette situation.

L'enseignement supérieur n'existe que sous forme de cours du soir. Il s'agit d'un enseignement organisé par une intercommunale regroupant les entités de Trooz, Chaudfontaine, Esneux, Comblain-au-Pont, Aywaille et SPRIMONT et dont le but est, en collaboration avec la Province, de dispenser des cours de promotion sociale de manière décentralisée dans les six communes. A SPRIMONT, ce type d'enseignement se dispense dans les bâtiments de l'école communale, Place J. Wauters, mais aussi à l'école communale de Dolembreux et à celle de Louveigné, à horaire décalé avec ces écoles primaires. Selon les années, de 600 à 700 étudiants, pour l'ensemble de l'intercommunale, viennent suivre des cours de langues, de cuisine, d'auxiliaire polyvalent (soins à domicile et collectifs, d'informatique et d'employé de bureau)...

Signalons également que des problèmes de sécurité routière se posent à l'entrée de certaines écoles malgré la mise en place des zones 30 depuis peu. La localisation le long d'une voirie importante et empruntée par un trafic dense pose problème. C'est le cas pour les écoles communales de Louveigné, du Hornay et de Dolembreux de même que pour l'école Emmanuel à Sprimont.

### 10.5.2 Population scolaire

En 2001, la population scolaire représentait 19,6% de la population totale.

| Population de moins de 18 ans (Recensement 2001) |                |
|--------------------------------------------------|----------------|
|                                                  | Chiffre absolu |
| Suivant un enseignement                          | 2123           |
| Ne suivant pas d'enseignement                    | 889            |
| Pas de réponse                                   | 98             |
| Population de 18 ans et plus (Recensement 2001)  |                |
| Suivant un enseignement                          | 508            |
| Ne suivant pas d'enseignement                    | 8495           |
| Pas de réponse                                   | 419            |

Source: INS, 2001

La part de la population scolaire dans la population totale par secteur est une donnée qui est fortement corrélée à la structure d'âge de chacun des secteurs statistiques.

Le genre d'enseignement suivi est essentiellement lié à l'âge de la population scolaire; il s'agit donc avant tout d'une donnée d'ordre démographique.

|      | Fréquentation scolaire du réseau communal |          |           |          |            |          |          |          |
|------|-------------------------------------------|----------|-----------|----------|------------|----------|----------|----------|
|      | SPRIMONT                                  |          | LOUVEIGNE |          | DOLEMBREUX |          | LINCE    |          |
|      | Maternel                                  | Primaire | Maternel  | Primaire | Maternel   | Primaire | Maternel | Primaire |
| 1990 | 72                                        | 166      | 61        | 131      | 35         | 72       | 37       | 35       |
| 1995 | 64                                        | 151      | 59        | 141      | 58         | 63       | 51       | 86       |
| 2000 | 47                                        | 164      | 63        | 161      | 61         | 129      | 37       | 83       |
| 2005 | 54                                        | 139      | 72        | 133      | 81         | 146      | 29       | 82       |

|      | FRAITURE | FLORZE   | CHANXHE  | TOTAL    |          |               |
|------|----------|----------|----------|----------|----------|---------------|
|      | Maternel | Maternel | Maternel | Maternel | Primaire | Total général |
|      |          |          |          |          |          |               |
| 1990 | 21       | 29       | 20       | 305      | 449      | 754           |
| 1995 | 12       | 13       | 20       | 307      | 493      | 800           |
| 2000 | 16       | 31       | 18       | 305      | 603      | 908           |
| 2005 | 14       | 44       | 17       | 331      | 561      | 892           |

Source: administration communale de Sprimont

Depuis 1990, une augmentation de la population scolaire tant maternelle que primaire est observée. La croissance la plus spectaculaire s'est manifestée à Dolembreux où l'effectif a plus que doublé.



## 10.6 Le culte

La Commune compte dix paroisses catholiques; chaque paroisse dispose de son église:

- Saint Pierre à Florzé;
- Saint Remacle à Louveigné;
- Saint Léonard à Banneux-village;
- Saint Martin à Sprimont;
- Sainte Anne à Lincé;
- Saint Nom de Jésus à Chanxhe;
- Notre Dame de la Nativité à Gomzé-Andoumont;
- Saint Nicolas à Fraiture;
- Saint Joseph à Dolembreux;
- Vierge des pauvres à Banneux N.D.

Le culte catholique est également représenté à SPRIMONT par un nombre de communautés religieuses toutes attachées au culte marial de Banneux:

- ASBL Banneux;
- la Vierge des Pauvres qui s'occupe du site marial;
- l'Ermitage Notre Dame du Mont Carmel à Banneux;
- les Orantes de Marie Médiatrice à Banneux;
- les Soeurs de Berlaar à Banneux;
- les Soeurs des Ecoles Chrétiennes à Banneux;
- les Soeurs de la Retraite Chrétienne à Banneux;
- les Soeurs de la Sainte Famille à Banneux;
- les Soeurs de Saint Augustin de Bavière à Banneux.

Outre l'Eglise catholique, d'autres courants religieux ou laïques sont également représentés à SPRIMONT. Il s'agit de:

- l'Eglise Protestante Unie de Belgique à Sprimont;
- l'Eglise Antoiniste de Sprimont;
- le Comité d'Action Laïque Ourthe-Vesdre-Amblève (CALOVA).

Il y a aujourd'hui 9 cimetières à SPRIMONT. Ceux-ci sont répartis comme suit: trois à Sprimont (Centre, Lincé et Chanxhe), deux à Louveigné (Centre et Banneux) et un à Dolembreux, Gomzé-Andoumont, Fraiture et Rouvreur-Florzé.

Au niveau paroissial, il est fort peu probable que se profilent à l'avenir de nouveaux besoins en équipements de culte, l'évolution ne laissant pas prévoir un regain sensible de la pratique religieuse. Le problème résidera surtout dans l'entretien des édifices qui sont des éléments essentiels du patrimoine culturel et historique de la Commune (même si leur valeur architecturale n'est pas toujours exceptionnelle).

Un développement du site marial ne peut, par contre, pas être écarté. Le nombre de visiteurs (500.000 par an) reste relativement stable et l'offre de session de retraites et de pèlerinages ne suffit pas à satisfaire la demande. Aucun projet précis n'est cependant connu actuellement.

Malgré le recours accru à l'incinération, on peut s'attendre à moyen terme à une saturation de certains cimetières, en particulier ceux de Chanxhe et de Fraiture. Les cimetières de Louveigné, Dolembreux, Les Forges, Sprimont, Banneux et Lincé n'atteindront sans doute pas la saturation à moyen terme. Le cimetière de Chanxhe est le seul à être enserré en milieu bâti; une fois la saturation atteinte, il sera impossible de réaliser une extension. Les cimetières de Banneux, Dolembreux, Lincé, Sprimont et Florzé sont longés par des parcelles appartenant à la commune de Sprimont, une extension ultérieure ne semble pas devoir créer des problèmes. Les cimetières de Louveigné, des Forges et de Fraiture sont par contre isolés au milieu de parcelles privées. La situation du cimetière de Fraiture est donc préoccupante, cette infrastructure étant proche de la saturation et la Commune ne disposant pas de terrains voisins permettant son extension.

## 11. EQUIPEMENTS TECHNIQUES<sup>16</sup>

Ce chapitre décrit et analyse les principales infrastructures techniques qui desservent la commune de SPRIMONT. Elle met en évidence les problèmes qui se posent et les enjeux pour l'urbanisation future des zones d'habitat, d'activités économiques et de loisirs ainsi que des zones d'aménagement différé.

### 11.1 Alimentation en eau potable

Les habitations de la commune de SPRIMONT sont toutes desservies en eau courante. La Société Wallonne de Distribution d'Eau (SWDE) gère l'entièreté du territoire communal après avoir repris le réseau de la Compagnie Intercommunale Liégeoise des Eaux (CILE) et l'ancien réseau communal de distribution d'eau.

Comme remarque préliminaire, il convient de signaler que la SWDE émet des réserves quant à l'exactitude des plans dont elle dispose suite aux reprises successives des réseaux de canalisations de distribution d'eau. Ces plans sont donc incomplets et l'analyse qui suit pourrait donc contenir des erreurs.

Les zones d'habitat définies au plan de secteur sont bien desservies et ne nécessitent actuellement pas la réalisation de lourdes infrastructures supplémentaires.

La volonté du gestionnaire est de poursuivre sa politique de réduction du nombre de captages tout en améliorant la qualité de l'eau.

### 11.2 Egouttage, épuration et collecte des déchets

#### 11.2.1 Traitement des eaux usées et d'écoulement

Les Programmes Communaux Généraux d'Egouttage (PCGE) ont été créés sur base de l'Arrêté du 19 septembre 1991 et ont longtemps constitué l'outil réglementaire de la mise en œuvre de l'épuration en Wallonie. Toutefois, d'une commune à l'autre, leur analyse comparée montrait une grande disparité. Les zones d'épuration individuelles étaient nombreuses et représentaient des situations diverses tant sur le plan du nombre d'habitants concernés que de la densité de population. Réunis, les 261 PCGE prévoyaient la mise en place de 1.200 stations d'épuration dont près de 1.000 de moins de 2.000 Equivalents Habitant (EH) et regroupant près de 3000 km de collecteur.

Ces outils cartographiques ont donc rapidement montré leurs limites vis-à-vis d'une gestion intégrée par sous-bassins hydrographiques ainsi que des situations parfois illogiques à cause d'une frontière communale. De plus, l'ensemble était financièrement irréalisable dans les délais imposés par l'Europe.

En date du 21 mars 2002, le Gouvernement wallon a adopté les grandes orientations de la révision des PCGE et l'élaboration de 14 Plans d'Assainissement par Sous-Bassin Hydrographique (PASH) pour la Wallonie. Ces derniers sont le nouvel outil cartographique définissant le régime d'assainissement des zones urbanisables. Leur élaboration est confiée aux organismes d'épurations agréés territorialement concernés, soit les intercommunales de traitement des eaux (AIDE pour Sprimont). La responsabilité de la supervision des PASH est du seul ressort de la Société Publique de Gestion des Eaux (SPGE).

Il existe trois types de régimes

- le régime d'assainissement collectif: caractérise les zones où il y a (ou aura) des égouts débouchant vers une station d'épuration publique existante ou en projet;
- le régime d'assainissement autonome: caractérise les zones dans lesquelles les habitants doivent assurer eux-mêmes, individuellement ou en petite collectivité, l'épuration des eaux usées;

---

<sup>16</sup> Annexes Partie I, carte 3: Infrastructures techniques.

- le régime d'assainissement transitoire: caractérise les zones dont une analyse plus spécifique est nécessaire afin de les réorienter vers un des deux régimes précédents.

SPRIMONT dépend de trois sous-bassins différents Amblève, Ourthe, Vesdre.

|              | Nombre d'habitants concernés | Régime d'assainissement collectif | Régime d'assainissement autonome | Régime d'assainissement transitoire |
|--------------|------------------------------|-----------------------------------|----------------------------------|-------------------------------------|
| PASH AMBLEVE | 2.289                        | 469                               | 1.725                            | 95                                  |
| PASH OURTHE  | 6.467                        | 4.520                             | 1.756                            | 191                                 |
| PASH VESDRE  | 3.936                        | 2.269                             | 1.667                            | 0                                   |
| <b>TOTAL</b> | <b>12.692</b>                | <b>7.258</b>                      | <b>5.148</b>                     | <b>286</b>                          |

Source: SPGE, 2005

Notons qu'actuellement, 57 % des habitants de l'entité sont dans un système d'épuration collective. Bien entendu des travaux doivent encore être effectués puisque près de 2.000 habitants sont déjà effectivement épurés de manière collective.

### 11.2.2 La collecte et le ramassage des déchets

La collecte des ordures ménagères est réalisée, via les sacs jaunes, du lundi au vendredi dans les quartiers et hameaux suivants (Commune):

- lundi: Louveigné, Banneux, Adzeux, Cornemont, Hotchamps, Blindel, Sendrogne, Stinval;
- mardi: Fraiture, Rivage, Dolembreux, Gomzé, Forges, Andoumont;
- mercredi: Florzé, Rouvrex, Place Wauters, Ogné, Noidré;
- Jeudi: Sprimont;
- Vendredi: rue Roi Pahaut, Lincé, Lillé, Presseux, Chanxhe.

Les emballages PMC sont ramassés, via les sacs bleus (Fost-Plus/Intradel):

- les 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> vendredis du mois à Sprimont, Louveigné, Gomzé-Andoumont et Banneux (côté gauche par rapport à la N30);
- les 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> vendredis du mois à Sprimont, Dolembreux, Rouvrex et Fraiture (côté droit par rapport à la N30).

Les papiers et cartons, quant à eux, sont récoltés selon la répartition suivante (Fost-Plus/Intradel):

- le 4<sup>ème</sup> vendredi du mois: SPRIMONT 1 (côté gauche par rapport à la N30);
- le 4<sup>ème</sup> lundi du mois: SPRIMONT 2 (côté droit par rapport à la N30);
- si le jour prévu est férié, le ramassage s'effectue le lendemain.

Le Parc à conteneur est gérée par Intradel et est situé rue du Tultay. Il est fermé les dimanches, lundis et jours fériés.

Horaire d'été (1<sup>er</sup> avril au 30 septembre):

- les mardis, jeudis et vendredis de 9h30 à 12h30 et de 13h00 à 18h00;
- les mercredis de 10h30 à 12h30 et de 13h00 à 19h00;
- les samedis de 9h30 à 12h30 et de 13h00 à 16h00.

Horaire d'hiver (du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mars):

- Les mardis, jeudis et vendredis de 8h30 à 12h30 et de 13h00 à 17h00;
- Les mercredis de 9h30 à 12h30 et de 13h00 à 18h00;
- Les samedis de 9h30 à 12h30 et de 13h00 à 16h00.

Les bulles à verres se trouvent à:

- Banneux: rue Jean Paul II;

- Chanxhe: rue du Pont;
- Dolembreux: route d'Esneux;
- Fraiture: rue de Fraiture;
- Gomzé: rue de Liège;
- Hornay: parking de l'Eglise;
- Lincé: près du cimetière;
- Louveigné: rue des Montys;
- Rouvrex: chemin du Halleu;
- Florzé: grand route;
- Sprimont: place J Wauters;
- Damré: rue du Loup/rue Vacale.

Les fonds de greniers dépendent de l'Administration communale et sont ramassés:

- le premier jeudi du mois à Louveigné;
- le deuxième jeudi du mois à Fraiture, Liotte, Douxflamme, Dolembreux, Gomzé-Andoumont;
- le troisième jeudi du mois à Florzé, Rouvrex, Ogné, Noidré;
- le quatrième jeudi du mois à Sprimont-centre, Damré, Lincé, Lillé, Chanxhe;

Le ramassage des fonds de grenier n'est pas effectué durant les mois de juillet et août.

A l'horizon 2008, l'intercommunale INTRADEL envisage la mise en place d'un plan de rationalisation et d'optimisation des collectes de déchets. La mise en place de ce plan entraînera le découpage du territoire provincial en zones de collectes uniformes (effet de taille, maîtrise des coûts, uniformisation des types et fréquences de collectes, uniformisation des contenants, disparition du tourisme des déchets) gérées par des Sociétés d'Economie Mixte (SEM) à majorité publique. Selon INTRADEL, les zones de collectes en milieu rural devraient idéalement s'étendre à une population d'au moins 100.000 habitants. Il est dès lors apparu que les communes d'Ourthe-Amblève membres du GREOA concernées par la problématique (Anthisnes, Aywaille, Comblain-au-Pont, Esneux, Ferrières, Hamoir, Ouffet et Sprimont) et d'autres communes limitrophes à celles-ci, auraient intérêt à se regrouper pour constituer ensemble une zone de collecte. Outre les effets inhérents présentés ci-dessus, un tel regroupement permettrait aux mandataires locaux d'obtenir une représentation et donc un certain contrôle sur la SEM chargée de la gestion de la zone. Les communes de Chaudfontaine, Clavier, Nandrin, Neupré, Tinlot et Trooz ont marqué leur intérêt pour ce projet.

Plusieurs réunions rassemblant les représentants des communes précitées se sont déjà tenues sur la question; lors de ces rencontres, ceux-ci se sont notamment efforcés d'établir le "coût vérité" (par habitant) des services rendus à la population par la collecte des déchets ménagers et des encombrants (en ce compris la gestion des parc à conteneurs mais à l'exclusion des bulles à verres et des déchets verts).

Bien entendu, la constitution d'une SEM devra, à terme, aboutir à la désignation d'un organisme collecteur, INTRADEL n'assurant que le traitement.

### **11.3 Distribution d'électricité et de télédistribution**

L'Association liégeoise d'Electricité (ALE) assure la distribution d'électricité ainsi que de la télédistribution sur l'entière du territoire communal.

#### **11.3.1 Description générale**

La distribution d'électricité est réalisée par une ossature de câbles aériens et parfois souterrains à haute tension qui alimentent les cabines de transformations réparties dans la Commune. Au départ de ces cabines, un réseau à basse tension dessert les différentes zones d'habitat.

Le réseau de télédistribution couvre l'ensemble du territoire communal en suivant le réseau électrique. Une antenne de réception est installée à Warnoumont.

### **11.3.2 Problèmes**

Les plans correspondant aux réseaux à basse tension n'étant pas disponibles, nous en serons réduits à estimer l'équipement électrique des zones d'habitat. Les résultats de cette analyse sont donc à prendre avec des réserves.

Si le réseau à haute tension atteint la majorité des zones d'habitat et d'aménagement différé inscrites au plan de secteur, certaines d'entre elles actuellement peu ou pas urbanisées devront probablement faire l'objet d'un équipement électrique avant leur mise en oeuvre.

Il s'agit de:

- la zone d'aménagement différé de la Haie des Chênes à Dolembreux;
- la zone d'aménagement différé de Chaply;
- la zone d'aménagement différé de Fraiture;
- Rivage;
- la rue du Hollu à Rouvieux;
- la zone d'aménagement différé du Thier du Hornay à Sprimont;
- la zone d'aménagement différé de Plain de Fagne à Banneux;
- une partie de la zone d'aménagement différé d'Andoumont.

Toutes les zones d'aménagement différé devront être équipées en réseau à basse tension; cet équipement peut cependant se réaliser de manière simultanée à l'urbanisation de ces zones.

## **11.4 Télécommunications**

Le réseau téléphonique de la commune de Sprimont est géré par les services techniques de Liège (préfixe 04).

Aucune téléboutique de Belgacom n'est située sur le territoire communal. Pour bénéficier de ce service, les habitants de SPRIMONT doivent se rendre dans la téléboutique de Belle Ile à Liège ou dans la téléboutique mobile au marché de Comblain-au-Pont et d'Aywaille.

## 12. GESTION COMMUNALE

### 12.1 Composition du Conseil communal

Administration Communale  
Rue du Centre 1, 4140 Sprimont  
Tél.: 04/382 18 91  
Fax: 04/382 36 73

M. Claude ANCION, Bourgmestre (EC – MR)  
Stinval 35, 4141 Sprimont  
Attributions: Police – État civil et Population – Personnel – Relations publiques – Affaires économiques – Emploi – Développement rural – Mobilité – Sécurité et Prévention – Cimetières

M. Pierre NIVARLET, 1<sup>er</sup> Echevin (EC – cdH)  
Rue du Pérréon 84, 4141 Sprimont  
Attributions: Finances – Budget – Aménagement du Territoire – Urbanisme – Patrimoine – Jumelage

M. Victor NANDRIN, 2<sup>ème</sup> Echevin (EC – MR)  
Rue d'Esneux 1, 4140 Sprimont  
Attributions: Travaux publics – Bâtiments – Agriculture – Eaux et Forêts – Classes moyennes – Commerce – Associations patriotiques

M. Jacques LOMRE, 3<sup>ème</sup> Echevin (EC – cdH)  
Rue d'Ogné 75, 4140 Sprimont  
Attributions: Affaires sociales – Culture – Bibliothèque – Cultes – Information communale – Informatique – Santé publique – Aînés – Handicapés – Jeunesse

Mme Josiane BOURGE-VAN ROY, 4<sup>ème</sup> Echevin (EC – MR)  
Rue Croix Henrard 3, 4140 Sprimont  
Attributions: Instruction – Tourisme – Egalité des chances – Petite enfance – Accueil extrascolaire – Aires de jeux

M. Denis LAMBINON, 5<sup>ème</sup> Echevin (EC – cdH)  
Rue Ferrer 5, 4140 Sprimont  
Attributions: Sports – Environnement – Gestion des déchets – Logement – Plan HP – Cérémonies

M. Benoît FLAGOTHIER – Président du CPAS  
Rue A. Vi Tiyou, 39  
4140 SPRIMONT

M. Jean-Claude MARTIN  
Rue du Crokin, 7  
4140 SPRIMONT

Mme Noëlle WILDERIANE  
Rue Bayette, 7  
4140 SPRIMONT

M. Christian MORAY  
Sur Stapelette, 2  
4140 SPRIMONT

M. Albert ETIENNE  
Rue de Warnoumont, 39  
4140 SPRIMONT

Mme Laure MALHERBE  
Rue de Beaufays, 25/B  
4140 SPRIMONT

M. Olivier ROUXHET  
Rue du Trôleu, 58  
4141 LOUVEIGNE

M. Thierry GIET  
Rue du Fays, 34  
4140 Sprimont

Mme Martine LECLoux  
Rue de Cornemont, 67  
4141 SPRIMONT

M. Yves DECHAMPS  
Rue du Cimetière, 29  
4140 Sprimont

M. Pierre DAVID  
Rue de Broumaye, 8  
4140 SPRIMONT

M. Thierry DETIENNE  
Cour Chestrez, 7  
4140 SPRIMONT

M. Emmanuel RADOUX  
Clôs en Bonnier, 7  
4140 Sprimont

Mme Christel GOFFIN  
Rue d'Andoumont 113  
4140 Sprimont

Mme Virginie BALTHASAR  
Hotchamps, 10  
4141 SPRIMONT

M. Philippe HENRY  
Rue de Cornemont, 54  
4141 SPRIMONT

Mme Annick LOGNOUL  
Rue Mazeure, 12  
4140 SPRIMONT

## 12.2 Equipements et services administratifs

### Situation actuelle

Les services communaux sont regroupés dans la maison communale située rue du Centre à Sprimont. Il s'agit de:

- l'administration communale et de ses différents services;
- du CPAS.

Parmi les autres services administratifs présents dans la Commune, on relève:

- la Police (zone de police SECOVA), située rue de la Gendarmerie, dans l'ancien bâtiment de la Gendarmerie;
- la justice de paix de SPRIMONT qui est située rue du Perréon à Louveigné;
- La Poste qui possède deux bureaux sur le territoire de l'entité: à Sprimont et à Louveigné.

Pour la plupart des autres services administratifs, SPRIMONT dépend directement de la ville de Liège.

### Organigramme et tableau des effectifs du personnel

|                                                                                                                                 |                                                                                                                         |                                                                                                                                                                                                  |                                                                                                                |                                                                                       |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Receveur Communal</b><br>Denise Marechal                                                                                     | <b>Secrétariat communal</b><br><br>Jean-Marie Wilderiane<br><b>Chef de Bureau</b><br>France Jans                        |                                                                                                                                                                                                  |                                                                                                                |                                                                                       |
| <b>Recettes &amp; Comptabilité</b><br><br>Madeleine Etienne<br>Marie-Rose Guillaume<br>Bernadette Mousny<br>Marie-Pierre Collin | <b>Urbanisme &amp; Environnement</b><br><br>Jean-Marie Breuer<br>Christiane Wégimont<br>Marilyne Etienne<br>Paul Vincke | <b>Etat Civil &amp; Population</b><br><br>Christian Herman<br>Michel Etienne<br>Marie-J. Remmerie<br>Dominique Petit<br>Françoise Charlier<br>Christine Pignon<br>Annie Niessen<br>Albert Denoël | <b>Personnel &amp; Enseignement</b><br><br>José Bertrand<br>Christiane Mahy<br>Colette Georis<br>Myriam Honora | <b>Affaires générales</b><br><br>Paule Rixhon<br><br><b>Travaux</b><br>Jean Corbesier |
| <b>Educateurs de rues</b><br><br>Nicolas Russo<br>Stéphanie Grignard                                                            | <b>ALE</b><br><br>Anne Farina                                                                                           | <b>Imprimerie et recensements</b><br><br>Luc Magnée                                                                                                                                              | <b>Logement et Plan Habitat Permanent</b><br><br>Brigitte Warin<br>Christian Thyryon                           | <b>Violence Intrafamiliale</b><br><br>Nathalie Toca                                   |



|                                    | Cadre     | Personnel statutaire | Personnel contractuel |           |                       |                |          | TOTAUX     |
|------------------------------------|-----------|----------------------|-----------------------|-----------|-----------------------|----------------|----------|------------|
|                                    |           |                      | CDI et CDD            | APE       | Convention 1re emploi | Maribel social | Activa   |            |
| Personnel administration communale | 25        | 21                   | 0                     | 7         | 0                     | 1              | 0        | 29         |
| Personnel antennes                 | 5         | 6                    | 3                     | 22        | 1                     | 2              | 0        | 34         |
| Personnel ouvrier                  | 33        | 28                   | 3                     | 35        | 0                     | 1              | 1        | 68         |
| Personnel technique                | 0         | 0                    | 20                    | 5         | 0                     | 0              | 1        | 26         |
| <b>TOTAUX</b>                      | <b>63</b> | <b>55</b>            | <b>26</b>             | <b>69</b> | <b>1</b>              | <b>4</b>       | <b>2</b> | <b>157</b> |

Source: Administration communale

L'offre des services communaux semble correspondre à la demande de la population, aucun projet n'est par ailleurs connu dans ce domaine. La faible décentralisation de ces services peut être soulignée, mais elle résulte de la faible participation constatée lors d'expériences antérieures. Par ailleurs, même dans son hypothèse la plus forte, l'augmentation démographique ne semble pas justifier la délocalisation ou la création de nouveaux services.

### 12.3 Infrastructures communales en projet

#### Travaux financés par la Région wallonne:

##### a) Plan Triennal 2004-2006:

- travaux de transformation du 2ième étage du château communal et rénovation de la toiture;
- égouttage de la rue du Cimetière;
- égouttage de la place du Tilleul et d'une partie de la rue du Doyard;
- égouttage de la rue A. Binet.

##### b) Travaux financés via autres programmes de la Région wallonne:

- Plan Mercure – aménagement de la place J. Wauters;
- Crédit d'impulsion 2005 – aménagement de la rue J. Doinet;
- Crédit d'impulsion 2006 – aménagement du cheminement de liaison entre la N30 et le village de Lincé;
- Crédit d'impulsion 2007 – aménagement d'un cheminement rue du Doyard;
- Crédit d'impulsion 2008 – aménagement d'un cheminement rue d'Andoumont;
- Co-financement Tourisme et Restauration – aménagement d'un Centre d'Interprétation de la Pierre;
- restauration – rénovation de la Chapelle de Blindéf;
- Infrasports – reconstruction d'une tribune au RFC Sprimont-Comblain Sports;
- Infrasports – aménagement d'une salle de tennis de table à l'école de Louveigné;
- Infrasports – réalisation d'un skatepark dans le parc communal;
- Plan Epure – rénovation du parc d'éclairage public.

#### Travaux financés par la Communauté française:

- Travaux d'extension de la Maison des Jeunes du Hornay.

#### Travaux financés par la Commune seule:

- Rénovation et extension de la salle "Le Tilleul" à Andoumont;
- Amélioration de l'éclairage du parc communal et des abords de l'école de Dolembreux et de Lincé;
- Travaux d'extension de la crèche "Les Marmots".

### **Travaux des autorités supra-communales ou intercommunales financé ou co-financé par la Commune:**

- Région wallonne - Liaison Cerexhe-Heuseux – Beaufays;
- Région wallonne - Plan Urbain de Mobilité (PUM);
- SPI+ - Aménagement de l'extension du parc artisanal de Damré;
- ALG – Extension du réseau de distribution de gaz sur la RN30, RN62 et RN678;
- Travaux de renouvellement de câbles et de canalisation par l'ALE, Belgacom et la SWDE y associés.

### **En projet:**

- Implantation d'éolienne dans le parc artisanal de Damré;
- Construction d'une unité de bio-méthanisation.

## **12.4 Affiliations de la Commune**

### **Intercommunales:**

- Association Intercommunale pour le Démergement et l'Épuration (AIDE);
- Association Liégeoise d'Electricité (ALE);
- Société wallonne de Distribution d'Eau (SWDE);
- Société Provinciale d'Industrialisation (SPI+);
- Intercommunale de Traitement des Déchets en Région Liégeoise (INTRADEL);
- Association pour l'Innovation par l'Informatique (AII);
- SLF Finance.

### **Autres organismes:**

Action Régionale de Prévention Intégrée (ARPI), Noria, Groupement Régional Economique Ourthe-Amblève (GREOA), Maison du Tourisme du Pays d'Ourthe-Amblève, Ourthe-Amblève Logement (OAL), Agence Immobilière Sociale Ourthe-Amblève (AISOA), Service Communal de Belgique, SCIV, Dexia SA, Ethias, Transport en Commun (TEC), asbl Musée de la Pierre, Fédération du Tourisme de la Province de Liège (FTPL), Intercommunale de cours de promotion sociale, La Teignouse, Foire Internationale de Liège (FIL), Union des Villes et des Communes de Wallonie (UVCW), Conseil Consultatif de Prévention, Service Local d'Accueil d'Informations pour l'Emploi (SLAIE), Agence Locale pour l'Emploi (ALE), Commission consultative des Handicapés, asbl Foyer Culturel, asbl Hall Omnisports, Commission Consultative des Aînés.

## **12.5 Propriétés communales<sup>17</sup>**

### **Bâtiments administratifs et techniques de l'administration:**

- Château communal: rue du Centre, 1;
- Ateliers: rue de Louveigné 2, rue J. Potier, 5;
- Parc à conteneur: rue du Tultay;
- Justice de Paix: rue du Pérréon, 34.

### **Salles Communales:**

- salle le Tilleul: rue d'Andoumont, 6;
- salle des Combattants: place des Combattants, 2;
- salle Devahive: rue d'Esneux, 32;
- salle de Rouvieux: rue V. Forthomme, 7;

---

<sup>17</sup> Annexes Partie I, carte 6: Patrimoine communal.

- salle de la Renaissance: rue Vieille Chera , 4;
- salle du Halage: rue Rodolphe Bernard, 39;
- Maison de la Dîme: rue du Gravier, 15.

#### **Ecoles:**

- écoles de Fraiture: rue A Vi Tiyou, 10;
- école du Hornay: Thier du Hornay, 58;
- école de Lincé: rue de l'Enseignement, 5;
- école du Centre: place Joseph Wauters, 15;
- école de Dolembreux: rue d'Esneux, 34;
- école de Louveigné: rue du Pérréon, 81;
- école de Florzé: rue A. Binet, 35;
- école de Chanxhe: rue Rodolphe Bernard, 22.

#### **Infrastructures sportives, culturelles, d'animation et d'accueil:**

- Hall omnisports: rue J. Potier, 5;
- Bibliothèque: rue du Centre 31;
- Domaine du Tultay (football, pêche, tennis...);
- Foyer Culturel: rue du Centre, 81-83;
- Crèche: rue du Centre, 115-117;
- Stand de tir: grand route, 5;
- Bibliothèque: rue de Sendrogne, 178;
- Maison des Jeunes de Banneux: rue de Banneux, 10;
- Musée de la Pierre: rue J. Potier, 54;
- Maison des Jeunes du Hornay: Thier du Hornay, 58;
- Local Patro de Dolembreux: rue Jean Doinet, 12.

#### **Locations et logements sociaux:**

- rue de l'Hôtel de Ville, 1 (Bail emphytéotique OAL);
- rue du Centre, 71 (Bail emphytéotique OAL);
- rue du Gravier, 15 (Bail emphytéotique OAL);
- rue d'Andoumont, 6 (Bail emphytéotique OAL);
- rue du Centre, 85;
- rue du Centre, 112;
- rue du Centre, 47;
- rue du Pérréon, 83;
- rue de Banneux, 37;
- rue de Sendrogne, 176;
- Presbytère: rue du Pérréon, 24;
- rue de l'Hôtel de ville, 2;
- rue A Vi Tiyou, 10.

#### **Eglises:**

- Eglise de Fraiture – rue de l'entente, 33;
- Eglise de Florzé – rue de l'Eglise, 17;
- Eglise de Banneux – place du village, 10.

## 12.6 Taxes et redevances

Pour l'exercice 2002 à 2006:

- taxe sur les véhicules usagés, isolés et abandonnés (247,89 € par an, par véhicule usagé abandonné);
- taxe sur les secondes résidences:
  - o 309,87 € par seconde résidence non établie dans un camping;
  - o 123,95 € par seconde résidence établie dans un camping;
  - o 61,97 € par kot.
- taxe sur les pylônes et mâts de diffusion pour GSM (2478,94 € par an);
- taxe sur les panneaux publicitaires fixes (0,50 € par dm<sup>2</sup>);
- taxe communale sur les moteurs (18,59 € par kilowatt);
- taxe sur les agences bancaires (123,95 € par poste de réception et par an);
- taxe sur les agences de paris sur les courses de chevaux courues à l'étranger (743,68 € par agence et par an);
- taxe sur les débits de boissons fermentées ou spiritueuses: 1/5 de la valeur locative réelle ou présumée des locaux affectés au débit à l'exclusion des parties servant uniquement à l'habitation ou à d'autres usages. Elle ne peut être inférieure à 7,44 € ni supérieure à 123,95 € par établissement et par an. La taxe est réduite de moitié pour les débitants qui ouvrent leur débit sur le territoire de la Commune après le 30 juin ou le cessent avant le 1er juillet. La taxe est due pour chaque débit tenu séparément par une même personne ou association. Eventuellement, la taxe sur les débits de boissons fermentées peut être cumulée avec celle sur les débits de boissons spiritueuses. En aucun cas, la taxe cumulée ne peut dépasser 136,34 € par établissement;
- taxes sur les centres d'enfouissement technique de classe 3. Sont visés les centres d'enfouissement technique en exploitation au 1er janvier de l'exercice d'imposition. La taxe est due solidairement par l'exploitant du ou des centres d'enfouissement technique et par le propriétaire du ou des terrains, au 1er janvier de l'exercice d'imposition. La taxe est fixée à 0,74 € par tonne ou fraction de tonne de déchets déchargés;
- taxe sur les dépôts de mitrailles et de véhicules hors d'usage: 1 € le m<sup>2</sup> avec un maximum de 495,79 € par an;
- taxe d'entretien des égouts (24,79 € /an).

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2002 et jusqu'au 31 décembre 2006:

- taxe communale annuelle sur les mines, minières et carrières (0,07 € par tonne de produits extraits durant l'année antérieure à l'exercice d'imposition)
- taxe sur les terrains, parcs résidentiels et installations de camping:
  - o 0,12 € par jour et par tente
  - o 0,25 € par jour et par caravane
  - o 0,25 € par jour et par chalet mobile ou démontable.
- taxe sur les enseignes et affiches:
  - o 4,96 € par an pour les enseignes et affiches lumineuses ou par projection lumineuse;
  - o 4,96 € par an pour les enseignes, affiches, panneaux ou réclames non lumineux;
  - o 0,12 € par an par mètre courant de cordons lumineux.

Jusqu'au 31 décembre 2006:

- taxe sur la construction de raccordements particuliers à l'égout public. Le montant de la taxe équivaut au coût réel du raccordement. Cette somme représente l'intervention du riverain dans le coût moyen de la réalisation d'un raccordement en conduites de 14 cm de diamètre intérieur sur la longueur comprise entre le collecteur et l'alignement de la propriété;
- taxe sur les lits donnés en location (30,99 € par an et par lit de deux personnes et 15,49 € par lit d'une personne);

- taxe sur les inhumations, dispersions ou conservation des cendres après crémation: 49,58 €;
- taxe sur la construction d'égouts (proportionnelle à la longueur de façade de la propriété);
- taxe sur la distribution à domicile de feuilles et de cartes publicitaires, ainsi que des catalogues et des journaux, lorsque ces imprimés sont non adressés. La taxe est due:
  - o par l'éditeur ou, s'il n'est pas connu, par l'imprimeur;
  - o ou, si l'éditeur et l'imprimeur ne sont pas connus, par le distributeur.
 La taxe est fixée à 0,05 € par exemplaire distribué. Pour les échantillons, la taxe est majorée de 0,01 €.
- taxe sur la délivrance des documents administratifs:
  - cartes d'identité et titres de séjour:

le prix coûtant de la carte d'identité sera supporté par la personne à laquelle le document est délivré. Le montant de la taxe qui s'y ajoute est fixé comme suit: gratuit pour la première carte d'identité électronique pour tout duplicata délivré aux belges en cas de vol de la carte d'identité sur présentation de la déclaration de vol faite à la police.

5,00€ pour la première carte d'identité (ancien modèle) délivrée à douze ans et pour tout renouvellement ou remplacement d'une carte d'identité (ancien modèle et électronique) délivrée aux belges contre restitution de l'ancienne.

5,00€ pour tout duplicata délivré aux belges en cas de perte de la carte d'identité (ancien modèle et électronique).

2,50€ pour la délivrance, le renouvellement ou la prolongation ou le remplacement du titre de séjour d'un étranger de même qu'à la délivrance de l'attestation d'immatriculation au registre des étrangers.

4,00€ pour tout duplicata délivré aux ressortissants étrangers.
  - pièces d'identité pour enfants de moins de 12 ans:

Gratuit pour la 1<sup>ère</sup> pièce d'identité délivrée au moment de la naissance.

1,50€ pour tout renouvellement en cas de perte ou de détérioration

1,50€ Certificats d'identité pour enfants de moins de 12 ans
  - cartes de mariage:

9,00€ y compris la fourniture du carnet ainsi que le droit d'expédition ou la taxe communale sur la délivrance du certificat de mariage soumis au droit du timbre, mais non compris le coût du timbre fiscal "Etat"
  - autres documents ou certificats de toute nature:

légalisations de signatures, visas pour copie conforme, autorisations diverses, attestation de perte de CI, déclaration de changement de domicile, demande d'abattage d'animaux...
  - documents soumis au droit de timbre:

2,00€ pour un exemplaire
  - documents non soumis au droit de timbre:

1,50€ pour un exemplaire unique ou pour le premier exemplaire.

1,00€ pour tout exemplaire délivré en même temps que le premier (uniquement en cas de copie conforme).
  - passesports:

7,50€ pour tout nouveau passeport.

4,00€ pour une prorogation de durée de validité.
  - permis de conduire:

4,00€ par permis de conduire délivré.
- droit de place pour échoppes et loges foraines établies sur le terrain public (12,39 € par an, par m²)
- redevance sur les exhumations (247, 89 € par exhumation)
- redevance sur la demande de permis d'urbanisme et de permis de lotir (37,18 €)
- redevance pour occupation du domaine public par terrasses d'établissements accessibles au public:
  - o 12,39 € par an et par m²;
  - o Pour les installations temporaires d'une durée maximum d'une semaine (0,74 € par jour et par m²).
- redevance sur la délivrance de documents et la fourniture de renseignements en matière d'urbanisme:
  - o 25 € par demande;
  - o par renseignement ordinaire (adresse, état civil, ...):1,86 €;
  - o par renseignement nécessitant des recherches spéciales (recherches généalogiques et autres):12,39 € l'heure.

- redevance pour la récupération des frais de travaux de remise en état de voiries (égale au montant du coût réel de la remise en état);
- redevance pour l'utilisation du caveau d'attente et la translation ultérieure (24, 79 € par corps et par mois);
- taxe sur les immeubles inoccupés;
- redevances permis d'environnement (50 €) et uniques (150 €);
- redevance sur le contrôle de l'implantation des constructions (150 €).

Pour l'exercice 2006:

- centimes additionnels au précompte immobilier (2500);
- taxe sur l'enlèvement des immondices (déchets ménagers): 75 € par ménage et par an;
- taxe communale directe additionnelle à l'impôt des personnes physiques (8%).

## 12.7 Budget

### Les comptes des dernières années

|                               | BUGDET          | COMPTES         |                 |                 |                 |
|-------------------------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| Intitulé                      | 2006            | 2005            | 2004            | 2003            | 2002            |
| <b>SERVICE ORDINAIRE</b>      |                 |                 |                 |                 |                 |
| DROITS CONSTATES NETS         | 16.034.102,90 € | 16.089.927,29 € | 15.516.651,65 € | 14.141.397,63 € | 13.960.324,51 € |
| ENGAGEMENTS                   | 15.860.401,04 € | 13.604.835,19 € | 12.672.943,08 € | 11.634.700,96 € | 12.082.355,64 € |
| RESULTATS BUDGETAIRES         | 173.701,86 €    | 2.485.092,10 €  | 2.843.708,57 €  | 2.506.696,67 €  | 1.877.968,87 €  |
| DROITS CONSTATES NETS         |                 | 16.089.927,29 € | 15.516.651,65 € | 14.141.397,63 € | 13.960.324,51 € |
| IMPUTATIONS                   |                 | 13.526.306,89 € | 12.536.716,09 € | 11.558.574,88 € | 11.998.485,92 € |
| RESULTATS COMPTABLES          |                 | 2.563.620,40 €  | 2.979.935,56 €  | 2.582.822,75 €  | 1.961.838,59 €  |
| <b>SERVICE EXTRAORDINAIRE</b> |                 |                 |                 |                 |                 |
| DROITS CONSTATES NETS         | 7.324.230,87 €  | 2.707.762,47 €  | 2.003.157,18 €  | 1.529.902,19 €  | 3.125.944,83 €  |
| ENGAGEMENTS                   | 7.170.241,14 €  | 4.671.490,30 €  | 3.788.883,97 €  | 2.167.072,43 €  | 4.226.971,04 €  |
| RESULTATS BUDGETAIRES         | 153.989,73 €    | -1.963.727,83 € | -1.785.726,79 € | -637.170,24 €   | -1.101.026,21 € |
| DROITS CONSTATES NETS         |                 | 2.707.762,47 €  | 2.003.157,18 €  | 1.529.902,19 €  | 3.125.944,83 €  |
| IMPUTATIONS                   |                 | 1.857.770,46 €  | 975.335,79 €    | 1.149.487,88 €  | 3.018.121,34 €  |
| RESULTATS COMPTABLES          |                 | 849.992,01 €    | 1.027.821,39 €  | 380.414,31 €    | 107.823,49 €    |

### Le pouvoir d'emprunt

En 2002, la charge annuelle d'emprunt par habitant était de ± 40€ (24 € de capital et 16 € d'intérêts); un peu plus de 5% des recettes communales étaient consacrés au paiement de ces charges.

Il est commun de mesurer l'endettement par le rapport entre la dette et les recettes. En ce qui concerne la Commune, ce rapport (dette part propre et tiers /recettes ordinaires corrigées) reste assez stable au fil des années au niveau d'1/2 ce qui signifie, en simplifiant, que la Commune devrait consacrer la moitié de son budget annuel pour rembourser l'ensemble de sa dette.

Le niveau de l'endettement de la commune de Sprimont est très raisonnable puisqu'il présente des ratios particulièrement favorables par rapport aux autres communes wallonnes et son pouvoir d'emprunt reste important.

La Commune souhaite maintenir son niveau d'endettement en limitant ainsi sa charge d'emprunt afin de se garantir la possibilité d'investir sur fonds propres. Elle adapte donc les montants empruntés annuellement afin que l'encours de la dette se maintienne à ce niveau:  $\pm$  la moitié des recettes ordinaires corrigées de l'exercice budgétaire.

### 13. BIBLIOGRAPHIE

- ADESA., Analyse du paysage et zones d'intérêt paysager, 1994.
- Administration des Voies Hydrauliques - volume 3, 1987.
- "Architecture rurale de Wallonie - Condroz".
- Atlas communal des ruisseaux.
- Atlas des sentiers et chemins vicinaux.
- Atlas du Karst wallon, Province de Liège, tomes 1, 2 et 3, Commission wallonne d'Etude et de Protection des Sites Souterrains, 1996.
- BAAR Paul, *Histoire du ban et de la commune de Sprimont*, Liège, Soledi, 1969.
- Carte d'évaluation biologique de la Belgique, planches 49/2 et 49/3.
- Cartes du Cabinet des Pays-Bas autrichiens (de Ferraris, 1770).
- Cartes de l'Institut géographique national à l'échelle du 1/10.000e.
- Carte des rues et avenues de la commune de Sprimont au 1/10.000e
- Cartes de l'Institut cartographique militaire (fin 19<sup>ème</sup> siècle) à l'échelle du 1/20000<sup>e</sup> - feuille XLII planchettes 6 et 7, feuille XLIX planchettes 2 et 3.
- Carte des sols de la Belgique: planchette 148W Louveigné (F.B. Oldenhove de Guertechin, 1959), planchette 147E Esneux (R. Maréchal, 1962), Carte des sols de la Belgique: planchette 135W Fléron (R. Pahaut, 1963).
- Carte d'évaluation biologique de la Belgique: Planches 49/2 et 49/3 - livret explicatif de la planche 49.
- Carte géologique de la Belgique: planchette 134, 135, 147, 148
- Cartes de l'Institut Géographique Militaire, 1853-1886.
- Carte IGN au 1/50.000e, au 1/25.000e, au 1/10.000e.
- Carte Vander Mael de l'Etablissement géographique de Bruxelles (1853) à l'échelle du 1/20.000<sup>e</sup> planche 15/9.
- Cartes de l'Institut cartographique militaire (1886) à l'échelle du 1/20.000<sup>e</sup> feuille XLII planchettes 6 et 7, feuille XLIX planchettes 2 et 3.
- Carte de l'Institut cartographique militaire (1931) à l'échelle du 1/40.000<sup>e</sup>, planche 49.
- Chronique de l'Archéologie Wallonne, Ministère de la Région wallonne, n°1 et 2, 1993 et 1994.
- CPAS de Sprimont, chiffres 1990 à 2005.
- Dictionnaire des communes de Belgique.
- Directive 79/409/CEE du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages (JOCE, L 103, 25/4/1979) dite directive "Oiseaux".
- Directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages (JOCE, L 206, 22/7/1992) dite directive "Habitats".
- Site Ecodata, 2006.
- Etat de l'agriculture en Wallonie - 1993, Conseil supérieur wallon de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de l'alimentation (CSWAAA.), Ed. Cebedoc.
- EVRARD Nicole, *Au pays de trois rivières, Ourthe-Amblève-Vesdre, Chaudfontaine*, Diffusion Fifty-One Club de Trois Rivières, 1981.
- Fonds de plans cadastraux.
- GOVAERTS P. et al., Incidence de la réforme de la Politique Agricole commune sur l'occupation et l'usage du sol. Rapport 2: Modifications de l'occupation et de l'usage du sol, Centre d'Etudes en Aménagement du Territoire (CREAT), Union Européenne-Région wallonne, 1996.
- GREOA, Carte touristique des communes membres de l'association, 1988.
- INASTI, Statistiques des travailleurs assujettis au statut social des travailleurs indépendants, 1984, 1992, 1998, 2001
- Institut Wallon, Numérisation des plans de secteur pour le compte de la DGATLP, résultats par commune, 1994.
- Inventaire des propriétés communales.
- Inventaire des sites classés en Région wallonne (CREAT, 1993).



- Loi du 12 juillet 1973 sur la conservation de la nature (M.B. 11/9/1973), modifié par le Décret wallon du 6 décembre 2001 (M.B. 22/1/2002).
- Montage cartographique au 1/10000e de la commune sur base des cartes IGN
- ONSS, Statistiques des personnes assujetties à la cotisation sociale, statistiques bisannuelles 1984, 1992, 1998 2001,2002.
- Orthophotoplans de la Société wallonne de photogrammétrie Walphot (prises de vue de 1980 et 1984) à l'échelle du 1/10.000e.
- Photographies aériennes au 1/10.000e de la commune (IGN).
- Plans de secteurs de Liège et de Huy-Waremme - Planches 42/6, 42/7, 49/2 et 49/3.
- Plans du réseau de distribution d'eau de la commune de Sprimont, Société wallonne de Distribution d'Eau.
- Plan communal général d'Égouttage, GREOA, mars 1994.
- Plans généraux d'électricité haute tension, Association liégeoise d'Electricité.
- Plans du réseau de distribution d'eau de la commune de Sprimont, Société wallonne de Distribution d'Eau.
- Plan de secteur de la commune de Sprimont
- Pourquoi et comment faire un état des lieux du patrimoine naturel de sa commune? Dossier technique à l'usage des auteurs de projet - Ministère de la Région wallonne, 1995.
- Rapport 2b, Zones inondables, Bassin de l'Ourthe, Ministère des Travaux Publics Administration des Voies Hydrauliques - volume 2, 1986.
- Rapport 3b, Zones inondables, Bassin de l'Amblève, Ministère des Travaux Publics
- Recensements de la population et des logements, INS, 1981, 1991,2001.
- Recensements du trafic routier en 1985, 1988, 1989, 1990, 1991, 1992 et 1993.
- Relevés des accidents de circulation sur le territoire de Sprimont, brigade de gendarmerie de Louveigné,
- RENARD Gilles, Sprimont.net [En ligne] <http://www.sprimont.net> (Page consultée le 27 octobre 2003)
- Rencontres ou contacts téléphoniques avec les différents propriétaires et exploitants de carrières reprises en zone d'extraction au plan de secteur (Mrs. Deward, Van Camp, Vincent, Brancaloni, Van den Wildenberg, Frederik et la S.A. Magotteaux).
- Répertoires Archéologiques, Répertoire bibliographique des trouvailles archéologiques de la Province de Liège (depuis l'Age du Bronze jusqu'aux Normands), Centre National de Recherches Archéologiques en Belgique, 1964.
- Répertoires Archéologiques, Répertoire bibliographique des trouvailles archéologiques de la Province de Liège (Les âges de la Pierre), Centre National de Recherches Archéologiques en Belgique, 1966. Archéologie (1964 à 1990).
- "Sprimont - Les gîtes de fer de Dolembreux - Hayen", textes recueillis par le Groupe de Défense du Site paysager du Trixhe Nollat - asbl. en collaboration avec le Foyer culturel Henri Simon et l'administration communale de Sprimont.
- "Sprimont, le Guide du Citoyen", Brochure Communale, 2002.
- Sprimont (Commune), [Sprimont.be](http://www.sprimont.be), <http://www.sprimont.be>
- Sprimont: le sous-sol régional sous la loupe, Les Cahiers du Spéléo Flash N°3, Commission des Publications de la Fédération Spéléologique Francophone de Belgique, Albert Briffiez,1983.
- Superficies des affectations cadastrales par commune, 2001 (données non publiées).
- THIRY Louis, *Histoire de l'ancienne seigneurie et commune d'Aywaille*, Liège, Editions L. GoThier, 1937.
- "Un aspect local du Condroz - Monographie du coteau de Bois-le-Comte à Dolembreux", E. Gevers - Orban.



**PARTIE II**

**RESULTATS**

**DE LA PARTICIPATION CITOYENNE**



|                                                                |            |
|----------------------------------------------------------------|------------|
| <b>1. DÉCISIONS DU CONSEIL COMMUNAL .....</b>                  | <b>133</b> |
| <b>2. COMMISSION LOCALE DE DEVELOPPEMENT RURAL.....</b>        | <b>133</b> |
| 2.1 Préparation avec le Collège .....                          | 133        |
| 2.2 Appel à candidatures.....                                  | 133        |
| 2.3 Composition de la CLDR.....                                | 134        |
| 2.4 Calendrier des réunions .....                              | 136        |
| 2.5 Déroulement et résultats .....                             | 137        |
| <b>3. ORGANISME ACCOMPAGNATEUR (GREOA).....</b>                | <b>140</b> |
| 3.1 Visites de terrain.....                                    | 140        |
| 3.2 Personnes ressources et journées d'étude .....             | 140        |
| <b>4. MEDIA PLANNING .....</b>                                 | <b>143</b> |
| 4.1 Bulletin communal .....                                    | 143        |
| 4.2 Dépliants.....                                             | 145        |
| 4.3 Affichage .....                                            | 146        |
| 4.4 Journaux locaux et régionaux .....                         | 148        |
| 4.5 Radio locale.....                                          | 150        |
| 4.6 Courriers et e-mail ciblés.....                            | 151        |
| 4.7 Site Internet .....                                        | 153        |
| 4.8 Contacts interpersonnels .....                             | 154        |
| <b>5. REUNIONS D'INFORMATION ET DE CONSULTATION .....</b>      | <b>156</b> |
| 5.1 Préparation des réunions.....                              | 156        |
| 5.2 Calendriers des réunions et participation .....            | 156        |
| 5.3 Méthodologie.....                                          | 157        |
| <b>6. REUNIONS DE RETOUR .....</b>                             | <b>159</b> |
| 6.1 Préparation des réunions.....                              | 159        |
| 6.2 Calendrier des réunions et participation.....              | 160        |
| 6.3 Méthodologie.....                                          | 160        |
| <b>7. GROUPES DE TRAVAIL.....</b>                              | <b>161</b> |
| 7.1 Groupes de Travail thématiques.....                        | 161        |
| 7.2 Groupes de Travail villageois et thématiques remaniés..... | 163        |
| <b>8. CONSULTATION DE LA POPULATION: LES RESULTATS .....</b>   | <b>167</b> |
| 8.1 Vie sociale et associative.....                            | 167        |
| 8.2 Vie économique.....                                        | 171        |
| 8.3 Patrimoine naturel, environnement, agriculture.....        | 173        |
| 8.4 Sécurité routière, mobilité, accessibilité .....           | 175        |
| 8.5 Logement, aménagement du territoire, patrimoine bâti.....  | 178        |
| 8.6 Tourisme .....                                             | 180        |
| <b>CONCLUSION.....</b>                                         | <b>181</b> |



# 1. DÉCISIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Le 7 juillet 2000, le Conseil communal de Sprimont a pris à l'unanimité la décision de mener une Opération de Développement Rural (ODR) sur l'ensemble du territoire de la Commune.

Début 2001, 38 communes avaient sollicité le Cabinet du Ministre en charge de la Ruralité pour entamer une nouvelle opération mais seules 12 d'entre elles pouvaient obtenir le soutien de la Fondation Rurale de Wallonie. Le Collège Echevinal de Sprimont a alors proposé de confier la coordination des opérations au GREOA, ce qui a été accepté. La première convention entre la Région wallonne et le GREOA a été signée le 24 décembre 2002 (2003-2004); celle-ci a été reconduite le 5 avril 2005 (2005-2006) et le 29 décembre 2006 (2007-2008).

## 2. COMMISSION LOCALE DE DEVELOPPEMENT RURAL

### 2.1 Préparation avec le Collège

Une première réunion entre le Collège et le GREOA a eu lieu afin de fixer le calendrier pour la procédure d'installation de la Commission Locale de Développement Rural (CLDR). Il a été convenu de lancer un appel à candidatures début octobre 2003. Après la clôture des inscriptions et dès l'approbation de sa composition par le Conseil communal, une réunion d'installation de la CLDR s'est déroulée le 6 janvier 2004. Elle a permis aux membres de la Commission de fixer les balises du travail à réaliser.

Un des rôles de cette Commission a été de chapeauter le travail réalisé au sein des différents Groupes de Travail (GT) et c'est pour cette raison qu'elle a été mise en place bien avant les GT. Les membres de la CLDR ont animé les Groupes de Travail et assuré un rôle de rapporteur de ces GT au sein de la Commission, pour une vue globale du processus.

### 2.2 Appel à candidatures

Pour effectuer l'appel à candidatures, différentes annonces ont été publiées dans les journaux locaux: le 1<sup>er</sup> octobre 2003 dans *les Annonces Ourthe-Amblève* et le 7 octobre 2003 dans *Impulsion*.

L'appel à candidatures a été clôturé le 20 octobre 2003 mais la Commission Locale de Développement Rural (CLDR) est restée ouverte à toute personne qui souhaitait en faire partie.

## 2.3 Composition de la CLDR

La composition de la CLDR a été approuvée par le Conseil Communal en sa séance du 13 novembre 2003<sup>18</sup>. La CLDR est présidée par le Bourgmestre M. Claude Ancion et elle se compose de seize membres effectifs et un nombre égal de suppléants. Sur ces 32 personnes, 7 sont conseillers communaux, sans compter le Bourgmestre.

Le Conseil communal a veillé à respecter une répartition géographique équilibrée ainsi qu'une représentativité des tranches d'âge, des catégories socio-économiques, de la vie associative, culturelle, sportive...

| Membres effectifs | Prénom   | Rue                   | Code           | Village         | Date de naissance | Profession                  |
|-------------------|----------|-----------------------|----------------|-----------------|-------------------|-----------------------------|
| M. Ancion         | Claude   | Stinval 35            | 4141 Louveigné | Stinval         | 21/08/1945        | Député Bourgmestre          |
| M. Rouxhet        | Olivier  | Rue du Trôleu 58      | 4141 Louveigné | Louveigné       | 14/07/1965        | Etainier                    |
| M. Paquot         | Georges  | Rue Pirefontaine 51   | 4140 Sprimont  | Dolembreux      | 13/06/1947        | Employé                     |
| M. Danhieux       | Jan      | Rue de la Chera 52    | 4141 Louveigné | Sendrogne       | 12/02/1955        | Agriculteur                 |
| M. Degueldre      | Raymond  | Rue du Pérreón 113    | 4141 Louveigné | Louveigné       | 15/05/1946        | Enseignant (préretraité)    |
| M. Bozet          | Jean-Luc | Betgné 12             | 4140 Sprimont  | Betgné          | 16/02/1960        | Ingénieur civil mécanicien  |
| M. Lorent         | Benoît   | Rue d'Ogné 93         | 4140 Sprimont  | Lincé           | 11/05/1976        | <i>Non mentionné</i>        |
| M. Duchêne        | Marc     | Rue d'Esneux 25       | 4140 Sprimont  | Dolembreux      | 27/02/1944        | Cadre à la préretraite      |
| Mme Picquot       | Isabelle | Place du Village 2    | 4141 Louveigné | Banneux         | 25/06/1960        | Ingénieur agronome          |
| M. Dykmans        | Pierre   | Rue des Fosses 11     | 4140 Sprimont  | Hornay          | 09/03/1947        | Employé technique           |
| M. Flagothier     | Georges  | Rue du Loup 19        | 4140 Sprimont  | Sprimont Centre | 17/03/1929        | Sénateur honoraire          |
| Mme Danse         | Brigitte | Rue d'Adzeux 16       | 4141 Louveigné | Adzeux          | 03/10/1966        | Educatrice                  |
| M. Piroton        | Aimé     | Rue de la Halistrée 8 | 4141 Louveigné | Louveigné       | 26/09/1934        | Retraité                    |
| M. Peraro         | Alauro   | Haie des Chênes 13    | 4140 Sprimont  | Dolembreux      | 16/08/1938        | Ingénieur civil électricien |
| M. Maréchal       | François | Route de Theux 101    | 4141 Louveigné | Louveigné       | 25/01/1939        | Contremaître (préretraite)  |
| M. Ponthier       | Joseph   | Rue de l'Abevreys 5   | 4140 Sprimont  | Presseux        | 24/02/1960        | Agriculteur                 |

<sup>18</sup> Annexes, Partie II



| <b>Membres Suppléants</b> | <b>Prénom</b> | <b>Rue</b>              | <b>Code</b>    | <b>Village</b>  | <b>Date de naissance</b> | <b>Profession</b>                     |
|---------------------------|---------------|-------------------------|----------------|-----------------|--------------------------|---------------------------------------|
| M. Balthasar              | Joseph        | Hotchamps 10            | 4141 Louveigné | Hotchamps       | 13/10/1960               | Agriculteur                           |
| M. Martin                 | Jean-Claude   | Rue du Crokin 7         | 4140 Sprimont  | Fraiture        | 02/01/1951               | Electro-mécanicien                    |
| M. Dechamps               | Yves          | Rue du Cimetière 29     | 4140 Sprimont  | Sprimont Centre | 25/12/1940               | Directeur d'école (retraité)          |
| Mme Burquel               | Bernadette    | Rue de la China 59      | 4141 Louveigné | Louveigné       | 08/10/1959               | Assistante sociale                    |
| M. Dubois                 | Jean-Louis    | Rue de la China 8       | 4141 Louveigné | Blindef         | 14/08/1949               | Bibliothécaire                        |
| M. Giltay                 | Philippe      | Rue Cléchêne 31         | 4140 Sprimont  | Hornay          | 21/12/1961               | Militaire                             |
| M. Ryckmans               | Jean-Pierre   | Rue Bawepuce 24         | 4140 Sprimont  | Lincé           | 08/11/1927               | Clerc de notaire (retraité)           |
| M. t'Serstevens           | Jean-Marc     | Avenue Bois Le Comte 14 | 4140 Sprimont  | Gomzé-Andoumont | 12/02/1939               | Ingénieur commercial                  |
| M. Delvaux                | Francis       | Rue d'Ogné 41           | 4140 Sprimont  | Lincé           | 07/08/1937               | Ingénieur Agronome                    |
| M. Beyens                 | Robin         | Rue de l'Enseignement 8 | 4140 Sprimont  | Lincé           | 15/02/1964               | Gestionnaire d'une PME (informatique) |
| M. Alexandre              | Philippe      | Cornemont 56            | 4141 Louveigné | Cornemont       | 13/04/1944               | Ingénieur                             |
| M. Hubin                  | Philippe      | Rue Croix-Henard 43     | 4140 Sprimont  | Gomzé-Andoumont | 02/06/1961               | Gérant de banque                      |
| Mme Louon                 | Annick        | Cour Chestrez 7         | 4140 Sprimont  | Lincé           | 29/12/1960               | Psychologue thérapeute                |
| M. Remacle                | Benoît        | Rue des Biolettes 22    | 4140 Sprimont  | Hornay          | 11/03/1964               | Directeur financier                   |
| Mme Chartier-Willems      | Rosa          | Rue Picopré 8           | 4140 Sprimont  | Chanxhe         | 25/09/1935               | Aide familiale à la retraite          |
| M. Moray                  | Christian     | Rue Stapelette 2        | 4140 Sprimont  | Hornay          | 24/03/1959               | Agriculteur                           |

## ***2.4 Calendrier des réunions***

**6 janvier 2004**  
Installation de la CLDR



**24 juin 2004**



**14 octobre 2004**



**24 février 2005**



**3 mai 2005**



**13 octobre 2005**



**29 novembre 2005**



**24 janvier 2006**



**27 juin 2006**



**7 novembre 2006**



**14 décembre 2006**

## 2.5 Déroulement et résultats

### 6 janvier 2004: installation de la CLDR et présentation du processus

L'objectif de cette réunion était d'approuver le règlement d'ordre intérieur<sup>19</sup> et d'informer les membres de leur mission de relais entre la population et les autorités communales. C'est pourquoi la liste des membres de la CLDR a été publiée au sein du Bulletin communal de février 2004 et que les représentants de la CLDR ont été présentés par les agents de développement à la population lors des réunions d'information et de consultation.

Cette première prise de contact a été l'occasion pour les agents de développement de se présenter, de familiariser les membres de la CLDR au processus et de leur exposer le calendrier des réunions d'information et de consultation du mois de janvier.

### 24 juin 2004: compte rendu des réunions d'information et de consultation - préparation des réunions de retour

Lors de cette réunion, les agents de développement ont fait rapport des seize réunions d'information et de consultation (moyens mis en œuvre afin de mobiliser la population, participation, méthodologie...). Un document de synthèse, intitulé "*Les Défis*"<sup>20</sup>, reprenant les éléments de l'étude socio-économique ainsi que les avis et propositions émis par les participants a été présenté aux membres de la CLDR, avant les réunions de retour programmées en septembre 2004 dont le calendrier et la méthodologie ont également été proposés.

### 14 octobre 2004: bilan des réunions de retour et formation des Groupes de Travail

Lors de cette rencontre, les agents de développement ont fait état des six réunions de retour et ont présenté la suite de la procédure: les Groupes de Travail (GT). Des membres de la CLDR se sont proposés pour animer les différents groupes. Les autres membres ont été invités à s'inscrire dans un ou plusieurs Groupes de Travail, en fonction de leurs intérêts.

Un document reprenant les défis et les différents Groupes de Travail ainsi que leur fonctionnement et l'échéancier estimé a été proposé et accepté.

|     | 1 <sup>ers</sup> Groupes de Travail                  | Animateurs                             |
|-----|------------------------------------------------------|----------------------------------------|
| GT1 | Patrimoine naturel, environnement, agriculture       | M. Joseph Ponthier                     |
| GT2 | Logement, aménagement du territoire, patrimoine bâti | M. Yves Dechamps                       |
| GT3 | Tourisme                                             | M. Pierre Dykmans                      |
| GT4 | Vie économique                                       | M. Olivier Rouxhet                     |
| GT5 | Sécurité routière, mobilité, accessibilité           | M. Aimé Piroton                        |
| GT6 | Vie sociale et associative                           | M. Aimé Piroton<br>M. Isabelle Picquot |

<sup>19</sup> Annexes, Partie II

<sup>20</sup> Annexes, Partie II

## **24 février 2005: compte rendu des premiers Groupes de Travail**

Les agents de développement font état de l'évolution de chaque GT. La parole est ensuite donnée aux animateurs des différents GT pour qu'ils commentent le travail initié par leur groupe. Un document récapitulant les défis et objectifs redéfinis par les Groupes de Travail est distribué aux membres.

La CLDR décide la restructuration des GT en fonction des projets en cours (par exemple: un projet localisé à un quartier).

## **3 mai 2005: choix des projets à approfondir en GT remaniés**

La Commission analyse les propositions de projets issues des GT et retient celles qui feront l'objet d'une fiche. La CLDR conserve dans son entièreté la liste des actions susceptibles de devenir Lot 0, suite à la consultation populaire et au travail des GT.

Les agents proposent une réunion commune à tous les GT le 15 juin 2005 pour présenter la suite de la procédure menant à l'élaboration des fiches-projets via des GT remaniés.

## **13 octobre 2005: bilan des ébauches de fiches réalisées en GT remaniés – 1<sup>ère</sup> partie**

Les membres de la CLDR ont reçu au préalable les fiches-projets retenues par les GT remaniés. Chacune des fiches est analysée, affinée, recentrée. Certaines sont globalisées, regroupées, intégrées à d'autres aménagements, d'autres sont éliminées.

## **29 novembre 2005: bilan des ébauches de fiches réalisées en GT remaniés – 2<sup>ème</sup> partie**

Les dernières fiches analysées au sein des GT sont examinées, comme lors de la réunion précédente. Les membres vérifient si l'appropriation du diagnostic de l'étude socio-économique et de la consultation populaire a bien été réalisée par les GT. La réunion a été consacrée à la sélection de fiches pouvant constituer un PCDR cohérent.

## **24 janvier 2006: priorisation des fiches-projets**

Des documents préparatoires ont été envoyés avec la convocation une quinzaine de jours avant la rencontre. La Commission définit la priorité à accorder à chaque fiche et retient également, dans la liste du programme d'actions quatre projets prioritaires. Lorsque les membres ne sont pas d'accord à l'unanimité, un vote est mis en place avec l'attribution d'une seule voix par binôme effectif-suppléant.

Les agents expliquent que certaines fiches-projets vont être transmises à un Bureau d'étude chargé d'établir des esquisses et des évaluations budgétaires; d'autres fiches seront élaborées par les services communaux.

## **27 juin 2006: présentation d'esquisses attachées à des fiches-projets**

Lors de cette rencontre, un bilan du processus en cours a été exposé et le Bureau d'études désigné par la Commune pour finaliser les fiches-projets a présenté les premiers avant-plans qui ont été soumis à la discussion.

### **7 novembre 2006: présentation des différentes parties du PCDR**

Les objectifs de développement sont évoqués et débattu en séance. Consacrée principalement à la présentation du PCDR, les éléments clés sont expliqués et le document en gestation est soumis à la réflexion car l'avis officiel de la CLDR est demandé à la séance suivante. L'ordre des fiches-projets a également été rediscuté.

### **14 décembre 2006: approbation du PCDR**

La CLDR approuve le contenu du PCDR et y apporte ses dernières modifications avant le vote du document au Conseil communal du 26 février 2007.

### 3. ORGANISME ACCOMPAGNATEUR (GREOA)

Le Groupement Régional Economique des vallées de l'Ourthe et de l'Amblève, en abrégé GREOA<sup>21</sup>, s'est positionné comme *auteur de projet* de Programmes Communaux de Développement Rural; il a notamment rédigé l'étude socio-économique de la commune d'Aywaille et a finalisé celle de la commune de Sprimont (au départ du Schéma de Structure réalisé par le Centre d'Etude en Aménagement du Territoire de l'UCL "le CREAT")<sup>22</sup>. Il s'est vu confier la réalisation de missions similaires pour les communes de Stoumont et d'Esneux; ces études ont débuté dans le courant de l'année 2005.

Il s'est également affirmé comme *organisme accompagnateur* dans la mesure où, depuis l'année 2003, grâce au soutien financier de la Région wallonne, il a pu engager trois agents (2ETP) afin d'aider les communes dans la mise en œuvre des consultations citoyennes prévues dans le cadre de ce type de programme. Aywaille a également bénéficié de ce soutien élargi par la suite à Esneux et Stoumont en 2006.

Le GREOA est aussi en mesure de proposer aux communes membres qui le souhaitent un site Internet avec *modules informatifs* (étude socio-économique, procès-verbaux de réunions, agenda...) et *interactifs* (forum de discussion, formulaire d'inscription aux Groupes de Travail...). Ce site, [www.pcdr.be](http://www.pcdr.be), est en ligne depuis janvier 2005 pour les communes d'Aywaille et de Sprimont<sup>23</sup> et depuis janvier 2006 pour les communes d'Esneux et de Stoumont.

#### 3.1 Visites de terrain

Les visites de terrain ont constitué la première étape importante pour les agents de développement. Elles ont permis de se familiariser avec le cadre de vie des villageois. Elles ont aussi été l'occasion des premières rencontres "informelles" avec la population.

Tout au long du processus, de la consultation citoyenne à l'élaboration des fiches-projets, les agents de développement ont réalisés leurs visites de terrain munis d'un appareil photographique afin de bien visualiser les différents lieux cités par les habitants pour d'éventuelles réalisations.

#### 3.2 Personnes ressources et journées d'étude

Pour connaître la Commune, les cartes et les visites de terrain n'ont pas suffi. Bien entendu, les rencontres avec les acteurs de terrain et les villageois ont été essentielles pour bien appréhender les spécificités du territoire

---

<sup>21</sup> Le rapport d'activités de l'organisme est téléchargeable sur le site <http://www.ourthe-ambleve.be> en cliquant sur l'icône de gauche en *home-page*.

<sup>22</sup> Partie I, p.7.

<sup>23</sup> Une version uniquement informative préexistait en septembre 2003 à l'adresse <http://www.ourthe-ambleve.be/pcdr/aywaille> et en décembre 2003 <http://www.ourthe-ambleve.be/pcdr/sprimont>

Les rencontres ont, tout au long du processus, rempli diverses missions selon l'étape en cours et les besoins nécessaires. Les agents de développement, ont tout d'abord rencontré des personnes ressources dont le Collège avait transmis les coordonnées. Cette première démarche a permis de baliser le terrain.

Dans l'optique d'affiner les données recueillies lors des réunions d'information et de consultation, chaque membre du Collège a participé à un entretien individualisé durant les mois de juillet et août 2004. De nombreux échanges téléphoniques, courriels et rencontres se sont succédés, traduisant une volonté d'échanges d'informations indispensables à la conduite de l'Opération de Développement Rural.

Lors des réunions organisées au sein des GT, à nouveau, une série de personnes et d'associations ont été consultées notamment lors de la réalisation des fiches-projets telles que *la Maison du Social, le Centre d'Aide aux Personnes Agées Maltraitées (CAPAM), la Fondation Roi Baudouin (FRB), la Fondation Rurale de Wallonie (FRW), le département Infraports de la Région wallonne, la Direction Générale des Ressources naturelles et de l'Environnement (DGRNE), la cellule Action Pilote Intégrée Campings (APIC), Le Centre culturel de Sprimont, La Teignouse, l' asbl "Le Pont", le Comice agricole Ourthe-Amblève, l'Agence Immobilière Sociale Ourthe-Amblève (AISOA), Ourthe-Amblève Logement (OAL), l'Office National de l'Enfance (ONE), les comités de quartiers, le conseiller en mobilité de la Commune...*

Des rencontres transcommunales ont également été organisées à destination des participants aux GT. Le 22 mars 2005, un carrefour-rencontre a été organisé en collaboration avec la commune d'Aywaille sur le thème de la mobilité. Les conseillers communaux en mobilité ont exposé aux participants les grandes lignes du Plan Intercommunal de Mobilité. En outre, le 14 avril 2005, un carrefour-rencontre sur le développement durable, proposé par un membre de la CLDR, a également été organisé.

Une après-midi d'étude transnationale a été organisée le 29 avril 2005 au Château de Harzé, sous les auspices de l'administration communale d'Aywaille, avec le soutien du GREOA et de la *Fédération du Tourisme de la Province de Liège (FTPL)*, à l'attention des acteurs du développement rural.

# DEROULEMENT DE LA PARTICIPATION CITOYENNE

## Réunions d'information et de consultation

10 réunions villageoises 6 réunions thématiques

(27/01/04 – 01/06/04)



## Réunions de retour

6 réunions

(02/09/04 – 23/09/04)



## Premiers Groupes de Travail

6 groupes; 36 réunions

(09/11/04 – 21/04/05)



## Groupes de Travail remaniés

6 groupes; 15 réunions  
(06/09/05 – 17/11/2005)

NB: La Commission Locale de Développement Rural (CLDR) de Sprimont a été constituée au début de l'Opération de Développement Rural et a suivi de près l'ensemble du processus (11 réunions).



## 4. MEDIA PLANNING

L'Administration communale et le GREOA ont eu recours à divers outils promotionnels tout au long de l'Opération de Développement Rural (ODR) pour inviter les citoyens aux réunions, expliquer les différentes étapes du processus mais aussi exposer le bilan du travail accompli.

Les agents du GREOA ont pris en charge la réalisation de tous les supports de communication: toutes boîtes, courriers, affiches, courriels, communiqués de presse... et en ont assuré la diffusion avec l'aide de la Commune.

Un "Media Planning" a été réfléchi et adapté au cours du temps en fonction du public cible et de l'étape en cours avec, pour objectif, d'informer au mieux les habitants et de les encourager à participer aux réunions. Un très large battage médiatique a été réalisé en début de processus afin d'informer efficacement un maximum de personnes sur le démarrage d'une opération pouvant améliorer leur cadre de vie.

Les moyens de communications utilisés sont divers et variés:

- bulletin communal;
- dépliant;
- affichage;
- journaux locaux et régionaux;
- radio locale;
- courriers et e-mails ciblés;
- site Internet [www.pcdr.be](http://www.pcdr.be);
- contacts interpersonnels.

Dans ce chapitre, chaque média va être envisagé individuellement au regard de l'étape de l'ODR. Afin de faciliter la lecture, elle a été divisée en quatre parties, à savoir: les *réunions d'information et de consultation* (villageoises et thématiques), les *réunions de retour*, les *premiers Groupes de Travail* et les *Groupes de Travail remaniés*.

### 4.1 Bulletin communal

Le Bulletin communal qui paraît tous les 2 mois a permis de diffuser une information globale, complète et récapitulative. Tiré à 5.000 exemplaires, il est distribué dans l'ensemble des boîtes aux lettres de la Commune, ce qui en fait le média utilisé le plus important.

#### ***Réunions d'information et de consultation***

*Novembre 2003*: le mot du Bourgmestre présente l'intérêt de mener une Opération de Développement Rural. Un article attire l'attention des Sprimontois sur le processus qui débutera prochainement dans la Commune.

*Décembre 2003*: l'article définit le concept de PCDR, présente le calendrier des réunions de consultation par village, explique le déroulement des réunions et encourage les habitants à y participer. A partir de cette date, un logo  est inséré au sein de chaque article relatif au PCDR afin d'accroître la visibilité des actions menées.

*Février 2004 – feuillet spécial PCDR:* nouvelle présentation du PCDR et de ses différentes étapes, de la CLDR (composition), de l'agenda des prochaines réunions de villages et des réunions thématiques.

*Avril 2004:* bilan des réunions d'information et de consultation par village et rappel des dates des réunions thématiques.

### ***Réunions de retour***

*Juin 2004:* le Bulletin communal annonce les 6 réunions de retour programmées en septembre pour présenter les défis à relever afin d'améliorer le cadre et la qualité de vie des habitants, suite à leurs avis.

*Septembre 2004:* défis des réunions de retour présentés, accompagnés d'un rappel des dates des rencontres.

### ***Premiers Groupes de Travail***

*Novembre 2004:* explication de la mise en place des Groupes de Travail et de leur fonctionnement. Les habitants sont invités à renvoyer un talon d'inscription aux GT. Le calendrier des premières rencontres est également présenté.

*Décembre 2004:* présentation des 6 défis identifiés et confiés à 6 Groupes de Travail.

*Mars 2005:* publication des défis et des objectifs de développements formulés par les GT. Explication de leurs prochaines tâches: premier tri et classement des propositions énoncées lors des réunions d'information et de consultation.

*Avril 2005:* bilan du travail réalisé (classement des propositions), rappel pour les personnes souhaitant s'inscrire aux GT et présentation du déroulement de l'après-midi d'étude sur le développement rural au Château de Harzé le 29 avril 2005.

### ***Groupes de Travail remaniés***

*Juin 2005:* bilan de l'après-midi d'étude organisée au Château d'Harzé et présentation de la suite du processus: dès septembre, les GT élaboreront les fiches-projets.

*Septembre 2005:* présentation succincte du travail à réaliser à partir du mois de septembre en GT remaniés et calendrier des rencontres suivantes.

*Novembre 2005:* explication de l'étape en cours: la rédaction des fiches-projets. Les dates et sujets prochainement abordés sont également annoncés.

*Décembre 2005:* bilan des travaux et annonce de la réunion de la Commission Locale de Développement Rural (CLDR) du mois de janvier 2006.

*Mars 2006:* compte-rendu de la CLDR et explication des prochaines étapes.

*Juillet 2006:* mise au courant de la phase rédactionnelle (des fiches-projets transmises à un Bureau d'études chargé de tracer des esquisses...). Il est également fait état de visites de terrain afin d'affiner les fiches.

*Novembre 2006:* annonce de la présentation du document final à la CLDR du décembre 2006 avec des exemples d'aménagements proposés.

*Décembre 2006:* présentation des projets souhaités et de la suite du processus.

### **Synthèse**

| Information et Consultation                                  | Réunions de retour          | 1ers GT                                                   | GT remaniés                                                                                                                  |
|--------------------------------------------------------------|-----------------------------|-----------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Novembre 2003<br>Décembre 2003<br>Février 2004<br>Avril 2004 | Juin 2004<br>Septembre 2004 | Novembre 2004<br>Décembre 2004<br>Mars 2005<br>Avril 2005 | Juin 2005<br>Septembre 2005<br>Novembre 2005<br>Décembre 2005<br>Mars 2006<br>Juillet 2006<br>Novembre 2006<br>Décembre 2006 |

## **4.2 Dépliants**

### **Réunions d'information et de consultation**

Une quinzaine de jours avant les réunions d'information et de consultation par village, des folders ont été distribués selon le découpage repris dans le tableau ci-dessous. Au total, 4996 toutes boîtes ont été distribués et, pour chaque réunion, une centaine de dépliants ont été déposés dans les commerces de l'entité.

Ces folders informaient les villageois des différentes réunions d'information et de consultation organisées sur le territoire communal. Ils donnaient également des explications sur l'Opération de Développement Rural, ainsi que sur le GREOA, organisme accompagnateur.

| Villages                                                   | Folders toutes boîtes | Folders déposés en magasin |
|------------------------------------------------------------|-----------------------|----------------------------|
| Sprimont, Lillé, Presseux, Damré                           | 1.002                 | 100                        |
| Fays, Chaply, Lincé                                        | 442                   | 100                        |
| Rouvreux, Florzé                                           | 459                   | 100                        |
| Fraiture, Liotte, Douxflamme, Chanxhe, Rivage              | 444                   | 100                        |
| Noidré, Cité Hornay, Hornay, Ogné                          | 451                   | 100                        |
| Andoumont, Gomzé, Les Hadrennes, Bois le Comte, Les Forges | 343                   | 100                        |
| Cornemont, Hotchamps, Adzeux, Sendrogne, Blindel, Stinval  | 459                   | 100                        |
| Hayen, Hautgné, Betgné, Dolembreux, Haie des Chênes        | 450                   | 100                        |
| Louveigné                                                  | 453                   | 100                        |
| Banneux                                                    | 493                   | 100                        |
| <b>Sous total</b>                                          | <b>4.996</b>          | <b>1.000</b>               |
| <b>Total folders distribués</b>                            | <b>5.996</b>          |                            |

Pour les réunions thématiques, des folders ont été envoyés par courrier; d'autres ont été mis à disposition des citoyens dans certains commerces. Au total, 1.010 folders ont été distribués.

| Thèmes                                               | Folders distribués |
|------------------------------------------------------|--------------------|
| Sport - Culture - Loisirs                            | 200                |
| Aînés                                                | 130                |
| Agriculture                                          | 110                |
| Economie (Tourisme, Indépendants, HoReCa, Carrières) | 200                |
| Habitat permanent dans les équipements touristiques  | 150                |
| Enseignement - Jeunesse                              | 220                |
| <b>TOTAL</b>                                         | <b>1.010</b>       |

### ***Réunions de retour***

Pour les réunions de retour, 5.500 dépliants ont été tirés dont 4.996 ont été distribués en toutes boîtes. Les autres ont été déposés dans les commerces de la région.

### ***Premiers Groupes de Travail***

Tiré à 5.500 exemplaires, comme pour les réunions de retour, un envoi de dépliants sur toute l'entité a été réalisé via La Poste.

### ***Groupes de Travail remaniés***

Aucun dépliant n'a été réalisé pour cette étape de la procédure. Les agents ont contacté les personnes ayant déjà participé aux précédentes réunions ou d'autres personnes, en fonction de leurs intérêts, pour venir apporter leurs connaissances aux GT afin de rédiger les fiches-projets.

### ***Synthèse***

| Information et Consultation | Réunions de retour            | 1 <sup>ers</sup> GT           | GT remaniés |
|-----------------------------|-------------------------------|-------------------------------|-------------|
| De janvier 2004 à mai 2004  | De août 2004 à septembre 2004 | De novembre 2004 à avril 2005 | -           |

## ***4.3 Affichage***

### ***Réunions d'information et de consultation***

Pour les réunions villageoises, 275 affiches A3 ont été posées dans les commerces ainsi qu'aux valves communales. Pour les réunions thématiques, 210 affiches ont été disposées dans la Commune. Une affiche reprenant tous les thèmes a été éditée 130 fois. Les thèmes

*Aînés et Sport - Culture - Loisirs* ont été rappelés sur une affiche supplémentaire, imprimée en 65 exemplaires. L’affiche concernant la réunion sur l’habitat permanent a été réalisée au préalable, la réunion étant organisée plus tôt, en collaboration avec la commune d’Aywaille. Quinze exemplaires ont été posés dans les campings, parcs résidentiels et commerces locaux

| <b>Villages</b>                                            | <b>Affiches</b> |
|------------------------------------------------------------|-----------------|
| Sprimont, Lillé, Presseux, Damré                           | 40              |
| Fays, Chaply, Lincé                                        | 25              |
| Rouvreux, Florzé                                           | 40              |
| Fraiture, Liotte, Douxflamme, Chanxhe et Rivage            | 25              |
| Noidré, Cité du Hornay, Hornay et Ogné                     | 25              |
| Andoumont, Gomzé, les Hadrennes, Bois le Comte, les Forges | 25              |
| Cornemont, Hotchamps, Adzeux, Sendrogne, Blindel, Stinval  | 25              |
| Hayen, Hautgné, Betgné, Dolembreux, Haie des Chênes        | 25              |
| Louveigné                                                  | 20              |
| Banneux                                                    | 25              |
| <b>Total</b>                                               | <b>275</b>      |

| <b>Thèmes</b>                                                                                                                | <b>Affiches</b> |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|
| Enseignement - Jeunesse; Economie (Tourisme, Indépendants, HoReCa, Carrières); Agriculture; Aînés; Sport - Culture - Loisirs | 130 + 65        |
| Habitat permanent dans les équipements touristiques                                                                          | 15              |
| <b>Total</b>                                                                                                                 | <b>210</b>      |

### ***Réunions de retour***

Une quinzaine de jours avant chaque réunion, une centaine d’affiches A3 ont été collées en plusieurs endroits de l’entité, informant des réunions de retour qui allaient être organisées.

### ***Premiers Groupes de Travail***

120 affiches ont été distribuées aux membres de la CLDR afin qu’ils les posent dans différents endroits de la Commune.

### ***Groupes de Travail remaniés***

Des affiches n’étaient pas nécessaires à ce moment.

## Synthèse

| Information et Consultation | Réunions de retour            | 1 <sup>ers</sup> GT           | GT remaniés |
|-----------------------------|-------------------------------|-------------------------------|-------------|
| De janvier 2004 à mai 2004  | De août 2004 à septembre 2004 | De novembre 2004 à avril 2005 | -           |

### 4.4 Journaux locaux et régionaux

Des communiqués de presse ont été envoyés à divers journaux locaux pour annoncer les réunions et inviter la population à y participer. Certains journaux ont également publié des rédactionnels suite à l'une ou l'autre réunion.

#### *Réunions d'information et de consultation*

*1<sup>er</sup> octobre 2003, "les Annonces Ourthe-Amblève"*: présentation de l'Opération de Développement Rural et de la CLDR. Un appel à candidatures est lancé à l'ensemble des Sprimontois désirant pourvoir à la fonction de membre effectif ou suppléant de la CLDR.

*7 octobre 2003, "Impulsion"*: appel à candidatures pour la CLDR et exposé de la décision du Conseil communal de se lancer dans une Opération de Développement Rural.

*20 janvier 2004, "Impulsion"*: rédactionnel expliquant que la commune de Sprimont a décidé de se lancer dans une Opération de Développement Rural avec, comme organisme accompagnateur, le GREOA. Les réunions d'information et de consultation sont aussi annoncées et expliquées (présentation du PCDR, assemblée divisée en sous-groupes...).

*22 janvier 2004, "Vers l'Avenir"*: définition du PCDR et présentation de l'organisme accompagnateur: le GREOA et ses agents de développement. L'agenda des réunions d'information et de communication est également joint.

*26 janvier 2004, "La Meuse"*: exposé de quelques projets menés sur les communes avoisinantes dans le cadre d'un PCDR, présentation du GREOA comme organisme accompagnateur et annonce du calendrier des réunions d'information et de consultation.

*28 janvier 2004, "Passe-Partout" Ourthe Amblève*: présentation du PCDR en insistant sur l'importance de la participation citoyenne.

*4 février 2004, "Passe-Partout" Ourthe-Amblève*: invitation à participer aux réunions d'information et de consultation qui viennent de débiter.

*12 mars 2004, "La Meuse"*: liste de propositions émises dans le cadre du PCDR et renseignements sur les réunions thématiques.

*27 avril 2004, "Impulsion"*: bilan des 10 réunions villageoises et annonce des prochaines rencontres thématiques.

### **Groupes de Travail remaniés**

Afin de continuer à informer la population et de l'inciter à participer aux rencontres citoyennes, de nouveaux communiqués ont été envoyés aux journaux locaux et régionaux lors du passage aux Groupes de Travail remaniés.

23 août 2005 et 6 septembre 2005, "*Impulsion*": nouvelle explication de ce qu'est un PCDR, annonce de l'élaboration des fiches sélectionnées par la CLDR en GT (agenda)

22 février 2006, "*La Dernière Heure*": bilan des actions envisagées dans le cadre du PCDR.

23 février 2006, "*Le Soir*": état du travail; priorisation des projets et estimations par un bureau d'étude.

27 février 2006, "*La Meuse*": mise en évidence de certains projets demandés par la population pour améliorer le cadre de vie afin d'illustrer le processus de l'Opération de Développement Rural.

### **Synthèse**

| Information et Consultation                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | Réunions de retour | 1 <sup>ers</sup> GT | GT remaniés                                                                                                                                                                              |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|---------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1 <sup>er</sup> octobre 2003, <i>Les Annonces Ourthe-Amblève</i><br>7 octobre 2003, <i>Impulsion</i><br>20 janvier 2004, <i>Impulsion</i><br>22 janvier 2004, <i>Vers l'Avenir</i><br>26 janvier 2004, <i>La Meuse</i><br>28 janvier 2004, <i>Passe-Partout</i><br>4 février 2004, <i>Passe-Partout</i><br>12 mars 2004, <i>La Meuse</i><br>27 avril 2004, <i>Impulsion</i> | -                  | -                   | 23 août 2005, <i>Impulsion</i><br>6 septembre 2005, <i>Impulsion</i><br>22 février 2006, <i>La Dernière Heure</i><br>23 février 2006, <i>Le Soir</i><br>27 février 2006, <i>La Meuse</i> |

## **4.5 Radio locale**

Les agents de développement ont utilisé la radio comme support d'information. Ils ont participé à un total de 11 émissions sur les ondes de Radio Ourthe-Amblève (106.2FM).

### ***Réunions d'information et de consultation***

*13 janvier 2004:* présentation du PCDR, de la CLDR et du calendrier des premières réunions de villages.

*6 avril 2004:* premier bilan de la participation citoyenne aux réunions villageoises et annonce des réunions thématiques.

*11 mai 2004:* bilan précis de la participation citoyenne et publicité des réunions thématiques

### ***Réunions de retour***

*24 août 2004:* état du processus; synthèse de l'étude socio-économique, des 16 réunions d'information et de consultation et présentation des défis identifiés. Les réunions de retour sont aussi annoncées.

### ***Premiers Groupes de Travail***

*26 octobre 2004:* explications du concept du Lot 0, bilan des réunions de retour, promotion des premiers GT.

*9 décembre 2004:* débat radio en présence du conseiller en mobilité de la zone de police, des Bourgmestres d'Aywaille et de Sprimont, d'un agent de développement. Ce débat a permis de mettre en avant le dynamisme insufflé par l'Opération de Développement Rural et de confronter les résultats de la consultation des Sprimontois et des Aqualiens.

*11 février 2005:* mise en exergue du travail des GT dans l'analyse des besoins; exposé des réflexions issues des travaux des GT lors de la présentation "réseau social" (initiative du Planning familial Ourthe-Amblève).

### ***Groupes de Travail remaniés***

*13 mai 2005:* compte rendu de l'après-midi d'étude au Château de Harzé, des carrefours-rencontres, et de l'évolution de l'ODR.

*9 septembre 2005:* présentation du calendrier des différentes rencontres des GT, publicité pour l'élaboration des fiches-projets du PCDR et pour la rencontre avec les citoyens sur les projets du Lot 0.

*3 février 2006:* interview permettant de tirer un bilan du travail des GT qui ont affiné les projets à insérer dans le PCDR. Le compte rendu de la réunion de la CLDR du 24 janvier 2006, réunion importante, a été évoqué ainsi que la suite du processus.



1<sup>er</sup> septembre 2006: émission au cours de laquelle a notamment été évoquée l'évolution de la phase rédactionnelle du PCDR.

## Synthèse

| Information et Consultation                    | Réunions de retour | 1 <sup>ers</sup> GT                | GT remaniés                                                                         |
|------------------------------------------------|--------------------|------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|
| 13 janvier 2004<br>6 avril 2004<br>11 mai 2004 | 24 août 2004       | 26 octobre 2004<br>9 décembre 2004 | 13 mai 2005<br>9 septembre 2005<br>3 février 2006<br>1 <sup>er</sup> septembre 2006 |

## 4.6 Courriers et e-mail ciblés

### Réunions d'information et de consultation

Pour les réunions thématiques, des courriers ciblés ont été transmis aux personnes ressources concernées par le sujet: associations, échevins, commerçants ... Affiches et flyers étaient joints au courrier afin de leur permettre de diffuser l'information à leur entourage: collègues, amis... Pour encore faciliter la transmission du message, des e-mails à faire suivre leur ont également été envoyés.

Pour la publicité de la réunion consacrée à l'habitat permanent dans les équipements touristiques, 29 courriers ont été envoyés aux associations intéressées.

Une centaine d'e-mails à faire suivre ont également été envoyés aux membres de la CLDR, aux personnes présentes aux précédentes réunions disposant d'une adresse e-mail et à divers organisateurs dont des groupements s'occupant de personnes handicapées.

| Thèmes                                                                                                       | Courriers  | E-mails    |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|------------|
| Enseignement - Jeunesse                                                                                      | 37         | 13         |
| Economie (Tourisme, Indépendants, HoReCa, Carrières)                                                         | 160        | 5          |
| Agriculture                                                                                                  | 107        | -          |
| Aînés                                                                                                        | 24         | -          |
| Sport - Culture - Loisirs                                                                                    | 64         | 20         |
| Habitat permanent dans les équipements touristiques                                                          | 29         | -          |
| Mail général annonçant toutes les réunions:<br>à la CLDR et aux personnes présentes aux précédentes réunions | -          | 100        |
| <b>Total</b>                                                                                                 | <b>421</b> | <b>138</b> |

Ces courriers et courriels ont eu pour vocation de maximaliser la promotion des rencontres thématiques et d'optimiser le bouche à oreille en faisant circuler l'information dans des cercles plus restreints.

### ***Réunions de retour***

Pas moins de 143 courriels "à faire suivre" ont été envoyés aux participants aux précédentes réunions, aux membres de la CLDR, aux membres d'associations possédant une adresse e-mail. Un rappel téléphonique a été réalisé afin d'appuyer les écrits envoyés.

### ***Premiers Groupes de Travail***

Des courriers ont été envoyés à toute personne concernée par l'un ou l'autre thème afin de les inviter à s'inscrire et à participer aux Groupes de Travail.

| <b>Groupe de Travail</b>                                    | <b>Courriers envoyés</b> |
|-------------------------------------------------------------|--------------------------|
| GT1: Patrimoine naturel, environnement, agriculture         | 132                      |
| GT2: Logement - Aménagement du territoire - Patrimoine bâti | -                        |
| GT3: Tourisme                                               | 55                       |
| GT4: Vie économique                                         | 160                      |
| GT5: Sécurité routière, mobilité, accessibilité             | 4                        |
| GT6: Vie sociale et associative                             | 118                      |
| <b>Total</b>                                                | <b>414</b>               |

Enfin, un e-mail général reprenant l'agenda des premières réunions des Groupes de Travail a été envoyé début novembre à 153 personnes qui avaient communiqué leur e-mail lors de précédentes réunions.

### ***Groupes de Travail remaniés***

Dès ce moment, seuls des courriers ont été envoyés aux participants aux réunions.

### ***Synthèse***

| <b>Information et consultation</b> | <b>Réunions de retour</b> | <b>1ers GT</b>                | <b>GT remaniés</b>                |
|------------------------------------|---------------------------|-------------------------------|-----------------------------------|
| De janvier à mai 2004              | Août 2004                 | De novembre 2004 à avril 2005 | De septembre 2005 à novembre 2005 |

## 4.7 Site Internet

En plus des moyens décrits ci-dessus, il a été fait appel aux nouvelles technologies par la création du site Internet (<http://www.pcdr.be>) régulièrement mis à jour et hébergé sur le site du GREOA. Outre l'amplification des moyens mis en œuvre afin de mobiliser la population, cet outil permet aussi de toucher un public qui n'a pas toujours la possibilité ou l'occasion de participer à des réunions (souvent en soirée) comme les personnes ne disposant pas d'un moyen de transport, présentant une certaine invalidité, indisponibles pour raison de santé ou en raison de la garde d'un enfant... La représentativité du panel des citoyens en sort fortifiée.

Présent depuis le début de l'Opération de Développement Rural, cet outil a fortement évolué au cours du temps et a permis d'élargir les horizons.

### *De septembre 2003 à septembre 2004*

En première page du site Web communal (<http://www.sprimont.be>), un lien hypertexte permettait également d'accéder aux pages qui concernent le PCDR à l'adresse <http://www.ourthe-ambleve.be/pcdr/aywaille>. Par ce biais, le visiteur pouvait consulter l'analyse socio-économique, l'agenda des réunions, diverses explications concernant le Programme Communal de Développement Rural et les photos des réunions. La possibilité de joindre les agents de développement est également offerte. Une évolution du site axée vers une interactivité accrue a été rendue possible grâce au **projet "CITI" (Citoyen d'Internet)** lancé par la Fondation Roi Baudouin en septembre 2004.

### *D'octobre 2004 à nos jours*

Suite à un appel à projet lancé conjointement par la Cellule Wall-on-Line et la Fondation Roi Baudouin (FRB) pour la construction de l'Internet citoyen, un dossier s'articulant sur les PCDR d'Aywaille et de Sprimont a été introduit par le GREOA. Le projet a été retenu (avec 24 autres) parmi 123 dossiers de candidature. Les publics ciblés par le projet étaient dans un premier temps les populations des communes d'Aywaille et de Sprimont (et par la suite d'Esneux et de Stoumont) ainsi que toutes entreprises, associations, mouvements ou clubs souhaitant participer d'une manière ou d'une autre à la dynamique mise en place dans le cadre des PCDR.

L'objectif principal de ce projet est d'augmenter l'implication citoyenne dans l'élaboration et la réalisation des PCDR concernés. Il s'agit aussi d'étoffer le panel des citoyens souhaitant émettre un avis sur les projets à réaliser dans les entités concernées.

Les réalisations prévues dans le cadre du projet étaient la construction mais également la maintenance d'un site Internet articulé en fonction des réunions publiques menées dans le cadre d'un PCDR. Plusieurs modules participatifs ont pu être ajoutés:

- un *module interactif* permettant aux citoyens de proposer des projets à développer au sein de leur quartier, de leur commune (formulaire de contact convivial permettant aussi l'envoi de documents: textes, images, plans...);
- un *forum de discussion* donnant la possibilité de débattre de différents projets à réaliser dans le cadre du PCDR (avec, le cas échéant, la surveillance d'un modérateur responsable du forum).

Le GREOA a participé, le 21 mars 2005, aux Rencontres Wallonnes de l'Internet Citoyen à Charleroi. Dans le cadre d'un atelier de travail "Le point sur l'appel à projets CITI", un représentant du GREOA a partagé ses réflexions sur la réalisation en cours du site [www.pcdr.be](http://www.pcdr.be).

Le 6 avril 2006, à Bouvines (France), l'expérience de participation citoyenne via les TIC a été partagée lors d'un colloque baptisé: "Ruralité et TIC".

En date du 19 juillet 2006, un agent de développement a participé à une réunion du Groupe thématique "ruralité" dans le cadre du *Plan d'action e-gouvernement et simplification administrative de la Région wallonne* pour y parler de l'expérience du site Internet.

### **Synthèse**

| De septembre 2003 à septembre 2004                                                 | D'octobre 2004 à nos jours | Perspectives |
|------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------|--------------|
|  |                            |              |

## **4.8 Contacts interpersonnels**

Tout au long du processus, les agents de développement ont également veillé à favoriser les contacts personnels pour promouvoir la participation aux réunions du PCDR. Ils ont rencontré divers acteurs du secteur social, notamment des représentants de l'asbl Le Pont, une entreprise de réinsertion par le travail (EFT), l'association des habitants du quartier Hornay-Ogné. En outre, les agents de développement ont participé aux réunions du Comité d'Accompagnement local (Plan HP). Ils se sont également rendus à une réunion du Comice agricole, afin de sensibiliser les agriculteurs au PCDR.

Le bouche à oreille, difficilement quantifiable, est sans conteste très efficace et a amené de nouvelles personnes à participer aux réunions de l'ODR.

### **Mobilisation des jeunes**

Comme remarqué lors des réunions de consultation, la moyenne d'âge représentée était sensiblement élevée. Aussi, une réunion thématique portant sur la jeunesse a été organisée. Pour ce faire, la grille de réflexion distribuée lors des réunions a, au préalable, été distribuée à la Maison des Jeunes de Banneux, à des membres du CCCJS (Commission Communale Consultative de la Jeunesse de Sprimont) et du Conseil Communal des Enfants dont les représentants ont transmis les informations qu'ils avaient eux-mêmes recueillies auprès des jeunes.

### **Rappel téléphonique**

Afin de rassembler un maximum de participants aux réunions de retour, les personnes présentes aux *réunions d'information et de consultation* ont été rappelées par téléphone, quelques jours avant les réunions. Les membres de la CLDR ont également été appelés à promouvoir ces réunions dans leur entourage.

### ***Assemblée générale du GREOA***

Chaque année, lors de l'Assemblée générale du Groupement, il est de coutume d'inviter un conférencier qui entretient l'assemblée, à l'issue de la partie académique, sur un sujet d'intérêt général. En 2004, s'axant sur le développement rural, le GREOA a demandé à la Fondation Rurale de Wallonie de donner une conférence-débat s'intitulant "*Développement rural: historique, dynamique et perspectives*". Les CLDR d'Aywaille et de Sprimont, les membres actifs identifiés lors des consultations tenues sur ces deux communes ainsi que le grand public (avis dans la presse locale) ont été invités à cette manifestation conviviale qui a rassemblé une petite centaine de personnes.

|                             |                                                                                                                              |
|-----------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Contacts<br>interpersonnels | <i>Du début du processus à nos jours</i>  |
|-----------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

## 5. REUNIONS D'INFORMATION ET DE CONSULTATION

### 5.1 Préparation des réunions

A la lumière des expériences menées en matière d'Opération de Développement Rural (ODR), il a été décidé de mener en même temps l'information et la consultation de la population. La consultation a d'abord été menée par village puis ensuite par thème afin d'approfondir certaines matières qui étaient apparues importantes lors des premières réunions.

Une réunion entre le Groupement Régional Economique Ourthe-Amblève et les membres du Collège a été programmée avant chaque étape importante de l'ODR. Les objectifs étaient multiples: présenter la méthode de travail, régler les détails pratiques relatifs à l'organisation des réunions ou encore aux moyens de communication à privilégier.

La première réunion de préparation s'est déroulée en septembre 2003 et a porté sur l'organisation des réunions d'information et de consultation. Lors de cette rencontre, plusieurs décisions ont été prises. Un calendrier a été établi selon un découpage par village et ensuite par thème. Les locaux ont également été choisis. Les outils de promotion de l'Opération de Développement Rural ont été passés en revue et plus particulièrement ceux relatifs aux parutions dans le bulletin communal.

La future composition Commission Locale de Développement Rural a également été envisagée et il a été décidé de lancer un appel à la population.

### 5.2 Calendriers des réunions et participation

| Dates                                                      | Réunions par villages                                      | Présences  |
|------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------|------------|
| 03.02.04                                                   | Sprimont, Lillé, Presseux, Damré                           | 48         |
| 10.02.04                                                   | Fays, Chaply, Lincé                                        | 54         |
| 19.02.04                                                   | Rouvreux, Florzé                                           | 30         |
| 02.03.04                                                   | Fraiture, Liotte, Douxflamme, Chanxhe, Rivage              | 39         |
| 04.03.04                                                   | Noidré, Cité Hornay, Hornay, Ogné                          | 42         |
| 11.03.04                                                   | Andoumont, Gomzé, Les Hadrennes, Bois-le-Comte, Les Forges | 27         |
| 18.03.04                                                   | Cornemont, Hotchamps, Adzeux, Sendrogne, Blindéf, Stinval  | 51         |
| 25.03.04                                                   | Hayen, Hautgné, Betgné, Dolembreux, Haie des Chênes        | 55         |
| 20.04.04                                                   | Louveigné                                                  | 33         |
| 22.04.04                                                   | Banneux                                                    | 20         |
| <b>Sous Total</b>                                          |                                                            | <b>409</b> |
| Dates                                                      | Réunions par thèmes                                        | Présences  |
| 27.01.03                                                   | Habitat permanent dans les équipements touristiques        | 37         |
| 29.04.04                                                   | Enseignement – Jeunesse                                    | 34         |
| 06.05.04                                                   | Economie: tourisme, entreprises, HoReCa...                 | 25         |
| 13.05.04                                                   | Agriculture                                                | 16         |
| 27.05.04                                                   | Aînés                                                      | 16         |
| 01.06.04                                                   | Sport - Culture – Loisirs                                  | 17         |
| <b>Sous Total</b>                                          |                                                            | <b>145</b> |
| <b>Total: 16 réunions d'information et de consultation</b> |                                                            | <b>544</b> |

Au total 16 réunions d'information et de consultation ont rassemblé un total **544 participants sur les 12.772 habitants de la Commune, ce qui représente un pourcentage de 4,2% des habitants**. Outre les réunions, il ne faut cependant pas négliger la portée des autres moyens de communication utilisés (courrier, mail, téléphone, rencontres informelles...) qui ont également apporté des informations sur les avis des habitants à propos de leur commune.

En examinant de plus près le tableau de l'ensemble des réunions, ce sont donc **409 personnes qui ont pris part aux séances d'information et de consultation villageoises**; ce qui représente sur l'ensemble de la population, **un total de 3,2 %**. Le nombre moyen des participants à ces réunions était de 40 personnes.

**145 personnes ont pris part aux séances d'information et de consultation thématiques, ce qui représente en terme de pourcentage, 1,1% par rapport au nombre d'habitants de la Commune**. En moyenne, chaque réunion a rassemblé 24 participants contre 40 pour les réunions villageoises.

### **5.3 Méthodologie**

La même méthodologie de base a été appliquée pour toutes les réunions d'information et de consultation. Des variantes ont été adoptées dans les supports de réflexion des participants ou dans l'organisation des réunions.

L'objectif de ces réunions a été triple:

- expliquer la notion de Programme Communal de Développement Rural;
- communiquer les éléments clés de l'étude socio-économique;
- consulter la population afin de dégager ses besoins et ses souhaits pour l'amélioration de son cadre de vie.

Les réunions d'information et de consultations se sont déroulées selon le canevas suivant:

1. présentation d'une trentaine de minutes: GREOA, ODR, PCDR, données clefs de l'étude socio-économique;
2. répartition de l'assemblée en sous-groupes (6 à 8 personnes) ayant pour tâche de réfléchir chacun à un thème particulier pendant environ 45 minutes: la vie sociale et associative (culture, enseignement...), la vie économique (agriculture, emploi...), l'environnement et la mobilité (aménagement du territoire, urbanisme...). Chaque groupe devait identifier les atouts et les faiblesses de sa commune ou de son village pour ensuite proposer des projets d'intérêt collectif. Les thèmes et sous-thèmes ainsi mis en exergue ont servi à guider la réflexion. Au sein de chaque groupe, un rapporteur a été nommé;
3. rassemblement des sous-groupes se réunissaient pour écouter les rapporteurs et ajouter d'éventuelles informations complémentaires. Parallèlement, les agents de développement ont pris les notes nécessaires à la rédaction des procès-verbaux.

Les informations recueillies ont été exploitées dans le cadre de la préparation des réunions de consultation thématique; elles ont permis de compléter la vision dans l'analyse des forces, faiblesses de la Commune.

Lorsque l'assemblée était peu nombreuse, les agents de développement ont animé la réunion en abordant tous les thèmes susmentionnés. Les réunions se sont terminées par des conclusions et par une séance de "questions-réponses".

La première **réunion thématique** (l'habitat permanent dans les équipements touristiques) a été organisée le 27 janvier 2003 car, en fonction de la géographie du territoire, la question a été abordée de manière transcommunale avec Aywaille. Les cinq autres réunions thématiques se sont tenues entre la fin avril 2004 et le 1<sup>er</sup> juin de cette même année.

Les réunions thématiques ont visé un public particulier pour renforcer la complétude des données tant du point de vue qualitatif que quantitatif. Les sujets abordés ont porté sur *l'enseignement et la jeunesse; l'économie (les entreprises, le commerce, l'HoReCa, les indépendants, les carrières et le tourisme); l'agriculture; le sport, la culture, les loisirs; les aînés*, mais aussi *l'habitat permanent dans les équipements touristiques*. Le fonctionnement a été identique à celui des réunions villageoises.



## 6. REUNIONS DE RETOUR

Les réunions de retour ont constitué le point de jonction entre les réunions d'information et de consultation, d'une part, et les Groupes de Travail d'autre part.

### 6.1 Préparation des réunions

Fin février 2004, des contacts ont été pris avec le Bourgmestre et Président de la Commission Locale de Développement Rural afin de définir le calendrier des réunions de retour.

Ensuite, un courrier a été adressé au Collège afin de communiquer l'agenda relatif aux réunions de retour et d'en expliquer le principe. Les défis identifiés sur base de l'étude socio-économique et des réunions d'information et de consultation ont également été exposés dans ce courrier.

Durant le mois de juillet 2004, **des rencontres ont été programmées avec chaque Echevin**. Celles-ci ont eu pour ambition d'optimiser la complétude des données récoltées auprès de la population. Les différents Echevins ont ainsi eu l'occasion de faire un compte rendu des affaires courantes de la Commune dans leurs domaines de compétences.

Le tableau ci-dessous reprend les défis et les Groupes de Travail correspondants proposés à la population lors des réunions de retour.

| 1 <sup>ers</sup> Groupes de Travail                  | Défis identifiés <sup>24</sup>                                                                                                                                                       |
|------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Patrimoine naturel, environnement, agriculture       | Maintenir le caractère rural de la Commune en protégeant l'environnement et en soutenant l'agriculture.                                                                              |
| Logement, aménagement du territoire, patrimoine bâti | Protéger les richesses paysagères, urbanistiques et architecturales. Garder le caractère rural des villages et développer les aides au logement.                                     |
| Tourisme                                             | Réfléchir au développement touristique en valorisant le patrimoine, le caractère rural de la Commune et en renforçant l'information.                                                 |
| Vie économique                                       | Réfléchir à l'accessibilité des commerces, au développement d'entreprises dans le respect de l'environnement rural. Favoriser l'emploi local.                                        |
| Sécurité routière, mobilité, accessibilité           | Améliorer la sécurité, le bien-être des usagers et réfléchir à un système de transport efficace en suivant les lignes directrices préconisées par le Plan interCommunal de Mobilité. |
| Vie sociale et associative                           | Développer la convivialité en augmentant les endroits de rencontre, en améliorant l'information aux habitants.                                                                       |

<sup>24</sup> Les GT ont modifiés les défis initiaux

## 6.2 Calendrier des réunions et participation

Un calendrier des réunions de retour a été constitué et communiqué à la population via différents vecteurs afin de toucher le plus de monde possible. Ces réunions de retour ont été organisées dans le courant du mois de septembre 2004.

| Dates    | Réunions de retour                                                                       |
|----------|------------------------------------------------------------------------------------------|
| 02.09.04 | Fraiture, Liotte, Douxflamme, Chanxhe, Rivage                                            |
| 07.09.04 | Sprimont, Damré, Lillé, Presseux, Lincé, Ogné, Noidré, Hornay, Cité Hornay, Fays, Chaply |
| 09.09.04 | Louveigné, Banneux, Adzeux, Cornemont, Hotchamps, Sendrogne, Blindéf, Stinval            |
| 16.09.04 | Hayen, Hautgné, Betgné, Dolembreux, Haie des Chênes                                      |
| 21.09.04 | Andoumont, Gomzé, Bois-le-Comte, Les Forges, Les Hadrennes                               |
| 23.09.04 | Rouvreux, Florzé                                                                         |

En moyenne, chaque réunion a rassemblé une trentaine de personnes.

## 6.3 Méthodologie

La compilation des besoins exprimés par les habitants et des données de l'étude socio-économique a permis de mettre en exergue six défis à relever par la Commune pour les dix prochaines années afin d'améliorer le cadre et la qualité de vie de ses habitants. Ces défis ont été présentés à la population lors des réunions de retour de septembre 2004 et ont servi de ligne directrice pour la suite de la procédure.

Les réunions de retour ont également permis d'exposer la synthèse de ce qui avait été exprimé par les participants lors des réunions de consultation et d'inciter les habitants à participer aux Groupes de Travail selon leur(s) domaine(s) de prédilection. A cette fin, des talons d'inscription ont été distribués à chaque participant.

A la fin de la réunion, les participants avaient l'opportunité de débattre des orientations de développement. Les séances se sont clôturées par des séries de "questions-réponses".

## **7. GROUPES DE TRAVAIL**

### ***7.1 Groupes de Travail thématiques***

#### **7.1.1 Préparation des réunions**

Afin de préparer les différentes rencontres des Groupes de Travail, de nombreux contacts ont été pris avec les membres du Collège et la Commission Locale de Développement Rural.

La CLDR a été consultée le 14 octobre concernant la mise en place des GT, les échéances et la méthode de travail à adopter. Le calendrier des réunions a été proposé au Collège au mois de décembre.

Un courrier a ensuite été envoyé à chaque personne inscrite; la lettre était accompagnée d'un tableau reprenant les éléments de l'étude socio-économique et la liste des avis recueillis lors de l'enquête citoyenne pour que les participants puissent préparer la réunion et vérifier si défis et objectifs correspondaient bien aux besoins identifiés, aux propositions des habitants.

#### **7.1.2 Calendrier des réunions et participation**

Les premiers GT se sont réunis à partir du mois de novembre 2004 jusqu'au mois d'avril 2005. Durant cette période, chaque GT s'est réunis 5 à 7 fois. Ainsi, au total, 36 réunions se sont déroulées, comme le montre le tableau de la page suivante.

| 1 <sup>ers</sup> Groupes de Travail                     | Réunions  | Dates    | Présences* |
|---------------------------------------------------------|-----------|----------|------------|
| Patrimoine naturel,<br>environnement, agriculture       | 7         | 09.11.04 | 28         |
|                                                         |           | 06.12.04 | 13         |
|                                                         |           | 20.12.04 | 13         |
|                                                         |           | 17.01.05 | 9          |
|                                                         |           | 17.02.05 | 10         |
|                                                         |           | 24.03.05 | 6          |
|                                                         |           | 05.04.05 | 4          |
| Logement, aménagement du<br>territoire, patrimoine bâti | 6         | 16.11.04 | 26         |
|                                                         |           | 14.12.04 | 14         |
|                                                         |           | 18.01.05 | 10         |
|                                                         |           | 21.02.05 | 5          |
|                                                         |           | 16.03.05 | 5          |
|                                                         |           | 20.04.05 | 8          |
| Tourisme                                                | 6         | 18.11.04 | 22         |
|                                                         |           | 16.12.04 | 19         |
|                                                         |           | 20.01.05 | 17         |
|                                                         |           | 23.02.05 | 11         |
|                                                         |           | 17.03.05 | 12         |
|                                                         |           | 21.04.05 | 15         |
| Vie économique                                          | 5         | 23.11.04 | 12         |
|                                                         |           | 22.12.04 | 7          |
|                                                         |           | 26.01.05 | 7          |
|                                                         |           | 02.03.05 | 9          |
|                                                         |           | 12.04.05 | 6          |
| Sécurité routière, mobilité,<br>accessibilité           | 6         | 25.11.04 | 20         |
|                                                         |           | 15.12.04 | 15         |
|                                                         |           | 27.01.05 | 11         |
|                                                         |           | 10.02.05 | 12         |
|                                                         |           | 09.03.05 | 8          |
|                                                         |           | 13.04.05 | 9          |
| Vie sociale et associative                              | 6         | 30.11.04 | 20         |
|                                                         |           | 13.12.04 | 14         |
|                                                         |           | 10.01.05 | 9          |
|                                                         |           | 16.02.05 | 11         |
|                                                         |           | 14.03.05 | 15         |
|                                                         |           | 04.04.05 | 10         |
| <b>Nombre total de réunions<br/>pour les GT</b>         | <b>36</b> |          |            |

\* La composition des GT se trouve dans les annexes de la Partie II

### 7.1.3 Méthodologie

Au sein des GT, les agents de développement ont tout d'abord rappelé brièvement le processus de l'Opération de Développement Rural et expliqué les missions des GT. Ils ont ensuite pris en charge le secrétariat.

Une particularité majeure de l' Opération de Développement Rural fut la désignation de six membres de la CLDR chargés d'animer chacun un GTI. Leur principale tâche était de rapporter, lors de chaque Commission, le travail réalisé au sein de leur groupe, de faire état des avancées et des problèmes rencontrés. Les agents de développement étaient là dans les GT pour recadrer lorsque cela s'avérait nécessaire.

L'objectif de ces GT était d'analyser et de s'approprier le diagnostic posé sur la Commune. A partir des données de l'étude socio-économique et des résultats de la consultation de la population, un travail d'analyse des besoins a été entamé afin d'aboutir aux objectifs de développement.

Il s'agissait également de réfléchir aux projets ou d'actions à mettre en œuvre dans les villages pour améliorer la qualité et le cadre de vie des habitants. Afin d'aboutir rapidement à des projets concrets et de débiter la rédaction de fiches-projets, les participants ont trié les projets de la manière suivante:

- les projets non retenus;
- les projets à réaliser à court terme et sans gros moyens financiers (actions pouvant, après concrétisation, faire partie du Lot 0), divisés en trois groupes:
  - o concrétisation par la Commune (Lot 0 C);
  - o concrétisation par des groupements associatifs, des particuliers en collaboration avec la Commune (Lot 0 A);
  - o concrétisation par des groupements associatifs, des particuliers sans le concours de la Commune (Lot 0 P);
- les projets plus importants à conserver et à réaliser en priorité 1, 2 ou 3 et pouvant éventuellement bénéficier de l'aide de la Région wallonne.

## 7.2 Groupes de Travail villageois et thématiques remaniés

Sur base des projets retenus par les Groupes de Travail, il a été décidé, lors de la réunion de la CLDR du 3 mai 2005, de remanier les GT afin de travailler par villages pour des projets bien localisés quand cela était possible, afin d'approfondir les projets retenus et de commencer la rédaction des fiches-projets.

Les GT étaient organisés à titre indicatif puisque les réunions, dès ce moment, ont plutôt été organisées en fonction des projets retenus. Pour chaque réunion, les projets abordés étaient annoncés à l'ordre du jour.

| Groupes de Travail remaniés                | Dates    | Ordre du jour                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|--------------------------------------------|----------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Tourisme                                   | 6/09/05  | <ul style="list-style-type: none"> <li>– Ajouter un maillon au RAVeL entre Chanxhe et Comblain</li> <li>– Prolonger le petit train de Damré (CFS) vers Damré (N678)</li> <li>– Restaurer les anciennes publicités</li> <li>– Décorer par une peinture en trompe-l'oeil certains pignons de maisons</li> </ul>                   |
|                                            | 5/10/05  | <ul style="list-style-type: none"> <li>– Créer une vitrine des produits du terroir</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                   |
| Banneux, Louveigné, Gomzé, Blindéf, Adzeux | 7/09/05  | <ul style="list-style-type: none"> <li>– Aménager la place de Banneux</li> <li>– Sécuriser l'avenue Paola pour les piétons</li> <li>– Créer une Maison de village à Banneux (extrascolaire...)</li> <li>– Dans le bas du village de Banneux, trouver un autre système que le giratoire et les casse-vitesses actuels</li> </ul> |
|                                            | 6/10/05  | <ul style="list-style-type: none"> <li>– Aménager la place du Tilleul de Louveigné.</li> <li>– Aménager un hall ou un terrain multisports (tennis...), un endroit itinérant pour les skateboards</li> <li>– Aménager la place de la Salle "Le Tilleul" à Gomzé (volley, badminton, plaine de jeux...)</li> </ul>                |
|                                            | 9/11/05  | <ul style="list-style-type: none"> <li>– Enterrer les lignes électriques à Blindéf</li> <li>– Requalifier l'équipement du parc résidentiel Haute Fagne Relax (voiries, électricité, égouttage...)</li> </ul>                                                                                                                    |
| Mobilité - Sécurité routière               | 15/9/05  | <ul style="list-style-type: none"> <li>– Aménager des trottoirs, créer des pistes cyclables → endroits à préciser</li> </ul>                                                                                                                                                                                                    |
|                                            | 7/11/05  | <ul style="list-style-type: none"> <li>– Revoir le plan de transport + du co-voiturage + des moyens complémentaires (liaison vers les gares, vers le CHU, parking à proximité des entrées d'autoroute...)</li> </ul>                                                                                                            |
| Général<br>(concerne toute la Commune)     | 21/09/05 | <ul style="list-style-type: none"> <li>– Créer des crèches</li> <li>– Prévoir du logement à prix modéré (surtout pour les jeunes)</li> </ul>                                                                                                                                                                                    |
|                                            | 20/10/05 | <ul style="list-style-type: none"> <li>– Créer une Maison de l'emploi ou des relais plus dynamiques</li> <li>– Chapiteaux pour les villages</li> <li>– Prévoir un Foyer culturel régional</li> </ul>                                                                                                                            |
|                                            | 14/11/05 | <ul style="list-style-type: none"> <li>– Installer une infrastructure permettant la biométhanisation</li> <li>– Relancer une campagne d'information sur la propreté</li> </ul>                                                                                                                                                  |

|                                                             |          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
|-------------------------------------------------------------|----------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Dolembreux, Betgné,<br>Hayen, Hautgné                       | 22/9/05  | <ul style="list-style-type: none"> <li>– Aménager un crapauduc à Wachiboux</li> <li>– Créer une place à Dolembreux</li> <li>– Aménager une place à Betgné</li> </ul>                                                                                                                                         |
|                                                             | 27/10/05 | <ul style="list-style-type: none"> <li>– Aménager une place à Hautgné</li> <li>– Aménager la place de Hayen (réhabilitation du calvaire, taille d'arbre, banc...)</li> </ul>                                                                                                                                 |
| Hornay, Ogné, Lincé,<br>Fraiture, Fays, Sprimont,<br>Florzé | 26/9/05  | <ul style="list-style-type: none"> <li>– Créer une Maison de village au Hornay</li> <li>– Aménager une place au Hornay</li> <li>– Sécuriser l'accès aux commerces de la rue de Beaufays</li> <li>– Aménager une place à Ogné</li> <li>– Déplacer le poteau qui gêne la vue en venant de Sendrogne</li> </ul> |
|                                                             | 24/10/05 | <ul style="list-style-type: none"> <li>– Aménager la place Joseph Wauters (éclairage, carrefour, parking...)</li> <li>– Aménager une mini piste d'athlétisme à Florzé</li> </ul>                                                                                                                             |
|                                                             | 17/11/05 | <ul style="list-style-type: none"> <li>– Aménager un endroit de rencontre à Lincé (toit)</li> <li>– Aménager la place de Lincé</li> <li>– Aménager la place de Fraiture</li> <li>– Aménager la place de Fays</li> </ul>                                                                                      |

### 7.2.1 Préparation des réunions

Au mois de juin 2005, un courrier a été envoyé au Collège échevinal afin de préparer la phase relative à la rédaction des fiches-projets. Il lui a été demandé de fournir aux agents de développement un listing reprenant toute une série de personnes ressources, en fonction des projets retenus par les GT (Echevins, membres d'un comité de quartier, d'une asbl...) personnes de contact pouvant aider dans la rédaction d'une ébauche de fiche.

Le 15 juin 2005, une réunion commune à tous les GT a été organisée afin de faire le bilan du travail réalisé, de présenter la suite de la procédure et d'inciter chacun à poursuivre le travail. L'agenda des réunions et les fiches abordées ont été distribués à l'assemblée avec un talon d'inscription au GT remaniés.

Durant les mois de juin, juillet et août, des contacts ont été pris avec des personnes ressources et toute personne intéressée par un projet pour commencer à rédiger les ébauches de fiches et les proposer aux GT dès le mois de septembre 2005.

Les membres des anciens GT ont été invités à ces réunions ainsi que les personnes inscrites et les personnes ressources en fonction des projets abordés.

## 7.2.2 Calendrier des réunions et participation

| Groupes de Travail remaniés                           | Réunions  | Dates    | Participants* |
|-------------------------------------------------------|-----------|----------|---------------|
| Tourisme                                              | 2         | 6/09/05  | 8             |
|                                                       |           | 5/10/05  | 4             |
| Banneux, Louveigné, Gomzé, Blindéf, Adzeux            | 3         | 7/09/05  | 17            |
|                                                       |           | 6/10/05  | 22            |
|                                                       |           | 9/11/05  | 12            |
| Mobilité - Sécurité routière                          | 2         | 15/09/05 | 15            |
|                                                       |           | 7/11/05  | 8             |
| Général                                               | 3         | 21/09/05 | 9             |
|                                                       |           | 20/10/05 | 9             |
|                                                       |           | 14/11/05 | 12            |
| Dolembreux, Betgné, Hayen, Hautgné                    | 2         | 22/09/05 | 7             |
|                                                       |           | 27/10/05 | 6             |
| Hornay, Ogné, Lincé, Fraiture, Fays, Sprimont, Florzé | 3         | 26/09/05 | 9             |
|                                                       |           | 24/10/05 | 4             |
|                                                       |           | 17/11/05 | 9             |
| <b>Total</b>                                          | <b>15</b> |          |               |

\* La composition des GT se trouve dans les annexes de la Partie II

## 7.2.3 Méthodologie

A chaque réunion, les projets notés à l'ordre du jour ont été abordés. Les ébauches de fiches réalisées pendant les mois de juillet et août 2005 avec l'aide de personnes ressources ont été lues entièrement. Ensuite les participants donnaient leurs avis et d'éventuels compléments d'informations étaient ajoutés à la fiche. Lors de ces rencontres, les ébauches de fiches ont donc été parfois remaniées en profondeur. Les notes prises en direct sont intégrées dans les projets discutés et après chaque rencontre, les fiches-projets modifiées sont automatiquement envoyées par courrier aux participants au GT ce qui explique qu'il n'existe pas de procès-verbaux au sens strict du terme. Les fiches complétées ont été ensuite soumises à la CLDR.

Des personnes ressources ont également été conviées aux réunions. C'est ainsi que lors d'une réunion du groupe "Mobilité - Sécurité routière", le Conseiller en Mobilité de la Commune a été systématiquement invité.



## 8. CONSULTATION DE LA POPULATION: LES RESULTATS

Ce chapitre présente les résultats de toute la phase de consultation (consultations villageoises, thématiques et Groupes de Travail). Afin d'en faciliter la lecture et la compréhension, les résultats des discussions sont présentés par thème. Chaque idée ayant fait l'objet d'une réflexion est ensuite détaillé.

### **8.1 Vie sociale et associative**

Pour les habitants, il apparaît important de conserver et de renforcer "la vie au village" par l'aménagement de lieux conviviaux et de rencontre, en évitant que le village ne devienne une "cité dortoir".

#### **Lieux de rencontre, infrastructures et activités**

##### *Petite enfance*

Les habitants notent une pénurie d'endroits d'accueil pour la petite enfance. Il existe une crèche pour 40 enfants à Sprimont, surchargée. Une autre infrastructure existe à Banneux et accueille 12 enfants. Ces offres sont insuffisantes au vu de la demande. Il s'agit donc d'augmenter l'offre d'accueil en augmentant le nombre de puéricultrices, en créant des crèches, par exemple à Dolembreux (l'école est en pleine expansion et le nombre de ménages augmente) ou bien à la sortie de l'autoroute, dans le zoning de Damré.

##### *Enfants et jeunes*

Un manque d'infrastructures de rencontre pour les jeunes est ressenti par les habitants. La Maison des Jeunes du Hornay, dont le dossier de rénovation traîne, a été évoquée. La Maison des Jeunes de Banneux a quant à elle proposé d'adjoindre à son bâtiment actuel un local multiservices pouvant accueillir les manifestations villageoises et associatives.

Il manque d'endroits de jeu dans les hameaux (Louveigné, Hornay, Gomzé-Andoumont). Pour remédier à ce constat, il est proposé de créer des zones de jeux, des endroits de rencontre avec un toit ou du moins d'entretenir celles qui existent déjà (Chanxhe, Rouvieux, Adzeux...).

Au niveau des activités pour les enfants, les mouvements de jeunesse et les nombreuses activités sportives sont appréciées. Cependant, il existe peu d'activités dans les villages de Cornemont, Hotchamps, Adzeux, Sendrogne, Blindel et Stinval. D'autres personnes notent cependant la présence de comités de quartier dynamiques à ces endroits.

L'arrêt du Conseil communal des enfants à 12 ans a été évoqué et proposition est faite de le poursuivre par un Conseil communal des jeunes. En outre, il existe peu d'activités pour les 13-16 ans n'étant pas inscrits dans des groupements spécifiques et le problème du coût des activités se fait sentir; une disparité s'installe entre les jeunes sachant payer et les autres.

## *Seniors*

De nombreuses activités destinées aux aînés sont organisées sur la Commune (gymnastique douce, yoga, natation une fois par semaine à la piscine d'Aywaille, volley...) mais ceux-ci souhaiteraient être davantage consultés lors de la mise en place de fêtes de villages... Certains villages souhaiteraient de nouvelles infrastructures, comme au Hornay où il manque un local destiné aux pensionnés et aux personnes à mobilité réduite. A Dolembreux, les habitants souhaiteraient un club pour pensionnés et une piste de pétanque. Comme le montre le point relatif à la mobilité, le problème pour les aînés est de se déplacer via le système des transports en commun; la proposition de décentraliser certaines activités représente une alternative à l'organisation d'un système de bus à la demande.

Selon certains, il existerait trop peu de possibilités d'aide pour le maintien des personnes à domicile et un manque d'informations concernant les services disponibles.

## *Intergénérationnel*

Il existe quelques lieux privilégiant les activités intergénérationnelles comme le club de billard, la bibliothèque, le Foyer culturel... mais cela semble insuffisant. Afin de favoriser la convivialité via des activités intergénérationnelles dans des structures adaptées, il est proposé d'aménager des espaces de rencontre dans les hameaux (Ogné, Adzeux, place du Tilleul à Louveigné, Gomzé...), d'obtenir un soutien de la Commune pour l'entretien des salles (Fraiture, Florzé...), d'augmenter la rentabilité des infrastructures par une meilleure occupation (salles polyvalentes...).

## **Vie de quartier et convivialité**

La notion de "convivialité" a fait l'objet de nombreuses discussions. Certains participants estiment que l'on y retrouve trop l'aspect festif sans que la notion d'aide aux personnes émerge suffisamment. Il est important de créer des infrastructures pour que les "gens se retrouvent". La dispersion de l'habitat de manière linéaire le long des axes routiers est un facteur défavorable à l'émergence d'un esprit de quartier. Il apparaît nécessaire d'améliorer les infrastructures afin de favoriser la convivialité aussi bien à l'échelle du quartier, qu'à l'échelle de l'entité.

Il est donc proposé de mettre en place des comités de quartier, d'organiser des fêtes de quartier pour créer des liens entre les habitants.

Cependant un manque de coordination au sein des villages et entre les villages induirait des concurrences entre activités. Il découle donc de ce constat une volonté de meilleure coordination.

## **Accueil des nouveaux habitants**

L'accueil des nouveaux habitants est favorisé par différentes activités: l'accueil des bébés nés dans l'année, les animations des écoles ... Cependant, très souvent, l'accueil serait déficient et les nouveaux habitants s'intégreraient peu à la vie associative. Dès lors, proposition est faite de créer des comités d'accueil, une journée des "aplovous", de distribuer de la documentation informative sur la Commune et ses associations aux nouveaux arrivés, tout en leur rappelant les règles de vie pour s'intégrer à la population et à ses habitudes.

## **Information**

L'information de la Commune est diffusée principalement par le Bulletin communal, le site Internet, le répertoire communal, l'éclésiastiques des paroisses, le journal de la Maison des Jeunes... Cependant la communication reste insuffisante. Il a été reproché au Bulletin communal de ne pas être suffisamment attractif et de ne contenir qu'une information souvent obsolète. Les habitants se proposent également de le compléter avec les échos de la vie associative, et d'y inscrire davantage les aides aux personnes existantes. Le site Internet est également à développer. Il est enfin souligné le manque d'informations destinées aux jeunes.

## **Associations**

Comme évoqué dans différentes rubriques de ce chapitre, un tissu associatif très riche est actif à Sprimont (comités de villages, mouvements de jeunesse...) mais les habitants regrettent une absence de communication entre les asbl, comités... Ils notent aussi le manque d'intérêt des jeunes pour le monde associatif. Il est primordial de veiller à ce que la vie associative ne soit pas uniquement le lot de quelques personnes (Louveigné).

## **Culture**

Des infrastructures et des manifestations culturelles représentent des atouts de la Commune: Foyer culturel actif, "Livre en fête" à Chanxhe, le marché artisanal de Fraiture, un symposium de sculptures... Il est cependant suggéré de diversifier et décentraliser les activités, de s'ouvrir à toutes les cultures, d'utiliser davantage les ressources locales, la mémoire collective, de promouvoir la culture auprès des villageois et des jeunes tout en donnant la possibilité à chacun de ne pas "avaler" un spectacle mais de le créer soi-même, d'y participer pleinement.

## **Sport**

Les habitants de Sprimont bénéficient d'un nombre important d'infrastructures sportives et les activités sont nombreuses (hall omnisports, salle de fitness, manèges, stand de tir, clubs de marche, club de football et de mini foot, pétanque, marches ADEPS, cours de danse à la salle de l'école de Lincé ...). Cependant, si des salles de sports existent dans la Commune, selon les habitants, certaines sont trop chères ce qui entraînerait un coût important des activités. Il est également difficile de trouver des bénévoles pour encadrer les clubs. Il est donc proposé de favoriser l'accès aux salles grâce à des subventions accordées aux salles privées.

En outre, le planning horaire du hall omnisports est complet et certains villages manquent d'infrastructures sportives (Chanxhe, Louveigné, Gomzé...). Les villageois de Louveigné et Banneux proposent dès lors l'aménagement d'un terrain multisports. Certains sportifs souhaitent une piste d'athlétisme décentralisée (par exemple à Florzé). La rénovation du parcours vitae est également demandée ainsi que la redynamisation du club de football de Banneux dont les vestiaires et douches sont à améliorer.

## **Administration communale**

L'Administration communale offre un accueil sympathique et personnalisé, de bonnes informations et de bons services mais la signalisation de ce bâtiment serait déficiente<sup>25</sup>.

---

<sup>25</sup> Un guichet d'accueil et un ascenseur pour les personnes à mobilité réduite ont récemment été aménagés.

Certains habitants souhaiteraient un renforcement de l'accessibilité des services avec par exemple une permanence de tous les services le samedi matin ou les soirs de la semaine. Ils proposent également l'organisation de permanences décentralisées ou un employé qui se déplacerait à domicile.

De plus, le manque d'information concernant les services sociaux et autres services d'aide existants a été évoqué. Utiliser le site Internet pour la commande de documents, améliorer l'interactivité du site, y faire figurer les associations sont autant de demandes soulevées lors des réunions d'information et de consultation.

En ce qui concerne les services d'ordre, les heures de permanence seraient peu adaptées aux horaires de travail des personnes actives. Les villageois aimeraient plus de permanences et, tout en renforçant le rôle de proximité, une répression accrue des nombreuses incivilités constatées.

### **Bibliothèques**

Les participants ont rappelé que le Bibliobus de la Province passe notamment à Dolembreux, à Cornemont, et qu'il existe des bibliothèques bien réparties et correctement équipées au sein de l'entité (Sprimont, Sendrogne, Banneux, Lincé et Hornay). Une bibliothèque indépendante fonctionnant avec des bénévoles vit également à Fraiture, grâce aux bénéfices du marché artisanal organisé dans ce hameau.

Malgré cette bonne couverture, des propositions de renforcement des services se sont manifestées telles que prévoir une accès Internet pour tous dans les bibliothèques de Louveigné et Banneux.

### **Enseignement**

Les réseaux maternels et primaires couvrent bien l'ensemble du territoire communal. Sprimont a su préserver les petites écoles de village ce qui représente un atout. En outre, l'école est considérée comme un lieu de socialisation pour les enfants mais aussi pour les parents se rencontrant à la sortie des classes.

La sécurité aux abords des écoles est parfois mauvaise, malgré la mise en application des zones 30, et certaines écoles sont difficiles d'accès ce qui pose des problèmes lorsque les parents amènent leurs enfants en voiture. Il est proposé de mettre en place des déplacements organisés. A ce sujet, le bus scolaire pour Chauxhe et Fraiture serait trop petit pour le transport dans le cadre des activités extrascolaires.

Les habitants notent la nécessité de rénover certains bâtiments, de prévoir des locaux supplémentaires et de rénover les cours de récréation (Hornay, Chauxhe, Florzé, Fraiture).

En ce qui concerne les cours de promotion sociale, certaines formations devraient être plus accessibles et l'information renforcée.

### **Nouvelles technologies**

Les habitants souhaitent faciliter l'accès aux nouvelles technologies de l'information dont Internet. Malgré le nombre de points d'accès Internet relevés sur la Commune (bibliothèques, écoles, Maisons des Jeunes...), ils restent insuffisants par rapport à la demande.

Cependant, les villageois ont souligné qu'il n'est pas suffisant de multiplier les accès: il est également nécessaire de promouvoir les formations pour apprendre à utiliser les nouveaux

outils proposés. Ces formations existent mais restent insuffisantes. Une solution serait donc d'organiser des cours à domicile avec un ordinateur portable, pour les aînés. Il est important de les sensibiliser afin de diminuer autant que possible "la fracture numérique". En effet, il s'avère de plus en plus nécessaire de connaître les nouvelles technologies pour la vie courante, notamment en matière bancaire ou commerciale (cours...).

## **8.2 Vie économique**

D'un premier abord, les Sprimontois veulent maintenir le caractère rural de leur Commune tout en favorisant l'extension des zonings, l'emploi local et l'activité commerciale... Cependant, la commune de Sprimont ne constitue pas un pôle commercial attractif. L'équipement commercial dont dispose Sprimont est avant tout destiné à desservir la population locale. Il se compose de moyennes surfaces (Aldi, Intermarché, Proxy-Delhaize), et de commerces de proximité (boulangerie, boucherie, pharmacie...) répartis essentiellement sur Louveigné et Sprimont; les autres villages présentent peu d'activités commerciales voire pas du tout pour Hayen, Hautgné, Betgné, Dolembreux et Haie des Chênes.

Dans les petits villages, les commerces de proximité ont disparu ce qui induit des problèmes de mobilité pour les personnes ne disposant pas de moyen de locomotion. Un autre problème vient du manque de sécurité aux abords de certains commerces, notamment aux sorties de l'Intermarché, rue de Beaufays, et de l'Aldi à Cornemont. Le souhait général des habitants est de favoriser les activités commerciales et les services en revenant aux commerces spécialisés qui ont disparu, aux commerces de proximité, dans une optique de convivialité afin d'éviter que leur village ne devienne une cité dortoir. Ils désirent promouvoir le développement de petits commerces, encourager l'artisanat et limiter l'implantation de grandes surfaces.

Concernant les services, plusieurs banques sont réparties sur l'ensemble du territoire communal. Cependant, les villageois regrettent l'absence totale de distributeur extérieur Mister cash/Bancontact: pour retirer de l'argent, ils doivent se rendre à Aywaille<sup>26</sup>.

Concernant les bureaux de Poste, ils sont au nombre de deux (Louveigné et Sprimont). Un des problèmes relevé par la population concerne l'accessibilité et les heures d'ouverture qui ne sont pas en adéquation avec les horaires de travail. Une solution serait de multiplier les horaires décalés<sup>27</sup> (ouvrir le samedi...).

Concernant les parcs artisanaux, la Commune comprend trois zones principales d'activités économiques: les zonings artisanaux de Cornemont, de Damré ainsi que la zone de services de Fond Leval. Ils ont l'avantage d'être accessibles et proches de l'autoroute.

Les Sprimontois souhaitent l'extension des zonings et des entreprises de pointe visant le long terme et l'emploi local tout en respectant le caractère rural. Cependant, l'implantation d'industries dans un environnement rural est quelque peu problématique. En effet, les zonings posent problème notamment en matière de sécurité, d'aménagement du territoire... Leurs activités sont de plus en plus industrielles qu'artisanales et sont méconnues de la population. Les habitants proposent de favoriser la publicité des entreprises locales auprès des habitants.

---

<sup>26</sup> Cette faiblesse est résolue puisque les banques permettent à présent aux clients des banques concurrentes de venir retirer de l'argent dans les Bancontacts intérieurs. Cependant, il manque encore un distributeur à Banneux où transite un grand nombre de touristes.

<sup>27</sup> Depuis juin 2006, La Poste a élargi ses heures d'ouverture et le bureau de Louveigné ouvre désormais jusqu'à 19 heures, un soir par semaine.

En outre, pour les habitants, les zonings ont tendance à s'étendre de plus en plus sur des terrains agricoles et à s'installer sur les crêtes. Les agriculteurs demandent de ne plus utiliser les terrains agricoles pour y installer des zonings. L'extension du zoning vers le village de Sendrogne ainsi que l'agrandissement du zoning de Cornemont vers Louveigné sont dénoncés.

Quoi qu'il en soit, les zonings industriels sont porteurs d'emplois, ce qui a tendance à stabiliser les habitants de l'entité<sup>28</sup>. De manière générale, ils entraînent peu de nuisances.

Les carrières font la spécificité et la richesse de Sprimont mais induisent des nuisances diverses: bruit, poussières... Actuellement, sept sites sont encore en exploitation. Les avis émis sont assez partagés au sujet des carrières. Une des premières remarques émise par les participants concerne la proximité des carrières avec les villages et le fait qu'elles ont aussi de plus en plus tendance à s'étendre. Cependant, malgré les désagréments, pour beaucoup, Sprimont est le "Pays de la Pierre" et doit le rester. Il est nécessaire de conserver une exploitation valorisante de la pierre. Même s'il apparaît qu'en terme de rentabilité les carrières sont destinées, à terme, à disparaître, préserver les activités des carrières dans le respect de l'environnement est important.

## Aide à l'emploi

En matière d'aide à l'emploi, Sprimont possède de nombreux atouts. L'entité dispose d'une cellule d'aide à l'emploi, d'une entreprise de formation par le travail (Le Pont) et propose de nombreuses formations (formations professionnelles, cours de promotion sociale à Sprimont, cours de langues à Dolembreux, formations à la Maison de Jeunes de Banneux...). Pourtant, il apparaît aux yeux des participants qu'il existe trop peu de structures pour la recherche d'emploi. Il leur paraît nécessaire de renforcer l'offre de services destinée aux chercheurs d'emplois, d'améliorer l'insertion professionnelle et les formations continuées.

Les mécanismes d'aide à améliorer couvrent différents domaines. Pour les *formations continuées*, il est demandé d'accroître la promotion par la publication d'une brochure répertoriant l'ensemble des cours donnés dans la région. Concernant l'*insertion professionnelle*, il faudrait favoriser les liens entre les entreprises des parcs artisanaux et les écoles locales; une telle démarche a déjà été initiée afin de sensibiliser les enfants à la vie active par des visites d'entreprises, de métiers techniques... Pour la recherche d'emploi, il est demandé de réserver une page du Bulletin communal. Ce dernier point a été fortement discuté étant donné le délai de parution assez long du journal communal. Il est également proposé d'installer des panneaux à destination des agences intérim dans des lieux de passage (Administration communale). D'autres actions ont aussi été envisagées comme créer une Maison de l'emploi couvrant Aywaille et Sprimont.<sup>29</sup>

Lors des discussions, la pénurie de bons techniciens a également été signalée ainsi que la disparition de la section professionnelle de tailleur de pierre à Saint-Raphaël. Pour les participants, il faudrait rouvrir cette section après avoir opéré des actions de sensibilisation par la mise en place de stages, d'informations... concernant ce métier.

---

<sup>28</sup> Il est à noter que la Cellule d'Analyse et de Prospective en matière de Ruralité a réalisé en 2006 une enquête auprès de six communes de la Région wallonne dont la commune d'Aywaille. Le sujet abordé par l'enquête est le suivant: "Les Très Petites Entreprises: vecteur de redéploiement de la ruralité".

<sup>29</sup> Partie IV, Fiche-projet n° 3.1

### **8.3 Patrimoine naturel, environnement, agriculture**

Sprimont est située aux portes de l'Ardenne, à une vingtaine de kilomètres de Liège. La Commune comporte de larges espaces verts parcourus par de nombreux ruisseaux. L'agriculture joue un rôle non négligeable sur la structure paysagère. Le caractère rural de la Commune est reconnu comme un atout à maintenir bien que ce terme recouvre des réalités bien différentes en fonction des attentes et des besoins de chacun.

Les Sprimontois sont soucieux de leur environnement, de leur patrimoine, mais aussi du développement de leur commune.

#### **Patrimoine naturel**

Sprimont possède un riche patrimoine naturel (chantoirs, carrières, points de vue...). Beaucoup de sites sont classés. Les Sprimontois tiennent beaucoup à la valorisation du patrimoine naturel. Ils souhaitent revoir les zones naturelles et protégées pour en ajouter des supplémentaires et préserver davantage les espaces verts car certaines zones manqueraient de protection comme le site de la Belle Roche, le Vallon des chantoirs...

#### **Environnement**

Réduire les nuisances sonores fait partie des préoccupations citoyennes. Des excès de bruit ont été constatés à différents endroits: lieux privés mais aussi nationale, autoroute, carrières...

Le manque de civisme (dépôts clandestins, arrachage de haies, utilisation de produits d'entretien toxiques...) crée des problèmes environnementaux. Les citoyens souhaitent un changement de mentalité via des actions de sensibilisation et ce, dès le plus jeune âge: relancer les campagnes de propreté, placer davantage de poubelles (près de l'église de Fraiture, aux abords des routes et abribus...), informer sur la toxicité de certains produits et les méthodes alternatives, reboiser...

En matière de déchets, la Commune pratique le ramassage sélectif<sup>30</sup>. Elle dispose également d'un parc à conteneurs et d'une douzaine de bulles à verres. Pour les agriculteurs, elle organise la collecte des bidons de produits chimiques et propose un conteneur pour plastiques agricoles. Malgré ces infrastructures, de nombreux lieux servent encore de dépôts clandestins (terre, pierre, pneus...). Ceux-ci semblent avoir augmenté suite à l'adoption des sacs payants. Pour tenter de remédier à ce problème, certains proposent d'adapter la taxe en fonction de la composition du ménage et de ramasser les dépôts clandestins de façon plus systématique. De manière générale, les habitants souhaitent donc améliorer la gestion des déchets et surtout encourager les habitants au tri et au respect de l'environnement. Une démarche dans ce sens a déjà été menée sur la Commune avec le lancement d'une campagne informative, dès la fin des années nonante, aboutissant à la formation des "édu-composteurs".

Un des problèmes relevé en matière de gestion des déchets est à mettre en relation avec la mobilité<sup>31</sup>. Les sachets utilisés pour le ramassage des immondices ne se vendent qu'à certains

---

<sup>30</sup> Partie I, p. 113

<sup>31</sup> Partie II, p. 177

endroits considérés comme trop peu nombreux. En outre, il est difficile d'éliminer les déchets verts si l'on ne dispose pas de véhicule pour se rendre au parc à conteneurs.

L'eau est bien présente à Sprimont comme en témoigne ses nombreux ruisseaux et ses points de captage. La faiblesse concerne l'eau alimentaire puisque quelques canalisations sont encore en plomb et que de nombreux problèmes de pression se font sentir (Louveigné, Banneux et Lincé). En général, la qualité de l'eau apparaît comme acceptable. Quelques remarques sont cependant formulées: sur le dessus de la côte de Gomzé, une présence importante de chlore a été détectée; à Louveigné, Rouvieux, Florzé, Banneux et Cornemont, l'eau est de plus en plus calcaireuse.

Les habitants concernés souhaiteraient que la Commune renforce l'information sur la qualité de l'eau, sur sa teneur en calcaire, afin d'ajuster le réglage des appareils ménagers, et sur son origine. Différentes publications sont déjà parues à ce sujet. Une proposition envisagée par les habitants afin de préserver cette ressource serait d'encourager l'utilisation de l'eau de pluie et la canalisation des ruisseaux, des sources (drainer les eaux en cas d'orage, placer davantage de citernes à eau de pluie...). Il est également noté un manque d'entretien de la rivière et des ruisseaux (à Adzeux, rive droite de l'Ourthe, ruisseau du Griry...). A ce sujet, l'Opération Rivières Propres est menée chaque année mais ce genre de réalisation devrait encore être plus systématique, pour les Sprimontois.

## **Agriculture**

Comme exposé dans l'étude socio-économique<sup>32</sup>, les habitants ont noté la diminution significative du nombre d'exploitations agricoles tandis que la surface agricole s'est légèrement accrue depuis 1993. La Commune est propriétaire d'une superficie non négligeable de terres, prés et pâtures qu'elle offre en location à des exploitants agricoles.

Au regard de ces constats, il apparaît de plus en plus nécessaire de préserver une agriculture performante dans le respect des normes environnementales strictes. L'agriculture reste aux yeux de tous une activité à soutenir et à préserver.

Il est par exemple demandé de ne pas installer de zonings sur les beaux terrains agricoles. Pour les "non agriculteurs", il faut conserver et soutenir les exploitations agricoles tout en tentant de revenir à des exploitations de plus petite taille.

Une action envisagée afin de faciliter la vie des agriculteurs est d'optimiser le service de remplacement agricole via un subsidé communal. Ce service proposé aux agriculteurs en cas de maladie ou de congé fonctionne assez bien. Cependant, le coût varie en fonction du type de remplacement et la main-d'œuvre embauchée ne connaît pas souvent les habitudes de la ferme.

En outre, de plus en plus de citoyens viennent s'installer à Sprimont. Ils regrettent diverses nuisances olfactives provenant notamment de l'agrandissement de l'exploitation porcine du Hornay et de l'épandage du lisier qui, selon certains, se ferait à des moments non-conformes. Ces personnes connaissent peu les habitudes de la ferme et de la campagne, ce qui entraîne parfois certains malentendus: des promeneurs laissent des barrières ouvertes, traversent des champs de maïs, y déposent leurs tontes de pelouse ce qui peut se révéler dangereux pour les animaux... Il apparaît donc nécessaire de renforcer les relations agriculteurs et non agriculteurs. Diverses initiatives existent (fermes ouvertes...) mais il paraît important de

---

<sup>32</sup> Partie I, p. 86



mieux informer les habitants du travail des agriculteurs et des conséquences que certains de leurs gestes pourraient avoir sur les animaux et l'environnement.

Enfin, la vente directe des produits du terroir disparaît progressivement. Du côté des producteurs, les investissements à réaliser sont coûteux (infrastructures, personnel...), les contraintes administratives freinent la promotion de leurs produits et la rentabilisation est loin d'être assurée. Du côté des consommateurs, la demande pour les produits biologiques et du terroir baisse: ils favoriseraient le prix au détriment de la qualité. En outre, les participants ont mis en évidence une méconnaissance de l'existence des produits biologiques et du terroir.

Aux yeux des Sprimontois, il apparaît nécessaire de soutenir ce secteur et d'assurer la promotion des produits du terroir et des produits biologiques. Cette promotion se réalise déjà lors des différentes manifestations (fête du potiron...) mais devrait encore se développer. A Andoumont, les riverains ont proposé d'organiser des dépôts dans les villages et, à Dolembreux, ils proposent de présenter les produits du terroir lors des fêtes de village. D'une manière générale, il faut encourager les petites exploitations à faire du bio plutôt que de soutenir les plus grandes qui entraînent odeurs et autres désagréments. Une fiche-projet a été introduite dans ce sens sur Sprimont et Aywaille visant la création d'une vitrine des produits du terroir à destination des artisans alentours<sup>33</sup>. Il est à noter que ce projet est transcommunal.

#### ***8.4 Sécurité routière, mobilité, accessibilité***

Lors des discussions, la sécurité routière, la mobilité et l'accessibilité sont trois thèmes récurrents qui ont suscité un nombre important de commentaires.

##### **Sécurité routière**

###### *Usagers doux*

Pour les villageois, la Commune a privilégié la voiture au détriment de l'utilisateur faible (piéton, cycliste...). La vitesse des véhicules est excessive dans les traversées de villages et la circulation des piétons est rendue difficile, surtout pour les personnes à mobilité réduite. Les accotements sont souvent dangereux, parfois trop étroits, partiels, encombrés par des véhicules, dégradés, voire même inexistants. Il manque en outre de lieux sécurisés pour les cyclistes (pistes cyclables...). Les villageois désirent de ce fait améliorer la sécurité routière en tenant compte des usagers faibles.

Pour ce faire, plusieurs actions ont été proposées: aménager des accotements, notamment aux abords des commerces et les entretenir. Il est également suggéré d'adapter la surface des voiries pour réduire la vitesse des véhicules, d'installer des passages piétons en les signalant davantage (feux clignotants, éclairage public...) et de maintenir les sentiers reliant les localités. Il est enfin envisagé de revoir l'éclairage à certains endroits (Lincé, parking de la chapelle du Hornay...).

###### *Voiries*

Comme l'a mis en évidence la population, une des principales source de problèmes pour la circulation tient au fait que certaines voiries sont trop étroites pour les flux de circulation et

---

<sup>33</sup> Partie IV, Fiche-projet n°2.9

que d'autres sont au contraire trop larges, induisant une vitesse excessive chez les usagers. Il est nécessaire d'optimiser les voiries en fonction de l'usage qui en est fait. Certaines voiries devraient davantage être adaptées aux passages de poids lourds, notamment à proximité des différents zonings, comme la route reliant Chanxhe à Damré<sup>34</sup>. D'autres voiries situées aux abords des écoles sont également insuffisamment sécurisées et donc à adapter<sup>35</sup>. Un autre exemple pointé concerne l'accessibilité des commerces en plein développement situés au centre de Sprimont et sur la rue de Beaufays, non adaptée à la vocation commerciale du lieu; voiries larges, trottoirs étroits ou inexistants, manque de passages pour piétons, absence de plantations...

### *Vitesse*

Pour les Sprimontois, la vitesse des véhicules est trop élevée dans les traversées de villages, beaucoup de hameaux servent de raccourcis. En outre, trop peu de mesures sont prises pour réduire la vitesse des véhicules et la plupart des dispositifs mis en place restent trop ponctuels et pas toujours adaptés (casses vitesses, potelets et chicanes gênant le charroi agricole...).

Pour réduire la vitesse des véhicules et sécuriser davantage l'entité, plusieurs solutions ont été envisagées: remettre à jour les limitations de vitesse (placer des rappels de limitation à 50km/h, multiplier les zones 30...), placer des ralentisseurs de type "vibratoire" davantage adaptés pour les fermiers, mettre certains hameaux en circulation locale (Cornemont, Hotchamps, rue de Damré...). Un renforcement de la prévention, des contrôles et de la répression policière est également souhaité.

### *Signalisation et visibilité*

La plupart des endroits dangereux sont situés le long des routes régionales. L'organisation du réseau routier est parfois en cause (problème de configuration, de visibilité ...). L'aménagement des carrefours présente certains défauts: signalisation insuffisante, peu de marquages au sol, absence d'îlots directionnels, peu de dégagement visuel...

Afin de renforcer la visibilité et d'améliorer la signalisation, des actions ont été préconisées: éclairer les potelets, installer des miroirs là où cela s'avère nécessaire, comme aux sorties de certaines priorités, réexaminer l'approche des carrefours du réseau routier...

L'indication des zonings dont celui de Cornemont est également à améliorer car des camions viennent régulièrement se perdre dans les villages.

### **Accessibilité**

L'accessibilité constitue la deuxième thématique mise en évidence. L'accessibilité des piétons aux commerces et autres lieux a déjà été envisagée dans les paragraphes ci-dessus. D'autres sujets concernent également l'accessibilité, comme le stationnement.

### *Stationnement*

L'avis sur le stationnement est mitigé. Certains pensent qu'il est nécessaire d'aménager de nouvelles places de stationnement et de les organiser en fonction des différents usagers

---

<sup>34</sup> Un aménagement a été réalisé jusqu'au hall omnisports. La portion allant jusqu'à Damré devrait être effectuée prochainement.

<sup>35</sup> Depuis juillet 2005, les abords scolaires sont en zone 30. Divers aménagements sécurisant les accès aux écoles ont également été réalisés: place Joseph Wauters, rue Jean Doinet...

(cyclistes, automobilistes, camionneurs...). D'autres estiment qu'il n'est pas nécessaire de multiplier les parkings mais qu'il s'agit surtout de mieux les signaler. Quoi qu'il en soit, les habitants souhaitent faciliter le stationnement au sein de la Commune et éviter les stationnements "sauvages".

Pour le Groupe de Travail chargé d'approfondir ce sujet, les problèmes de stationnement se manifestent principalement aux alentours des écoles, du Foyer culturel (centre de Sprimont) et du centre sportif. Concernant les camions, le manque de places de stationnement devient problématique car certains parkings à Louveigné et Cornemont leur sont interdits, le revêtement du sol n'étant pas adapté.

Afin de remédier aux problèmes liés au stationnement, plusieurs actions ont été pensées. De prime abord, les habitants insistent sur le respect de la réglementation. Ils proposent aussi d'aménager certaines zones de stationnement et notamment celle située sous le pont de l'autoroute qui aurait un effet bénéfique pour le co-voiturage. Pour les poids lourds, proposition est faite de créer une aire de stationnement avec revêtement adapté, comme ce qui existe à Fond Leval et au Tultay. Des agencements devront également être prévus pour les personnes à mobilité réduite et les places de parkings qui leur sont réservées devront être mieux signalées. De manière générale, les habitants souhaitent des aménagements "multi usages" au sein des villages: parkings mais aussi aires de jeux, de convivialité...

## **Mobilité**

Comme formulé au début de ce chapitre, pour les habitants, Sprimont a privilégié les aménagements automobiles au détriment des piétons et cyclistes. Les Sprimontois constatent également que la voiture est indispensable dans la Commune car, malgré les structures mises en place, il existe trop peu de moyens de mobilité alternatifs.

Il existe depuis quelques années un système de télétransport (0,25 €/km) mais il est plus particulièrement destiné aux personnes âgées. Les participants ont particulièrement insisté sur les déficiences des transports en commun: la fréquence des bus est insuffisante au regard de leur niveau de remplissage souvent important, certains quartiers et villages sont mal voir non desservis (Dolembreux...) et il est impossible de rejoindre les gares environnantes via les transports en commun.

La mobilité intra et extra communale est donc un axe à développer. Les habitants estiment qu'une révision du plan de transport des vallées de la Vesdre et de l'Ourthe est nécessaire, pour les riverains mais aussi pour les touristes. Des liaisons vers les gares de Poulseur, Rivage et Fraipont mais également vers la clinique d'Esneux, le Sart Tilman (CHU, ULg), Liège et le centre de Sprimont sont à envisager depuis les villages. Afin de favoriser l'utilisation des transports en commun, il est également indispensable d'améliorer leurs infrastructures (abribus éclairés, sécurisés...).

Des actions diverses sont aussi envisagées: rappeler l'existence du service de télétransport dans le Bulletin communal, mettre en place un service de co-voiturage, organiser un véritable réseau de solidarité...

Dans l'ensemble, une intermodalité et une complémentarité entre les divers moyens de locomotion ont été demandées: accès facilité pour vélos, piétons et voitures (via la présence de parkings, accotements, trottoirs, abris...) aux gares et arrêts de bus.

## **8.5 Logement, aménagement du territoire, patrimoine bâti**

### **Aménagement du territoire et patrimoine bâti**

Pour les habitants, la Commune comprend une part importante de jolies et vieilles maisons ainsi que des monuments et sites remarquables. Depuis quelques années, elle subit une pression urbanistique importante qui est essentiellement le fait de nouvelles constructions. D'ailleurs, à Louveigné, une demande a été introduite afin de réduire le nombre de lotissements. La location et l'achat d'un logement ou d'un terrain sont chères et excluent de ce fait toute une frange de la population.

Selon l'étude socio économique<sup>36</sup> et les participants aux différentes réunions, cette urbanisation spontanée risque de conduire à une situation de plus en plus anarchique: localisations problématiques (constructions en crête ou en ruban le long des routes...), formes architecturales hétérogènes, utilisation de matériaux disparates... Ces éléments risqueraient de dénaturer ce qui fait le caractère et le charme de Sprimont: ses qualités paysagères rurales, son organisation urbanistique ainsi que son architecture de pierres de grès et de calcaire. Or, le souhait de chacun est de protéger les richesses paysagères et architecturales de la Commune et d'aménager le territoire de manière harmonieuse.

Pour les habitants, il est nécessaire de conserver le caractère rural des villages tout en tenant compte des impératifs d'une société moderne. Des solutions relevant spécifiquement de l'aménagement du territoire ont été envisagées pour maintenir l'aspect rural de la Commune: soit augmenter la surface minimum du terrain à bâtir, soit concentrer les habitations sur un espace réduit.

Une des principales caractéristiques architecturales de Sprimont est la présence de noyaux d'habitats anciens et de monuments remarquables. Cependant, les habitants constatent un manque de mise en valeur du patrimoine bâti (entretien et restauration de maisons de caractère, du Château de Lincé, des villages de Florzé et Rouvieux, de la place Joseph Wauters...) et du petit patrimoine (calvaire de Hayen<sup>37</sup>...). De manière générale, les Sprimontois souhaiteraient instaurer une ambiance favorable à l'embellissement.

### **Le logement**

Suite au développement immobilier que connaît Sprimont, le logement est devenu inaccessible pour toute une partie de la population (jeunes ménages, personnes isolées, familles monoparentales...) qui se voit "chassée" de sa commune. Le prix des terrains a augmenté et les loyers sont de plus en plus élevés au point que certaines zones risquent de devenir des ghettos de nantis et de propriétaires. Pour éviter cela, il est proposé de varier l'offre de logements afin de favoriser la diversification sociale au sein d'un noyau bâti. Il est également demandé de faciliter l'accès au logement.

---

<sup>36</sup> Partie I, p.67

<sup>37</sup> Partie IV, Fiche-projet n°1.6

A l'heure actuelle, il manque de logements sociaux<sup>38</sup>, selon les habitants. Les villages de Cornemont, Stinval, Blindel, Sendrogne, Adzeux et Hotchamps n'ont aucun logement social. A Adzeux, le parc résidentiel "Haute Fagne Relax"<sup>39</sup> qui se voulait au départ touristique a perdu sa vocation première puisque des personnes y résident toute l'année. Les habitants souhaitent en très grande majorité que le Parc soit reconverti en zone d'habitat, pour pouvoir rester dans leur logement. Pour faciliter l'accès au logement dans la Commune, une première proposition concerne le développement du logement social à proprement parler tout en évitant de créer des "cités ghettos". Une autre solution envisagée par les habitants d'Andoumont viserait à réaménager les habitations abandonnées et insalubres pour en faire des appartements.

Le problème concernant la désertion des jeunes Sprimontois de la Commune a également été envisagé. Les riverains aimeraient réserver des zones aux jeunes couples Sprimontois<sup>40</sup>. Pour les aînés, les participants ont proposé de développer des logements avec services adaptés, ce qui représenterait une bonne transition entre les habitations privées et les maisons de repos classiques.

### **Epuration des eaux**

Le réseau d'égouttage de Sprimont est très inégal, trois cas de figures ont été relevés sur l'entité:

- soit la zone dispose d'un réseau d'égouttage avec collecteur et station d'épuration;
- soit la zone ne dispose que d'un réseau d'égouttage sans collecteur;
- soit la zone en est totalement dépourvue.

Ainsi, dans les zones dépourvues d'égouts, les eaux usées sont directement jetées dans la rue (Hautgné, entre la Haie des Pauvres et la Motte, rue Jean Doinet à Dolembreux, à Banneux et environs, Andoumont, rue du Grand Bru, rue du Baty...) ce qui entraîne des problèmes d'odeurs en été, de dangers en cas de gel et d'inondations en cas de forte pluie. Au Hornay et à Lincé, le problème se situe au niveau de l'entretien des cassis. A Cornemont et à Adzeux, le drainage des eaux en cas d'orage pose problème. Le fossé de la rue du Brouckai déborde fréquemment. A Lincé, il reste des sources et des fossés à ciel ouvert qu'il faudrait canaliser. Afin d'améliorer le système et d'égoutter de manière performante, plusieurs propositions ont été formulées: placer des égouts là où ils font défaut<sup>41</sup>, entretenir les cassis, canaliser les sources et les fossés à ciel ouvert... Cependant, plus on canalise plus on reporte le problème. Pour les Sprimontois, il faut maintenir des zones inondables, placer des digues tout en prévoyant des zones à inonder en cas de problème. Enfin, tout un travail d'information et de sensibilisation est à réaliser auprès de la population concernant l'égouttage, les systèmes d'épuration et les subsides accordés par la Région wallonne. La population est très peu informée à propos du Plan Communal Général d'Egouttage (PCGE) ce qui rend difficile ses choix entre égouts et stations individuelles.

---

<sup>38</sup> Partie I, p. 121

<sup>39</sup> Partie IV, Fiche-projet n° 2.2

<sup>40</sup> Partie IV, Fiche-projet n° 3.3

<sup>41</sup> Le Plan Triennal 2004 - 2006 prévoit l'égouttage de la rue du Cimetière, de Lincé et de la rue A Binet. Le Conseil communal du 20 juin 2005 a également décidé de placer des filets d'eau rue de la Salm, rue Lilleutige, à Sendrogne et rue de Clairefagne.

## 8.6 Tourisme

La réflexion part du constat suivant: les atouts touristiques sont variés et riches mais peu exploités. Il existe un tourisme local qu'il serait souhaitable d'étendre aux communes avoisinantes. Par ailleurs, la mobilité constitue un frein au développement touristique, surtout au départ des gares. Les participants souhaitent voir se développer un tourisme proche de la nature (promenades pédestres et VTT, randonnées, visites de chantoirs et de carrières...).

En outre, pour les habitants, Sprimont est le pays de la pierre et doit le rester: il faut conserver une exploitation de la pierre et la mettre en valeur. Le passé carrier de Sprimont est important, comme en témoignent notamment le Chemin de Fer de Sprimont (CFS), le Musée de la Pierre et le site de la Belle Roche. Sprimont est aussi riche en histoire, en patrimoine naturel et bâti. La Commune compte également le site marial de Banneux qui draine environ 500.000 pèlerins par an. Parallèlement, différentes manifestations touristiques sont organisées: la fête du potiron, les grands feux, les rencontres internationales de sculptures ...

### Promenades

Le réseau de promenades (pédestres, VTT et équestres) parcourant Sprimont est un atout. Différentes cartes reprenant l'ensemble des randonnées ont été éditées par l'Office du Tourisme. Cependant, plusieurs remarques ont été formulées au sujet des promenades. Certaines présentent un balisage partiel voire inexistant. Différents chemins ou sentiers sont devenus impraticables pour diverses raisons: mauvais entretiens, appropriations illicites, dépôts d'immondices...

Afin d'**améliorer les promenades**, plusieurs actions sont envisagées par la population:

- entretenir davantage (élagage des haies, enlèvement des dépôts clandestins, restauration des chemins fermés ...);
- optimiser le balisage;
- installer des tourniquets aux abords des chemins agricoles;
- empêcher les véhicules motorisés d'accéder aux chemins réservés aux piétons et cavaliers;
- aménager des aires de pique-nique aux abords des sentiers;
- créer un maillage inter village notamment pour améliorer la sécurité des usagers faibles qui éviteraient de fréquenter les grands routes;
- à de nombreuses reprises, la proposition d'ajouter le maillon manquant au Ravel n° 5 entre Chanxhe et Rivage<sup>42</sup> a été suggérée;
- prévoir des endroits de parkings;
- prévoir des infrastructures sur les points de vue.

Ces aménagements ont pour but de valoriser les ressources locales. Le terme "valoriser" prend aux yeux des Sprimontois différents sens tels qu'"expliquer", "informer", "davantage signaler" (aussi bien sur le terrain que sur des cartes), "mieux aménager" et "moderniser".

### Accueil et information des touristes

Différentes infrastructures d'accueil touristique servent à la Commune: l'Office du Tourisme de Banneux regroupant les deux syndicats d'initiative (Banneux et Sprimont) et la Maison du Tourisme gérée par le GREOA, située à Remouchamps, sur la commune d'Aywaille. Ces

---

<sup>42</sup> Les réflexions menées à ce sujet ont conduit à un projet transcommunal de RAVeL de l'Amblève.

structures ont recours à différents outils de promotion mais ils ne sont pas toujours utilisés au maximum de leur potentiel.

Au niveau de l'information touristique, il n'existe pas de projet global coordonné et le manque de collaboration entre les acteurs touristique-culturels est parfois ressenti. Les habitants souhaitent dynamiser et améliorer la promotion touristique à destination des villageois mais aussi des autres communes car les "attractions touristiques" manquent de signalisation et de promotion.

Des actions doivent tout d'abord être menées au niveau de la circulation des informations entre les différentes associations de l'entité. Il est également suggéré de faire appel à des entités telles que l'AC Restaurant situé sur l'autoroute et les Maisons du Tourisme de la Province de Liège. Il est enfin proposé de réaliser des cartes de vues de Sprimont.

## **HoReCa**

L'HoReCa recouvre aussi bien les infrastructures hôtelières (hôtels, auberges, gîtes...) que les restaurants et cafés. Le secteur HoReCa est essentiellement développé sur Banneux. Cependant, les habitants notent l'absence d'hôtels de grosse capacité et, dans les petits villages, les bistrots sont quasiment absents. En matière de gîtes, beaucoup d'initiatives sont en train de voir le jour. Quoi qu'il en soit, il apparaît important de dynamiser le secteur HoReCa même si les initiatives doivent aussi venir du privé.

## **CONCLUSION**

La participation citoyenne fut riche et a permis de recouper les données objectives recueillies dans le cadre de l'analyse socio-économique. Les besoins de la population ont été traduits en objectifs de développement dont les détails sont expliqués dans la partie suivante.



# **PARTIE III**

## **OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT**



|                                                                                                               |            |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| <b>PREAMBULE.....</b>                                                                                         | <b>187</b> |
| <b>1. SITUATION EXISTANTE DES FORCES ET FAIBLESSES DE L'ENTITÉ -<br/>SOUHAITS ÉMIS PAR LES CITOYENS .....</b> | <b>188</b> |
| <b>2. OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT, JUSTIFICATIONS ET EFFETS<br/>MULTIPLICATEURS ATTENDUS.....</b>              | <b>192</b> |
| 2.1 Vie sociale et associative.....                                                                           | 192        |
| 2.2 Vie économique.....                                                                                       | 193        |
| 2.3 Patrimoine naturel, environnement, agriculture.....                                                       | 194        |
| 2.4 Sécurité routière, mobilité, accessibilité .....                                                          | 195        |
| 2.5 Logement, aménagement du territoire, patrimoine bâti.....                                                 | 196        |
| 2.6 Tourisme .....                                                                                            | 196        |
| <b>CONCLUSION.....</b>                                                                                        | <b>198</b> |



## *Préambule*

Les données recueillies dans le cadre de l'*étude socio-économique* de la commune et lors des *réunions d'information et de consultation* ont permis d'identifier un certain nombre de **défis** à relever dans les 10 années à venir pour répondre aux besoins des Sprimontois.

Cette partie sera divisée en deux grandes parties:

1. Situation existante des forces et faiblesses de l'entité - souhaits émis par les citoyens
2. Objectifs de développement, justifications et effets multiplicateurs attendus

Comme le précise la méthode de travail décrite dans la *partie II* du présent document, le souci d'aborder les matières de manière transversale a été un point majeur guidant ce processus. Les premiers Groupes de Travail, constitués juste après les réunions de retour, ont analysé et affiné minutieusement les objectifs de développement afin que les besoins des citoyens soient abordés de manière constructive. Il s'agit finalement d'un véritable travail de *co-production* avec les Groupes de Travail.

Ces lignes de force sont les fondations de la construction des projets intégrés dans le PCDR.

## 1. SITUATION EXISTANTE DES FORCES ET FAIBLESSES DE L'ENTITÉ - SOUHAITS ÉMIS PAR LES CITOYENS

Le cliché de l'entité a tenu compte des éléments objectifs de *l'étude socio-économique* et du *vécu des Sprimontois*. Le croisement des différentes données aboutit à des constatations importantes à la fois en terme d'atouts, de faiblesses et de besoins. Bien entendu, les constats exprimés sont liés avec les objectifs de développement. Dans l'optique de présenter cette partie de manière cohérente, et faisant suite à la réunion de la CLDR du 7 novembre 2006, les constats sont présentés dans le même ordre que les "grands axes de développement" repris dans le chapitre suivant.

**Sprimont, de nombreux services rendus avec une bonne couverture des secteurs culturel, sportif et associatif; cependant, des problèmes liés à la mobilité et à la participation sont détectés.**

Les Sprimontois disposent d'une offre de services particulièrement importante. De nombreux services administratifs ou du secteur associatif permettent à toutes les tranches d'âges de bénéficier d'aides et d'assistance (repas à domicile du CPAS, aide familiale, planning familial, aide à la jeunesse...), de s'épanouir dans des activités culturelles (bibliothèques, ateliers créatifs, nombreuses conférences, concerts...), de suivre un enseignement (primaire, promotion sociale), de pratiquer de nombreux sports (tennis de table, football, sports en salle...). Cependant, l'existence même des services n'est pas toujours connue car les informations ne circulent pas toujours de manière optimale. Des efforts en la matière sont souhaités et des objectifs allant dans ce sens ont été proposés par différents GT. En outre, les associations sont nombreuses mais travaillent peu ensemble. De même, la participation des habitants à la vie communale est considérée comme faible et à encourager, surtout auprès des jeunes.

Le Foyer culturel est un atout incontestable dont les activités diversifiées attirent aussi bien les Sprimontois que des personnes extérieures. Il s'agit d'un pôle culturel qui rayonne au-delà des limites communales.

Une forte carence concernant l'accueil de la petite enfance a été évoquée par les citoyens malgré la présence de deux Maisons d'enfants<sup>43</sup>.

Afin de renforcer la convivialité et d'assurer une vie au sein des villages, une décentralisation accrue des services et activités est demandée; dès lors, des infrastructures adaptées pour les accueillir sont à prévoir. Un lien très fort existe également avec le problème de la mobilité abordé précédemment puisque de nombreuses personnes sont dans l'impossibilité de rejoindre les infrastructures vu l'absence de transports en commun.

L'accès aux Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) a également été abordé: il est important de prévoir les mesures adéquates pour lutter contre la "fracture numérique".

---

<sup>43</sup> Un projet de crèche d'entreprise au sein du zoning de Damré en cours de développement permettrait déjà d'étoffer l'offre, voir Partie IV, fiche-projet n°1.5

### **Sprimont, une économie dynamique liée notamment au développement de ses zonings.**

Trois zones principales d'activités économiques (zonings artisanaux de Cornement, de Damré et la zone de service de Fond Leval) sont des atouts qui seront amenés à se développer dans le futur tout en veillant au caractère rural de la Commune. Un élément renforçant l'attractivité de l'entité pour l'implantation de nouvelles activités est la future liaison autoroutière reliant Cerexhe-Heuseux à Beaufays.

L'exploitation des carrières fait partie intégrante de la Commune et provoque certaines nuisances qui sont dénoncées par les habitants. Ce secteur qui occupait de nombreuses personnes au début du siècle est cependant en régression.

Le secteur agricole reste encore fort dynamique comme le prouve l'étude socio-économique<sup>44</sup>. Cependant, l'avenir est incertain car la rentabilité des exploitations essentiellement tournées vers l'élevage rencontre des difficultés; la diversification des activités est une piste à explorer.

Comme évoqué précédemment, le tourisme est également un vecteur de développement à encourager.

Il n'existe pas réellement un pôle d'attractivité commerciale à Sprimont. Les commerces locaux disparaissent progressivement. Ce phénomène est également lié à la problématique de la mobilité déjà évoquée.

Les Sprimontois estiment que des initiatives dans le domaine de la recherche d'emploi augmenteraient les possibilités de décrocher un travail.

### **Sprimont, une commune rurale et agricole présentant des paysages herbagers disposant d'un environnement naturel intéressant à préserver.**

L'entité présente un patrimoine naturel riche et diversifié (des chantoirs, de beaux panoramas, de nombreux cours d'eau, des mares, des massifs forestiers...) à protéger. Pour preuve, comme le mentionne l'étude socio-économique, des sites sont classés et de nombreux arbres et haies remarquables renforcent un maillage écologique intéressant<sup>45</sup>. Le souci de protection de la faune et de la flore a été mis en avant à de nombreuses reprises. Les énergies renouvelables ont également été au centre des préoccupations.

Les discussions passionnées qui se sont déroulées dans les Groupes de Travail autour d'une définition de "la ruralité" témoignent du désir d'une protection adéquate de l'environnement naturel. Les citoyens ont également focalisé leur attention sur l'épuration des eaux via les trois Plans d'Assainissement par Sous-bassins Hydrographiques (PASH Ourthe, Vesdre, Amblève) car une certaine crainte s'est manifestée en raison de l'impact financier parfois lourd pour les propriétaires.

---

<sup>44</sup> Partie I, p. 84

<sup>45</sup> Partie I, p. 36

Le paysage a été fortement influencé par les activités agricoles et l'exploitation des carrières. La démographie croissante<sup>46</sup> de la Commune influe également sur les constructions et le paysage, le dénaturant parfois.

Les activités agricoles<sup>47</sup> couvrant 3.956 ha ont à la fois un impact visuel et environnemental. Les agriculteurs sont parfois considérés comme "les jardiniers de nos campagnes". Des nuisances olfactives sont parfois source de conflits et il existe de temps à autre une certaine incompréhension entre les agriculteurs et quelques habitants. Ce phénomène s'est accentué au cours du temps avec une arrivée massive de nouveaux habitants issus d'un environnement plus citadin.

### **Sprimont, une mobilité et une sécurité routière au cœur du débat.**

Comme dans d'autres communes d'Ourthe-Amblève, la mobilité et la sécurité routière sont deux thèmes qui ont attisé les passions. Le Plan interCommunal de Mobilité est un outil dont les constats et propositions rejoignent souvent les desiderata de la population. Cependant, une certaine impatience se manifeste par rapport à la mise en œuvre concrète sur le terrain.

Malgré la présence d'une offre de transports en commun<sup>48</sup>, une inadéquation notoire entre l'offre et la demande s'est manifestée. Par exemple, une ligne vers le CHU de Liège est sollicitée depuis de nombreuses années.

Le réseau routier de Sprimont est assez développé mais la vitesse excessive des véhicules est mise en avant. La sécurisation des usagers doux est un leitmotiv important car de nombreux endroits ont été évoqués par des citoyens comme des lieux dangereux pour les piétons et les cyclistes. Il s'agit également de penser aux personnes à mobilité réduite lors des aménagements.

Malgré la topographie peu favorable à l'usage du vélo, les infrastructures dédiées à ce mode de transport sont largement déficientes et le développement de pistes cyclables est souhaité.

### **Sprimont, une croissance démographique importante ayant des conséquences sur l'aménagement du territoire, le patrimoine bâti et le logement.**

Le nombre d'habitants de la commune de Sprimont n'a cessé de croître depuis 1970 (excepté une perte de 29 habitants entre 2005 et 2006) pour atteindre, le 1<sup>er</sup> janvier 2006, 12.782 habitants. Ce phénomène est principalement provoqué par un solde migratoire important<sup>49</sup>.

La conséquence première est donc une croissance parallèle du nombre de constructions dans l'entité. Une urbanisation plus dispersée étend les villages le long des voiries en estompant une frontière entre les hameaux. Le schéma de structure communal et le règlement communal d'urbanisme sont des outils donnant des lignes directrices pertinentes. Les citoyens ont regretté le mitage des campagnes et le choix parfois inadéquat des matériaux dans les nouvelles

---

<sup>46</sup> Partie I, p. 43

<sup>47</sup> Le volet économique de ce secteur est étudié au point "Sprimont, une économie dynamique liée au développement de ses zonings", p. 189

<sup>48</sup> Partie I, p. 101 et suivantes

<sup>49</sup> Partie I, p. 48



constructions qui détériore l'harmonie des maisons traditionnelles en pierre de grès et de calcaire.

La problématique du logement est assurément un point essentiel étant donné une pression urbanistique forte et en croissance. Comme le coût des terrains, le coût des immeubles a fortement augmenté ces dernières années<sup>50</sup>. Les personnes à revenus plus faibles et les jeunes Sprimontois éprouvent de plus en plus de difficultés à s'installer dans l'entité. Les services actifs du logement social dans le secteur locatif (Ourthe-Amblève Logement, l'Agence Immobilière Sociale Ourthe-Amblève) comme dans le secteur acquisitif (scrl Crédit Social Logement) ne disposent pas d'une offre suffisante pour répondre à la demande. La réhabilitation de bâtiments à l'abandon est une piste à explorer.

Il existe également la problématique du parc résidentiel "Haute-Fagne Relax" situé à Adzeux; à l'heure actuelle, il s'agit d'un équipement à vocation touristique occupé principalement par des résidents permanents. Sprimont s'est inscrite dans le Plan Habitat Permanent (plan HP) proposé par la Région wallonne. Une articulation très forte entre le PCDR et le plan HP est de mise comme en témoigne le travail effectué durant toute l'Opération de Développement Rural.

### **Sprimont, une entité disposant de nombreux atouts et dont le potentiel touristique est à développer.**

Le patrimoine naturel et l'histoire de la Commune sont extrêmement riches. Si l'étude socio-économique relève des possibilités de développement touristique<sup>51</sup>, il en est de même des citoyens qui ont participé activement aux Groupes de Travail. Il existe différentes promenades balisées pour cyclistes, marcheurs et cavaliers mais elles sont encore à améliorer et à développer. L'entretien et le maintien devant bien entendu se situer à la hauteur des ambitions affichées.

Des attraits touristiques comme le Musée de la Pierre, le petit train de Damré, les ruines du Château de Fays, les chantoirs ou le site paléontologique de la Belle Roche sont à valoriser davantage. Il existe d'ailleurs le développement actuel d'un "Centre d'Interprétation de la Pierre" qui permettra d'assurer une meilleure cohérence et un développement touristique de cette entité où la pierre est un élément qui a forgé l'identité de la Commune de par l'exploitation de cette ressource.

Un atout majeur et spécifique de Sprimont est le site marial de Banneux qui draine de nombreux pèlerins de toutes nationalités. L'Office du Tourisme de Sprimont et de nombreux commerces du secteur HoReCa ont choisi ce lieu pour s'y installer. Cependant, la ferveur religieuse a amorcé depuis quelques années un certain déclin et la fréquentation du lieu a bien entendu suivi une courbe similaire. Ajoutons à cela que, selon les Sprimontois, le type de public fréquentant le site marial pour des raisons religieuses (majoritairement des personnes du troisième âge) est peu enclin à visiter d'autres lieux de la Commune. Outre l'Office du Tourisme de Banneux, la Maison du Tourisme Ourthe-Amblève située à Remouchamps (commune d'Aywaille) assure également une promotion du tourisme pour Sprimont.

---

<sup>50</sup> Partie I, p. 69

<sup>51</sup> Partie I, p. 93

## 2. OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT, JUSTIFICATIONS ET EFFETS MULTIPLICATEURS ATTENDUS

Les grands axes de développement se sont traduits en défis. Il est apparu important de les affiner en "objectifs de développement" car ces derniers sont plus concrets et constituent un fondement solide pour répondre aux besoins de la population.

Le terme "effets multiplicateurs" doit être interprété comme des réalisations n'étant plus nécessairement à charge de la collectivité.

Il est important de constater que les défis et objectifs ont été rédigés en Groupes de Travail<sup>52</sup> et avalisés ensuite par la Commission Locale de Développement Rural. La forme des objectifs a été légèrement retouchée dans l'optique de faciliter la lecture. Les buts poursuivis étaient une appropriation du diagnostic et le souci de travailler de manière transversale. Faisant suite à la CLDR du 7 novembre 2006, les axes prioritaires intitulés "Défis" ont été à nouveau évoqués et il a été décidé à la majorité de mettre en avant l'axe de la "vie sociale et associative" car le contenu de nombreux projets démontrent l'importance capitale de ce point dans la vie de la Commune. Si l'économie ressort un peu moins des fiches, elle est considérée comme un moteur indispensable du développement rural et sera donc le deuxième point évoqué. Les axes suivants sont tous importants et considérés sur un pied d'égalité car selon la sensibilité des membres de la CLDR, certains se focalisent plus sur le logement, d'autres sur le patrimoine naturel ou la sécurité routière.

Le lecteur trouvera des explications complémentaires *en italique* (issues notamment des débats citoyens) et appuyant ainsi la pertinence des objectifs. Les effets multiplicateurs attendus feront également partie de ces éclaircissements. Cependant, dans l'optique d'éviter certaines redites inutiles alourdissant la bonne compréhension du texte, le lecteur est invité à se référer aux projets du Lot 0 qui traduisent d'ores et déjà les effets multiplicateurs attendus.

### 2.1 Vie sociale et associative

#### **DEFI N°1:**

**Développer la convivialité en augmentant les endroits, les occasions de rencontre, en améliorant l'information et en favorisant la participation des habitants**

*La stimulation des citoyens à prendre en charge des actions qui se sont d'ailleurs déjà manifestées sur le terrain est un socle permettant la concrétisation de projets (par exemple, un comité de quartier s'est structuré à Banneux). De plus les synergies entre associations pour le partage de logistiques et de compétences sont des éléments favorisés par le dialogue. L'aménagement d'infrastructures adéquates facilite cette participation citoyenne à la vie des villages et hameaux. Il est également logique que les objectifs découlant de ce défi montrent clairement cette volonté de participation citoyenne qui est l'essence même d'un PCDR.*

<sup>52</sup> Annexes, Partie III, "Objectifs de développement rédigés par les GT"

## Objectifs de développement:

|               |                                                                                                                                     |
|---------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Objectif 1.1  | Améliorer les infrastructures à l'échelle du quartier et de l'entité afin de favoriser la convivialité                              |
| Objectif 1.2  | Favoriser les activités ouvertes à toutes les générations                                                                           |
| Objectif 1.3  | Augmenter et soutenir l'accueil de la petite enfance                                                                                |
| Objectif 1.4  | Renforcer l'information destinée aux habitants                                                                                      |
| Objectif 1.5  | Renforcer la participation des jeunes avec une certaine autonomie                                                                   |
| Objectif 1.6  | Revitaliser et développer le secteur associatif de manière concertée                                                                |
| Objectif 1.7  | Rendre les services communaux plus proches et accessibles à tous                                                                    |
| Objectif 1.8  | Aménager des lieux pouvant être partagés par différents publics mais aussi envisager des locaux spécifiques pour chacun             |
| Objectif 1.9  | Encourager les comités de village                                                                                                   |
| Objectif 1.10 | Promouvoir la culture en favorisant les atouts culturels locaux et en soutenant les initiatives de création, d'évènements culturels |
| Objectif 1.11 | Favoriser la pratique sportive pour tous de manière décentralisée                                                                   |
| Objectif 1.12 | Préserver des écoles de village, considérées comme un renfort de sociabilisation, dans de bonnes infrastructures                    |
| Objectif 1.13 | Favoriser un réel accueil des nouveaux habitants                                                                                    |
| Objectif 1.14 | Faciliter l'accès aux nouvelles technologies de l'information                                                                       |

## 2.2 Vie économique

### DEFI N°2

#### Réfléchir à l'attractivité des commerces, au développement et à la création d'entreprises en favorisant l'emploi local

*Les zonings sont des ancrages importants pour l'emploi et le dynamisme de l'entité. Le champ d'actions du PCDR dans ce domaine est surtout d'impulser des réalisations concrètes induisant des conditions favorables à l'établissement de nouvelles activités sur le territoire tout en travaillant de manière équilibrée afin de préserver le caractère rural de la Commune.*

## Objectifs de développement:

|              |                                                                                                                                               |
|--------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Objectif 2.1 | Créer des conditions favorables à l'emploi local                                                                                              |
| Objectif 2.2 | Favoriser la fréquentation commerciale en dynamisant le commerce de proximité                                                                 |
| Objectif 2.3 | Favoriser l'implantation de véritables entreprises artisanales et Très Petites Entreprises (TPE)                                              |
| Objectif 2.4 | Assurer la promotion des produits du terroir                                                                                                  |
| Objectif 2.5 | Favoriser les solutions respectueuses de la population et de l'environnement pour permettre notamment le maintien de l'activité des carrières |
| Objectif 2.6 | Informar de manière efficace sur les formations continuées et renforcer l'offre de services destinés aux chercheurs d'emplois                 |
| Objectif 2.7 | Valoriser les filières techniques en étroite collaboration avec le monde de l'enseignement et le monde professionnel                          |

## 2.3 Patrimoine naturel, environnement, agriculture

### **DEFI N°3**

#### **Respecter et maintenir le caractère rural de la Commune en protégeant l'environnement et en soutenant l'agriculture**

*Les objectifs en relation à ce défi traduisent la volonté des Sprimontois de préserver un cadre de vie propre et campagnard. Des actions de sensibilisation ont d'ores et déjà été amorcées comme le nettoyage des rivières. Le maintien du caractère rural passe par la protection des prés et des champs. L'aspect éducatif des projets découlant des objectifs devrait renforcer à terme la diminution des actes inciviques dégradant l'environnement.*

*L'attrait pour les énergies renouvelables s'est surtout manifesté suite à la flambée des prix pétroliers. Un déclencheur important a également été le projet de biométhanisation auquel de nombreux agriculteurs de la région adhèrent. Des projets de ce type peuvent également inciter les particuliers à réfléchir sur les alternatives aux produits fossiles.*

*Le maintien d'une agriculture de qualité passant notamment par la commercialisation de produits locaux en circuits courts est aussi un but à atteindre en assurant une promotion adéquate. Ce point rejoint aussi le défi lié à l'économie. Les agriculteurs ont également besoin d'une reconnaissance accrue de la part des néo-ruraux. Ces différents aspects relevant en grande partie du secteur privé, le PCDR peut néanmoins être un appui pouvant créer les conditions favorables à ce développement.*

#### **Objectifs de développement:**

|                     |                                                                                                                                       |
|---------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <i>Objectif 3.1</i> | Valoriser et protéger le patrimoine naturel                                                                                           |
| <i>Objectif 3.2</i> | Sensibiliser la population à l'environnement, la propreté et limiter les déchets                                                      |
| <i>Objectif 3.3</i> | Promouvoir les énergies renouvelables                                                                                                 |
| <i>Objectif 3.4</i> | Renforcer la qualité de l'eau et préserver cette ressource                                                                            |
| <i>Objectif 3.5</i> | Réduire les nuisances sonores et olfactives                                                                                           |
| <i>Objectif 3.6</i> | Préserver une agriculture viable sur un espace agricole garanti                                                                       |
| <i>Objectif 3.7</i> | Améliorer les relations entre agriculteurs et non-agriculteurs (informer la jeunesse de manière continue en matière d'agriculture...) |

## 2.4 Sécurité routière, mobilité, accessibilité

### DEFI N°4

**Améliorer la sécurité, le bien-être des usagers et réfléchir à un système de transport efficace en suivant les lignes directrices préconisées par le Plan interCommunal de Mobilité**

*Le Plan interCommunal de Mobilité (PiCM) Amblève Condroz Ourthe est un document dont de nombreux éléments ont été évoqués lors de la participation citoyenne. Des actions concrètes sont attendues<sup>53</sup> et, dans l'élaboration même des fiches-projets, des aspects touchant ces matières ont été analysées.*

*La construction d'une mobilité différente passe aussi par le renforcement de mécanismes de solidarité entre habitants. Les investissements publics peuvent être le déclencheur d'initiatives privées notamment dans le domaine du co-voiturage.*

*En ce qui concerne les objectifs de renforcement de sécurité routière, il existe, outre les moyens techniques comme le ralentissement du trafic par des infrastructures adaptées, tout un volet préventif et immatériel résidant dans les comportements des usagers de la route. A plus long terme, certains changements de comportements peuvent se produire si on incite tout un chacun à effectuer sa propre autocritique.*

### Objectifs de développement:

|              |                                                                                                                                                                                               |
|--------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Objectif 4.1 | Optimiser et sécuriser les voiries en fonction des endroits traversés en donnant une priorité aux piétons et cyclistes (prévoir des moyens appropriés pour réduire la vitesse des véhicules)  |
| Objectif 4.2 | Créer des solutions originales de transports tout en informant sur les services déjà existants (bus, chemin de fer...)                                                                        |
| Objectif 4.3 | Améliorer la visibilité et renforcer la signalisation routière                                                                                                                                |
| Objectif 4.4 | Faciliter le stationnement, notamment en distribuant de manière efficace les espaces aménagés, et renforcer la signalisation des parkings en incitant également les usagers à plus de civisme |

<sup>53</sup> Partie IV, Programme d'actions

## 2.5 Logement, aménagement du territoire, patrimoine bâti

### DEFI N°5

#### Développer les aides au logement. Protéger les richesses paysagères, urbanistiques et architecturales

*Des aménagements réfléchis sur base d'objectifs clairs renforcent la convivialité et poussent également les villageois à embellir leur propre habitation. Cet effet de "contagion" est recherché au travers des objectifs et projets.*

*La mise en évidence de biens historiques renforce également la fierté d'appartenir à une commune au passé riche et cela permet d'accentuer l'image positive du village.*

*La "ghettoïsation" est à proscrire et la mixité sociale au sein des différents hameaux est un des effets multiplicateurs recherchés par la prise de mesures concrètes dans et en dehors du PCDR pour permettre un accès au logement à des prix raisonnables. Il n'est pas facile de lutter contre la spéculation immobilière. Cependant, les lignes de forces traduites dans les objectifs relatifs aux logements démontrent bien les préoccupations citoyennes en la matière.*

#### Objectifs de développement:

|              |                                                                                                                                |
|--------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Objectif 5.1 | Aménager le territoire de manière à favoriser l'habitat groupé en intégrant les nouvelles constructions de manière harmonieuse |
| Objectif 5.2 | Varier l'offre de logements pour favoriser la diversification sociale au sein d'un noyau bâti                                  |
| Objectif 5.3 | Soutenir la restauration du patrimoine bâti et le classement de sites remarquables                                             |
| Objectif 5.4 | Sensibiliser la population à l'occupation de son territoire en améliorant l'information (par exemple sur l'épuration des eaux) |
| Objectif 5.5 | Développer les aides au logement pour les jeunes                                                                               |

## 2.6 Tourisme

### DEFI N°6

#### Réfléchir au développement touristique en valorisant le patrimoine, les ressources locales et le caractère rural de la Commune

*Les objectifs découlant de ce défi démontrent clairement le potentiel de développement qui existe sur l'entité. L'information étant un des éléments clés, des initiatives ont déjà vu le jour<sup>54</sup>.*

*La prudence est cependant de rigueur car le développement du secteur ne peut pas se faire à n'importe quel prix; les impacts sur la qualité de vie dans l'entité doivent être mesurés. Des attraits complémentaires permettront de cibler de nouveaux publics. Un tourisme familial, convivial et proche de la nature est à préconiser. En fonction des résultats, le secteur HoReCa pourrait se développer et créer ainsi des activités pourvoyeuses d'emplois.*

<sup>54</sup> Partie IV, Lot 0

**Objectifs de développement:**

|                     |                                                                                                                                                                                 |
|---------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <i>Objectif 6.1</i> | Améliorer, étoffer, coordonner, promouvoir et entretenir les promenades.                                                                                                        |
| <i>Objectif 6.2</i> | Valoriser les ressources locales en les développant et en améliorant la signalisation (les centres d'intérêts naturel, architectural, archéologique, historique, géologique...) |
| <i>Objectif 6.3</i> | Utiliser, développer, cibler les moyens d'information des touristes et améliorer l'accueil (une meilleure indication des lieux d'accueil touristiques)                          |
| <i>Objectif 6.4</i> | Dynamiser le secteur HoReCa                                                                                                                                                     |

## **CONCLUSION**

La diversité des besoins exprimés a été traduite en défis et objectifs qui serviront de fondements à l'élaboration des projets. La richesse des objectifs démontre une vue à long terme et certains seront uniquement mis en œuvre via des projets sans nécessairement un financement du secteur public. Ces actions citoyennes sont les ferments d'une véritable démocratie participative où les habitants deviennent des acteurs du développement et non de simples "clients" du secteur public.



## **PARTIE IV PROJETS**



|                                     |            |
|-------------------------------------|------------|
| <b>1. LOT 0 .....</b>               | <b>203</b> |
| <b>2. PROGRAMME D’ACTIONS.....</b>  | <b>213</b> |
| <b>3. LOT 1 .....</b>               | <b>219</b> |
| <b>4. LOT 2 .....</b>               | <b>287</b> |
| <b>5. LOT 3 .....</b>               | <b>345</b> |
| <b>6. PROJETS NON RETENUS .....</b> | <b>377</b> |



|              |
|--------------|
| <b>LOT 0</b> |
|--------------|



## 1. LOT 0

Depuis le début de l'Opération de Développement Rural, les autorités communales ont prêté une oreille attentive aux besoins exprimés par la population et, tant que faire se peut, ont réalisé ou entamé des idées émises par leurs citoyens. La consultation a conforté des idées antérieures et accéléré certains projets, tout en mettant en avant des besoins non encore connus. De plus, elle a révélé des difficultés quant à la circulation d'informations sur certaines activités, réalisations... que la Commune, mais aussi les citoyens, se sont efforcés d'améliorer.

Différentes réunions ont été programmées suite à la collecte des souhaits des habitants, afin de leur exposer les projets déjà réalisés et le travail à effectuer. Le 11 octobre 2005, le Collège des Bourgmestre et Echevins a commenté différents projets pouvant se concrétiser rapidement. Par ailleurs, lors des réunions des Groupes de Travail, un suivi était également effectué.

Afin de disposer d'un aperçu structuré des idées énoncées par la population et mises en œuvre par les instances communales ou les citoyens depuis le début de l'ODR, les réalisations ont été classées par thème, suivant la même structure que les parties précédentes. De plus, un tableau récapitulatif en Partie V du PCDR présente les concrétisations du Lot 0 en regard des objectifs de développement.

### *1.1 Vie sociale et associative*

#### ***Finalisation des travaux de la Maison des Jeunes du Hornay et de la bibliothèque du Hornay<sup>55</sup>***

Les travaux d'extension et de transformation sont réalisés. Ceux-ci permettront une utilisation plus rationnelle du bâtiment par la Maison des Jeunes et par l'antenne décentralisée de la bibliothèque communale.

#### ***Entretien de la salle de Chanxhe – salle du Halage***

Les fenêtres de la salle ont été remplacées<sup>56</sup>.

#### ***Acquisition de chapiteaux pour les villages***

En octobre 2006, la Commune a acquis 4 chapiteaux de 6m sur 12m. Ils sont mis gratuitement à disposition des organisateurs dans le cadre de manifestations à caractère public (asbl, associations de fait, comités scolaires, comités de quartiers ou de villages sprimontois...)

#### ***Aménagement d'une ludothèque***

Comme notamment les habitants de Lincé l'avaient souhaité, une ludothèque a été aménagée à Sprimont, à la bibliothèque du centre, début 2006. Une proposition en ce sens avait été déposée par le Conseil communal des enfants; la Commune a répondu en investissant plus de 8.500€ via son service Accueil Temps Libre pour l'achat de jeux de société.

#### ***Prolongation des garderies***

Les garderies après scolaires ont été prolongées jusqu'à 18h pour démarrer également plus tôt, à 7H30.

---

<sup>55</sup> Conseil communal du 28 décembre 2005

<sup>56</sup> Conseil communal du 18 juin 2004

Les études du soir sont organisées dans toutes les écoles des 2 réseaux (1h prise en charge par la Commune et par une personne disposant d'un titre pédagogique).

### ***Accueil Temps Libre***

Le programme de Coordination Locale pour l'Enfance (CLE) propose un cadre coordonné et intégré d'accueil des enfants. Il s'agit d'un programme concerté au niveau local via une Commission Communale de l'Accueil (CCA). Concrètement, il met en place un partenariat tous réseaux confondus en vue d'assurer une gestion globale du service de garderie. Il règle l'organisation de stages pendant les congés scolaires et l'organisation d'animations lors de journées, de conférence pédagogiques. Enfin, il coordonne et informe la population sur les activités extrascolaires existantes organisées par les associations et clubs sportifs sur le territoire communal.

### ***Relookage du Bulletin communal***

Le Bulletin communal a été amélioré dans sa présentation graphique: couverture quadri, intérieur N/B de qualité avec des rubriques bien visibles pour les jeunes, les aînés, la vie associative, le Conseil communal, l'environnement, l'enseignement, le sport, le patrimoine... Des rappels des services d'aides existants (télé vigilance, télétransport...) ont également été insérés.

### ***Création d'un site Internet des associations (<http://www.parcitass.be>)***

Ce site a été créé grâce à la synergie entre l'Echevinat de la Culture de Sprimont et le Foyer culturel de Sprimont, avec l'appui de la Région wallonne (CITI), Easi Wal et la Fondation Roi Baudouin.

### ***Aménagement d'infrastructures facilitant l'accès des personnes à mobilité réduite***

Un ascenseur a été installé en 2005 à la salle de Lincé, au hall omnisports<sup>57</sup> et à l'Administration communale.

### ***Aménagement d'un accueil à l'administration communale, d'un ascenseur et d'une rampe d'accès pour les PMR.***

Un nouvel accueil pour l'administration communale a été finalisé en 2005. De nombreuses brochures, cartes et renseignements peuvent y être obtenus. L'accessibilité aux personnes à mobilité réduite a été facilitée par l'aménagement de rampes d'accès à l'accueil et à la salle des mariages et par l'installation d'un ascenseur.

### ***Nouveaux comités de quartiers***

A l'initiative de quelques habitants, un comité de quartier s'est créé à Banneux-village en septembre 2005. Diverses manifestations ont déjà été organisées. Les membres du comité ont notamment participé aux réunions du Groupe de Travail concernant les projets de Banneux, ils ont organisé des marches et diverses activités de quartier.

De même un comité de quartier s'est créé à Cornemont-Hotchamps.

### ***Réalisation d'un skate parc<sup>58</sup>***

Dès juin 2005, dans le cadre des activités des jeunes, les responsables du Plan de Prévention de Proximité (PPP) ont proposé de réaliser, avec les jeunes, des modules en bois pour la future piste de skateboard dans le parc communal.

---

<sup>57</sup> Conseil communal du 18 juin et du 30 septembre 2005

<sup>58</sup> Conseil communal du 28 décembre 2005



### ***Rénovation du parcours vitae***

Les aménagements nécessaires ont été réalisés durant l'été 2004 à l'occasion de l'opération: "Eté solidaire".

### ***Rénovation des écoles***

- Au Hornay, une nouvelle toiture et de nouvelles fenêtres ont été placées.
- L'école de Florzé va recevoir de nouvelles fenêtres et portes (accord de subsideation reçu)<sup>59</sup>.
- L'école de Fraiture a été repeinte et les corniches réparées.
- Une des cours de récréation de l'école de Louveigné a été restaurée, son treillis remplacé et une aire de jeu a été aménagée.
- L'école de Chanxhe a également été repeinte.
- Toutes les aires de jeux ont été mises en conformité et réaménagées.
- Création d'une nouvelle aire de jeu à l'école de Lincé.

### ***Cours d'informatique pour débutants à Louveigné***

A l'initiative de plusieurs citoyens, des cours d'informatiques ont été ouverts à Louveigné. Ces cours sont organisés par des bénévoles qui bénéficient des infrastructures communales.

## ***1.2 Vie économique***

### ***Promotion des entreprises de la région***

Depuis le début de l'Opération de Développement Rural, le Bulletin communal, en partie financé par des publicités d'entrepreneurs de la région, collabore à la promotion des entreprises de la Commune.

Un dépliant, d'initiative privée, reprenant quelques entreprises et commerces communaux a été distribué à tous les habitants début 2006; il ne s'agit pas d'une liste exhaustive et il n'existe pas encore de livret d'entreprises au niveau communal.

### ***Nouveau Bancontact à Louveigné***

Fin 2005, un Bancontact est installé à Louveigné, rue du Pérréon, à la Banque Record.

### ***Existence d'une concertation carriers/habitants, d'une charte du charroi des carrières et d'une formation pour les enfants concernant le charroi carrier...***

### ***Toutes boîtes d'information sur les cours de promotion sociale***

Suite aux réunions de consultation, les organisateurs des cours de promotion sociale ont envoyé un toutes boîtes aux Sprimontois, rappelant les cours proposés.

## ***1.3 Patrimoine naturel, environnement, agriculture***

### ***Diverses actions menées dans le cadre du Contrat Rivière***

Le nettoyage des berges des cours d'eau fait notamment partie de ce cadre.

---

<sup>59</sup> Conseil communal du 26 octobre 2006

### ***Carrefour-rencontre sur le développement durable***

Des rencontres transcommunales ont été organisées à destination des participants aux Groupes de Travail. Jeudi 14 avril 2005, un membre de la CLDR, ingénieur agronome et diplômée en gestion du développement, professeur à Gembloux, a présenté un exposé sur le développement durable à la CLDR et aux différents groupes de travail de Sprimont et d'Aywaille.

### ***Entretien de différents sites, abords de routes, dépôts clandestins...***

Le dépôt d'immondices situé à la Voye du Rothys, dénoncé lors d'une réunion de consultation, a été éliminé; les bas-côtés autour de la place d'Ogné ont été nettoyés et les accotements de la rue de la Fagne ont été aménagés.

### ***Réduction de nuisances sonores rue de Presseux***

Un arrêté de Police du Bourgmestre pour rétablir le respect de la tranquillité publique aux alentours de l'établissement "Centre International de plongée profonde", rue de Presseux, a été pris en date du 30.4.2004 pour une période de 6 mois<sup>60</sup>.

### ***Renforcement des aides apportées au Service de remplacement agricole***

Ce service grandement apprécié par les agriculteurs reçoit un subside annuel de la Commune de 250 €.

## ***1.4 Mobilité, sécurité routière, accessibilité***

### ***Sécurisation de l'avenue Paola***

Divers contacts ont été pris avec le MET Verviers qui va réaliser le marquage afin de sécuriser l'avenue Paola.

### ***Sécurisation aux alentours des écoles***

Suite à la proposition de la population de sécuriser l'accès aux écoles, l'aménagement de la rue Jean Doinet améliore la sécurité et la convivialité, favorisant l'accès à l'école à pied ou à vélo, par la création d'un large trottoir<sup>61</sup> pour un accès à l'école libre de Dolembreux. En outre, des zones de rencontre à 20km/h ont été aménagées.

L'accès à l'école du Centre a été sécurisé par des aménagements rue de Lillé et rue de Presseux (zone 30, portes, et création de trottoirs). L'accès à La Poste et au home Au Bon Air a lui aussi, par la même occasion, été sécurisé.

### ***Aménagement de la place Joseph Wauters***

L'aménagement de la place Joseph Wauters, son éclairage sécurisant et décoratif, verra sa réalisation dans le cadre du Plan Mercure. Cette réalisation améliorera considérablement la sécurité, le cadre de vie, la convivialité pour les riverains et usagers dont beaucoup sont vulnérables vu la présence de l'école du Centre, notamment.

---

<sup>60</sup> Ratification du Conseil communal le 11 mai 2004

<sup>61</sup> Conseil communal du 11 mai 2004 et du 26 octobre 2005

### ***Aménagement de l'accès au hall omnisports***

Un cheminement piéton sécurisé pour se rendre au hall omnisports a été réalisé, le long de la RN 678 rue Joseph Potier<sup>62</sup>. Un passage pour piétons a été réalisé avec un îlot central sécurisé.

### ***Réduction de la vitesse dans les villages***

Toujours afin d'augmenter la sécurité des utilisateurs de la voie publique les plus vulnérables, des mesures ont été prises pour éliminer les cas de vitesse inadaptée:

- plusieurs zones 30 ont été aménagées: chemin du Forestier, centre de Betgné, clos Yves Robert...
- certaines rues ont été mises en circulation locale: rue de Slasse...
- les contrôles policiers ont été renforcés, en fonction de la demande, et des actions préventives ont été menées via des indicateurs de vitesse;
- considérant que des industries impliquant un charroi important ont été installées le long de cette rue la Commune a interdit de circuler à une vitesse supérieure à 50 km/h rue des Spinettes depuis son carrefour avec la N678 jusqu'au carrefour avec le pont au-dessus de la E 25 sur toute sa longueur, dans les deux sens de circulation;
- installation de coussins berlinois (rue de Presseux, rue Lilleutige, rue du Suffrage Universel, rue des Fusillés, rue Voie Mihet, Hotchamps, Cornemont)

### ***Accès éclairés***

L'éclairage du parking de la Chapelle du Hornay, des abords de l'école de Dolembreux, du parc communal et des escaliers de l'école de Lincé a été commandé à l'ALE.

### ***Entretien et aménagement d'accotements***

Afin d'améliorer la sécurité des usagers doux rue des Biolettes, une bordure gênante a été supprimée; les accotements de la rue d'Esneux, entre Betgné (La Motte) et la Haie des Pauvres, ont été nettoyés.

### ***Trottoir entre le Hornay et Lincé***

Dans le cadre des crédits d'impulsion 2006, une liaison piétonne sera réalisée en 2007 depuis le Hornay jusqu'au village de Lincé, reliant ainsi ce dernier à l'axe principal.

### ***Carrefour – rencontre d'information sur le Plan interCommunal de Mobilité***

A la suite d'une demande des participants au Groupe de Travail "Mobilité, sécurité routière, accessibilité", une réunion a été organisée en collaboration avec la commune d'Aywaille, le 22 mars 2005. Les conseillers en mobilité d'Aywaille et de Sprimont y ont présenté les grandes lignes du Plan interCommunal de Mobilité.

### ***Problème de visibilité résolu (Adzeux)***

Un problème de visibilité impliquant un danger du point de vue de la sécurité routière à la sortie d'Adzeux a été résolu: une poubelle gênant la vue a donc été retirée...

### ***Amélioration d'une aire de stationnement au Hornay***

Afin d'améliorer les aires de stationnement existantes pour l'accès aux commerces du Hornay, une bande de stationnement va être prochainement installée de la rue Vieille Voie de Liège jusqu'à la Maison des Jeunes.

---

<sup>62</sup> Conseil communal du 20 juin 2005

## *1.5 Logement, aménagement du territoire, patrimoine bâti*

### ***Acquisition de nouveaux logements sociaux (hors Plan Triennal)***

Rue du Centre, 49 (Maison Brisbois)

Rue du Centre, 112 (Maison Dupont)

Rue du Centre, 47 (Maison Léonard)

### ***Restaurations diverses du patrimoine bâti (en ce compris le petit patrimoine)***

Le mur près de l'église de Fraiture a été réparé, la croix de Hayen<sup>63</sup> a été restaurée, les travaux de restauration du toit de la chapelle de Blindéf sont terminés....

Le mur du cimetière de Lincé est restauré.

### ***Taxes communales sur les immeubles bâtis inoccupés<sup>64</sup>***

Pour lutter contre l'inoccupation et l'insalubrité des logements mais aussi pour augmenter le nombre de logements disponibles et contribuer à une bonne gestion du bâti de son territoire, le Conseil communal a décidé d'instaurer cette taxe. Elle répond au manque de logements ressenti par les habitants et favorisera la demande d'entretien et de restauration des habitations.

## *1.6 Tourisme*

### ***Entretien des sentiers et balisage***

Les membres du Groupe de Travail "Tourisme", aidé par la Commission Patrimoine (existant au niveau communal), se sont réunis plusieurs fois pour revoir l'inventaire des chemins à entretenir. Ces rencontres ont permis de mettre en exergue les chemins les plus intéressants à sauvegarder: la plupart ont d'ores et déjà été nettoyés par la Commune.

Un projet a été rentré chez le Ministre Lutgen concernant l'emploi de PTP, deux 4/5<sup>ème</sup> temps ont été engagés (projet Wallon'net). Ils s'occupent de l'entretien des sites, balisent les promenades VTT et cavaliers.

Un avis a également été publié dans le Bulletin communal pour demander aux promeneurs de signaler à l'Office du Tourisme tout manquement au niveau du balisage.

### ***Carte de ville et de promenades***

Un "Plan de ville", reprenant l'ensemble des rues de Sprimont a été mis à jour en collaboration avec le président de la CCAT, également membre de la Commission du Patrimoine. Ce document a été diffusé dans toutes les boîtes de la Commune et reste disponible sur simple demande pour les nouveaux habitants (5000 exemplaires).

Une carte de promenades VTT, pédestres, et équestres vient d'être publiée par l'Office du Tourisme de Sprimont. Lors d'une rencontre qui s'est déroulée le 3 février 2005, les participants des Groupes de Travail ont souhaité que les gîtes et chambres d'hôtes soient repris sur ce document cartographique, ce qui a été fait.

---

<sup>63</sup> Conseil communal du 22 novembre 2005

<sup>64</sup> Conseil communal du 2 septembre 2005

### ***Organisation de promenades à thèmes***

Une promenade commentée sur le monument des français et les carrières de Florzé en promenade commentée a été réalisée via le projet été solidaire 2006. Une promenade de dégustation a également été organisée.

### ***Installation de panneaux de promenades***

De nouveaux panneaux de promenades ont été placés et/ou sont en cours de placement. Ils sont tous repris sur la carte des promenades évoquées dans le paragraphe précédent.

A Ogné, le panneau de promenade situé sur le mur du gîte (ferme Evrard) a été remplacé et le Quartier de vie a inauguré une promenade jalonnée des panneaux didactiques en juin 2005.

La Commune a également procédé au balisage complet du circuit sprimontois de la promenade promue dans le cadre du Contrat Rivière Vesdre "Le Tour de la Vesdre". Ce circuit a pour titre "De l'eau d'ici à l'eau de là".

### ***Réservation de certains chemins aux véhicules agricoles, piétons, cyclistes et cavaliers***

Différents chemins ont été réservés à ces usagers depuis le début de l'ODR: le chemin vicinal n° 3 allant de la rue de la Gendarmerie (au niveau de l'immeuble 59) jusqu'à la N678, sur toute sa portion; le chemin vicinal n° 41 allant de la rue du Troleu jusqu'à la N678 à l'exception du tronçon situé entre la rue du Troleu et l'entrée du manège Van de Beeck; le chemin venant du village de Hautgné jusqu'au lieu-dit La Motte; rue de Wachiboux depuis la rue des Fosses jusqu'à la ferme de Wachiboux; rue Sart le Coq depuis la dernière habitation jusqu'à la rue de Wachiboux; rue du Chapay jusqu'à la rue de Wachiboux (chemin nouvellement réaménagé); rue de Miroule et rue de Chevrumont.

Ces initiatives améliorent les promenades mais permettent aussi à l'utilisateur de circuler en toute sécurité et en toute quiétude.

### ***Cartes postales avec vues de Sprimont***

Via la Maison du Tourisme, une carte présentant 5 sites de Sprimont a été éditée. En fonction de l'analyse quantitative de la vente des cartes, il est possible que d'autres documents de ce type soient réalisés.

### ***Information sur la création de gîtes ruraux***

A cet effet, un article de la Maison du Tourisme Ourthe-Amblève a été publié dans l'édition du Bulletin communal de juin 2005. Un livret reprenant le récapitulatif de tous les hébergements du territoire Ourthe-Amblève est à la disposition de la population à l'administration et à la Maison du Tourisme Ourthe-Amblève.

### ***Organisation de la Ballade gourmande***

Une promenade de dégustation organisée par le Fifty-One de Trois Rivières en collaboration avec l'Office du Tourisme et certains commerçants a été organisée le 3 septembre 2006.



## **PROGRAMME D’ACTIONS**





## 2. PROGRAMME D'ACTIONS

Tout au long du processus, de nombreux projets ont été évoqués. Certaines propositions ont été réalisées ou entamées par les autorités communales ou les citoyens (Lot 0), d'autres restent encore à réaliser. Afin de poursuivre et renforcer les effets du Programme Communal de Développement Rural dans le temps, un premier programme d'actions à mettre en œuvre par le biais d'un partenariat entre la Commune et la CLDR a été établi.

Ces actions seront progressivement mises en œuvre et contribueront tout comme la concrétisation des fiches-projets à atteindre les objectifs du PCDR. Bien entendu, la CLDR sera attentive et amendera cette liste non exhaustive car la dynamique du développement rural permettra de multiplier les projets.

Pour faciliter la lecture, les actions à mener ont été classées suivant les grands axes correspondant aux thèmes développés dans les défis identifiés pour la Commune. Il est à mentionner que lors de la CLDR du 24 janvier 2006, une priorité a été accordée aux actions suivantes dont la première a d'ores et déjà été concrétisée (le point est donc devenu un projet du Lot 0):

- Sécuriser l'avenue Paola (le MET Verviers a entamé certaines actions);
- Mettre un local à disposition de l'ONE;
- Participer à la semaine de la mobilité, notamment en insistant sur le besoin d'une liaison directe de bus vers le Sart Tilman.

### 2.1 Vie sociale et associative

#### ***Prévoir un lieu de rencontre à Adzeux***

Une collaboration transcommunale avec Aywaille pourrait s'établir sur ce projet car cette zone se situe à la limite communale.

#### ***Prévoir un soutien pour l'entretien des salles de Fraiture et Florzé***

#### ***Aménager une place à Hautgné***

D'abord envisagée en fiche, ce projet est classé dans ce chapitre vu les légers aménagements souhaités par les habitants: embellissement par des bacs, des fleurs...

#### ***Mise à disposition d'un local pour l'ONE***

Cette demande a été exprimée par des membres actifs de cette organisation car l'absence d'un local est préjudiciable au développement des activités dont ils s'occupent.

#### ***Prévoir un Conseil communal des jeunes***

Malgré l'absence d'une école secondaire sur l'entité, ce projet pourrait éventuellement se concrétiser par la participation des Mouvements de jeunesse et des Maisons de jeunes, notamment.

#### ***Prévoir un club pour pensionnés et une piste de pétanque à Dolembreux***

Au sein du village de Dolembreux, la vie associative est déjà bien présente. Cependant, certains ont émis le souhait de mettre en place un club pour pensionnés. La construction d'une piste de pétanque a aussi été évoquée.

### ***Rénover les anciens vestiaires du hall omnisports***

#### ***Organiser une journée des "aplovous"***

En plus de l'accueil éventuellement structuré par les voisins et comités de quartier existants, permettraient d'accroître les possibilités de tisser des liens entre Sprimontois.

#### ***Prévoir un accès Internet pour tous dans les bibliothèques de Louveigné et Banneux***

## ***2.2 Vie économique***

### ***Promouvoir le développement de petits commerces, encourager l'artisanat et limiter l'implantation de grandes surfaces, en tenant compte de la rentabilité***

#### ***Continuer à développer la promotion des produits du terroir (en plus de la vitrine prévue en fiche-projet)***

#### ***Placer des panneaux avec les offres d'emploi des sociétés d'Intérim à l'Administration communale***

#### ***Réaliser des toutes boîtes d'information sur les cours de promotion sociale à plus grande échelle, en Ourthe-Amblève***

#### ***Organiser des stages et des informations sur les métiers de la pierre***

Les activités découlant de l'exploitation des carrières sont assez méconnues: organiser des stages et des informations sur les métiers de la pierre pourraient susciter de nouvelles vocations entrepreneuriales et, le cas échéant, aboutir à la création de nouvelles activités économiques.

## ***2.3 Patrimoine naturel, environnement, agriculture***

#### ***Ajouter des zones naturelles et protégées (Vallon des chantoirs, Belle Roche...)***

Ce projet peut contribuer, comme la fiche 1.2, à protéger davantage des lieux où la faune et la flore se développent.

#### ***Améliorer encore l'entretien des ruisseaux et rivières***

#### ***Relancer des campagnes de propreté, des campagnes sur le respect de l'environnement, par rapport au manque de civisme***

#### ***Multiplier les endroits de vente des sacs poubelles, surtout pour les villages isolés***

#### ***Faciliter l'élimination des déchets verts pour les villages isolés et les personnes qui ne peuvent se déplacer en voiture***

#### ***Encourager l'utilisation de l'eau de pluie, la canalisation des ruisseaux***

### ***Améliorer les relations "agriculteurs – non agriculteurs" par une information sur l'agriculture***

Un renforcement de l'information par l'organisation de rencontres, conférences et autres activités sur le thème de l'agriculture pourrait contribuer à une meilleure connaissance et une meilleure compréhension des activités agricoles.

## ***2.4 Mobilité, sécurité routière, accessibilité***

### ***Aménager des pistes cyclables***

Cette proposition a été formulée à plusieurs reprises (Dolembreux, pour rejoindre certaines écoles...).

### ***Réaliser un maillage de sentiers intervillages***

Afin d'améliorer la sécurité des usagers doux sans devoir emprunter les grands routes, plusieurs propositions ont été formulées (Hornay, Lincé, Sprimont, Louveigné, Banneux...)

### ***Participer à la semaine de la mobilité***

Mener cette initiative en insistant sur le besoin d'une liaison directe de bus vers le Sart Tilman, besoin par ailleurs ressenti par des habitants de plusieurs communes d'Ourthe-Amblève.

### ***Décentraliser les activités ou prévoir des bus à la demande***

Le système de bus à la demande (pour les seniors...) a été évoqué à de nombreuses reprises durant les travaux des différents GT

### ***Favoriser le co-voiturage***

Une première mesure à mettre en place est d'utiliser tous les vecteurs de communication existants (Internet, Bulletin communal...) pour inciter à la pratique du co-voiturage.

### ***Améliorer la signalisation du zoning de Cornemont***

Cette action est envisagée afin d'éviter que le charroi lourd ne s'égare.

### ***A Banneux-apparitions, retracer des aires de stationnement destinées aux personnes à mobilité réduite***

### ***Régler le problème de stationnement pour les poids lourds***

Les camions stationnent parfois de manière anarchique et il n'est pas évident pour les transporteurs de trouver un lieu adéquat.

## ***2.5 Logement, aménagement du territoire, patrimoine bâti***

### ***Instaurer une ambiance favorable à l'embellissement***

Afin de renforcer l'attractivité des villages et inciter les propriétaires à améliorer leurs propres biens, les habitants proposent l'organisation de concours sur le fleurissement des façades...

***Information sur l'égouttage, les systèmes d'épuration et les subsides accordés par la Région wallonne lorsque toutes les données seront disponibles***

## ***2.6 Tourisme***

### ***Améliorer la signalisation touristique***

#### ***Améliorer la collaboration entre le secteur touristique et le secteur culturel***

Afin d'attirer des visiteurs extérieurs, il paraît primordial d'améliorer la collaboration de ce type.

#### ***Continuer à améliorer la promotion touristique, notamment en engageant un mi-temps supplémentaire pour l'Office du Tourisme***

Malgré les efforts consentis depuis de nombreuses années, la croissance de ce secteur peut être soutenue par un renforcement de la promotion touristique.

### ***Inciter les privés à dynamiser le secteur HoReCa***

|              |
|--------------|
| <b>LOT 1</b> |
|--------------|



### **INDEX DES FICHES DU LOT 1**

| N°        | LIEU           | TITRE                                                                                                                                                                                                   | PAGES   |
|-----------|----------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------|
| FICHE 1.1 | LOUVEIGNE      | Revalorisation fonctionnelle, économique, urbanistique et récréative du centre du village                                                                                                               | 223-234 |
| FICHE 1.2 | WACHIBOUX      | Aménagement de crapauducs accompagné d'un espace didactique dans un site naturel remarquable à valoriser                                                                                                | 235-242 |
| FICHE 1.3 | GOMZE          | Aménagement d'une zone conviviale à proximité de la salle "Le Tilleul" tout en renforçant son accessibilité                                                                                             | 243-250 |
| FICHE 1.4 | DAMRE          | Aménagement convivial du centre du hameau en y intégrant le prolongement du Chemin de Fer de Sprimont (CFS), visant la dynamisation du secteur touristique avec le Centre d'interprétation de la Pierre | 251-258 |
| FICHE 1.5 | DAMRE (Zoning) | Création d'une maison d'enfants communale dans le cadre du développement de la nouvelle zone économique                                                                                                 | 259-262 |
| FICHE 1.6 | HAYEN          | Aménagement de la place afin de valoriser le patrimoine local et de favoriser la convivialité                                                                                                           | 263-270 |
| FICHE 1.7 | OGNE           | Valorisation du patrimoine et sécurisation de la place, point de départ d'une promenade                                                                                                                 | 271-278 |
| FICHE 1.8 | CORNEMONT      | Aménagement de la place et de ses abords, permettant le développement d'activités en intégration avec le patrimoine à valoriser                                                                         | 279-286 |





## LOUVEIGNE

### Revalorisation fonctionnelle, économique, urbanistique et récréative du centre du village

#### Description du projet

Le projet concerne l'aménagement du centre de Louveigné, depuis le rond point de la rue du Pérréon jusqu'aux bulles à verres situées dans le bas du village. Le noyau central du projet concerne la section située de la place du Tilleul à la place de l'église (place Paul Hanson). Le périmètre global du projet a été défini en concertation avec le MET (gestionnaire de la voirie principale) notamment afin de soutenir les activités du village et de favoriser le cheminement sécurisé entre les principales infrastructures. Les aménagements seront plus légers pour les sections situées de part et d'autre du noyau central.

Le projet comprend notamment :

- des installations prenant en compte la problématique des piétons et cyclistes
- la sécurisation de l'ensemble de la traversée du village
- des places de stationnement en suffisance près de la place du Tilleul et de l'église, vu la proximité de l'école, des commerces, de la Justice de paix, du service communal des travaux
- l'aménagement d'un espace de convivialité intégrant la restauration et la mise en valeur de l'ancienne fontaine (place du Tilleul) et la mise en valeur du tilleul classé (place du Tilleul)
- l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite
- un éclairage sécurisant des lieux mettant aussi en valeur les atouts patrimoniaux de Louveigné (petit patrimoine, église...)
- l'enfouissement des lignes électriques dans le centre
- le remplacement de la cabine Belgacom et de l'abribus afin d'apporter une plus-value esthétique à l'ensemble
- l'aménagement d'un terrain multisports, derrière l'église

#### Origine de la demande

- Consultation villageoise
- GT Vie sociale et associative
- CLDR

#### Justification du projet

Ce projet vise à renforcer le caractère convivial du village, à créer un véritable centre villageois dont il est dépourvu, à le sécuriser et ainsi à favoriser les activités qui y sont implantées.

Alors que les commerces de proximité tendent à disparaître dans les villages, il est important de favoriser les aménagements permettant le développement et la pérennité de leurs activités. A l'heure actuelle, il existe différents types de commerces au centre de Louveigné : une pharmacie, un moyenne surface, une librairie, un restaurant, un café, un cabinet médical, un

magasin d'outillage, une banque, un magasin de jardinage, une friterie, un funérarium. Ils souffrent du manque de places de stationnement, du manque de sécurité et sont dévalorisés par le côté peu chaleureux de la traversée de village par une voirie régionale.

Enormément d'enfants et de jeunes fréquentent Louveigné qui est un véritable « centre névralgique ». Des problèmes de sécurité et de stationnement sont rencontrés aux heures d'entrées et de sorties de l'école primaire située au centre, le long de la voirie.

De nombreux mouvements de jeunesse se réunissent à la maison de quartier, près de la place de l'église et réalisent des activités dans le village.

Beaucoup de jeunes passent également par le centre de Louveigné et la place du Tilleul pour prendre le bus, principalement pour l'école secondaire Saint Roch Theux.

Malgré les aménagements actuels réduisant la largeur de la voirie, la vitesse des véhicules reste toujours excessive. Différents dispositifs devront être étudiés et mis en place afin d'améliorer la sécurité des usagers mais aussi la convivialité.

Selon les habitants de Banneux et de Louveigné, il manque d'endroits de détente et d'infrastructures sportives. Le terrain multisports permettrait de répondre à ce besoin et pourrait être utilisé par les enfants des alentours mais aussi par les mouvements de jeunes et l'école toute proche. Situé dans le bas du village, il serait facilement accessible via un cheminement sécurisé.

Il importe enfin de profiter des aménagements nécessaires à la sécurité villageoise, à la prospérité des commerces et à la pratique sportive pour mettre en valeur les richesses patrimoniales du centre de Louveigné : l'église, un tilleul classé depuis 1950 et une fontaine à restaurer. Dans ce sens, en ce qui concerne les choix de matériaux, il faudra veiller à ce qu'ils s'intègrent au mieux avec l'environnement existant.

### **Localisation**

Centre de Louveigné : place du Tilleul, rue du Pérréon (N62), place de l'église (place Paul Hanson) et derrière l'édifice religieux.

### **Statut au plan de secteur**

Zone d'habitat à caractère rural

### **Statut de propriété**

Propriété communale et voiries du MET

### **Tâches à réaliser**

- Etat des lieux de tous les impétrants
- Convention à passer entre le MET et la Commune
- Détermination des plans
- Réalisation des travaux en synergie avec le MET, Infrasports, le TEC, Belgacom, l'ALE
- Entretien des infrastructures mises en place

## Objectifs visés

|               |                                                                                                                                                                                              |
|---------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Objectif 1.1  | Améliorer les infrastructures à l'échelle du quartier et de l'entité afin de favoriser la convivialité                                                                                       |
| Objectif 1.2  | Favoriser les activités ouvertes à toutes les générations                                                                                                                                    |
| Objectif 1.11 | Favoriser la pratique sportive pour tous de manière décentralisée                                                                                                                            |
| Objectif 2.2  | Favoriser la fréquentation commerciale en dynamisant le commerce de proximité                                                                                                                |
| Objectif 4.1  | Optimiser et sécuriser les voiries en fonction des endroits traversés en donnant une priorité aux piétons et cyclistes (prévoir des moyens appropriés pour réduire la vitesse des véhicules) |
| Objectif 4.3  | Améliorer la visibilité et renforcer la signalisation routière                                                                                                                               |
| Objectif 4.4  | Faciliter le stationnement notamment en distribuant de manière efficace les espaces aménagés, et renforcer la signalisation des parkings en incitant également les usagers à plus de civisme |
| Objectif 5.3  | Soutenir la restauration du patrimoine bâti et le classement de sites remarquables                                                                                                           |

### Création d'emploi(s) envisagée

Entretien par le service communal

A moyen terme, les services d'un gestionnaire seront peut-être nécessaires

## Estimation globale du coût

| Les abords            |                                           | U   | Qtés | PU        | TOTAL              |
|-----------------------|-------------------------------------------|-----|------|-----------|--------------------|
| 1                     | Terrassement général                      | m²  | 7130 | 13 €      | 92 690 €           |
| 2                     | Fondations et sous fondations             | m²  | 7130 | 16 €      | 114 080 €          |
| 3                     | Éléments linéaires                        | m   | 1300 | 43 €      | 55 900 €           |
| 4                     | Pavage                                    | m²  | 4100 | 54 €      | 221 400 €          |
| 5                     | Pelouses nivelées                         | m²  | 1200 | 13 €      | 15 600 €           |
| 6                     | Hydrocarboné                              | m²  | 1900 | 21,50 €   | 40 850 €           |
| 7                     | Dolomie                                   | m²  | 615  | 4 €       | 2 460 €            |
| 8                     | Fontaine à déplacer                       | fft | 1    | 2 160 €   | 2 160 €            |
| 9                     | Arbres (essences locales représentatives) | Pce | 40   | 216 €     | 8 640 €            |
| 10                    | Marquage divers                           | fft | 1    | 20 000 €  | 20 000 €           |
| 11                    | Panneaux et signalisations diverses       | fft | 1    | 10 000 €  | 10 000 €           |
| 12                    | Bancs et tables                           | fft | 10   | 1 100 €   | 11 000 €           |
| 13                    | Espace multisports                        | fft | 1    | 108 000 € | 108 000 €          |
| 14                    | Kiosque de rencontre                      | fft | 1    | 27 000 €  | 27 000 €           |
| 15                    | Travaux d'égouttage divers                | fft | 1    | 30 000 €  | 30 000 €           |
| 16                    | Évacuation des déchets inertes            | fft | 1    | 5 000 €   | 5 000 €            |
| 17                    | Mise sous terre du réseau électrique      | fft | 1    | 25 000 €  | 25 000 €           |
| 18                    | Eclairage                                 | fft | 1    | 15 000 €  | 15 000 €           |
| 19                    | Restauration de la fontaine               | fft | 1    | 3 000 €   | 3 000 €            |
| <b>Total</b>          |                                           | fft | 0    | 0 €       | 807 780 €          |
| <b>Honoraires</b>     |                                           | fft | 0,1  | 807 780 € | 80 778 €           |
| <b>Total hors TVA</b> |                                           | fft | 0    | 0 €       | 888 558 €          |
| <b>Total TVAC</b>     |                                           | fft | 0,21 | 888 558 € | <b>1 075 155 €</b> |

### Répartition du financement

|                                      |                |
|--------------------------------------|----------------|
| Développement rural                  |                |
| 80% (excepté poste 13)               | 773 724 € TVAC |
| 20% (poste 13)                       | 21 600 € TVAC  |
| Part Communale à 20% (postes 1 à 19) | 215 031 € TVAC |
| Infrasports à 60% (poste 13)         | 64 800 € TVAC  |

#### *Estimation des travaux à charge exclusive du MET*

|                               |                |       |      |                |
|-------------------------------|----------------|-------|------|----------------|
| Terrassement général          | m <sup>2</sup> | 9 445 | 13 € | 122 785 €      |
| Fondations et sous fondations | m <sup>2</sup> | 9 445 | 16 € | 151 120 €      |
| Eléments linéaires            | m              | 4 150 | 43 € | 178 450 €      |
| Hydrocarboné                  | m <sup>2</sup> | 5 800 | 22 € | 127 600 €      |
| Parking en pavés PN           | m <sup>2</sup> | 2 400 | 54 € | 129 600 €      |
| Marquage divers               | m <sup>2</sup> | 180   | 22 € | 3 960 €        |
|                               |                |       |      | 784 867 € HTVA |
|                               |                |       |      | 949 688 € TVAC |

### Programme de réalisation

Une phase

#### Eléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder

Il est nécessaire de tenir compte du Plan Triennal et des différents impétrants ainsi que des différents aménagements de sécurité piétonne devant être réalisés dans la rue du Doyard dès 2008.

### Etat du dossier

Définition

Travaux de voirie inscrits au programme budgétaire du MET pour 2008

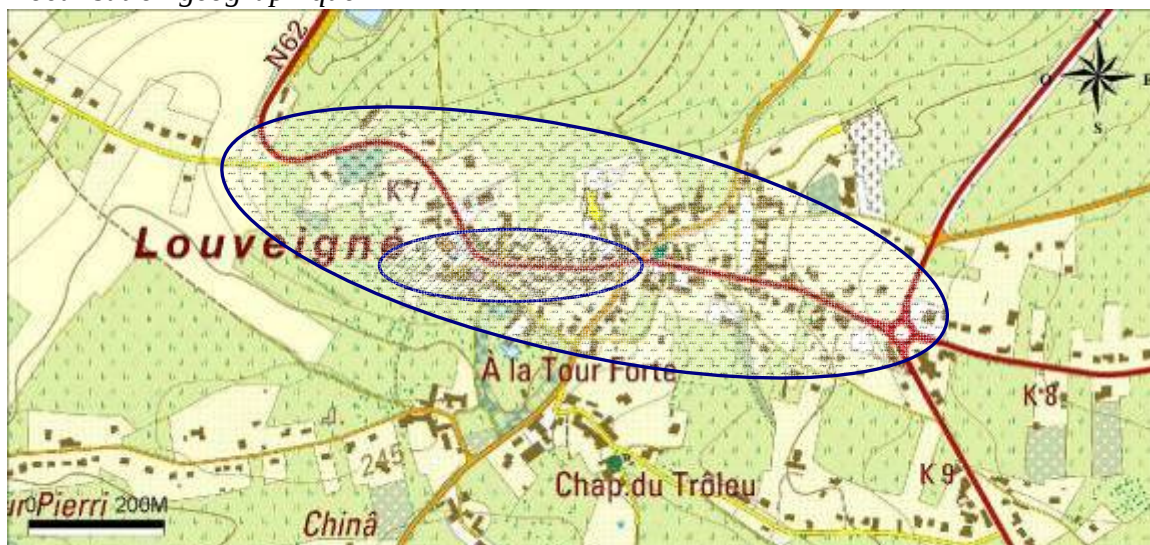
### Programme dans le temps

Première convention-exécution

### Annexes

1. Localisation géographique
2. Plan de secteur
3. Plan cadastral
4. Clichés photographiques de la situation actuelle
5. Esquisse des aménagements

## 1. Localisation géographique



IGN 10. 000 49:2n -49/3n (2003)

## 2. Plan de secteur



Plan de secteur – version coordonnée: MRW – DGATLP (2005)

## 3. Plan cadastral



Plan de Localisation Informatique: MRW- DGATLP (2003)



#### 4. Clichés photographiques de la situation actuelle

|                                                                                                                                         |                                                                                                                      |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p><i>Place du Tilleul</i></p>                         | <p><i>Place du Tilleul</i></p>     |
| <p><i>Rue du Pérréon</i></p>                          | <p><i>Rue du Pérréon</i></p>      |
| <p><i>Place de l'Eglise (Place Paul Hanson)</i></p>  | <p><i>Derrière l'Eglise</i></p>  |

5. Esquisses des aménagements

**PCDR SPRIMONT**  
**LOUVEIGNE**  
Revalorisation fonctionnelle, économique,  
urbanistique et récréative du centre du village  
VUE EN PLAN; SITUATION PROJETEE  
**LOT 1**  
FICHE N°11

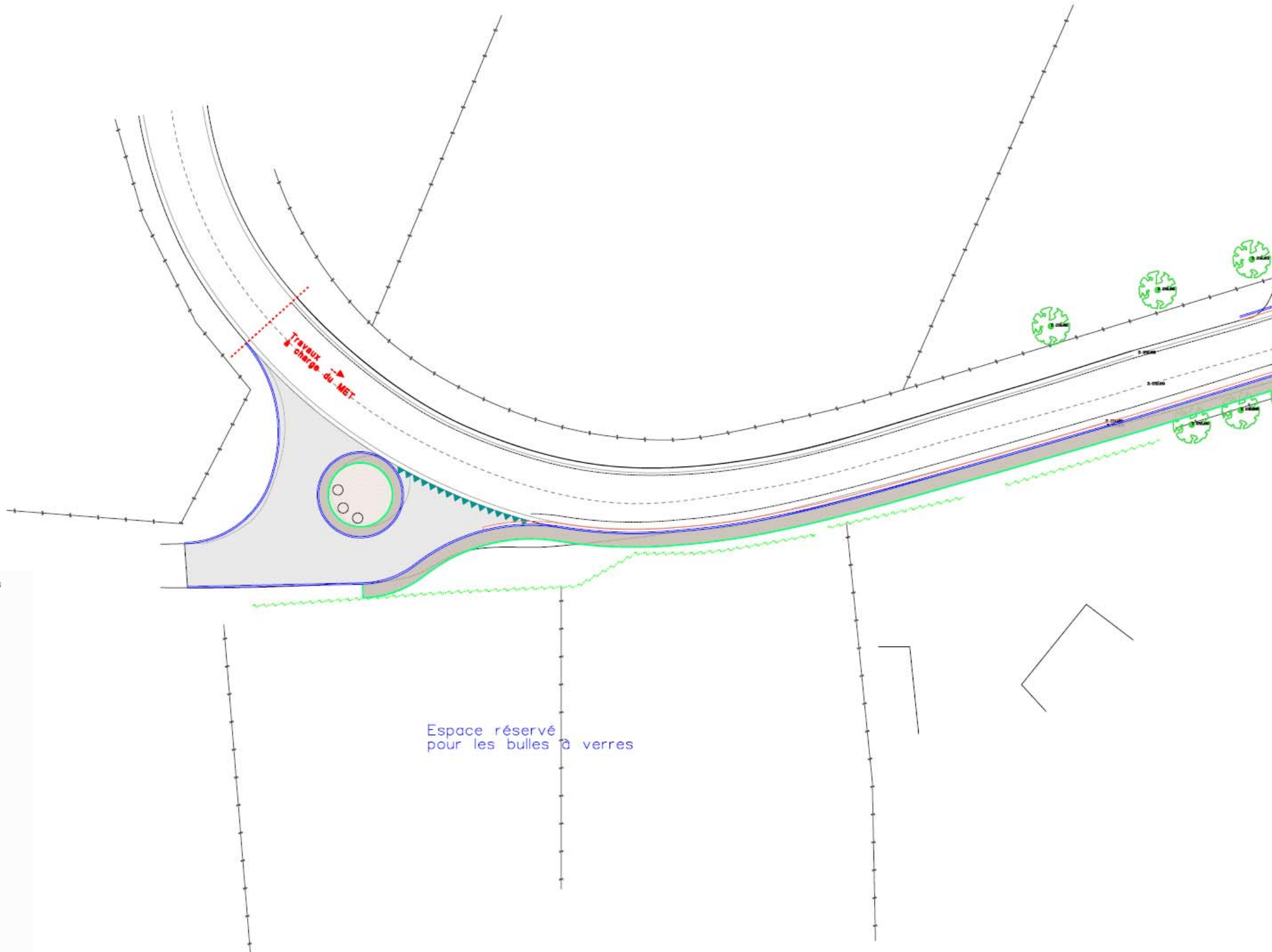


**LACASSE MONFORT SPRL**  
Ingénieur Civil  
SART. 1 - 4880 LIEZEVILLE - TEL. 983/418581  
TVA 434/895.891 - FAX. 985/478119

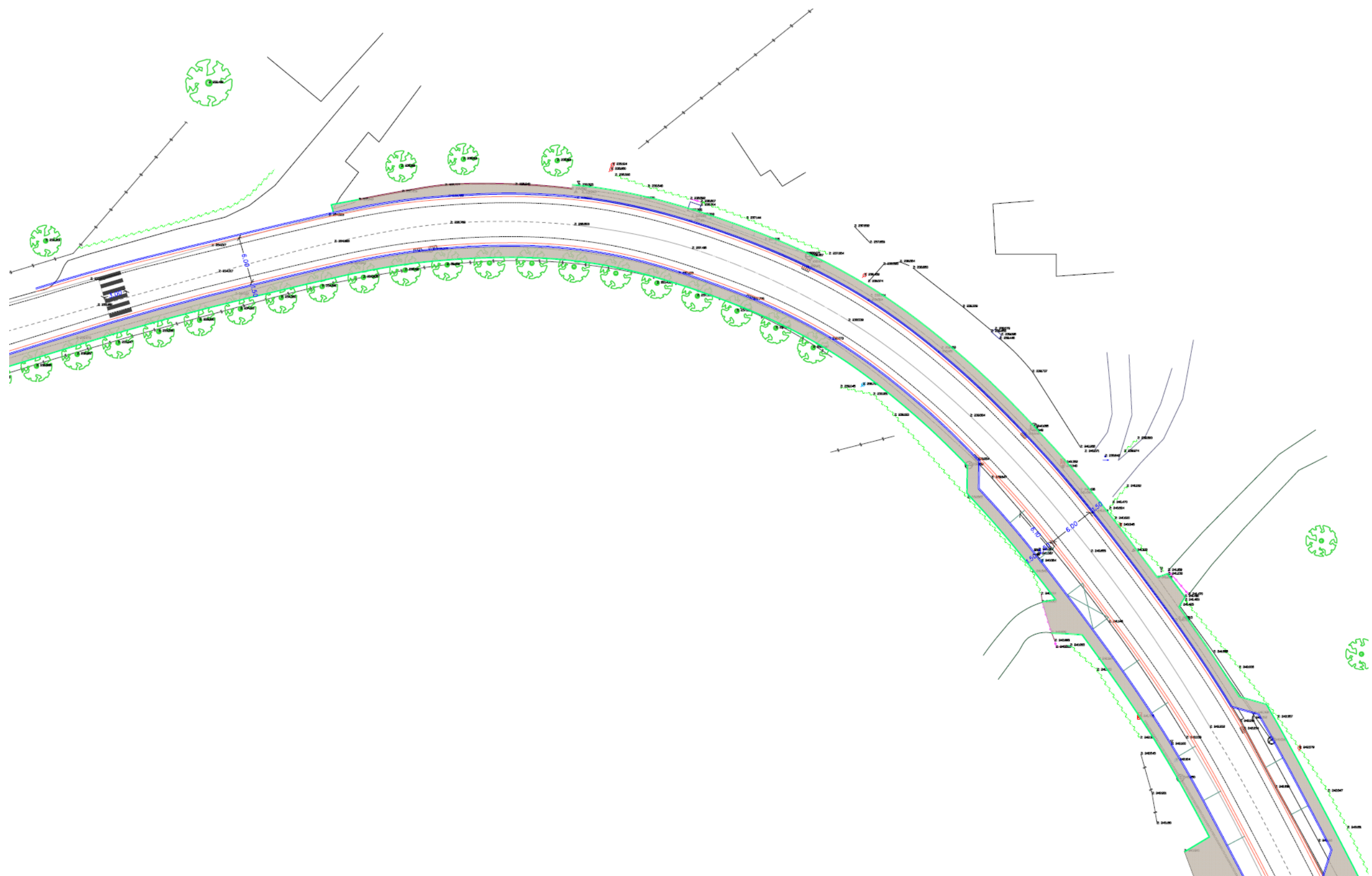
Drawn by :  
Lebouille A.

Date :  
11/11/2006

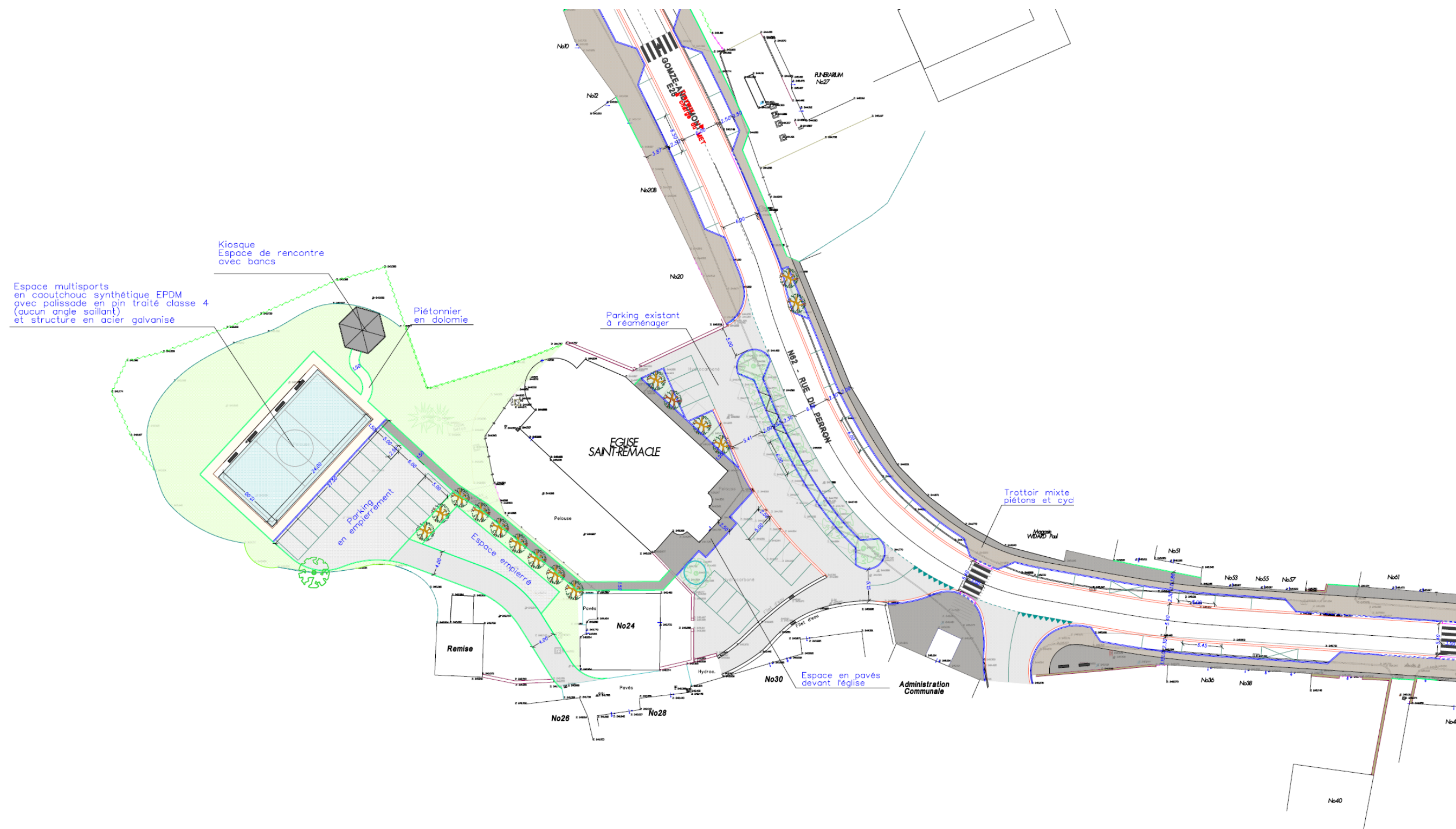
Scale :  
1/500

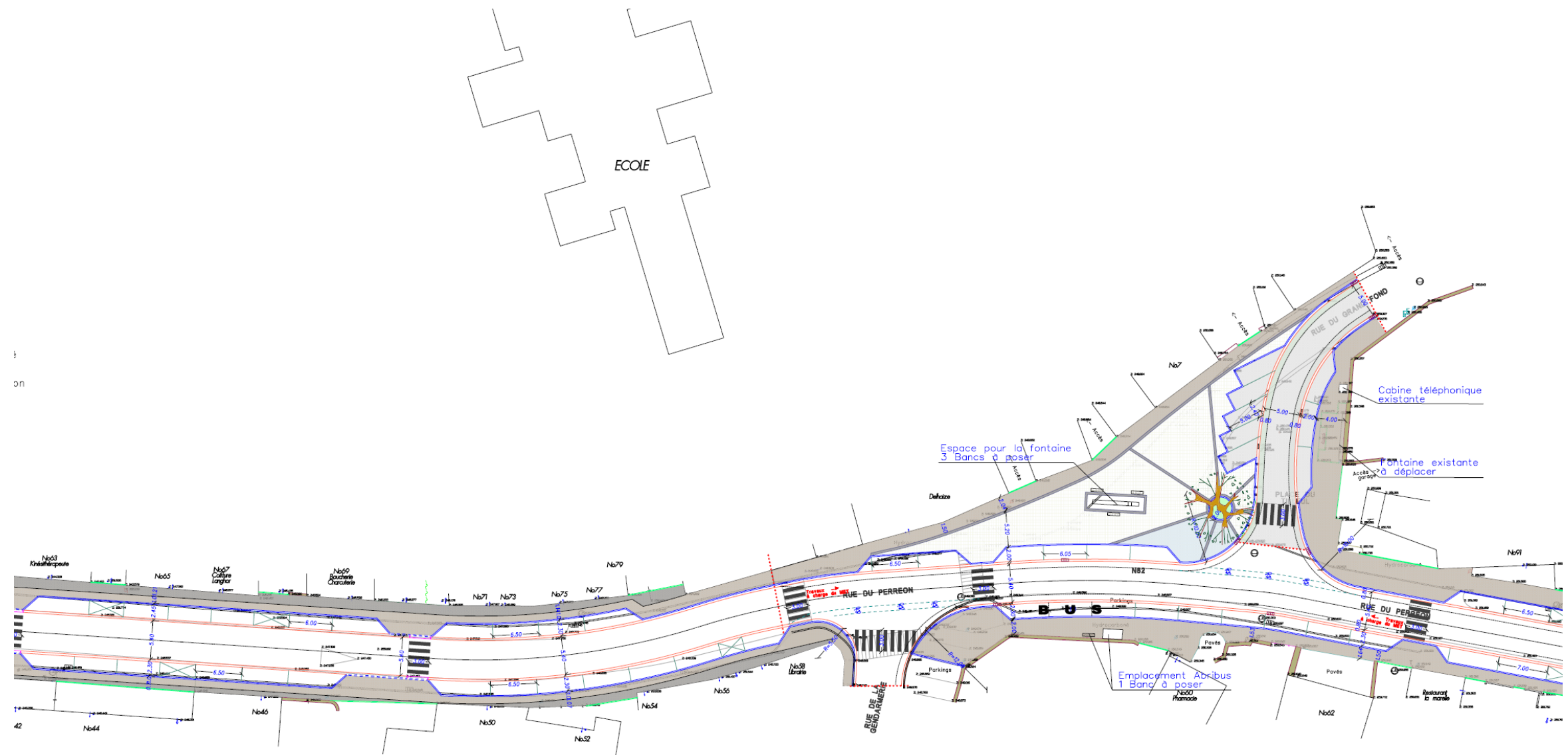


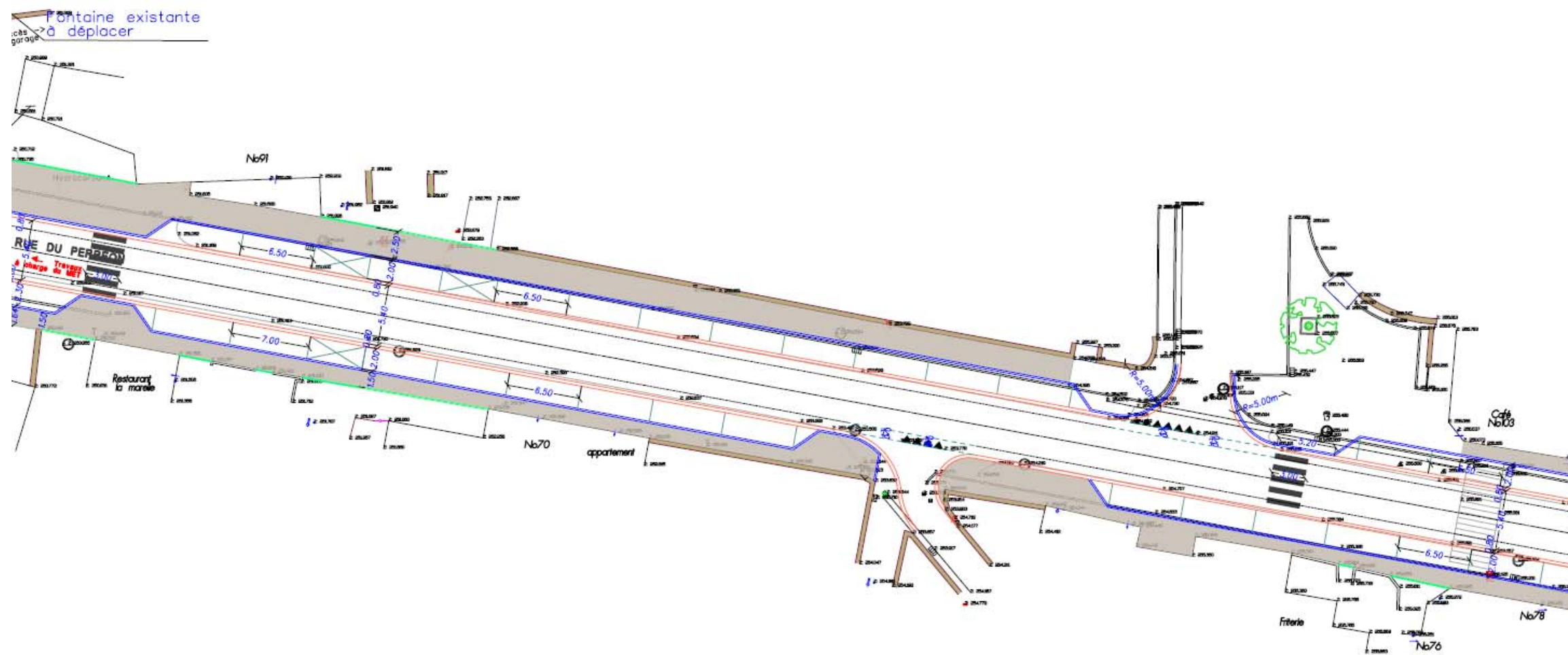
|  |                    |  |                       |
|--|--------------------|--|-----------------------|
|  | Chambre de visite  |  | Eléments linéaires    |
|  | Chambre carrée     |  | Bas talus             |
|  | Avaloir            |  | Haut talus            |
|  | Poteau électrique  |  | Haie                  |
|  | Poteau d'éclairage |  | Bordure ID2           |
|  | Bouche à clef      |  | Clôture               |
|  | Bouche d'incendie  |  | Bâtiment              |
|  | Clou Géomètre      |  | Marquage routier      |
|  | Seuil bâtiment     |  | Chaine                |
|  | Seuil Garage       |  | Barrière d'accès      |
|  | Panneau routier    |  | Mur                   |
|  | Cabine électrique  |  | Limite pavés          |
|  | Borne béton        |  | Limite buissons       |
|  |                    |  | Limite hydrocarboné   |
|  |                    |  | Limite dalle en béton |















## WACHIBOUX

### Aménagement de crapauducs accompagné d'un espace didactique dans un site naturel remarquable à valoriser

#### Description du projet

Deux voies situées près des étangs de Wachiboux sont fréquentées par des automobilistes qui écrasent les crapauds surtout lors de la migration (à cette période, certaines mesures provisoires de protection sont prises).

Pour la voie n°1, des tunnels (la largeur doit être de plus ou moins 40 cm) sont à construire, chacun au sein d'un casse-vitesse. Des barrières sont à placer de part et d'autre de la route afin de guider les crapauds vers les tunnels, tout en tenant compte de l'écoulement des eaux afin de ne pas noyer les batraciens (des puisards seront peut-être nécessaires à certaines entrées de tunnels). N'oublions pas qu'aux croisements de sentiers, il est indispensable de prévoir une grille pour laisser les accès libres au charroi agricole.

Pour la voie n°2, nettement moins fréquentée, une barrière s'ouvrant de manière latérale avec une clé pour le propriétaire de la seule habitation de la rue est une solution suffisante.

De plus, divers panneaux didactiques et des actions éducatives présenteront les batraciens mais aussi le riche biotope de ce hameau renfermant une faune et une flore typiques, intéressantes à valoriser.

#### Origine de la demande

- Consultation de la population
- Commune
- CLDR

#### Justification du projet

La protection des batraciens justifie pleinement la construction de crapauducs. Des visites de terrain se sont déroulées en présence de personnes ressources (Natagora, DGRNE...) et du Président de la CLDR. Il existe effectivement des possibilités techniques ayant un certain coût car il est important de suivre des procédures adéquates afin d'atteindre cet objectif de protection de la nature.

Outre la protection animale, ce projet remplit également un objectif didactique car beaucoup d'enfants viennent voir les têtards et s'intéressent à la vie des batraciens.

La construction des tunnels intégrés dans des ralentisseurs de vitesse vise à sécuriser cette voirie empruntée par des automobilistes.

La valorisation de la faune et de la flore locale représente un aspect important de la protection environnementale. L'option didactique prise devrait entraîner une sensibilisation des citoyens sur l'importance de préserver un maillage écologique entretenant la diversité des espèces animales et végétales.

### **Localisation**

Rue de Wachiboux

### **Statut au plan de secteur**

Zone agricole, zone forestière

### **Statut de propriété**

Propriété communale

### **Tâches à réaliser**

- Détermination précise des infrastructures à mettre en place
- Prise de mesures provisoires en attendant les aménagements définitifs
- Réalisation des travaux
- Entretien

### **Objectifs visés:**

|                     |                                                                                                                                                                                              |
|---------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <i>Objectif 3.1</i> | Valoriser et protéger le patrimoine naturel                                                                                                                                                  |
| <i>Objectif 4.1</i> | Optimiser et sécuriser les voiries en fonction des endroits traversés en donnant une priorité aux piétons et cyclistes (prévoir des moyens appropriés pour réduire la vitesse des véhicules) |
| <i>Objectif 6.2</i> | Valoriser les ressources locales en les développant et en améliorant la signalisation (les centres d'intérêts naturel, architectural, archéologique, historique, géologique...)              |

### **Création d'emploi(s) envisagée**

Néant

### **Estimation globale du coût**

| Les abords            |                                        | U   | Qtés  | PU        | TOTAL            |
|-----------------------|----------------------------------------|-----|-------|-----------|------------------|
| 1                     | Terrassement général et démontage (2m) | m²  | 1 040 | 13 €      | 13 520 €         |
| 2                     | Fondations et sous fondations          | m   | 520   | 16 €      | 8 320 €          |
| 3                     | Éléments linéaires                     | m   | 520   | 130 €     | 67 600 €         |
| 4                     | Hydrocarboné et ragréage               | m²  | 520   | 21,50 €   | 11 180 €         |
| 5                     | Barrière de part et d'autre du tunnel  | m   | 250   | 27 €      | 6 750 €          |
| 6                     | Panneaux et signalisations diverses    | fft | 1     | 2 160 €   | 2 160 €          |
| 7                     | Grille sur voie latérale               | fft | 1     | 1 620 €   | 1 620 €          |
| 8                     | Caniveau sous voiries à double sens    | fft | 5     | 2 160 €   | 10 800 €         |
| <b>Total</b>          |                                        | fft | 0     | 0 €       | 121 950 €        |
| <b>Honoraires</b>     |                                        | fft | 0,1   | 121 950 € | 12 195 €         |
| <b>Total hors TVA</b> |                                        | fft | 0     | 0 €       | 134 145 €        |
| <b>Total TVAC</b>     |                                        | fft | 0,21  | 134 145 € | <b>162 315 €</b> |

### Répartition du financement

|                            |          |      |
|----------------------------|----------|------|
| Espaces verts à 60 %       | 97 389 € | TVAC |
| Développement rural à 20 % | 32 463 € | TVAC |
| Part communale à 20 %      | 32 463 € | TVAC |

### Programme de réalisation

Une phase

### Etat du dossier

Esquisse

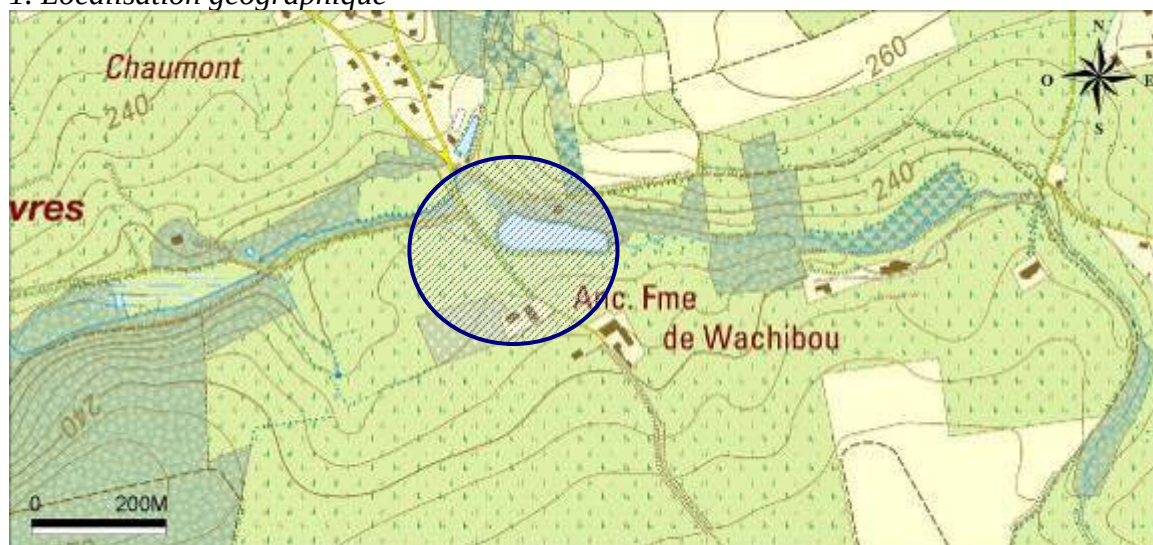
### Programme dans le temps

Dans les 3 ans

### Annexes:

1. Localisation géographique
2. Plan de secteur
3. Plan cadastral
4. Clichés photographiques de la situation actuelle
5. Esquisse des aménagements

### 1. Localisation géographique



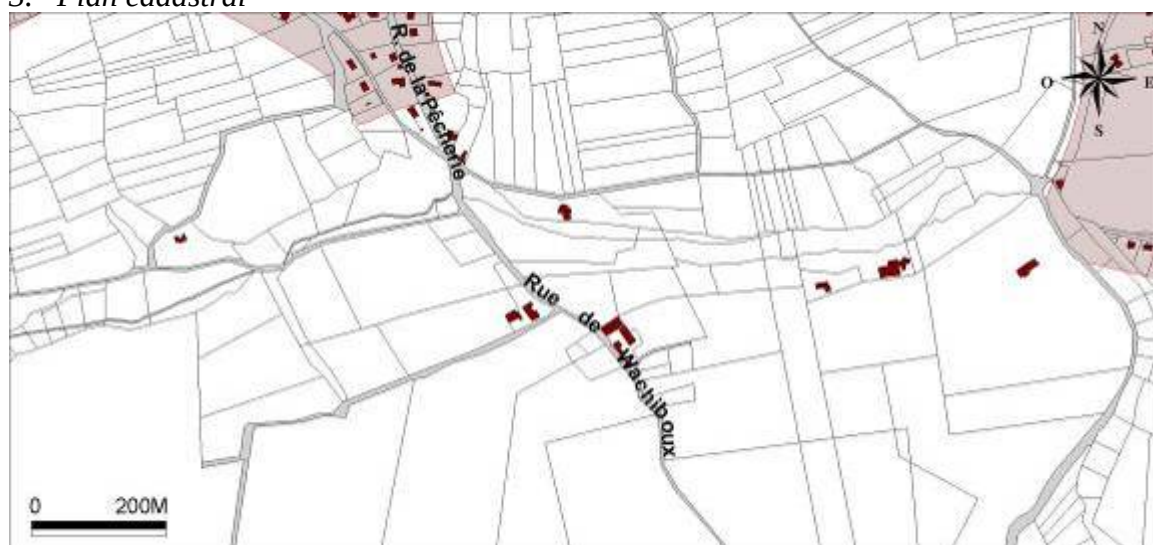
IGN 10. 000 49:2n -49/3n (2003)

### 2. Statut au plan de secteur



Plan de secteur – version coordonnée: MRW – DGATLP (2005)

### 3. Plan cadastral



Plan de Localisation Informatique: MRW- DGATLP (2003)

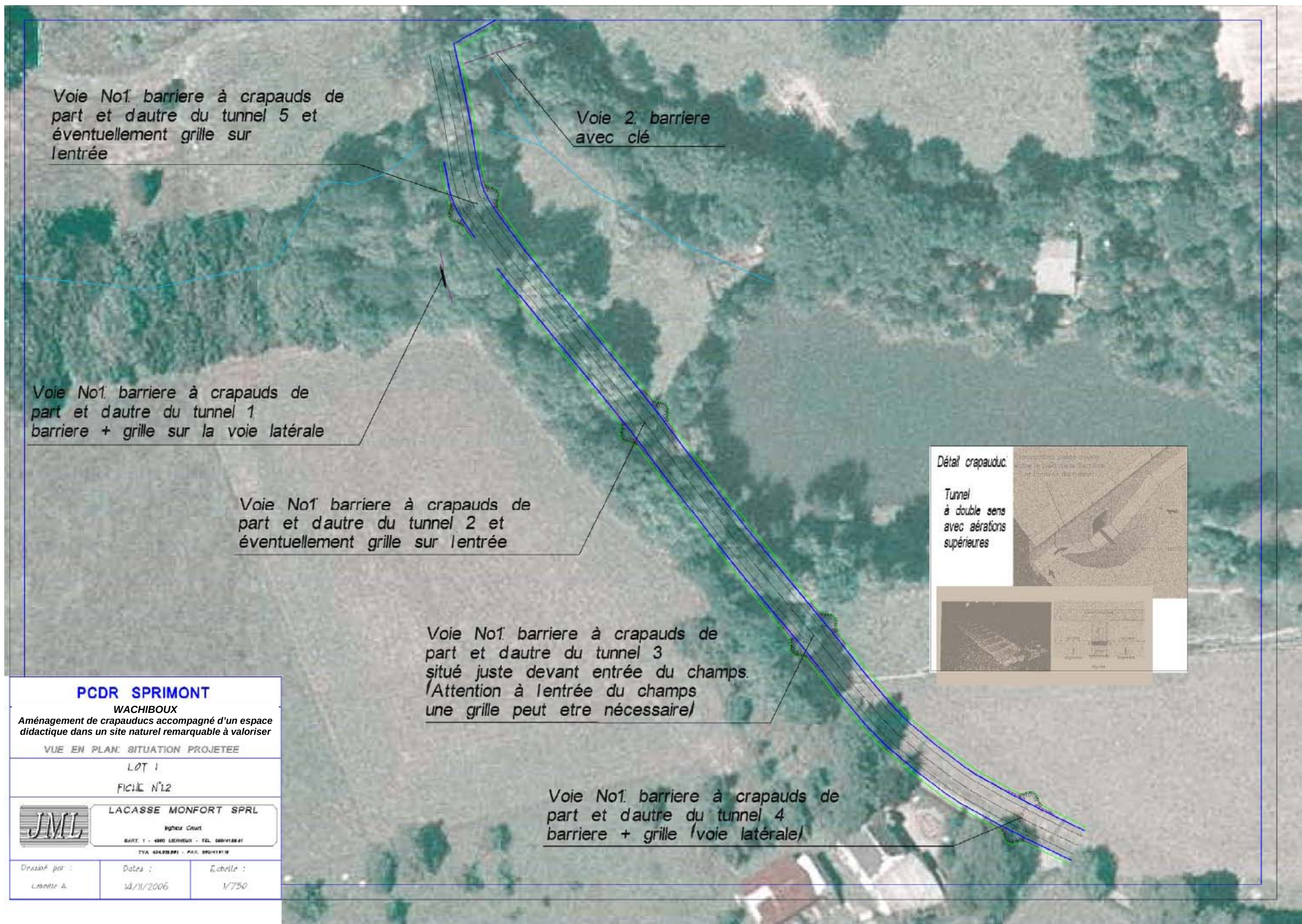


#### 4. Clichés photographiques de la situation actuelle

|                                                                                    |                                                                                     |
|------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|
| <p><i>Rue de Wachiboux</i></p>                                                     | <p><i>Bas de la rue de Wachiboux avec vue de la voie n°2</i></p>                    |
|   |   |
| <p><i>Rue de Wachiboux (voie n°1) et chemin forestier perpendiculaire</i></p>      | <p><i>Petit lac privé vers lequel les batraciens migrent</i></p>                    |
|  |  |







## PCDR SPRIMONT

WACHIBOUX

Aménagement de crapauducs accompagné d'un espace didactique dans un site naturel remarquable à valoriser

VUE EN PLAN: SITUATION PROJETEE

LOT 1

FICHE N°1.2



LACASSE MONFORT SPRL

Ingénieur Civil

BART. T - 4900 LIEBENAU - TEL. 069/41.88.81

TVA 424.839.881 - FAX 069/41.88.19

Dessiné par :

Date :

Echelle :

Leblond A.

14/11/2006

1/750





## GOMZÉ

### Aménagement d'une zone conviviale à proximité de la salle "Le Tilleul", tout en renforçant son accessibilité

#### Description du projet

Le projet consiste à aménager les abords de la salle de village en une zone conviviale.

La grande superficie du terrain permettrait plusieurs aménagements:

- un terrain multisports;
- une piste de skate-board;
- une aire de stationnement comprenant un système pour parquer les vélos;
- une plaine de jeux à destination des enfants, près de la salle;
- une piste de pétanque à réaménager, près de la salle;
- une zone conviviale par l'intégration de mobiliers urbains;
- des points lumineux permettant d'assurer un éclairage sécurisant tout en valorisant le site;
- un coin avec des bancs près du panneau de promenades.

Les villageois insistent sur l'importance de maintenir une zone asphaltée à proximité des accès à la salle et à la réserve de boissons. L'entrée du site doit également être sécurisée.

#### Origine de la demande

- Consultation de la population
- GT Vie sociale et associative
- CLDR
- Commune

#### Justification du projet

La salle existante est déjà un lieu où se déroulent de nombreuses manifestations. Elle présente également l'avantage d'être décentrée par rapport au centre du village d'Andoumont ce qui réduit les nuisances subies par les riverains de tels bâtiments où les activités nocturnes sont parfois gênantes.

Afin de renforcer l'utilisation du lieu et de le transformer en une zone conviviale de loisirs à destination d'un large public des aménagements extérieurs sont nécessaires. De plus, une promenade à thème passe à proximité de l'endroit à aménager.

En outre ce projet répond à la demande d'infrastructures décentralisées en raison notamment des problèmes liées à la mobilité pour se rendre à différentes activités.

### **Localisation**

Rue d'Andoumont n°4

### **Statut au plan de secteur**

Zone d'habitat à caractère rural

### **Statut de propriété**

Propriété communale

### **Tâches à réaliser**

- Définir les aménagements
- Réaliser les travaux et placer le mobilier nécessaire
- Entretenir de la zone

### **Objectifs visés**

|                      |                                                                                                                                                                                              |
|----------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <i>Objectif 1.1</i>  | Améliorer les infrastructures à l'échelle du quartier et de l'entité afin de favoriser la convivialité                                                                                       |
| <i>Objectif 1.2</i>  | Favoriser les activités ouvertes à toutes les générations                                                                                                                                    |
| <i>Objectif 1.11</i> | Favoriser la pratique sportive pour tous de manière décentralisée                                                                                                                            |
| <i>Objectif 4.1</i>  | Optimiser et sécuriser les voiries en fonction des endroits traversés en donnant une priorité aux piétons et cyclistes (prévoir des moyens appropriés pour réduire la vitesse des véhicules) |
| <i>Objectif 4.4</i>  | Faciliter le stationnement notamment en distribuant de manière efficace les espaces aménagés et renforcer la signalisation des parkings en incitant également les usagers à plus de civisme  |
| <i>Objectif 6.1</i>  | Améliorer, étoffer, coordonner, promouvoir et entretenir les promenades                                                                                                                      |

### **Création d'emploi(s) envisagée**

Entretien par le service communal

### Estimation globale du coût

| Les abords            |                                          | U   | Qtés | PU        | TOTAL            |
|-----------------------|------------------------------------------|-----|------|-----------|------------------|
| 1                     | Terrassement général                     | m²  | 2020 | 13 €      | 26 260 €         |
| 2                     | Fondations et sous fondations (ép: 50cm) | m²  | 2020 | 16 €      | 32 320 €         |
| 3                     | Éléments linéaires                       | m   | 605  | 43 €      | 26 015 €         |
| 4                     | Pavage                                   | m²  | 400  | 54 €      | 21 600 €         |
| 5                     | Parkings nivelés                         | m²  | 1300 | 16 €      | 20 800 €         |
| 6                     | Pelouses nivelées                        | m²  | 900  | 13 €      | 11 700 €         |
| 7                     | Dolomie                                  | m²  | 1400 | 10 €      | 14 000 €         |
| 8                     | Hydrocarboné                             | m²  | 330  | 21,50 €   | 7 095 €          |
| 9                     | Béton imprimé (zone de plateau)          | m²  | 530  | 70 €      | 37 100 €         |
| 10                    | Arbres essences locales représentatives  | Pce | 7    | 216 €     | 1 512 €          |
| 11                    | Panneaux et signalisations diverses      | fft | 1    | 1 100 €   | 1 100 €          |
| 12                    | Appentis à réaliser                      | fft | 1    | 10 800 €  | 10 800 €         |
| 13                    | Bancs et tables                          | fft | 4    | 1 100 €   | 4 400 €          |
| 14                    | Espace multisports                       | fft | 1    | 108 000 € | 108 000 €        |
| 15                    | Plaine de jeux - Mobilier et sécurité    | fft | 1    | 25 000 €  | 25 000 €         |
| 16                    | Travaux d'égouttage divers               | fft | 1    | 5 400 €   | 5 400 €          |
| 17                    | Évacuation des déchets inertes           | fft | 1    | 2 700 €   | 2 700 €          |
| 18                    | Eclairage d'ambiance                     | fft | 1    | 11 350 €  | 11 350 €         |
| 19                    | Barbecue non couvert avec équipement     | fft | 1    | 5 650 €   | 5 650 €          |
| <b>Total</b>          |                                          | fft | 0    | 0 €       | 372 802 €        |
| <b>Honoraires</b>     |                                          | fft | 0,1  | 372 802 € | 37 280 €         |
| <b>Total hors TVA</b> |                                          | fft | 0    | 0 €       | 410 082 €        |
| <b>Total TVAC</b>     |                                          | fft | 0,21 | 410 082 € | <b>496 199 €</b> |

### Répartition du financement

Développement rural

80% (postes 1 à 13 et 16 à 19) 268 215 € TVAC

20% (postes 14 et 15) 32 186 € TVAC

Part Communale à 20% (postes 1 à 19) 99 240 € TVAC

Infrasports à 60% (postes 14 et 15) 96 558 € TVAC

### Programme de réalisation

Une phase

### Etat du dossier

Estimation des travaux

Esquisse

### Programme dans le temps

Dans les 3 ans

## **Annexes**

1. *Localisation géographique*
2. *Plan de secteur*
3. *Plan cadastral*
4. *Clichés photographiques de la situation actuelle*
5. *Esquisse des aménagements*

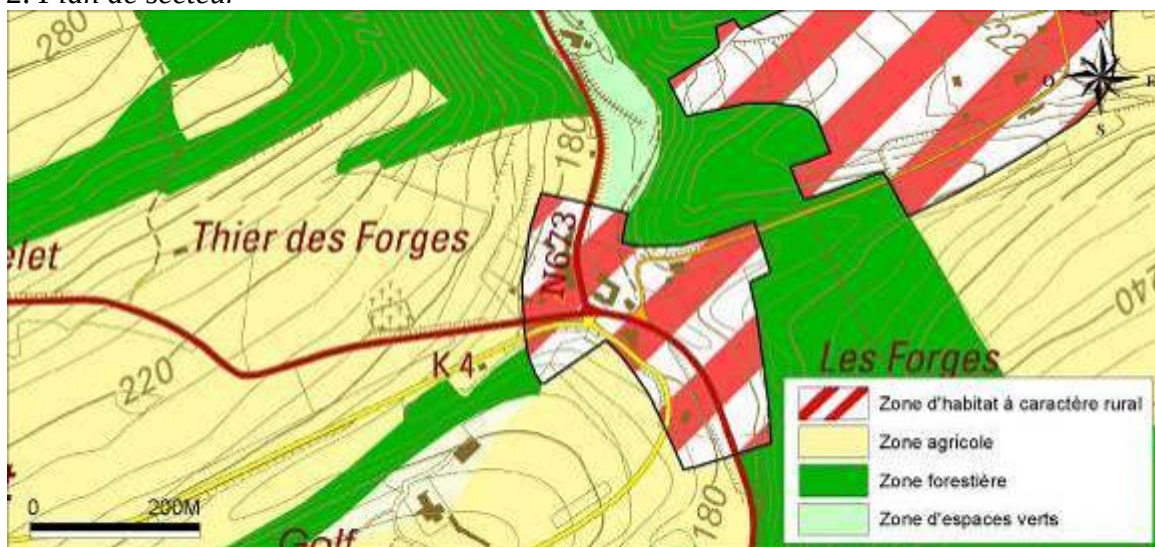


### 1. Localisation géographique



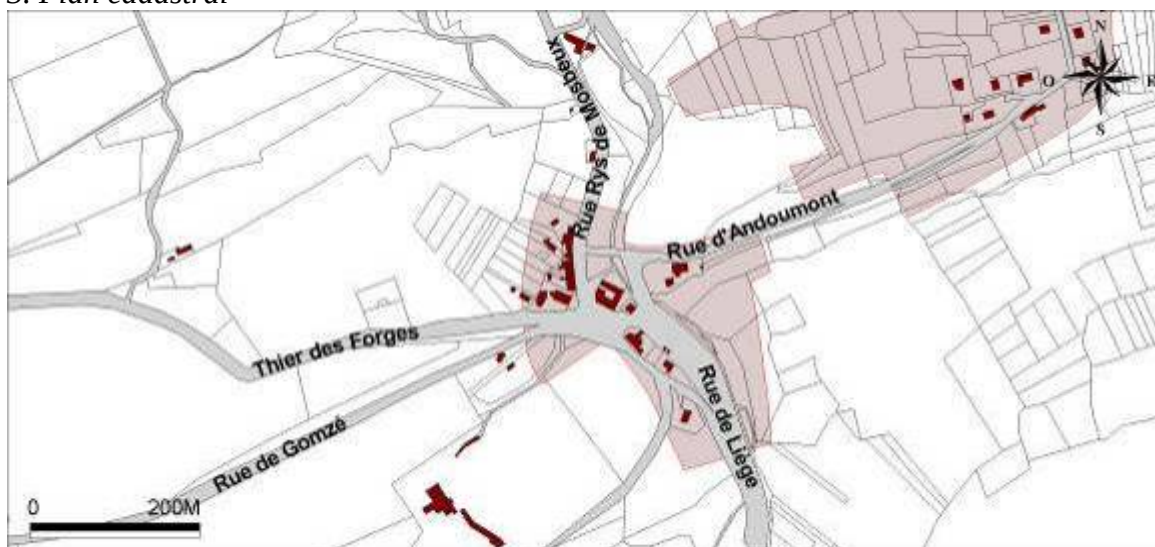
IGN 10. 000 49:2n -49/3n (2003)

### 2. Plan de secteur



Plan de secteur – version coordonnée: MRW – DGATLP (2005)

### 3. Plan cadastral



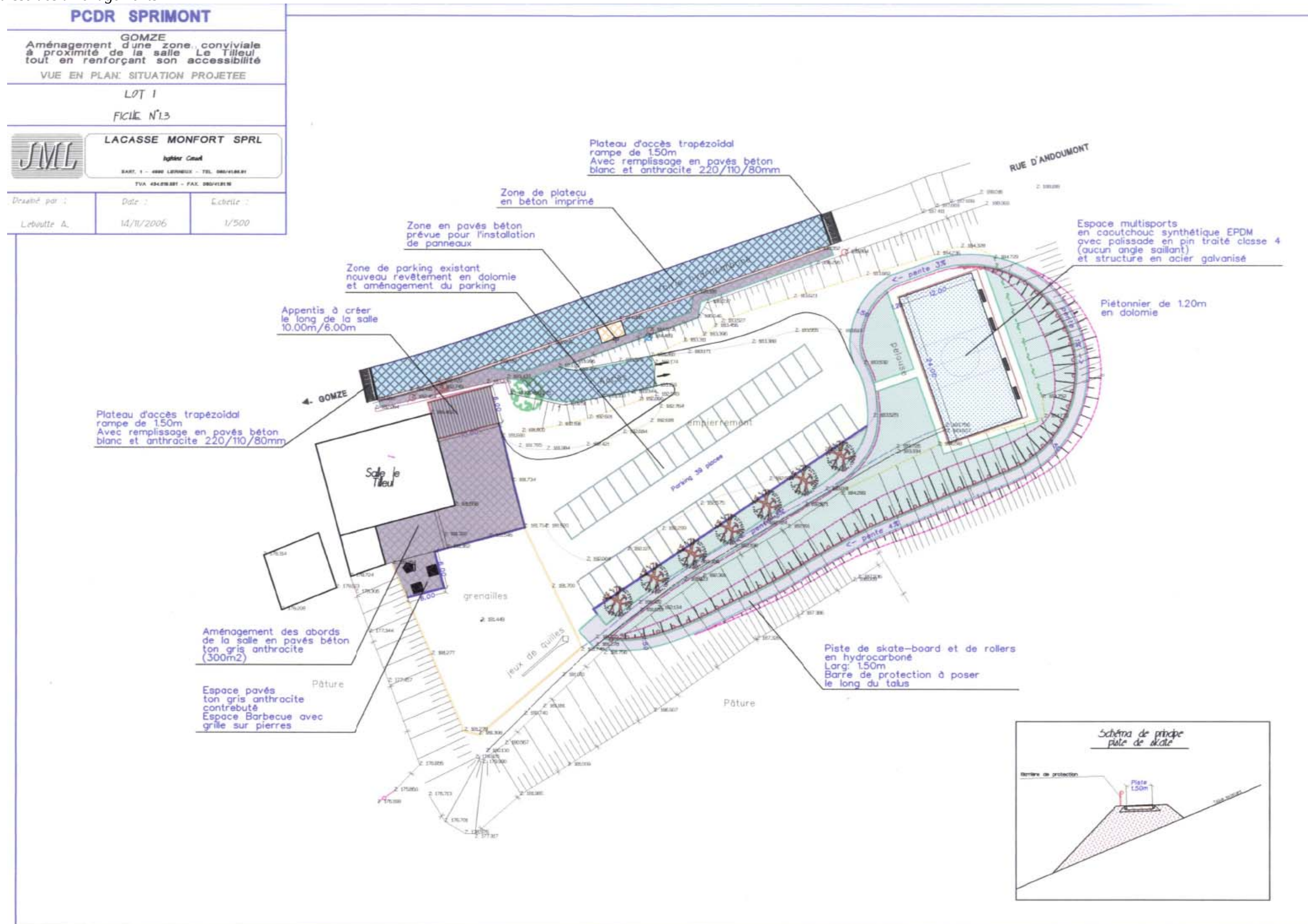
Plan de Localisation Informatique: MRW- DGATLP (2003)

#### 4. Clichés photographique de la situation actuelle





## 5. Esquisse des aménagements





## DAMRÉ

**Aménagement convivial du centre du hameau en y intégrant le prolongement du Chemin de Fer de Sprimont (CFS), visant la dynamisation du secteur touristique avec le Centre d'interprétation de la Pierre**

### Description du projet

Le projet envisagé est de réaménager le centre de Damré en prévoyant une "*halte promenade*" équipée de bancs, de tables et d'un barbecue. Le prolongement de la ligne en voie étroite du CFS (Chemin de Fer de Sprimont) établi principalement en accotement de la voirie communale, y est également intégré, depuis la rue du Mierdy via la rue Vacale jusqu'au centre du village. Un local d'accueil et de rencontre permettant d'exposer du matériel ferroviaire complète le projet.

### Origine de la demande

- Consultation de la population
- GT Tourisme
- CLDR
- CFS

### Justification du projet

Le projet envisagé permettrait, de manière harmonieuse, d'étendre les activités du Chemin de Fer de Sprimont, vecteur du développement rural et touristique dans le hameau de Damré, tout en procurant aux habitants un lieu de retrouvailles et d'accueil convivial (barbecue, bancs, bacs à fleurs...), à partir duquel partiraient diverses promenades pédestres et VTT.

Le CFS (asbl) est un Musée Vivant d'Archéologie Industrielle Minier et Carrier. Il propose à l'heure actuelle un trajet en petit train qu'il souhaiterait étendre jusqu'au centre du village. Son point de départ actuel situé à une centaine de mètres de la place à aménager souffre de son isolement. Le Chemin de Fer de Sprimont travaille depuis de nombreuses années en partenariat avec le Musée de la Pierre et d'autres musées locaux. Il propose une liaison touristique originale, unique en Belgique, en bus historique de 1933, depuis le terminus du train jusqu'au Musée de la Pierre. Le CFS a accueilli 2.447 visiteurs en 2006 et en a amené plus de 1000 au Musée de la Pierre. Il est donc un moteur de développement touristique et économique important à encourager. Le Musée de la Pierre étant en voie de devenir un **Centre d'interprétation de la Pierre** où le CFS sera largement représenté (photos, objets...), le projet serait donc en adéquation avec ce grand centre en cours de réalisation.

En outre de nombreux véhicules empruntent la rue Vacale à grande vitesse. Les aménagements visés permettraient d'améliorer la sécurité de tous les usagers.

### **Localisation**

Hameau de Damré: rue Vacale et ses carrefours jusqu'à la N678.

### **Statut au plan de secteur**

Zone d'habitat à caractère rural

### **Statut de propriété**

Propriété communale

### **Tâches à réaliser**

- Elaboration des plans (plans terriers, implantation...)
- Pose de la voie en accotement
- Pose d'une portion de la voie en chaussée
- Pose de la signalisation
- Aménagement du terminus (bâtiment à construire, pavage, finitions, barbecue, bancs, jeux pour enfants, bacs à fleurs...)
- Réalisation de panneaux didactiques
- Renforcer le balisage des promenades et l'entretien

### **Objectifs visés**

|                     |                                                                                                                                                                                              |
|---------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <i>Objectif 1.1</i> | Améliorer les infrastructures à l'échelle du quartier et de l'entité afin de favoriser la convivialité                                                                                       |
| <i>Objectif 1.2</i> | Favoriser les activités ouvertes à toutes les générations                                                                                                                                    |
| <i>Objectif 2.1</i> | Créer des conditions favorables à l'emploi local                                                                                                                                             |
| <i>Objectif 4.1</i> | Optimiser et sécuriser les voiries en fonction des endroits traversés en donnant une priorité aux piétons et cyclistes (prévoir des moyens appropriés pour réduire la vitesse des véhicules) |
| <i>Objectif 4.3</i> | Améliorer la visibilité et renforcer la signalisation routière                                                                                                                               |
| <i>Objectif 6.1</i> | Améliorer, étoffer, coordonner, promouvoir et entretenir les promenades                                                                                                                      |
| <i>Objectif 6.2</i> | Valoriser les ressources locales en les développant et en améliorant la signalisation (les centres d'intérêts naturel, architectural, archéologique, historique, géologique...)              |

#### **Création d'emploi(s) envisagée**

L'entretien et la gestion des lieux pourraient être réalisés par du personnel communal en partenariat avec des membres bénévoles du CFS (ce qui représenterait approximativement un quart-temps). Des emplois indirects pourraient aussi se créer en fonction du succès et des retombées sur le commerce local.

### Estimation globale du coût

| Les abords            |                                         | U   | Qtés | PU           | TOTAL            |
|-----------------------|-----------------------------------------|-----|------|--------------|------------------|
| 1                     | Terrassement général                    | m²  | 940  | 13 €         | 12 220 €         |
| 2                     | Remblais                                | m³  | 350  | 16 €         | 5 600 €          |
| 3                     | Fondations et sous fondations           | m²  | 940  | 16 €         | 15 040 €         |
| 4                     | Éléments linéaires                      | m   | 250  | 43 €         | 10 750 €         |
| 5                     | Pavage                                  | m²  | 60   | 54 €         | 3 240 €          |
| 6                     | Pelouses nivelées                       | m²  | 200  | 9 €          | 1 800 €          |
| 7                     | Dolomie                                 | m²  | 430  | 4 €          | 1 720 €          |
| 8                     | Hydrocarboné                            | m²  | 450  | 21,50 €      | 9 675 €          |
| 9                     | Arbres essences locales représentatives | Pce | 10   | 216 €        | 2 160 €          |
| 10                    | Panneaux et signalisations diverses     | fft | 1    | 5 400 €      | 5 400 €          |
| 11                    | Bancs et tables                         | fft | 2    | 2 160 €      | 4 320 €          |
| 12                    | Bâtiment d'accueil                      | fft | 1    | 60 000 €     | 60 000 €         |
| 13                    | Rail de chemin de fer et butoir         | fft | 1    | 27 000 €     | 27 000 €         |
| 14                    | Travaux d'égouttage divers              | fft | 1    | 10 800 €     | 10 800 €         |
| 15                    | Évacuation des déchets inertes          | fft | 1    | 2 700 €      | 2 700 €          |
| 16                    | Mise sous terre du réseau électrique    | fft | 1    | 6 700 €      | 6 700 €          |
| 17                    | Eclairage                               | fft | 1    | 3 240 €      | 3 240 €          |
| <b>Total</b>          |                                         | fft | 0    | 0 €          | 182 365 €        |
| <b>Honoraires</b>     |                                         | fft | 0,1  | 182 265 €    | 18 236,50 €      |
| <b>Total hors TVA</b> |                                         | fft | 0    | 0 €          | 200 601,50 €     |
| <b>Total TVAC</b>     |                                         | fft | 0,21 | 200 601,50 € | <b>242 728 €</b> |

#### Répartition du financement

Développement rural à 80%:

194 182 € TVAC

Part communale à 20%:

48 546 € TVAC

### Programme de réalisation

Une phase

#### Éléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder

Les éventuels travaux pour l'égouttage dans le village

#### Etat du dossier

Estimation des travaux

#### Programme dans le temps

Dans les 3 ans

## **Annexes**

1. *Localisation géographique*
2. *Plan de secteur*
3. *Plan cadastral*
4. *Clichés photographiques de la situation actuelle*
5. *Esquisse des aménagements*

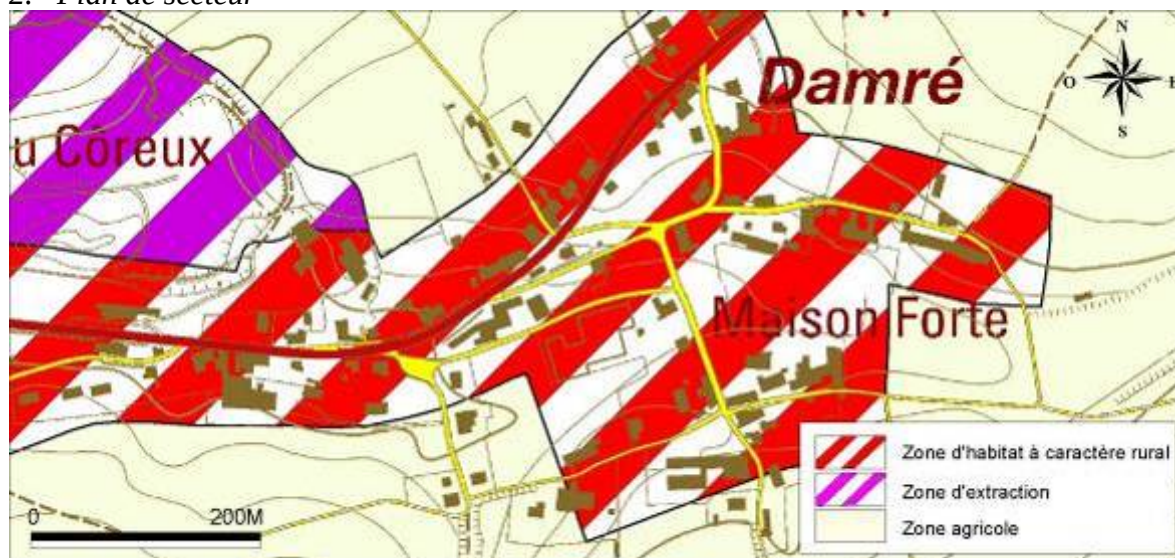


### 1. Localisation géographique



IGN 10. 000 49:2n -49/3n (2003)

### 2. Plan de secteur



Plan de secteur – version coordonnée: MRW – DGATLP (2005)

### 3. Plan cadastral



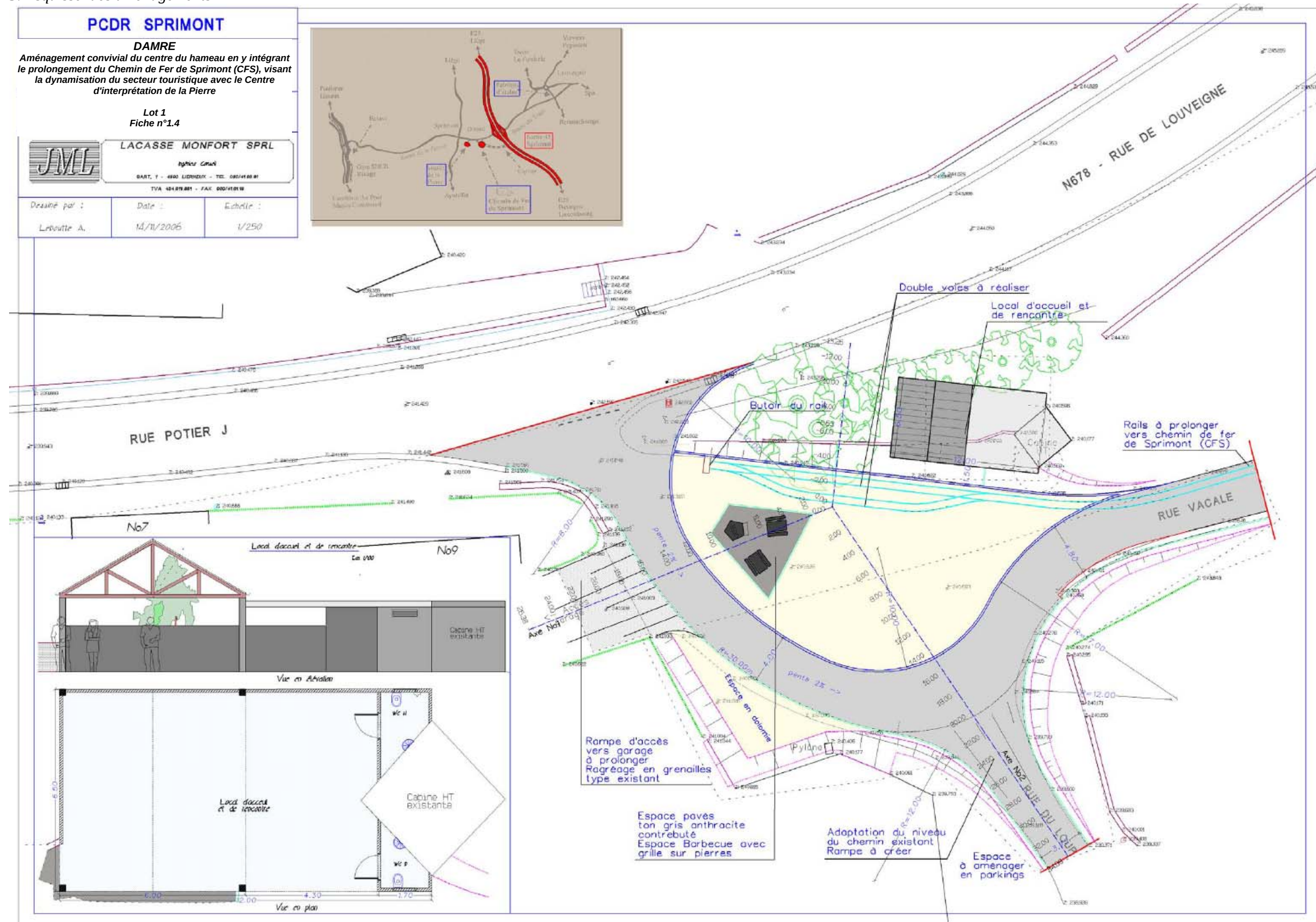
Plan de Localisation Informatique: MRW- DGATLP (2003)

#### 4. Clichés photographiques de la situation actuelle

| <i>Quai d'embarquement</i>                                                        | <i>Jonction rue Vacale – N678</i>                                                  |
|-----------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------|
|  |  |



## 5. Esquisse des aménagements



# PCDR SPRIMONT

DAMRE  
Aménagement convivial du centre du hameau  
en y intégrant le prolongement  
du chemin de fer de Sprimont (CFS)  
PROFIL EN LONG

LOT 1

FIGURE N°14



LACASSE MONFORT SPRL

Ingénierie Civil

AVENUE 1 - 4000 LIEGE - TEL: 0434.21.11.11

FAX: 0434.21.11.12

Projeté par :

Date :

Echelle :

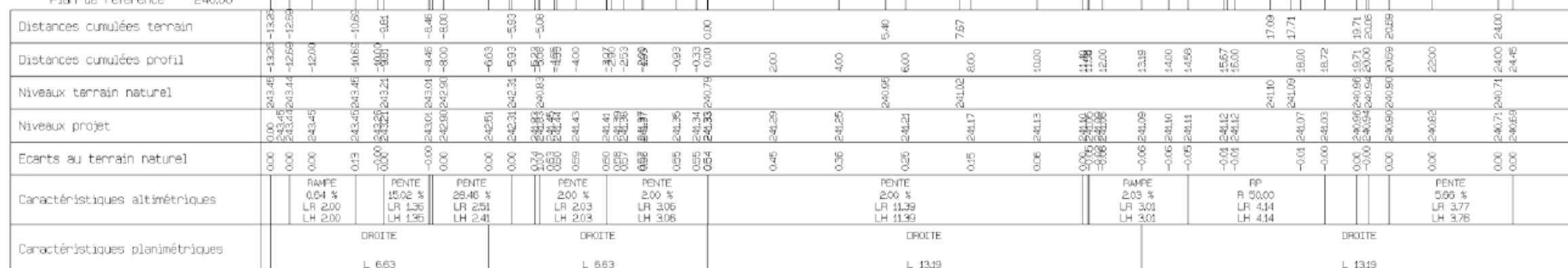
Lehutte A.

14/11/2006

1/100

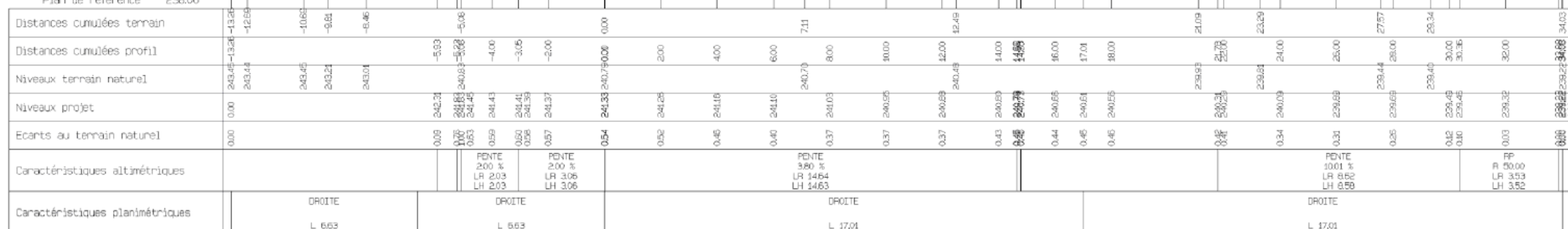
Profil en long  
Axe No1

Echelle horizontale 1/100  
Echelle verticale 1/100  
Plan de référence 240,00



Profil en long  
Axe No2

Echelle horizontale 1/100  
Echelle verticale 1/100  
Plan de référence 238,00



## **DAMRE (Zoning)**

### **Création d'une maison d'enfants communale dans le cadre du développement de la nouvelle zone économique**

#### **Description du projet**

Développer dans la Commune un lieu d'accueil décentralisé disposant d'infrastructures nécessaires pour la prise en charge des enfants en bas âge dont les parents travaillent. En outre, la maison d'enfants utiliserait les énergies renouvelables.

#### **Origine de la demande**

- Consultation de la population
- GT Vie sociale et associative
- Commune

#### **Justification du projet**

S'il existe déjà des infrastructures d'accueil dans la Commune, l'accueil des enfants de moins de 3 ans pose problème. Outre des gardiennes ONE, il existe actuellement deux maisons d'enfants sur le territoire communal: "Les Marmots" pour laquelle le délai d'attente varie entre 3 et 6 mois et "Les Mouflets" où le délai est de 2 ans.

Comme décrit dans l'étude socio-économique, même si les prévisions démographiques montrent que le nombre d'enfants de 0 à 2 ans devrait rester stable à l'avenir dans l'hypothèse la plus pessimiste et pourrait augmenter de plus de 100 unités en 2020 si l'on tient compte d'une fécondité plus forte, le nombre de places d'accueil des jeunes enfants devrait rester largement déficitaire à l'avenir si aucune démarche n'est entreprise.

La maison pour enfants est envisagée dans le zoning de Damré, en annexe à une crèche d'entreprises destinée aux enfants des employés du zoning. La situation est idéale car beaucoup de personnes partent travailler vers Liège et empruntent l'autoroute E25 dont l'accès est tout proche.

#### **Localisation**

Zoning de Damré

#### **Statut au plan de secteur**

Zone d'activités économiques mixtes

### **Statut de propriété**

Propriété communale

### **Tâches à réaliser**

- Réaliser une étude de faisabilité
- Identifier un local et l'équiper
- Engager du personnel
- Organiser la gestion de la Maison d'enfants

### **Objectifs visés**

|                     |                                                      |
|---------------------|------------------------------------------------------|
| <i>Objectif 1.3</i> | Augmenter et soutenir l'accueil de la petite enfance |
| <i>Objectif 2.1</i> | Créer des conditions favorables à l'emploi local     |
| <i>Objectif 3.3</i> | Promouvoir les énergies renouvelables                |

### **Création d'emploi(s) envisagée**

Des emplois devront être créés afin d'assurer le fonctionnement de la structure.

### **Estimation globale du coût**

|                                                    |                  |
|----------------------------------------------------|------------------|
| Création d'une nouvelle construction 10 x 10 x 6 m | 250 000 €        |
| Abords, parking et espace jeux 10 x 30             | 50 000 €         |
| <b>Total</b>                                       | 300 000 €        |
| <b>Honoraires</b>                                  | 30 000 €         |
| <b>Total hors TVA</b>                              | 330 000 €        |
| <b>Total TVAC</b>                                  | <b>399 300 €</b> |

### **Répartition du financement**

Ministère wallon des Affaires intérieures et de la Fonction publique: 60 à 65 %

Part communale: 35 % à 40 %

### **Programme de réalisation**

Une phase

### **Etat du dossier**

Intention

Contacts avec la SPI+

### **Programme dans le temps**

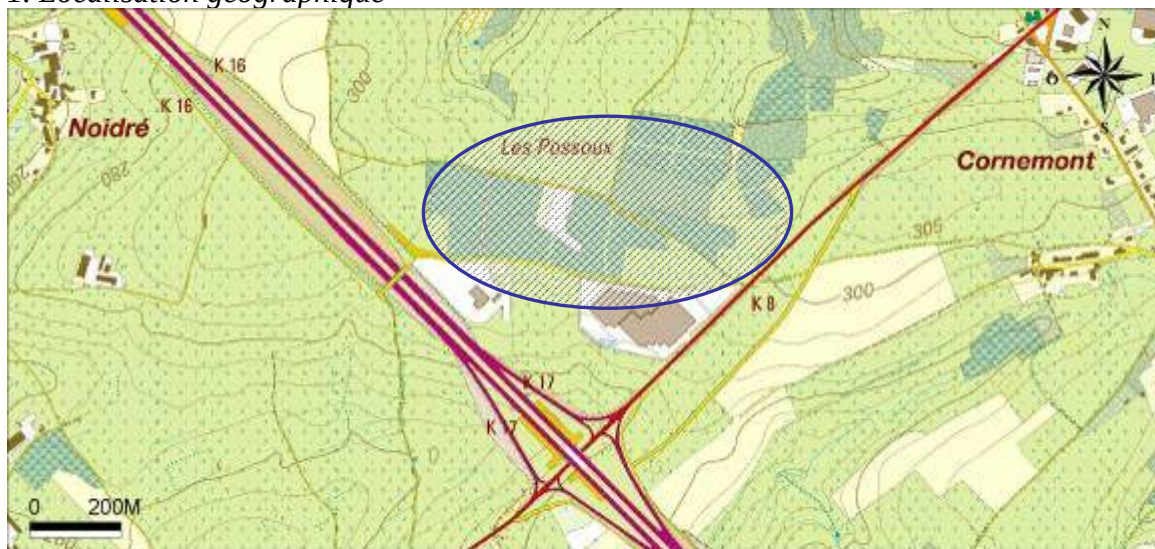
Dans les 6 ans

### **Annexes**

1. *Localisation géographique*
2. *Plan de secteur*
3. *Plan cadastral*



### 1. Localisation géographique



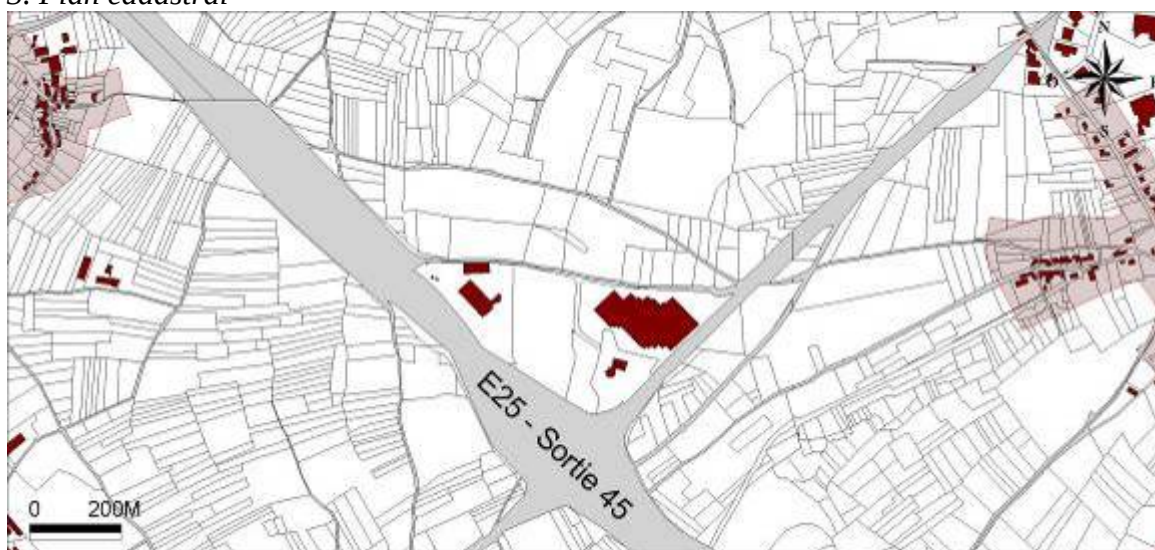
IGN 10. 000 49:2n -49/3n (2003)

### 2. Plan de secteur



Plan de secteur – version coordonnée: MRW – DGATLP (2005)

### 3. Plan cadastral



Plan de Localisation Informatique: MRW- DGATLP (2003)



## HAYEN

### **Aménagement de la place afin de valoriser le patrimoine local et de favoriser la convivialité**

#### **Description du projet**

Le projet consiste en l'aménagement d'une place conviviale au centre du village de Hayen, jusqu'au carrefour de la rue de Hayen. L'accès au centre du village depuis le carrefour sera aménagé avec un pavage à l'ancienne avec un filet d'eau central; cela permet de mettre en évidence le bâti et le petit patrimoine ("potale", arbre remarquable...) en assurant une sécurité optimale aux usagers. L'éclairage sera également révisé et du mobilier public (bancs et tables en fer forgé...) sera intégré de manière harmonieuse avec le lieu. L'enfouissement des lignes électriques est prévu.

#### **Origine de la demande**

- Consultation de la population
- GT Logement, aménagement du territoire, patrimoine bâti
- CLDR

#### **Justification du projet**

Cette place constitue le cœur du hameau. C'est un endroit de rassemblement pour les villageois et une halte de repos pour de nombreux promeneurs, cyclistes et cavaliers. Des bâtiments anciens et restaurés, la présence d'arbres remarquables et d'un calvaire du 19<sup>ème</sup> siècle confèrent à cet endroit un caractère d'authenticité incitant à la détente.

Ces richesses seraient davantage valorisées par la réalisation des projets proposés visant la convivialité, la conservation du petit patrimoine ainsi que la mémoire des lieux.

La rue de Hayen est intégrée dans le projet d'aménagement afin de ralentir les véhicules à l'entrée du village mais aussi pour inviter les passants (promeneurs...) à se diriger vers le centre du hameau.

#### **Localisation**

Place du village, rue de Hayen

#### **Statut au plan de secteur**

Zone d'habitat à caractère rural

#### **Statut de propriété**

Propriété communale

### Tâches à réaliser:

- Elaboration des plans en fonction des aménagements proposés
- Réalisation des travaux
- Entretien de l'espace

### Objectifs visés

|                     |                                                                                                                                                                                              |
|---------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <i>Objectif 1.1</i> | Améliorer les infrastructures à l'échelle du quartier et de l'entité afin de favoriser la convivialité                                                                                       |
| <i>Objectif 3.1</i> | Valoriser et protéger le patrimoine naturel                                                                                                                                                  |
| <i>Objectif 4.1</i> | Optimiser et sécuriser les voiries en fonction des endroits traversés en donnant une priorité aux piétons et cyclistes (prévoir des moyens appropriés pour réduire la vitesse des véhicules) |
| <i>Objectif 5.3</i> | Soutenir la restauration du patrimoine bâti et le classement de sites remarquables                                                                                                           |
| <i>Objectif 6.1</i> | Améliorer, étoffer, coordonner, promouvoir et entretenir les promenades                                                                                                                      |
| <i>Objectif 6.2</i> | Valoriser les ressources locales en les développant et en améliorant la signalisation (les centres d'intérêts naturel, architectural, archéologique, historique, géologique...)              |

### Création d'emploi(s) envisagée

Néant

### Estimation globale du coût

| Les abords            |                                                      | U   | Qtés | PU        | TOTAL            |
|-----------------------|------------------------------------------------------|-----|------|-----------|------------------|
| 1                     | Terrassement général                                 | m²  | 850  | 13 €      | 11 050 €         |
| 2                     | Fondations et sous fondations                        | m²  | 850  | 16 €      | 13 600 €         |
| 3                     | Éléments linéaires                                   | m   | 130  | 54 €      | 7 020 €          |
| 4                     | Pavage                                               | m²  | 800  | 65 €      | 52 000 €         |
| 5                     | Pelouses nivelées                                    | m²  | 15   | 11 €      | 165 €            |
| 6                     | Dolomie                                              | m²  | 20   | 11 €      | 220 €            |
| 7                     | Hydrocarboné                                         | m²  | 30   | 21,50 €   | 645 €            |
| 8                     | Travaux d'égouttage                                  | fft | 1    | 6 500 €   | 6 500 €          |
| 9                     | Panneaux, signalisations diverses, boîte aux lettres | fft | 1    | 1 600 €   | 1 600 €          |
| 10                    | Bancs et tables                                      | fft | 1    | 1 080 €   | 1 080 €          |
| 11                    | Évacuation des déchets inertes                       | fft | 1    | 2 700 €   | 2 700 €          |
| 12                    | Mise en terre du réseau électrique                   | fft | 1    | 2 600 €   | 2 600 €          |
| 13                    | Eclairage d'ambiance                                 | fft | 1    | 11 000 €  | 11 000 €         |
| <b>Total</b>          |                                                      | fft | 0    | 0 €       | 110 180 €        |
| <b>Honoraires</b>     |                                                      | fft | 0,1  | 110 180 € | 11 018 €         |
| <b>Total hors TVA</b> |                                                      | fft | 0    | 0 €       | 121 198 €        |
| <b>Total TVAC</b>     |                                                      | fft | 0,21 | 121 198 € | <b>146 650 €</b> |

### Répartition du financement

|                            |           |      |
|----------------------------|-----------|------|
| Développement rural à 80 % | 117 320 € | TVAC |
| Part communale à 20 %      | 29 330 €  | TVAC |

### Programme de réalisation

Une phase

### Etat du dossier

Le calvaire de la place est réhabilité

### Programme dans le temps

Dans les 3 ans

### Annexes

1. Localisation géographique
2. Plan de secteur
3. Plan cadastral
4. Clichés photographiques de la situation actuelle
5. Esquisse des aménagements

### 1. Localisation géographique



IGN 10. 000 49:2n -49/3n (2003)

### 2. Plan de secteur



Plan de secteur – version coordonnée: MRW – DGATLP (2005)

### 3. Plan cadastral



Plan de Localisation Informatique: MRW- DGATLP (2003)

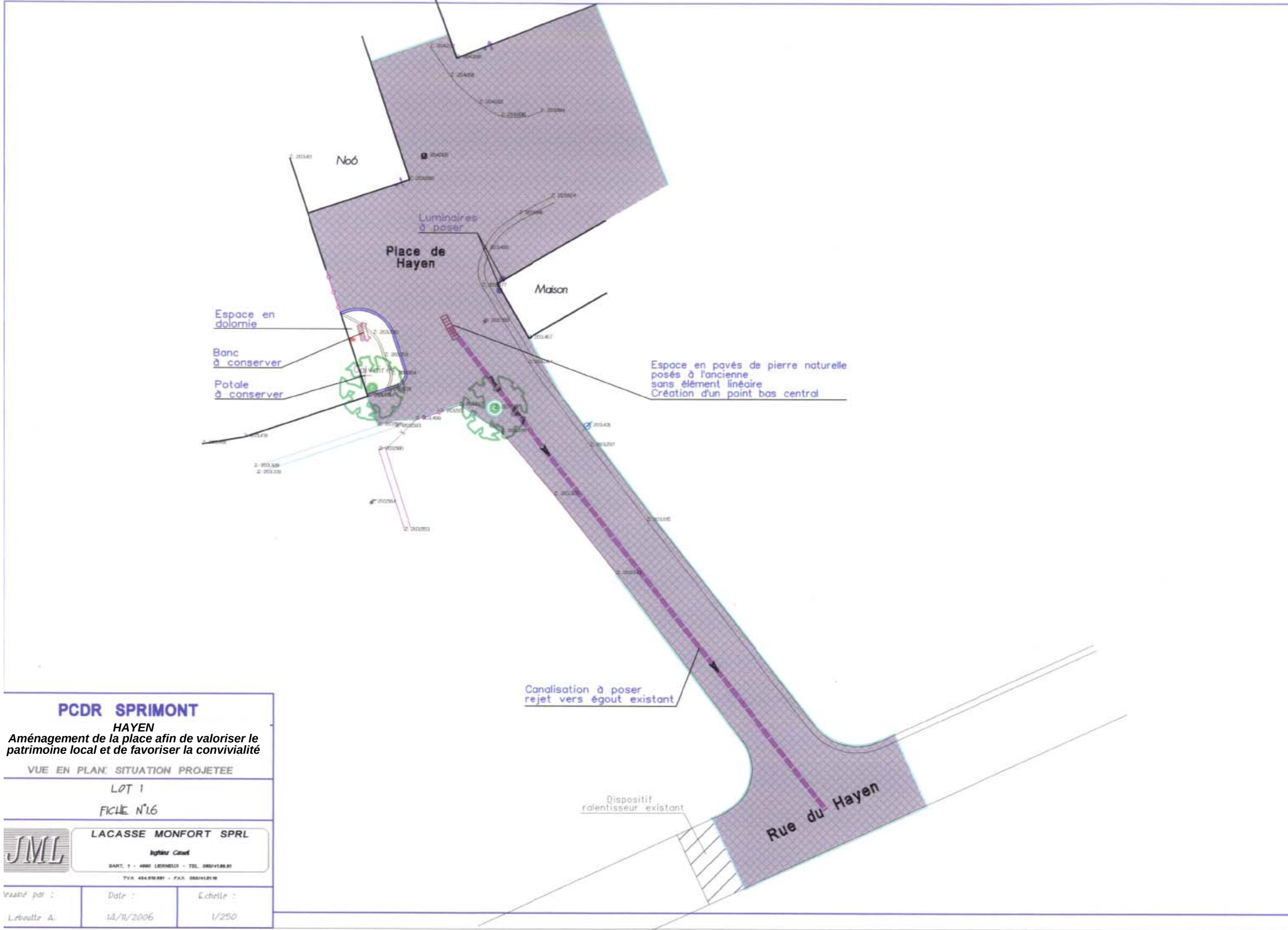
#### 4. Clichés photographiques de la situation actuelle

| <i>Place de Hayen</i>                                                             | <i>Voirie menant à la place</i>                                                    |
|-----------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------|
|  |  |





## 5. Esquisse des aménagements







## OGNE

### Valorisation du patrimoine et sécurisation de la place, point de départ d'une promenade

#### **Description du projet**

Le projet consiste à rendre au carrefour une vocation de place par l'établissement d'un plan de circulation adapté. L'installation de mobiliers urbains est également souhaitée pour faire de cette place une aire conviviale destinée aux habitants et aux promeneurs. Afin de rendre ce lieu verdoyant et attrayant, des plantations comprenant des essences locales sont prévues.

La mise en évidence des panneaux des promenades didactiques et du petit patrimoine restauré par le Quartier de vie Hornay-Ogné (crucifix, ancienne pompe) est également prévue par un éclairage d'ambiance adéquat.

#### **Origine de la demande**

- Consultation de la population
- GT Vie sociale et associative
- CLDR
- Quartier de vie Hornay-Ogné

#### **Justification du projet**

Les aménagements à envisager rendront l'endroit attrayant et sécuriseront le carrefour. De même, comme il s'agit du point de départ de promenades, il est important que ce lieu de rassemblement reflète une image de convivialité. Le petit patrimoine restauré contribuera à l'intérêt de cette zone. A noter également l'existence des Gîtes d'Ogné sur cette place, drainant de nombreux touristes.

#### **Localisation**

Au carrefour entre les rues des Ecoles, du Brouckay, Nicolas Evrard, Lilleutige et du Suffrage Universel

#### **Statut au plan de secteur**

Zone d'habitat à caractère rural

#### **Statut de propriété**

Propriété communale

### Tâches à réaliser

- Détermination précise des aménagements
- Elaboration des plans en fonction des aménagements proposés
- Réalisation des travaux

### Objectifs visés

|                     |                                                                                                                                                                                              |
|---------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <i>Objectif 1.1</i> | Améliorer les infrastructures à l'échelle du quartier et de l'entité afin de favoriser la convivialité                                                                                       |
| <i>Objectif 4.1</i> | Optimiser et sécuriser les voiries en fonction des endroits traversés en donnant une priorité aux piétons et cyclistes (prévoir des moyens appropriés pour réduire la vitesse des véhicules) |
| <i>Objectif 5.3</i> | Soutenir la restauration du patrimoine bâti et le classement de sites remarquables                                                                                                           |
| <i>Objectif 6.1</i> | Améliorer, étoffer, coordonner, promouvoir et entretenir les promenades                                                                                                                      |
| <i>Objectif 6.2</i> | Valoriser les ressources locales en les développant et en améliorant la signalisation (les centres d'intérêts naturel, architectural, archéologique, historique, géologique...)              |

### Création d'emploi(s) envisagée

Néant

### Estimation globale du coût

| Les abords            |                                         | U   | Qtés | PU        | TOTAL            |
|-----------------------|-----------------------------------------|-----|------|-----------|------------------|
| 1                     | Terrassement général                    | m²  | 1210 | 13 €      | 15 730 €         |
| 2                     | Fondations et sous fondations           | m²  | 1210 | 16 €      | 19 360 €         |
| 3                     | Éléments linéaires                      | m   | 600  | 54 €      | 32 400 €         |
| 4                     | Pavage                                  | m²  | 530  | 54 €      | 28 620 €         |
| 5                     | Pelouses nivelées                       | m²  | 170  | 13 €      | 2 210 €          |
| 6                     | Dolomie                                 | m²  | 0    | 11 €      | 0 €              |
| 7                     | Hydrocarboné                            | m²  | 680  | 21,50 €   | 14 620 €         |
| 8                     | Arbres essences locales représentatives | Pce | 6    | 216 €     | 1 296 €          |
| 9                     | Panneaux et signalisations diverses     | fft | 1    | 5 400 €   | 5 400 €          |
| 10                    | Bancs et tables                         | fft | 2    | 2 160 €   | 4 320 €          |
| 11                    | Travaux d'égouttage divers              | fft | 1    | 11 000 €  | 11 000 €         |
| 12                    | Évacuation des déchets inertes          | fft | 1    | 2 700 €   | 2 700 €          |
| 13                    | Eclairage                               | fft | 1    | 6 500 €   | 6 500 €          |
| <b>Total</b>          |                                         | fft | 0    | 0 €       | 144 156 €        |
| <b>Honoraires</b>     |                                         | fft | 0,1  | 144 156 € | 14 416 €         |
| <b>Total hors TVA</b> |                                         | fft | 0    | 0 €       | 158 572 €        |
| <b>Total TVAC</b>     |                                         | fft | 0,21 | 158 571 € | <b>191 872 €</b> |

### Répartition du financement

Développement rural à 80 %      153 498 € TVAC  
Part communale à 20 %      38 374 € TVAC

### **Programme de réalisation**

Une phase

### **Éléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder**

A réaliser rapidement car il s'agit du point de départ d'une promenade didactique du quartier. En outre, d'autres ballades telles que la promenade de la pierre et la promenade n°5 passent par la place d'Ogné.

La zone est en égouttage prioritaire.

### **Etat du dossier**

Esquisse

### **Programme dans le temps**

Dans les 3 ans

### **Annexes**

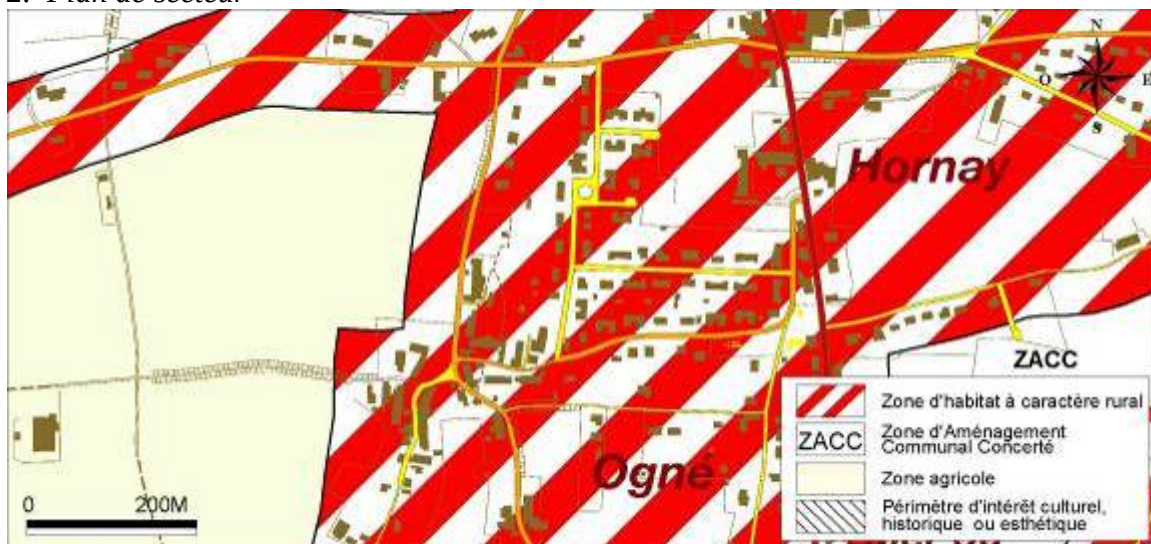
1. Localisation géographique
2. Plan de secteur
3. Plan cadastral
4. Clichés photographiques de la situation actuelle
5. Esquisse des aménagements

## 1. Localisation géographique



IGN 10. 000 49:2n -49/3n (2003)

## 2. Plan de secteur



Plan de secteur – version coordonnée: MRW – DGATLP (2005)

## 3. Plan cadastral



Plan de Localisation Informatique: MRW- DGATLP (2003)

#### 4. Clichés photographiques de la situation actuelle

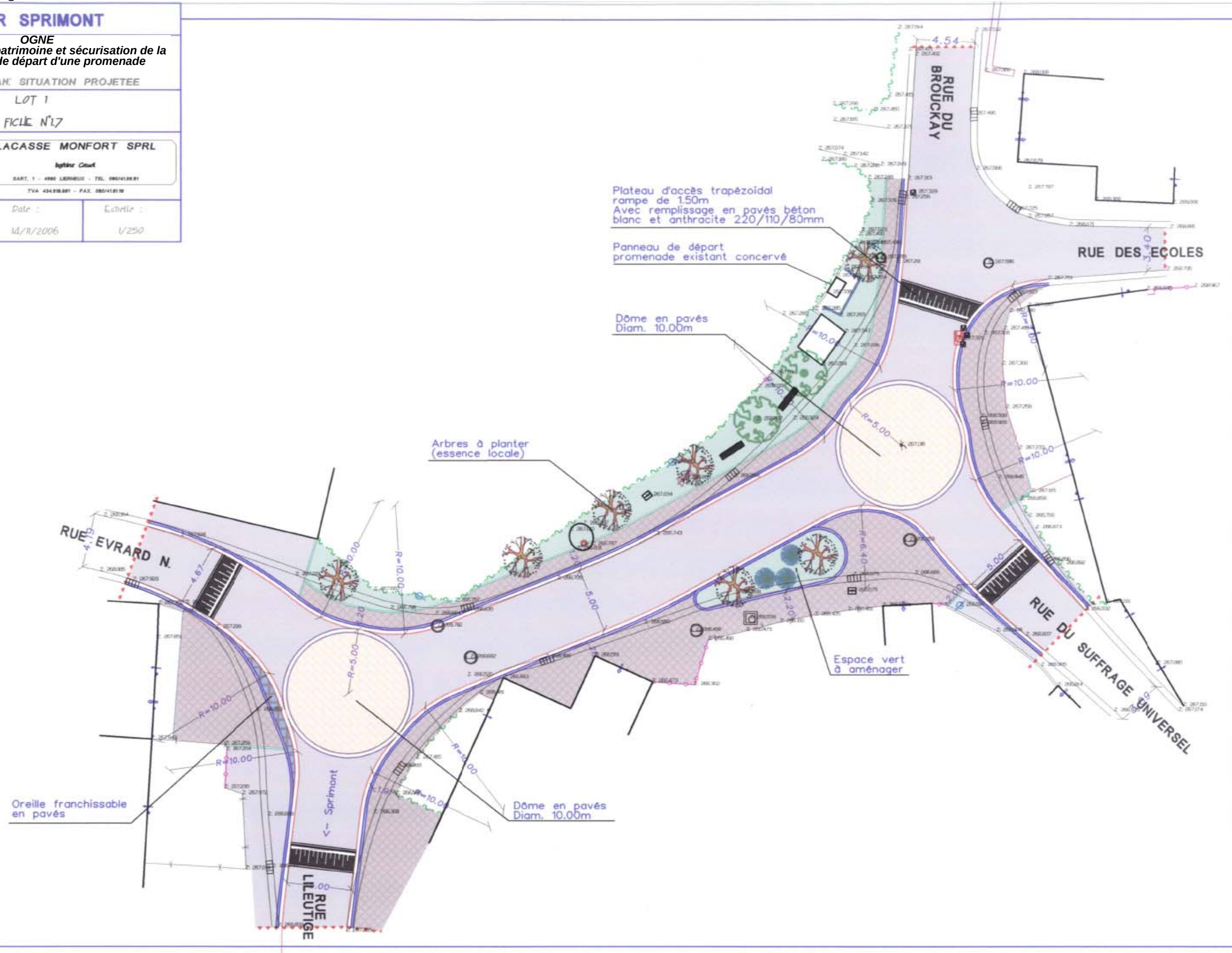






## 5. Esquisse des aménagements

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |                          |                        |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|------------------------|
| <h1 style="text-align: center;">PCDR SPRIMONT</h1> <h2 style="text-align: center;">OGNE</h2> <h3 style="text-align: center;">Valorisation du patrimoine et sécurisation de la place, point de départ d'une promenade</h3>                                                                                                                                                                          |                          |                        |
| VUE EN PLAN SITUATION PROJETEE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                          |                        |
| LOT 1                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |                          |                        |
| FICHE N°17                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |                          |                        |
|  <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; display: inline-block;"> <h3 style="margin: 0;">LACASSE MONFORT SPRL</h3> <p style="margin: 0;">Ingénieur Civil</p> <p style="margin: 0;">SART. 1 - 4900 LEBOUTUE - TEL. 080/43.88.81</p> <p style="margin: 0;">TVA 434303.001 - FAX. 080/41.01.10</p> </div> |                          |                        |
| Dessiné par :<br><br>Leboutte A.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | Date :<br><br>14/11/2006 | Echelle :<br><br>1/250 |







## CORNEMONT

**Aménagement de la place et de ses abords, permettant le développement d'activités en intégration avec le patrimoine à valoriser**

### Description du projet

Sécuriser et rendre sa convivialité à l'endroit, à partir de ce qui existe:

- réduire au maximum l'endroit de passage nécessaire au demi-tour du bus scolaire;
- aménager le revêtement de surface;
- installer une partie herbagée dans le fond de la place, un endroit de rencontre avec bancs, tables, jeux d'enfants, piste de pétanque;
- installer une infrastructure amovible au centre de la place (qui puisse s'enlever facilement pour placer le chapiteau lors des fêtes du village);
- installer un abribus à l'endroit du parterre actuel (style car-port) pour les élèves attendant le bus et autour duquel le bus ferait demi-tour;
- mettre en valeur la chapelle;
- installer un éclairage;
- prévoir un raccordement à l'eau et à l'électricité (notamment utile pour les fêtes du village).

### Origine de la demande

- Consultation de la population
- GT Vie sociale et associative
- Comité "La Cornemontoise" (Hotchamps - Cornemont)

### Justification du projet

Plusieurs éléments sont à prendre en compte:

#### 1. La sécurité

Un bus scolaire charge tous les jours, sur la place, les enfants qui se rendent à l'Institut Saint Roch Theux. La place et ses alentours doivent donc être sécurisés pour cette raison. Un abri pour les élèves attendant le bus est en outre attendu.

La place doit également être sécurisée pour les habitants alentours, afin qu'ils puissent accéder à un endroit de rencontre villageois en toute quiétude.

#### 2. La convivialité

La place actuelle est plus un carrefour-parking. La vitesse excessive des véhicules longeant la place ne favorise pas sa fréquentation. L'aménagement de la place en aire d'accueil recréerait un espace de convivialité et de rencontre inter-génération (notamment via la présence conjointe de jeux d'enfants et d'une piste de pétanque)

Il n'existe plus aucun endroit de rencontre dans le village de Cornemont ni dans celui de Hotchamps. Le seul banc et les anciens parterres de buissons ne suffisent pas à répondre au besoin de rencontre et de convivialité des habitants.

3. Lors de chaque fête de village, un chapiteau prend place à cet endroit. Il faudra veiller, lors des aménagements, à conserver un espace suffisant pour pouvoir le monter (environ 18 mètres sur 12). Les fêtes de village et le chapiteau sont le signe d'une dynamique villageoise à la recherche d'endroits de rencontres.

4. Ce réaménagement valoriserait également le petit patrimoine et le caractère rural de l'architecture environnante (chapelle, maisons en pierre...).

### **Localisation**

Le long de la route reliant Cornemont à Hotchamps: rue de Cornemont, en face du numéro 54

### **Statut au plan de secteur**

Zone d'habitat à caractère rural

### **Statut de propriété**

Propriété communale

### **Tâches à réaliser**

- Remplacement et extension des parterres par des aires de jeux et de repos
- Sécurisation du bord de route
- Remplacement du revêtement inadapté
- Installation d'éclairage suffisant et adapté
- Raccordement à l'eau et à l'électricité
- Plantation d'arbres, de pelouse et de fleurs
- Placement du mobilier urbain

### **Objectifs visés**

|                     |                                                                                                                                                                                              |
|---------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <i>Objectif 1.1</i> | Améliorer les infrastructures à l'échelle du quartier et de l'entité afin de favoriser la convivialité                                                                                       |
| <i>Objectif 1.2</i> | Favoriser les activités ouvertes à toutes les générations                                                                                                                                    |
| <i>Objectif 1.9</i> | Encourager les comités de village                                                                                                                                                            |
| <i>Objectif 4.1</i> | Optimiser et sécuriser les voiries en fonction des endroits traversés en donnant une priorité aux piétons et cyclistes (prévoir des moyens appropriés pour réduire la vitesse des véhicules) |
| <i>Objectif 5.3</i> | Soutenir la restauration du patrimoine bâti et le classement de sites remarquables                                                                                                           |
| <i>Objectif 6.2</i> | Valoriser les ressources locales en les développant et en améliorant la signalisation (les centres d'intérêts naturel, architectural, archéologique, historique, géologique...)              |

### **Création d'emploi(s) envisagée**

Entretien par le service communal

### Estimation globale du coût

| Les abords            |                                          | U   | Qtés | PU        | TOTAL            |
|-----------------------|------------------------------------------|-----|------|-----------|------------------|
| 1                     | Terrassement général et démontage divers | m²  | 1200 | 18 €      | 21 600 €         |
| 2                     | Fondations et sous fondations            | m²  | 1200 | 21,50 €   | 25 800 €         |
| 3                     | Éléments linéaires                       | m   | 175  | 59 €      | 10 325 €         |
| 4                     | Pavage                                   | m²  | 420  | 54 €      | 22 680 €         |
| 5                     | Hydrocarboné                             | m²  | 770  | 21,50 €   | 16 555 €         |
| 6                     | Pelouses nivelées                        | m²  | 120  | 13 €      | 1 560 €          |
| 7                     | Marquage divers                          | m²  | 30   | 21,50 €   | 645 €            |
| 8                     | Signalisations diverses                  | fft | 1    | 5 400 €   | 5 400 €          |
| 9                     | Bancs et tables                          | fft | 4    | 1 080 €   | 4 320 €          |
| 10                    | Travaux d'égouttage divers               | fft | 1    | 10 800 €  | 10 800 €         |
| 11                    | Évacuation des déchets inertes           | fft | 1    | 2 700 €   | 2 700 €          |
| 12                    | Espace jeux + terrain pétanque           | fft | 1    | 13 500 €  | 13 500 €         |
| 13                    | Potelet de dissuasion                    | P   | 30   | 162 €     | 4 860 €          |
| 14                    | Accès plateau                            | P   | 3    | 1 620 €   | 4 860 €          |
| 15                    | Abribus et autre mobilier adapté         | fft | 1    | 1 080 €   | 1 080 €          |
| <b>Total</b>          |                                          | fft | 0    | 0 €       | 146 685 €        |
| <b>Honoraires</b>     |                                          | fft | 0,1  | 146 685 € | 14 669 €         |
| <b>Total hors TVA</b> |                                          | fft | 0    | 0 €       | 161 354 €        |
| <b>Total TVAC</b>     |                                          | fft | 0,21 | 161 354 € | <b>195 238 €</b> |

### Répartition du financement

|                           |                |
|---------------------------|----------------|
| Développement rural à 80% | 156 190 € TVAC |
| Part communale à 20%      | 39 048 € TVAC  |

### Programme de réalisation

Une phase

### Etat du dossier

Une réunion s'est tenue le 5 juillet 2006 avec les habitants de Cornemont. Ils ont précisé leurs attentes quant à l'aménagement de la place.

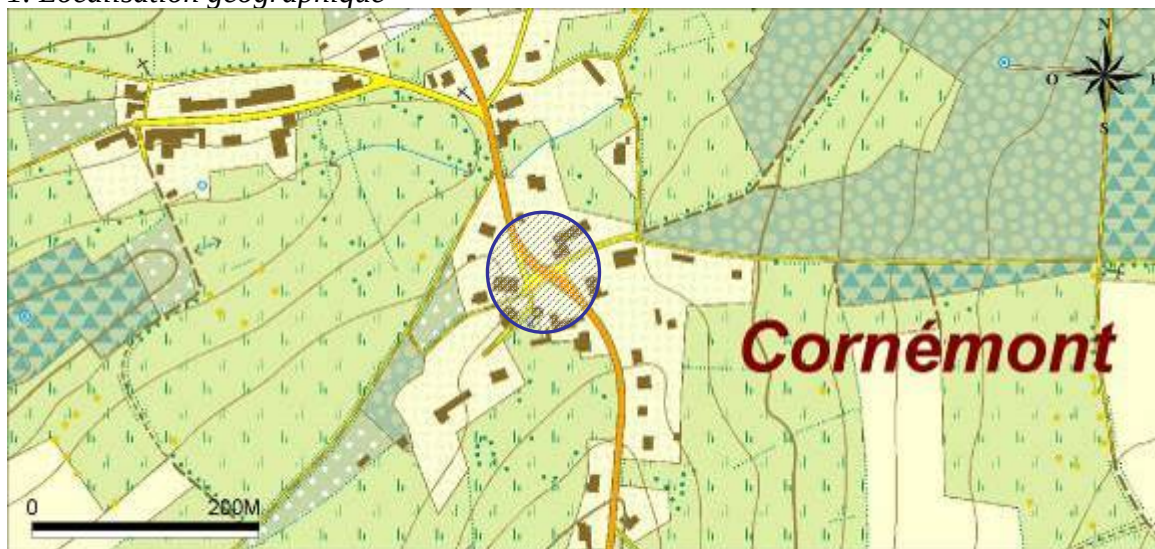
### Programme dans le temps

Dans les 3 ans

### Annexes

1. Localisation géographique
2. Plan de secteur
3. Plan cadastral
4. Clichés photographiques de la situation actuelle
5. Esquisse des aménagements

### 1. Localisation géographique



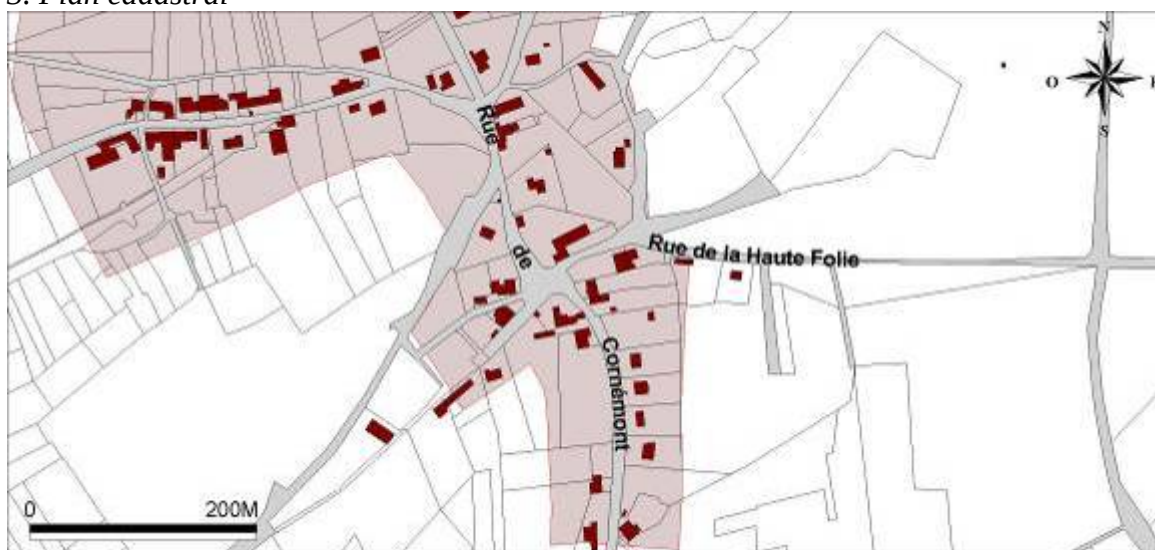
IGN 10. 000 49:2n -49/3n (2003)

### 2. Plan de secteur



Plan de secteur – version coordonnée: MRW – DGATLP (2005)

### 3. Plan cadastral



Plan de Localisation Informatique: MRW- DGATLP (2003)

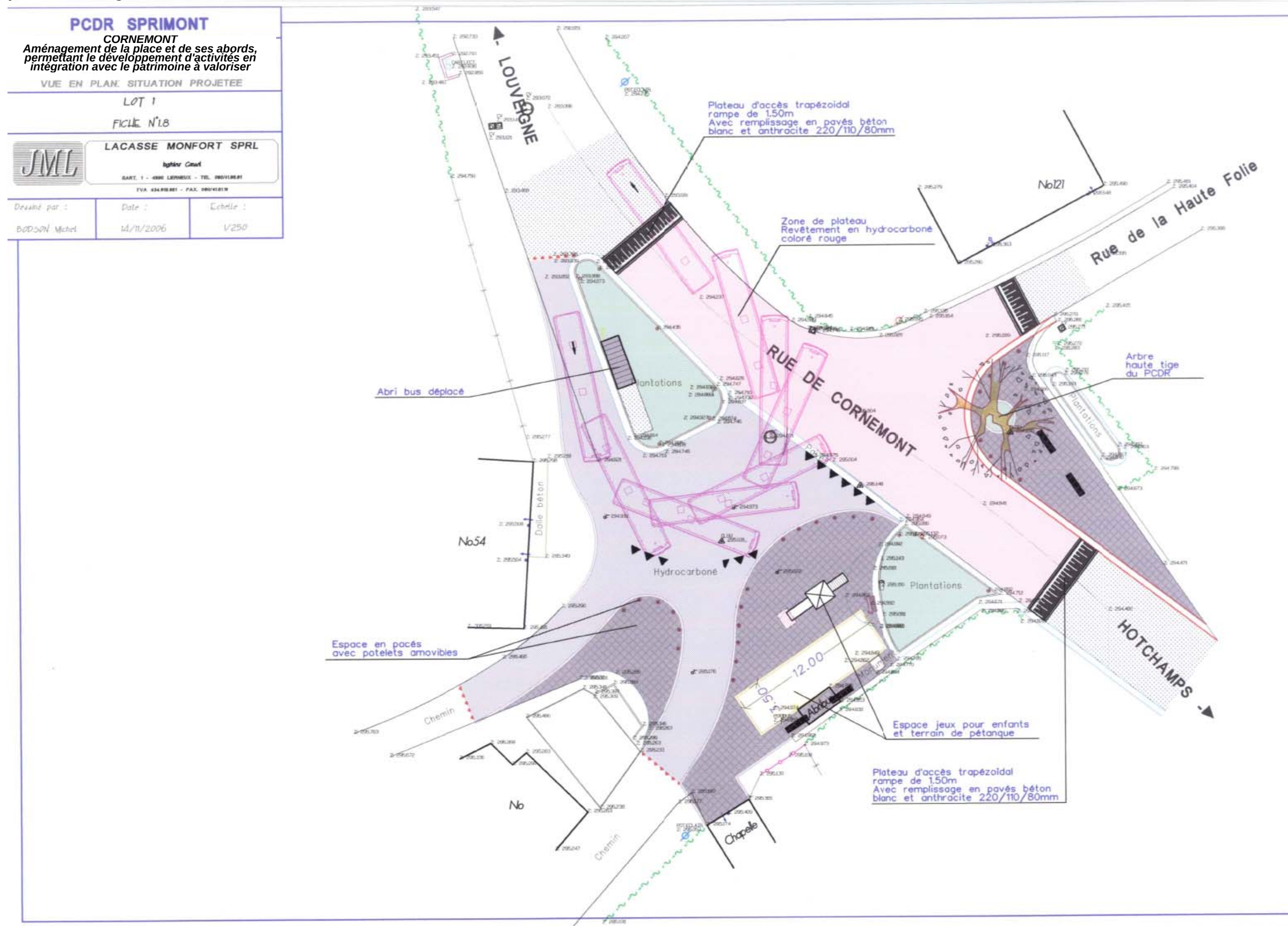
#### *4. Clichés photographiques de la situation actuelle*







## 5. Esquisse des aménagements







|              |
|--------------|
| <b>LOT 2</b> |
|--------------|



## **INDEX DES FICHES DU LOT 2**

| N°        | LIEU                 | TITRE                                                                                                                                                                                                                                     | PAGES   |
|-----------|----------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------|
| FICHE 2.1 | BANNEUX-VILLAGE      | Création d'une Maison de village, aménagement sécurisé de la place et des rues alentours jusqu'à la création d'un rond point au carrefour avenue Paola/rue des Fusillés, afin de renforcer les liens sociaux positifs entre les habitants | 291-298 |
| FICHE 2.2 | ADZEUX               | Plan Habitat Permanent: requalification de l'équipement touristique "Haute-Fagne Relax"                                                                                                                                                   | 299-302 |
| FICHE 2.3 | SPRIMONT             | Construction d'une structure de biométhanisation                                                                                                                                                                                          | 303-308 |
| FICHE 2.4 | FRAITURE             | Aménagement d'un lieu de convivialité                                                                                                                                                                                                     | 307-314 |
| FICHE 2.5 | BANNEUX-APPARITIONS  | Aménagements afin de favoriser le tourisme, la convivialité et la sécurité aux abords du centre marial                                                                                                                                    | 315-320 |
| FICHE 2.6 | FLORZE               | Aménagement des infrastructures sportives et création d'équipements permettant la pratique de l'athlétisme.                                                                                                                               | 321-328 |
| FICHE 2.7 | BLINDEF              | Valorisation du village et de ses atouts patrimoniaux, enfouissement des lignes électriques                                                                                                                                               | 329-334 |
| FICHE 2.8 | BETGNE               | Aménagement d'un espace convivial afin de redynamiser le village                                                                                                                                                                          | 335-342 |
| FICHE 2.9 | SPRIMONT<br>(Entité) | Création d'une vitrine des produits du terroir, biologiques et artisanaux, et de points de vente locaux (partenariat avec les commerces en Ourthe-Amblève)                                                                                | 343-344 |



## BANNEUX-VILLAGE

**Création d'une Maison de village, aménagement sécurisé de la place et des rues alentours jusqu'à la création d'un rond point au carrefour avenue Paola/rue des Fusillés, afin de renforcer les liens sociaux positifs entre les habitants**

### Description du projet

Ce projet comprend l'aménagement de la place de Banneux, la création d'une Maison de village par la construction d'un local polyvalent ainsi que la sécurisation des routes aux alentours:

- la Maison de village serait située sur le terrain de la Maison des jeunes, rue de Banneux. Des aménagements extérieurs tels que l'installation d'une station d'épuration, d'une citerne à eau de pluie, la création d'espaces de jeux et d'un parking à l'arrière de la propriété, rue Voie Joie, sont également souhaités;
- le projet d'aménagement de la place consiste en son extension et agencements divers (arbres, mobiliers urbains, bacs à fleurs, poubelles...) tout en veillant à maintenir des places de stationnement pour les bus et voitures;
- L'aménagement des routes alentours comprend la rue des Fusillés depuis l'église jusqu'à l'avenue Paola, la rue de Banneux jusqu'à la Maison des jeunes et la rue Voie Mihet.

### Origine de la demande

- Consultation de la population
- GT Tourisme, Vie sociale et associative, Sécurité routière, mobilité, accessibilité
- CLDR
- Nouveau comité de quartier de Banneux
- Maison des jeunes de Banneux

### Justification du projet

La Maison de village consistera en un local polyvalent favorisant la mixité sociale et les rencontres intergénérationnelles. Reconstituer un cœur de village convivial permettant de se rencontrer induira des synergies entre habitants: le village de Banneux étant scindé en deux parties par la présence de la nationale N666 (avenue Paola), il est important de créer des liens entre les deux zones.

Répondre au sentiment d'insécurité croissant mis en avant par la population est également un but poursuivi par le projet.

La valorisation du patrimoine bâti et des ressources locales s'avère indispensable pour une intégration harmonieuse des infrastructures.

### **Localisation**

Place du village et rues attenantes: rue Voie Mihet, rue de Banneux jusqu'à la Maison des Jeunes, rue des Fusillés jusqu'à l'avenue Paola.

### **Statut au plan de secteur**

Zone d'habitat à caractère rural

### **Statut de propriété**

Propriété communale excepté l'avenue Paola qui relève du MET

### **Tâches à réaliser**

Extension de la Maison des jeunes:

- élaboration des plans en fonction des aménagements proposés;
- réalisation des travaux: gros œuvre, sanitaire et chauffage, cuisine, salle, conformité; incendie, électricité, parachèvements, mobilier intégré et aménagements extérieurs (espace de jeux, parking);
- mise en place du mode de gestion de la Maison de village.

Aménagement de la place du village:

- élaboration des plans;
- exécution des aménagements proposés.

Sécurisation de la zone:

- révision du plan de circulation et sécurisation de la zone.

### **Objectifs visés**

|                     |                                                                                                                                                                                              |
|---------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <i>Objectif 1.1</i> | Améliorer les infrastructures à l'échelle du quartier et de l'entité afin de favoriser la convivialité                                                                                       |
| <i>Objectif 1.2</i> | Favoriser les activités ouvertes à toutes les générations                                                                                                                                    |
| <i>Objectif 1.9</i> | Encourager les comités de village                                                                                                                                                            |
| <i>Objectif 3.3</i> | Promouvoir les énergies renouvelables                                                                                                                                                        |
| <i>Objectif 4.1</i> | Optimiser et sécuriser les voiries en fonction des endroits traversés en donnant une priorité aux piétons et cyclistes (prévoir des moyens appropriés pour réduire la vitesse des véhicules) |
| <i>Objectif 4.3</i> | Améliorer la visibilité et renforcer la signalisation routière                                                                                                                               |
| <i>Objectif 4.4</i> | Faciliter le stationnement notamment en distribuant de manière efficace les espaces aménagés et renforcer la signalisation des parkings en incitant également les usagers à plus de civisme  |
| <i>Objectif 6.1</i> | Améliorer, étoffer, coordonner, promouvoir et entretenir les promenades                                                                                                                      |

### **Création d'emploi(s) envisagée**

L'entretien se ferait par le service communal hormis la Maison de village à charge des associations

### **Estimation globale du coût**

|                                                        |                  |
|--------------------------------------------------------|------------------|
| Aménagement des abords (église)                        | 360 000 €        |
| Annexe à construire                                    | 124 800 €        |
| Rénovation du bâtiment existant                        | 150 000 €        |
| Aménagements des abords de l'école (Maison des Jeunes) | 100 000 €        |
| Total division 1:                                      | 734 800 €        |
| <b>Honoraires</b>                                      | 73 480 €         |
| <b>Total hors TVA</b>                                  | 808 280 €        |
| <b>Total TVAC</b>                                      | <b>978 019 €</b> |

### **Répartition du financement**

|                            |                |
|----------------------------|----------------|
| Développement rural à 80%: | 782 415 € TVAC |
| Part communale à 20%:      | 195 604 € TVAC |

### **Programme de réalisation**

A déterminer

### **Éléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder**

La sécurisation de la zone est vue comme tout à fait prioritaire par les habitants du quartier

### **Etat du dossier**

Définition

### **Programme dans le temps**

Dans les 6 ans

### **Annexes**

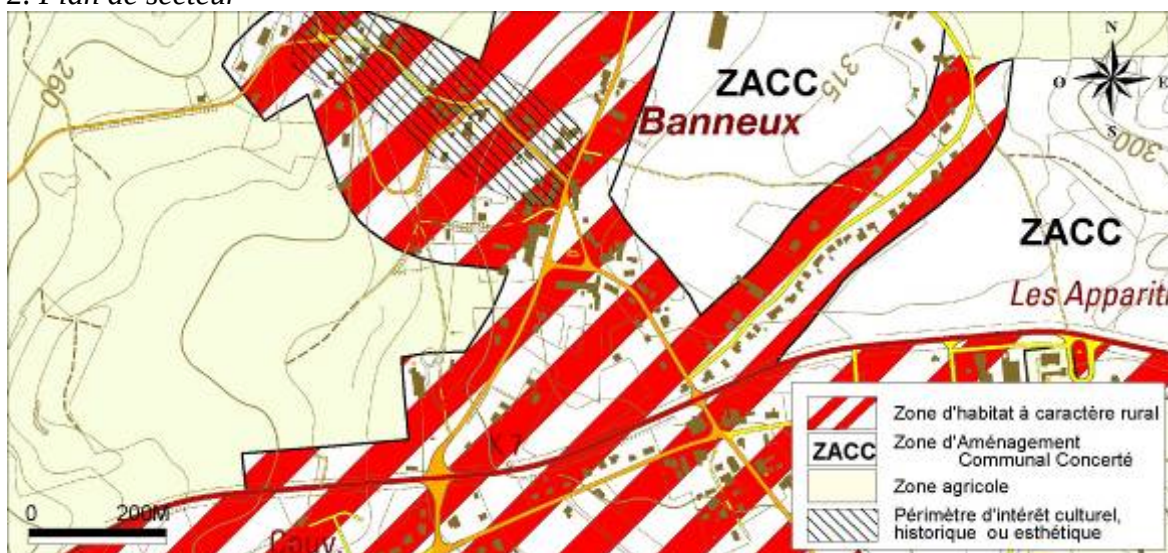
1. Localisation géographique
2. Plan de secteur
3. Plan cadastral
4. Clichés photographiques de la situation actuelle
5. Esquisse des aménagements

## 1. Localisation géographique



IGN 10. 000 49:2n -49/3n (2003)

## 2. Plan de secteur



Plan de secteur – version coordonnée: MRW – DGATLP (2005)

## 3. Plan cadastral



Plan de Localisation Informatique: MRW- DGATLP (2003)



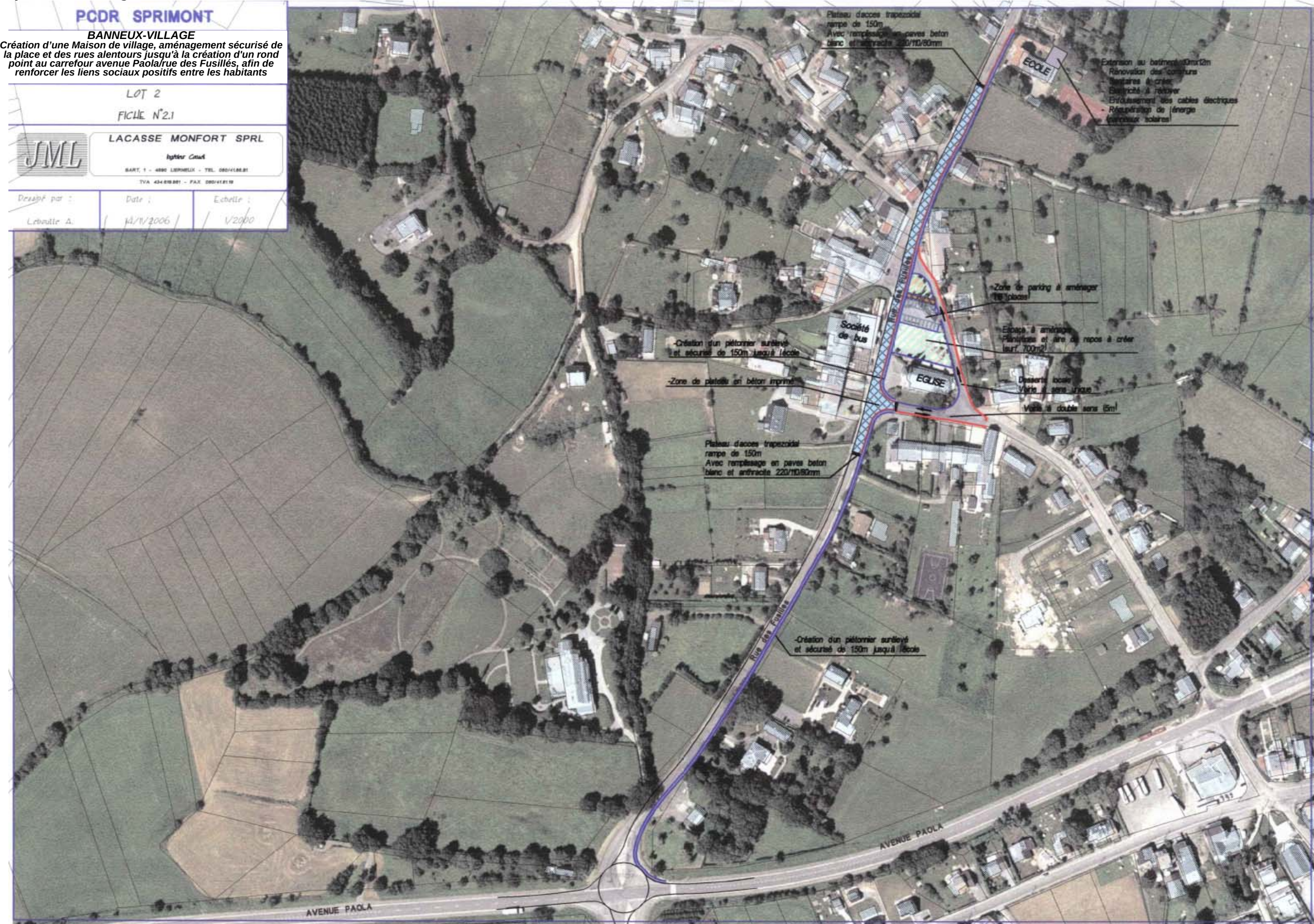
#### 4. Clichés photographiques de la situation actuelle

|                                                                                                                                                       |                                                                                                                                                        |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p><i>Place du village</i></p>                                       | <p><i>Rue des Fusillés</i></p>                                       |
| <p><i>Rue Voie Mihet</i></p>                                        | <p><i>Rue de Banneux</i></p>                                        |
| <p><i>Bâtiment communal abritant la<br/>Maison des jeunes</i></p>  | <p><i>Bâtiment communal abritant la<br/>Maison des jeunes</i></p>  |





5. Esquisse des aménagements







## ADZEUX

### Plan Habitat Permanent: requalification de l'équipement touristique "Haute-Fagne Relax"

#### **Description du projet**

Le projet se positionne dans le cadre du Plan Habitat Permanent (HP) de la Région wallonne.

En fonction de l'état actuel du domaine, le programme général de réhabilitation vise les points suivants:

- voiries à rénover (élargissement) et à sécuriser;
- réseau de distribution d'eau à améliorer (actuellement les occupants ne sont pas raccordés directement au réseau public);
- système de protection incendie à améliorer;
- éclairage public des voiries à installer;
- égouttage à mettre en conformité par rapport aux orientations arrêtées dans le cadre du PASH Amblève;
- aménagement d'un ou plusieurs espaces de convivialité (potager collectif, infrastructure multi-services...).

#### **Origine de la demande**

- Consultation de la population
- GT Logement, aménagement du territoire, patrimoine bâti
- CLDR
- Commune

#### **Justification du projet**

Ce projet s'inscrit parfaitement dans le contexte du plan Habitat Permanent de la Région wallonne auquel la commune de Sprimont a adhéré.

La majeure partie des infrastructures collectives des équipements à vocation touristique éligibles à une reconversion sont suffisantes pour une occupation saisonnière mais sont inadaptées pour une utilisation permanente.

Il s'agit d'améliorer la zone afin qu'elle s'intègre de manière harmonieuse avec l'environnement naturel.

Il s'agit de renforcer les services rendus à la population locale.

#### **Localisation**

Le parc résidentiel "Haute-Fagne Relax" est situé dans le village d'Adzeux, à un peu plus de deux kilomètres au sud de Louveigné, le long de la N666.

### **Statut au plan de secteur**

Zone de loisirs destinée à devenir une zone d'habitat à caractère rural par la procédure d'un Plan Communal d'Aménagement Dérogatoire (PCAD)

### **Statut de propriété**

En cas d'acceptation du PCAD, la reprise des voiries et autres équipements communs se fera par la Commune. La Commune possède actuellement trois parcelles.

### **Tâches à réaliser**

- Achèvement des procédures aboutissant à l'approbation définitive du PCAD
- Etablissement d'un plan général d'aménagement et d'équipement avec intégration dans les réseaux
- Constitution des partenariats administratifs
- Réalisation des acquisitions parcellaires requises
- Etude des travaux et mise au point des cahiers de charge et documents d'adjudication
- Montage financier du dossier
- Exécution des travaux

### **Objectif(s) visé(s)**

|                     |                                                                                                                                |
|---------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <i>Objectif 1.1</i> | Améliorer les infrastructures à l'échelle du quartier et de l'entité afin de favoriser la convivialité                         |
| <i>Objectif 5.1</i> | Aménager le territoire de manière à favoriser l'habitat groupé en intégrant les nouvelles constructions de manière harmonieuse |
| <i>Objectif 5.2</i> | Varier l'offre de logements pour favoriser la diversification sociale au sein d'un noyau bâti                                  |

### **Création d'emploi(s) envisagée**

Sans objet à court terme

### **Estimation globale du coût**

| <b>Investissements</b>                                                                                                   | <b>Montant</b>    | <b>Origine du financement</b>                                                           |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------|
| Acquisitions parcellaires nécessaires au programme sur base d'une estimation publique                                    | Non encore estimé | Commune<br>RW (Aménagement du territoire) et éventuellement<br>RW (Développement rural) |
| Voiries, parking, égouttage, Aménagements de sécurité routière                                                           | Non encore estimé | Commune<br>RW (Pouvoirs locaux)<br>RW (Développement rural)                             |
| Equipements: distribution d'eau, électricité, téléphone, télédistribution<br>Eclairage<br>Réseaux et station d'épuration | Non encore estimé | Commune<br>Intercommunales<br>RW (Développement rural)                                  |
| Aménagements de sites verts, d'aires de convivialité, de zones récréatives, d'espaces de sport et de détente             | Non encore estimé | Commune<br>RW (Espaces verts)<br>RW (Infrasports)<br>RW (Développement rural)           |
| Aménagement de locaux d'accueil, de rencontre, de convivialité, de services                                              | Non encore estimé | Commune<br>RW (Développement rural)                                                     |

### **Etat du dossier**

- Adhésion au Plan HP
- Réflexion sur le devenir des zones de loisirs
- Application du cd-rom méthodologique élaboré dans le cadre du Plan HP
- Mise en œuvre d'une politique acquisitive de parcelles
- Décision du Conseil Communal d'élaborer un PCAD

### **Programme de réalisation**

Plusieurs phases

### **Eléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder**

L'avancement de la procédure relative au PCAD

Une fois le PCAD accordé, il convient impérativement de réaliser divers aménagements de manière à mettre la zone requalifiée en conformité avec sa nouvelle affectation.

### **Programme dans le temps**

Dans les 6 ans

### **Annexes**

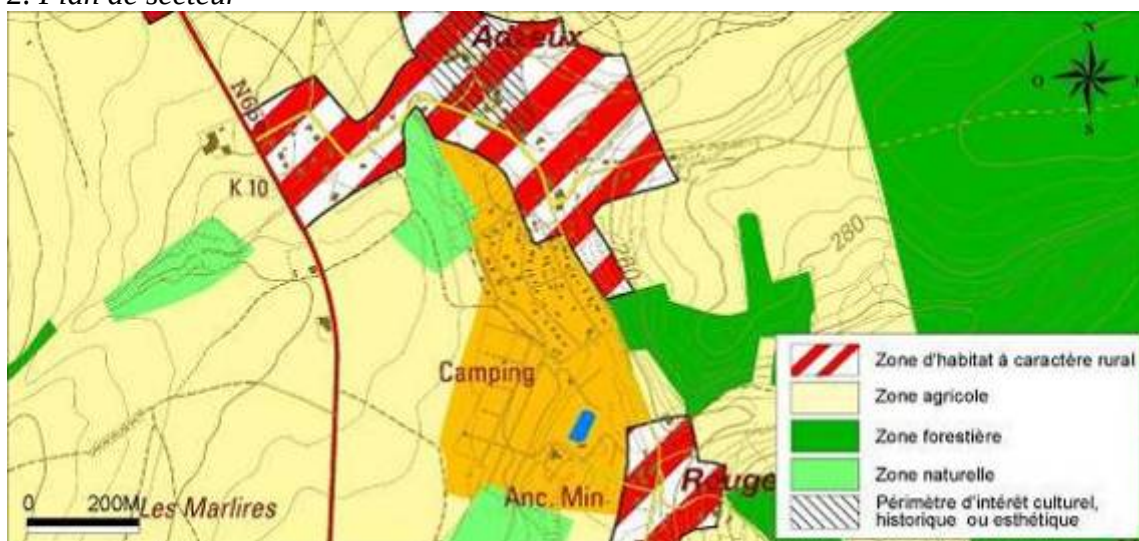
1. Localisation géographique
2. Plan de secteur
3. Plan cadastral

### 1. Localisation géographique



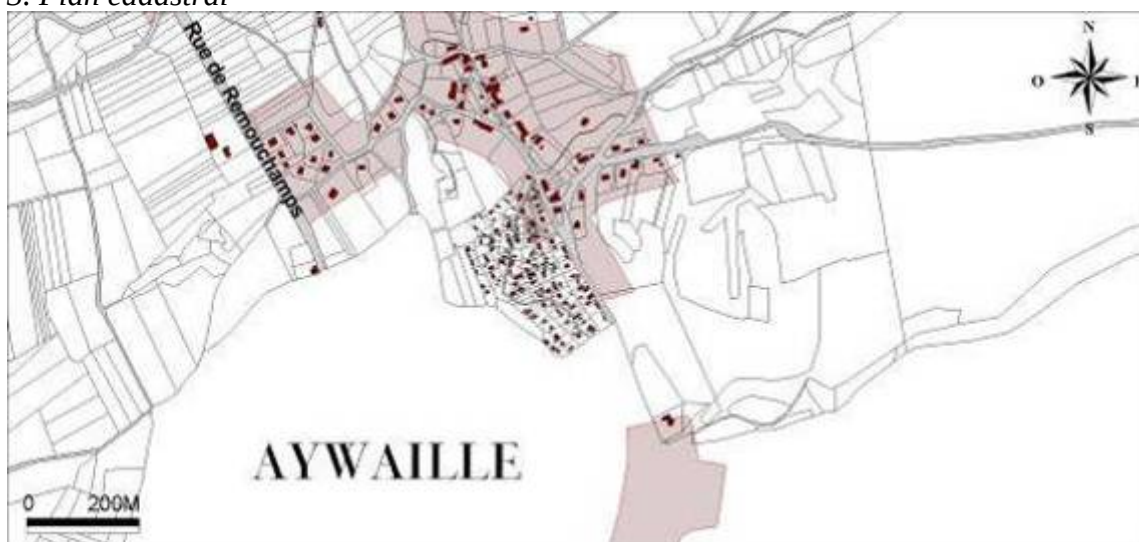
IGN 10. 000 49:2n -49/3n (2003)

### 2. Plan de secteur



Plan de secteur – version coordonnée: MRW – DGATLP (2005)

### 3. Plan cadastral



Plan de Localisation Informatique: MRW- DGATLP (2003)



## **SPRIMONT**

### **Construction d'une structure de biométhanisation**

#### **Description du projet**

Ce projet consiste à implanter une structure permettant la biométhanisation. Afin de disposer d'une masse organique suffisante durant toute l'année pour que l'unité fonctionne parfaitement, une collaboration *transcommunale* avec des agriculteurs des communes d'Aywaille et de Sprimont est envisagée.

L'infrastructure principale serait construite sur l'entité de Sprimont mais son utilisation serait ouverte aux deux communes. Dans cette perspective, une unité de stockage du digestat serait aménagée sur l'entité d'Aywaille.

#### **Origine de la demande**

- GT Patrimoine naturel, environnement, agriculture
- Agriculteurs
- CLDR

#### **Justification du projet**

Ce projet s'inscrit dans la philosophie générale du développement rural et répond au défi de "*Respecter et maintenir le caractère rural de la Commune en protégeant l'environnement et en soutenant l'agriculture*".

La production d'énergies vertes (chaleur et électricité) par l'intermédiaire du Biogaz permet d'améliorer l'environnement et valorise certaines matières organiques comme le lisier. Le digestat issu du processus de biométhanisation devient inodore et contient de l'azote sous forme minérale. Son épandage sur les terrains agricoles donne peu ou pas de nuisances olfactives. En outre, il est bon pour le bétail, est mieux incorporé au sol et permet de remettre les prés en pâture de suite.

La protection du paysage est également prise en compte puisque les citernes seront enterrées chez les agriculteurs.

#### **Localisation**

L'endroit retenu pour l'infrastructure principale (usine avec 4 unités de stockage et récupération du méthane) est situé au-dessus du Parc à conteneurs, rue du Tultay. Un accord de principe a été donné par le propriétaire actuel du terrain. La localisation des unités de stockage sur la commune de Sprimont sera déterminée en fonction des agriculteurs adhérant au projet. Une unité de stockage supplémentaire serait également située sur le territoire de la commune d'Aywaille, entre Remouchamps et Deigné.

Plusieurs locaux souhaitent bénéficier des énergies vertes produite par l'unité de biométhanisation: le hall Omnisports, les serres de Fond Leval, l'Administration communale, les écoles, le home "Au bon air", le Centre d'Interprétation de la Pierre..., sachant qu'il n'y a pas de perte de chaleur si le parcours de transfert fait moins de un kilomètre.

### **Tâches à réaliser**

- Achat du terrain à Sprimont (entre 5.000 et 10.000 m²)
- Réalisation du projet architectural et technique
- Construction l'infrastructure et le réseau de chaleur
- Gestion de l'unité

### **Objectifs visés**

|              |                                                                                   |
|--------------|-----------------------------------------------------------------------------------|
| Objectif 3.1 | Valoriser et protéger le patrimoine naturel                                       |
| Objectif 3.2 | Sensibiliser la population à l'environnement, la propreté et limiter les déchets. |
| Objectif 3.3 | Promouvoir les énergies renouvelables                                             |
| Objectif 3.5 | Réduire les nuisances sonores et olfactives                                       |

#### **Création d'emploi(s) envisagée**

Outre un appel à des sociétés existantes, la création de 2 à 3 temps plein est envisagée pour la récolte du lisier dans les fermes et leur transport à l'usine ainsi que pour la gestion de l'unité de biométhanisation.

### **Estimation globale du coût**

|   |                                                                |             |                    |
|---|----------------------------------------------------------------|-------------|--------------------|
| A | Réalisation de la jonction au réseau chaleur                   |             | <b>979 000 €</b>   |
|   | Les travaux                                                    | 890 000 €   |                    |
|   | Les honoraires (10 %)                                          | 89 000 €    |                    |
| B | Aménagement de l'unité de production et transport de l'énergie |             | <b>2 420 000 €</b> |
|   | Les travaux                                                    | 2 200 000 € |                    |
|   | Les honoraires (10 %)                                          | 220 000 €   |                    |
|   | <b>Total TVAC</b>                                              |             | <b>3 399 000 €</b> |

### **Répartition du financement**

|   |                                                                                                     |             |      |
|---|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|------|
| A | Jonction du réseau                                                                                  |             |      |
|   | Développement rural à 80%                                                                           | 783 200 €   | TVAC |
|   | Part communale à 20 %                                                                               | 195 800 €   | TVAC |
| B | Groupe de production; stockage et divers                                                            | 2 420 000 € | TVAC |
|   | Interventions diverses à préciser<br>(privé, Région wallonne, Commune...)                           |             |      |
|   | La loi d'expansion économique permettrait, d'après les calculs, de couvrir 25% de l'investissement. |             |      |

### **Etat du dossier**

Etudes de pertinence et de faisabilité réalisées.

### **Programme dans le temps**

Dans les 6 ans

### **Annexe**

#### **1. Esquisse du réseau de chaleur**



### 1. Esquisse du réseau de chaleur







## FRAITURE

### Aménagement d'un lieu de convivialité

#### **Description du projet**

Le projet consiste en l'aménagement de la place et d'un carrefour situé à l'entrée du village. Du mobilier urbain, des systèmes de sécurisation destinés aux usagers doux et un éclairage adéquat sont à prévoir ainsi que l'aménagement d'aires de convivialité dont quelques places de stationnement à hauteur du carrefour.

#### **Origine de la demande**

- Consultation de la population
- Commune
- CLDR

#### **Justification du projet**

Pour le développement des activités villageoises, il est important de disposer d'un espace adéquat.

Quelques bancs, quelques places de stationnement, une carte de promenade existante à hauteur du carrefour pourront aussi inviter quelques promeneurs à s'arrêter pour découvrir le centre du hameau.

De plus, un tel aménagement permettrait de sécuriser l'accès au village par un effet de porte tout en ralentissant le trafic rue de Fraiture.

Lors des réunions d'information et de consultation, ces besoins ont été exprimés avec force.

#### **Localisation**

Au carrefour entre la rue de Fraiture et la rue Pierreuchamps, en remontant vers la place du village.

#### **Statut au plan de secteur**

Zone d'habitat à caractère rural

#### **Statut de propriété**

Propriété communale

### **Tâches à réaliser**

- Elaboration des plans en fonction des aménagements proposés
- Réalisation des travaux (aménagement de la place, enfouissement des lignes électriques...)
- Entretien de la zone

### **Objectifs visés**

|                     |                                                                                                                                                                                               |
|---------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <i>Objectif 1.1</i> | Améliorer les infrastructures à l'échelle du quartier et de l'entité afin de favoriser la convivialité                                                                                        |
| <i>Objectif 4.1</i> | Optimiser et sécuriser les voiries en fonction des endroits traversés en donnant une priorité aux piétons et cyclistes (prévoir des moyens appropriés pour réduire la vitesse des véhicules)  |
| <i>Objectif 4.4</i> | Faciliter le stationnement, notamment en distribuant de manière efficace les espaces aménagés, et renforcer la signalisation des parkings en incitant également les usagers à plus de civisme |
| <i>Objectif 6.1</i> | Améliorer, étoffer, coordonner, promouvoir et entretenir les promenades                                                                                                                       |
| <i>Objectif 6.2</i> | Valoriser les ressources locales en les développant et en améliorant la signalisation (les centres d'intérêts naturel, architectural, archéologique, historique, géologique...)               |

### **Création d'emploi(s) envisagée**

Néant

### **Estimation globale du coût**

|                        |                  |
|------------------------|------------------|
| Aménagement des abords | 170 000 €        |
| Honoraires             | 17 000 €         |
| Total hors TVA         | 187 000 €        |
| <b>Total TVAC</b>      | <b>226 270 €</b> |

### **Répartition du financement**

Développement rural à 80%: 181 016 € TVAC  
Part communale à 20%: 45 254 € TVAC

### **Programme de réalisation**

Une phase

### **Programme dans le temps**

Dans les 6 ans

## **Annexes**

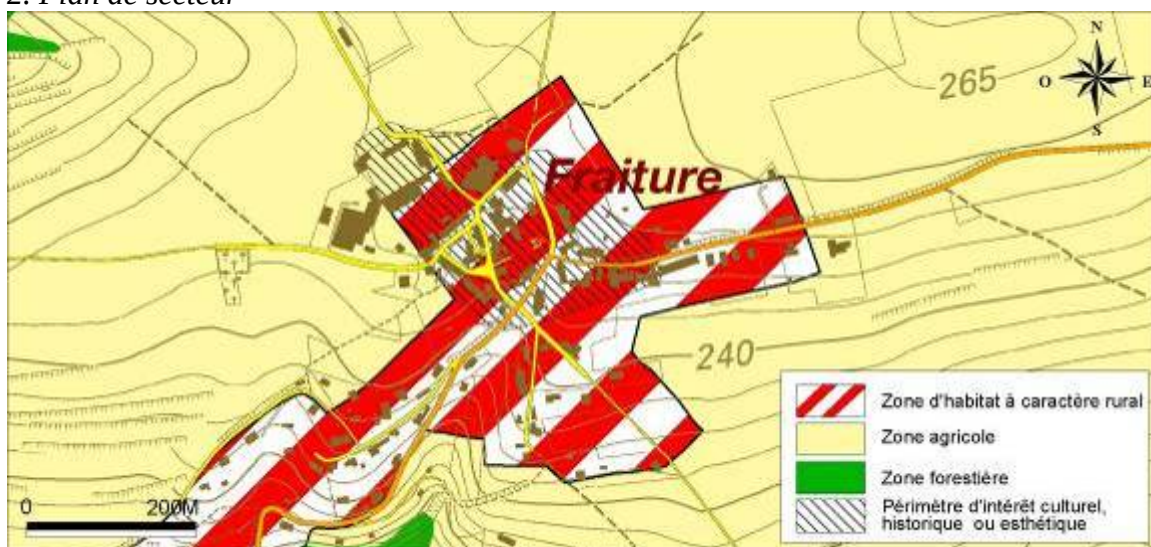
1. *Localisation géographique*
2. *Plan de secteur*
3. *Plan cadastral*
4. *Clichés photographiques de la situation actuelle*
5. *Esquisse des aménagements*

## 1. Localisation géographique



IGN 10. 000 49:2n -49/3n (2003)

## 2. Plan de secteur



Plan de secteur – version coordonnée: MRW – DGATLP (2005)

## 3. Plan cadastral



Plan de Localisation Informatique: MRW- DGATLP (2003)



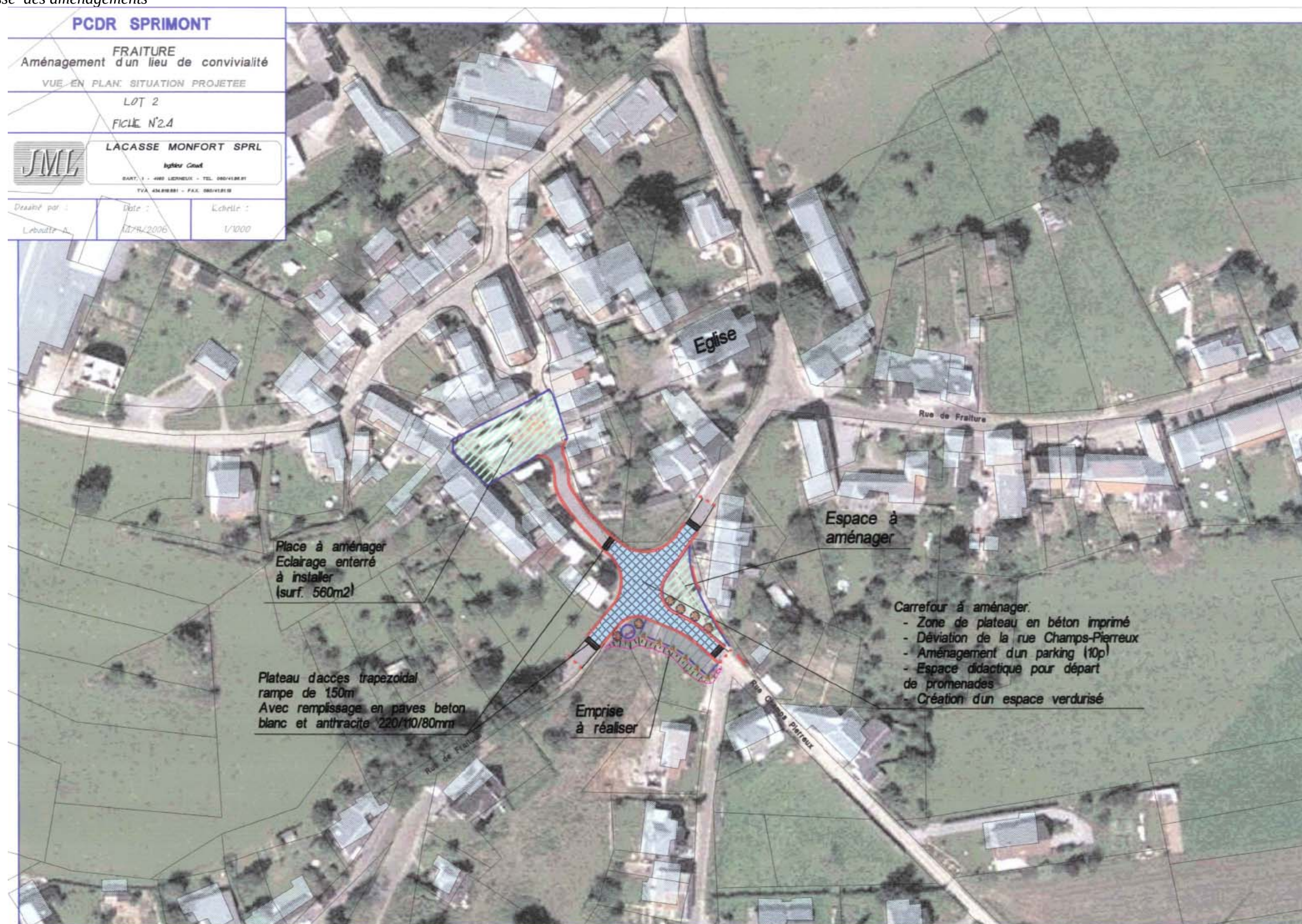
#### 4. Clichés photographiques de la situation actuelle

| <i>Rue de Fraiture</i>                                                            | <i>Rue menant à la place du village</i>                                            |
|-----------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------|
|  |  |





## 5. Esquisse des aménagements







## **BANNEUX-APPARITIONS**

**Aménagements afin de favoriser le tourisme, la convivialité et la sécurité aux abords du centre marial**

### **Description du projet**

Le projet consiste à optimiser la fréquentation touristique à partir de Banneux-apparitions.

Plusieurs aménagements sont envisagés:

- Installation d'un point de départ de promenades pour piétons et cyclistes (avec jets d'eau et mobiliers urbains).
- Placement de panneaux touristiques et didactiques rappelant l'entrée dans Banneux apparitions et présentant les différents aspects touristiques de Sprimont.
- Aménagement d'un rond-point situé sur le site de Banneux-apparitions consistant en l'implémentation d'une sculpture, de panneaux didactiques et de mobiliers urbains.
- Aménagement de l'éclairage sur le parking de l'Hospitalité.

### **Origine de la demande**

- Commerçants locaux et sanctuaire de Banneux
- Office du Tourisme
- Musée de la Pierre
- GT Tourisme

### **Justification du projet**

Le projet vise à améliorer la fréquentation touristique de Banneux mais aussi de toute la Commune en profitant du passage de nombreux touristes à Banneux-apparitions pour leur rappeler les autres points forts de l'entité (la pierre, les promenades...)

Les promenades seront davantage mises en exergue par l'intégration d'un grand point de départ à Banneux-apparitions. Un éclairage sécurisant est également indispensable sur le parking de l'Hospitalité.

### **Localisation**

- Le départ de promenades serait situé à proximité du grand parking longeant l'avenue Paola.
- Les panneaux à placer seraient localisés avenue Paola, à l'entrée de Banneux, sur la droite en venant de Pepinster.
- Le rond-point à aménager est situé à Banneux-apparitions, au bout de la rue de l'Esplanade.

### **Statut au plan de secteur**

Zone d'habitat à caractère rural

### **Statut de propriété**

Propriété communale

### **Tâches à réaliser**

- Elaboration des plans d'aménagement
- Placement du mobilier urbain
- Choix et achat d'une sculpture
- Placement de l'œuvre
- Balisage des promenades

### **Objectifs visés**

|                     |                                                                                                                                                                                 |
|---------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <i>Objectif 1.1</i> | Améliorer les infrastructures à l'échelle du quartier et de l'entité afin de favoriser la convivialité                                                                          |
| <i>Objectif 6.1</i> | Améliorer, étoffer, coordonner, promouvoir et entretenir les promenades                                                                                                         |
| <i>Objectif 6.2</i> | Valoriser les ressources locales en les développant et en améliorant la signalisation (les centres d'intérêts naturel, architectural, archéologique, historique, géologique...) |
| <i>Objectif 6.3</i> | Utiliser, développer, cibler les moyens d'information des touristes et améliorer l'accueil (une meilleure indication des lieux d'accueil touristiques)                          |

#### Création d'emploi(s) envisagée

Entretien des promenades par le service communal

### **Estimation globale du coût**

|                                                |                  |
|------------------------------------------------|------------------|
| Aménagement des abords (panneau, éclairage...) | 125 000 €        |
| Honoraires                                     | 12 500 €         |
| Total hors TVA                                 | 137 500 €        |
| <b>Total TVAC</b>                              | <b>166 375 €</b> |

#### Répartition du financement

Développement rural à 80 %: 133 100 € TVAC  
Part communale à 20 %: 33 275 € TVAC

### **Programme de réalisation**

Une phase

### **Etat du dossier**

Intention

### **Programme dans le temps**

Dans les 6 ans

## **Annexes**

1. *Localisation géographique*
2. *Plan de secteur*
3. *Plan cadastral*
4. *Clichés photographiques de la situation actuelle*

## 1. Localisation géographique



IGN 10. 000 49:2n -49/3n (2003)

## 2. Plan de secteur



Plan de secteur – version coordonnée: MRW – DGATLP (2005)

## 3. Plan cadastral



Plan de Localisation Informatique: MRW- DGATLP (2003)



#### 4. Clichés photographiques de la situation actuelle

| <i>Banneux-apparitions</i>                                                        | <i>Grand parking</i>                                                               |
|-----------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------|
|  |  |



## FLORZÉ

### **Aménagement des infrastructures sportives et création d'équipements permettant la pratique de l'athlétisme**

#### **Description du projet**

Le projet vise à aménager une piste d'athlétisme et ses abords: un anneau de 200 mètres de développement intérieur au sein duquel des aménagements traditionnels sont possibles (saut en hauteur...).

Afin d'éviter les dégradations, il serait souhaitable de clôturer la zone, de construire les aménagements nécessaires pour le stationnement, mais aussi d'aménager et de sécuriser l'accessibilité au site (sortie moins dangereuse au niveau du tournant de la nationale). Des points lumineux sont également à prévoir.

Un local de rangement du matériel ainsi qu'une petite infrastructure de convivialité permettant de servir des boissons sont également sollicités. Ce local annexe pourrait être chauffé grâce aux énergies renouvelables.

#### **Origine de la demande**

- Consultation de la population
- Clubs d'athlétisme
- Commune
- CLDR

#### **Justification du projet**

Le projet vise à favoriser la pratique sportive à Florzé mais également à une échelle plus large car il n'existe pas d'équipement de ce type dans la région. La section Aywaille-Sprimont du club d'athlétisme explique que ses membres sont obligés de se déplacer à Verviers pour pratiquer leur sport.

Au sein de la zone, la proximité de deux clubs de tirs (un club sportif et un club de tir de police), d'un club de tir à l'arc, d'un club de plongée et d'une salle de sport privée située de l'autre côté de la route régionale met en exergue l'importance de la vocation sportive de l'endroit et l'utilité d'aménager et de sécuriser son accès.

#### **Localisation**

A Florzé, à proximité des stands de tirs, le long de la N30 (rue de Florzé, 2)

#### **Statut au plan de secteur**

Ancien site carrier d'extraction désaffecté (zone forestière)

### **Statut de propriété**

Propriété communale

### **Tâches à réaliser**

- Demande à Infraports et sondage du sol
- Détermination précise de l'infrastructure à construire
- Réflexion sur les éventuels aménagements de sécurité routière
- Réalisation des travaux
- Détermination des modalités d'utilisation de la piste avec les clubs intéressés

### **Objectifs visés**

|                      |                                                                                                                                                                                               |
|----------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <i>Objectif 1.1</i>  | Améliorer les infrastructures à l'échelle du quartier et de l'entité afin de favoriser la convivialité                                                                                        |
| <i>Objectif 1.2</i>  | Favoriser les activités ouvertes à toutes les générations                                                                                                                                     |
| <i>Objectif 1.11</i> | Favoriser la pratique sportive pour tous de manière décentralisée                                                                                                                             |
| <i>Objectif 3.3</i>  | Promouvoir les énergies renouvelables                                                                                                                                                         |
| <i>Objectif 4.1</i>  | Optimiser et sécuriser les voiries en fonction des endroits traversés en donnant une priorité aux piétons et cyclistes (prévoir des moyens appropriés pour réduire la vitesse des véhicules)  |
| <i>Objectif 4.3</i>  | Améliorer la visibilité et renforcer la signalisation routière                                                                                                                                |
| <i>Objectif 4.4</i>  | Faciliter le stationnement, notamment en distribuant de manière efficace les espaces aménagés, et renforcer la signalisation des parkings en incitant également les usagers à plus de civisme |

### **Création d'emploi(s) envisagée**

Néant

### Estimation globale du coût

| Les abords            |                                                                   | U   | Qtés | PU        | TOTAL            |
|-----------------------|-------------------------------------------------------------------|-----|------|-----------|------------------|
| 1                     | Terrassement général et démontage divers déboisement et profilage | m²  | 4800 | 13 €      | 62 400 €         |
| 2                     | Fondations et sous fondations                                     | m²  | 4800 | 13 €      | 62 400 €         |
| 3                     | Éléments linéaires                                                | m   | 1000 | 54 €      | 54 000 €         |
| 4                     | Hydrocarboné                                                      | m²  | 2900 | 21,50 €   | 62 350 €         |
| 5                     | Marquage divers                                                   | m   | 550  | 9 €       | 4 950 €          |
| 6                     | Dolomie                                                           | m²  | 705  | 54 €      | 38 070 €         |
| 7                     | Caoutchouc poreux (4 pistes) + support                            | m²  | 2070 | 64 €      | 132 480 €        |
| 8                     | Espace multisports                                                | fft | 1    | 120 000 € | 120 000 €        |
| 9                     | Bâtiment d'accueil                                                | fft | 1    | 65 000 €  | 65 000 €         |
| 10                    | Pelouses nivelées                                                 | m²  | 3000 | 11 €      | 33 000 €         |
| 11                    | Panneaux et signalisations diverses                               | fft | 1    | 2 700 €   | 2 700 €          |
| 12                    | Travaux d'égouttage divers                                        | fft | 1    | 27 000 €  | 27 000 €         |
| 13                    | Travaux d'éclairage divers                                        | fft | 1    | 27 000 €  | 27 000 €         |
| 14                    | Matériel sportif divers                                           | fft | 1    | 10 800 €  | 10 800 €         |
| 15                    | Évacuation des déchets inertes                                    | fft | 1    | 2 700 €   | 2 700 €          |
| 16                    | Clôtures périphériques et barrière                                | m   | 500  | 54 €      | 27 000 €         |
| <b>Total</b>          |                                                                   | fft | 0    | 0 €       | 704 850 €        |
| <b>Honoraires</b>     |                                                                   | fft | 0,1  | 704 850 € | 70 485 €         |
| <b>Total hors TVA</b> |                                                                   | fft | 0    | 0 €       | 775 335 €        |
| <b>Total TVAC</b>     |                                                                   | fft | 0,21 | 775 335 € | <b>938 155 €</b> |

### Répartition du financement

|                                      |                |
|--------------------------------------|----------------|
| Développement rural                  |                |
| 80% (postes 1 à 5)                   | 238 225 € TVAC |
| 20% (postes 6 à 16)                  | 128 075 € TVAC |
| Part Communale à 20% (postes 1 à 16) | 187 631 € TVAC |
| Infrasports à 60% (postes 6 à 16)    | 384 224 € TVAC |

### Programme de réalisation

Une phase

### Eléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder

La demande existe depuis plusieurs années

### Etat du dossier

Définition

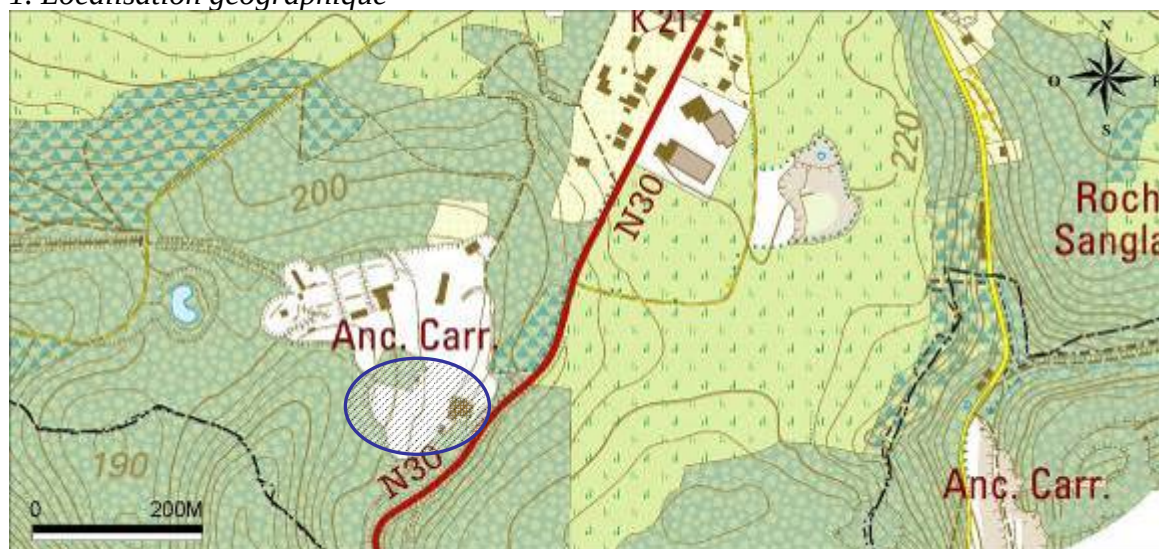
### **Programme dans le temps**

Dans les 6 ans

### **Annexes**

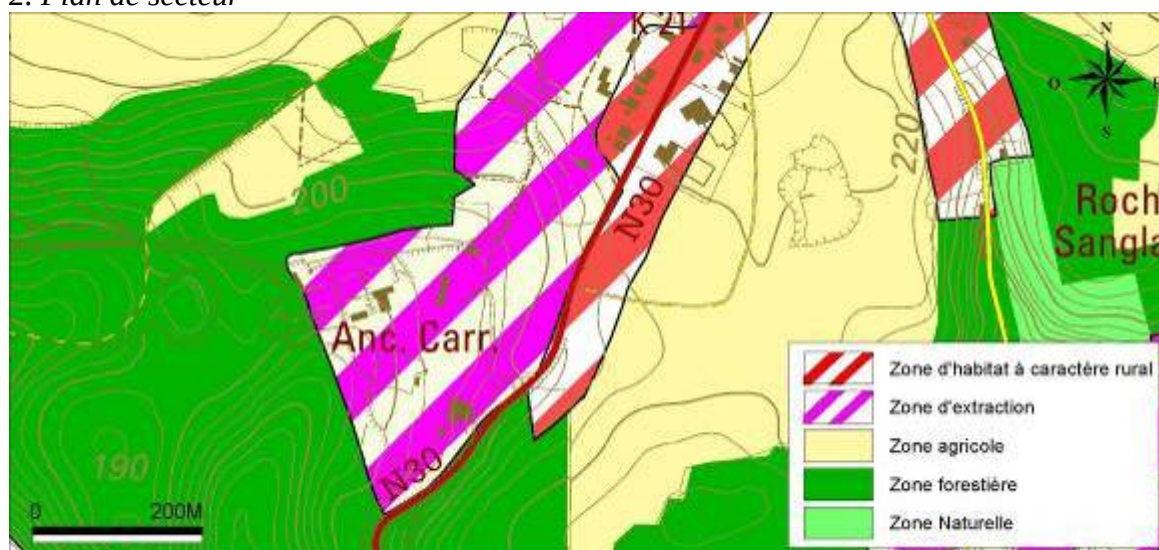
1. *Localisation géographique*
2. *Plan de secteur*
3. *Plan cadastral*
4. *Clichés photographiques de la situation actuelle*
5. *Esquisse des aménagements*

## 1. Localisation géographique



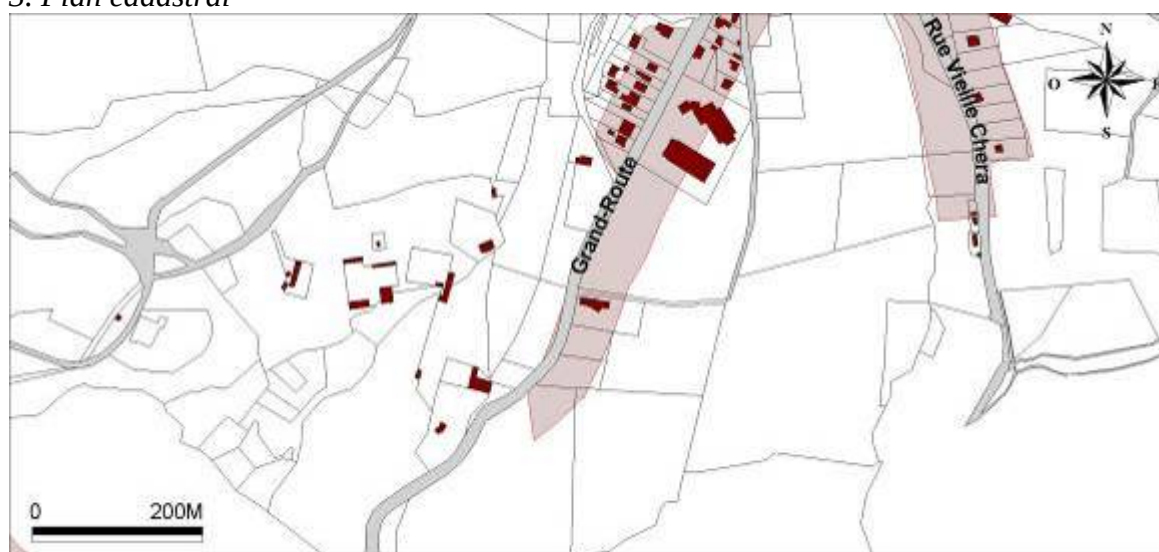
IGN 10. 000 49:2n -49/3n (2003)

## 2. Plan de secteur



Plan de secteur – version coordonnée: MRW – DGATLP (2005)

## 3. Plan cadastral



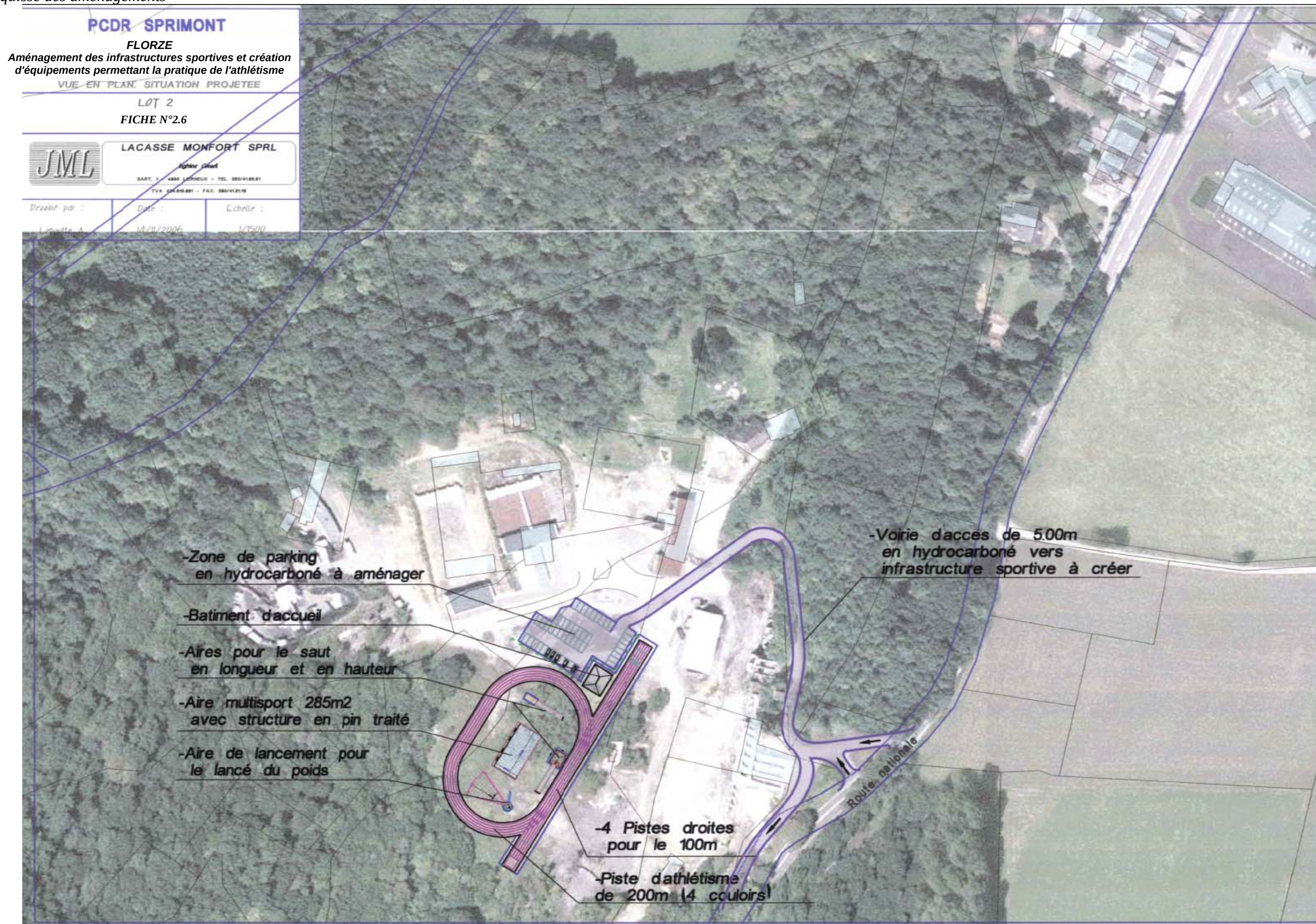
Plan de Localisation Informatique: MRW- DGATLP (2003)

#### 4. Clichés photographiques de la situation actuelle

| <i>Accès depuis la N30</i>                                                        | <i>Terrain</i>                                                                     |
|-----------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------|
|  |  |



## 5. Esquisse des aménagements







## **BLINDEF**

### **Valorisation du village et de ses atouts patrimoniaux, enfouissement des lignes électriques**

#### **Description du projet**

Il s'agit de valoriser le patrimoine du village de Blindéf par l'aménagement des abords de la chapelle (enfouissement des lignes électriques, révision du carrefour pour le sécuriser, mise en valeur du patrimoine bâti...). La pose de panneaux retraçant l'histoire du village est également envisagée.

#### **Origine de la demande**

- Commune
- Monuments et sites
- CLDR

#### **Justification du projet**

La chapelle Saint-Hubert et de la Sainte Vierge plus communément appelée "chapelle de Blindéf", située au sein d'un noyau bâti ancien en pierre, compte parmi les monuments et sites classés.

L'enfouissement des lignes électriques et la révision des points lumineux contribueraient largement à la valorisation de ce patrimoine architectural et de ses abords, la toiture étant réparée depuis peu. La mise en valeur des ressources locales, notamment du patrimoine bâti, est une demande émanant des habitants. Ce projet vise également à créer un noyau villageois favorisant la rencontre.

#### **Localisation**

Chapelle de Blindéf et alentours (rue de Blindéf)

#### **Statut au plan de secteur**

Zone d'habitat à caractère rural présentant un caractère culturel, historique ou esthétique

#### **Statut de propriété**

Propriété communale

#### **Tâches à réaliser**

- Installation de mobilier urbain
- Placement de panneaux didactiques
- Enfouissement de lignes électriques bordant la Chapelle de Blindéf et revoir certains points lumineux
- Sécurisation des alentours du site

### **Objectifs visés**

|                     |                                                                                                                                                                                              |
|---------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <i>Objectif 4.1</i> | Optimiser et sécuriser les voiries en fonction des endroits traversés en donnant une priorité aux piétons et cyclistes (prévoir des moyens appropriés pour réduire la vitesse des véhicules) |
| <i>Objectif 5.3</i> | Soutenir la restauration du patrimoine bâti et le classement de sites remarquables                                                                                                           |
| <i>Objectif 6.2</i> | Valoriser les ressources locales en les développant et en améliorant la signalisation (les centres d'intérêts naturel, architectural, archéologique, historique, géologique...)              |

#### *Création d'emploi(s) envisagée*

Entretien par le service communal

### **Estimation globale du coût**

|                        |                  |
|------------------------|------------------|
| Aménagement des abords | 110 000 €        |
| Honoraires             | 11 000 €         |
| Total hors TVA         | 121 000 €        |
| <b>Total TVAC</b>      | <b>146 410 €</b> |

#### *Répartition du financement*

Développement rural à 80%: 117 128 € TVAC

Part communale à 20%: 29 282 € TVAC

### **Programme de réalisation**

Une phase

### **Etat du dossier**

Le toit de la chapelle vient d'être rénové

### **Programme dans le temps**

Dans les 6 ans

### **Annexes**

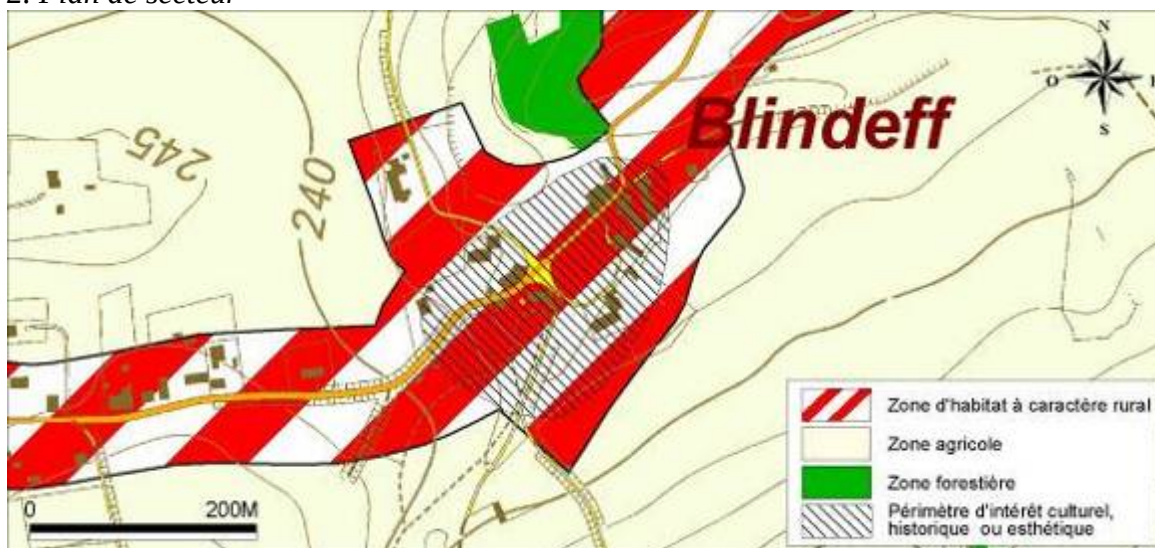
1. Localisation géographique
2. Plan de secteur
3. Plan cadastral
4. Clichés photographiques de la situation actuelle
5. Esquisse des aménagements

### 1. Localisation géographique



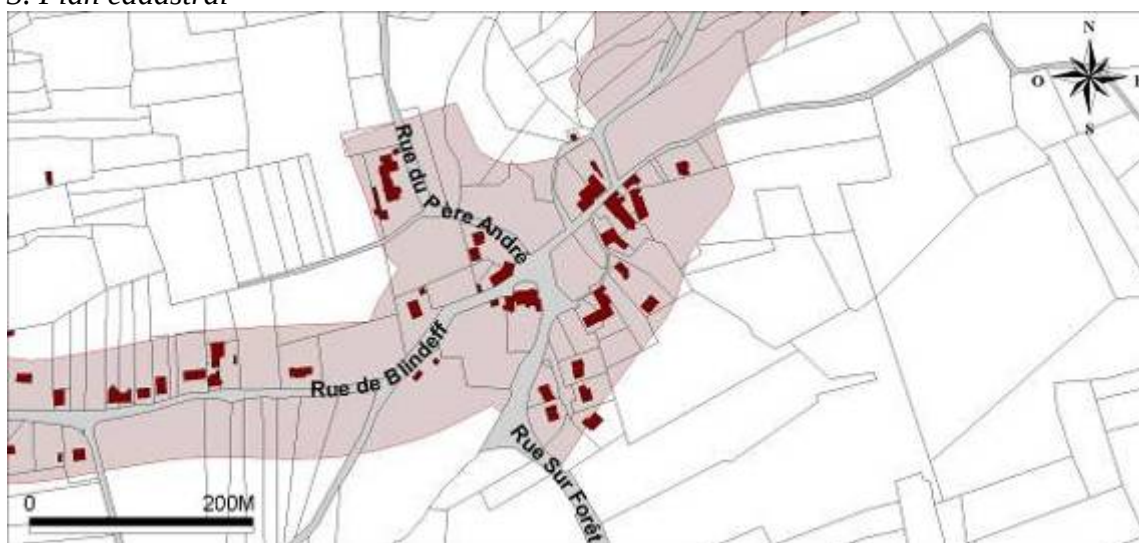
IGN 10. 000 49:2n -49/3n (2003)

### 2. Plan de secteur



Plan de secteur – version coordonnée: MRW – DGATLP (2005)

### 3. Plan cadastral



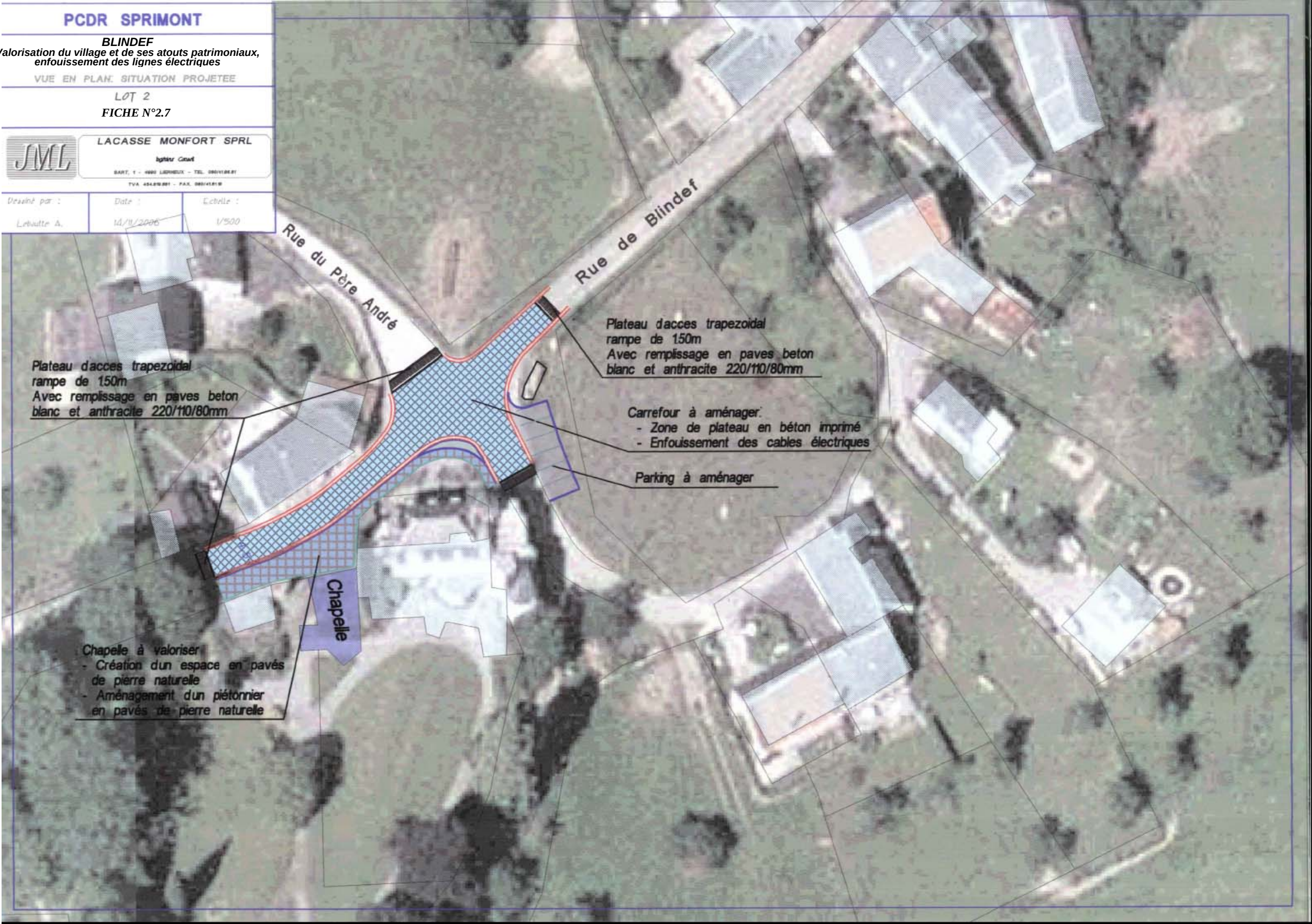
Plan de Localisation Informatique: MRW- DGATLP (2003)

#### 4. Clichés photographiques de la situation actuelle

| <i>Carrefour rue de Blindef<br/>et rue du Père André</i>                          | <i>Rue de Blindef<br/>(vue sur la chapelle)</i>                                    |
|-----------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------|
|  |  |



5. Esquisse des aménagements









## BETGNÉ

### Aménagement d'un espace convivial afin de redynamiser le village

#### **Description du projet**

Le projet vise l'aménagement de la place de Betgné et des voiries la bordant.

Les équipements à mettre en place (mobilier urbain, plantation, revêtement semi-perméable) sont étudiés pour redynamiser le village:

- En développant un centre de rencontre et d'animation.
- En améliorant la sécurité à cet endroit.
- En permettant la tenue de manifestations à l'échelle du hameau.

#### **Origine de la demande**

- Consultation de la population
- Commune
- CLDR

#### **Justification du projet**

Les aménagements permettraient de sécuriser la place et ses abords en lui rendant son aspect convivial afin de renforcer les liens sociaux entre les villageois. Suite à ces aménagements, des manifestations à l'échelle du hameau pourraient donc voir le jour.

Il y a quelques années des terrains de pétanque avaient été construits. Cependant, le manque de succès de cette place, notamment en raison du danger représenté par la circulation routière et du non entretien de la zone, a rendu cet endroit à l'état sauvage. C'est pourquoi il importe d'aménager la place en tenant compte de la sécurité routière.

#### **Localisation**

Place du village

#### **Statut au plan de secteur**

Zone d'habitat à caractère rural

#### **Statut de propriété**

Propriété communale

### **Tâches à réaliser**

- Elaboration des plans en fonction des aménagements proposés
- Sécurisation de l'endroit en ralentissant le trafic par des infrastructures adaptées
- Réalisation des travaux

### **Objectifs visés**

|              |                                                                                                                                                                                              |
|--------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Objectif 1.1 | Améliorer les infrastructures à l'échelle du quartier et de l'entité afin de favoriser la convivialité                                                                                       |
| Objectif 1.2 | Favoriser les activités ouvertes à toutes les générations                                                                                                                                    |
| Objectif 4.1 | Optimiser et sécuriser les voiries en fonction des endroits traversés en donnant une priorité aux piétons et cyclistes (prévoir des moyens appropriés pour réduire la vitesse des véhicules) |

### **Création d'emploi(s) envisagée**

Néant

### **Estimation globale du coût**

|                           |                  |
|---------------------------|------------------|
| Aménagement des abords    | 147 000 €        |
| Honoraires                | 14 700 €         |
| Total hors TVA            | 161 700 €        |
| <b>Total général TVAC</b> | <b>195 657 €</b> |

### **Répartition du financement**

|                            |           |      |
|----------------------------|-----------|------|
| Développement rural à 80%: | 156 526 € | TVAC |
| Part Communale à 20%:      | 39 131 €  | TVAC |

### **Programme de réalisation**

Une phase

### **Etat du dossier**

Esquisse

### **Programme dans le temps**

Dans les 6 ans

## **Annexes**

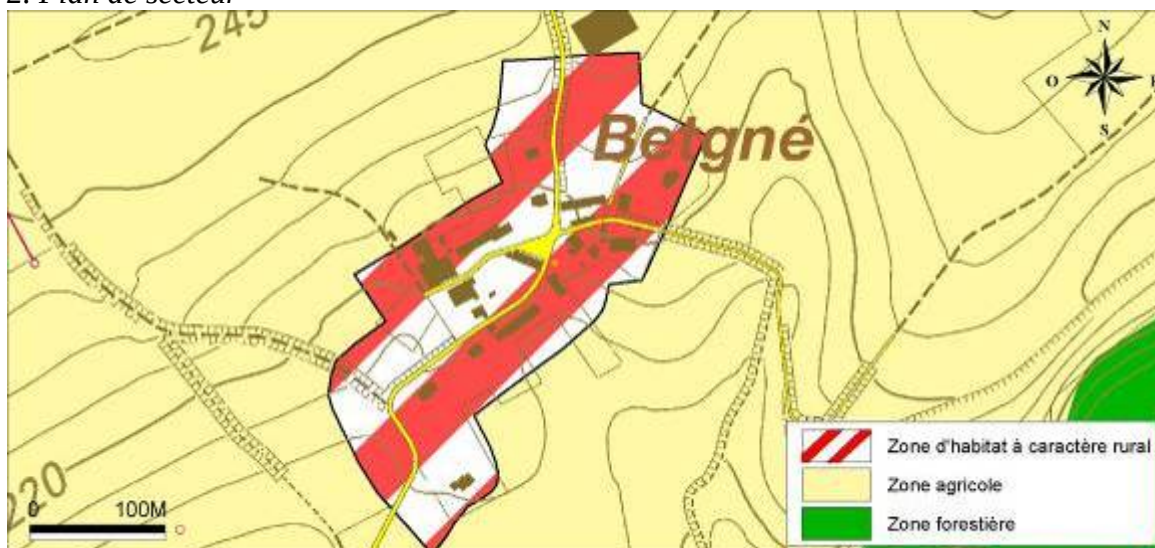
1. *Localisation géographique*
2. *Plan de secteur*
3. *Plan cadastral*
4. *Clichés photographiques de la situation actuelle*
5. *Esquisse des aménagements*

### 1. Localisation géographique



IGN 10. 000 49:2n -49/3n (2003)

### 2. Plan de secteur



Plan de secteur – version coordonnée: MRW – DGATLP (2005)

### 3. Plan cadastral



Plan de Localisation Informatique: MRW- DGATLP (2003)

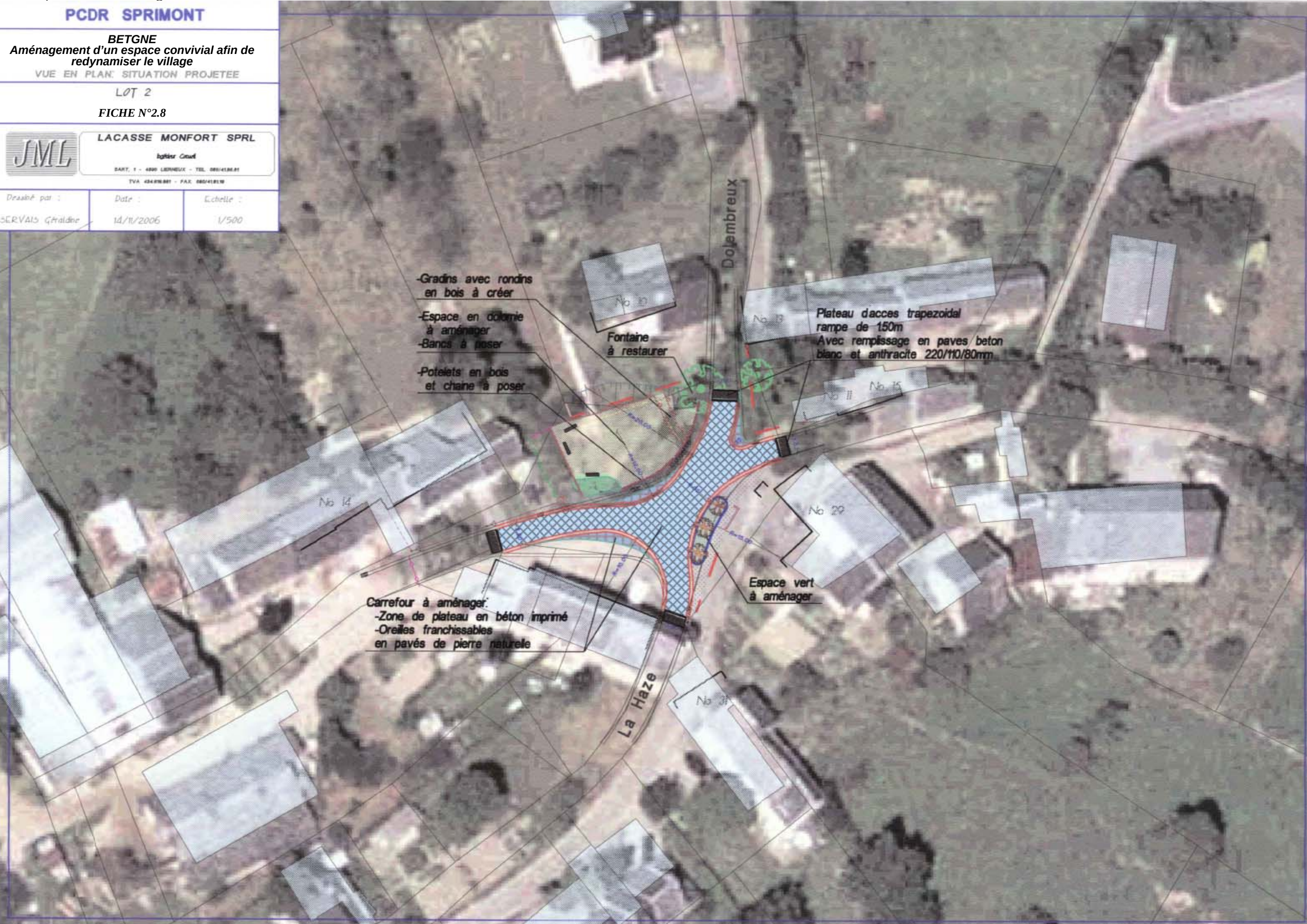
#### 4. Clichés photographiques de la situation actuelle







5. Esquisse des aménagements









## **SPRIMONT (Entité)**

### **Création d'une vitrine des produits du terroir, biologiques et artisanaux, et de points de vente locaux**

(Partenariat avec les commerces en Ourthe-Amblève)

#### **Description du projet**

La création d'une vitrine des produits du terroir doit être pensée de manière régionale; une collaboration transcommunale s'avère donc indispensable.

Le projet s'articule autour de deux actions principales:

- L'établissement d'un point central, la vitrine du terroir proprement dite, dont la localisation est à déterminer (peut-être située sur une autre commune d'Ourthe-Amblève). L'endroit doit être choisi de manière stratégique afin que le plus grand nombre de personnes soient touchées.
- L'écoulement local des produits du terroir et biologiques d'Ourthe-Amblève dans des points de ventes répartis sur toute l'entité et dans les communes voisines afin d'inciter les habitants à participer au développement économique de leur propre région.

La promotion des produits passe également par la participation à des manifestations comme les foires et salons.

Un label, un sigle "produit du terroir" pourrait être apposé sur les produits.

#### **Origine de la demande**

- Consultation de la population
- Agriculteurs
- GT Tourisme
- CLDR

Un projet semblable est étudié dans d'autres communes voisines: dans le cadre du PCDR d'Aywaille et à Anthisnes.

#### **Justification du projet**

Les habitants de la région connaissent mal l'offre de produits locaux et les endroits où l'on peut se les procurer. Une structure bien pensée permettrait d'améliorer la publicité à ce sujet. Le développement économique de l'entité passe par un bon écoulement des productions artisanales locales dont la visibilité doit être accrue.

Une structuration des réseaux de distribution est à créer pour optimiser la rentabilité et accroître le potentiel de clients. L'expansion et l'augmentation de productions de certaines entreprises familiales pourraient donc aboutir à la création de nouveaux emplois.

### **Localisation**

Il existe plusieurs pistes à étudier pour l'établissement d'une vitrine des produits du terroir:

- Dans la commune d'Aywaille, avenue de la Porallée à Remouchamps où un projet de l'asbl Maya vise à construire d'un centre de conditionnement du miel respectant les normes européennes de plus en plus sévères.
- Sur une autre entité d'Ourthe-Amblève (Ex. Le futur Espace des saveurs à Anthisnes).

Des **points locaux d'écoulement** des produits du terroir et biologiques sont à déterminer par des accords avec les commerces de l'entité.

### **Tâches à réaliser**

- Déterminer après étude l'endroit où réaliser une éventuelle infrastructure
- Faire un appel public aux artisans et aux producteurs de produits biologiques et du terroir
- Réaliser un inventaire précis des productions locales susceptibles de figurer dans la vitrine
- Prévoir le matériel nécessaire à la conservation et à la commercialisation de produits frais
- Etablir les synergies entre producteurs et commerçants pour l'écoulement local des produits
- Assurer la promotion des produits, de la structure, des points locaux d'écoulement

### **Objectifs visés**

|                     |                                                                                                                                                                                 |
|---------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <i>Objectif 2.2</i> | Favoriser la fréquentation commerciale en dynamisant le commerce de proximité                                                                                                   |
| <i>Objectif 2.3</i> | Favoriser l'implantation de véritables entreprises artisanales et très petites entreprises (TPE)                                                                                |
| <i>Objectif 2.4</i> | Assurer la promotion des produits du terroir                                                                                                                                    |
| <i>Objectif 6.2</i> | Valoriser les ressources locales en les développant et en améliorant la signalisation (les centres d'intérêts naturel, architectural, archéologique, historique, géologique...) |

#### **Création d'emploi(s) envisagée**

Dans un premier temps, un emploi au sein de la vitrine des produits du terroir est à envisager. D'autres emplois pourraient éventuellement se créer à plus long terme au sein des entreprises artisanales.

### **Estimation globale du coût**

Non estimé

### **Eléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder**

Dépendra du lieu choisi

### **Etat du dossier**

Intention

### **Programme dans le temps**

Dans les 6 ans

|              |
|--------------|
| <b>LOT 3</b> |
|--------------|



### **INDEX DES FICHES DU LOT 3**

| N°        | LIEU                  | TITRE                                                                                                         | PAGES   |
|-----------|-----------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------|
| FICHE 3.1 | SPRIMONT<br>(Entité)  | Collaboration avec Aywaille pour la mise en place d'une Maison de l'emploi                                    | 349-350 |
| FICHE 3.2 | SPRIMONT<br>(Entité)  | Acquisition de bâtiments intéressants à préserver et permettant notamment de diversifier l'offre de logements | 351-352 |
| FICHE 3.3 | HORNAY                | Création de logements communaux destinés aux jeunes pour leur permettre de rester dans l'entité               | 353-356 |
| FICHE 3.4 | SPRIMONT              | Création d'un espace de convivialité multiservices                                                            | 357-360 |
| FICHE 3.5 | HORNAY                | Création d'une Maison de village                                                                              | 361-364 |
| FICHE 3.6 | STINVAL               | Rénovation de la fontaine et aménagement de ses abords                                                        | 365-368 |
| FICHE 3.7 | SPRIMONT<br>(Chanxhe) | Développement du RAVeL 5 de l'Ourthe et de sa liaison avec l'Amblève                                          | 369-372 |
| FICHE 3.8 | SPRIMONT<br>(Entité)  | Amélioration des conditions locales de déplacements pour les modes doux                                       | 373-376 |



## **SPRIMONT (Entité)**

### **Collaboration avec Aywaille pour la mise en place d'une Maison de l'emploi**

#### **Description du projet**

Sprimont serait un partenaire privilégié d'Aywaille pour le point concernant la constitution d'une Maison de l'emploi. Le projet d'Aywaille consiste à aménager un bâtiment offrant à la population différents services dont:

- une Maison de l'emploi;
- l'Agence Locale pour l'Emploi (ALE);
- une Agence de Développement Local (ADL);
- le service local de l'Office National de l'Enfance (ONE).

Le projet de Maison de l'emploi (lieu privilégié d'accueil, d'information et de conseil de proximité sur toutes les questions liées à l'emploi) serait mené en transcommunalité.

#### **Origine de la demande**

- Consultation de la population de Sprimont et d'Aywaille
- GT Vie économique
- CLDR de Sprimont et d'Aywaille

#### **Justification du projet**

Les Aqualiens et les Sprimontois souhaitent une telle infrastructure de proximité car ils doivent actuellement se rendre à Comblain-au-Pont s'ils souhaitent bénéficier des services offerts. En outre, les transports en commun dans cette direction ne sont guère développés.

#### **Localisation**

Lors du déménagement du service de la zone de police SECOVA situé à Aywaille, le bâtiment pourra être aménagé

#### **Statut au plan de secteur**

Habitat à caractère rural

#### **Statut de propriété**

Propriété communale (Aywaille)

### **Tâches à réaliser**

Introduire une demande commune (Aywaille et Sprimont) au FOREM pour la réalisation d'une Maison de l'emploi.

### **Objectifs visés**

|                      |                                                                                                                               |
|----------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <i>Objectif 1.14</i> | Faciliter l'accès aux nouvelles technologies de l'information                                                                 |
| <i>Objectif 2.6</i>  | Informar de manière efficace sur les formations continuées et renforcer l'offre de services destinés aux chercheurs d'emplois |
| <i>Objectif 2.7</i>  | Valoriser les filières techniques en étroite collaboration avec le monde de l'enseignement et le monde professionnel          |

### **Création d'emploi(s) envisagée**

Le fonctionnement de la Maison de l'emploi implique la création de nouveaux postes.

### **Estimation globale du coût**

Non déterminé

### **Programme de réalisation**

Non déterminé

### **Eléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder**

- De nombreux services et autorités concernés
- Le déménagement de service de la zone de police SECOVA

### **Etat du dossier**

Intention

### **Programme dans le temps**

La commune de Sprimont s'aligne sur la position d'Aywaille: dans les 9 ans.



## **SPRIMONT (Entité)**

### **Acquisition de bâtiments intéressants à préserver et permettant notamment de diversifier l'offre de logements**

#### **Description du projet**

Le projet consiste à acquérir des bâtiments possédant une certaine valeur architecturale, afin de les préserver ou de les mettre en valeur. Ces bâtiments, acquis par la Commune, pourraient être transformés en logements ou être affectés à d'autres utilisations en fonction des besoins identifiés (Maison de village, atelier rural...). Si l'affectation concerne des logements, un lien doit être fait avec la fiche n°3.3 concernant la "création de logements communaux destinés aux jeunes pour leur permettre de rester dans l'entité".

#### **Origine de la demande**

- GT Logement, aménagement du territoire, patrimoine bâti
- GT Patrimoine naturel, environnement, agriculture
- CLDR

#### **Justification du projet**

Le territoire communal bénéficie d'un patrimoine bâti d'une certaine richesse. Dans certains cas, celui-ci est à l'abandon ou insuffisamment valorisé.

La hausse de la demande en logement a induit une augmentation substantielle des prix de l'immobilier. Par conséquent, la diversification de l'offre permet de répondre à des besoins qui ont été exprimés.

#### **Localisation**

A déterminer

#### **Statut au plan de secteur**

Fonction de la localisation

#### **Statut de propriété**

Fonction de la localisation

#### **Tâches à réaliser**

- Identifier les bâtiments présentant une valeur architecturale et susceptibles d'être acquis par Sprimont
- Déterminer les besoins et les opportunités en matière de logement ou autres

### **Objectifs visés**

|                     |                                                                                                                         |
|---------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <i>Objectif 1.1</i> | Améliorer les infrastructures à l'échelle du quartier et de l'entité afin de favoriser la convivialité                  |
| <i>Objectif 1.8</i> | Aménager des lieux pouvant être partagés par différents publics mais aussi envisager des locaux spécifiques pour chacun |
| <i>Objectif 2.1</i> | Favoriser la fréquentation commerciale en dynamisant le commerce de proximité                                           |
| <i>Objectif 2.2</i> | Créer des conditions favorables à l'emploi local                                                                        |
| <i>Objectif 2.3</i> | Favoriser l'implantation de véritables entreprises artisanales et très petites entreprises (TPE)                        |
| <i>Objectif 5.2</i> | Varier l'offre de logements pour favoriser la diversification sociale au sein d'un noyau bâti                           |
| <i>Objectif 5.3</i> | Soutenir la restauration du patrimoine bâti et le classement de sites remarquables                                      |
| <i>Objectif 5.5</i> | Développer les aides au logement pour les jeunes                                                                        |

#### **Création d'emploi(s) envisagée**

A déterminer

### **Estimation globale du coût**

A l'heure actuelle, il est impossible de déterminer le coût de la fiche.

### **Etat du dossier**

Intention

### **Programme dans le temps**

Dans les 9 ans

## HORNAY

### **Création de logements communaux destinés aux jeunes pour leur permettre de rester dans l'entité**

#### **Description du projet**

Le projet consiste à mettre à disposition des jeunes des logements locatifs à prix modérés (à construire ou à rénover) pour leur permettre de rester dans l'entité. En fonction d'une convention établie entre les jeunes locataires et la Commune, des "facilités" pourraient être octroyées à condition que le ménage achète ou construise une habitation sur le territoire communal.

#### **Origine de la demande**

- Consultation de la population
- GT Vie sociale et associative
- CLDR

#### **Justification du projet**

A Sprimont, le prix des habitations est en croissance et il est de plus en plus difficile pour les jeunes d'acquérir ou de louer un bien.

Le projet est un incitant favorisant le maintien des jeunes de l'entité. La démographie de la Commune n'est guère favorable et pour le développement futur de l'entité, le maintien des jeunes représenterait un atout.

Afin de renforcer la convivialité des logements, il serait peut-être utile de penser à la mise en place de locaux communs à plusieurs logements.

De même, afin d'intégrer ce projet dans une optique de développement durable, le système de chauffage et/ou d'électricité pourrait être conçu de manière à faire appel aux énergies renouvelables. En effet, cet aspect contribuerait également à conscientiser les jeunes ménages à l'importance de prendre soin de l'environnement tout en les incitant à adopter la même réflexion pour leur future construction.

#### **Localisation**

Rue des Fosses

#### **Statut au plan de secteur**

Zone d'habitat à caractère rural

#### **Statut de propriété**

Propriété communale

### **Tâches à réaliser**

- Détermination de plan
- Construction et/ou rénovation de bâtiments
- Mise en place du règlement d'attribution des logements communaux et de ses modalités

### **Objectifs visés**

|                     |                                                                                                                                |
|---------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <i>Objectif 3.3</i> | Promouvoir les énergies renouvelables                                                                                          |
| <i>Objectif 5.1</i> | Aménager le territoire de manière à favoriser l'habitat groupé en intégrant les nouvelles constructions de manière harmonieuse |
| <i>Objectif 5.2</i> | Varier l'offre de logements pour favoriser la diversification sociale au sein d'un noyau bâti                                  |
| <i>Objectif 5.5</i> | Développer les aides au logement pour les jeunes                                                                               |

*Création d'emploi(s) envisagée*

Néant

### **Estimation globale du coût**

En fonction du projet

### **Programme de réalisation**

Une phase

### **Etat du dossier**

Intention

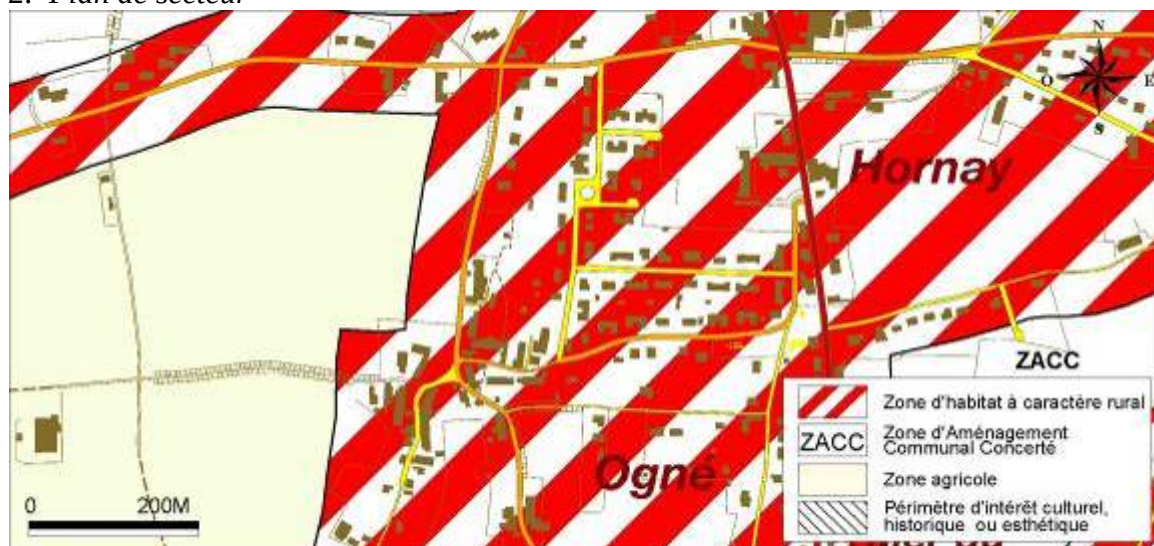
### **Programme dans le temps**

Dans les 9 ans

### **Annexes**

1. Localisation géographique
2. Plan de secteur
3. Plan cadastral

## 2. Plan de secteur



### 3. Plan cadastral



GREOA/PCDR Sprimont/Partie IV/ Projets/Lot 3/ Fiche 3.3



## SPRIMONT

### Création d'un espace de convivialité multiservices

#### **Description du projet**

Le projet consiste en la création d'un espace communautaire multiservices et de convivialité. Une localisation a été envisagée rue Mathieu Van Roggen, au centre de nouveaux logements publics diversifiés.

Dans l'optique de rentabiliser l'espace par une occupation maximale, différents services pourraient y être organisés. Ce lieu permettrait notamment à diverses associations d'y tenir des permanences et servirait également de salle de fêtes.

Du mobilier adapté et du matériel informatique s'avère indispensable au bon fonctionnement de cet espace.

#### **Origine de la demande**

- Commune
- CLDR
- Ourthe-Ambève Logement (OAL)

#### **Justification du projet**

Cet espace communautaire favoriserait les énergies vertes par un système de panneaux solaires et/ou de pompes à chaleur.

Un local communautaire accessible aux habitants de ces logements et des environs inciterait à la convivialité et à la rencontre. La mixité sociale est à favoriser.

Dans le cadre du Plan Triennal 2006, dix logements publics diversifiés vont être créés rue Mathieu van Roggen. Des studios, des appartements une ou deux chambres pour familles et isolés mais également pour les personnes à mobilité réduite sont prévus.

#### **Localisation**

La localisation envisagée se situe sur le terrain sis Rue Mathieu Van Roggen n°22 (cadastre: 1459 k – 1459 m).

#### **Statut au plan de secteur**

Zone d'habitat à caractère rural

### **Statut de propriété**

Le CPAS a acheté l'immeuble et va le céder à l'OAL (Ourthe Amblève Logement) pour 40 ans dans le cadre d'un bail emphytéotique.

### **Tâches à réaliser**

- Identification précise des besoins et des services utilisateurs de cette infrastructure
- Réalisation des plans du local
- Exécution des travaux
- Installation des équipements

### **Objectifs visés**

|                      |                                                                                                                                |
|----------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <i>Objectif 1.1</i>  | Améliorer les infrastructures à l'échelle du quartier et de l'entité afin de favoriser la convivialité                         |
| <i>Objectif 1.2</i>  | Favoriser les activités ouvertes à toutes les générations                                                                      |
| <i>Objectif 1.7</i>  | Rendre les services communaux plus proches et accessibles à tous                                                               |
| <i>Objectif 1.8</i>  | Aménager des lieux pouvant être partagés par différents publics mais aussi envisager des locaux spécifiques pour chacun        |
| <i>Objectif 1.14</i> | Faciliter l'accès aux nouvelles technologies de l'information                                                                  |
| <i>Objectif 3.3</i>  | Promouvoir les énergies renouvelables                                                                                          |
| <i>Objectif 5.1</i>  | Aménager le territoire de manière à favoriser l'habitat groupé en intégrant les nouvelles constructions de manière harmonieuse |

### **Création d'emploi(s) envisagée**

Néant

### **Estimation globale du coût**

|                                        |                  |
|----------------------------------------|------------------|
| Création de l'espace et réhabilitation | 280 000 €        |
| Abords                                 | 35 000 €         |
| <b>Total</b>                           | 315 000 €        |
| <b>Honoraires</b>                      | 31 500 €         |
| <b>Total hors TVA</b>                  | 346 500 €        |
| <b>Total TVAC</b>                      | <b>419 265 €</b> |

### **Répartition du financement**

Développement rural à 80%: 335 412 € TVAC  
Part communale à 20%: 83 853 € TVAC

### **Programme de réalisation**

Une phase

### **Eléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder**

Adjudication des travaux pour la construction des logements prévue au plus tard pour l'année 2008.



### **Etat du dossier**

- La création de ces logements a été retenue dans le cadre du Plan Triennal 2006 (54/2006/027).
- Le compromis de vente a été signé.
- Les architectes travaillent au relevé (octobre 2005).

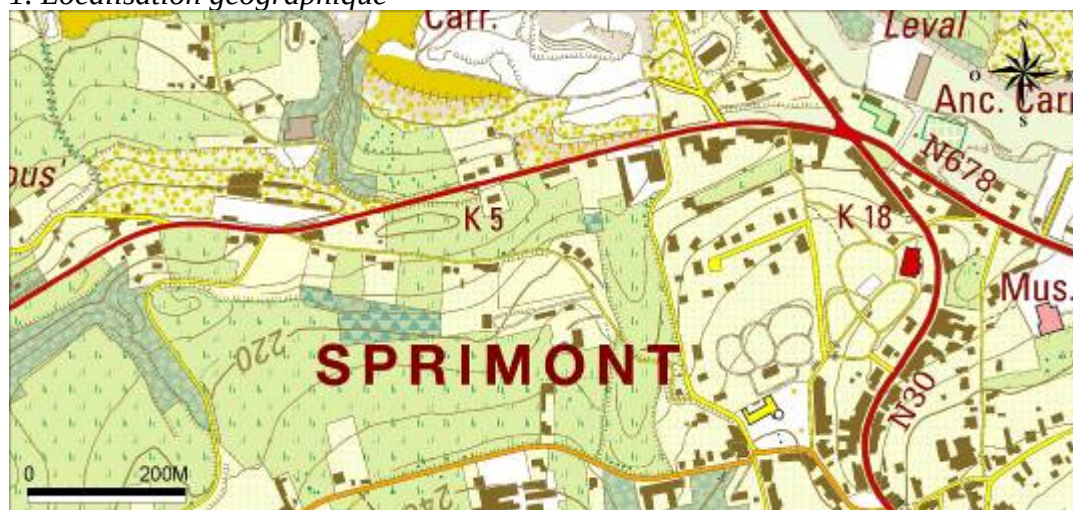
### **Programme dans le temps**

Dans les 9 ans

### **Annexes**

1. *Localisation géographique*
2. *Plan de secteur*
3. *Plan cadastral*

## 1. Localisation géographique



IGN 10. 000 49:2n -49/3n (2003)

## 2. Plan de secteur



Plan de secteur – version coordonnée: MRW – DGATLP (2005)

## 3. Plan cadastral



Plan de Localisation Informatique: MRW- DGATLP (2003)

## HORNAY

### Création d'une Maison de village

#### **Description du projet**

Le projet consiste en la construction ou rénovation d'un local polyvalent destiné à toutes les générations.

Les habitants souhaitent avant tout une salle pour organiser les activités du quartier, des associations et rassembler les habitants. La Maison de village constituerait un lieu d'information et de rencontre.

Cet endroit pourrait être utilisé, entre autres, pour:

- organiser des expositions;
- organiser des évènements;
- donner un accès Internet à ceux qui n'en disposent pas à la maison (au prix coûtant);
- éventuellement y donner des cours;
- organiser des ateliers (enfants, ados, adultes).

Le mode de fonctionnement de ladite infrastructure devra être réfléchi de manière approfondie et concertée avec les associations existantes pour répondre adéquatement aux besoins et souhaits de la population locale.

De même, une articulation avec la Maison des jeunes du Hornay est à envisager.

#### **Origine de la demande**

- Consultation de la population
- GT Vie sociale et associative
- CLDR
- Quartier de vie Hornay-Ogné

#### **Justification du projet**

La zone concernée par le projet présente une démographie importante. Il n'existe aucun local pour réaliser les activités du quartier dont les habitants sont pourtant demandeurs. Il apparaît donc important de développer la vie socioculturelle du quartier au sein d'une structure de proximité ouverte à tous.

En outre, le bâtiment envisagé privilégierait les énergies renouvelables et pourrait ainsi être une vitrine et un incitant pour les habitants à faire de même.

### **Localisation**

Plusieurs propositions sont envisagées:

- un nouveau bâtiment rue des Fosses (terrain communal);
- un nouveau bâtiment rue Vieille voie de Liège (terrain privé);
- une annexe contiguë à la Maison des jeunes du Hornay (terrain communal).

Les constructions à réaliser rue Vieille voie de Liège ou en annexe à la Maison des Jeunes du Hornay sont privilégiées au vu notamment de la proximité: l'école, la Maison des Jeunes, la chapelle et sa place... véritable pôle d'activités pratiques et proposant quelques places de stationnement.

### **Statut au plan de secteur**

Zone d'habitat à caractère rural

### **Statut de propriété**

Non déterminé

### **Tâches à réaliser**

- Localisation précise du local à aménager ou à construire
- Réflexion sur le mode de gestion et détermination du mode de fonctionnement pour répondre au mieux aux besoins locaux
- Réalisation des travaux (gros œuvre, sanitaire et chauffage, conformité incendie, électricité, parachèvement, mobiliers intégrés)
- Sécurisation des abords

### **Objectifs visés**

|                      |                                                                                                                                     |
|----------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <i>Objectif 1.1</i>  | Améliorer les infrastructures à l'échelle du quartier et de l'entité afin de favoriser la convivialité                              |
| <i>Objectif 1.2</i>  | Favoriser les activités ouvertes à toutes les générations                                                                           |
| <i>Objectif 1.6</i>  | Revitaliser et développer le secteur associatif de manière concertée                                                                |
| <i>Objectif 1.8</i>  | Aménager des lieux pouvant être partagés par différents publics mais aussi envisager des locaux spécifiques pour chacun             |
| <i>Objectif 1.10</i> | Promouvoir la culture en favorisant les atouts culturels locaux et en soutenant les initiatives de création, d'événements culturels |
| <i>Objectif 1.13</i> | Favoriser un réel accueil des nouveaux habitants                                                                                    |
| <i>Objectif 1.14</i> | Faciliter l'accès aux nouvelles technologies de l'information                                                                       |
| <i>Objectif 3.3</i>  | Promouvoir les énergies renouvelables                                                                                               |

#### **Création d'emploi(s) envisagée**

Des emplois indirects sont possibles dans le cadre de la réalisation (main-d'œuvre locale).

### **Estimation globale du coût**

Fonction des options choisies et de l'importance des aménagements.

### **Programme de réalisation**

Une phase

### **Etat du dossier**

Intention

### **Programme dans le temps**

Dans les 9 ans

### **Annexes**

1. Localisation géographique
2. Plan de secteur
3. Plan cadastral





## STINVAL

### Rénovation de la fontaine et aménagement de ses abords

#### **Description du projet**

Le projet vise à rénover la fontaine et aménager ses abords en un espace de rencontre convivial.

#### **Origine de la demande**

- Commune
- CLDR

#### **Justification du projet**

Aucun espace de rencontre n'est aménagé dans ce hameau. La rénovation de la fontaine et son aménagement en aire d'accueil créerait un espace de convivialité manquant et valoriserait le petit patrimoine de ce village.

#### **Localisation**

Au croisement de la rue des Monthys et de la rue de Stinval

#### **Statut au plan de secteur**

Zone d'habitat à caractère rural

#### **Statut de propriété**

Propriété communale

#### **Tâches à réaliser**

- Détermination précise des travaux à réaliser
- Restauration et placement de mobilier urbain
- Suivi et entretien de l'aire ainsi créée

### **Objectifs visés**

|                     |                                                                                                                                                                                 |
|---------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <i>Objectif 1.1</i> | Améliorer les infrastructures à l'échelle du quartier et de l'entité afin de favoriser la convivialité                                                                          |
| <i>Objectif 5.3</i> | Soutenir la restauration du patrimoine bâti et le classement de sites remarquables                                                                                              |
| <i>Objectif 6.2</i> | Valoriser les ressources locales en les développant et en améliorant la signalisation (les centres d'intérêts naturel, architectural, archéologique, historique, géologique...) |

#### *Création d'emploi(s) envisagée*

Entretien par le service communal

### **Estimation globale du coût**

|                        |                 |
|------------------------|-----------------|
| Aménagement des abords | 25 000 €        |
| Honoraires             | 2 500 €         |
| Total hors TVA         | 27 500 €        |
| <b>Total TVAC</b>      | <b>33 275 €</b> |

#### *Répartition du financement:*

Développement rural à 80%: 26 620 € TVAC

Part communale à 20%: 6 655 € TVAC

### **Programme de réalisation**

Une phase

### **Etat du dossier**

Intention

### **Programme dans le temps**

Dans les 9 ans

### **Annexes**

1. Localisation géographique
2. Plan de secteur
3. Plan cadastral
4. Clichés photographiques de la situation actuelle



### 1. Localisation géographique



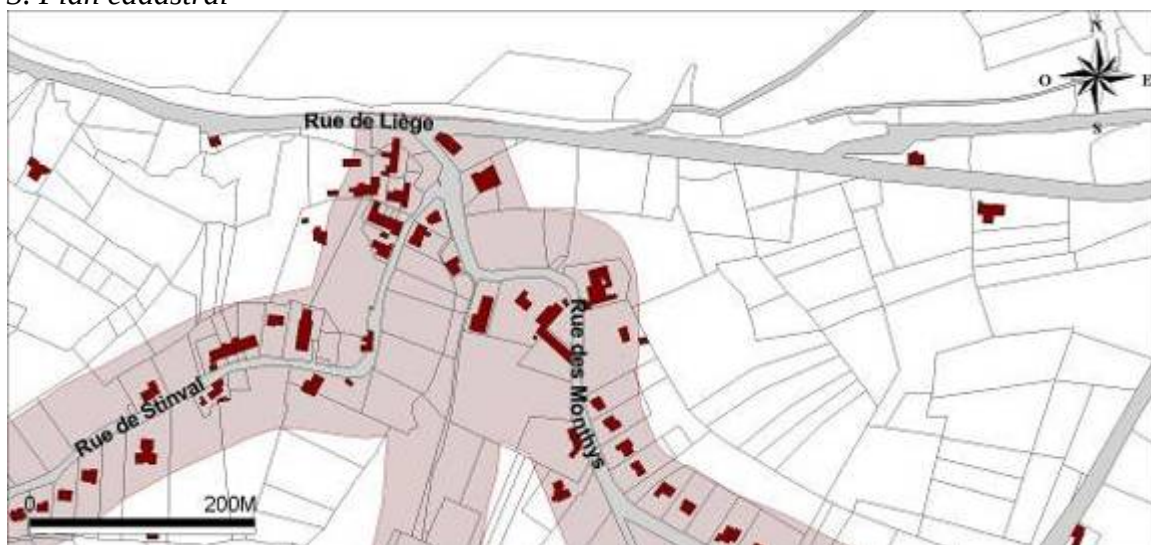
IGN 10. 000 49:2n -49/3n (2003)

### 2. Plan de secteur



Plan de secteur – version coordonnée: MRW – DGATLP (2005)

### 3. Plan cadastral



Plan de Localisation Informatique: MRW- DGATLP (2003)

#### 4. Clichés photographiques de la situation actuelle

| <i>Carrefour rue des Monthys et rue de Stinval</i>                                | <i>Fontaine</i>                                                                    |
|-----------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------|
|  |  |

## **SPRIMONT (Chanxhe)**

### **Développement du RAVeL 5 de l'Ourthe et de sa liaison avec l'Amblève**

#### **Description du projet**

Ce projet vise à permettre l'ajout d'un maillon manquant au RAVeL 5. Il s'agira d'aménager la route reliant Chanxhe à Rivage.

Des travaux complémentaires sur les deux rivières seront peut-être nécessaires en fonction d'une étude de faisabilité en cours en Ourthe-Amblève sur le développement du RAVeL. Le prolongement de la "Voie des Aulnes" (voie piétonne et cyclable située entre Aywaille et Remouchamps) fait également l'objet d'une fiche au sein du PCDR d'Aywaille.

#### **Origine de la demande**

- Consultation de la population
- GT Tourisme
- CLDR

#### **Justification du projet**

Le RAVeL 5 est unanimement apprécié par les promeneurs: en assurer la continuité représenterait un atout supplémentaire pour les utilisateurs.

Il manque véritablement un tronçon au parcours: les promeneurs arrivant sur le RAVeL au niveau du pont routier de Chanxhe et souhaitant continuer leur parcours vers Rivage doivent rebrousser chemin, repasser sur le pont de Chanxhe, rentrer dans le village et continuer sur une route non aménagée spécifiquement pour les usagers doux.

Le parcours dont il est question présente de nombreux atouts:

- Chanxhe présente un intérêt historique (forges, canal de l'Ourthe, four à chaux, le château de Fays qui surplombe le RAVeL ...) et naturel (la région étant façonnée par l'exploitation des carrières);
- Douxflamme: confluent de l'Amblève et de l'Ourthe;
- aux alentours de Comblain-au-Pont, la réserve naturelle des roches Noires, le parc de la tour Saint Martin, les tartines (célèbres rochers aux formes surprenantes) et enfin, le musée de la chauve-souris.

Dans l'optique d'améliorer des aménagements piétons et cyclistes sur le chemin de l'école, ce tronçon manquant, réaménagé, pourrait être utilisé par les usagers doux qui se rendent à l'école de Chanxhe, par exemple.

Par ailleurs, une gare ferroviaire est située à Rivage: le tronçon manquant aménagé pourrait également être utilisé par de potentiels passagers.

Le Plan interCommunal de Mobilité mentionne d'ailleurs l'intérêt de développer le Ravel le long de l'Ourthe et de l'Amblève.

Pour les habitants de Sprimont et des autres communes riveraines de l'Ourthe (Comblain-au-Pont, Esneux et Hamoir), il importe beaucoup d'achever le RAVeL 5. En outre, dans le cadre du PCDR d'Aywaille, une fiche-projet vise à allonger la Voie des Aulnes le long de l'Amblève vers Comblain-au-Pont dans l'optique de rejoindre un jour le Ravel de l'Ourthe.

De manière transcommunale, un RAVeL de l'Amblève est en cours d'étude pour relier Quarreux (voire Coe, commune de Stoumont) à Aywaille et faire la liaison avec le RAVeL 5 de l'Ourthe à Rivage (commune de Comblain-au-Pont). Ce projet a pour visée, non seulement de proposer une mobilité douce sécurisée, mais aussi de participer au développement touristique de la région et donc à la création d'emplois et à la dynamisation du secteur HoReCa.

### **Localisation**

Entre Chauxhe et Rivage, et le long de l'Amblève

### **Statut de propriété**

- Le long du canal de l'Ourthe: Région wallonne
- Pont de chemin de fer: Infrabel
- Route Chauxhe – Rivage: commune de Sprimont

### **Tâches à réaliser**

- Rechercher un financement pour le tronçon manquant
- Réaliser les travaux envisagés

### **Objectifs visés**

|                      |                                                                                                                                                                                              |
|----------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <i>Objectif 1.1</i>  | Améliorer les infrastructures à l'échelle du quartier et de l'entité afin de favoriser la convivialité                                                                                       |
| <i>Objectif 1.2</i>  | Favoriser les activités ouvertes à toutes les générations                                                                                                                                    |
| <i>Objectif 1.11</i> | Favoriser la pratique sportive pour tous de manière décentralisée                                                                                                                            |
| <i>Objectif 2.1</i>  | Créer des conditions favorables à l'emploi local                                                                                                                                             |
| <i>Objectif 3.1</i>  | Valoriser et protéger le patrimoine naturel                                                                                                                                                  |
| <i>Objectif 4.1</i>  | Optimiser et sécuriser les voiries en fonction des endroits traversés en donnant une priorité aux piétons et cyclistes (prévoir des moyens appropriés pour réduire la vitesse des véhicules) |
| <i>Objectif 4.2</i>  | Créer des solutions originales de transports tout en informant sur les services déjà existants (bus, chemin de fer...)                                                                       |
| <i>Objectif 6.1</i>  | Améliorer, étoffer, coordonner, promouvoir et entretenir les promenades                                                                                                                      |
| <i>Objectif 6.4</i>  | Dynamiser le secteur HoReCa                                                                                                                                                                  |

### **Création d'emploi(s) envisagée**

Des emplois indirects sont attendus

### **Estimation globale du coût**

A déterminer

### **Programme de réalisation**

(Proposé par le MET - Voies Hydrauliques)

2007:

- Aménagement du tronçon entre l'ancien et le nouveau pont de Chanxhe

2008:

- Aménagement du tronçon Comblain-la-Tour/Comblain Fairon

2009:

- Aménagement du tronçon Comblain Fairon – Hamoir
- Aménagement du tronçon entre le nouveau Pont de Chanxhe et la gare de Rivage

Dernier tronçon manquant: de la gare de Rivage au pont de Scay.

Le GREOA réalise en 2007 une étude de faisabilité pour un circuit cyclo-pédestre de type RAVeL le long de l'Amblève.

### **Etat du dossier**

2006: - Elargissement de la passerelle Infrabel à Chanxhe  
- Dédoulement de la passerelle existante à La Gombe  
- Aménagement du tronçon entre Hony et Fechereux

2007: Etude du RAVeL de l'Amblève en cours



## SPRIMONT (Entité)

### Amélioration des conditions locales de déplacements pour les modes doux

#### Description du projet

Il s'agit de réaliser ou améliorer des aménagements destinés aux modes doux sur le chemin de l'école, à l'intérieur et entre les villages.

Plusieurs propositions sont envisagées par les citoyens et dans le Plan interCommunal de Mobilité:

- réaliser ou améliorer des passages pour piétons, des trottoirs, des pistes ou des espaces cyclables;
- compléter et étendre le réseau autonome des voies lentes;
- aménager des connexions Ravel/pôles d'habitat - pôles touristiques ou des rabattements des routes régionales/Ravel;
- offrir des infrastructures favorisant l'inter modalité vélo-rail et marche-bus;
- valoriser les routes de campagnes, chemins et sentiers comme réseau informel propice pour les modes doux.

#### Origine de la demande

- Consultation de la population
- Plan interCommunal de Mobilité
- CLDR
- GT Sécurité routière, Mobilité, Accessibilité

#### Justification du projet

Un sentiment général d'insécurité règne principalement en traversée de localités et aux abords des écoles en raison de la vitesse excessive des véhicules notamment due à des voiries généralement trop larges. La plupart des dispositifs mis en place actuellement pour diminuer la vitesse sont trop ponctuels et souvent mal adaptés.

Les trottoirs et accotements sont la plupart du temps inexistants, trop étroits ou mal entretenus. Il existe peu de passages pour piétons et aucun aménagement cycliste.

#### Localisation

A présent, les endroits problématiques ont été identifiés suite à la consultation de la population organisée dans le cadre du PCDR, au Plan interCommunal de Mobilité et à l'étude socio-économique. Il reste à déterminer les lieux qui pourraient faire l'objet d'un aménagement dans le cadre du PCDR.

### ***Trottoirs et accotements proposés***

- Trottoirs
  - o Rue de Beaufays jusqu’à l’Intermarché (voir en fonction de l’aménagement prévu pour sécuriser l’accès aux commerces de la rue de Beaufays)
  - o Grand Bru - Brouckay jusqu’au Château d’eau
  - o Rue du Gravier
  - o Piétonnier entre le Delhaize et La Poste à Louveigné (en projet)
- Accotements:
  - o De Andoumont vers Gomzé (NB: une étude a été faite pour l’égouttage, donc si ces travaux sont à effectuer, les coordonner avec un éventuel aménagement ou utiliser un chemin parallèle)
  - o Rue du Doyard
  - o Fraiture
  - o Dolembreux
  - o Route d’Esneux - Entre la Motte et la haie des Pauvres (Lot 0)
  - o Route d’Hayen

### ***Pistes cyclables proposées***

- Dolembreux
- Des écoles au hall omnisports

### ***Passages piétons proposés***

- Dolembreux vers Méry
- Rue Piretfontaine

### ***Vitesse excessive des véhicules localisée***

- Rue Voie Mihet
- Route de Damré
- Rue de Foccroule
- Sur la N30
- Rue du Coq
- Rue des 12 Hommes
- Cornemont
- Centre de Sprimont
- Aldi
- Traversées de Banneux (N666), Louveigné (N62), Dolembreux (N674), Chanxhe (N678, itinéraire Poids lourds) – (Commune + MET)

### ***Souhait d’un ralentisseur***

- Andoumont
- Rue du Coq



### ***Problèmes divers identifiés***

- Rue Victor Forthomme
- Rue Vieille Voie de Liège
- Rue des Comines
- Carrefour de Fraiture
- Rue Pirefontaine, discontinuité dans le trottoir à hauteur de la rue des Goffes. Faire un aménagement pour contourner cet angle.
- Traversée de Presseux

### ***Statut au plan de secteur***

Fonction des endroits précités

### ***Statut de propriété***

Fonction des endroits précités

### ***Tâches à réaliser***

- Identification approfondie des endroits problématiques identifiés
- Choix des lieux à aménager dans le cadre du PCDR; réseau cyclable à étudier (...)

### ***Objectifs visés***

|                     |                                                                                                                                                                                              |
|---------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <i>Objectif 4.1</i> | Optimiser et sécuriser les voiries en fonction des endroits traversés en donnant une priorité aux piétons et cyclistes (prévoir des moyens appropriés pour réduire la vitesse des véhicules) |
| <i>Objectif 4.3</i> | Améliorer la visibilité et renforcer la signalisation routière                                                                                                                               |

### ***Création d'emploi(s) envisagée***

Néant

### ***Estimation globale du coût***

Fonction des options choisies et de l'importance des aménagements

### ***Programme de réalisation***

A déterminer

### ***Etat du dossier***

Intention

### ***Programme dans le temps***

Dans les 9 ans



## **PROJETS NON RETENUS**



## **6. PROJETS NON RETENUS**

### **Restauration des anciennes publicités sur le pignon d'habitations au sein de la Commune Réalisation d'un trompe-l'œil ou d'une fresque picturale par un artiste local sur le pignon d'habitations**

Un examen approfondi a permis de conclure que les endroits où cela pouvait être réalisé sont du domaine privé.

### **Travail sur l'image de la Commune en valorisant la pierre**

Ce concept de valorisation de la pierre est intégré dans différentes fiches-projets et se développera également lors la mise en place du Centre d'Interprétation de la Pierre

### **Aménagement d'un espace de convivialité près de Rouge Thier**

Un aménagement de ce type pourra être envisagé en fonction des décisions qui seront prises dans le cadre de la reconversion du parc résidentiel "Haute Fagne Relax".

### **Création d'une place à Dolembreux**

La fiche a été abandonnée car aucun lieu ne permettait de tels aménagements.

### **Aménagement d'une place au Hornay**

Fiche abandonnée car l'apport d'un tel projet semblait maigre.

### **Sécurisation l'accès aux commerces de la rue de Beaufays**

Cette fiche est plutôt du ressort du MET et n'est pas réellement un projet global dans la lignée d'un PCDR. Les doléances à ce sujet ont été relayées à l'administration régionale compétente.

### **Déplacement d'un poteau qui gêne la vue en venant de Sendrogne**

Cette dépense n'est pas jugée très utile car le poteau ne gêne pas réellement si on se place correctement sur la chaussée

### **Prévoir un Foyer culturel régional**

Il s'agit de compétence de la Communauté française.

### **Aménagement d'un endroit de rencontre à Lincé**

Il existe déjà la salle de l'école où des arrangements entre le gestionnaire de la salle et les différents comités et clubs sont possibles.

### **Aménagement d'une place à Lincé**

Il n'existe pas d'emplacement adéquat pour le développement d'un tel projet.

### **Aménagement de place à Fays**

Vu l'ampleur réduite des travaux, ce projet est plutôt considéré comme une action à mener.

### **Favoriser les modes doux, revoir le plan de transport, co-voiturage...**

Des éléments sont intégrés dans le PCDR pour appuyer des initiatives en la matière car ce sujet a été au cœur de nombreux débats.

## **PARTIE V**

### **TABLEAUX RECAPITULATIFS**





| Intitulé du projet                                                                                                                                                                                                                 | Objectifs                               | Coût estimé (TVAC) | Sources de financement                                                          | Programme dans le temps                        |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------|--------------------|---------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------|
| <b>LOT 1</b>                                                                                                                                                                                                                       |                                         |                    |                                                                                 |                                                |
| <b>FICHE 1.1: LOUVEIGNE</b><br>Revalorisation fonctionnelle, économique, urbanistique et récréative du centre du village                                                                                                           | 1.1, 1.2, 1.11, 2.2, 4.1, 4.3, 4.4, 5.3 | 1 075 155 €        | Développement rural<br>80% (excepté poste 13)<br>20% (poste 13)                 | 2007 – 2009<br>(première convention-exécution) |
|                                                                                                                                                                                                                                    |                                         |                    | Part communale à 20 % (postes 1 à 19)                                           |                                                |
|                                                                                                                                                                                                                                    |                                         |                    | Infrasports à 60 % (poste 13)                                                   |                                                |
|                                                                                                                                                                                                                                    |                                         | + 949 688 € (MET)  | MET                                                                             |                                                |
| <b>FICHE 1.2: WACHIBOUX</b><br>Aménagement de crapauducs accompagné d'un espace didactique dans un site naturel remarquable à valoriser                                                                                            | 3.1, 4.1, 6.2                           | 162 315 €          | Espaces verts à 60%                                                             | 2007 - 2009                                    |
|                                                                                                                                                                                                                                    |                                         |                    | Développement rural à 20 %                                                      |                                                |
|                                                                                                                                                                                                                                    |                                         |                    | Part communale à 20 %                                                           |                                                |
| <b>FICHE 1.3: GOMZE</b><br>Aménagement d'une zone conviviale à proximité de la salle "Le Tilleul", tout en renforçant son accessibilité                                                                                            | 1.1, 1.2, 1.11, 4.1, 4.4, 6.1           | 496 199 €          | Développement rural<br>80% (postes 1 à 13 et 16 à 19)<br>20% (postes 14 et 15)  | 2007 - 2009                                    |
|                                                                                                                                                                                                                                    |                                         |                    | Part communale à 20% (postes 1 à 19)                                            |                                                |
|                                                                                                                                                                                                                                    |                                         |                    | Infrasports à 60% (postes 14 et 15)                                             |                                                |
| <b>FICHE 1.4: DAMRE</b><br>Aménagement convivial du centre du hameau en y intégrant le prolongement du Chemin de Fer de Sprimont (CFS), visant la dynamisation du secteur touristique avec le Centre d'interprétation de la Pierre | 1.1, 1.2, 2.1, 4.1, 4.3, 6.1, 6.2       | 242 728 €          | Développement rural à 80 %                                                      | 2007 - 2009                                    |
|                                                                                                                                                                                                                                    |                                         |                    | Part communale à 20 %                                                           |                                                |
| <b>FICHE 1.5: DAMRE (Zoning)</b><br>Création d'une maison d'enfants communale dans le cadre du développement de la nouvelle zone économique                                                                                        | 1.3, 2.1, 3.3                           | 399 300 €          | Ministère wallon des Affaires intérieures et de la Fonction publique: 60 à 65 % | 2007 - 2009                                    |
|                                                                                                                                                                                                                                    |                                         |                    | Part communale de 35 à 40 %                                                     |                                                |

| <b>FICHE 1.6: HAYEN</b><br>Aménagement de la place afin de valoriser le patrimoine local et de favoriser la convivialité                                                                                                                                          | 1.1, 3.1, 4.1, 5.3, 6.1, 6.2           | 146 650 €          | Développement rural à 80 % | 2007 - 2009                   |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------|--------------------|----------------------------|-------------------------------|
|                                                                                                                                                                                                                                                                   |                                        |                    | Part communale à 20 %      |                               |
| <b>FICHE 1.7: OGNE</b><br>Valorisation du patrimoine et sécurisation de la place, point de départ d'une promenade                                                                                                                                                 | 1.1, 4.1, 5.3, 6.1, 6.2                | 191 872 €          | Développement rural à 80 % | 2007 - 2009                   |
|                                                                                                                                                                                                                                                                   |                                        |                    | Part communale à 20 %      |                               |
| <b>FICHE 1.8: CORNEMONT</b><br>Aménagement de la place et de ses abords, permettant le développement d'activités en intégration avec le patrimoine à valoriser                                                                                                    | 1.1, 1.2, 1.9, 4.1, 5.3, 6.2           | 195 238 €          | Développement rural à 80 % | 2007 - 2009                   |
|                                                                                                                                                                                                                                                                   |                                        |                    | Part communale à 20 %      |                               |
| Intitulé du projet                                                                                                                                                                                                                                                | Objectifs                              | Coût estimé (TVAC) | Sources de financement     | Programme dans le temps       |
| <b>LOT 2</b>                                                                                                                                                                                                                                                      |                                        |                    |                            |                               |
| <b>FICHE 2.1: BANNEUX-VILLAGE</b><br>Création d'une Maison de village, aménagement sécurisé de la place et des rues alentours jusqu'à la création d'un rond point avenue Paola/rue des Fusillés, afin de renforcer les liens sociaux positifs entre les habitants | 1.1, 1.2, 1.9, 3.3, 4.1, 4.3, 4.4, 6.1 | 978 019 €          | Développement rural à 80 % | A réaliser dans les 6 ans     |
|                                                                                                                                                                                                                                                                   |                                        |                    | Part communale à 20 %      |                               |
| <b>FICHE 2.2: ADZEUX</b><br>Plan Habitat Permanent: requalification de l'équipement touristique "Haute-Fagne Relax"                                                                                                                                               | 1.1, 5.1, 5.2                          | A déterminer       | A déterminer               | Plusieurs phases à déterminer |

|                                                                                                                                                                                                   |                                    |              |                                                                                                                                                   |                           |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------|--------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|
| <b>FICHE 2.3: SPRIMONT</b><br>Construction d'une structure de biométhanisation                                                                                                                    | 3.1, 3.2, 3.3, 3.5                 | 3 399 000 €  | A préciser                                                                                                                                        | A réaliser dans les 6 ans |
| <b>FICHE 2.4: FRAITURE</b><br>Aménagement d'un lieu de convivialité                                                                                                                               | 1.1, 4.1, 4.4, 6.1, 6.2            | 226 270 €    | Développement rural à 80 %<br>Part communale à 20 %                                                                                               | A réaliser dans les 6 ans |
| <b>FICHE 2.5: BANNEUX-APPARITIONS</b><br>Aménagements afin de favoriser le tourisme, la convivialité et la sécurité aux abords du centre marial                                                   | 1.1, 6.1, 6.2, 6.3                 | 166 375 €    | Développement rural à 80 %<br>Part communale à 20%                                                                                                | A réaliser dans les 6 ans |
| <b>FICHE 2.6: FLORZE</b><br>Aménagement des infrastructures sportives et création d'équipements permettant la pratique de l'athlétisme                                                            | 1.1, 1.2, 1.11, 3.3, 4.1, 4.3, 4.4 | 938 155 €    | Développement rural<br>80 % (postes 1 à 5)<br>20 % (postes 6 à 16)<br>Part communale à 20 % (postes 1 à 16)<br>Infrasports à 60 % (postes 6 à 16) | A réaliser dans les 6 ans |
| <b>FICHE 2.7: BLINDEF</b><br>Valorisation du village et de ses atouts patrimoniaux, enfouissement des lignes électriques                                                                          | 4.1, 5.3, 6.2                      | 146 410 €    | Développement rural à 80 %<br>Part communale à 20 %                                                                                               | A réaliser dans les 6 ans |
| <b>FICHE 2.8: BETGNE</b><br>Aménagement d'un espace convivial afin de redynamiser le village                                                                                                      | 1.1, 1.2, 4.1                      | 195 657 €    | Développement rural à 80 %<br>Part communale à 20 %                                                                                               | A réaliser dans les 6 ans |
| <b>FICHE 2.9: SPRIMONT (Entité)</b><br>Création d'une vitrine des produits du terroir, biologiques et artisanaux, et de points de vente locaux (partenariat avec les commerces en Ourthe-Amblève) | 2.2, 2.3, 2.4, 6.2                 | A déterminer | A déterminer                                                                                                                                      | A réaliser dans les 6 ans |

| Intitulé du projet                                                                                                                                   | Objectifs                                 | Coût estimé (TVAC)                                     | Sources de financement     | Programme dans le temps |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------|--------------------------------------------------------|----------------------------|-------------------------|
| <b>LOT 3</b>                                                                                                                                         |                                           |                                                        |                            |                         |
| <b>FICHE 3.1: SPRIMONT (Entité)</b><br>Collaboration avec Aywaille pour la mise en place d'une maison de l'emploi                                    | 1.14, 2.6, 2.7                            | La CLDR décide de s'aligner sur la position d'Aywaille |                            |                         |
| <b>FICHE 3.2: SPRIMONT (Entité)</b><br>Acquisition de bâtiments intéressants à préserver et permettant notamment de diversifier l'offre de logements | 1.1, 1.8, 2.1, 2.2, 2.3, 5.2, 5.3, 5.5    | A déterminer                                           | A déterminer               | Intention               |
| <b>FICHE 3.3: HORNAY</b><br>Création de logements communaux destinés aux jeunes pour leur permettre de rester dans l'entité                          | 3.3, 5.1, 5.2, 5.5                        | A déterminer                                           | A déterminer               | Intention               |
| <b>FICHE 3.4: SPRIMONT</b><br>Création d'un espace de convivialité multiservices                                                                     | 1.1, 1.2, 1.7, 1.8, 1.14, 3.3, 5.1        | 419 265 €                                              | Développement rural à 80 % | Intention               |
|                                                                                                                                                      |                                           |                                                        | Part communale à 20 %      |                         |
| <b>FICHE 3.5: HORNAY</b><br>Création d'une Maison de village                                                                                         | 1.1, 1.2, 1.6, 1.8, 1.10, 1.13, 1.14, 3.3 | A déterminer                                           | A déterminer               | Intention               |
| <b>FICHE 3.6: STINVAL</b><br>Rénovation de la fontaine et aménagement de ses abords                                                                  | 1.1, 5.3, 6.2                             | 33 275 €                                               | Développement rural à 80 % | Intention               |
|                                                                                                                                                      |                                           |                                                        | Part communale à 20 %      |                         |

|                                                                                                                |                                                    |              |                                             |           |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------|--------------|---------------------------------------------|-----------|
| <b>FICHE 3.7: SPRIMONT (Chanxhe)</b><br>Développement du RAVeL 5 de l'Ourthe et de sa liaison avec l'Amblève   | 1.1, 1.2, 1.11,<br>2.1, 3.1, 4.1,<br>4.2, 6.1, 6.4 | A déterminer | Ministère de l'Equipement et des Transports | Intention |
| <b>FICHE 3.8: SPRIMONT (Entité)</b><br>Amélioration des conditions locales de déplacements pour les modes doux | 4.1, 4.3                                           | A déterminer | A déterminer                                | Intention |



| Objectifs                         |                                                                                                                                     | Fiches                                                                              | Occurrences | Lot 0                                                                                                                                                                                         | Programme d'actions                                                                                                                       |
|-----------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|-------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <i>Vie sociale et associative</i> |                                                                                                                                     |                                                                                     |             |                                                                                                                                                                                               |                                                                                                                                           |
| 1.1                               | Améliorer les infrastructures à l'échelle du quartier et de l'entité afin de favoriser la convivialité                              | 1.1, 1.3, 1.4, 1.6, 1.7, 1.8, 2.1, 2.2, 2.4, 2.5, 2.6, 2.8, 3.2, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7 | 17          | Finalisation des travaux de la Maison des Jeunes du Hornay et de la bibliothèque du Hornay//Entretien de la salle de Chanxhe//Acquisition de chapiteaux pour les villages                     | Prévoir un lieu de rencontre à Adzeux//Prévoir un soutien pour l'entretien des salles de Fraiture et Florzé//Aménager une place à Hautgné |
| 1.2                               | Favoriser les activités ouvertes à toutes les générations                                                                           | 1.1, 1.2, 1.3, 1.4, 1.8, 2.1, 2.6, 2.8, 3.4, 3.5, 3.7                               | 11          | Aménagement d'une ludothèque                                                                                                                                                                  |                                                                                                                                           |
| 1.3                               | Augmenter et soutenir l'accueil de la petite enfance                                                                                | 1.5                                                                                 | 1           | Prolongation des garderies//Accueil Temps Libre                                                                                                                                               | Mise à disposition d'un local pour l'ONE                                                                                                  |
| 1.4                               | Renforcer l'information destinée aux habitants                                                                                      |                                                                                     | 0           | Relookage du Bulletin communal//Toutes boîtes d'information sur les cours de promotion sociale                                                                                                |                                                                                                                                           |
| 1.5                               | Renforcer la participation des jeunes avec une certaine autonomie                                                                   |                                                                                     | 0           |                                                                                                                                                                                               | Prévoir un Conseil communal des jeunes                                                                                                    |
| 1.6                               | Revitaliser et développer le secteur associatif de manière concertée                                                                | 3.5                                                                                 | 1           | Création d'un site Internet des associations ( <a href="http://www.parcitass.be">http://www.parcitass.be</a> )                                                                                |                                                                                                                                           |
| 1.7                               | Rendre les services communaux plus proches et accessibles à tous                                                                    | 3.4                                                                                 | 1           | Aménagement d'infrastructures facilitant l'accès des PMR: un ascenseur au hall omnisports, à la salle de Lincé et à l'Administration communale, outre des rampes d'accès et un nouvel accueil |                                                                                                                                           |
| 1.8                               | Aménager des lieux pouvant être partagés par différents publics mais aussi envisager des locaux spécifiques pour chacun             | 3.2, 3.4, 3.5                                                                       | 3           |                                                                                                                                                                                               | Prévoir un club pour pensionnés et une piste de pétanque à Dolembreux                                                                     |
| 1.9                               | Encourager les comités de village                                                                                                   | 1.8, 2.1                                                                            | 2           | Nouveaux comités de quartiers                                                                                                                                                                 |                                                                                                                                           |
| 1.10                              | Promouvoir la culture en favorisant les atouts culturels locaux et en soutenant les initiatives de création, d'évènements culturels | 3.5                                                                                 | 1           |                                                                                                                                                                                               |                                                                                                                                           |

| 1.11                  | Favoriser la pratique sportive pour tous de manière décentralisée                                                                   | 1.1, 1.3, 2.6, 3.7 | 4           | Réalisation d'un skate parc//Le CPAS propose des chèques sports//Rénovation du parcours vitae                                                                      | Rénover les anciens vestiaires du hall omnisports                                                                                                         |
|-----------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|-------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1.12                  | Préserver des écoles de village, considérées comme un renfort de sociabilisation, dans de bonnes infrastructures                    |                    | 0           | Rénovation des écoles                                                                                                                                              |                                                                                                                                                           |
| 1.13                  | Favoriser un réel accueil des nouveaux habitants                                                                                    | 3.5                | 1           |                                                                                                                                                                    | Organiser une journée des "aplovous"                                                                                                                      |
| 1.14                  | Faciliter l'accès aux nouvelles technologies de l'information                                                                       | 3.1, 3.4, 3.5      | 3           | Cours d'informatique pour débutants à Louveigné                                                                                                                    | Prévoir un accès Internet pour tous dans les bibliothèques de Louveigné et Banneux                                                                        |
| Objectifs             |                                                                                                                                     | Fiches             | Occurrences | Lot 0                                                                                                                                                              | Programme d'actions                                                                                                                                       |
| <i>Vie économique</i> |                                                                                                                                     |                    |             |                                                                                                                                                                    |                                                                                                                                                           |
| 2.1                   | Créer des conditions favorables à l'emploi local                                                                                    | 1.4, 1.5, 3.2, 3.7 | 4           |                                                                                                                                                                    |                                                                                                                                                           |
| 2.2                   | Favoriser la fréquentation commerciale en dynamisant le commerce de proximité                                                       | 1.1, 2.9, 3.2      | 3           | Promotion des entreprises de la région//Nouveau Bancontact à Louveigné                                                                                             |                                                                                                                                                           |
| 2.3                   | Favoriser l'implantation de véritables entreprises artisanales et très petites entreprises (TPE)                                    | 2.9, 3.2           | 2           |                                                                                                                                                                    | Promouvoir le développement de petits commerces, encourager l'artisanat et limiter l'implantation de grandes surfaces, en tenant compte de la rentabilité |
| 2.4                   | Assurer la promotion des produits du terroir                                                                                        | 2.9                | 1           |                                                                                                                                                                    | Continuer à développer la promotion des produits du terroir, en plus de la vitrine prévue en fiche - projet                                               |
| 2.5                   | Favoriser les solutions respectueuses de la population et de l'environnement pour permettre le maintien de l'activité des carrières |                    | 0           | Existence d'une concertation entre carriers et habitants, d'une charte du charroi des carrières, d'une formation pour les enfants concernant le charroi carrier... |                                                                                                                                                           |



| 2.6                                                   | Informar de manière efficace sur les formations continuées et renforcer l'offre de services destinés aux chercheurs d'emplois | 3.1                               | 1           | Toutes boîtes d'information sur les cours de promotion sociale                                                           | Placer des panneaux avec les offres d'emploi des sociétés d'Intérim à l'Administration communale//Réaliser des toutes boîtes d'information sur les cours de promotion sociale à plus grande échelle, en Ourthe-Ambève                                                                                                                   |
|-------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------|-------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 2.7                                                   | Valoriser les filières techniques en étroite collaboration avec le monde de l'enseignement et le monde professionnel          | 3.1                               | 1           |                                                                                                                          | Organiser des stages et des informations sur les métiers de la pierre                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| Objectifs                                             |                                                                                                                               | Fiches                            | Occurrences | Lot 0                                                                                                                    | Programme d'actions                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| <i>Patrimoine naturel, environnement, agriculture</i> |                                                                                                                               |                                   |             |                                                                                                                          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| 3.1                                                   | Valoriser et protéger le patrimoine naturel                                                                                   | 1.2, 1.6, 2.3, 3.7                | 4           | Diverses actions menées dans le cadre du Contrat Rivière                                                                 | Ajouter des zones naturelles et protégées (Vallon des chantoirs, Belle Roche...)//Améliorer encore l'entretien des ruisseaux et rivières                                                                                                                                                                                                |
| 3.2                                                   | Sensibiliser la population à l'environnement, la propreté et limiter les déchets                                              | 2.3                               | 1           | Carrefour-rencontre sur le développement durable//Entretien de différents sites, abords de routes, dépôts clandestins... | Relancer des campagnes de propreté, des campagnes sur le respect de l'environnement, par rapport au manque de civisme//Multiplier les endroits de vente des sacs poubelles, surtout pour les villages isolés//Faciliter l'élimination des déchets verts pour les villages isolés et les personnes qui ne peuvent se déplacer en voiture |
| 3.3                                                   | Promouvoir les énergies renouvelables                                                                                         | 1.5, 2.1, 2.3, 2.6, 3.3, 3.4, 3.5 | 7           |                                                                                                                          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| 3.4                                                   | Renforcer la qualité de l'eau et préserver cette ressource                                                                    |                                   | 0           |                                                                                                                          | Encourager l'utilisation de l'eau de pluie, la canalisation des ruisseaux                                                                                                                                                                                                                                                               |

| 3.5                                               | Réduire les nuisances sonores et olfactives                                                                                                                                                  | 2.3                                                                  | 1           | Réduction de nuisances sonores rue de Presseux                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |                                                                                                                                                                                                                                              |
|---------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------|-------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 3.6                                               | Préserver une agriculture viable sur un espace agricole garanti                                                                                                                              |                                                                      | 0           | Renforcement des aides apportées au service de remplacement agricole                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |                                                                                                                                                                                                                                              |
| 3.7                                               | Améliorer les relations entre agriculteurs et non-agriculteurs (informer la jeunesse de manière continue en matière d'agriculture...)                                                        |                                                                      | 0           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | Améliorer les relations agriculteurs – non agriculteurs par une information sur l'agriculture                                                                                                                                                |
| Objectifs                                         |                                                                                                                                                                                              | Fiches                                                               | Occurrences | Lot 0                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | Programme d'actions                                                                                                                                                                                                                          |
| <i>Sécurité routière, mobilité, accessibilité</i> |                                                                                                                                                                                              |                                                                      |             |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |                                                                                                                                                                                                                                              |
| 4.1                                               | Optimiser et sécuriser les voiries en fonction des endroits traversés en donnant une priorité aux piétons et cyclistes (prévoir des moyens appropriés pour réduire la vitesse des véhicules) | 1.1, 1.2, 1.3, 1.4, 1.6, 1.7, 1.8, 2.1, 2.4, 2.6, 2.7, 2.8, 3.7, 3.8 | 14          | Sécuriser l'avenue Paola//Sécurisation aux alentours des écoles//Aménagement de la place Joseph Wauters//Aménagement de l'accès au hall omnisport//Réduction de la vitesse dans les villages//Accès éclairés au parking de la chapelle du Hornay, à l'école de Dolembreux, au parc communal et dans les escaliers de l'école de Lincé//Entretien et aménagement d'accotements//Trottoir entre le Hornay et Lincé | Aménager des pistes cyclables//Réaliser un maillage de sentiers intervillages dans la Commune mais aussi avec les communes voisines                                                                                                          |
| 4.2                                               | Créer des solutions originales de transports tout en informant sur les services déjà existants (bus, chemin de fer...)                                                                       | 3.7                                                                  | 1           | Carrefour – rencontre d'information sur le Plan InterCommunal de Mobilité                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | Participer à la semaine de la mobilité, notamment en insistant sur le besoin d'une liaison directe de bus vers le Sart Tilman //Décentraliser les activités ou prévoir des bus à la demande (pour les seniors...)//Favoriser le co-voiturage |
| 4.3                                               | Améliorer la visibilité et renforcer la signalisation routière                                                                                                                               | 1.1, 1.4, 2.1, 2.6, 3.8                                              | 5           | Problème de visibilité résolu [Adzeux]                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | Améliorer la signalisation du zoning de Cornemont                                                                                                                                                                                            |

| 4.4                                                         | Faciliter le stationnement, notamment en distribuant de manière efficace les espaces aménagés, et renforcer la signalisation des parkings en incitant également les usagers à plus de civisme | 1.1, 1.3, 2.1, 2.4, 2.6                | 5           | Amélioration d'une aire de stationnement au Hornay                                                                                                                                                                                         | A Banneux - apparitions retracer des aires de stationnement destinées aux personnes à mobilité réduite//Régler le problème de stationnement pour les poids lourds |
|-------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------|-------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Objectifs                                                   |                                                                                                                                                                                               | Fiches                                 | Occurrences | Lot 0                                                                                                                                                                                                                                      | Programme d'actions                                                                                                                                               |
| <i>Logement, aménagement du territoire, patrimoine bâti</i> |                                                                                                                                                                                               |                                        |             |                                                                                                                                                                                                                                            |                                                                                                                                                                   |
| 5.1                                                         | Aménager le territoire de manière à favoriser l'habitat groupé en intégrant les nouvelles constructions de manière harmonieuse                                                                | 2.2, 3.3, 3.4                          | 3           |                                                                                                                                                                                                                                            |                                                                                                                                                                   |
| 5.2                                                         | Varier l'offre de logements pour favoriser la diversification sociale au sein d'un noyau bâti                                                                                                 | 2.2, 3.2, 3.3                          | 3           | Acquisition de nouveaux logements sociaux (hors Plan Triennal)                                                                                                                                                                             |                                                                                                                                                                   |
| 5.3                                                         | Soutenir la restauration du patrimoine bâti et le classement de sites remarquables                                                                                                            | 1.1, 1.6, 1.7, 1.8, 2.7, 3.2, 3.6      | 7           | Restaurations diverses: mur à Fraiture, croix de Hayen, mur du cimetière de Lincé, toit de la chapelle de Blindéf...//Taxes communales sur les immeubles bâtis inoccupés                                                                   | Instaurer une ambiance favorable à l'embellissement                                                                                                               |
| 5.4                                                         | Sensibiliser la population à l'occupation de son territoire en améliorant l'information (par exemple sur l'épuration des eaux)                                                                |                                        | 0           |                                                                                                                                                                                                                                            | Information sur l'égouttage, les systèmes d'épuration et les subsides accordés par la Région wallonne lorsque toutes les données seront disponibles.              |
| 5.5                                                         | Développer les aides au logement pour les jeunes                                                                                                                                              | 3.2, 3.3                               | 2           |                                                                                                                                                                                                                                            |                                                                                                                                                                   |
| Objectifs                                                   |                                                                                                                                                                                               | Fiches                                 | Occurrences | Lot 0                                                                                                                                                                                                                                      | Programme d'actions                                                                                                                                               |
| <i>Tourisme</i>                                             |                                                                                                                                                                                               |                                        |             |                                                                                                                                                                                                                                            |                                                                                                                                                                   |
| 6.1                                                         | Améliorer, étoffer, coordonner, promouvoir et entretenir les promenades                                                                                                                       | 1.3, 1.4, 1.6, 1.7, 2.1, 2.4, 2.5, 3.7 | 8           | Entretien des sentiers et balisage//Carte de ville et de promenades//Organisation de promenades à thèmes//Installation de panneaux de promenades//Réservation de certains chemins aux véhicules agricoles, piétons, cyclistes et cavaliers |                                                                                                                                                                   |

|     |                                                                                                                                                        |                                                  |    |                                             |                                                                                                                                                                                                            |
|-----|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------|----|---------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 6.2 | Valoriser les ressources locales en les développant et en améliorant la signalisation                                                                  | 1.2, 1.4, 1.6, 1.7, 1.8, 2.4, 2.5, 2.7, 2.9, 3.6 | 10 | Cartes postales avec vues de Sprimont       | Améliorer la signalisation touristique                                                                                                                                                                     |
| 6.3 | Utiliser, développer, cibler les moyens d'information des touristes et améliorer l'accueil (une meilleure indication des lieux d'accueil touristiques) | 2.5                                              | 1  | Information sur la création de gîtes ruraux | Améliorer la collaboration entre le secteur touristique et le secteur culturel//Continuer à améliorer la promotion touristique notamment en engageant un mi-temps supplémentaire pour l'Office du Tourisme |
| 6.4 | Dynamiser le secteur HoReCa                                                                                                                            | 3.7                                              | 1  | Ballade gourmande                           | Inciter les privés à dynamiser le secteur HoReCa                                                                                                                                                           |